

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

#### Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

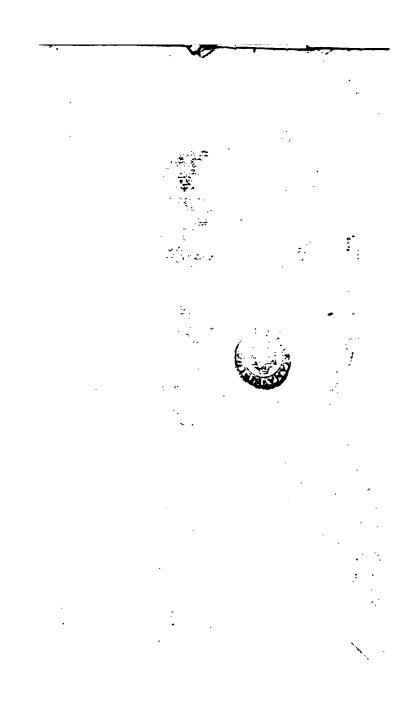
- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

#### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/









# SU PPLEMENT

AUX

## MEMOIRES

DE MESSIRE

PHILIPPE DE COLUNES,

SEIGNEUR D'ARGURTON,

Contenant l'Addition à l'Histoire du Roy Louis XI. avec plusieurs Pieces, Lettres, Memoires, Recherches & Remarques critiques & historiques fur le même sujet & diverses autres matieres curieuses.



A BRUSSFALT Chez François Foppens, auSt. Esprit.

M. D.C.C. M. 111.

Avec Privilege du Roi.



1

-7 APR 1900



Es Memoires de *Philippe* de Comines ont toujours eté estimez par tout ce qu'il y a eu d'habiles gens,

mais quoy qu'on y trouve la plus grande partie de ce qui est arrivé en France pendant le Regne du Roy Louis XI. il y manque pourtant bien des choses qui laissent un vuide dans l'histoire de ce temps.

Pour y suppléer autant qu'il se peut, on a formé ce Receuil qui est un composé de plusieurs pieces.

La premiere, qui sert de titre courant à tout l'ouvrage, est l'Addition à l'histoire de ce Roy composée par Mr. Naudé, l'eloge que Mr. Sorel a fait de cet ouvrage, dans sa Bibliotheque Françoise merite d'etre icy rapporté.

Mr. Naudé qui a eté un des plus curieux & des plus sçavans hom-

mes

mes de son temps, sit autresois imprimer un livre intitulé: Addition à l'histoire du Roy Louis XI. ce sont des reslexions & des remarques, non pas de simples narrations: on y voit des preuves sort bonnes pour montrer que la pluspart de nos Roys ont eté instruits aux bonnes lettres & principalement Louis XI. & on y trouve beaucoup d'autres particularitez touchant son regne.

Ce livre etant devenu tres rare, on a cru rendre service au public en luy en procurant une nouvelle edition.

La seconde piece de ce Receuil est le Cabinet du même Roy Louis XI. il en est ainsy parlé dans la même bibliotheque de Sorel.

On a imprimé depuis peu un petit livre intitulé: le Cabinet du Roy Louis XI, il contient quelques lettres, memoires & instructions, qui ont eté receuillis par les soins de M. Tristan l'Hermite de Soliers, cela peut donner de l'eclaircissement à beaucoup d'endroits de l'Histoire.

La troisieme piece est l'eloge du Roy

Roy Charles VIII. par Mr. đe Brantome, dans lequel il y a plufieurs particularitez de la vie du Roy Louis XI.

La quatrieme est la comparaison du regne du Roy Louis XII. à celuy du Roy Louis XI. Claude de Seissel en est l'auteur, son merite le fit parvenir aux dignitez d'Eaveque de Marseille & d'Archeveque de Turin, & il s'est rendu recommandable par quantité d'ouvrages & de traductions dont Mr. de la Croix du Maine a donné la liste dans sa bibliotheque.

La cinquieme est un Extrait d'une ancienne Chronique qui contient ce qui s'est passé de plus memorable en France & à la Cour des Ducs de Bourgozne: cette Chronique a deja eté imprimée dans les histoires des Rois Charles VI. '& VII. de l'Imprimerie Royale & con feroit rien de nouveau, si les augmentations qui y ont eté faittes & qu'on a tirées de différens Registres de la Chambre des Comptes de Lille n'y donnoient un nou-

veau lustre, qui eclaircit plusieurs points de cette histoire depuis 1461. jusques au temps de la mort de Charles le Hardy Duc de Bourgogne.

Enfin ce Receuil finit par des Remarques critiques & historiques, fur l'histoire du Roy Louis XI. com-

posee par Mr. Varillas.

Mrs. Baluze, Bayle, le Grand, du Bos, & autres Scavans ont deja-censuré les ouvrages de cet auteur, mais on lui a toujours paf-Le les citations sur lesquelles il a voulu fonder ses historiettes: l'Auteur des mêlanges d'histoire & de litterature sous le nom de Vigneul de Marville se contente de dire pages 162. & 163. de son premier volume, qu'il n'a pas bien separé le vray d'avec le faux qui se trouve dans les memoires qu'il a visitez & qu'il suppose etre à la Bibliotheque du Roy: il auroit pû aller plus loin & affeurer que la plus grande partie de ces memoires citez n'ont jamais existé. & que l'Auteur , en se faisant un plaifir 1: ...

sir d'ajouter des incidens romanesques, à ce qu'il y a de veritable dans ses histoires, ne s'est pas fait un scrupule de les appuyer de citations forgées; on en verra des preuves certaines dans ces Remarques, & si quelqu'un trouve mauvais que l'on censure les ouvrages d'un homme mort & qui ne peut plus se justifier, on pourra luy repondre que l'on n'a d'autre veue que d'eclaircir la verité & que Mr. Varillas a eté bien heureux de n'avoir pas eté recherché sur ce point de son vivant, puisqu'on auroit pû luy faire son proces & que la moindre peine à laquelle il auroit dû etre condamné, auroit eté de demander pardon de ses fausses citations, ainly qu'on y a autrefois condamné François de Rosieres \* Le proces pour avoir mis plusieurs faussetez pardon dedans son histoire de la maison de mandé par de la maison de De Rossers, est imprimé Lorraine. dans la Saty-1e Menipée

T A-

pa. 406. du To. 2. edition de 1711.



## T A B L E

## DES CHAPITRES

## Contenus en ce Livre.

Vertillement de Mr. Nau	dé. j
CHAP. I. Quelles scien	ces sont ne
CHAP. I. Quelles scien cessaires à ceux qui	doivent re-
gner.	Page 1
CHAP. II. Quelles raisons ont eu l	es Historiens
d'escrire que Louys XI. estoit igne	
les responses à icelles.	, 11
CHAP. III. Que Louys XI. avoit	
instruit és langues & sciences ordin	
CHAP. IV. Qu'il a tousiours tesm	
coup d'affection pour les bonnes let	res. 34
CHAP. V. Combien soigneusement i	I recherchoit
E recompensoit les hommes doctes	
CHAP. VI. Que la Barbarie a con	
luy à estre bannie des Escoles.	60
CHAP. VII. Que l'Impression a el	
ment recene, & establie en Fra	
son Regne: avec une curieuse d	
l'invention d'icelle.	יאנ ממעייא. 101
CHAP. VIII. Que non seulement Lo	
beaucoup d'autres Roys de France	
favorise les lettres.	
Le Cabinet du Roy Louis XI. conten	143 ant blufiaur
Fragmens, Lettres missives, & se	
gues du Regne de ce Monarque, &	autractia
ces tres-curieuses, recueillies de a	liaverlas Au
chique had trasone tran Mr Triba	u P. Harmita
chives & tresors par Mr. Tristan	
de Soliers.	1 70 Chap, <i>I</i> .
	URAP. I.

## TABLE DES CHAPITRES.

CHAP. I. La disgrace du Comte de Da	nemar.
tin, & l'enlevement de Monsieur Fr	ere da
Roy.	ibid.
CHAP. II. Mariage du bastard de Bourbo	
grace du grand Chambellan , & sa f	rilan •
Arrest prononcé en faveur du Comte de	
martin: Son retour prés du Roy, &	
tres incidens arrivés dans les années 6	5 66
ජි 67.	17 <b>5</b> °
CHAP. III, Le Roy allant à Peronne trou	mer la
Bourguignon, à la persuasion du Cardin	al Ran
lue, escrit diverses Lettres au grand I	Mailtra
de Chahannes; les Lettres de Balue au	
guignon interceptées, son emprisonneme	
confiscation de biens, & les Vers compos	22 (44)
sa disgrace.	179
Lettre du Roy au Grand Maistre. 15. N	
bre.	189
Lettre du Grand Maistre au Roy.	191
CHAP. IV. Lors de l'institution de l'Ordr	
Michel, le Roy envoye le Collier au	arand
Maistre, qui obtient la grace du Comte	A Ar-
magnac, le refus que le Duc de Br	etague
: fait dudit Collier, la reduction des ville	S A A
miens, Mondidier & Roye. Lettres	
rieuses du Duc de Bourgogne au grand	
stre, & la Responce du grand Maiss	tre nu
Bourguignon.	193
	evrier
1470.	. 195
Lettre du Roy au Grand Maistre. 1. Aoust.	
CHAP. V. Lettre injurieuse du Bourgs	uioman
an grand Maistre de France. 16 Janvier	1470.
me Stante stailer one stante to Jane son	198
Reponse du Grand Maistre au Duc de B	
gne.	201
Lettre du Roy au Grand Maistre. 8. Se	
brer	205
V* F*	In-
•	4/8-

### TABLE

Instruction du Roy au Grand Maistre. 16. Fe-
_ vrier 1470. 206
Lettre du Roy au Grand Maistre. 207
CHAP. VI. Lettres secrettes du Roy au grand
Maistre; ensemble celles de la maladie de
Monsieur Frere unique du Roy, sa mort, son
Testament, & le voyage du Roy en Guyenne & en Bretagne. 208
Lettre du Roy au Grand Maistre. 29. Octobre.
209
Autre Lettre du Roy sur le mesme sujet. 18. May.
210
Testament de Mr. frere du Roy. 24. May 1472.
211
CHAP. VII. Le Roy soupçonnant le Connesta-
ble d'infidelité, ledit Connestable escrit la sui-
vante au grand Maistre & au Duc de Bour-
vante au grand Maistre & au Duc de Bour- gogne, sa prise & mort, & les Vers qui su- rent faits sur ce sujet, ensuite la mort du
melma Rossacionem En la devil de Des de
mesme Bourguignon, & le deuil du Duc de Lorraine. 217
Lettre du Roy au Grand Maistre. 5. Aoust. 220
Promesse du Grand Maistre. 8. Aoust 1476. ibid.
Lettre du Grand Maistre au Roy. 17. Avril. 221
Lettre du Roy au Grand Maistre. 7. May. 222
Lettre du Mareschal de Rouault au Grand Mai-
fire. 24. /uin. 223
Lettre du Roy au Grand Maistre. 26. Jan-
CHAR WIII Mont du Duc de Monseure de
CHAP. VIII. Mort du Duc de Nemours, de Charles d'Amboise, & celles de plusieurs au-
tres Seigneurs; & autres choses remarquables,
arrivées l'an 1478. 79. & 80. 225
Lettre du Duc de Nemours au Roy. 31. Jan-
guier 'T 45X ibid
Lettre du Grand Maistre au Roy. 26. Decem-
0/6.
Antre Lettre du Roy au Grand Maistre de Frau-

### DES CHAPITRES.

ce. 25. Juin. 22	8
Lettre du Grand Maistre au Mareschal de Gie	<i>!</i> .
2.2	
De l'Assemblée generale tenuë à Orleans pour le	3
Pragmatique sanction. 230	)
Response du Roy à celle d'Edoüard Roy d'Angleter	
resur l'emprisonnement de son frere le Duc d	e
Clarance. ibic	i.
Lettre du Marechal de Loheac au Grand Maistre	<b>?.</b>
8. Decembre. 23	I
Lettre secrette du Roy au grand Maistre. 28	۶.
Uctubre. 23	3
Autre Lettre du Roy à Monsieur de Curton, Gou	
verneur du Limosin. 6. Novembre. ibid	
Lettre que le Connestable escrivit au grand Mai	j <b>-</b>
stre, lors du siege de Beauvais. 12. Juillet. 23	5
Lettre du Duc de Bourgogne au Duc de Bre	
tagne. 230	
CHAP. IX. Le Roy donne le Gouvernement de	
Quesnoy au Seigneur du Lude, & luy en en	
voye la Commission, le mesme Seigneur du	
Lude, favory du Roy, fait licentier plusieur	
Compagnies d'Ordonnance, & mesme celle de	
grand Maistre; les Lettres escrites sur ce suje	5
de la part du Roy, les Appointemens & pen	
. fions qu'avoit ledit grand Maistre. 24 Lettres de Creance du Roy au grand Maistre. ibid	
Commission du Roy en faveur de Jean Daillon	
- Seigneur du Lude, & Gouverneur de Dan	<b>,</b>
phine. ibid	ĺ.
Lettre du Roy au grand Maistre. 24	
Response du grand Maistre au Roy. ibic	
Estat des Appointemens qu'avoit le grand Mas	
stre.	
Lettre du Roy Louis XI. par laquelle il veut qu	ie
Marie sa fille naturelle, espousant Aimar de Po	i-
ctiers, Sieur de saint Valier, porte les armes a	le
France, avec une bande d'or. 1467. ibic	l.
Elog	ζe

## TABLE DES CHAPITRES.

Eloge du Roy Charles VIII. par Mr. d	e Branto-
me dans lequel se trouvent plusieur	s particu-
larités qui regardent la vie & le	Regne du
Roy Louis XI. sou pere.	245
Lettre de Louis XI. à Monsieur de Bress	ure. 270
Autre Lettre au mesme.	271
Autre Lettre au mesme.	272
Autre Lettre au mesme.	273
Autre Lettre au mesme.	ibid.
Autre Lettre au mesme.	274
Autre Lettre au mesme.	ibid.
Autre Lettre au mesme.	275
Autre Lettre au mesme.	ibid.
Autre Lettre au mesme.	276
Autre Lettre au mesme.	277
Autre Lestre au mesme.	ibíd.
Autre Lettre au mesme.	278
Autre Lettre au mesme.	279
Autre Lettre au mesme.	ibid.
Comparaison du Regne du Roy Louis I	XII. â ce-
luy du Roy Louis XI. Tirée de l'h	bistoire du
Roy Louis XII. par Claude de Seysse	
de Marseille depuis Archevesque de T	
Extrait d'une ancienne Chronique con	
en 1400. & finissant en 1467. impr	
les histoires des Roys Charles VI.	S Char-
les VII.	319
Remarques sur l'Histoire du Roy Loui	
Mr. Varillas.	405



DE MR. NAUDE'.

My Lecteur il me semble que je puis à bon droit commencer cette petite preface par les parolles que Matthieu a inserées fort judicieusement en la sienne sur l'histoire de laquelle il est maintenant question; Comme Philippe de Comines n'a pas tellement moissonné cette campagne, qu'il n'y ait laissé quelques epics à receuillir; aussi ne pense je pas avoir dit si entierrement & nettement toutes choses apres luy, qu'il n'y en ait encore pour exercer les autres apres moy; le veneur est loué pour chasser & pour prendre, mais il n'est pas blâmé pour n'avoir pas tout pris: il faut ceder quelque chose au jugement, à la curiosité 🕏 à la diligence des autres! celuy

luy là n'enseigne pas bien qui enseigne tout, un autre esprit trouvera en core dequoy s'egayer en cette bell & ample campagne de la vie de l'Prince.

Ne t'imagine pas toutefois qu cette Addition t'enseigne de not velles conquestes ou des bataille & prises de Villes, desquelles t n'avois encore ouy parler. Car est vray que ce dernier Historie & les deux autres qui l'ont prece dé ne m'ont rien laisse à dire d ces actions principales: mais com me un Peintre se peut bien vante d'avoir adjouté quelque chose à u pourtraict quoy que ce n'ait eté n la face ny les pieds ny les mains aussi me persuade-je que si tu pren la peine de parcourir ces feuilles qui en effet ne font mention que des actions les moins relevées de notre Louis XI. tu jugeras neant moins qu'elles contiennent des vraye additions à son Histoire; puis qu'u ne belle face ne seroit pas bien re presentée si l'on n'accompagnoi

le front de ses lignes, & les yeux de leurs paupieres & fourcils. Joint que Plutarque nous apprend par ses vies comme il ne faut rien negliger de tout ce qui a eté fait & dit par les grands personnages. C'est pourquoy if tu considere combien il est plus facile de connoitre les actions des Princes & parler de leurs victoires, que d'eplucher & receuillir ce qu'ils ont fait en leur particulier & dans l'enclos de leur Palais, tu avoueras aussi qu'encore bien que ces premieres soient plus eminentes & relevées, celles cy toutefois sont beaucoup plus penibles & laborieuses à remarquer ce que le grand nombre des vieux livres & divers autheurs, d'où j'ay tiré ces presentes, te sera comme j'espere facilement reconnoitre.

Ét d'autant que toute ma preuve consiste en la deposition de ces temoins, j'ay cru qu'il me les faloit produire comme font les juges & commissaires, c'est à dire sans rien alterer, ny à leur substan-

### IV AVERTISSEMENT

ce ny à leur parole suivant en ce la & la raison & l'exemple de ce grand homme Scaliger, leque ayant rencontré un Epigramme fori rude & barbare, qu'il jugeoit ? propos d'inserer en ses commentai res sur Catulle, se contenta de dire, Hoc quamvis dignum est elegantia sæculi illius quo litteras scire barbaries erat, tamen ne quia sine teste dicerem id æquo animo bic apposui. Et si le grand nombre de ces passages que je rapporte comme disent les Jurisconsultes per Saturam est trop ennuyeux, je diray encore avec le mesme, & candide lector istis patienter carere poteras, habent tamen quod te scire melius fuit quam ignorare. Et puis j'aime beaucoup mieux de don-

tio.

---- Mihi namque perosum
Recte dicta aliis iterum sermone referre

**' c**ouchées.

non pas des redites elegantes & bien

Estimant que ce ne me sera pas pe-

#### DE MR. NAUDE'.

tite-gloire de ressembler en ce point à l'excellent peintre Zeuxis, les Lucian in pieces & tableaux duquel etoient Zeux sive toujours recommandables par la nou-Antioche. veauté de ses affaires.

Au reste comme ce livre etoit au sceau pour en obtenir le Privilege, ce grand Genie qui en a la Garde, & fans la permission duquel il ne pouvoit sortir en lumiere, me fit advertir par une grace & faveur speciale, que j'eusse à corriger l'endroit de la page 53. où je disois que Me. Adam Fumée avoit eté Chancelier de France sous Charles VIII. parce qu'il avoit seulement eu la Garde des Seaux, comme le plus ancien Maitre des Requestes a coutume de l'avoir apres le deceds du Chancelier, jusques à ce qu'on en ait choify un autre à sa place de quoy m'etant voulu non asseurer (parce qu'il faudroit manquer de jugement pour balancer les verités d'un tel oracle, avec les temoignages contraires de deux ou trois petits Historiens) mais eclair-

## vj AVERTISSEMENT

eclaircir un peu d'advantage, & Mr. du Puy ex dios epvos m'ayant communiqué pour cet effet le volume de ses Memoires où il est parlé des Chanceliers de France, j'ay remarqué en iceluy qu'en un registre du Conseil de la Cour de Parlement de l'an 1493. fur la fin de Juillet il y a ces mots, la Cour a ordonné & ordonne qu'elle ecrira lettres à Me. Adam Fumée Garde des Sceaux, & au mesme du 14. Aoust fuivant: Ce jour a eté deliberé que la Cour ecriroit à Me. Adam Fumée Chevalier Sieur des Roches Garde de Seel. Et de plus qu'il est expressement porté au Compte de Nicole Herbelot Changeur du Trefor durant l'année 1494. M. Adamus Fumée Consiliarius Regis & Magister Requestarum sui hospitii, 6 per ipsum Regem commissus ad custodiam sui sigilli in absentia magni ordinati voco defuncti D. Guillelmi de Rupeforti nuper Cancellarii Franciæ ad Vadia quæ sunt ab antiquo de 2000, lib. per annum &

## DE Mr. NAUDE'.

totidem pro pensione annua nibil bic, eo quod ab aliquo tempore citra, solvuntur de denariis dicti sigilli, sed tamen de suis minutis juribus omnium sanctorum, Robbe ଓ lignorum fit sibi compotus ଓ solutio inferius. Ce qui est encore confirmé par cette Epitre que luy envoya Robert Gaguin sur le sujet de cette nouvelle commission qui luy etoit ainsi echeue, laquelle je rapporteray en ses propres termes à cause que le livre des Epitres & Oraisons de cet Autheur est fort rare, & meriteroit bien d'etre quelque jour r'imprimé derriere son Histoire. Robertus Gaguinus, Adam Epist. 79. Fumeo Cancellariatum gerenti.

Non permisit morbus quo diugraviterque sum afflictus, fortune tue
gratulari, que gratiam atque dignitatem tuam secit his diebus auctiorem, nunc morbo paulum levatus
dare ad te litteras duxi quo officium
in te meum explerem: itaque tametsi Guillermi\* mors mihi molesta\* Do Repoest, gaudeo tamen te Cancellarii loforii.

## wiij AVERTISSEMENT

co assidere, & justitiæ administrationem tibi esse creditam. Rerum enim humanarum experientiam abunde calles, neque surreptum iri tibi aliquid iniquum potest. Igitur ita age ne à recto declines, nec sortunæ recens hæc benignitas, ab amicorum benevolentia te reddat alienum persuasum enim mihi est me corpore absentem à tua non excidisse memoria, quæ ut perpetuo hæreat precor; Vale Parisii pridie Idus Decembris.

D'où tu jugeras amy Lecteur avec combien plus d'affeurance ceux qui ont le maniment des affaires en peuvent parler que non pas tous les ecrivains communs sur le rapport desquels, Mr. Ranchin tres docte Chancelier de l'Université de Montpelier s'etant aussi fondé, n'a pas moins choppé que moy en cette infeription, qu'il a fait mettre avec plusieurs autres sur la facade du College Royal etabli en laditte Ville.

Adam Fumée patria Turo- in Apollonensi tam gravitatis quam no- nari sacro. bilitatis gloria inclitum & clarum Medicinæ Doctorem Universitas Montispessulani aluit, qui cum primo Consiliarius Magisterque Requestarum ordinarius ac Medicus primus Caroli VII. Ludovici XI. atque Caroli VIII. Francorum Regum fuit, tanta probitate effulsit, quod Franciæ Cancellarius merito tandem effectus sit. Dumque dierum maturus esset. Lugduni animam exhalavit, M. CCCCC.

C'est pourquoy tu nous excuseras tous deux, & tiendras pour tres certain que ce grand Chancelier (au jugement de Budée & de Ga-Lib. 4. A guin) Guillaume ou Guy de Ro-Epis.

chefort etant decedé, Me. Adam

Fumée eut, comme nous avons dit, les Sceaux en garde à cause de sa qualité de Doyen des Maitres des Requestes, jusques à ce que Antoine du Prat su elu pour suc-

## \* AVERTISSEMENT, &c.

fucceder au dessunt en cette charge, ce qui a induit Budée de conjoindre immediatement en son livre de Asse, ces deux Chanceliers Guy de Rochesort & Antoine de Prat, sans faire aucune mention d'Adam Fumée, au sujet duquel il m'a eté necessaire de dresser ce petit mot d'avertissement, pour satissaire non seulement à mon devoir, mais aussi à la verité de l'histoire, & à celuy là particulierement qui m'a tant obligé de m'en faire advertir.



## ADDITION

A L'HISTOIRE

D U R O Y

## LOUIS XI

Contenant plusieurs recherches curieuses sur l'histoire de ce Roy.

#### CHAPITRE L

Quelles sciences sont necessaires à cenx qui doivent regner.



Omme il n'y a question si triviale & commune entre les Politiques, que celle des Sciences & Disciplines esquelles les Princes doivent

estre instruits & enseignez pendant leur jeunesse, aussi n'y en a-il aucune agitée avec plus d'obstination d'une part & d'autre, ou de laquelle on peust dire avec plus de raison,

Scinditur incertum studia in contraria vulgus. Virg. lib. 2. Ce qui arrive à mon jugement † parce que, Aneid. † Cop Mar. l'effect suivant tousiours la nature de sa cau-Nadia qui A

#### ADDITION A L'HISTOIRE

se, & chacan n'ayant coustome de juger raisonner des choles proposées que selon diverses dispositions & habitudes. qui une longue pratique le sont rendués les p familieres & quasi naturelles: Ceux-là reislement qui ont le plus souvent pris la p me en main pour s'exercer fur le sujet duq il est maintenant question, n'en veulent, plustest n'en penvent parler & discourir ( conformément à leurs vieilles inclination & à la mode d'Aristoxenus le Musicien, asseuroit l'ame n'estre autre chose qu'un c tain concert, & tres-parfaicle harmonie citée par le divers affemblage de toutes parties de nostre corps ; ut sic (comme a f judiciensement remarqué le Prince de l'E Lib. 1. Tuf- quence & Philosophie Latine ) ab arte sua:

cul quzst.

recederet. Et en effect nous voyons la p grand' part des hommes scavans & lettre & entre autres ceux-là principalement,

sio Satyr.

Petron. ini- pour avoir vicilly parmy les livres nibil ex que in usu habemus aut audiunt aut vident, DI noncer fort hardiment, & ce par l'advis Platon, beatas fore Respublicas in quibus a Philosophi reguarem, aut Reges philosophare sur. Adjoustans qu'Aristote à esté de la me me opinion, puis qu'en la Preface de la Ri torique qu'il addresse à son disciple Alexa dre le Grand, il l'exhorte par cette beile fin litude à embrasser l'Eloquence, & s'adec ner du tout à la Philosophie, wifier pop' Quartirit comatos vyine, outs of Corns ( America refigius muidile. Joint que comme dit encor an o. chap.dudit livre, nemo rera imperitus gravis potest esse Imperator. Et Ves

ce femble bien estre de la mesme opinio lors qu'il affeure, quod neminem decet vel pi ra vel meliora scite, quam Principem cus Auguß.

doctrina pluribus potest prodesse subjectis. Cotteme aussi Flavius Vopiscus, qui dit fort à propos parlant de l'Empereur Tacite, que menso melius literate imperati Et que almi ne soit, les preuves & exemples qu'ils en apportent femblent tres-legitimes & vallables: Car y a-il jamais eu un plus grand guerrier & plus homme de bien qu'Hercules? & neantmoins il nous est representé par le Poète Archilocus,

Gradivi junta per atrocia bella minister,

Dulciáque edoctus manera Pieridans. Ainfi Epaminondas chez Plutarque, Alexandre le grand dans Justin, sont grandement louez, comme Princes non moins studieux des settres humaines & de la Philosophie, que de l'art militaire, & des moyens de se faire obeyr. Ains l'Historien Cassius parlant de l'Empereur Adrian dit, que fois suapte matura disciplimis deditus . & studiorum amator, in utraque lingua impense eruditus. Et le mesme est rapporté par Hérodian de l'Empereur Severe, qui prieser bellieum gloriams, otiam civilibus fludiis clarus fuit. Itteris doctus. & Philosophia scientiam ad plenum adepeas. Ce que l'on peut dire encore, & avec autant de verité, non seulement des Empereurs Romains Cefar, Auguste, Tybere, Marc Antonin, Tacite, & antres Roys & Princes de l'antiquité, mentionnez dans Elian en ses Diversitez : mais Lib. 1. aussi de plusieurs tres-celebres entre les modernes, comme de Charle-magne, Robert, François & Alphonse X. Jacques V. & sur tont de ce Comte d'Anjou Foulques Grisegonnelle, lequel piqué de ce que le Roy Louvs fils de Louvs le Simple, & ses Courtifans s'escient mosques de luy l'ayant ren-

#### ADDITION A L'HISTOIRE

contré parmy les Clercs en l'Eglise de Tours, il legr-respondit fort hardiment, Qu'un Roy non lettré, & un Asne couronné, ne differoient en pien. Et en suitte de toutes ces authoritez si pressantes, ils adjoustent deplus, trois ou quatre raisons qui leur semblent assez fortes popr bien establir cette question : Car, disentils, se peut il faire qu'un Prince destitué de toute doctrine & de la cognoissance des bonnes lettres, puisse jamais bien trouver les moyens requis pour venir à bout de ses affaires, choisir avec jugement les Ministres de son Estat, ou resoudre avec justice & equité les querelles & differents de ses subjets? se peut-il faire que sans l'aide d'icelles, il puisse inventer, cognoistre & faire dresser les machines de guerre, designer & conduire les fortifications, haranguer les soldats, & consulter & opiner à propos sur les diverses rencontres qui se presentent? Bref, quand bien mesme les Roys n'auroient point d'autre interest de passer quelque temps aux estudes que pour leur contentement particulier, & l'estime qu'ils s'acquierent parmy leurs subjets, & les autres Monarques: Ils concluent toutesfois qu'ils s'y devroient addonner, & ce d'autant plus volontiers que comme dit Epi-Cete, Nullum est animal bomine doctrina orpato pulchrius

Mais ceux qui maintiennent & favorisent l'opinion contraire, scavoir les Soldats, Gentilhommes & Courtisans, parlent bien en autres termes, & defendent leur party avec beaucoup plus de courage, d'artisse & d'industrie: car faisans litiere de toutes ces sentences & allegations Grecques & Latines, ils discourent & raisonnent tres judicieusement, que tous les Estats & Monarchies ont

٠;

#### DU ROY LOUIS XI.

pris leur naissance des Armes, & non point des Sciences; que la puissante Republique de Rome a eu son commencement & son accroissement par les Armes, & non point par le moyen de la Robe, de la plume, ou des Lettres; que les noms de Miltiades. Cimon & Themistocles se sont beaucoup plus illustrez par le moyen des victoires qu'ils ent emportées en Marathon & autres lieux. que celuy de Solonavec ses Loix en Areopage; que la renommée de Scipion est bien plus glorieuse, & les entreprises de Cesar & Pompée plus honorables, que la composition des Vers d'Horace, ou les Oraisons de Demosthene & de Ciceron; bref qu'il n'y a que les ames lasches qui pour ne pouvoir support ter les fanfares de Mars, se jettent dans les jardins des Muses, comme jadis Hippolite se mit an service de Diane pour se sentir un foible guerrier en amour. Joint que le Turc est egalement dressé à l'exercice des Armes & mespris des Sciences. Et quand les Gots ravagerent la Grece, ils laisserent aux Grecs les librairies afin de les tirer de l'exercice militaire à des occasions sedentaires, & par ainsi amollir & effeminer leurs genereux courages.

Aussi personne n'a esté jusques à cette heure si stupide de croire que ceux qui suivent les Armes, qui mesprisent & supportent d'un courage pareil les commoditez & incommoditez, qui ne sont point estat des blesseures, & mesprisent genereusement leur vie pour parvenir au Temple de l'Honneur, ne meritent davantage de gloire & de recommandation, que les personnes qui passent inutilement leur vie à l'ombre d'une Bibliotheque, & à s'entretenir avec les morts, tes-

A 3 moin

#### ADDITION A L'HISTOIRE

moin le l'oëte Cornazano, lequel combien qu'obligé de favoriser son party, confesse meanumoins cette verité par ces beaux vers.

litare.

Del'ane mi- qui font le commencement de son livre, Li Fra l'arte che si fan' digne d'honore

A cui l'ingegno human fe industriate

"Militia e fruto, e la scientia un fore. : Lanto ettien militia el principiato

🖂 Quanto e de questi dui l'honor più altiero

Botero lib. 2. della rag. di fisto.

. O d'un trombetta, o d'un Principe armate. Et de là vient une ces Politiques de Cour se rient tous les jours d'un Alphonse de Castille, qui non content d'avoir perdu tout son temps és estudes d'Astrologie, se vantoit d'avantage d'avoir leu quarante fois un certain livre avec toutes les gloses, quoy qu'affez capable d'occuper plus de dix ans un habile: Theologien - comme s'il y avoit bien de l'honneur à perdre tetiltre de fage Roy pour s'acquerir celuy de bon Aftrologue. Et de là vient encore qu'ils scavent bon gré à Tasso-Libro 7. dis mi d'avoir dist librement que noi babbiamo ve-

pensieri **G**uclito 4.

e Sebernito, per haver voluto comporre libri, e fare del letterate, n'y syant rien de moins frant à un Prince que de prendre la plume, si ce n'est pour l'expedition de ses affaires, our pour composer quelque livre semblable à celley qu'avoit faich Auguste, & qui depuis Tecir. lib. 1. fet presenté à Tybere en plein Senat, in que rentenrbantur opes publica, quantum civium socierumque in armis, quot classes Regna provincia tributa, aut velligalia & necessitates, ac largitiones. Or pour ce faire il n'est point question d'entendre les fables d'Homere, de se rompre la telle à sçavoir un Poëte, d'apprendre la Theologie, Physique, ou Medecine,

iclong ulage, l'experience, le jugement, &

dato il Re Giacomo d'Inghilterra Besseggiato,

un soin particulier à manier les affaires y servent plus que les lettres & sciences de toutes les Universitez. Trajan, Probus & Justinian furent ignorans, mais au reste tressages & vertueux Princes. Brasidas, Francois Pizare, Nicolas Piccinin, Consalve Ferrand, François Sforce, ne sceurent jamais lire, & estoient tous grands Capitaines. Phalaris. Periandre, Denys, Tybere, Claude, Neron, Caligule, Julien l'Apostat, estoient tres-doctes, & ne furent que des Tyrans: Theodoric Roy des Gots, Corcut en Turquie, Alphonse en Espagne, acquirent beaucoup descience, mais aussi ils perdirent leurs Empires: & la belliqueuse Sparte s'est rendue souvent maistresse de la scavante Athenes. D'où enfin ils estiment pouvoir conclure avec grande raison que la vertu ne se peut enseigner par les léttres, & encore moins l'art de bien gouverner pour se rendre victorieux & triomphant : & que par consequent les Princes n'en ont que faire, & ne s'y doivent en aucune façon amuser.

Ces deux opinions directement contraires estant ainsi proposées & deduittes suivant leurs principales raisons, il faut maintenant declarer quelle est la mienne, asin que par la suitte de ce discours on juge plus facilement comme Louys XI. a eu toutes les conditions requises aux plus sages & advisez Politiques. Et parce que toute vertu & persection se rencontre ordinairement au milieu des deux extremes, comme en son centre & au lieu qui luy est le plus propre & conve-

nable,

Quem ultra citraque nescit consistere rectum; Horatius, J'y establiray aussi le fondement de cette science royale, & sans estre bridé ny pre-A 4 venu

#### 8 ADDITION A L'HISTOIRE

venu de toutes les raisons & authoritez cydessus proposées pour l'une & l'autre opinion,
j'en advanceray d'autres qui tesmoigneront
bien que les plus doctes, & ceux que l'on
tient pour pedants, ont aussi bien philosophé
sur cette matiere, que les plus subtils & deliez Politiques; pourveu neantmoins qu'on
les sçache bien choisir dans les livres de ceux
qui sont estimez les meilleurs & plus judicieux de leur troupe; Car s'il estoit question
de nier absolument que les settres soient necessaires aux Princes, Ovide ne semble-il
pas l'avoir desja dict en ces deux vers?

s. Faftor.

Qui bene pugnabat Romanam noverat artem, Mittere qui poterat tela, disertus erat.

Et Virgile n'a-il pas parlé en tres-bon Politique, & fort bien distingué quelle doit estre la science des peuples & des Roys, quand il a dit au 6. de l'Eneide,

Excudent alii spirantia mollius æra, Credo equidem, vivos ducent de marmore

vultus : Orabunt causas melius : colique meatus Describent radio, & surgentia sydera dicent. Tu regere imperio populos Romane memento, (Ha tibi erunt artes) pacique imponere morem :

Parcere subjectis, & debellure superbos.

Et l'ingenieux Poète Claudian ne fait-il pas une bonne addition à ces preceptes, quand il nous represente l'Empereur Theodose enjoignant à son fils Honorius de lire & sueilleter diligemment toutes les Histoires tant Grecques que Latines?

De 4.conful. Honorii. Nes definat unquam Tecum Graia loqui, tecum Romana vetustas, Antiquos evolve duces.

Puisque cette lecture est absolument necessaire aux Princes, veu que, comme dit Comines, L'un des grands moyens de rendre un hom-Livre 2. ch. me sage est d'avoir leu les Histoires anciennes, 6. & apprendre à se conduire & garder, & entreprendre sagement par icelles, & par les exemples de nos predecesseurs; & que comme telle l'Em- Cap 56. expereur Bafile la recommande à son fils Lcon, honat. & Demetrius à Ptolomée Roy d'Egypte, le-Apud Pluquel il advertit sagement, ut conscriptos de taic. Regno Imperioque libros compararet atque lecti-

taret, nam que amici non audent Reges admone-

re. eain libris scripta esfe,

Je ne desire doncques pas, pour revenir à nostre opinion, que le Prince s'addonne à toute autre chose qu'à l'estude, & abhorre totalement la doctrine & les lettres; parce qu'elles adoucissent & moderent les passions plus violentes, excitent le desir d'honneur & de gloire; & outre plus affinent, aiguisent & augmentent la prudence & le jugement. Austi ne veux-je pas qu'il abandonne le soin de son Estat, pour n'avoir que celuy de ses livres, & de je ne sçay quelles sciences penibles & regiées, tant à cause qu'elles occupent tellement l'esprit de l'homme qui s'y applique, qu'il ne prend d'ordinaire plaifir à autre chose, tesmoin le bon Archimede qui fut tué estant plongé dans ses estudes pendant la prise & le sac de Siracuse; qu'aussi parce qu'elles le rendent melancholique, soucieux, triste, chagrin, songeart, & plustost lourd & pesant, qu'attemperé! qui sont neantmoins des conditions fort contraires aux hommes de guerre & personnes de gouvernement: Mais j'estime qu'il se doit tenir & renfermer dans la mediocrité, assez bien descrite & reglée par Leonard Aretin en son Lib. 7. Epistre au Roy d'Espagne & ne prendre de cette marchandise qu'autant qu'il en est be-

Epift. 107.

pium.

foin pour n'en estre point desgarny & despourveu, sans outrepasser ou douter de cet Axiome de Seneque, Paucis ad bonam mentem opus est litteris. & de tenir tousiours du costé de Neoptolemus, qui avoit coustume de dire, Philosophandum esse sed paucis. C'est pourquoy il aura premierement l'intelligence & l'usage familier de la langue Latine, pour ne point tomber en pareilles fautes & accidents que l'Empereur Charles Quint, & nostre Roy Henry III. le premier desquels ayant negligé les bons preceptes à advertissement de son maistre Adrian, s'en repentit par après tout à loisir, lors que les Protestans d'Allemagne luy faisant des longues & prolixes harangues en latin, il se trouva avoir besoin d'un truchement pour les entendre : & l'autre ayant mis tout son plaisir à cultiver la langue francoise, fut bien estonné & empesché tout ensemble, lors qu'estant en Pologne il recognut que la latine y estoit aussi commune & familiere que la maternelle. Joint que l'usage de cette langue peut beaucoup servir pour la lecture de plusieurs bons Historiens, à laquelle le Prince se doit principalement occuper. Car pour ce qui est des Mathematiques & des disciplines morales & politiques, qui doivent borner sa doctrine & erudition, elles se peuvent tres-facilement & commodément enseigner en toutes langues. Et quiconque veut rendre les Roys & Souverains plus studieux & scavans, ne merite d'estre estimé bon Politique, veu que, comme a fort bien & judicieusement remarqué le do-& Archevesque de Bourges, & Prieur general des Augustins, Gilles de Rome, Cum oporteat eos esse quasi semideos, & debite & absque negligentia negotium regni intendere, non vacat vecat eis subtiliter perscrutari scientias : Aussi a-il favorifé ma conclusion par la sienne, que je rapporteray d'autant plus volontiers en ses propnes termes, que l'on verra par icelle quowodo avi & atavi nostri cum allinu & cape eorum nerbe elerent, tamen aptime animati erant. Car apres avoir agité cette question en trois chapitres du livre qu'il composail y a prés de quatre cens ans, du Gonvernement des Princes, il les conclut en fin par ce propre texte, que l'on peut appeller une riche Medaille & curicule Antiquaille d'un secle barbare & mal poly: Ipfi ergo quentum cumque intendent 2. parte lib. esse militer. E vacere negetio politico, debent. infudere ut feient idiema literale five Latinum. debens etiens aliquid addifeere de Grammatica 🔂 Rheterica, ut ex boc subtiliores fiant ad intelligendam quecumque proposita; quo sacto debent tature funces ingenium exponere, at bene intelligant moralis, at se & alies regere possion: sic ergo morele negatium sciri expedit ab bis qui cupient principari, ut fialias omnes scientias ignorarent, adbas fludere deberent at eis moralia valgariter & grosse proportionentur, quia per ea Princeps sufficienter instituitur qualiter debeat principari, & quose & cives inducere debeat ad virtates.

# CHAPITRE II.

Quelles raisons out en les Historiens d'escrire que Lonys KI. estoit ignorant, avec les responses à icelles.

CE n'est pas sans raison que le docte Jurisconsulte Alciat a pris sujet de representer en l'une de ses Emblemes sous la figure d'un Pro-

Prothée maunipos, & subjet à recevoir toutes sortes de faces, la faute commune des Historiens, qui voulans establir quelque suitte & premiere origine des peuples dont ils descrivent l'Histoire, se laissent ensin piper & seduire à quelque saux visage, pour ne pouvoir descouvrir le vray & naturel caché dans les divers replis des siecles, & voilé des plus espaisses tenebres de l'antiquité: c'est pourquoy il luy sait dire sort à propos,

Emblém. 182.

Signa vetustatis, primævi & præfero secli. De quo quisque suo sommiat arbitrio.

Les exemples en sont trop communs, pour s'y vouloir estendre, n'y ayant presque aucune nation qui ne se flatte en son origine. & ne deduise sa premiere source de quelque Heros ou petit Dieu: nos François mesme ont esté si jaloux de cette gloire, qu'ils ont recherché dans les fables ce qu'ils ne pouvoient obtenir de la verité. Mais comme il arrive rarement qu'une fausseté ne soit accompagnée de beaucoup d'autres, aussi ne trouvons-nous pas cette scule dans nos Hifloires. Le regne de Pharamond & de ses descendants y celuy de Charlemagne & de ceux encore qui ont regné long-temps apres luy, nous en fournissent assez en chaque fueille de leurs Annales: & la barbarie du temps jointe au peu de jugement de nos Historiens persuaderoit facilement que nos Ancestres n'estoient propres qu'à composer des Romans. Je ne feray pas neantmoins comme les esprits libertins de ce siecle, qui se mocquent des plus signalez miracles de nostre Monarchie, & les rangent parmy ces faussetez: car c'est trahir son party, & n'avoir point d'affection pour son pays, de le vouloir malicieusement frustrer de ce que les estran-

#### DU ROY LOUIS XI.

estrangers luy accordent: & s'ils estoient bien sensez & bons Politiques, au moins devroient-ils suivre cette maxime de Tite Live, Lib. 4. De Detur bac venia antiquitati, ut miscendo buma-cad. 1. na divinis primordia arbium augustiora faciat. Mais puisque plusieurs Escrivains modernes ont descouvert la fable du Francion de Jean le Maire & de Nicole Gilles : Pasquier & Livre 9. ch. 1. Marfille celle des quatre Escossois qui fon-les Recherches. derent nostre Université, introduite par Vin-de Acadecent de Beauvais, & soustenuë par Gaguin; mia Paris. quelque autre bon esprit qui ne s'est voulu nommer l'erection controuvée de la Terre Lib de fais d'Yvetot en Royaume; & que cette fausse regni vetoopinion conceue il y a long-temps de l'igno-ti narratiorance de Louys XI. reste presque seule entre ne. les principaux contes de nostre Histoire, qui n'a point encore rencontré son Hercules, il faut maintenant que je l'entreprenne. & que d'antant plus qu'elle est inveterée dans la creance du peuple, & authorisée par tous les Escrivains d'autant plus aussi je m'esforce d'en descouvrir la fausseté, pour esfacer cette tache de la renommée du plus advisé de nos Roys, en desabuser tout d'un conp les bons esprits, & disposer les plus foibles à suivre la mesme piste, Que enim, dit Tite cad. La Live . vix à plebe impetres, temporis successu plane ab eadem & quidem libenter impetrabis. D'où vient donc ques cet erreur, & comment s'est-il rendu si commun, non seulement en France, mais par toutes les Academies de l'Europe, qui l'estalent tous les jours en leurs livres, au grand mespris & detriment denostre nation: Certes il me semble qu'il n'a eu que deux causes principales, scavoir le peu de soin qu'ont eu les Historiens de nous descrire quelle fut l'instruction de ce

Roy en sa jeunesse, & la resolution qu'il prit

de ne faire apprendre à son fils Charles que ces cinq mots de Latin rapportez & rebattus si souvent par les Politiques, Qui nejcit dissimulare, nessit regnare. Et pour ce qui est de la premiere, c'est une chose bien estrange que Philippes de Comines Historien tres-fidele & particulier, Jean de Troye qui a composé la Chronique appellée par nous Scandaleuse, Matthieu qui semble n'avoir rien oublié de ce qui appartenoit à l'Histoire de nostre Louvs XI. & tant d'autres qui les ont suivis, n'ayent parlé en aucune maniere de quelle façon il fut nourry, essevé & instruit en sa jeunesse: & encore bien que Philippes de Comines puille couvrir cette negligence far ce qu'il ne fut appellé que fort tard à son service & l'autheur de la Chronique (candaleule ' fur ce qu'il n'a commencé son Journal que depuis l'an 1460, quelle excuse peut avoir Matthieu homme docte, curieux, eloquent, tres-bon Historien, & qui en effect a le mieux recuelly toutes les particularitez de cette Hittoire, de ne nous en dire rien autre chole finon que l'ignorance estoit encore si bardie, E suivie par tont, que ceun qui se mestoient de Long: XI. art. PHistoire, pen curieux certes, pen diligens, ne nous ont rien laissé de la nourriture des Princes de France, sur laquelle toutesfois s'est toustours fondes l'esperance du reste de leur vie. Apres quoy je ne puis legitimement blasmer ceux qui on jugé cette firade avoir esté employée. dans l'Histoire pour voiler & couvrir quelque grande barbarie & aversion des lettres en ce Prince; veu que c'estaussi bien le propre de l'Historien que du Peintre de faire comme Timanthe, & cacher de quelque ri-

deau, ou du tout supprimer ce qu'il n'y su-

Livre 1. de PHift. de

soit nul honneur de produire & mettre en evidence,

Hec anat observm, volet hec sub luce videri Horat de as-Indicis argutum que non formidat acumen. te poetica.

Et comme l'on ne representoit jamais Pericles que d'un costé, parce qu'il estoit borgne de l'autre, aussi pourroit-il bien estre que les Historiens n'auroient voulu faire mention des estudes de Louys XI. pour n'estre point contraints de dire qu'il ne les eut jamais en gouft, & qu'il demeura toussours dans l'ignorance, de laquelle meline il voulut que son fils Charles VIII. fuft auffi bien heritier que de fon Royaume; an moins c'a esté l'opinion de Comines (quoy qu'elle ne se rencontre en bezgeoup de fes exemplaires ) laquelle a esté par apres comme à l'envie transcritte & usurpée par tous les Historiens, tesmoin ce qu'en dit Genebrad, Fuit vir ferox, versatili la Chrongingenio, ofor litterarum, & qui nollet filium num 1479. sum Carolum plus descere Latine lingue, quane illa quinque verba, Qui nescit dissimulare, nescit regnare. Et Papyre Masson l'a-il pas traitté de la mesme sorte? Litteras quidem ei nequa. Lib. 4. Anquam charas fuife, educatio filii argamento eft, nal sub ficujus impenium à liberalibus disciplinis arcuit, Ludovici Il. affirmans banc unant sententiam instar omnium præceptorum videri, Qui nescit dissimulare, ne-Science ware. C'a esté encore la mesine opinion du Traité, que du bon Theorogien Despence, de Lupanus, Pernement del Bodin, Reusnerus, Richterus, Tassoni, Princes page Botero, & d'une infinité d'autres.

quorum fi nomina quaris Prompteus expediam quot circamscripserit magistrat. Hirrus, Onot Basilus socios, quot amaverit Hippia In meth & mecbos. Mais ils ont bien encore passe plus outre, pub.

Gal. p. 20. lib. de Rea.

In hortulo & ce leur eust esté peu d'avoir blasmé Louys XI. s'ils n'eussent asseuré que son for. polit. COI. Z. ignorance s'éstoit respandue comme par con-In axiom. tagion fur tout son peuple, & principalepolit. lib. 7. tagion fur tout for peuple, a principale penfieri, ment fur la Noblesse: le texte de Lupanus Juvenal sa- y est tres-formel, Ludovici vero confilium matyr. 10. vess. le interpretati nobiles Franci, nullum litterarum genus non contempserunt. Celuy de Bodin Lib. 2. de n'est gueres dissemblable, & avec eux s'acmagistrat. Gall. p. 20. corde la commune opinion de tous les nou-In method. veaux Autheurs, tant Historiens qu'Orateurs & Politiques, qui n'obmettent jamais cet exemple lors qu'il est question de confir-ApudCassio- mer ces paroles du Roy Theodoric escrivant dor. in epist. au Senat Romain, Facilius est errare naturam, quam ut dissimilem sui Princeps possit Rempublicam formare: Comme au contraire, disent-ils, Hipparchus fils de Pisistrate, Manvar. hist. lib. for Roy d'Afrique, & François I. s'estans mis en divers lieux & divers temps à cultiver les lettres, & à favoriser les hommes doctes, Bodin livre 4. on vit en un instant les Atheniens, les Arabes & les François s'addonner avec tant de Republ. courage & d'affection aux Sciences, qu'il ne se trouva jamais si grand nombre de sçavans hommes en toutes langues & en toutes sortes de disciplines que de leurs temps : tout de mesme que pendant celuy de Marc Antonin, qui solus Imperatorum (dit Herodian) sapientiæ studium non verbis aut decretorum scientia, sed gravitate morum, vitaque continentia usurpavit, factum est ut magnum sapientum virorum proventum ætas illa tulerit. Solent enim (adjouite le mesme Autheur) plerumque

> bomines vitam Principis amulari. Je m'estonne bien toutessois que ces Autheurs parlant des Nobles & Gentilshommes qui servoient d'exemple aux autres pour s'addonner à ces

exercices tant aimez & carreffez du Roy François, ne font mention que de Guillanme du Bellay Sieur de Langey, qui pour cette cause est appellé par Guillaume Bigot Gal- In Catopero. lorum Dux nobilium, & suquel tous les Escrivains deferent cet honneur apres Lupanus, ane primeus apaduos docuit nobilitati non office. Lib. 1. de te bosas litteras, veu qu'il avoit pour compé-magifirat. gnon en cette lyce Estienne de Laigne, dit Aqueus, Escuyer Sr. de Beauvait en Berry. Chevalier de l'Ordre, & Ambassadeur en Allemagne, duquel nous avons un gros livre in folio de Commentaires sur toute l'Hifloire de Pline, la traduction de Cesar, & quel ques autres Traictez de moindre consequence. De manière que ces deux-cy entre les Mobles. Cattellanus & Brixius entre les Ecclefialtiques, Longolius & Budée painny les personnes de Justice, excitez par l'exemple de leur Roy, semblent avoir chasse & banny l'ignorance qui s'estoit tellement cantonnée par tous les coins de ce Royaume pendant le regne de Lours XI. que Budée fix Lifi. L de contraint de defendre l'honneur des Erancois contre les Italiens qui les accusoient tous les jours de barbarie, & d'invectiver suffi contre la negligence de la Noblesse qui sembloit seule estre cause & donner sujet à ce defordre:

Refe maintenant apres la deduction entiere de toutes les causes de cet erreur, de monstrer combien elles sont foibles & pen soustenuës de appuyées de la raison. Ce que pour faire plus commodément nous referves rons les responses à celles qui sont fondées fur l'ignorance propre de Louys XI. pour les trois Chapitres suivans, & poursuivrons seulement en cettuy-cy les moyens de fatisfaire

auxargument pris & tirez de l'instruction de Charles VIIL laquelle fut à la verité conduite de la façon cy-dessus proposée, mais neantmoins avec tout autre but & intention que l'on ne s'est persuadé jusques à cette heure: Car l'on pourroit dire premierement que tant sien faut que l'ignorance & barbarie de Louys XI. en ait esté cause, qu'au contraire il y auroit procedé de cette forte , fon bon sens & jugement by avant fait recognostive combien toutes les grandes estudes desa jeunesse Invavoient esté inutiles & presque dommareables au gonvernement de les affaires; veu nue sinvant la remarque d'Aristote, Qui pluranovis esm. wajara fequustur, dubia D'où scient l'irrefolution tres-prejudiciable en mazière d'Estat, diqu'anfi ce n'est pas estre infusfisant, dignorer la langue Latine & les Sciences qui en dopendent, parce que celle -du Prince est de ponvoir commander anx Lib. 11. Hist. hommes : . & Gazziin semble estre de cette -apinion quand il dit parlant de Charles VIII, ... Hunc mulla ernditione Latina institui pater vohat a existimans literas impedimento, esse regnanzibus, idque de fe judicium faciebat , quia cum excellenti ingénio esset, & plurima posset, ad molestium file et subitionem accedere dicebet. Touexessois le mesmis & signin & Vincent Lupanus me femblent avoir mieux rencontré lors -aulits disent que Louys XI: prit cette résochition de ne point gehenner son fils sous le urude travail des estudes, parce qu'en toute sto jeunesse il fut d'une complezion extre--mement foible, debile & valetndingire, Crecolor dit le dernier. Ludovirum providere Cacrile fragilitati volnisse, cui infantiene non satis - firmam effe conspiciebat Et certes tres à propos: a rat qui voudroit contraindre un homme qui عنت n'a

Ibidem.

In Rhetor.

n'a de santé qu'autant que les Medecins lui en peuvent donner, de s'assubjettir à des estudes penibles, fascheuses, & bien sonvent desagreables, qui desseichent le temperament, consument les esprits, amassent plus de pituite & d'excrements, que le corps privé de ses mouvemens & exercices ordinaires ne peut vuider, Tantum enim reliquo corpore Ficinus de otioft funt literati, quantum cerebro ac mente fanit. lib. s. negotiofi: & bref debilitent & affoiblissent tout cap. 1. le corps & sont causes d'une infinité de maladies, qui ont faict dire au Poete Ho-Epis. 1. lib.

Precipue sauns, nisi cum pituita molesta est. & aux Grammairiens, que Minerve Deesse des Sciences estoit diche à minnendis viribus, Lib. 13. vac. tesmoin le Polidore d'Ælian & l'Herodicus (2P-15) de Platon, qui avoient l'esprit autant sour-Dialog. 3. de ny de sciences comme le corps desgarny de santé, laquelle neantmoins doit estre le fondement & base des estudes, tout ainsi que le Philosophe Marin remarque en la vie de Proclus, quod naturales ingenii dotes funt principia Philosophia. Or que Charles VIII. fust douc d'une nature si foible que nous avons dict, il n'y a lieu d'en douter , puisque Comines Livre s. ch. asseure que ce Prince ne sut jamais que petit 13. bomme de corps & d'entendement, & que Ga- Initio lib. guin l'a bien encore enchery par dessus, lors ... qu'il dit, teneris atque impecillipus membris adeo Carolus fuit, ut sedulo duri illum & gestari molliter prinsquam solide incederet opertuerit. Ce que l'on pourroit raisonablement croire estre arrivé à cause de la vieillesse de son pere, veu que suivant la remarque de Dominicus Mencinus,

Pronus in canos Ludovicus annos Caus deret vires animo senectus B

In Carmine de prima ztate Catoli Cor- YUL

Corpori auferet, meruit decoram Gignere prolem.

Or est-il qu'entre les incommoditez de cet zage celle-cy a toufiours esté mise pour l'une

des principales

Invenalis latyta 10.

Coitus jam longa oblivio, velfi Coneris, jacet exiguus cum ramice nervus: Et si tant est qu'apres l'usage des medicamens, appellez par les Medecins Entarica. & millo carrelles amoureules, .

Incendi jam frigidus evo

Laomedontiades , vel Nestoris bernia possit: On ne peut toutesfois esperer une bonne issuë de leur combat, parce que, comme asseure Galien, Que florentem atatem vel pracedunt etates, vel sequentur, aut plane semen non effundant, aut certe infocundum, aut male sœcundum emittunt. Ce qui en essect se stouva veritable en Charles VIII. qui eut toutes les incommoditez mentionnées cy dessus de la vieillesse de son pere.

Initio 2. de fanit. tuca-

Et parce qu'il est maintenant question de la vraye physiognomie & description de ce Prince, que tous les Historiens ont negligée, j'estime que ce ne sera point une piece hors d'œuvre ni desagreable aux Curieux, de rapporter ici mot pour mot celle que Barthelemy Cocles a dreffée de luy & de Louys XII. dans un livré fort rare & imprimé il y a six virigtė ans. Delata fuit mibi figura ipfius (nemficg. qualito pe Garoli VIII. ) picta & naturalis , banc confideravi, 🕃 audivi à quodam fratre Heremitano

Lib. 1. phy-

de compositione tolins quin talis erat:. Caput maynum, & nasus ultra modum aquilinus magnus, labia fabtilia aliquautalum , & mentum rotundum & foveatum, oculi magni & aliquantulum eminentes; collum curtum non satis vividum, pectus & dersum amplam, bypochondria

fatis

satis magna, venter carnosus, nates satis ample, coxa subtiles, & crura subtilia & satis magna in longitudine; & proportionando omnia membra ego dixi, Isle magnus Rex est brevis vite, & mors ejus est ex materia catharrali. Voicy celle de Louys XII. Caput non magnum, acutune, from angusta, oculi grossi eminentes, facies macra, capilli curti, nares ample & elevatæ, labra groffa, & mentum acutum, collum curtum & subtile, bumeri angusti, manus & brachia subtilia & longa, epiglottis eminens, furcula pectoris stricta, pectus angustum, statura potins curva quam erecta, corpus colenicum, Emoins oculorum velox & sursum revolvenses se, & crura subtilia. Et ce qui fait encore pour nous, c'est que Charles VIII. retenant l'humeur de son pere,

Us patrum in natos transeunt cum sanguine B. Ment. in

soudain qu'il fut sorty des soiblesses & imbecillitez de son premier aage, tesmoigna beaucoup d'affection aux bonnes lettres, & se sit traduire par Robert Gaguin les Commentai-La Croin en [4] res de Jules Cesar, & l'Histoire de Charles Bibliotis. le Grand, autrement diet Charle-magne: e'est pourquoy Pierre Desrey Champenois, qui a faict sa Chronique, dit, Qu'apres le trespas de son pare, & qu'il ent pris la dignité nique seronve Royale, il commença moult volontiers à lire les entre les addilivres escrits en langage François, & si vonlut tions an Voluencore prouver & faire experiment pour scavoir Arela. la langue Latine. Ce que ledit Gaguin avoit pareillement dict en ces termes, Ladovico Lib. 11. Hif. mortuo cum Regiam adeptus est dignitatem, (criptos Gallice libros liberter legit, tentavitque Latine scire. Et il y a assez d'apparence qu'il en estoit venu à bout, puis qu'il prenoit plai sir d'entendre reciter les vers Latins de Fau-

stus Andrelinus Poëte Italien, suivant le recit que luy mesme nous en a laissé dans sa

dixiesme Eclogue,

Dum supeo totus visu desixus in isto,
Juppiter ecce venit magno stipatus bonore,
Ipse olim vultus inter nutritus agresses,
Admiror primo aspectu: mox poplite slexo
Ante ipsum quasita Jovem modulamina sundo,
Sciliset ut bello claram expugnavit aperto
Parthenopem, patrios victorque redivit in agros,
Quamvis Hesperio vetitus soret orbe regressus;
Nescio qua nostri captus dulcedine cantus
Ipse suit, sulvi saccum donavit es aris
Vix istis delatum humeris, cunctosque per annos
Pensio larga datur, qualem non lenius habebat
Tityrus umbrosis resonans sua gandia sylvis.

Lib. 1. de Philologia.

Ce qui est encore plus amplement confirmé par ce passage de Budée, A Carolo ego commodum in aulam accersitus sueram; cum ille repentino casu sublatus est: exierat jamrumus-culus quidam sindiorum meorum, qui ad eum permanaverat, nibil minus me agente. Et peutil y avoir rien de plus precis que ce qu'il adjouste par apres? Tamess Rex Carolus bumanitate singulari, liberalitateque memorabili pradius, & literarum elegantium opinione quadam imbutus, carum me gratia, & Gracarum pracipue que tum in Francia penè erant inaudite evocandum judicarat.

Mais apres avoir delivré nos Roys de cette calomnie, il faut aufii en delcharger leur Noblesse, & respondre à Budée, Lupanus & Bodin, qui la figurent & depeignent dans leurs escrits pour avoir esté ignorante, barbare, & ennemie des lettres & Professeurs d'icelles, jusques soubs le regne du Roy

François I. &

De ce Langey qui de plume & d'espée

A surmonté & Cesar. & Pompée. Ne confiderans pas qu'ils font grand tott à ces vieux Gentilshommes, farnommet & cause de leurs belles Syrventez & Pasto- Jeande Norellas les Tronbadours, & aussi à beaucoup de fre dame en la Seigneurs les plus qualifiez de la Noblesse Prevençanx. Françoise, tels qu'ont esté Geoffroy de Ville-Hardouin, le Sieur de Joinville Seneschal de Champagne, Messire Jean de Franciere grand Prieur d'Aquitaine, Gaston surnommé Phœbus Comte de Foix & Seigneur de Bearn, Messire Jacques de Lalain, Messire Guillaume Cousinot, Philippes de Comines, & plusieurs autres tres-studieux , desquels on peut voir les compositions dans la Croix & theques, Verdier, encores qu'ils ayent flory sonbs Louvs XL & long temps auparavant. Et n'y a rien qui puisse couvrir & excuser cet erreur, finon qu'il n'est pas venu premierement de ces doctes Escrivains, veu que cette fausse persuasion de la barbarie des Francois avoit tellement occupé les esprits des autres nations, & principalement des ltaliens, que Budée n'a servy qu'à seconder le bon homme Nicolas de Clemangis, qui avoit entrepris du temps mesme de Charles VII. la defence de son Pays contre le Cardinal Galeotus de Petra mala, qui arbitrabatur ex-Epist.4. & 5. tra Italiam non reperiri Oratores & Poëtas. Ce que les Allemands, du temps mesme que les bonnes lettres estoient respandues par tout, ont auffi voulu dire de leur nation; tesmoins ces vers de Bigotius in Somnio, où il s'efforce de les despaiser de cette sotte & ridicule philautie. Pauca (cias Budee parum fis Bembe disertus

Ni vos ediderit felix Germania.

Et pour moy je monstreray au 6. Chapitre de B 4

cette

cette Addition, que l'Université de Parisa essé beaucoup plus sorissante soubs Louys XI. que soubs François I. asin que l'on ne s'imagine plus qu'il y ait eu un general refroidissement des estudes pendant son regne, & que le peuple & la Noblesse tant à canse des longues guerres avec les Anglois, que pour avoir suivy son exemple, se soient laissez aller au mespris & à la haine des lettres, demeurans ensevelis dans une crasse & profonde ignorance.

# CHAPITRE III.

the same that April 199

Que Lowys XI. avoit esté fort bien instruit et langues & sciences ordinaires.

C I le dire de Plutarque est veritable, sufenzia μάθημα 'esir αρχοιτος , & que l'unique science de celuy qui commande soit de se bien faire obeyr, il n'y a nul doute que Louys XI. a esté le plus scavant Prince qui ait jamais regné en France, puis qu'il a esté le mieux. obey. Aussi disons-nous de luy communément, qu'il a mis les Roys ses successeurs hors de page, par une façon de parler un peu plus douce & modeste que celle de Bodin. qui non content de l'avoir appellé Regens minime omnium simplicem, adjoulte que priwas onenium suos servitate oppressit. Quoy qu'il en soit, tous les Autheurs demeurent d'accord, & Philippes de Comines tout le premier, qu'il a esté un des plus sages & subtils qui ayent regné de son temps. Ce qu'il confirme encore davantage l'appellant en mille endroits de son Histoire, le Maistre en sciener d'Estat, le plus sage qu'il ait cognen pour se tarer

Lib. Meth. cap. 5. & 6. tirer d'un manvais pas ; celuy qui a mieux entendu l'art de separer les gens : & ne parlant jamais de luy fans tiltre honorable de sa suffisance & capacité: comme aussi fait Botero, qui le nomme tousiours Prencipe d'ingegno & Lib. 4. della di judicio eccellente nelle cose di stato : d'où le Ragion. di Poëte Faustus Andrelinus a pris occasion de le descrire en ces termes, Rex fuit attouito solis qui nutibus orbi Ecloga 4. Latitiam incustit subitam trepidumque timorem. Ce qui nous doit facilement persuader que pour ce qui est de la science Politique, & des moyens de se bien establir pour puissamment regner & se maintenir en credit, il en a esté l'Archimede, l'Euclide, & le plus grand Maistre qui ait vescu il y a long temps. Mais d'autant qu'il est plustost quettion de la langue Latine, & de quelques autres sciences que Gilles de Rome a conclud sur la fin de nostre premier Chapitre estre grandement necessaire aux Princes, il nous faut monstrer dans cettuy-cy que Louys XI. s'estant rencontré inter præsigntissimos Imperatores quos sæ- Lib 9. De-De eadem etate diversis in locis Deus excitat, cad. 1. scavoir le grand Cosme & Laurens de Medicis. Alphonse Roy de Naples, & Mathias Corvin Roy de Hongrie, qui estoient tous non moins lettrez que fauteurs des hommes doctes; il les a aussi bien surmontez en ces louables exercices qu'en tous les autres de plus grande consequence: De quoy nous avons une tres-belle preuve dans le Phœnix des Esprits de son fiecle François Philelphe, car outre les deux Epistres qu'il luy escrivit, l'une par Pierre Posterula envoyé par François Sforce pour luy congratuler de son adve-nement à la Couronne, & l'autre par Geor-17. & 42. ge Clizin Grec de Constantinople qu'il luy lib. 30.

recommandoit; il adjouste de plus escrivant à Bernard Justinian destiné Ambassadeur

pour les Venitiens vers le mesme Roy Louys XI. beaucoup de choses qui ne doivent estre omises, comme pouvant beaucoup servir à sa louange & recommandation: Epist. 15. lib. Quod abeunti in Franciam tibi coram sum locatus, ut memineris rogo; institui enim at nosti αθεί βασιλικώς παιδείας, aliquid memoratu dignum scribere, modo intelligam serenissimum Regem istum eo esse ingenio, ut bujusmodi studium atque disciplinam non sit contemptui babiturus: fieri enim solet ut qui sunt in altissimo fortuna gradu constituti ea bona minoris faciant, quan-

> quam de Ludovico Rege longe secus existimo judicandum, omnes enim uno ore consentiaut nobilissimum istum Principem esse nullius animi præstantiæ inopem, quinimo ad fortunæ digni-

> tatem ca esse magnitudine animi, ingeniique spleudore, ut reliquos omnes ejus ætatis Principes longissime antecellat, quotquot se Reges dici atque baberi voluerunt. Or il est vray que nous avons un livre dudit Philelphe de recta puerorum educatione, imprimé à Paris il y a plus de cent ans; mais descavoir si c'est le mesme dont il fait mention en cette Epistre, ou s'il le dedia à Louys XI. comme il l'avoit promis, je confesse n'en pouvoir rien asseurer, parce qu'il ne traitte que de l'education & instruction commune des enfans, & que suivant la fortune des autres vieux livres il a esté divulgué sans aucune Preface ou Epistre dedicatoire qui nous en puisse donner la cognoissance. Ce passage toutesfois n'estant que bien general, il nous en faut chercher de plus particuliers & formels dans les Autheurs qui pour avoir vescu de son temps &

en son Royaume, en peuvent parler avec

plus

27.

d'asseurance que les estrangers: & entre iceux Philippes de Comines discourant avec combien d'industrie ce Roy sçavoit bien se tirer du peril & rabiller ses fautes, nous donne anssi à inferer quelle avoit esté sa nourriture & instruction , Car , dit-il , s'il n'euft en la Livre t, chap. montriture autre que les Seigneurs que j'ay veu 10. nourrir en ce Royaume, je ne croy pas que jamais se fust ressours, parce qu'ils ne les nourrissent seulement qu'à faire les sots en babillemens & en paroles, de nulles lettres ils n'ont cognosssance. Ec. Et en un autre endroit il adjouste parlant plus Ouvertement, qu'il estoit assez lettré, qu'il ai- Livre 2. chàp. moit a demander 🖯 à entendre de tontes choses, 🌜 🗲 avoir le sens naturel parfaictement bon. Ce qui est confirmé par Jean Bouchet Autheur des Annales d'Aquitaine, & par Gaguin, qui ont tous deux parlé en mesme sens, bien qu'en divers langages, Il avoit, dit le premier, de la science acquise tant legale qu'bisto-Lib. 10. Hiriale plus que les Roys de France n'avoient ac-ftoriz. construmé. Callebat literas, dit le dernier, & supra quam Regibus mos est erat eruditus. Et sur iceux s'est fondé André de la Vigne Secretaire d'Anne Royne de France, & Orateur de Charles VIII. pour nous dire en son livre intitulé, La louange des Roys de France, lequel ne semble estre composé qu'à l'occafion de Louys XI.

Vous cognoissez comme en jeunesse Il a esté endoctriné, Comment aussi morigené Il est au temps de sa pronesse; Tous les principes de sagesse A eu premier en sa personne De bon Prince la sin bonne.

Bref nous pouvons recueillir quel sut son Maistre & Precepteur, des Epistres de Nico-

las de Clemangis grand Archidiacre de Bayeux.

\$2.93.99.

où entre autres il y en a trois qu'il escript ad Joannem de Arconvalle Ludovici Francorum Regis primogeniti Inftructorem. Apres quoy si nous voulons quitter le general pour descendre au particulier des langues & sciences que nous avons conclud dans nostre premier Chapitre estre necessaires aux Princes & personnes de Gouvernement, il ne nous sera pas plus difcile de monstrer comme il les a possedées chacune en particulier. Et certes la bonne instru-Aion de sa tendre jeunesse, & ce grand loisir qu'il eut en Daulphiné, & depuis en Flandres, accompagnez du desir de sçavoir, qui est le premier eschelon pour monter aux Sciences, ne permettoient pas qu'il fust en ignorance de celles qui sont requises pour Guiceiardin en bien regner. Car que pouvoit-il faire autre chose à Genape, distante d'une bonne lieuë de Nivelle en Brabant, où il demeura

Sa description des Pays-bas

cinq ans entiers, comme Philippes le Bon dit luy mesme en ces deux vers de Molinet son Poëte.

En son Throfae d'hanneir.

Louys fils dudit Charles fugitif & marry Fut par moy couronné quand cinq ans l'ens MORTTY .

que de passer le temps ou à la chasse, ou à s'entretenir avec les hommes doctes, qui pour lors estoient fort bien receus & appointez en la Maison des Ducs de Bourgogne? Et en effect il y a bien de l'apparence qu'il profita beaucoup en leur conversation, & qu'ils lui servirent d'occasion & d'esguillon pour augmenter le talent qu'il avoit desia receu de ses Maistres, & pour se routiner en la facilité de parler & s'expliquer nettement & poliment sur tout ce qui dependoit de sa cognoissance. Et pour commencer par son Latin,

Latin, n'en usa-il pas un jour bien à propos correct en set à l'endroit du Cardinal Bessarion? Ce grand apophiegnes. personnage Grec de nation avoit esté em- Matthieussus ployé en de grandes Legations du temps des !! Papes Eugene & Pie second, qu'il avoit tou- dou la Vie de tes achevées heurensement: mais en ayant Roy Charles obtenu une par importunité du Pape Sixte VIII. pour moyenner la paix entre Louys XI. & le Duc de Bourgogne, il advint par malheur qu'il la commença par le Duc, comme celuy qu'il estimoit le plus dissicilé & fascheux à accorder; ce que le Roy trouva si mauvais, que rapportant cette faute ou au melpris, ou à quelque paffion & affection particuliere, comme il se presenta à l'audience il luy mit la main fur la grand'barbe qu'il portoit, & luy dit,

Barbara Graca genus retinent quod babere fo-en afrent qu'il lebant :

& le quittant avec ce traich aceré commanda 1471. Ciscode l'expedier si promptement, que le pauvre nius. Cardinal cogneut bien que son sejour ne luy estoit non plus agreable que son indiscretson. Ce qu'à peine me persuaderois je estre veritable, si je n'avois pour garant le Cardinal de Pavie Jacques Piccolomini, qui prit fujet d'en escrire à François de Tolede en cet- La lumis te lorte : Mox ut reguum ingressus est ipsi Regidu 20. Olidie coepis effe suspectus, progredi ad eum est vetitus. menses duos ludibrio babitus, tertio tandem admittitur, and atque codem ingrato collequio finitur legatio. D'où nous pouvons tirer la preuve tres-certaine que Louys XI. avoit bien fueilleté & appris en sa jeunesse non le Despantere, comme plusieurs pourroient estimer, parce qu'il n'escrivit que quarante ou einquante ans apres, mais le Doctrinal d'Alexandre de Villa Dei, que l'on enscirnoit pour

deplaifir en

pour lors à la jeunesse, & auquel ce vers est inseré apres plus de cinq cens autres tres-difficiles à retenir par memoire, à cause du concours de divers noms sans suite & liaisons

desquels ils sont composez.

Mais cette sentence Latine, Qui nescit dissimulare nescit regnare, laquelle fait tous les jours accuser le pere & le fils d'ignorance, ne peut-elle pas elle mesme comme le javelot de Telephe guerir la plaie qu'elle a faicle, puis qu'estant tirée de l'Histoire Romaine & de la devise d'un Empereur, il faut necesfairement conclure que Louys XI. entendoit le Latin, & avoit leu les Autheurs qui la rapportent. Et le mesme se peut encore facilement confirmer par ce discours qui luy Correct en se estoit fort familier, Que s'il fust entré en son

Livre 11.

Apophicgman. Royaume autrement qu'avec la crainte a il eust servy d'exemple au dernier chapitre de Bocace, des Nobles malheureux, lequel livre ne se trouvoit encore, comme je croy, traduit du Latin de son Autheur en nostre · langue Françoise.

Son Eloquence & Rhetorique ne paroifsent pas moins par le recit que fait Gaguin des propos qu'il eut avec, quelques habitans de Paris deux jours apres la bataille de Mont-

Lib. 10, hist lehery. Ubi, dit-il, inter conandom y cafano fortunamque fuam convivis memorat, muite fortiter sapienterque locutus est, incertant instabilemque hominum conditionem causatus; callebat enim litteras, unde & multos ad illachrymandum provocavit. Certes Iseas & Demosthenes n'en

eussent pu faire davantage. Quant à ce qui est des Mathematiques.

Mathieu rapporte que durant le temps qu'il fut en Flandres il frequentoit tousiours les Astrologues. & apprit de Jean Colléman à cognoi-

cognoistre le grand Almanach, qui est pour le moins autant comme d'avoir sceu l'usage des Cartes & Mappemondes, de quoy neantmoins l'Empereur Charles le Quint a esté

beaucoup estimé.

Finalement le Docteur de Clemangis nous apprend par/une affez longue Epistre qu'il luy addressa lors qu'il estoit encore fort jeune, & soubs la charge de son Precepteur Jean Darkenvallé, combien il estoit addonné aux Disciplines morales & Politiques: Delectatus Epist. 56. som vebensenter, luy dit-il, Princeps illustriff. quod tuam regiam indolem quasdam morales ernditiones, tum meam exignitatem, tum etiam per alies nonnullos fibi scribi magnopere defiderare intellexi: quibus velut quibusdam gradibus ad virtutem apprehendendam niti valeas, & tanquam simulis incitari: quis enim ad egregians Francia domum zelo pia finceritatis affe-Aus, non summa animi socunditate gratulari debeat, tuam ingenuissimem naturam quam colesti miseratione tanti regni gubernacula expectant, in has parvula & puerili atate ultro angustano virtuiam semitam, que ad aternam perducit felicitatem , latā vitiorum ac voluptatum repudiata via amplecti, ingredi & sectari velle: contimeant d'un pareil style, & l'exhortant par de beaux discours & vives raisons à embrasser sur toutes vertus la douceur & clemence. Apres quoy nous pouvons conclure avec tonte certitude, que nostre Roy Louys XI. aen toutes les sciences specifiées cy-dessus, comme necessaires aux Princes, & à ceux-là principalement qui doivent un jour gouverner & commander aux autres.

: Reste maintenant à sçavoir si ce Roy ayant en assez de capacité pour escrire & composer des livres, a eu aussi asser de patience & de

aux Princes. Profeso sur la Refier des gueries.

cacozelie pour s'y amuser; d'autant que je EssenTraité, voy plusieurs, & entre autres Despence, la me accessacres Croix, & Messieurs Savaron & Despagnet, estre d'opinion qu'il a faict un livre intitulé, Enfa Biblio Le Roster des guerres, pour servir d'instruction shaque, En sa Monseigneur le Daulphin Charles son fils. Ce qui estant vray, ne pourroit tourner qu'à sa louange, d'autant qu'il auroit en cela suivy l'exemple de l'Empereur Basile, de S. Louys, & du defunct Serenissime Jacques V. Roy d'Angleterre. Joint qu'en effect il y a trois sortes de livres que les Princes peuvent legitimement composer, & sans aucun soupçon de blasme & calomnie, estans tres-utiles & necessaires, scavoir les Commentaires de leur vie & principales actions. comme a faich Jules Cesar (le Celsus de Carrion n'estant pas encore bien estably) & apres luy les Empereurs Adrian, Claude & T vbere: ceux qui contiennent l'estat de leur-Royaume tant on paix qu'en guerre, tel qu'estoit celuy d'Auguste mentionné cy dessus; & finalement les bons preceptes & instructions qu'ils peuvent laisser à leurs descendans, comme maximes tres-certaines & approuvées pour bien gouverner & se conserver en l'Ettat qu'ils leur laissent, afin que

Claudianus.

Accipiat patris exemplum, tribuatque nepote. Filius & coeptit non dest fascibus haves

Dignus avis.

Mais parce que je traitte ce sujet de la literature & doctrine de Louys XI. plussost en Historien qu'en Panegyriste, & que je ne veux rien adjouster ou diminuer aux preuves que j'en donne, il me sussit de dire que je trouve trois livres avoir esté composez par son commandement, tous trois de grande consequence, & tres-suffisans telinoins de son

bon

bon sens & jugement; c'est à sçavoir l'Instruaion qu'il se sit faire par la Cour de Parlement sur l'importance de la Pragmatique Sanction, laquelle a esté depuis traduicte par Duaren, & inserée sur la fin de son livre. De sacris Ecclesiæ ministeriis & benesiciis; un grand Recueil d'allegations touchant le droict que les Roys de France ont au Royaume de Naples & Sicile, duquel faict mention No. Livre & stradamus en son Histoire de Provence, quoy qu'on pourroit douter s'il fut compilé par son exprès mandement; & en suitte d'iceux le Rosier des guerres, sur lequel nous avons trois choses à remarquer, la premiere, qu'il n'a point esté composé par Louys XI. ce que l'on peut verifier & resoudre sans aucune difficulté par son Prologue; la seconde, que Monsieur le President Despagnet qui le fit imprimer en six cens seize, quoy que tronqué & mutilé de toute la secondo partie & des trois derniers chapitres de la premiere, comme une piecebien nouvelle & tirée des manuscrits du Chasteau de Nerac, n'a pas esté bien informé & n'a rien fait pour le public, d'autant que le mesme livre avoit esté imprimé tout entier en un assez gros volume in folio dés l'année 1523. & finalement que l'Autheur dudit livre est demeuré incogneu jusques à cette heure, pour n'y avoir voulu inferer son nom que par une rencontre ou Anagrame comprise dans ces quatre vers,

De par l'humble & obeissant subget Dont le nom est en reproche n'y siet, Car qui à point les lettres en assiet Trouver le peut s'il ne faut à son get. un de mes amis y a trouvé Estienne Porchief, † est Estienne & je croy que chacun y pourra facilement ren- Perchier.

· La Croise tribue la Rosier

contrertel nom qui luy plaira. A propos quoy il me souvient d'avoir veu un autre vre qui a pour tiltre, Le puy du souver amour, composé par celuy qui porte en nom tourné, Le vray prelude, ou Le v perdu,

Palingenius in Zodiaco.

— Tanta est penaria mentis ubique

In nugas tam prona via est!

Certes ils eussent tous deux mieux faic se servir des Acrostiches pratiquées anc nement par les Sibyles en leurs Prophet par Plaute en l'Argument de l'Amphitry par Optatianus en son Panegyrique à C stantin, & depuis encore par Roger Bacos son Miroir de Chymie, & par le gentil theur du Songe de Polyphile, qui a ir strieusement compris son nom & son des dans les premieres lettres des Chapitre son livre, qui font estant assemblées, liam frater Franciscus Columna peramavit: 1 il eust falu pour ce faire estre aussi sage & visé que luy.

# CHAPITRE IV.

Qu'il a tonssours tesmoigné beaucoup d'affe pour les bonnes lettres.

C'Est une maxime avancée par les theurs Politiques, & confirmée par infinité d'exemples, que les Armes & Estudes ont coustume de fieurir en me temps, & que l'accroissement des Empi esté le plus souvent accompagné de celus lettres. Ainsi voyons nous que le sieci Philippes & Alexandre nous a donné Pla

Aristote & Demosthenes; celuy d'Auguste, Varon, Virgile, Horace, Ovide, Strabon, Dioscoride, Tite Live, Saluste, & Diodore; l'Empire de Marc Antonin, Alexandre Aphrodisce, Galien, Vulpian, Masure, Athenée: & pour conclure en un mot par nostre Histoire, il est certain que les Regnes de Charlemagne, Louys XI. & François I. ont produit & faiel paroistre la plus-part des galands hommes qui par leur grande doctring & profonde erudition se sont faits admirer non moins dehors que dedans nostre France. Ce qu'il faut vray-semblablement attribuer 🛊 la generosité de tous ces valeureux Capitaines, lesquels ne pouvans borner & arrester leur ambition à la seule profession des armes. l'ont estendue comme des esprits vrayement heroiques & divins à tout ce qui estoit honneste, & sur tout à l'establissement & auxmentation des Sciences: parce que, comme dit fort bien l'Orateur Eumenius, Inter omnia In orat, pro que virtute Principum ac felicitate recreantur, Scholis refint licet fortaffe alia magnitudine atque utilitate flutand. potiora, nibil est tamen admirabilius bac liberalitate, quam fovendis bonorandisque literarum studies impartiunt, C'est pourquoy entre les autres louanges que Pline le Jeune donne à

Trajan, il n'a pas oublié de dire, Sub tesar- In Paneg. guinem & spiritum & patriam receperunt fludia, qua priorum temporum immanitas exiliis puniebat. Aussi estoit-ce du mesme Empereur que Invenal avoit dict.

Et spes & ratio fludiorum in Casare tantum, Salyza 1. Solus enim triftes has tempestate camænas Respexit.

Mais comme cette louable inclination se manifeste aux uns par l'establissement des Academies, aux autres par les gages chablis pour

les Professeurs, ou par les privileges octroyez aux estudians, ou en fin par quelque autre tesmoignage particulier que chacun a coustume d'en donner suivant sa phantaisse; certes il fautadvouer que nostre Louys XI. a plus que tous les autres esté porté d'une singuliere & extraordinaire affection envers les lettres, puisque non content de quelqu'unes de ces preuves il semble n'avoir obmis aucun moyen de les favoriser. Le soin qu'il eut d'augmenter la Bibliotheque Royale peut bien servir de base & de fondement à ce discours. Car comme il eut remarqué que tous les grands Princes de son temps donnoient une partie de leur ambition à cette honnesse curiosité, & que les Papes Nicolas V. & Sixte IV, avoient estably la Bibliotheque du Vatican, le grand Cosme & Laurens de Medicis celle de Florence, Mathias Corvin Roy de Hongrie celle de Bude, Federic celle d'Urbin, & Alphonse d'Arragon celle de Naples, il voulut pareillement entrer en la mesme lyce. Et d'autant que Charles V. avoit desia estably comme une forme de Bibliotheque Royale à Fontainebleau, qui fut par apres transportée au Louvre, où le Roy Charles VI. avoit la sienne soubs la charge Du Brueil liv. de Garnier de Saince Yon lors Eschevin de 1. des Anti-quitez de Pa- la ville de Paris, il jugea que son pere Charwip. 1043. les VII. ne l'ayant pû augmenter ny enrichir à cause des guerres continuelles qu'il avoit eu au recouvrement de son Royaume, c'estoit une action digne de sa grandeur que de l'accroistre & perfectionner du plus grand

> nombre de volumes qu'il luy seroit possible, se servant pour cet effect de Robert Gaguin qui en eut la charge pendant son regne, &

non soubs celuy de Louys XII. comme a

# DU ROY LOUIS XI.

voulu Myræus, veu qu'il mourut au com-gior. Belgimencement d'iceluy, ayant desia esté em-cor. ployé par Charles VIII. à plusieurs Ambassades de consequence, & creé long temps auparavant General de l'Ordre des Mathurins, qui sont charges bien plus relevées & eminentes que celle de Bibliothecaire. Jointque la Bibliotheque de Louys XII. estoit à Blois, où il n'y a pas d'apparence que Gaguin estant General de son Ordre eust voulte resider. Mais comme Myræus en parlant de Longolius a mis Louys XI. pour Louys XH. aussi lors qu'il a esté question de Gaguin il a mis Louys XII, pour Louys XI. Tant y a que cette Bibliotheque s'augmenta de telle façon par la diligente recherche que fit faire nostre Louys XI. de toutes sortes de volumes, que Louys XII. l'ayant faict depuis transporter à Blois pour servir d'ornement au lieu de sa naissance, un certain Ambassadeur nommé Bologninus, auquel on la monstra, la jugea digne d'estre la premiere rangée au livre qu'il a faict des quatre plus le of imprimé remarquables singularitez qu'il avoit trou- symplerien vées en France. Or que Louys XI. ait eu un champier de foin particulier de cette Bibliotheque, nous triplici Phien avons un tres-grand & asseuré tesmoigna-losophia . ge par une lettre que luy escrivit la Faculté des Medecins de Paris, sur ce que Messire lean de la Driesche leur avoit demandé de sa part le Rasis qui estoit dans leur Bibliotheque, pour en tirer copie: laquelle lettre ie representeray suivant l'original qui se trouve dans les Registres de Me. Nicolas Pietre tres-docte & celebre Medecin de ladite Faculté.

In Commentario secundi Decanatus Joannis Avis 1471. Facultas mittit ad Regem Ludovi-

cum XI. librum Rasis, cum hac epistola.

Nostre souverain Seigneur, tant & st tresbumblement que plus ponvons, nous nous recommandons à vostre bonne grace, & vous plaise scavoir, nostre souverain Seigneur, que le Prefident Messire Jean de la Driesche nous a dict que luy avez rescript qu'il vous envoyast totum continens Rasis pour faire escrire: & pource qu'il n'en a point, scachant que nous en avons un, mous a requis que luy voulussions bailler.

. Sire, combien que toussours avons gardetrespreciensement ledit livre, car c'est le plus beau o plus singulier thresor de nostre Faculté. & n'en trouve-on gueres de tel : neantmoins nous qui de tout mostre cœur destrons vons consplaire Es accomplir ce qui vous est agreable, comme tenus sommes, avons delivré andit President ledit livre pour le faire escrire, moyennant certains gaiges de vaisselle d'argent & autres cantrons qu'il nous a baillé en seureté de le nous rendre, ainsi que selon les Statuts de nostre Faculté faire se doit, lesquels nous avons tous jurez aux Sainctes Evangiles de Dieu garder & observer, ne autrement ne les pouvons avoir pour nos propres affaires. Priant Dieu, Sire, &c. Ce 29. Novembre 1471. & plus bas. Fuit pignus Facultati statutum 12. Marcarum argenti cum 20. Sterlinis, una cum obligatione . . . . Malingre, qui constituit se sidejussorem pro 100. scutis auri, ultra pignus traditum.

Ce que j'ay rapporté tout au long d'autant plus volontiers qu'ayant desia faict quelque mention de ce procedé dans mon Advis pour dresser une Bibliotheque, & aussi en mon Paranymphe de l'origine & antiquité des Escholes de Medecine establies en cette ville, plusieurs l'ont trouvé fort estrange, & le sont presque imaginez que c'estoit un conte forgé à plaisir. C'est pourquoy encore que p. 76 del Inladite lettre soit assez suffisante pour les desa-troduction à buser & despaiser de cette opinion, il sera l'Histoire de bon neantmoins d'adjouster quelques preu-Roycharles VI. ves de la cherté & rareté des livres en ce bourour, Platemps-là, pour delivrer les Medecins de tout ventaire des liblasme, & monstrer que leur procedé n'a rien vre de Jean eu d'extraordinaire ny de dissemblable à ce par lequel il qui se pratiquoit pour lors communément : pareif qui es eu aussi esgard que personne n'a encore pris 1404 il avois la peine de rien remarquer ny recueillir sur achepie 300. ce sujet. Et certes il n'y a point de doute que vre de Lancelor les livres n'ayent tousiours esté grandement du Las & p'inchers auparavant l'an 1470. que l'Impression seurs autres trouvée quelque temps auparavant commença d'estre establie par toutes les grandes villes & Universitez. Car pour ce qui est des anciens. Galien en son Commentaire sur le troisiesme des Epidimies, & sur le premier livre de la nature de l'homme, rapporte que Ptolomée Philadelphe donna aux Atheniens 15. talens, avec exemption de tout tribut, & un grand convoy de vivres & raffraischissements, pour les Autographes & originaux des Tragedies d'Eschile, Sophocles & Euripide. Et Aulugelle fait pareillement men-Lib. 3. eap. tion que Platon acheta les livres de Philolaus 17. le Pythagoricien, & Arittote ceux de Speusippe, pretiis fidem non capientibus. Mais il n'est besoin de prendre les choses de si haut, puisque nous en avons assez d'exemples dans nos Autheurs modernes, entre lesquels Joannes Antonius Campanus qui vivoit du temps de Louys XI. dit qu'il secouroit & secondoit tres voloniers la bonne intention des nouveaux Imprimeurs qui estoient venus à Rome. Quo non modo non careant libris veterum nostri bomines, autemi multo oporteat, sed & Censura in magna

magnafutura sit copia, & æque diviti ac pauperi comparari exiguo possit. Et son grand amy Jacques Piccolomini Cardinal de Pavie ayant prié Donat Acciaiol de luy acheter un Josephe, il luy donna charge par apres de n'en rien faire, s'excufant sur la trop gran-Pag. 114. ve. de cherté dudit livre, Josephus de quo scribis

ter. edit.

carinsculus meo judicio est, boc præsertim anno quo non multum abundo, itaque ille valeat. Mais ce que ledit Acciaiolus luy rescrivit par apres touchant le prix de quelques autres livres,

Apud Pa-

cit encore bien plus remarquable. De tribus piens. citato. voluminibus Plutarchi in quibus paralella viginti quatuor continentur, titulos sumpsi ut mones, pretium minus lxxx. aureis esse non potest, ex tractatibus Senecæ jam epistolas invenimus, pro quibus xvj. aut saltem xv. petuntur aurei. Les Roys mesme s'employoient à ce negoce, & les maisons n'estoient presque capables d'egaler la valeur d'un manuscript, comme on peut voir en cette epistre d'Antonius Bononia Becatellus surnommé Panorme à Alphonse Roy de Naples & de Sicile, que je rapporteray tout au long à cause de ces deux notables circonstances que l'on y peut remar-

Lib. s. spift. quer, Significasti mibi nuper ex Fiorentia extare Titi Livii opera venalia, litteris pulcherrimis, libro pretium esse cxx. aureos. Quare Majestatem tuam oro, ut Livium quem Regem libronum appellare consuevimus, emi nico nomine, ac deferri ad nos facias. Interim ego pecuniam procurabo quam pro libri pretio tradam. Sed illud à prudentia tua scire desidero, uter ego an Poggius melius facerit; is ut villam Florentia emeret, Livium vendidit quem sua manu pulcherrime scripserat: ego ut Livium emam fundum proscripsi. Hæc ut familiariter à te peterem suasit bumanitas & modestia tua. Vale, & triumpba. pha. Et afin que l'on n'estime point cette cherté avoir seulement esté en Italie, oyez ce que dit Gaguin d'un livre qu'il cherchoit à Paris pour un de ses amis qui luy escrivoit de Rome, Concordantias in hanc diem nullas omnino Epist. 20 ad inveni, nist quod Paschastus Bibliopola nobis Guil. Fichepretiofismas unas scire se venales dixit, sed dominum abesse, easque liceri aureis centum. Et à ce sujet Paule Jove remarque assez plaifamment que Jason Mainus estudiant à Pavie tomba en telle necessité par ses desbauches, que Juris codicem in membranis scriptum In elogiis. magno emptum pretio fæneratori tradere coactus est. Ce que Petrarque rapporte aussi de son maistre en Grammaire & Rethorique Tuscus, In epist. ad qui engagea pour mesme effect deux petits Lucam Penvolumes de Ciceron. Et Brassicanus dit que Przsar in l'Empereur Frederic III. ne sceut mieux gra- Salvian de tifier Jean Capnion diet Reuchlin qui luy provident. avoit esté envoyé en Ambassade, par Euvrard de Witemberg, qu'en luy faisant present d'une vieille Bible Hebraïque. Aussi estoient-ils laissez par testament comme quelque grand heritage, suivant que Nostradamus dit l'a- Enlacinquiesvoir remarqué dans un vieil Instrument d'en-me partie de viron l'an 1393, par lequel il estoit porté, vence pag. Que Alazacie de Blevis Dame de Romolles, fem-516. me du magnifique Boniface de Castellane, Baron d'Allemagne, faisant son dernier testament laisa à une jeune Damoiselle sa fille certaine quantité de livres, où estoit escript tout le Corps du Droict, formé & peint en belle lettre de main Imparchemin, l'enchargeant que au cas qu'elle vinst à se marier elle sust à prendre un bomme de Robe longue Docteur Jurisconsulte, & que aces fins elle luy laissoit ce beau & riche thresor, us exquis & precieux volumes en diminution 4 Jon dot. De maniere que qui donnoit en

ce temps-là un livre ne faisoit pas un petit present, puisque quatre ou cinq Manuscripts faisoient partie du dot de la fille d'un grand Seigneur. En suitte & confirmation de quoy j'ay veu une piece sur la fin d'un vieux livre composé par Guillaume de Guilleville Religieux de Chaalis, & intitulé Le pelerinage de la vie humaine, qui est en la riche & bien assortie Bibliotheque de Monsieur Moreau Docteur en Medecine des plus celebres de la Faculté, laquelle ne doit estre obmise ence lieu, eu esgard à la petite valeur du livre & au grand cas que celuy qui l'a donné en faisoit, Pres le Lantimer lainsné de Gisor natif de S. Paingny, a bailléce livre à Guillaume Tulen bourgoiz de Gisors, Procureur de l'Hostel-Dien de Paris, pour y demourer & appartenir perpetuellement, sans estre transporte aillieurs, par accord & composition faicte avec ledit Procureur, An d'avoir le pardon à l'ayde & grace de Dien octroyé de nostre sainct Pere le Pape audit Hostel-Dien pour la somme necessaire : . . . contenue és Bulles, & en esperance & intention soubs la misericorde de Dieu, que luy, sa femme & enfant. son pere, mere, amis, bienfaicteurs, presens, defunts & advenir, & en especial son parrain fen maistre Nicole Ducar jadis Cirurgien du Rey Charles, que Dieu absoille, qui luy delaissa ceflay livre, soient accompagnez & participans és bons pardons, prieres, omosnes, indulgences & oraisons faictes & à faire en dict Hostel-Dien. & à ce appartenant. Escript audict Gisors l'an mil cccc. xlvij. le jour des Trespassez en Novem-Tuleu. Lantimer. Bref ces Manuscripts, ou plustost ces livres estoient si rares en ce temps-là, qu'ils ne se vendoient que par contracts auffi bien conditionnez & circonstanciez que celuy d'une maison de vingt mille livres,

es, tesmoin celuy qui est encore gardé College de Laon en cette ville, cotté par Brueil, & passé pardevant deux Notaires Livr. 2 des 1332. par lequel il elt porté que Geoffroy Intiquit de Paris, p. 1608. lainet Liger l'un des Clercs Libraires & quatel, recognoist & confesse avoir vendu, cedquitte & transporte, vend, cedde, quitte ransporte soubs bypotheque de tous & chacun nens, & garentie de son corps mesme, un eintitule: Speculum historiale in confueines Parisienses, divisé & relié en quatre toconverts de cuir rouge, à noble homme Mes-**Gerard** de Montagu Advocat du Roy an Parent, moyennant la somme de quarente livres ss, dont ledit Libraire se tient pour content bien payé. Cet autre toutefois qui est soubit au bas d'un vieil Caton en la Bibliotheede S. Victor ne semble pas avoir esté faict z tant deprecaution, car il est simplement iceu en ces termes, Ego Petrus de Siaco Re-· montis . . . . Parifius commorans, confiteor didisse venerabilibus Religiosis Dominis Abbati Conventui Sancti Victoris juxta Parisius, so presentem librum pro pretio 20 scutorum, e consiteor accepisse per manum Fratris Joanla Masse Prioris dicti Monasterii, die 1. Auli anni 1422. teste signo meo manuali, prottens eundem lebrum defendere & garentisa-· Le mesme se peut aussi dire des livres & emplaires qui furent premierement impri-:7. Ceux de la ville de Mogonce ou Maien- toan, watque Jean Fust apporta le premier à Paris, chius in Destans vendus jusques à cinquante & lx.escus cade fab. ce. & les Ephemerides pour trente ans e Regiomontanus fit imprimer assez long Ramus in nps apres ne s'estans donnez à moins de præmio Mauze ducats, monnoye deHongrie:ce qui fai-themat. pag. it apprehender avec grande raison à Robert 276.

Epift. 53.

Gaguin depresser son Apologie de Bessarion contre Trapesonce, crainte qu'elle ne luy fust perduë ou gatée comme il dit escrivant à Badius, Id tamente Jodoce scire volo, volumen pulcherrimis esse characteribus, signata babens rubro capita cum totius libri majestate quadam, quamobrem illud maxime charum babeo. Et finalement François Philelphe pension. naire des Ducs de Milan s'efforçoit de persuader à ses amis par des lettres escrites en Epif. 13. lib. 1470. qu'il n'estoit pas encore tellement pauvre & necessiteux, qu'il n'eust bien le moyen

3 : .

d'acheter quelques copies des livres nouvellement imprimez. Cæterum ne putes me omnino esse mendicum, institui emere quos dam ex istis codicibus qui nunc labore nullo, neque arundine, sed formis quibusdam, ut ips vocant, ita formantur, ut ex accuratissimi Librarii mans profecti possint existimari. Velim igitur me facias certiorem quanti mibi parare liceat naturalem bistoriam Plinii, quanti tres Livii Decadas,

In epift. ad rinm.

& item Aulum Gellium quanti. Et Codrus Bapt. Palma- Urceus se plaignoit grandement à un de ses amis qu'Alde vendoit trop cher ses impresfions Grecques: Egotibi ingenue verum fatebor, Gaudeo equidem emisse libros illos Aristotelis, ut possim interdum dubitantibus Philosophis nostris de translatione respondere : sed multo magis doleo cum cogito me tantum pecunia in illis consumpsisse quantum mibi satis fuisset emere vel decem optimos codices latinos & magnos. Ce qu'estant ainsi expliqué & confirmé par toutes ces authoritez, que j'accompagneray de beaucoup d'autres encore plus remarquables & curieuses en nostre Bibliotheca Memmiana, il me femble que perfonne ne fe doit plus estonner si les Medecins apporterent tant de precautions & de seuretez pour le prest d'un de

DU ROY LOUIS XI.

leurs meilleurs livres, veu que c'estoit la coustume & façon de faire observée en ce temps-là sur de telles occurrences. Mais il faut passer de cette longue preuve de la bonne affection de Louys XI. envers les lettres, à une autre qu'il nous en donna en l'establissement & creation de son Ordre des Chevaliers de Sain& Michel (lesquels Philelphe Epistolar. par un nom qui est commun à tous les autres, lib. 24. se vante d'avoir le premier appellé Auratos, à cause du Colier & de leurs Esperons dorez) lors qu'il establit entre les Officiers dudit Ordre, unum quoque scribam qui Torquatorum res restas memoria sempiterna mandaret, comme remarquent Vincentius Lupanus en ses Commentaires sur Spartian, & Bellesorest en ses Pag. 4. Additions fur Nicole Gilles: apres lequel Articl. 24. telimoignage nous en pouvons encore tirer un bien plus precis, de ce qu'ayant comman- Gaguinns dé pendant la guerre du bien public que l'U-lib. 10. Hiff. niversité contribuast pour sa part à la levée des soldats qu'il faisoit faire dans Paris, Idem in Guillaume Fichet, comme docte & eloquent, epift, initio. que le Cardinal Bessarion emmena depuis à Rome, où il fut Penitencier du Pape Sixte IV. s'y opposa comme Recteur de l'Université, & acceptis à Rege de armandis scholasticis litteris, concione generali habità disertami babuit orationem, qua vetitus non est repugnantem Ludovico sententiam dicere. De quoy neantmoins il ne monstra jamais avoir eu aucun ressentiment, s'estant renfermé en cette action dans la douceur & clemence, plustost comme il est à croire en consideration de la grande affection qu'il avoit envers les lettres & ceux qui s'en messoient, que non pas pour y ellre porté de sa nature severe & vindicative, si jamais autre le sut, comme beaucoup

d'executions tragiques & sanglantes rapportées par lean de Troye en sa Chronique scandaleuse le donnent assez à cognoistre, & entre autres l'Epitaphe injurieux & mesdisant qu'il fit dresser à Maistre Guillaume Chartier Evesque de Paris, Homme sainct, bonne personne, & grand Clerc, parce qu'il avoit est chef des Deputez de ladite ville envers le Duc Charles de Bourgogne pendant que l'armée des Princes confederez estoit en Beauce, quoy que ce n'eust esté qu'à bonne fin . & sans aucune intention de rien faire à son prejudice. De plus, si ce dire de Sydonius est veritable, Ita comparatum est, ut qui ignorant artes non mirentur artifices: il s'enfuivra par la loy des contraires que Louys XI. estoit grandement lettré & bien entendu en

In epifiolis.

toutes sortes de livres, puisque, comme nous monstrerons au chapitre suivant, il favorisoit surtout les hommes doctes. & outre ce recevoit d'un si bon visage les livres & compositions qu'ils luy presentoient, que mesme les premiers Allemans qui apporterent & establirent l'Impression à Paris, furent induits & persuadez par cette asseurance de luy en offrir le premier essay, qu'ils firent sur le Speculum vitæ humanæ Roderici Zamoreusis. Et peut estre que ce favorable accueil donna aussi occasion à René Roy de Sicile de luy

La Croix du Maine en saBibliotheque.

In prœmii

fine.

dedier beaucoup deceux qu'il composa. Bref le grand desir & affection qu'il avoit au progrez & à l'advancement des Sciences estoit tel, qu'encore bien que Celse ait dit incidere virorum corpora & crudele & supervacaneum

Apud Korn- esse, & que mesme beaucoup de loix defenman. lib. de dent aux Medecins & Chirurgiens l'ouvermirac. mort. ture & dissection des corps executez par Juparce y. cap. slice, il ne laissa toutesfois de leur permet-

tre

re qu'ils peussent ouvrir le corps vif d'un ranc Archer condamné à la mort, pour recognoistre les causes & la generation de la pierre, comme a curieusement remarqué Mr. Riolan le plus docte & celebre Medecin Lib. 1. An-& Anatomiste qui soit maintenant en Euro-cap. 10. pe, suivant le rapport qu'en fait l'Autheur du Rosier des guerres, en ces propres ter- 2. Pania M. mes copiez & transcripts mot pour mot de 151. la Chronique scandaleuse: En ce temps au Cotte Chronimois de Janvier 1474. advint qu'un franc ar- que of imprichier de Meudon prés Paris, estoit prisonnier és més à la suite prisons de Chastelet, pour occasion de plusieurs des Mem. de larrecius qu'il avoit faits en divers lieux, & Edition de mesment en l'Eglise dudit Mendon. Et pour 1706. lesdits cas & comme sacrilege, fut condempné à estre pendu & estranglé au gibet de Paris nommé Montfankon, dont il appella en la Court de Parlement, où il fut mene pour discuter de son appel: par laquelle Court & par son Arrest fut ledit franc archier declare avoir mal appelle, & bien jugé par le Prevost de Paris, pardevant lequel fut renvoyé pour executer sa sentence. En te mesme jour fut remonstre au Roy par les Medecins & Chirurgiens de ladite ville, que plusieurs & diverses personnes estoient fort travaillez & molestez de la pierre, colicque passion, & mala-The du coste, dont pareillement avoit este fort mo**lesté ledit fran**c archier. Et aussi desdites maladies estoit lors fort malade monsieur du Boccaige, & qu'il seroît fort requis de véoir les lieux où lesastes maladies sont concrées dedens les corps humains, laquelle chose ne pouvoit mienx estre feenë que inciser le corps d'ung homme vivant, ce qui pouvoit bien estre fait en la personne d'icelay franc archier, que aussi bien estoit prest de fouffrir mort, laquelle ouverture & incision fut faite ais corps dudit franc archier, & dedens icelsty

iceluy quis & regardé le lieu desdites maladies. Et apres qu'ils eurent esté veues fut recousu. & ses entrailles remises dedens. Et fut par l'ordonnance du Roy fait tres-bien penser, & tellement que dedens quinze jours apres il fut bien guery, & eut remission de ses cas sans despens, & fi hey fut donné avec ce argent. En quoy nous ne pouvons nier que Louys XI. n'ait imité ces doctes & studieux Roys Mithidrates & Attalus, qui avoient coustume d'esprouver la vertu de leurs nouvelles compositions & medicamens sur les sentenciez & condamnez à mourir: & aussi que les Medecins qui decouperent ce pauvre homme n'ayent eu pareille raison de ce faire que Herophile & Erafistra-Celsus in te, qui nocentes homines à Regibus è carcere acmedio præ-ceptos vivos inciderunt, consideraruntque etians

mii.

spiritu remanente ea qua natura ante clausisset, neque esse crudele (sient plerique proponunt) bominum nocentium, & borum quoque paucorum suppliciis remedia populis innocentibus seculorum omnium quari.

#### CHAPITRE

Combien soigneusement il recherchoit & recompensoit les bommes doctes.

Out le monde n'est pas d'accord, comme nous avons monitré dans nostre premier chapitre, que les Princes se doivent occuper à l'estude des lettres, & faire profession d'estre bien versez & entendus en plusieurs sciences & disciplines. Mais aucun n'a encore dict que les plus barbares mesme ne doivent faire estat des hommes doctes, & & les favoriser en tout ce qui leur est possible; d'autant que toutes les grandeurs & magnificences; toutes leurs actions heroiques & vi-Aorieuses sont immediatement subjettes à l'injure du temps, avec loquel elles viennent à se perdre, si les plumes & les ancres ne les confervent à l'immortalité.

Nam chartis non furta nocent, non tempora Manialia

prælunt,

Solaque non norunt, bac monumenta mori. C'est par icelles que nous scavons maintenant quels ont esté les Camilles, les Fabrices, les Decies, les Affriquains, & tant d'autres ames genereuses: c'est par icelles que la memoire de Cesar, d'Auguste & Pompée s'est conservée & se conservera tousiours dans le credit & la reputation; & si Neron les eust imitez, & qu'au lieu de boufons, de joueurs d'instrumens, de comediens & de semmes impudiques, il eust faict conte des personnes de lettres, il n'auroit pas esté dissamé pous meschant, ny mis à mort & traisné comme une personne abominable : car les peuples suivent ordinairement aux choses bonnes & manyaises la croyance des plus scavans, la plume desquels a la vertu de servir bien souvent d'ombrages aux plus notables imperfe-Aions & d'essever sur la noblesse de ses aisles ceux qui meritoient d'estre cachez dans les profonds abysmes de l'oubliance. Voila pourquoy Petrarque a dict sentencieusement, del Temp. Vidi una gente andarsen qu'eta queta.

Senza temer di tempo, ò di sua rabbia. Che gli havea in guardia Historico, è Poeta. Et au contraire faute d'iceux, beaucoup de grands personnages sont demeurez comme ensevelis soubs les pesantes ruines & vieilles masures de l'antiquité.

Vixe-

Horat. car. lib.4. ode 9.

Vixere fortes ante Agamemnona Multi: sed omnes illacrymabiles Urgentur, ignotique longa

Note: carent quia vate sacro.

C'est pourquoy les plus grands & belliquenx

Jovius in ejus vita.

Princes des derniers siecles n'ont pas moins esté curieux que les anciens de s'establir par un tel moyen dans le Temple de Memoire: & celuy mesme d'entre les Turcs qui a le plus fait craindre & redouter ses armes Mahomet II. avoit un desir extreme que ses histoires fussent escrites par les, habiles hommes, & caressa grandement un nommé Jean Marie serviteur de Mustapha son fils aisné, dui luy avoit presenté un livre escrit en langage Turquesque & Italien, touchant la victoire qu'il avoit emporté sur Usumcassan Roy de Perse. D'où nous pouvons inferer legitimement que Louys XI. estant un Prince tres parfaict & accomply, n'a pareillement eu garde de manquer à ce devoir, duquel toutesfois puisque ses trois Historiens n'ont faict aucune mention, c'est à nous maintenant de rechercher & produire les memoires fur lesquels ils se pouvoient fonder pour ne laisser leurs livres manqués & imparfaicts d'une telle remarque. François Philelphe sera le premier que nous produitons pour cet effect, parce qu'en l'Epillre qu'il escrivit à Louys XI. pour luy recommander George Clizin Grec chassé de Constantinople, qui se vouloit retirer en France, il tesmoigne aussi que beaucoup d'hommes lettrez bannis & expulsez de la mesme ville par la tyrannie des Turcs, s'estoient desia retirez vers luy, & avoient esté receus avec un accueil favorable & digne tout à faict de sa grandeur & bienveillance.

lance. Eest, dit-il, non eram nescius, Rex Ludovice, ut & Princeps Christiansssimus, fine ulla etiam mea commendatione eâ usurum in Georgium Clizim, benignitate ac munificentià qua semper in illos omnes consuesti qui ex teterrimo illo naufragio Constantinopolitano, ubi nudi atque inopes evaserunt, per universum orbem terræ circumquaque jactati miserabiliter mendicare coacti sunt; tamen non potui viro bono atque opifici nequaquamignobili meum negare officium, præsertim cum idem arbitraretur litteras apud te meas hand parum ponderis habituras; ac facis tu profecto præclare atque rezaliter qui neminem patiaris opem frustra vitaque prasidium abs te petere, &c. Je croy qu'il entendoit parler par ces derniers mots de Gregoire Typherne & George Hermonyme de Sparte. avec quelques autres personnes de merite & grande doctrine, qui maintenus par sa liberalité ont beaucoup servy à chasser la barbarie, & faire florir les bonnes lettres en cette Université. Mais pour monstrer que cette liberalité ne provenoit pas tant d'une ambition de se faire paroistre & estimer, commune à tous les Princes, comme de sa propre nature & grande inclination à favoriser & estimer les hommes doctes, c'est qu'il la fit paroistre dés sa jeunesse, & lors qu'il n'estoit encore que Daulphin, envers Alain Chartier personnage le plus celebre & recommendable qui fust en la Court, d'où Marguerite Stuart sa femme, qui ne recherchoit que les occasions de luy complaire, s'advisa un jour ayant rencontré cet Alain qui dormoit dans une salle par où elle passoit avec tout son train, de l'aller baiser, quoy qu'il fust extremement laid & difforme, disant par apres à ceux qui s'esmerveillerent de

cette action, qu'elle n'avoit pas baisé cet homme, mais sa precieuse bouche, de laquelle estoient issus & sortis tant de bons mots & vertueuses paroles: au moins est-ce ce qu'en dit le bon homme Bouchet en ses Epistres.

familieres.

- L'espouse au Roy Louys onziesme Fille d'Escosse, eut telle estime & esme De Charretier, qu'en dormant elle touche D'un doux baiser son eloquente bouche, Pour les bons mots qui en estoient issus.

Or si estant jeune il eut les hommes de lettres en telle recommandation, il n'en fit pas moins estant parvenu à la Couronne. Car d'autant qu'il s'estoit accreu dans le moyen de les recognoistre & recompenser. d'autant plus aussi eut-il une ferme & grande volonté de ce faire. Ce que pour monstrer plus facilement nous commencerons par ceux qui luy estoient les plus necessaires, & desquels les particuliers mesme ne se peuvent commodement passer, sçavoir les Medecins, entre lesquels Philippes de Comines ne nomme en divers lieux de son Histoire, qu'un certain Maistre Claude, Angelo Cattho, & ce tant fameux & renommé Jaques. Vol. 1.ch. 8.du Cottier: mais Guyon en ses diverses Leçons

a faict croistre ce nombre d'un Draconis de Beaucaire Professeur & Chancelier de l'Université de Montpelier, & d'un autre surnomme l'Escossois, qu'il retint à son service apres la mort du Duc de Bourgogne en la bataille de Nancy, pour la bonne renommée qu'il avoit d'estre docte & homme de bien: In Apollina- aufquels Mr Ranchin a depuis peu adjoulté

ni facro.

Deodatus Bassolus Professeur & Chancelier de ladite Université de Montpelier, & Adam Fumée, qui apres avoir esté long-temps MaiMaistre des Requestes & Medecin de Louys XI. fut en fin creé Chancelier pendant le regne de Charles VIII. soubs lequel il mourut à Lyon: de sorte que nous pouvons faire estat de sept Medecins qui l'ont servy, dont les fix fe font rendus memorables par leur doctrine & bonne vie, & le septiesme & dernier par la grande tyrannie qu'il exerça sur ce pauvre Prince, rapportée par Philippes de Comines, & par tant d'autres qui l'ont copiée de luy, qu'il n'est besoin d'en grossir cette Histoire, m'estant assez de remarquer apres Guyon que ce maitire Jacques Cot-Chap. o da litier ayant esté poursuivy apres la mort de verse Leçens. Louys XI. pour la restitution des dons immenses & esloignez de raison qu'il s'estoit fait faire, les Thresoriers de l'Espargne verifierent par la reddition de leurs comptes. qu'il avoit touché quatre vingts dix-huict mil escus tant en blot qu'en parcelles pendant l'espace de sept ou huich mois; en satisfaction de quoy ledit Roy Charles VIII. estant empesché à dresser son voyage pour aller à Naples & recouvrer argent, il luy donna par forme d'emprunt cinquante mil escus, & fit cesser par ce moyen la recherche que l'on avoit commencée de ses vols & larrecins.

Apres ces personnes desquelles Louys XI. ne se pouvoit raisonnablement passer, nous pouvons joindre celles qui luy estoient totalement inutiles, Genus videlicet illud bominum Tacit. lib. ta Potentibus infidum, sperantibus fallax, quod in civitate nostra & vetabitur semper, & semper retimebitur: Ou pour les mieux exprimer ceux Apuleius in qui arcana fatorum stipibus emerendis edicunt Metam. in vulgam, qui dies copulam nuptialem adfirmet, qui fundamenta mænium perpetuet, qui

negotiatori commodus, quia viatori celebris, qui

navigiis opportunus, multaque & oppido mira & latis vana respondens. Par où chacun voit bien que je veux dire les Astrologues, lesquels il aima & favorisa par une curiosité naturelle & hereditaire, cet amour ayant fort travaillé les entendemens de ses ayeuls, & particulierement de Charles VII. comme a fort bien remarqué Mathieu, apres un nommé Simon de Phares, duquel le manuscript des sçavans Astrologues se trouve en la Bibliotheque du Roy. Et pour ce qui est de Louys XI. nous avons les noms de fept Astrologues, qui furent tous, quoy qu'en divers temps, à ses gages, entre lesquels la Chronique dite communément la Scandaleuse fait mention d'un Maistre Arnoul Astrologien sage, plaisunt & fort homme de bien, qui mourut au temps de la peste de l'an 1466. laquelle il avoit preveue, & qui despeupla Paris de plus de quarante mil personnes : les autres furent un Juif de Valence appellé Manasses, qui luy dressa des Predictions jusques à la bataille de Montlehery: Pierre de Sain& Valerien Chanoine de Paris & grand Astrologue, qui avoit esté envoyé en Escosse pour fon mariage avec Marguerite Stuart: Jean Colleman qui luy apprit à cognoistre le grand Almanach: Pierre de Graville qu'il fit venir de Normandie: Conrard Hermgarter Allemand, qu'il desbaucha du service du Duc steidan en fa de Bourgogne: & Angelo Cattho Neapolitain, qui avoit predit aux Ducs de Bourgogne & de Gueldre leur malheur, & pour ce estoit en grand credit vers le Roy, qui luy donna l'Archevesché de Vienne, en laquelle il ne pût resider pour les grandes traverses qu'il eut de ceux de Daulphiné, & c'est luy

μıβ.

vie.

#### DU ROY LOUIS XI.

luy auquel nous avons l'obligation des Memoires de Philippes de Comines, puis qu'il les recueillit & compila à sa requeste.

Entre les Theologiens j'en trouve deux Gayon 1. vol. desquels il fit fort grand estime, sçavoir un Legone. Religieux de l'Abbaye S. Martin nommé liv. I, et. 81 Frere Philippes, ancien, de bonne vie, & qui avoit le renom d'estre fort docte, duquel il voulut estre affisté & recevoir ses Sacremens en sa derniere maladie: & l'autre estoit un scavant Docteur en Theologie qui s'appelloit Maistre Martin Magistri, duquel nous avons deux justes volumes in folio en style de Scholastique sur les quatre Vertus Cardinales, imprimez à Paris l'an 1491. un Commentaire sur le Salve Regina, qui est l'Oraison composée par S. Bernard à l'honneur de la Vierge, un petit in quarto appellé Tractatus consequentiarum in vera divaque Nominalium via, & quelques autres opuscules, qui tesmoignent assez combien il estoit verse en Grammaire, Philosophie & Theologie. Sed bunc, dit Gaguin, cum ex Schola Pari. Epift. 63 ad siensi Rex Francorum Ludovicus XI. propter bominis celebrem famam accersivisset, mors immatura assumpsit quinquagesimum agentem annum. La Chronique scandaleuse adjouste que ce fut à nostre Dame de Clery où le Roys'estoit retiré fort malade apres son pelerinage

Pour ce qui est des Historiens, je ne voudrois pas asseurer qu'il eust tant chery & caressé Philippes de Comines soubs esperance qu'il pourroit un jour escrire son Histoire, & luy servir de quelque Homere ou Quinte Curce: car il paroist par le commencement de son livre, qu'il ne la commença qu'apres la mort de Louys XI. & nous n'a-

de S. Claude l'an 1482.

vons point de marque qu'il luy eust tesmolgné pendant son vivant avoir intention de la composer. Bien pouvons-nous dire que l'ayant recognu pour homme d'esprit à sort entendu és affaires d'Etat, il se servit de son industrie pour moyenner l'accord de Peronne, à puis le desbaucha du service du Duc de Bourgogne pour luy consier ses plus importantes affaires. Mais pour ce qui est de Robert Gaguin, le Cardinal de Pavie Jaques Piccolomini semble nous donner quelque ouverture pour juger qu'il estoit à ses gages Epistola 1844, en qualité d'Historien, Audio, dit-il, apas

Epistola 384 ad Berthin. Luccus. Elleest dattes de Rome en 1471.

Regem Ludovicum & Burgundos, nescio ques Monachos esse qui publica institutione buic uni rei operam dent nimirum Historia & quasi Annales quosdam continuo scribant, ab his si accipere cognitionem hanc potes, minus operæ erit ponendum, &c. Or nous n'avons point cognoissance qu'autre Religieux que Gaguin alt escrit l'Histoire de France sous Louys XI. Neantmoins parce que ce passage ne peut servir que de legere conjecture, je ne veux rien conclure en vertu d'iceluy, laissant à la discretion du Lecteur d'en croire ce qu'il jugera plus raisonnable, veu principalement. que le mesme Gaguin dit en la Presace de ses Annales, qu'il a entrepris de les composer nulla Principis munificentia provocatus.

Reste maintenant à parler des Grammalriens, Humanistes & Orateurs qu'il a savorisez de ses gages, ou honorez de sa recherche, entre lesquels je ne mettray pas, comme a saict Myræus en ses Eloges, ce bien aimé nourrisson des Muses & sils legitime de la Deesse Peitho Christophle Longueil, parce qu'il est constant par mille preuves tant de sa vie esserte par le Cardinal Polus, que des Autheurs

Classe 7.

theurs Synchronistes & contemporains, qu'il n'estoit pas né lors que Louys XI. mourut, & que par consequent il ne sut recherché que par Louys XII. à la suitte duquel il passa en Italie n'ayant encore atteint l'aage de vingt ans. Mais au lieu d'iceluy, & de plusieurs antres qui ont esté ses pensionnaires, je parleray feulement de Charles Fernand & de Galeotus Martius, qui ont esté les plus celebres de tous ceux qui estoient pour lors en quelque estime & reputation. Or ce qui est Myrzus plus admirable en ce Fernand, c'est que clog. nonobstant qu'il fust privé du benefice de la Trithem de veuë, il s'addonna toutesfois de si bonne sor-script. Eccles. te à l'estude des lettres, qu'il s'acquit en fin le nom d'Orateur, Poëte, Philosophe & Theologien tres-excellent, enseigna publiquement toutes ces sciences, composa plusieurs livres en icelles, & sur le commencement du regne de Charles VIII. prit l'habit de Religieux en un Monastere de l'Ordre de S. Benoist au Mans, pour vacquer plus à son aise & avec moins de distraction aux divines contemplations, esquelles il ne cessa de s'exercer jusques à l'an 1496, qu'il fut moissonner en l'autre monde les fruicts de ce qu'il avoit semé en cettuy-cy, apres avoir longtemps fervy d'exemple tres-veritable au dire du Pfalmiste, Dominus illuminat cacos. Quant Jovius in à Galeotus Martius qui estoit natif de la ville elogiis. de Narny en Italie, c'estoit un homme confommé dans les bonnes lettres, grand Critique, Philosophe, Medecin, Astrologue, Humaniste & Orateur, comme en font foy ses livres, de doctrina promiscua, de Homine, de dictis Matthia Regis, de censura operum Philelphi, & de vulgo incognitis, desquelles combien que je n'en aye veu que les trois premiers

In historia Strenarum. & Comment. in leg. 11. Tabul.

Lib. 1. in Melam. Laure t. des trois mondes.

Merulam.

miers imprimez, il faut neantmoins croire que le quatriesme l'a aussi esté, veu que Marfile & quelques autres Autheurs & Bibliothecaires le citent fort souvent, & le dernier remply de fort doctes & curieuses maximes, desquelles on peut voir quelque eschantillon dans Vadianus & la Popeliniere, est maintenant gardé en la Bibliotheque du Roy, où le docte & Reverend Pere Mersene m'a asseuré de l'avoir plusieurs sois veu & sueilleté. Outre ce il estoit encore fort addroit au ma-

Ipsemet Ga. niement de toutes sortes d'armes, & quoy leot. in requ'il fust de corpulence assez grosse, pesante sponsione ad & incommode, il surmonta neantmoins en un deffy solemnel & par combat reglé le plus habile Luicteur de son temps, comme Ja-.. nus Panonius Evesque de cinq Eglises a re-

marqué en cet Epigramme,

Lib. Epigrammat. pag 46 ptioris editionis. Qualis in Æthola mærens Achelous arena Herculeà legit cornua fracta manu. Talis luctator Galeotto victus Alesus Turpia pulverea signa reliquit humo. Mathiæ Regilatiæ placuere palestræ Risit Strigonia clarus ab arce, pater.

At te ne pudeat ludi cessisse magistro

Improbe; Mercurius noster & ista docet. C'est pourquoy Louys XI. ayant entendu parler d'un tel prodige de sçavoir, devint comme envieux de Matthias Corvinus qui l'avoit choisi pour maistre & compagnon de ses estudes, & par une honneste emulation luy fit proposer de si grands advantages, qu'il se delibera en fin de quitter la Hongrie pour micux & plus plainement savourer l'honneur & la reputation qu'il s'estoit acquis par ses merites, & respirer avec toute commodité l'air de la France soubs la faveur & liberalité d'un si puissant Roy. Mais, ô malheur estrange! comme il fut arrivé à Lyon où le Roi estoit l'an 1476, il se trouva si surpris là par la foudaine rencontre qu'il en fit, que se precipitant de mettre pied à terre pour le saluer, il tomba de dessus son cheval avec telle violence, qu'il serompit le col, & mourut sur la place. C'est du docte Joannes Pierius Valerianus que nous apprenons cette histoire, lequel en fait le recit au livre. De litera-Lib. 1. p. 30. torum infælicitate, en ces propres termes, Solebat Galeotti Narniensis qui apud nos diu versatus erat miserescere, ut quidem suis clarior lucubrationibus, & magnorum Principum familiaritate magis celebris quam nostro possit clarescere testimonio, cum à Francorum Rege Ludovico ejus nominis undecimo accersitus ex Panoniis ubi Matthiæ Regis liberalitate deliciabatur, Lugdunum ad salutandum Gallum Regem se conferret, forte illi factus ex itinere ante urbis portas obviam, dum magna vir corporis babitudine pinguedineque.& obesi ventris mole gravis, ab equo se demittere ad terram vellet, id scilicet bonoris Principi habiturus, suo ipsius tractus pondere ita corruit, ut adliso terræ capite fractoque gutture statim expirarit. En quoy neantmoins il ne s'accorde pas avec Paul Jove & Scardeon, In elogiis, in qui descrivent sa mort comme estant arrivée antiquit. Paen une petite ville proche de Padoue, où il tavinis lib. demeura estouffé soubs sa graisse & embonpoint. Mais il est vray pour respondre à cette difficulté, que le bon homme Scardeon, comme il advoue luy mesme, ne parle de cette mort qu'apres le recit de Paul Jove: & nous avons desia monstré dans nostre Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté faussement soupçonnez de Magie, en parlant d'Agrippa, que ce dernier Autheur n'avoit pas eu tant de soin de la verité de son Hi-

Histoire, que de l'eloquence de se discours. Et puis Pierius Valerianus qui estoit plus ancien que luy en pouvoit mieux & plus certainement parler, ayant vescu soubs Leon X. & Adrian VI. Et ce qui a faict manquer ledit Paul Jove en cette narration, c'est que n'ayant veu ce livre de Pierius où il s'en pogvoit esclaircir, parce qu'il n'a esté publié qu'en 1620. il s'arresta au premier recit qui luy en sut faict, croyant qu'on n'estoit pas obligé de rechercher soigneusement la verité en des Eloges, ou que c'estoit assez d'escrire en termes bien polis & elegans pour estre reputé bon Historien.

#### CHAPITRE VI

Que la Barbarie a commencé soubs luy à estre bannie des Escholes.

'Est un dire assez commun, & duquel les bien sensez ne font aucun doute, que toutes les choses du monde, sans en excepter aucune, sont subjettes à diverses revolutions, qui les rendent beaucoup estimées en un temps, puis mesprisées & ridicules en l'autre, font monter aujourd'huy ce qui doit tomber demain, & tournent ainsi perpetuellement cette grande roue des siecles, qui fait paroistre, mourir & renaistre chacun à son tour sur le theatre du monde. Les Sciences, les Empires, les Sectes, le monde mesme n'est pas exempt de cette vicissitude. Et si tant est que la terre ne tourne, comme a voulu Copernic, au moins faut-il advouer que non seulement les Cieux, mais toutes choses se virent & tournent à l'environ d'icelle, & pource ne sont pas moins subjettes que la Lune à endurer diverses eclypses par la privation du lustre & de la splendeur qu'el-

les ont obtenu pour quelque temps,

Usque adeo in rebus solidi nihil esse videtur! Mais ce qu'il y a de plus admirable en ces divers contours & mutations, c'est comme il se peut faire que tous les esprits des hommes, quoy qu'assubjettis à de si differentes humeurs & constitutions, se puissent rencontrer quasi en mesme temps & de pareil dessein & volonté pour les faire reussir & paroistre, descouvrir par exemple de nouvelles terres, changer les Estats & Empires, introduire de nouvelles Religions, reformer les Sciences, augmenter les Arts, trouver mille belles inventions, bref chasser la barbarie & des esprits & des Escholes. Certes pour ne point sortir de nostre sujet, il semble que Velleius Paterculus a eu bonne raison de dire, Quis abunde mirari potest quod eminentissima Sub finem cujusque professionis ingenia in eandem formam B in idem arctati temporis congruant spatium? Car apres les exemples qu'il apporte d'Eschyle. Sophocle & Euripide, qui ont porté tout d'un temps & de pareille volée la Tragedie an souverain degré de sa perfection, de Craunus, Aristophane & Eupolide, qui ont faice le mesme de la Comedie; de Socrates qui a esté le pere des Philosophes; d'Isocratesqui fit en un instant revivre & resleurir les Orateurs; nous pouvons adjouiter celuy des Sciences en general, & de tous les bons esprits, qui apres avoir paru & dominé en un. certain temps, se ralentissent par apres & retombent dans une grande barbarie, de laquelle à peine sont ils relevez qu'ils y re-

# 62 ADDITION A L'HISTOIR tournent encore, se quittans ainsi 1

& demeurans dans un perpetuel confliparoistre les uns apres les autres com ftor & Pollux, ou plustost pour regi cessivement, comme Atræus & T Alit enim, comme dit le mesme Pate amulatio ingenia: & nunc invidia, 1 miratio, imitationem accendit; naturâ summo studio petitum est, ascendit in su difficilisque in perfecto mora est: natur. quod procedere non potest recidit; & ut; consequendos, quos priores ducimus acce. ita ubi aut præteriri aut æquari eos posse vimus, studium cum spe senescit, & q qui non potest, sequi desinit. Il pouv adiouster à ces causes celles qui prov des longues guerres & fascheuses n qui rendent les Escholes desertes, c &tions des Princes, & de la tyrannie bares, qui font changer les inclinati peuples: en fin celles qui viennent des suivant les Astrologues, des grands & migrations de peuples qu'introdui Politiques: des especes qui revienne fiours en un mesme estat dans l'eterr stenue par Aristote & Platon: ou plu core celles de la grand' bonté & pro de Dieu, lequel soigneux de toutes ties de l'Univers departit ainsi le Arts & des Sciences, aussi bien que lence des Armes & establissement des res, or' en Afie, or' en Europe, per la vertu & le vice; vaillance & lasche brieté & delices, sçavoir & ignorance de pays en pays, & honorant ou di

les peuples en diverses saisons: a chacun ait part à son tour au bon malheur, & qu'aucun ne s'enorgueil

Ibidem.

une trop longue suitte de grandeurs & prosperitez.

Or parce qu'il seroit autant superflu qu'ennuyeux de retracer ce qui n'est que trop commun dans Regius Milæus & autres Autheurs, de livre de la des diverses secousses qu'ont donné la barba-Lib. 5. de hirie & l'ignorance aux Sciences & bonnes let-floria unitres, pendant qu'elles ont passé des Egyptiens veui. aux Babiloniens & Chaldées, & consequemment aux Grecs, puis aux Romains soubs les Empires de Sesostris, Ninus, Ptolomée, Cyrus, Alexandre, Auguste & Trajan: je commenceray seulement ce discours où ils ont finy le leur, & deduisant l'estat de la barbarie qui commença soubs Theodoric Roi des Gots, je viendray de siecle en siecle jusques à celuy de nostre Louys XI. auquel je pretend monstrer qu'il faut establir la renaissance & restablissement des lettres, non seulement en cette Université, mais aussi par toute l'Europe.

Il faut doncques remarquer, qu'apres la mort de Sydonius & Symmaque, mais principalement de Boece, que Laurens Valle appelle le dernier des hommes doctes, les lettres qui s'estoient aucunement maintenuës en authorité, tant par les Peres & Dodeurs de l'Eglise, que par un grand nombre d'autres Grammairiens, Orateurs & Historiens mentionnez dans tous les Autheurs, commencerent tellement à s'avillir & estre negligées, à cause des grandes guerres & troubles des Gots & Wandales, que s'estans retirées comme à couvert & en sauveté parmy quelques Ecclessatiques, elles y demeurerent quasi ensevelies & cachées environs trois ou quatre cens ans, & jusques au temps de Charlemagne, qui les tirant de prison

voulut qu'elles fussent publiquement enseignées és principales villes de son Royaume, ou selon plusieurs, és trois Universitez qu'il fonda, à Paris, Boulogne, & Pavie. Mais il arriva cependant que les Arabes s'estans rendus maistres de beaucoup de pays soubs la conduite de Mahomet, s'emparerent aussi des Sciences qu'ils y trouverent, lesquelles ils sceurent si bien cultiver & amander, tant en l'Asse & Afrique, que depuis encore en Espagne, où ils furent appellez par le Comte Julian, qu'ils devindrent presque en messas temps & les plus puissans, & les plus sçavants du monde, se servans tres à propos de ce qu'ils trouverent chez les Grecs & Latins, & enrichissant par un indicible labeur & contention d'esprit chacune des Sciences de quelque notable addition. La Philosophie, par exemple, des nouvelles subtilitez & contemplations d'Averroes, Avicenne, Algazel. & Avempace: la Medecine de l'ordre proposé par Avicenne, des Medicamens simples & composez descrits par Seraphion, de la Pratique suivie par Avenzoar, de la Chirurgie enseignée par Albucasis, & des collections faictes par Rasis & presentées au Roy Almansor: l'Astrologie des grandes conjonctions inventée par Albumazar des Commentaires sur Ptolomée, d'Halv Rhodoam, & des preceptes d'Astrologie d'Omar, Albategnius, Alfragam, Messahallach, Albohaly & Alpetrage, l'Alchymie des operations de Geber, & toutes les Sciences de mille belles curiofitez & nouvelles inventions, par le moyen desquelles ils s'acquirent un tel renom, que nos Escholes venant quelque temps apres à se redresser & restablir, elles furent toutes glorieuses d'avoir reirs à la pluspart d'iceux pour les lire & exnuer au lieu des Grecs & Latins : & Alonse Roy de Castille entreprenant de dresses tables Astronomiques, ne pût avoir ours à autre qu'ausdits Arabes, les plus vans desquels il employa à ce labeur. & recompensa de presens si notables, qu'ils edoient la somme de quatre cens mil us. De forte que nous leur avons l'obliion d'avoir premierement beaucoup tralle pour illustrer & expliquer presque toules Sciences, & puis de nous avoir convé une infinité de bons livres tant de leur iuction que de leur invention, qui ont defia & pourront causer encore un grand proz entoutes sortes de disciplines, lors qu'il ira au Roy d'Espagne & à Messieurs des ats de Hollande de nous communiquer ix qu'ils ont fait rechercher, plustost, nme je croy, pour le profit du public, que ir le seul ornement de leurs Bibliotheques. eseroit pas à propos toutesfois de croire toutes les Muses se fussent retirées par rers les Arabes, car le bon traictement : leur fit Charlemagne en avoit arresté lques-unes sur les terres de son Empire. firent esclatter tout d'un coup assez bon nbre de grands personnages, tels qu'ont Leidradus, Agobard, Hincmare, Theophus, Alcuin, Walafrid, Florus, Hai-Rabanus, Claudius Taurinensis, Jo-Aurelianenfis, Halitgarius, Amalarius, gilbert, Heliprandus, & quelques autres elefiastiques qui parurent pendant son re-: & celuy de Louys le Debonnaire son sucseur, comme des estoiles brillantes de drine & capacité au milieu des tenebres aisses & palpables de la barbarie, qui COM

commenca dés-lors à dominer entiereme parmy les Escholes & Monasteres, ne de nans que certains petits relasches & intere les, pendant lesquels parurent Ansegise c assembla les Capitulaires, Frotharius, He ry Moynede S. Germain, Lupus, Gerb tus, Fulbert, Ivo, Goffridus, Arnulph Estienne de Tournet, Sarisberiensis. S. Bernard, qui ont tous surpassé en polit se, doctrine & bonnes conceptions le Ger de leurs fiecles, qui ne portoit ceux ani mesloient pour lors d'escrire qu'à je ne sc quelles Rhetoriques barbares. Poesses mées. Dialectiques captieuses. & Histoin du tout fabuleufes & menfongeres. Carpo ce qui est des belles pieces de l'Eloquence Rhetorique de ce temps-là, il ne faut que ve In suis opus- ce qu'en ont dict Bedelius, Vives & Erasm

tibar. Lib. de disciplinis.

culis. in an-joint qu'ils ne pouvoient gueres faire de pi ces bien polies & limées, ne prenant les regles que dans le Grecismus & le Barbarismo & ne choisissans leurs mots qu'és Dictions res de Papias, d'Hugutio, de Januensis. du Mamotrectum. Quant aux vers Leonir ils estoient estimez si beaux & elegans . on' pres qu'un certain Thodolus Prestre d'Ital qui vivoit soubs l'Empire de Zenon l'an Tesus-Christ 480. se fut licentié d'en faire de commencer son livre de contemptu mum par ces belles rimes.

Athiopum terras jam fervida torruit astas. In Cancro solis dum volvitur aureus axis. poursuivant ainsi un Poëme qui ne contie gueres moins de deux mille vers; il y eut d puis grand presse à qui enferoit le plus, maniere que nous avons beaucoup de live escrits en cette sorte, comme le Regime. santé envoyé par les Medecins de Salen

au Roy d'Angleterre, la Somme de Raymond, la grosse Chronique de Godefroy de Viterbe, l'explication mystique de l'Abbé Vuilleramus sur le Cantique des Cantiques. les Distigues de Facetus, le Combat de Theodolus, Bernardus Morlanensis de contemptu mundi, Floretus, Benignus & Joannes de Botonia de la guerre de Troye, Gualterus Disse de Schismate, & beaucoup de semblables, jusques là mesme que le bon Alexander de villa Dei Religieux de l'Ordre de S. François l'an 1240, composa en iceux les Rudiments de la langue Latine, qui ont esté leus par toutes les Escholes, jusques à ce que Jean Despautere natif de Ninove en Flandres ayant fait les siens environ l'an 1714. les Peres du premier Synode tenu à Malines ordonnerent qu'ils seroient leus par tout au lieu dudit Alexander de villa Dei, qui n'avoit composé autrefois ses Rudiments que pour les faire lire à la jeunesse, & bannir des Escholes un certain Autheur Erotique surnommé Maximianus, les Elegies duquel estoient pour lors en grand'vogue, comme le mesme Alexander le tesmoigne par ces trois premiers vers de son livre,

Scribere clericulis paro doctrinale novellis, Jamque legent pueri pro nugis Maximiani, Qua veteres sociis nolebant pandere charis. De quoy neantmoins il ne s'ensuit pas que l'usage des vers Heroiques ne sust pratiqué avec toute sorte de gentillesse à d'eloquence par quelques bons esprits qui se rencontroient de temps en autre au milieu de cette barbarie, comme les sleurs plus agreables paroissent assez souvent au plus fort d'un Hyver. Car pendant & un peu apres le regne de Philippes

Auguste il se rencontra six ou sept Poëtes qui

ne cedent en rien aux plus suffisans & authorisez des modernes, soit qu'on ait esgard au choix de leurs paroles, à la beauté de leurs inventions, ou à la tissure & composition de leurs ouvrages. Et en effect la Philippide de Guillaume le Breton, l'Alexandride de Gautier, l'Architrenius de Joannes Hantivillensis, le Carolinus de Gilles de Paris, l'Anticlaudian d'Alain des Isles; les livres des Medicamens, pouls & urines de Gilles de Corbeil, & le Dares Phrygius non de Cornelius Nepos, comme porte la copie imprimée, mais de Joseph Iscanus, sont tous composer avec tant de peine, d'industrie & de faconde, enrichis de si belles figures, & rehaussez de si agreables descriptions, que les jardins de Jovianus Pontanus ne sont pas plus florides. la Syphilis de Fracastor plus grave & ensiée, ny la Christiade de Vida plus facile ou coulante. Mais aussi n'ont-ils esté que fort peu en nombre.

Juvenalis Latyr. 13. Thebarum porta, vel divitis ostia Nili:

encore toutesfois qu'assez bastans pour former une Pleiade autant digne d'estre admirée par nous à cause du siecle barbare où elle a paru, que l'a esté autresois celle des Poëtes Grecs tant vantée par Suidas & par les Scholiasses de Lycophron & de Theocrite. L'Histoire aussi ne sut pas traittée plus savorablement que toutes les autres Sciences & Facultez pendant ce siecle barbare : car soit que l'on considere l'Ecclesiassique, la Naturelle ou Civile, il ne s'en trouvera aucune qui n'ait esté remplie de mille sables, & traittée plussoft en guise de quelques vieux Romans, que non pas de judicieus & veriables narrations, comme nous avons monstré

69

tant au premier chapitre qu'en divers autres endroits de nostre Apologie. Finalement la Philosophie & Theologie ne furent pas exemptes de cette commune misere & calamité, venant à se messer l'une avec l'autre un peu apres le temps de S. Jean Damascene, qui escrivit ses preceptes de Dialectique sept cens ans apres Jesus-Christ: d'où nasquit cette troisses se se le Discipline, vulgairement nommée Scholassique, que l'on ne peut mieux representer que par cette Scylla des Poètes, assez belle & agreable de premier abord, & douée d'une face capable de charmer par sa beauté ceux qui l'envisagent avec trop d'assection, mais au reste

Candida succinctam latrantibus inguina mon-

qui ne sont autres que les Questions & Distinctions inutiles qui pullulent & sourmillent de cette nouvelle façon de philosopher. En quoy nous pouvons remarquer l'erreur de beaucoup d'Escrivains qui l'ont faich naistre du cerveau de Pierre Abailard, comme Pallas de celuy de Jupiter, veu que le docte & poly Evesque de Chartres Jean de Sarisbery qui mourut en l'année 1182, au rapport de Balée, se plaint bien sort de cette saçon d'enseigner & sophystiquerie, comme d'une chose long temps auparavant introduitte, au grand mespris & desavantage de toutes les sciences &

bonnes lettres, Sufficiehat, dit-il, ad victo-Libit Meteriam verbosus clamor, & qui undecumque ali-logicicap ed quid inferebat, ad propositi perveniebat metam; Poeta, Historiographi habebantur insames, & signis incumbebat laboribus antiquorum notabatur, & non modo asello Arcadia tardior, sed chensior plumbo omnibus erat in risum. Aussi dessors commencerent à paroistre les que-

E 3 thious

stions perplexes, les insolubles & les sophismes, qui ont encore esté agitez plus obstinément depuis ce temps là par Hentisberus, Ferabrith, Suiffet, Alliacensis, Paulus Venetus, & Buridan: car suivant qu'il adjousse, Insolubilis in illa philosophantium scholatunc tensporis habebatur, an Porcus qui ad venalitium agitur ab homine an à funiculo teneatur: item an capucium emerit qui cappam integram comparavit. Il faut doncques prendre cette chose de plus haut, & en rapporter l'origine à ce que l'Empereur Lothaire II. ayant estably des Professeurs pour enseigner publiquement les livres des loix qu'un certain Vernerus ou Irnerius avoit comme desterré de quelques vieilles Bibliotheques, ils s'acquirent incontinent un tel credit par le moyen des frequentes & continuelles disputes qu'ils faisoient faire à leurs auditeurs, que les Ecclesiastiques & Religieux qui trempoient lors dans l'ignorance & oisiveté venant à s'esveiller au bruit d'icelles, voulurent faire le mesme en la Philosophie & Theologie: de maniere que par la grande emulation qui s'esleva entre eux & les Jurisconsultes, ils ne songerent plus par apres qu'à se perfectionner en ces disputes, negligeans non seulement l'Histoire, la Poësse, l'Eloquence, & la lecture des Peres & sainctes lettres, mais aussi celle des livres d'Aristote, qu'ils croyoient, au rapport d'Alexandre Nekan, ne devoit estre leus & entendus que par l'Antechrist, qui s'en devoit servit pour vaincre tout les plus grands Docteurs à la dispute: D'où vient que peut estre soubs le regne de Philippes Auguste sa Metaphysique fut brussée publiquement, comme font for ces paroles de l'Historien Rigordus qui vivoit en ce temps-là, In diebus illis legebantur

Lib de natu-

Parifius libelli quidam, ab Ariflotele ut dicebantur conscripti, qui docebant Metaphysicam, delati nove è Constantinopoli & à Graco in Latinum translati, qui quoniam non solum barest pradicta sententiis subtilibus occasionem prabebant, imò & aliis nondum inventis præbere poterant, jussisunt omnes comburi, & sub pana excommunicationis cautum est ne quis eos de cætero seribere, legere præjumeret, vel quocumque modo babere. Apres quoy ils n'eureut autre foin que d'imaginer toutes sortes de finesses & subtilitez pour faire preuve de leurs esprits & furmonter plus facilement leurs compagnons en ces rencontres publiques. D'où le fage & judicieux Chancelier d'Angleterre Verulam a pris sujet de les comparer fort à propos aux araignes, parce que ex non magno materiæ stamine sed maxima spiritus, quasi radii, agitatione, operofissimas illas telas, quæ in libris eorum extant confecerunt. Et il en donne une raison excellente, Etenim mens humana **si agat** in materiam, naturam rerum & opera Dei contemplando, pro modo materiæ operatur, etque ab eadem determinatur; sin ipsa in se vertatur (tanquam aranea texens telam) tum demum interminata est, & parit certe telas quafdum doctrinæ, tenuitate fili operisque admirabiles, sed quoad usum frivolas & inanes.

Or parce que ces poincilleries & subtilitez s'augmentans de jour à autre ne pouvoient pas tousiours demeurer sans ordre & methode, elles se reduisirent en sin en deux principales differences, dont la premiere qui estoit comme une fausse Dialectique, & qui n'avoit pour but que de sournir des suppositions, ampliations, restrictions, obligations, & autres moyens pour prouver toute fausseté & disputer à l'insiny sur chaque theme propo-

E 4 sé,

Ié, fut quelque temps apres reduitte en art par Petrus Hispanus, & communément apr. pellée parva Logicalia, desquels l'usage est maintenant aboly par toutes les Escholes. Et l'autre qui avoit plus de correspondance & liaison avec la Theologie, se divisa incontinent apres en deux fortes, scavoir en celle des Nominaux, qui transformoient les poinces de la doctrine Chrestienne en speculations philosophiques, & adaptoient les mysteres de l'Evangile à la science des termes. ou pour parler plus intelligiblement, des noms & vocables: & en celle des Reaux qui s'arrestoient plustost au sens de l'Escriture qu'à l'escorce des paroles, & ne vouloient recevoir en Theologie aucun mot qui ne fust admis par les anciens. Telle division estant furvenue par l'esprit trop subtil & brouillon d'un Joannes Rosselinus, ou Russelinus, ou Encelinus, du pays de Bretagne, qui donna le premier commencement à la secte des Nominaux, comme font foy Sarisberienfis, & ce vieil Epigramme rapporté par Aventin au

log. cap. 17. 6. livre de ses Annales,

Quas Ruceline doces, non vult Dialectica voces, Jamque dolens de se non vult in vocibus esse. Res amat, in rebus cunctis vult esse diebus. Voce retractetur res sit quod voce docetur. Plorat Aristoteles nugas dicendo seniles Res sibi subtractas per voces intitulatas. Porphyriusque gemit quia res sibi lector ademis, Qui res abrodit Ruceline Boetius odit. Non argumentis nulloque sophismate sentis. Res existentes in vocibus esse manentes.

Pierre, Abailard fils d'un Escuyer du mestme pays, ayant esté un de ses principaux disciples, sur aussi un des premiers qui suivirent ses opinions, embrassant cette secte des

Ng.

Nominaux comme la plus propre à la vivacité de son esprit penetrant, aigu & inventif. Et ce qui luy donna plus d'envie de la suivre & defendre totalement, c'est qu'estant parmy lafleur & les plus habiles hommes de l'Academie de Paris, il les effrayoit par le moyen de cette science, & les foudroyoit & terrassoit par tant de sortes d'ergoteries & syllogismes, qu'il ne les rendoit pas moins estonnez que confus, faisant plus parler de luy par cette methode & façon d'enseigner, que par toutes les autres actions de sa vie, quoy qu'elles n'avent pas esté des moins tragiques & esmerveillables, suivant le recit que nous en ont faict; apres ce qu'il en a dict luy mesme dans l'Epistre à sa chere Eloyse, Messieurs d'Amboise & du Chesne en l'edition de toutes ses œuvres, & auparavant eux Pasquier en ses Recherches. Tous les autres galands hommes qui se rencontrerent environ ce temps en l'Université suivirent l'un de ces deux partis, & travaillerent beaucoup à avancer d'une façon ou d'autre la Philosophie Scholastique: entre lesquels je trouve avoir eu plus de renom Robertus Filiok Gentilhomme Anglois surnommé Milidunensis, parce qu'il avoit faict ses estudes soubs Abailard à Melun, & Maurice Evelque de Paris, mentionnez dans l'Eulogion de Jean de Cornubie Theologien de Paris cité par Rouillard en son Histoire de Melun, Guillelmus de Militona, duquel fait mention Thomas Cantipratensis en son livre des Abeilles, Robertus Pullus, Simon Pexiacenfis, Guillelmus Suessioneusis, Guillelmus de Conchis, Adamus Anglicus, Gaustenus, Ulgerius, Gilbertus Porretanus, & Guillaume de Campellis, ou de Champeaux, premierement grand Archidiacre de Paris,

In variis ctzalogici.

Paris, & puis Abbé de S. Victor & Evesque de Chaalons; tous mentionnez & grandement louez dans Sarisberiensis, qui en pitibus Me-avoit eu une partie pour ses maistres & precepteurs: Mais il n'y en eut pas un à qui cette besongne reussit mieux qu'à Pierre Lombard Everque de Paris, qui dressa le premier quatre livres des Sentences, ou plustost une Somme de Theologie Scholastique, si complette & bien tissue qu'Albert le Grand l'ayant interpretée aux Jacobins & Alexandre d'Hales aux Cordeliers avec un applaudissement universel, leurs disciples continuerent par apres à en faire de mesme tant de vive vois que par des Commentaires qui surpassent aujourd'huy le nombre de plus de trois ou quatre cens. D'où on peut juger que Henricus Gandavensis parlant de cette Somme a eu Lib. de scri-raison de dire que c'estoit Opus magnum &

prorib. Ecdefiaft.

arduum, quo usque bodie vel maxime utuntur Budia Theologorum. Car il est vray qu'on s'y amufoit encore lors que les nouveautez de Luther & de ses sectateurs nous contraignirent d'avoir recours à la Theologie Positive

pour les convaincre de fausseté.

Cependant les langues, la Poësse, l'Histoire, l'Eloquence, & toutes les Humanitez estoient bien refroidies; & le grand bruit que l'on faisoit par ces disputes si subtiles & contentieuses dans toutes les Escholes, ne permettoient pas que celles qui sont beaucoup plus douces & paisibles se peussent faire entendre: outre qu'il n'y avoit nulle apparence d'appliquer l'or & l'azur des belles paroles & d'une eloquence non vulgaire & commune sur des images si groffieres & hideuses, pour ne revestir un geux des habits d'un Prince, ou ne se pas moins extravaguer de la bien-feance, Quam

Prudentius.

Quam si rostris quis tentet Eburnis Canofum versare solum limoque madentes Excolere aureolis si forte ligonibus ulvas. elles n'en avoient pas toutesfois moins de courage. Et comme il sortoit par quelques intervalles de beaux esprits d'entre les Philosophes & Theologiens, qui ne sentoient rien moins que l'aigreur & rudesse de cette Scholastique, aussi les lettres humaines en fournissoient tousiours quelques uns de leur costé, qui pouvoient bien servir de Phare & de lumiere aux autres, tels qu'estoient à mon advis ces quatre Maistres en Rhetorique de nostre Sarisberiensis, Petrus Helias, Har-Lib. 1. Medeivinus, Theodoricus, & ce Bernard de talog. cap. Chartres qu'il appelle exundantissimum mo-25 lib. 2.cap. dernis temporibus fontem literarum in Gallia:21. & tels encore qu'ont esté en diverses Facultez ceux desquels fait honorable mention Ægidius Parisiensis en ces vers de son œuvre intitulé Carolinus. & dedié à Louys VIII. fils de Philippes Auguste, que je croy estre à propos de rapporter, crainte que quelque jour ils ne viennent à se perdre avec le Manuscript d'où je les tire, Ægidiana novos parce prorumpit in ausus; In conclusione operis.

Primitiasque sui mittit tibi musa laboris, Sed securaminus, cum dirainfamia nostros Jam dudum laceret cives, orisque maligni Andeat immeritos commune incessere probrum: Quod nullos habeat urbs Parisiana scientes, Cum tamen excoctum multo sudore Tibouldum Artibus ediderit, generis consortis & oris Altisoni, jactet dictantem jura Philippum. Nec minus in sacris melico sermone Leonem Ludentem historiis , & quem intepuisse dolemus Petrum \* in divinis verbotenus alta sequen- \* Abailas-

iem

dum.

Cum

\* Il mund Cum fit & bic alius \* nostræ non indecor urbi Medeem de Oris adornati, solo mibi junctus in usu Philippes Au-Nominis, in reliquis major meliorque gerendus guste, duquel Nominis ille mei celeberrimus arte medendi neus avons de. Nominis ille mei celeberrimus arte medendi telissii-Cum sit & bic ortus, cujus facundia grata est rennostre l'a-Et numquam laudanda satis, nunc in agmini ranymphe des vatum
Escholes della- vatum decine. Hominis extremos sortiri debet honores.

Posteriore subit qui Sarracena Philippus
Cognomenta tulit propter quas noverat artes,
Et qua inerant illi divinitus omnia quondam
Decreta, & sacras claudens in pectore leges.
Illum etiam raptum è medio proponere possem,
Cujus nunc titulos successor honore secundo
Pictaviensis habet, nostrisque his sinibus ortum
Tu quoque qui nunc es noster minimeque tacenda
Regalus Willelme domus samose sodalis
Mecum olim in studiis, nunc major Doctor
adauges

Hos vatum titulos, & dum in sublimia scandis Parrisii magno cives extollis alumpno. Junior & logices dudum perplexa resolvens Post hos ad Cathedram majoris pontis alumpnus Hujus adhuc muneris tyrunculus imminet Adam. Nec memoro cunetos, aliquos quos censeo, sicut Sape retentatis auctorum excursibus illum Valu Vasis inexhausti parvo de Ponte Joannem
Nec multos quorum sic sacra scientia storet
Ut nemo externus titulis præcellat eorum.
Jam tot propositis Magnatibus unde resisti
Sussicit invidia, mendosaque probuareselli
Nemo tot obsuscet claram virtutibus urbem.
Tantorumque mater sæcunda Lutetia vatum
Quo veneretur babet turbamque repellat inertem.

C'estoit doncques là ceux qui avoient pour lors le plus de vogue en l'Université de Paris, & qui nous donnent à cognoistre par leur petit nombre combien chetif & abatu pouvoit estre l'estat des Escholes de Pavie, Boulogne, Oxfort, & autres, entre lesquelles celle là neantmoins estoit sans comparaison la plus fameuse & estimée, Quatuor sunt civitates aliis . laudabiliores, disoit S. Thomas, ou quiconque est l'Autheur du Quaternarius publié soubs son nom, Roma in artibus & strenuitate, Genua in mercimoniis, Venetia in victualibus, & Parifius in scientiis. Ce que l'on pourroit facilement confirmer par les fideles relations de beaucoup de nos Autheurs François, desquels toutesfois je ne me veux pas servir, pour ne les rendre suspects en leur propre cause, m'estant assez d'appuyer cette opinion fur le tesmoignage de deux Anglois, dont le premier nommé Alexandre Nekem ou Nekam, & en Latin Nechanus, qui vivoit il y a prés de quatre cens ans; en a parlé en cette sorte: Juris civilis prudentiam sibi vendicat Ita-Lib. 2. de

lia, sed cœlestes scripturas & liberales artes ei- ter. natural vitatem Parisensem cæteris præserendam esse convincunt. Et l'autre est Richard de Bury Evesque de Dunelme & grand Chancelier d'Angleterre en l'an 1550, qui semble avoir pris comme à tasche de la paranympher, quoy qu'en paroles assez grossieres & mal tissues,

mais

Il entend Cum sit & bic alius \* nostræ non indecor urbi Medecin de Oris adornati, solo mihi junctus in usu Philippes An-Nominis, in reliquis major meliorque gerendus; nous avons de. Nominis ille mei celeberrimus arte medendi colisti l'histoi-Cum sit & hic ortus, cujus facundia grata est re en nostre l'a-Et numquam laudanda satis, nunc in agmini ranymphe des Vatum totales debles. Vatum decine. Hominis extremos sortiri debet honores.

Hominis extremos sortiri debet honores.
Ille Edue Stephanus major Levita lucrosis
Assiduus sudiis, à quo decisso legum
Queritur, & nostri monstratur regula Juris
Cum super excellens legum, Jurisque peritos
Ille inter, Prases, interque Palatia magni
Nominis Ansellus, quem cum Majoribus orbis
Meldis Episcopio promovit gratia sensus.
Hic tulerit cunas, alius quoque nominis hujus
Olim sloruerit hac nostra oriundus in urbe
Assecta Regalis magnusque domessicus aula
Hic vetus Anselmus.... & prastantiar
illo

Posteriore subit qui Sarracena Philippus
Cognomenta tulit propter quas noverat artes,
Et qua inerant illi divinitus omnia quondam
Decreta, & sacras claudens in pectore leges.
Illum etiam raptum è medio proponere possem,
Cujus nunc titulos successor honore secundo
Pictaviensis habet, nostrisque his sinibus ortum,
Tuquoque qui nunc es noster minimeque tacendus
Regalus Willelme domus samose sodalis
Mecum olim in studiis, nunc major Doctor
adauges

Hos vaium titulos, & dum in sublimia scandis
Parrissi magno cives extollis alumpno.
Junior & logices dudum perplexa resolvens
Post hos ad Cathedram majoris pontis alumpnus
Hujus adhuc muneris tyrunculus imminet Adam;
Nec memoro cunetos, aliquos quos censeo, sicut
Sape retentatis auctorum excursibus illum
Vast

Vasis inexbausti parvo de Ponte Joannem
Nec multos quorum sic sacra scientia storet
Ut nemo externus titulis præcellat eorum.
Jam tot propositis Magnatibus unde resisti
Sussicit invidia, mendosaque probaarefelli
Nemo tot obsuscet claram virtutibus urbem.
Tantorumque mater sæcunda Lutetia vatum
Quo veneretur babet turbamque repellat inertem.

C'estoit doncques là ceux qui avoient pour lors le plus de vogue en l'Université de Paris, & qui nous donnent à cognoistre par leur petit nombre combien chetif & abatu ponvoit estre l'estat des Escholes de Pavie, Boulogne, Oxfort, & autres, entre lesquelles celle là neantmoins estoit sans comparaison la plus fameuse & estimée, Quatuor sunt civitates aliis laudabiliores, disoit S. Thomas, ou quiconque est l'Autheur du Quaternarius publié soubs fon nom, Roma in artibus & strenuitate, Genua in mercimoniis, Venetia in victualibus, & Parifius in scientiis. Ce que l'on pourroit facilement confirmer par les fideles relations de beaucoup de nos Autheurs François, desquels toutesfois je ne me veux pas servir, pour ne les rendre suspects en leur propre cause, m'estant assez d'appuyer cette opinion fur le tesmoignage de deux Anglois, dont le premier nommé Alexandre Nekem ou Nekam, & en Latin Nechanus, qui vivoit il y a prés de quatre cens ans; en a parlé en cette sorte: Juris civilis prudentiam sibi vendicat Ita-Lib. 2. de

lia, sed colestes scripturas & liberales artes si-tet. natural vitatem Parissensem cateris praserendam esse convincunt. Et l'autre est Richard de Bury Evesque de Dunelme & grand Chancelier d'Angleterre en l'an 1550, qui semble avoir pris comme à tasche de la paranympher, quoy qu'en paroles assez grossieres & mal tissues,

mais

"Il miend Cum sit & bic alius \* nostra non indecor urbi Bille de Corbeil Cum sit & bic alius \* nostra non indecor urbi Medecin de Oris adornati, solo mihi junctus in usu Philippes Au-Nominis, in reliquis major meliorque gerendus usu avons de. Nominis ille mei celeberrimus arte medendi celiffi l'histoi-Cum sit & bic ortus, cujus sacundia grata est re en nostre l'a-Et numquam laudanda satis, nunc in agmin ranymphe dei vatum
Escholes deMs. vatum
decine. Hominis extremos sortiri debet bonores.

Hominis extremos sortiri debet honores.
Ille Edue Stephanus major Levita lucrosis
Assiduus sudiis, à quo decisio legum
Queritur, & nostri monstratur regula Juris
Cum super excellens legum, Jurisque peritos
Ille inter, Prases, interque Palatia magni
Nominis Ansellus, quem cum Majoribus orbis
Meldis Episcopio promovit gratia sensus.
Hic tulerit cunas, alius quoque nominis hujus
Olim storuerit hac nostra oriundus in urbe
Assecta Regalis magnusque domesticus aula
Hic vetus Anselmus.... & prastantiu

Posteriore subit qui Sarracena Philippus
Cognomenta tulit propter quas noverat artes,
Et qua inerant illi divinitus omnia quondam
Decreta, & sacras claudens in pectore leges.
Illum etiam raptum è medio proponere possem,
Cujus nunc titulos successor honore secundo
Pictaviensis habet, nostrisque his sinibus ortum.
Tu quoque qui nunc es noster minimeque tacendus
Regalus Willelme domus samose sodalis
Mecum olim in studiis, nunc major Doctor
adauges

Hos vatum titulos, & dum in sublimia scandis Parrisii magno cives extollis alumpno. Junior & logices dudum perplexa resolvens Post hos ad Cathedram majoris pontis alumpnus Hujus adhuc muneris tyrunculus imminet Adam. Nec memoro cunetos, aliquos quos censeo, sicut Sape retentatis auctorum excursibus illum Vast Vasis inexbausti parvo de Ponte Joannem Nec multos quorum sic sacra scientia storet Ut nemo externus titulis pracellat eorum. Jam tot propositis Magnatibus unde resisti Sussicit invidia, mendosaque probares elli Nemo tot obsuscet claram virtutibus urbem. Tantorumque mater sucunda Lutetia vatum Quo veneretur babet turbamque repellat inertem.

C'estoit doncques là ceux qui avoient pour lors le plus de vogue en l'Université de Paris, & qui nous donnent à cognoistre par leur petit nombre combien chetif & abatu pouvoit estre l'estat des Escholes de Pavie, Boulogne, Oxfort, & autres, entre lesquelles celle là neantmoins estoit sans comparaison la plus fameuse & estimée, Quatuor sunt civitates aliis laudabiliores, disoit S. Thomas, ou quiconque est l'Autheur du Quaternarius publié soubs fon nom, Roma in artibus & strenuitate, Genua in mercimoniis, Venetia in victualibus, & Parifius in scientiis. Ce que l'on pourroit facilement confirmer par les fideles relations de beaucoup de nos Autheurs François, desquels toutesfois je ne me veux pas servir, pour ne les rendre suspects en leur propre cause, m'estant assez d'appuyer cette opinion fur le tesmoignage de deux Anglois, dont le premier nommé Alexandre Nekem ou Nekam, & en Latin Nechanus, qui vivoit il y a prés de quatre cens ans; en a parlé en cette sorte: Juris civilis prudentiam fibi vendicat Ita-Lib. 2. de lia, sed colestes scripturas & liberales artes ci-ter natura.

lia, sed cuelestes scripturas & liberales artes civitatem Parisiensem cuteris pruserendam esse convincunt. Et l'autre est Richard de Bury Evesque de Dunelme & grand Chancelier d'Angleterre en l'an 1550, qui semble avoir pris comme à tasche de la paranympher, quoy qu'en paroles assez grossieres & mai tissues,

mais

"Il entend Cum sit & bic alius \* nostræ non indecor urbi Medecin de Oris adornati, solo mihi junctus in usu Philippes Au-Nominis, in reliquis major meliorque gerendus; suste, duquel Nominis ille mei celeberrimus arte medendi chisfie l'histoi-Cum sit & hic ortus, cujus facundia grata est re en nostre l'a-Et numquam laudanda satis, nunc in agmini ranyaphe des vatum vanyaphe des vatum decine. Hominis extremos sortiri debet honores.

Posteriore subit qui Sarracena Philippus
Cognomenta tulit propter quas noverat artes,
Et qua inerant illi divinitus omnia quondam
Decreta, & sacras claudens in pectore leges.
Illum etiam raptum è medio proponere possem,
Cujus nunc titulos successor honore secundo
Pictaviensis habet, nostrisque his sinibus ortum.
Tu quoque qui nunc es noster minimeque tacendus
Regalus Willelme domus samose sodalis
Mecum olim in studiis, nunc major Doctor
adauges

Hos vatum titulos, & dum in sublimia scandis
Parrissi magno cives extollis alumpno.
Junior & logices dudum perplexa resolvens
Post hos ad Cathedram majoris pontis alumpnus
Hujus adhuc muneris tyrunculus imminet Adam.
Nec memoro cunetos, aliquos quos censeo, sicut
Sape retentatis auctorum excursibus illum
Vast

Vasis inexhausti parvo de Ponte Joannem Nec multos quorum sic sacra scientia storet Ut nemo externus titulis præcellat eorum. Jam tot propositis Magnatibus unde resisti Sussicit invidia, mendosaque probuares elli Nemo tot obsuscet claram virtutibus urbem. Tantorumque mater sæcunda Lutetia vatum Quo veneretur babet turbamque repellat inertem.

C'estoit doncques là ceux qui avoient pour lors le plus de vogue en l'Université de Paris, & qui nous donnent à cognoistre par leur petit nombre combien chetif & abatu ponvoit estre l'estat des Escholes de Pavie, Boulogne, Oxfort, & autres, entre lesquelles celle là neantmoins estoit sans comparaison la plus fameuse & estimée, Quatuor sunt civitates aliis laudabiliores, disoit S. Thomas, ou quiconque est l'Autheur du Quaternarins publié soubs Ion nom, Roma in artibus & strenuitate, Genua in mercimoniis, Venetia in victualibus, & Parifius in scientiis. Ce que l'on pourroit facilement confirmer par les fideles relations de beaucoup de nos Autheurs François, desquels toutesfois je ne me veux pas servir, pour ne les rendre suspects en leur propre cause, m'estant affez d'appuyer cette opinion fur le tesmoignage de deux Anglois, dont le premier nommé Alexandre Nekem ou Nekam, & en Latin Nechanus, qui vivoit il y a prés de quatre cens ans; en a parlé en cette

sorte: Juris civilis prudentiam sibi vendicat Ita-Lib. 2. de lia, sed cœlestes scripturas & liberales artes ci-tet. natural vitatem Parissensem cateris praserendam esse convincunt. Et l'autre est Richard de Bury Evesque de Dunelme & grand Chancelier d'Angleterre en l'an 1550, qui semble avoir pris comme à tasche de la paranympher, quoy qu'en paroles assez grossieres & mal tissues,

mais

\* Il entend Cum sit & bic alius \* nostræ non indecor urbi Medecin de Oris adornati, solo mihi junctus in nsu Philippes Au-Nominis, in reliquis major meliorque gerendus; suste, duquel Nominis ille mei celeberrimus arte medendi neus avons de. Nominis ille mei celeberrimus arte medendi reinfrit spisi-Cum sit & bic ortus, cujus facundia grata est reinnostre Pa-Et numquam laudanda satis, nunc in agmini ranymphe des vatum

Escholes deMs. vatum
decine. Hominis extremos sortiri debet honores.

Hominis extremos sortiri debet honores.
Ille Edue Stephanus major Levita lucrosts
Assiduus studiis, à quo decisio legum
Queritur, & nostri monstratur regula Juris
Cum super excellens legum, Jurisque peritos
Ille inter, Præses, interque Palatia magni
Nominis Ansellus, quem cum Majoribus orbis
Meldis Episcopio promovit gratia sensus.
Hic tulerit cunas, alius quoque nominis bujus
Olim storuerit hac nostra oriundus in urbe
Assecta Regalis magnusque domesticus aulæ
Hic vetus Anselmus .... & præstantiur
illo

Posteriore subit qui Sarracena Philippus
Cognomenta tulit propter quas noverat artes,
Et qua inerant illi divinitus omnia quondam
Decreta, & sacras claudens in pectore leges.
Illum etiam raptum è medio proponere possem,
Cujus nunc titulos successor honore secundo
Pictaviensis habet, nostrisque his sinibus ortum.
Tu quoque qui nunc es noster minimeque tacendus
Regalus Willelme domus samose sodalis
Mecum olim in studiis, nunc major Doctor
adauges

Hos vatum titulos, & dum in sublimia scandis Parrisii magno cives extollis alumpno. Junior & logices dudum perplexa resolvens Post bos ad Cathedram majoris pontis alumpnus Hujus adhuc muneris tyrunculus imminet Adam. Nec memoro cunctos, aliquos quos censeo, sicut Sapè retentatis auctorum excursibus illum

Vafis

Vafis inexhausti parvo de Ponte Joannem Nec multos quorum sic sacra scientia storet Ut nemo externus titulis precellat eorum. Jam tot propositis Magnatibus unde resisti Sufficit invidia, mendosaque probuareselli Nemo tot obsuscet claram virtutibus urbem. Tantorumque mater sucunda Lutetia vatum Quo veneretur babet turbamque repellat inertem.

C'estoit doncques là ceux qui avoient pour lors le plus de vogue en l'Université de Paris, & qui nous donnent à cognoistre par leur petit nombre combien chetif & abatu ponvoit estre l'estat des Escholes de Pavie, Boulogne, Oxfort, & autres, entre lesquelles celle là neantmoins estoit sans comparaison la plus fameuse & estimée, Quatuor sunt civitates aliis laudabiliores, disoit S. Thomas, ou quiconque est l'Autheur du Quaternarius publié soubs fon nom, Roma in artibus & strenuitate, Genua in mercimoniis, Venetia in victualibus, & Parifius in scientiis. Ce que l'on pourroit facilement confirmer par les fideles relations de beaucoup de nos Autheurs François, desquels toutesfois je ne me veux pas servir, pour ne les rendre suspects en leur propre cause, m'estant assez d'appuyer cette opinion **fur le tesmo**ignage de deux Anglois, dont l**e** premier nommé Alexandre Nekem ou Nekam, & en Latin Nechanus, qui vivoit il y a prés de quatre cens ans; en a parlé en cette lorte: Juris civilis prudentiam libi vendicat Ita-Lib. 2. de.

forte: Juris civilis prudentiam sibi vendicat Ita-Lib. 2. de lia, sed cœlestes scripturas & liberales artes ci-ren natural vitatem Parissem cæteris præserendam esse convincunt. Et l'autre est Richard de Bury Evesque de Dunelme & grand Chancelier d'Angleterre en l'an 1550, qui semble avoir pris comme à tasche de la paranympher, quoy qu'en paroles assez grossieres & mai tissues,

mais

\* Il entend Cum sit & bic alius \* nostræ non indecor urbi Medecin de Oris adornati, solo mihi junctus in nsm. Philippes An-Nominis, in reliquis major meliorque gerendus, suste, duquel Nominis ille mei celeberrimus arte medendi colifité l'bistoi-Cum sit & hic ortus, cujus facundia grata est re en nostre l'a-Et numquam laudanda satis, nunc in agmine ranymphe des vatum Escholes deble. Vatum est remos sortiri debet honores.

Posteriore subit qui Sarracena Philippus
Cognomenta tulit propter quas noverat artes,
Et qua inerant illi divinitus omnia quondam
Decreta, & sacras claudens in pectore leges.
Illum etiam raptum è medio proponere possem,
Cujus nunc titulos successor honore secundo
Pictaviensis habet, nostrisque his sinibus ortum.
Tu quoque qui nunc es noster minimeque tacendus
Regalus Willelme domus samose sodalis
Mecum olim in studiis, nunc major Doctor
adauges

Hos valum titulos, & dum in sublimia scandis Parrissi magno cives extollis alumpno. Junior & logices dudum perplexa resolvens Post hos ad Cathedram majoris pontis alumpnus Hujus adhuc muneris tyrunculus imminet Adam. Nec memoro cunetos, aliquos quos censeo, sicut Sape retentatis auctorum excursibus illum Vest Vasis inexbausti parvo de Ponte Joannem Nec multos quorum sic sacra scientia storet Ut nemo externus titulis pracellat eorum. Jam tot propositis Magnatibus unde resisti Sussicit invidia, mendosaque probure felli Nemo tot obsuscet claram virtutibus urbem. Tantorumque mater succenda Lutetia vatum.

Quo veneretur habet turbamque repellat inertem. C'estoit doncques là ceux qui avoient pour lors le plus de vogue en l'Université de Paris, & qui nous donnent à cognoiltre par leur petit nombre combien chetif & abatu ponvoit estre l'estat des Escholes de Pavie, Boulogne, Oxfort, & autres, entre lesquelles celle là neantmoins estoit sans comparaison la plus fameuse & estimée, Quatuor sunt civitates aliis lasedabiliores, disoit S. Thomas, ou quiconque est l'Autheur du Quaternarius publié soubs fon nom, Roma in artibus & strenuitate, Gevua in mercimoniis, Venetia in victualibus, & Parifius in scientiis. Ce que l'on pourroit facilement confirmer par les fideles relations de beaucoup de nos Autheurs François, desquels toutesfois je ne me veux pas servir, pour ne les rendre suspects en leur propre cause, m'estant assez d'appuyer cette opinion fur le tesmoignage de deux Anglois, dont le premier nommé Alexandre Nekem ou Nekam, & en Latin Nechanus, qui vivoit il y aprés de quatre cens ans; en a parlé en cette lorte: Juris civilis prudentiam sibi vendicat Ita-Lib. 2. de ha, sed coelestes scripturas & liberales artes si-ter. natural vitatem Parisiensem cateris praferendam esse convincunt. Et l'autre est Richard de Bury Evesque de Dunelme & grand Chancelier d'Angleterre en l'an 1550, qui semble avoir pris comme à tasche de la paranympher, quoy

Wen paroles assez groffieres & mal tissues,

mais

Philobibli cap. 8.

١.

mais qui valent bien toutesfois les autres Eloges conceues plus delicatement, que l'on a d'ordinaire coustume d'en produire: O beate Deus deorum in Syon! quantus fluminis impetus voluptatis latificavit cor nostrum, quotiens paradisum mundi Parisius visitare vacavimus, moraturi ubi nobis semper dies pauci præ amoris magnitudine videbantur, ibi Bibliothecæ jucundæ super cellas aromatum redolentes; ibi virens viridarium universorum voluminum; ibi práta academica terræ motu trementia Athænarum, Peripateticorum diverticula, Parnassi Promontoria, & Porticus Stoicorum; ibi cernitur tam artis quàm scientiæ mensurator Aristoteles; ibi Ptolomaus Epicyclos & Excentricos Auges atque Genzachar planetarum figuris & numeris emetitur; ibi Paulus arcana revelat, ibi Dionysius Hierarchias coordinat & distinguit, ibi quicquid Cadmus Grammatica recollegit & Phanices, totum virgo Carmentis charactere reprasentat Latino. Aussi estoit-ce en icelle que toutes sortes de nations venoient chercher comme en une autre cité d'Abela la resolution de toutes leurs difficultez, & c'essoit d'elle que Petrus Blesensis disoit, Qui interrogant, interrogent Parisius ubi difficilium quastionum nodi intricatissimi resolvuntur. Les Anglois, Escossois, Bourguignons, Italiens, Espagnols, Allemands, les Grecs mesmey avoient leurs Colleges: & ce qui est encore plus à remarquer, c'est que ces deux grandes lumieres qui ont chassé les tenebres & la Barbarie, Dante & Petrarque, y ont appris une bonne partie de ce qui les a rendus fi recommendables à la posterité : & qu'ainsi ne soit, Bocace qui a esté contemporain de tous les deux, nous a laissé par escrit, que le premier estant chassé de Florence par la violen-

Epistola 19.

ee des factions noires & blanches, se retira à Paris, & frequentoit fort en l'Université, ubi sapissimé adversus quoscumque circa quam-Lib.15. Gecumque facultatem volentes responsionibus aut positionibus objicere disputans intravit Gymna-sam: & luy mesme fait grande estime au dixiesme Chant de son Paradis, d'un Seguier excellent Philosophe & Dialectien, qui lisoit de son temps aux grandes Escholes de la rue aux Foverres, la doctrine duquel ne sut, comme il dit, sans envie.

Questi, ond' à me ritorna il tu' rigardo E' il lume d'uno spirto ché in' pensieri Gravi à morire, gli paru' essertardo. Essa è la luce eterna di Siggieri Che leggendo nel vico de li strami

Sillogizzo invidiofi veri.

Et pour ce qui est de Petrarque, il appelle in epistola cette rue, à cause des continuelles disputes ad Urbanum qui s'y faisoient de jour à autre, vieum fra-s. gosum, & nomme cette Université la Nourrice des Muses, en laquelle comme ces grandes disputes avoient commencé par les Bretons, aussi furent-elles continuées par les Anglois & Escossois, qui passerent tous la mer pour venir faire leurs estudes en ces Escholes. C'est pourquoy le mesme Perrarque escrivant à un de ses amis combien il apprehendoit que la contagion de ces ergotilmes n'empestast l'air d'Italie, qui s'en estoit tonfiours preservée, a usé de ces termes. bno verò jam Insularum peculiare malum eris, Epift. lib. 1. 5 Dialecticorum agmini Britannico, Athnea epist. 6. \*\*\*\* novorum Cyclopum acies accesserit. Et certes il avoit bien raison d'apprehender cette armée, puis qu'elle estoit conduite par Hentisberus, Scot, Suisset, & Occham, qui n'ont lunais eu leurs pareils en ces exercices.

Neantmoins parce que, comme dit Horace,

Øde 9. lib.2. Non semper imbres nubibus Hispidos

Manant in agros, aut mare Caspium Vexant inæquales procellæ:

aussi cette grande & furieuse tempeste de la Barbarie ne dura pas tousiours, & les divers roulemens des fiecles qui font regner toutes choses à leur tour, firent en fin paroistre François Petrarque, qui nous donna lapremiere esperance de Bonace par le doux Zephir de ses Escrits, & lequel porté d'un Ge-Vives lib. 3. nie vrayement heroïque, Bibliothecas tamdin

de tradend. clausas resetavit primus, & pulverem situmque disciplinis. è monimentis maximorum auctorum excustit.

Tovius in n'espargnant ny sa peine ny ses facultez, at lit-

ejus elogio. teras à multo ævo misere sepultas è Gothicis sepulshris excitaret: se servant pour cette intention de Barlaam Moine de Calabre, & de Leontius Pylatus, qui luy donnerent quelque legere teinture de la langue Grecque; en suitte de laquelle il fit venir de Constantinople les œuvres d'Homere, quoy que Bocace luy eust desiafaict present de l'Odyssée, & les fit le premier traduire, n'estant pas moins soigneux de rechercher auffiles bons Autheurs Latins. & principalement toutes les œuvres de Ciceron, d'une partie desquelles nous luy serons eternellement redevables: quoy que pareillement il faille beaucoup deferer à Jean Bocace, lequel suivant les vestiges de fon maistre d'un pas presque egal, & travaillant avec pareille affection au restablissement des bonnes lettres, avança tellement le progrez d'icelles, que venant à mourir en 1375, il eut pour succ. sseur à cette entreprise un Jean de Ravenne, qui commença le premier à 🐠 vrir & restablir les Escholes à Venise, desquels

quels fortirent Gasparinus qui fit le mesme à Milan, & Guarinus Veronensis, Qui nisi prostratas relevasset funditus artes, Priscorum vanus staret labor:

Janus Pana nonius in ejus Paneg.

car ce fut luy, à proprement parler, qui commença de faire valoir l'Eloquence & la Philosophie, tant par ses voyages à Constantinople, où il apprit la langue Grecque, que par les preceptes de Rhetorique, versions, & aures livres, mais encore plus par le grand nombre de ses disciples, qui s'espandirent de Ferrare, où il enseignoit, par toute l'Italie, sour declarer la guerre aux vieilles resveries lu temps passé, & faire comprendre à la jeunesse.

Sensatot anclorum mille indeprensa per annos. I Toutesfois comme les meilleures entreprises è refroidissent souvent par la trop grande lissiculté qu'on y rencontre, aussi ne pouvoit-on pas raisonnablement esperer que cele du restablissement des lettres deust passer sien avant à cause des difficultez qu'il y avoit le s'instruire en la langue Grecque, si granles à la verité que quiconque avoit esté à Constantinople pour l'apprendre, en revenoit comme en triomphe, à passoit pour quelque nouveau prodige; tesmoin ce que dit Joannes Ungheretus ou Pannonius Evesque de cinq Eglises, du retour en Europe de ce Guarinus Veronensis,

Idem ibid.

Gymnasia Italia centeno murmure complet, Assulfussis virum gemina qui Pallade solus Polleat, & duplicem prastet sitientibus baussum. Ce qui me fait souvenir des anciens qui appelloient Anacharsis dinherso, parce qu'il avoit appris la langue des Scythes de son pere, à la Grecque de sa mere: & de ce que Galient.

In Panegyr**i**co-citat**o.** 

Lib. 2. de different. pulf.

dit que c'estoit comme un miracle de voir un homme parler deux langues : diyaorilos m idinite maida, nì hadha të t'ad dofferme is ακριβών διαλίκτες δύο. Ainsi avons nous dans Virgile Tyriosque bilingues, & en S. Hierome fur les Prophetes, Trilinguem Massiliam, parce que le Grec, le Latin & le Gaulois y estoient fort communs & d'usage ordinaire.

C'est pourquoy François Philelphe qui entreprit quelque temps apres le mesme voyage de Constantinople (où il demeur neuf ans, & y espousa la fille d'Emmanud

hb. 24-

Epistola 1. Chrysoloras) se vante glorieusement qu'il estoit le premier non seulement de son temps, mais de toute l'antiquité qui pouvoit in oma dicendi genere . & ver | n pariter . & soluta ora sione, tum Latine, tum etiam Græce, omnis que vellet qu'am facillime & scribere & loqui. Et pour cette raison il y avoit bien de l'apparence que ce restablissement ne se fust guera avancé si Constantinople venant à estre prise & sacmentée par Mahomet II. en 1473, nous n'enflions pû dire encore une fois.

Græcia sapta ferum victorem cepit & artes

Horatius epist. 1.lib.2.

Intulit agresti Latio. Car ce fut lors que Janus Lascaris, Emmanuel Chrysoloras, Chalcondyles, Bessarion, Georges Trapezonce, Theodorus Gaza, Argyropyle, Marulle, & en un mot tousis hommes doctes de la Grece se rerirans à satveté vers les Princes de l'Europe, y apporterent aussi quant & eux tous les anciens Autheurs, sans lesquels on ne pouvoit passer plus outre en ce nouveau dessein. A quor s'accorde Angelus Decembrius, lors qu'il parle d'un tel restablissement en ces termes, Lib.1. polit. Nam posteaquam vastata à Barbaris Constant

literariz partipopoli civitate, cafoque ejus Imperatore. Deftc I.

potis frater Romam cum gentis ejus reliquiis confugifiet, vix credibile est quam multi nostrorum pene Græci effecti sint, quasi in Attica vel Achaia consueti, facultatemque compererint Graca volu-

**mina** pertractandi.

Or entre ceux qui tendirent les bras à ces pauvrès exilez, on fait principalement conte de Sixte IV. Laurens de Medicis, Alphonse Roy de Naples, & Matthias Corvin de Hongrie, nostre Roy Louys XI. demeurant dans l'oubly & dans le commun silence de tous les Historiens, quoy qu'il les ait receus avec antant ou plus de courtoisse que tous les precedens. & que ce soit proprement de son regne que nous devons datter la renaissance des lettres en cette Université, & depuis encore par son moyen en beaucoup d'autres. Ce que pour monstrer je me serviray premierement de l'Epittre de Philelphe rapportée dans le precedent chapitre, puisque nous pouvons juger par icelle comme il avoit tousiours favorisé les Grecs de Constantinople qui s'estoient venus ranger en cette ville, pour vivre & continuer le cours de leurs estudes soubs l'asseurance de sa liberalité. Gregoire Melanchon Typhernas fut le premier qui en traça le che-de Capniomin aux autres, lequel estant arrivé à Paris ne tomo ?. se presenta au Recteur, & luy dist qu'il estoit venu pour enseigner les lettres Grecques, afin qu'on luy donnaît la recompense portée par les sainces Decrets. De quoy le Recleur s'estonna un peu de premier abord, mais neantmoins il loua son dessein, & par l'advis de l'Université on luy accorda l'entretenement qu'il demandoit.

Ce bon traittement y appella un peu apres Hermonyme de Sparte, qui enseigna la langue Grecque à Jean Capnion

Capnio in lors qu'il estudioit à Paris; d'où s'estant retiprætat Rudiment He ré en Allemagne, il luy escrivit plusieurs braicor edit lettres dattées de cette ville és années 1477. Phorez 1506 & 1478. lesquelles se trouvent inserées en-Fabrum Statre les Epistres des hommes Illustres, enpul. voyées audit Reuchlin ou Capnion.

Apres cela il y en vint encore un autre nommé Tranquillus Andronicus Dalmata, qui fut le dernier de ceux qui y arriverent pendant le regne de Louys XI. Car pour ce qui est de Janus Lascaris, il n'y fut que du temps de Charles VIII. & de Louys XII. leejus clogio, quel se servit de luy en qualité d'Agent pour

Jovius in

traitter avec les Venitiens.

Outre ces Grecs il v avoit encore dans l'Université les plus gallands hommes en toutes sortes de Sciences qui s'y fussent rencontrez long temps auparavant, c'est à sçavoir Jean Anthoine Ferabot, qui est appellé par Gaguin

metrificandi

Lib de arte Poeta Laureatus, Dominique Mancin, qui composa depuis en vers tres-elegans le livre De quatuor virtutibus, & omnibus officies ad bease vivendum, & aussi un long Poëme de passione

Lib. de scripterib. Ecclefiaft.

Domini: Hierome Balbus hautement loué par Tritheme, & qui a monstré par ses œuvres ce qu'il pouvoit en Grammaire; Robert Gaguin Poëte, Orateur, Historien, & Theologien fort eloquent; Guillaume Tardin qui dedia sa Rhetorique à Charles VIII. lors qu'il n'estoit encore que Daulphin; Jean Lapidanus, que Reuchlin eut avec les deux precedens pour ses maistres en Grammaire; Guillaume Fichet qui fut Recteur pendant la guerre du bien public, & duquel Gaguin dit en son Histoire, qu'il estoit vir magni animi, doctrina & arte dicendi potens, qui in caligine jacentibus humanitatis studiis, lumen attulit : ex-

eitavitque complares Latine discere & eleganter

logui;

Lib. 11.

ui; Nicolas Clemangis assez cognu par œuvres; Guillaume Houppelande Curé S. Severin & Autheur d'un livre Latin de nmortalité de l'ame; Martin Magistri Dour en Sorbonne, duquel nous avons defia lé: Guillaume Forteon & Estienne Bruer Theologiens de l'Ordre S. François & inds formalistes: Joannes Sireth out fut eur general des Carmes : Laurentius Gerii Iacobin: Charles Phernand Poëte, Orair & Theologien celebre; Jodocus Badius nommé par beaucoup de ses Commentai-; Jean Boutillier Conseiller au Parlement, Autheur de la Somme Rurale: & infinis tres, quos fama obscura recondit.-Ce qui sit lement renommer ladite Université, non ilement en France, mais par tous les pays ranges, que les Escholiers y abordoient de is les coins du monde comme par Carannes: D'où Pontanns prit sujet de dire en lant d'icelle, Florent nunc in Gallia Philobi**estu**dia, que in tantum auctassunt, ut des bominum millia esse dicantur qui bumanan divinarumque scientiarum cognitioni incum-\* & Robert Gaguin en l'Oraison qu'il ita devant Guillaume de Rochefort Chanier de Charles VIII. sur les troubles & emschemens que l'on donnoit aux Escholiers, gmenta ce nombre de deux mille, Eam ob n, dit-il, de duodecim Scholasticorum millis, vix totidem hodie videmus centurias. Peutre qu'ils ont pris tous deux ces nombres rtains pour des incertains: mais quoy que in soit, il y a bien de l'apparence qu'ils ne :floignoient gueres de la verité, puisque us en pourrions produire d'autres temoiages, & que l'exercice se faisoit pour lors dix huich Colleges, fans compter les Mai-· F 3

fons Religieuses, ni celles où il n'y avoit que les Boursiers. Ce qui monstre à veuë d'œil combien Matthieu a choppé lors qu'il nous veut faire croire, que la douceur des Muses de ce temps là n'estoit qu'aigreur, leurs fleurs toutes famules, & leur lumiere toute confusion: & que le mesme s'est encor trompé plus lourdement, lors qu'il infere qu'il y avoit du desordre en cette Université, parce que Louys XI. la fit reformer par Jean Vulceus de Groningue. Car je vous prie quel desordre y pouvoit estre survenu depuis cette grande & fameuse reformation que sit le Cardinal Destouteville en l'année 1452. soubs l'adveu du Pape Nicolas V. & pendant le regne de Charles VII. Certes il est bien vray-semblable de croire que Louys XI. desireux de rendre cette Université la plus florissante de l'Europe, s'advisa de remedier à quelques inconveniens desquels le susdit Cardinal Destouteville ne s'estoit pas apperceu, & principalement de bannir & estouffer tout à faict ces grandes & invincibles disputes & altercations d'entre les Nominaux & Reaux, qui occupoient miserablement toutes les estudes des Theologiens & Philosophes, & empeschoient l'Eloquence & les bonnes lettres de se delivrer des fers & de la captivité d'une fi longue & tant ennuveuse barbarie. C'est pourquoy il commanda à Jean Boucart Evesque d'Auranche de prendre le soin de cette reforme, lequel affisté d'un Cordelier nommé Weselus Gransfortius de Groninge, qui s'estoit acquis la cognoissance d'Aristote & de tous les bons Autheurs Grecs en chaque Science par ses voyages en Levant, fit assembler tous les principaux Officiers Supposts de l'Univerlité, & de leur bon advis & consentement dreffa dressa & publia l'Edict contre les Nominaux, que nous infererons tout entier fur la fin de ce chapitre, comme une piece non encore imprimée, tres-avantageuse pour notire Lonys XI. & au sujet de laquelle Robert Gaguin faict une remarque que ce seroit peché de ne pas inferer entre ces recherches & curiositez : Si te putarem, dit-il escrivant à Epist. 21. Guillaume Fichet qui estoit à Rome, benigsum lectorem fore mearum scriptionum, non filerem plurimas concertationes Philosophorum, & Doctorum nostrorum, quas alii ridiculas prorsus, alii fere gladiatorias in Nominalium & Realium (sic eos appellant) bæresibus, idest Se-Elis suscitarunt. Res autem eo deducta est, ut Nominalibus veluti Elephantia pruritu pestilentibus indictum fit exilium, quorum celebriores libros, quos è Bibliothecis Pontificum distrabi nefas erat, ferro & clavis tanquam compedibus, ne intro spectentur vinctos esse justi Rex Ludovicus: putares misellos codices arreptitia quadam phrenefi & damonio furore ne visentes impetant ese ligatos.

Or l'effect de ces chaines & cadenas s'estendit pareillement sur tous les Autheurs barbares, qui furent contraints de ceder à ce dernier effort, & quitter la place aux anciens & mieux disans, lesquels Guillaume Fichet, qui fut maistre de Gaguin, s'estoit desia esforcé de restablir tant par sa Regence de vingt aus és lettres humaines, Philosophie & Theologie, que par une belle & eloquente Rhetorique de sa façon, qui merite d'estre curieusement conservée en toutes les Bibliotheques, comme la premiere qui ait paru apres une si longue Barbarie, pour restablir en France & pendant le regne de Louys XI. les bonnes lettres & Humanitez.

T.

Or apres tous ces tesmoignages, que Matthieu continue tant qu'il voudra à dire, Que si la curiosité de ce Prince eust fait quelque restexion sur l'avancement des bonnes lettres, la Barbarie n'eust pas tyrannisé si long temps les beaux esprits. Car nous serons aussi tost receus à ne le pas croire, comme il s'est dispensé luy mesme de bien rechercher la verité de cette fausse & scandaleuse proposition. Et à la verité tant s'en faut que cette sienne opinion soit recevable, qu'au contraire celle que nous luy opposons en diamires, quand nous soustenons l'exil de la Barbarie avoir commencé soubs Louys XI. est tres veritable, & confirmée suffisamment tant par les raisons susdites, que par cette derniere, que nous appuyrons sur le commun axiome des Philosophes. Propter unum quodque tale, & illud magis. Or est-il que l'ignorance a esté chassée des Escholes d'Allemagne & d'Italie par ceux qui avoient faiet leurs estudes & succé le premier laict des bonnes lettres, Philosophie & Eloquence en cette Université pendant le regne de nostre Louys XI. Doncques il s'ensuit manifestement que la politesse & vraye façon de bien apprendre & enseigner y a esté premierement receuë & pratiquée, puisque c'est elle qui en a faiet part aux autres, & que suivant le dire des mesmes Philosophes nul me peut donner ce dont il n'a ny lapossession ny la jouyssance.

Or que la pluspart des hommes doctes qui ont beaucoup avancé le restablissement des lettres ayent faict le cours de leurs estudes au lieu & au temps cy dessus cottez, il m'est facile de le monstrer, en commençant par les deux Soleils d'Allemagne, Jean ReuchJin & Erasme de Roterdam, le premier des-

guels

quels escrivant à Messieurs de Sorbonne en 1513. se qualifie Escholier de l'Université de Paris, Sum enim scholaris Universitatis Parihenfis, egregii quondam Theologiae Doctoris D. N. Joannis de Lapide discipulus in Sorbona, & postea Marchionis Badensis, nunc Episcopi Traje-Etensis condiscipulus, quondam ad Solem babitans in vico sancti Jacobi, ante annos, si ritè recordor, xlv. & bactenus alma matri nostra Parisiensi Universitati non parvam laudem attuli, scribendo, docendo, loquendo, ut nostra opera indicant. Ce qu'il repete & explique encore plus particulierement en l'Epistre à Faber Stapulensis, où il dit, Quodque non ignorarent me ante omnes annis citra quadraginta, rursus Allemannie scholam Græca elementa docuisse, quæ ipse ego quondam in vestra Gallia ex discipulis Gregorii Typhernatis adolescens Parisiis acceperam anno Domini M. CCCC. LXXIII. quo in tempore illic & Joannem Lapidanum Theologiæ Doctorem in Grammaticis ad Sorbonam, & Guillelmum Tardinum Aniciensem in vico san-Aæ Genovefæ, & Robertum Gaguinum apud Mathurinos in Rhetoricis praceptores audivi, Demum post aliquot annos è Suevia rediens ad Parifios Georgium Hermonymum Spartiaten Græce docentem assecutus sum. Ce qu'il repete en la Preface de sa Grammaire Hebraique, & en beaucoup d'autres endroits de ses œuvres, comme une des principales & des plus louables actions de sa vie. En quoy il semble que le Varron de nostre siecle ce grand Erasme de Roterdam l'ait voulu imiter par cette ingenuë confession qu'il fait au commencement de sa vie, & du Catalogue de ses œuvres, Lutetiæ cæpit primum nostra temeritas prodi mundo: continuant à declarer plusieurs particularitez que je ne veux poursuivre peur

de groffir ce chapitre de preuves, à ce sujet que personne qui a leu ses œuvres ne peut douter: il vaut mieux prouver le mesme de quelques Autheurs Italiens, entre lesquels Philippes Beroalde a esté un des premiers, qui apres avoir long temps estudié à Paris, suivant l'asseurance que nous en donnent Pinus & Blanchinus en sa vie, fit repasser les Monts aux Muses Françoises, & les associa avec les Italiennes, pour faire mieux paroistre & esclater cette grande Polymathie qu'il s'estoit acquise en ce voyage, & au sujet de laquelle on letiendra tousiours pour un des premiers hommes de son temps. Pogius aussi suivit quelque temps apres le mesme dessein, & demeura long temps à Paris estudiant & fouillant toutes les Bibliotheques, desquelles il tira le Quintilien & plusieurs autres bons livres qu'il remporta & publia en Italie. Bref ce grand Genie de la nature, que Scaliger appelle Monstrum sine vitio, Jean Pic Comte de la Mirande, demeurera à jamais redevable de cette grande erudition qui l'a eslevé par dessus le commun des hommes, pour le ranger au nombre des Heros & demi-Dieux, au long temps qu'il demeura és principales Universitez de France, comme recognoist le Comte François son nepveu au Recueil qu'il a dressé de sa vie. D'où nous pouvons en fin conclure que ç'a esté premierement en ces Escholes & soubs le regne de Louys XI. que les Muses ont commencé à respirer un air plus sabtil, & à secouer la poudre qui ternissoit leur teint vermeil & coloré, jusques à ce que François I. venant derechef à les favoriser & caresser de telle sorte que luy mesme en devint amoureux; le Cardinal du Bellay, & Jean Budée Maistre des Requestes, luy

persuaderent qu'il les devoit remettre en leur ancienne & premiere liberté, par l'establissement d'un College composé des plus galands hommes qui se trouverent lors en Europe, ausquels il donna le tiltre & les gages de Professeurs Royaux, pour augmenter tousiours deplus en plus le credit de cette Université, desia tant celebre & renommée par tout le monde,

Horat lib.2, epift. 1.

- Sicque borridus ille Defluxit numerus Saturnius, & grave virus Munditiæ pepulêre.

# EDICTUM REGIUM

QUO INTERDICITUR Lectio seu Interpretatio Nominalium.

UDOVICUS Deigratia Francorum Rex, L'original de Universis prasentes literas inspecturis, Salu- cette piece est tem. Et si Regalis providentia populum auctori- d'un Registre tati sua divina dispensatione creditum, fidei & de l'Universi-Religionis titulo ingenuisque moribus & discipli- 16, quim'a esté mis, ac verâ & sanâ clarorum virorum doctrină communique institui facere atque ornari maxime interest: Nos Professeur en samen qui Regno Christianissimo divina propi- Philosophie, ciationis permissione præsecti sumus, idpotissi-Licentie en Theologie, & mum curare tenemur ut fidei puritas in Galliis Provisiur du que sole bereseum monstris carnerunt inconcus- college d'Arsa atque omni prorsus errorum caligine intacta court. permaneat; ob ejus quidem integerrimam defensionem claræ fælicisque memoriæ Francorum Reges Liliati prædecessores nostri , qui Christianæ Religionis & Catholicæ veritatis fuerunt ferventissimi zelatores merito Christianissimi vocati sunt, fic Carolus magnus Rex & Imperator glo-

Hic errorum leges.

riosissimus studiosos quidem viros, \* Bedam scilicet, Rabanum, Strabum, Alcuinum, aliofque complures famosissimos atque eruditissimos, ex urbe Roma ad inclitam urbem Parisiensem idcirco transduxit , quo illic generale ex omni Nationum lingua studium institueret : qui profecto Doctores suis præclaris moribus, doctrinà & disciplinis idem studium ita refertum resiquerunt, ut eorumdem prædecessorum Francorum Regum ope atque auxilio in hunc usque diem non modo celeberrimum, verum etiam fructuofissimum atque florentissimum ubique terrarum babitum sit, ab omnique superstitionis & hæresis macula alienum. Quod ita sanè contigisse minime ambigimus, propter doctrinæ sinceritatem quam iidem ipsi auctores ibidem aliique clarissimi Regentes atque Doctores plantare curaverunt, hæresim inde & errorum spinas atque tribulos funditus evellentes, abjicientesque & penitus resecantes periculosas ac inutiles & ad perniciosa scandala potius qu'am ad fidei ædificationem der clinantes doctrinas, superfluas quoque quæstiones omnino prorsus rescindentes: præcipue clara Theologorum facultas quæ velut sydus quoddam fulgenti||imum |uorum claritate radiorum non |olum Regnum nostrum, sed etiam universum orbem accendit atque illustrat, utiliores semper doctrinas amplectens minusque utiles penitus abscindens; sic namque priscis temporibus illud antiquissimum nominatissimumque Atheniense studium quod jam olim omnis Gracia universusque terrarum orbis coluit, doctrinam Socratis & Platonis doctrinæ Thaletis Mylesii, Biantis, cæterorumque quos Græci sapientes appellabant, quoniam ex ea fructus uberiores provenirent præponere non dubitavit. Sic deinde Gregorius ille magnus olim Pontifex maximus sacrarum litterarum doctissimus interpres, verbique divini

Note.

imus Praco, M. T. Ciceronis libros miro di-'i lepore refertos, quoniam juvenes ejusdem oris mira suavitate sermonis illecti sacrarum rarum studium omittentes majorem atatis Borem in eloquentia Tulliana studio consume-, quoad potuit diligentissime suppressit. Quo t mos quoque eorumilem prædece||urum nostrovestigia sequentes summopere niti deceat, prædictum Parisiense studium in quo fidei lusemper maxime claruit, ingenuis quidem ibus sanáque disciplina ac summorum Rea-1que auctorum doctrina, cateris minus neriis doctrinis penitus sublatis, deinceps perpewostris potissimum temporibus, ad Dei omnietis laudem, Ecclesia sua adificationem, ortbodoxæ incrementum felsciter illustretur. n itaque à quibusdam quorum erga nos præamque filiam nostram charissimam Universim Parisiensem, totamque Rempublicam non maximis in rebus fides comprobata est, nois diebus nunciatum extiterit, saluberrimas s atque statuta à summis olim Pontificibus eoque Legatis, ac etiam à prædecessoribus no-Francorum Regibus rite debiteque sancita, edem in Univerlitate publicata, minime aus em per complices ejusdem Universitatis stues esse observata: unde quoniam iidem ipst entes exempla ingenuosque Patrum mores ari dedignantes vita dissolutiori corruptisque ibus assidue insistunt, quamplurima in dies apullulant: necnon etiam alios quosdam suo ium ingenio fretos, aut rerum quidem novaavidos, steriles doctrinas minusque fructuoomissis eorumdem Patrum Realiumque torum solidis salubribusque doctrinis, quann eas ipsas steriles doctrinas in toto aut in e eorumdem statutorum tenore dogmatisari ibentur, palam legere ac sustinere non vereri.

reri. Nos autem ut Regem Christianissimum decet, ægrè molestéque ferentes, signanter quod aurum virtutis sacrorumque morum in vitiorum scoriam convertatur, & præterea quod steriles seu minus fructuosa, seu erroribus proximiores doctrina in praclaris inferantur ingeniis. Cupientesque ideo, & ne unde virtutum sapientia atque doctrinæ fulgor elucere atque emanare deberet, inde vitiorum errorumque tenebræ proveniant, iis scilicet incommodis salubri nostris præsertim diebus remedio occurrere: Dilectum `ਓ fidelem Confiliarium nostrum & Confessorem Episcopum Abrincensem prædictæ Universitatis alumnum, sacrarumque litterarum eximium Professorem Parisius apud eandem Universitatem destinandum censuimus, qui tandem postea quam de hujusmodi oberrationibus ei debite constitit, convocavit sibi, jussuque & mandato nostro associavit quamplurimos sacræ Theologiæ Professores, & cæterarum Facultatum & Nationum ipsius Universitatis Doctores atque Magistros, vita & morum integritate, litterarum peritid summà, ac virtute & rerum gerendarum experientia comprobatos, quorum nomina sunt bæc, & primo Facultatis Theologia Magistri Guillelmus Bouylle Decanus ejusdem, Donatus de Puteo, Guillelmus de Castro forti, Ursinus Thiboult, Thomas Trousset, Antonius Ursi, Joannes Patin, Petrus Caros, Joannes Watat, Lucas de Molendinis, Joannes Bavent, Stephanus Gervasii, Bardinus Heredi, Joannes de Rota, Berengarius Mercatoris, Petrus Martin, Joannes Cossart, Matthæus Sanguet, Stephanus Grandis, Joannes de Lapide, Amator Chetart, omnes prædictæ Facultatis Theologiæ Doctores. Facultatis autem Decretorum Magistri Stephanus Parvi, alias de veteri villa, Decanus ejusdem, Robertus Tulleu, & Guillelmus de Chastillou,

mnes ipfius Facultatis Decretorum Doctores. Fa-\*Male.vocaentratis verd Medicina Magistri \* Juannes Basin batur enim Decanus ejusdem, Guillelmus de Algia, Joan-Guillelmus, nes Avis, Joan. Rosée, & Bassa Madidi, om-ut constat ex nes dicta Facultatis Medicorum Doctores. Fa-Fattis Medic. cultatis autem Artium, & 1. Nationis Franciæ, Magistri Joannes de Martiniaco Procurator ejusdem, Joannes Pluete, Joan. Roerii, Yvo Calvi, Joan. Colini, Petrus Scissoris, & Petrus Gartias. Nationis verò Picardiæ Petrus Caronis Procurator ejuschem, Gauffridus Norman, Joan. Benedicti, Joan. Hanon, & Joan. Remigii. Nationis quidem Normaniæ Magistri Robertus la Longue Procurator ejusdem Joannes Valles, Radulphus de Monsignet, Petrus Succurribilis, & Nicolaus Murdrat. Et Nationis Alemania Magistri Franciscus de Bubzlaidem \* \* Cest Fran-Procurator ejusdem, Jacobus Houle, Joannes den lequel a Scriptoris, & Nicolaus Tinctoris, omnes in di-efédepuis Ar-Ea Artium Facultate Regentes seu Magistri. chevique de Quibus omnibus cum eodem Consiliario & Confessore nostro post inventem ejusdem rei consultationem, uno animo unoque consensu, nemine penitus ipsorum discrepante seu contradicente vifum est, quod pro eorumdem Scholarium & Studentium vita, morum & disciplina reformatione, Statuta jam olim & pluries in eadem Universitate tam per nonnullos Apostolicos Legatos in Regno nostro specialiter deputatos, quam etiam per eandem Universitatens, & maxime per Artium Facultatem facta, edicta & publicata satis abundeque sufficere videntur, dummodo rite & inviolabiliter observentur, bos uno dumtaxat excepto, quod Artium Tentatores qui novissime, anno scilicet millesimo quadringentesimo quinquagesimo secundo annales effecti sunt (unde prædictæ oberrationes alique complures abusus atque defe-Elus provenerunt ) continuabuntur per Cancellarios

larios beata Maria & sancta Genovefa Parifiensis præsentes & futuros, adtale longum tempus quod eis melius videbitur faciendum; prout E quemadmodum ante prædictum tempus id erat fieri consuetum, annuente & assentiente beatissimo Patre nostro summo Pontifice. Qui quidem

Cancellarii, viros moribus sanaque Doctorum Realium inferius nominatorum doctrinà eruditos in ejusmodi Tentatorum officiis præficere & instituere tenebuntur. Visum est eis rursus doctrinam Aristotelis, ejus Commentatoris Averrois, Alberti magni, sancti Thomæ de Aquino, Ægidii de Roma, Alexandri de Hallis, Scoti, Bonaventura, aliorumque Doctorum Realium, que quidem doctrina retroactis temporibus sana Jecuraque comperta est, tam in Facultate Artium quam Theologia in pradicta Universitate deinrectius Suin-ceps more consueto esse legendam, dogmatizandam, discendam & imitandam, ac eandem ad hed, id est Sacrosancta Dei Ecclesia ac fidei catholica adificationem, juvenumque studentium eruditionem longè utiliorem esse & accommodatiorem quane sit quorumdam aliorum Doctorum renovatorum doctrina, utputa Guillelmi Okan Monachi Ci-. tum, de cu-sterciensis \*, De Arimino, Buridani, Petri de Allyaco, Marsilii †, Adam Dorp, Alberti de Saxonia suorumque similium quam nonnulli ut dictum est ejusdem Universitatis studentes, quos Nominales seu Terministas vocant, imitari non verentur. Quapropter nos qui nihilin rebus humanis ad prædictæ Dei Ecclesiæ decus & sidei exerc. 324. orthodoxæ tuitionem verä clarissimorum sanctis-† Vulgo In. simorumque virorum sententiis comprobatà do-Etrina esse salubrius existimamus: desiderantes gen aut Inideo ut scholares in eandem Universitatem optiscripsit in li- marum videlicet artium discendarum gratia conde artu & in-fugientes iis potissimum moribus, disciplina & litteris instruantur atque imbuantur, qua non

modo

\* Intelligit Rogerium Suilethum, ietum, vel potiusSuinsporcinum caput. Calculatorem vulgo cognominajus ingenio & philosophandi ratione vide Cardanum lib. 16. de fubtilit. & Scaligerum & 340.

guen, qui

teritu, &c.

modo fibi ipfis , verum etiam (aluti tutius populi, & Christiani maxime prodesse valeant. Audita attente cum magni Consilii nostri gentibus considerata deliberatione prædicta, statuendum duxiwas, & expresse edicendum, prasentiumque tenore de Regia nostra potestatis & auctoritatis plenitudine, certaque scientia flatuimus & edicimus, quod pro eorumdem sudentium à recta veraque vita, moribus & disciplina oberrantium reformatione, Statuta jam pridem ut dictum est per Legatos Apostolicos, pradictamque Universitatem & Artium facultatem facta & edicka rite & inviolabilitor de cætero observentur, boc uno dumtaxat, at dictum est, excepto, quod dicti Artium Tentatores à dictis beatæ Maria & sancta Genovesa Cancellariis prasentibus. Es futuris, usque ad tale longum tenspus quod eis melius & commodius videbitur faciendum continuari, suisque in officiis mann teneri poterunt & debebunt, annuente & consentiente summo Pontifice modo superius declarato. Et ulterius statuimus & edicimus, quod prædi-Eta Ariftotelis doctrina, ejusque Commentatoris Averrois , Alberti magni , sancti Thomæ de Aquino, Agidii de Roma, Alexandri de Holis. Scoti, Bonaventura, alierumque Realium Doctorum, quirum doctrina, ut dictum est, retroactis temporibus sana securaque comperta est. tam in facre Theologie quam in Artium facultatibus in pradicta Universitate Parisiensi deinceps more solito legatur, doceatur, dogmatizetur, discatur & imitetur : alteram autem prædictorum Nominalium tam supra dictorum quam aliorum quorumeunque sibi similium, in eadem civitate, aut alibi quoquoversum in Regno nostro deinceps palam nec occulte aut alias quovis modo nullatenus esse legendam, docendam & dogmatizandam, ant aliquatenus sustinendam expresse

docernimus; & ut illa tanquam' lolium ex tritico divellatur ab codem Regno nostro evanescat & eliminetur, universis pradicta Universitatis Collegiorum Prafectis. Padagogis, Regentibus & Mapielvis prajentibus & futuris probibendum duximms, ac ex unns prafentium tenore probibemus ne fab prenis inferius expressis candem ipsam do-Erinam suisin Scholis nec alias quovis modo pablice nec occulte dogmatizent, doceant, legant nec findeant. Qua omnia & fingula pradictant firmiter observentur suumque & debitum sorsiantur effectum, ulterius statuimus & edicimus, quod prædietæ Universitatis Rector modernus, Decani Facultatum Theologia, Decretorum & Medicine, ac etiam quatuor Nationum Procuratores in facie totius Universitatis. profentibus fidelibus Confiliariis nostris . Caria Parlamenti nofiri Prasidentibus , & Praposito Parifiensi autejus locum tenente, quos & corum quamlibet ad backer alia infrascripte enequenda expresse committendo deputavimus & deputamus, omnes inquam & fingali Doctores . Collegiorum Projecti , Padagogi , Regenter & Magistri . ceterique omnium prodictarum Facultatum scho-Jares tam seculares quam Religiosi enjustramque gradus., status, ordinis & professionis existant in manibus pradicii Rectoris corperalitor inrabant bus praseur flatutum to edictum nostrum se inviolabiliter observaturos, quorum quidens nomima qui sic , mt dictum est , surabunt , inscribi volumus in libro Kectorio ejusdem Universitatis, G quod omnes & finguli prædicti Rectores moderni in codem Rectario officio successives in nova corum creatione idens jusjurandum prater catera que fieri solita sunt juramenta, prestare tenebuntur. Insuper quod pradicti beata Maria 😽 sancta Genovefa Cancellaris presentes 🖯 futuri neminem penitus ejusdem Universitatis suden-

# DU ROY LOUIS XI.

deutem ad quamvis cujuscumque Facultatis !!centiam neque gradum admittere, nec recipere possint ant debeant, nec etiam pradicti Procuratores aliquos scholares ad Baccalaureatus gradum admittant nist prius una cum aliis juramentum præstare solitis, suis in manibus prædictum præfliterint juramentum. Quo circa prædictis Parlamenti nostri Prafidentibus, Prapofitoque Parifiensi aut ejus locum tenenti præsentibus & fusuris, & borum cuilibet in solidum barum serie præcipiendo mandamus; quatenus prædictis Re-Aori, Doctoribus, Collegiorum Præfectis, Pædagogis, Magistris tam Regentibus quam non Regentibus pradicta Universitatis uno in loco. ut fit, solemniter congregatis, has præsentes edicti E flatuti nostri litteras legi E publicari, ac ipfas in caterorum edictorum atque statutorum Regiorum Rectorio libro & Facultatum ac Nationum pradicta Universitatis catalogis seu libris inscribi, idemque statutum & edictum inviolabiliter observari faciant, inhibendo seu inhiberi faciendo ex parte nostra omnibus tunc ibi assistentibus & aliis quibus fuerit inhihendum, sub pœna privationis non modo à prædicta Universitate & privilegiis ejusaem, verum etiam à tota civitate Parifiensi, ne quis ipsorum contra presentium tenorem quicquam moliri aut attentare palam nec occulte quoquomodo prasumat. Si quis ausem poenam istam inobedienter sustinuerit, non folum enm ejujdem pænædeslaratione, sedetiam ns cateris de se spectaculum prabeat cedatque in exemplum, usque ad Banimentum, seu potius nostri Regni perpetuum exilium, & alias arbitrarias pænas secundam delinquentis personæ qualitatem & sui criminis & inobedientia gravitatem esse maletandum atque, pleetendum expresse declaramas, præter tamen nostræ Regiæ Majestatis indignationem, quameundem ipsum  $G^{-}2$ de-

#### .100 ADDITION A L'HISTOIRE

delinquentem casu prædicto incursurum ex nunc prout ex tunc decernimus per præsentes. Præterea ne pradicta Nominalium doctrina quicquam non modo vigoris, sed ne fomitis quidem in boc Regno in posterum habere possit: Mandamus insuper primo prædicti Parlamenti nostri Curia Præsidenti eidem specialius committentes, quatenus omnes & singulos ipsius Universitatis libros, & apud ejusdem Universitatis supposita existentes, ex quibus eadem ipsa Nominalium doctrina procedit, in manunostra realiter & de facto capiat seu capi faciat, sub eademque facto ex eis debito inventario custodiat, quousque libros ipsos per viros litterarum peritia comprobatos atque expertos fecerimus visitari, de eisdemque quod fuerit rationis extiterit ordinatum; ad id autem faciendum & ad libros ipsos in prædicti Præsidentis manus afferendum, eique ac suis in bac parte deputatis parendum, volumus ab eo suisve deputandis omnes & singulos quos opportunum fuerit, veluti nostris pro rebus & negotiis est fieri consuetum viriliter cogi ac districtius coar-Cari, eidemque ac suis deputatis ab omnibus & singulis Justiciariis & officiariis nostris quoad bac pareri efficaciter & intendi jubemus per præsentes, quarum transumpto seu vidimus uno ant pluribus sub sigillo Regio confectis fidem indubiam veluti buic originali ubique adbiberi volumus. In quorum omnium præmissorum fidem & testimonium, nostrum præsentibus litteris fecimus apponi sigillum. Datum Sylvanecti die prima Martii anno Domini M. CCCC. LXXIII. Regni vero nostri XIII. per Regem, Domino Duce Borbonii, Epifcopo Albiensi, Domino de Argentonio, \* Domino Philippe de Code Genlyaco, Magistro Joanne de Ambasia, &

aliis præsentibus. Sic fignatum, DE CERISAY.

mines.

# CHAPITRE

Que l'Impression a esté premierement receue & establie en France pendant son Regne: avec une curiouse digression sur l'invention d icelle. \*

villier Dotteur & Bibliote-E n'ay voulu exprés faire mention au cha-quaire de Serpitre precedent de l'Impression, qui sut bonne a sait establie en France soubs Louys XI. parce imprimer à l'aqu'ayant beaucoup de choses à dire sur icelle, traittésort en. il m'a semblé plus à propos de luy vouer & rieux de l'oridestiner ce chapitre, quoy qu'en effect elle gine de l'Imappartienne à celuy que nous venons de quit-primerie de ter, comme estant un des principaux arguments pour prouver que la Barbarie a esté chassée & bannie des Escholes pendant le Regne dudit Roy,

Naogeorgus Quando major enim librorum copia mundo? Quando etiam edendi quævis tam prompta fa- lat. 1.

cultas?

Nec jam Roma caput rerum, nec Gracia

Ingenuas artes docet emittitque libellos: Angulus Europæ ommis habet Musea scholasque. Aussi peut-elle eltre appellée la Juno Lucina, qui fait naistre tant de bons livres enfans de nostre esprit, L'Ægeon de ce siecle, Centum cui brachia dicunt,

Centenasque manus, avec lesquels il ne cesse d'escrire & composer ce qui doit sortir en lumiere: Ou plus veritablement le Pegase des hommes doctes, qui a faict sourdre la fontaine des Muses, dont les ruisseaux crystalins coulent maintenant Gaguinus par toutes les Academies, quibus magnum lit- epitt. \$2. G 3

teris lumen, & veritatis studiosis auxilium allatum est: parce que, comme a remarqué le docte & eloquent Fernel, arte librorum Calcographica nil utilius est ad omnium disciplinaram propagationem, veu que suivant l'Epigramme de Robert Gaguin,

In arte metrificandi.

Quod cita vix poterat perscribere dextra quotannis, Mense dat ars, nec inest sordida menda libro;

Pluris erat nuper calamoruganda papyrus, Quam modo prægrandis veniat ipse codex.

Ce que Joannes Antonius Campanus a compris en ce seul vers, Imprimit illa die quantum vix scribitur anno.

Imper. & Philosoph.

Gall. Lib. 5.

finem.

Lib. 17. anmal.

Lib. 4 de D'où le Jurisconsulte Forcatulus a eu grande raison de dire que superata fuit serè munisicentia natura rerum, excogitata librorum excudendorum ratione. Et Charion, ou plustost Melancthon en sa Chronique, que c'estoit un don divinitus bumano generi communicatum. Ce qu'Aventinus confirme l'appellant magnum ac verè divinum beneficium, & novum scribendi genus baud dubiè cœlitus revelatum. Aussi Jean Molinet qui vivoit lors qu'elle fut trouvée, n'a pas oublié de la ranger au Recueil des merveilles arrivées de son temps,

> J'ay veu grand' multitude De livres imprimez, Pour tirer en estude Poures mal argentez. Par ces nouvelles modes Aura maint escolier Decrets, Bibles & Codes Sans grand argent bailler.

Or la grande utilité s'estant rencontrée conjointe avec une pareille industrie en cet Art, Bodinus c. 7. que cum omnibus omnium veterum inventis cermeth. fub tare facile potest, & laquelle comme dit Car-

dan,

### DU ROY LOUIS XL

dan, multi neft mantica pixide, met atilitate, mos fubril. inidignistate, mes subtilisate sesunda est. le m'er tio. frome fort que nonobliant routes ses belles qualitez & merveilles, personne n'ait esté jusques aujourd'huy assez curieux pour en rechercher la vraye source & origine, establissant quelque chose de probable & asseuré en ce qui est dessa comme incertain dans l'or pinion des hommes. & coupant le chemin à cette grande varieté d'opinions qui s'essevent dans les Escrits de ceux qui pour n'avoir coustume de travailler qu'à peu de frais & sans beaucoup de peine, ne peuventaussi produire que des redites ou contradictions. Que s'il faloit rendre la cause de cette negligence, je Dialogo de l'aurois bien tost trouvée dans Corneille Ta- antig.oraiscite, qui l'a touchée au doigt en ce peu de rib. paroles. Vitio malignitatis humana vetera semper in laude, prasentia in fastidio sunt. Et en effect la pluspart des hommes de lettres sont tellement tysannisez par cette merveilleuse Antiquité.

- Quod feeuli tantmu Aurea Saturni memorans, & nulle recentis nuslib. 1. Gratia virtutis. -

De maniere qu'ils font mesme conscience sib. redditi. de parler des choses de nostre siecle, & croyent ne pouvoir mieux establir leur credit & reputation que sur les vieilles ruines & masures du Capitole: Isis & Osiris sont leurs Dieux, Evandre & Carmenta leurs Princes, Ennius le meilleur de leurs Poëtes; les loix des douze. Tables le premier de leurs livres : s'ils escrivent ce n'est que in Diobthera, & en lettres Hieroglyphiques, ou notes de Tyron: s'ils jurent c'est par le Stix, s'ils combattent c'est pour defendre les Dieux contre les Geants ou Hector contre Achilles: s'ils plai-G 4

Joseph Isca-Phrygii ver-

103

plaident c'est pour accuser Ulvsses de la mort de Palamedes, que s'ils se ressouyssent c'est aux nopces de Pelée, s'ils se faschent c'est de la mort d'Adonis, s'ils ont peur c'est du courroux d'Achilles, ou de la fureur d'Aiax: breftout ce qu'ils disent est tiré de l'Odyssée, & ce qu'ils font imité de l'Iliade ou des Metamorphoses. Et cependant toutes les belles actions de leur flecle perissent, toutes les inventions sont negligées, les hommes doctes mesprisez: & tout ce qui se fait aujourd'huy n'est pas jugé digne de suivre en queuë ce dont les vieux Scholiastes & Suidas ont faict mention: quoy que le judicieux Horace se soit efforcé par une Satyre entiere de les despaiser de cette folle opinion, en leur fai-

1. lib. 2.

Venimus ad summum fortune, pingimus atque Pfallimus, & luctamur Achivis doctius unctis: & que Corneille Tacite leur ait aussi voulu persuader, quod non omnia apud priores meliora, sed nostra quoque ætas multa laudanda posteris tulit. Certe si Polidore Virgile, Matthæus Lunensis, Sabellicus, Sardus, & Vincenzo Bruno, qui ont tous particulierement escrit & recueilly ce que l'on peut dire sur les Inventeurs des choses, eussent bien consideré ces paroles, ils ne se fussent pas amusez à chercher l'origine & l'inventeur du soufflet, du compas, ou de la truelle, pour puis apres ne parler que fort peu, ou ne rien dire du tout de l'Impression: Et si Leonardo Fioraventi, & Thomazo Garzoni qui ont dressé le specchio, & la piazza universale di tutte le professioni del mundo, eussent eu un peu plus de jugement, ils eussent pareillement faict de plus exactes & diligentes recherches sur les Imprimeurs que sur les Ramonneurs de cheminécs

#### DU ROY LOUIS XI. 105

nées & cureurs de puits. Mais quoy, Pancirole mesme in novis repertis, & Maier au livre qu'il a faict de veris inventis Germaniæ, semblent avoir oublié ce qui estoit de leur principal fujet, pour deferer quelque chose à cette passion des Antiquaires, en ne disant presque rien de ce nouveau Miracle de l'industrie humaine, lequel neantmoins ils devoient traitter avec plus de foin & de diligence. C'est pourquoy puis qu'il semble desia estre passé commeen coustume de ne point parler de l'Imprimerie que dans des digressions, je me licenciray plus volontiers de faire le mesme en la presente, où sans m'arrester sur la pratique de cet Art, tres-bien descrite en Latin par Lib 2. Hist. Mylæus, & en François par Louys le Roy, univers. j'y insereray seulement ce que j'ay pû ap-Livre 1. dela prendre de son invention, tant par la lecture vicissitude des de tous les Autheurs qui en ont escrit, que chesses. par une laborieuse recherche & inspection de plus de quinze mille vieux livres en vingtcinq ou trente des meilleures & plus fameuses Bibliotheques de cette ville de Paris.

Il faut doncques remarquer qu'il est arrivé de l'Impression comme de ces deux autres merveilles descouvertes depuis peu, scavoir la Boussole & le Canon. Car tout ainsi que beaucoup se persuadent l'usage de l'Esquille Marine avoir esté cognu & pratiqué des anciens, à cause de ces deux vers de Plaute,

Huc secundus ventus nunc est, cape modo Ver- In Mercatore, Scena s. soriam.

Hic Favonius serenus est, isthic Auster imbricus: & que pareillement le Canon leur estoit familier, eu esgard à ce que Virgile a dict de Salmonée,

Vidi & crudeles dantem Salmonea pænas. Dum slammas Jovis & sonitus imitatur Olympi z

& à l'explication qu'en donne Eustathius sur le xxi. de l'Odyssée, conforme à ce que Suidas & Agathias ont encore did de quelques autres semblables machines faites par deux ingenieux nommez Artemisius & Eutropius: Aufli Pomponius Latus grand Humaniste, & qui vivoit du temps que l'Imprimerie fui trouvée, n'a pas manqué d'en avoir la mesme opinion: car escrivant à Augustin Maphée Thresorier du Pape, & se plaignant à luy de la depravation des livres, dont il rend plusieurs raisons, Praterea, adjouste-il. multos pracipitat inanis gloria spes, & libros imprimendi facultas multis faculis intermissa, pauli ante revocata. Ce qu'ayant trouvé en ses Epistres, il est vray que je demearzy en peine sur quelle raison il s'estoit fondé pour advancer cette proposition, jusques à ce que venant à lire Matthæus Lunensis qui a faict un petit livre de rerum inventoribus, je trouve qu'il estoit de la messane opinion, & qu'il en donnoit pour preuve S. Cyprian, Impressura, dit-il, litterarum in Germania post Christi adventum comperta fuit, nam aute fidem Christianam Saturnus litteras Itales imprimere docuit. nt refert D. Cyprianus in libello de Idolis. Etz quoy je ne puis assez admirer la foiblesse & imbecilité de nostre jugement, veu que celuy mesme des grands personnages commet d'ordinaire les plus grandes fantes & absurditez. Car je vous prie quelle plus grande peut-on s'imaginer que d'inferer de ce passagede S, Cyprian, Hic (numpe Saturnus) litteras insprimere, bic signare nummos primus in Italia instituit, que l'Impression sut pratiquée en Italie du temps de Saturne, c'est à dire auparavant qu'elle eust receu l'usage des lettres, qui y fut porté long temps apres par les Grecs

Cap. 12.

Grecs selon Pline & Solin, ou par Evandre, comme veulent Tite Live & Corneille Tacite. Mais quand bien mesme ce passage de S. Cyprian feroit fans contradiction, à cause d'un semblable qui est dans Tertullien, & que l'opinion de Macrobe seroit nulle, qui attribue à Janus l'invention de la Monnoye; ne seroit-il pas toutesfois plus à propos de l'interpreter de l'ancienne façon d'escrire avec des petits poinçons de fer sur les tablettes, & de l'inscription qui se mettoit à l'entour ou au revers des Medailles & pieces de monnoye qui estoient soubs la protection de ces Dieux, que non pas de vouloir imposer à la posterité, & couronner les anciens de l'honneur qui nous est deub, par une glose aussi peu judicieuse que veritable?

Il faut doncques tenir pour tout asseuré que l'Imprimerie n'a esté receuë & pratiquée en Europe que du temps de nos Peres. Mais comme les choses belles & excellentes sont enviées de tout le monde, & qu'ancienne-

ment il y eutsept villes, Smirna, Rhodos, Colophon, Salamin, Chios,

Argos, Athene, qui sevantoient toutes de la naissance d'Homere, nommé d'Eustathius pour cette raison жылыты; de melme ausli chaque pays, ou plustost chaque ville semble aspirer à l'honneur & à la gloire immortelle de cette invention.

Or en ce conflict de diverses opinions il nous faut commencer par celle de Paul Jove, Lib. 14. hift, qui a le premier, au moins que paye veu, asseuré l'invention de l'Imprimerie avoir esté apportée de la Chine par quelque Marchand qui estant fur les lieux vit comme elle s'y pratiquoit, & en remarqua diligemment toutes

les circonstances, lesquelles il pratiqua par apres estant de retour en Allemagne: ce qui a esté depuis confirmé par Garcias ab Horto, Mendoza, Botero, Maphée, Gregoire de Thoulouse, Pancirole, Osorius, & Linschot, qui tiennent tous comme une chose tres-certaine & indubitable, cette invention estre si vieille en la Chine, qu'elle y a esté pratiquée de toute memoire, sans qu'ils avent aucune cognoissance de son Autheur, ou du temps qu'elle y fut trouvée. Quoy que le Pere Trigault beaucoup plus croyable pour y avoir long temps demeuré, en parle avec un peu plus de circonspection & de retenuë en ces propres termes: Typographia apud Sinas antiquior est aliquanto, quam apud Europæos: nam à quinque retro sæculis certum est ab eis usu receptam, neque tamen desunt qui asserunt prius ea Sinas fuisse usos, quam in banc mortalitatem immortalis sese Deus abjecisset. Quelques autres sont d'advis qu'elle a esté apportée du Cathay en Allemagne par la Tartarie & Moscovie: & Genebrard mesme qui a souvent escrit assez à la haste, maintient qu'elle est venuë de la ville de Themistitan lors de la conqueste de Mexique par Ferdinand Cortez. Toutes lesquelles opinions sont à parler veritablement des conjectures aussi mal prises & sondées que celle de Pomponius Lætus, que nous avons cy dessus refutée. Car pour ce qui est de Paul Jove,

Fol. 391.

In Theatro.

Venalis cui penna fuit, cui gloria flocci, Zuinger luy reproche hardiment qu'il a inventé cette fable pour vanger l'Eglise, des Lutheriens d'Allemagne, & frustrer en despit d'eux cette grande Region de la recognoissance que nous luy devons tous faire de cette belle invention. Et encore bien qu'on ne puisse puisse nier qu'elle n'ait esté premierement en la Chine qu'en Europe, personne toutesfois ne se doit persuader qu'elle soit passée de ce pays au nostre, veu qu'il n'a esté frequenté que long-temps apres l'an 1440, que Marc Paul Venitien l'auroit aussi bien apportée il y a quatre cens ans que ce Marchand qui y fut il n'y en a que cent cinquante; que les Grecs, Armeniens, Mingrelians, Abyffins, Turcs, Persiens, Mores, Tartares, n'escrivent encor de present leurs livres qu'à la main ; & bref qu'il y abien de la difference de certaines planches taillées qui ne marquent que d'un costé, à nostre façon d'imprimer. Joint que, comme afort bien dict Aristote, nibil probibet artes easdem à diversis vel eodem, vel etiam diverso tempore citra ullam communicationem inveniri.

Rutgersius en la Response à l'Hercules Consutatio-Hypobolimæus produit la seconde opinion nis fabulæ tirée de la Chronique de Rabby Joseph, qui Burdon. pag. estime l'Edition avoir commencé par un certain livre publić l'an Judaïque (188. qui respond à celuy de Jesus-Christ 1428. sans toutesfois qu'il nomme ny son tiltre ny le lieu où il a esté imprimé. Ce qui pourroit donner occasion de croire que c'est une des resveries familieres aux Escrivains d'entre ce peuple. Mais comme je ne veux pas nier qu'il ne se puisse trouver quelque livre de cette date, aussi n'accorderay-je pas qu'il en faille tirer consequence pour l'invention de l'Imprimerie; d'autant que cela est arrivé par la faute des Imprimeurs, qui ont mis un 4. au lieu d'un 5. comme il se peut verisier par beaucoup d'autres livres où semblable faute a esté faicle; tesmoins le Flagellum Bartholomai Despina in Pomponatium imprimé à Ve-

nise 1418. le Philonium Valesci de Tarenta de l'an 1401. le Nestoris vocabularium de l'an 1407. le Joannes de Tampaco de consolatione de 1366. le Josephe qui est en la Bibliotheque du College de Montaigu de 1400. le Laétance que j'ay veu en celle des Celestins de 1370. celuy encore qui est en l'Abbaye S. Germain de l'an 172... & en fin l'Albertus de re adificatoria de l'an 1083, quoy que tous ceux qui ont fait imprimer lesdits livres n'avent vescu, comme on peut voir dans Gesner & Tritheine, qu'en l'année 1500. Dont je m'estonne fort comme Rutgersius a proposé cette opinion sans la refuter, veu qu'elle se pouvoit destruire d'elle mesme, ou pour le moins auffi facilement que les precedentes, · Mais il s'en presente maintenant une qui est bien plus forte à combattre, pour estre soustenue & appuyée par Hadrianus Junius docte Medecin, Critique & Historien de Hollande, lequel a pris sujet sur la ville de Harlem de revendiquer à son pays cette belle invention, qu'il croyoit luy avoir esté volé par celuy qui l'a publiée le premier en Allemagne; foit qu'il ait voulu tromper tout le reste du monde pour favoriser le petit coin de sa Republique, ou qu'en effect il se soit laissé persuader à je ne sçay quels vieil-Cap 17 hist lards qui luy en ont, dit-il, souvent faict le conte, lequel il a depuis couché en assez beau Latin pour estre rapporté en ses propres termes: joint qu'il nous faudra par apres bastir sur iceux une partie de ce que nous avons à dire contre les fauteurs de cette opinion. Il escrit doncques, quoy qu'apres beaucoup d'autres discours, qui tiennent plus du Panegyriste que de l'Historien, Dicam igitur quod accepi à senibus auctoritate gravibus &

Rei-

Batav. Pag. 253.

Reipublica udministratione claris, quique à majoribus suis ita accepisse gravistimo testimonio confirmarunt, quorum auctoritas jure pondus habere debeat ad faciendam fidem. Habitavit ante annes contum duodetriginta Harlemi in adibus **satis splendi**dis foro imminentibus è regione Palatei Regalis Laurentius Joannes cognomento Adituus custosve, is ipse qui nunc laudem inventa **artis T**ypographica recidivam justis vindiciis ac sacramentis repetit ab aliis possessam 🖯 occupasam fammo jure triumphorum laurea majore donandus. Is forte in suburbano nemore spatiatus **empit faginos** cortices principio in litterarum Typos conformare, quibus inversa ratione figillatim chayte impressis versiculum unum atque alterum animi gratia ducebat, nepotibus generi sui liberes exemplum faturame, quod ubi fæliciter sucsofferat coepit animo altiora agitare, primumque omnium atramenti scriptorie genus glutinofius tenaciusque quod vulgare lituras trabere existimaretur, sum genere suo Thoma Petro, qui quaternos liberos reliquit, omnes ferme Consulari dignitate function excognitavit; inde etiam Pinaces totas figuratas additis characteribus expressit, quo in genere vidi ab ipfo excufa Adverfaria opererum rudimentum paginis folum adversis band opestographis: is liber erat vernaculo sermone ab au-Sore conscriptus anonymo, titulum præserens Speculum nostræ salutis, in quibus id observatum fuerat inter prima artis incunabula (us nunquam ulla simul & reperta & absoluta est) uti pagine averse glutine commisse coberescerent, ne ille ipfe vacue deformitatem adferrent. Postea faginas formas plumbeis mutavit, bas deinceps stanneas fecit quo solidior minusque flexilis effet materia, durabiliorque: è quorum Typorum reliquiis que superfuerant conflata anophora vetufliora adbuc bodie visuntur in Laurentianis

illis quas dixi ædibus, faventibus ut fit invento novo studiis bominum, quum nova merx nunquam antea visa emptores undique exciret cum uberrimo questu, crevit simul artis amor, crevit ministerium additi familiæ operarum ministri primamali labes, quos inter Joannes quidam five is (ut fert suspicio) Faustus fuerit ominoso cognomine Hero suo infidus & infaustus, sive alins eo nomine, non magnopere laboro quod silentum umbras inquietare nolim, contagione conscientia quondam dum viverent captas, is ad operas excusorias sacramento ductus postquam artis jungendorum characterum fufilium Typorum peritiam, quaque alia eam ad rem spectant perceluisse sibi visus est, captato opportuno tempore, (quo non potuit magis idoneum inveniri) ipfa nocte qua Christi Natalitiis solemnis est, choragium omne Typorum involat, instrumentorum berilium ei artificio comparatorum suppellectilem convasat, deinde cum sure domo se proripit. Amstelodamum principio adit, inde Coloniam Agripinam, donec Maguntiacum perventum est, cen ad Asyli aram ubi quasi extra telorum jactum (quod dicitur) positus tuto degeret, suorumque furtorum aperta officina fructum uberem meteret, nimirum ex ea intra vertentis anni spatium ad annum à nato Christo 1442. iis ipsis Typis quibus Harlemi Laurentius fuerat usus prodiffe in lucem certum est Alexandri Galli Doctrinale . que Grammatica celeberrimo tunc in ulu erat cum Petri Hispani tractatibus prima fœtura. Apres quoy ledit Junius proteite que c'est là toute la verité de cette histoire.

Ovidius :.

Metamorp.

Quam fibi non vani, nec erat cur fallere vellent, Narravêre fenes.

Il semble toutessois que ceux qui sont venus apres luy en ayent eu quelque plus particuliere instruction: car Pierre Bertius ayant traduit

traduit quasi mot pour mot le susdit passage. adjoulte que ce livre intitulé Speculum salusis ne fut pas imprimé avec des lettres separées à la mode de ceux d'aujourd'huy, mais avec de certaines planches où toute la page estoit taillée à la façon des images en taille de bois. D'où il tire un fort argument (à ce qu'il dit) pour son pays, estant bien probable de croire que ce premier dessein si rude & groffier a esté le vray commencement de l'Imprimerie, qui s'est depuis tellement perfectionnée, que si nous voulons croire à Cardan, videtur ars bæc librorum, ceu ad ma-Lib 17. de teriam, ceu ad pulchritudinem, ceu etiam ad lubtilit. facultatem spectes, summam adepta perfectionem, ut nec si velis plus possis optare quam præstet, neque ulla alia est ars, cui quidquam addi non posse videatur prater banc. Rutgersius a aussi in confutadesconvert de son costé que le Donat impri- Burdonum mé à Maience en 1470, fut contrefaict sur ce- pag. 261. lui qui avoit esté quelque temps auparavant imprimé en Hollande avec les pages entieres gravées sur des planches de bois, ce qu'il infere de l'inscription suivante qu'un certain Mariangelus mit sur la fin du Donat qu'il avoit imprimé, Impressus autem est bic Donatus & Confessionalia primum omuium auno 1450. admonitus certé fuit ex Donato Hollandie primum impresso in tabula incisa. C'est pourquoy Gaspar Barlæus a pris sujet de louer la ville de Harlem sur cette invention, contre ce qu'en croyent ceux de Maience,

Invidet excusas populosa Moguntia Musas, Quodque meumest, laudis jactitat esse sua. laudum Finalement Petrus Scriverius a franchy la urbium. carriere faisant imprimer un livre en langue vulgaire, pour monstrer l'invention de cet Art estre venue de ladite ville de Harlem, &

In Encom.

non point de celle de Maience, ce qu'il estabilit fant par l'inscription sussité de Mariangelus, que par un autre passage presque semblable de l'Autheur anonyme d'une Chronique de Cologne escrite en Allemand & imprimée 1489. En suite de quoy, & pour se prevaloir ouvertement de cette opinion, il a esté comme je croy autheur de faire peindre ce Laurent Jansson sur la face exterieure de la maison où il demeuroit anciennement, avec cette Epigraphe accompagnée de quatre vers, qui sont rapportez en cette sorte dans Hegenitus, qui a faict & publié son voyage en Hollande cette presente année 1630.

# MEMORIÆ SACRUM

# TYPOGRAPHIA

# ARS ARTIUM OMNIUM

CONSERVATRIA

#### HIC PRIMUM INVENTA

LIXDDD CID. MA ADRID

Vana quid Archetypes & præla Moguntia

HARLEMI Archetypos prælaque nata scias.
Extulit bic monstrante Deo LAURENTIUS artem.
Dissimulare virum bunc, dissimulare Denne

est. P.S.

Voila toutes les authoritez & asseurances que j'ay pû recueillir pour confirmer cette opinion, laquelle ayant esté introduite, quoy que sans aucune preuve legitime & vallable

# DU ROY LOUIS XI.

par Junius, a esté neantmoins suivie par Bertius, soustenuë par Rutgersius, & authorisée par Scriverius,

– Sua per mendacia crescens.

Et je ne doute point qu'à l'advenir elle ne soit confirmée par une infinité d'autres qui n'auront moins d'amour & d'affection pour leur patrie que les precedents : & ainsi l'on pourra dire de Harlem ce que Petrarque di- Epist.adGutsoit autrefois de Paris, sçavoir que multa donem lib.2. suorum mendaciis debet. Mais neantmoins afin ter. senil. que ceux aufquels nous fommes vrayement redevables de cette belle invention ne demeurent point envelopez dans l'incertitude de ces opinions, & mescogneus de tant de millions d'ames qu'ils obligent tous les jours, dum civitas ad se quaque samam rerum Livius lib. .. gestarum bonorumque fallente mendacio trabit. j'examineray ingenuement toutes ces authoritez precedentes: & puisque Scriverius & les compagnons n'ont point douté de combattre pour leur ville contre le commun consentement de tous les Historiens & Chronologistes, que je produiray cy-apres, à plus forte raison ne doit-on pas trouver mauvais que j'intervienne pour la verité en cette cause, & qu'estant definteressé de toute passion ou affection, je plaide pour la ville de Maience contre ces Messieurs des Pays-bas. C'est pourquoy combien que pour refuter leur opinion, il ne soit besoin que de nier cette traditive que Junius nons a donnée gratis, & que les autres ont suivie (comme le Servum pecus d'Horace marche toufiours apres ceux qui l'ont precedé:) j'examineray neantmoins ce que luy & les autres en ont dict, & monstreray comme ils ne s'accordent ny entr'eux ny chacun en leur particulier. Et pour com-Η2

men-

mencer par Junius, il se contredit manisessement, en ce que escrivant son Histoire l'an 1575, comme il appert par la date de son Epistre Dedicatoire, il dit que cent vingt-huist ans auparavant, Laurens Jansson trouva l'Imprimerie, qui sut à son conte l'an 1447. Et puis sur la sin il adjousse que Jean Fust qui l'avoit volé imprima à Maience le Dostrinal d'Alexander de Villa Dei l'an 1442. c'est à dire cinq ans auparavant que cet Art enst iamais esté inventé,

Vos precor admissi risum teneatis amici.

De plus je luy demanderois volontiers comme un homme seul put emporter toutes les Presses, Characteres, Casses, Chassis, & autres instruments d'une Imprimeries ou quel besoin il avoit de s'en charger, puisque sans courir aucun risque il se pouvoit honnestement retirer, en faire & dresser de pareils en son pays? Et derechef ce qui empescha Laurens Jansson de faire fondre de nouveaux characteres & faire dresser d'autres Presses pour retourner à cette sienne invention, veu qu'il l'avoit trouvée si lucrative, & qu'au reste il estoit des plus riches & accommodez citoyens de Harlem? Vous verrez sans doute que Jean Fust luy avoit aussi emporté son esprit & celuy de son gendre Thomas Pietersen. Mais encore pourquoy n'avons-nous aucun livre imprimé auparavant 1462, puisque cette invention estoit toute accomplie & au mesme estat que nous l'avons maintenant, dès l'an 1442? Que fit Jean Fust pendant ces vingt années. & pourquoy se reposa-il si long-temps apres l'edition de son Donat? Finalement que sont devenus les livres qu'avoit imprimé en Hollande ce Laurens Jansson? & si tant est que l'on y monstre encore à present quelques fueil-

## -DU ROY LOUIS XI.

facilles du Speculum falutis imprimées seulement d'un costé, pourquoy n'y voit-on aussi quelques uns des livres qui y surent composez avec ces beaux cháracteres de sonte, & à la mode de ceux que nous avons à present? Certes je ne pourrois qu'admirer le bon esprit de Jansson, entre les mas duquel cette

invention s'estant rencontrée,

Quo primum nata est tempore, magna fuit. S'il n'y avoit plus d'apparence de croire que le bon homme Junius qui ne se persuadoit pas qu'on le deust quelque jour examiner si curieusement, en a plustost parlé suivant qu'il le jugeoit à propos pour la gloire de son pays, que pour s'estre bien informé de l'affaire. Mais encore il ne s'accorde pas mieux avec ses compagnons; car Bertius maintient que le Speculum salutis ne fut pas imprimé avec des characteres separez, mais sur de grandes pages de bois qui estoient toutes d'une piece : & Rutgersius dit le mesme du premier Donat qui fut imprimé en Hollande, & puis à Maience, qui est tout justement le contraire de ce qu'en avoit asseuré Junius. De maniere que si la diversité des opinions denote la fausseté de quelque doctrine, celle-cy ne peut aucunement estre vraye, puis qu'il s'y rencontre tant de contrarietez. Et pour ce qui est de toutes les autres authoritez, elles ne concluent guerre davantage que toutes les precedentes, au moins sont elles tellement frelatées, tronquées, foibles & desguisées, que l'on ne doit à mon jugement beaucoup s'y asseurer: Car Hegenitus prend si peu garde à ce qu'il escrit, qu'en la mesme page où il rapporte cette inscription de Harlem dattée de l'an 1440, il dit sans y songer que l'Impression ne sut trouvée qu'en 1464. Et pour

ce qui est de Mariangelus, vous ne sçavez s c'est luy ou Alde le jeune qui parle; joint que Scriverius rapporte cette inscription du Donat d'une autre façon, y adjoustant ces mots, Admonitus certe fuit Joannes Faust civis Moguntinus qui primus excogitavit artem typis zreis, ex Donato & c. qui ne sont point en celle qui est alleguée par Rutgersius. Et si cet Autheur Anonyme de la Chronique de Cologne est in rerum natura, il y a bien de l'apparence qu'ayant escrit long temps apres ce Mariangelus, il aura suivy son erreur; qui a peut estre pris source sur ce qu'un Nicolas Jansson François fut des premiers qui s'addonnerent à l'Imprimerie apres Jean Fust & Pierre Schoiffer, faisant merveille à Venise & ailleurs d'imprimer quantité de livres & en tres-beaux characteres, desquels je me puis vanter en avoir veu plus de trente, qui ne cedent en rien aux meilleurs & plus beaux que nous ayons à present. De maniere que je devrois estre plustost creu que Junius s'il me prenoit phantaisse de dire que cette invention fut trouvée en mon pays comme il dit qu'elle le fut au sien; au moins ne voudrois-je comme luy advancér sans tesmoins une chose sinouvelle & de telle consequence, afin de n'estre point subjet à me couvrir & defendre de la calomnie par cette commune excufe,

Nescio qua natale solum dulcedine cunctos
Ducit, & immemores non sinit esse sui.
Certes je puis dire avec verité que les deux
premiers livres que j'aye veus de l'impression
des Pays-bas, sont une Morale d'Aristote
que m'a monstrée le Vincent Pinelli de cette
ville Monsieur des Cordes, sur la fin de laquelle l'Imprimeur a inseré ces mots, com-

me pour marque d'une grande nouveauté. Præsens liber Aristotelis de moribus ad Endemium, per Leonardum Aretinum de Graco in Latinum translatus, extitit per Joannem de Westphalia in florentissima Universitate Lovaniensi residentem, non sluviali calamo, sed arte quadam characterisandi modernissima, feliciter consummatus anno Domini 1475. & l'autre est un vieux Repertoire d'Arnoldus de Hollandia de la ville de Roterdam, que j'ay veu en la Bibliotheque du College des Cholets, sur la fin duquel on a inferé quelques vers, dont voicy les plus necessaires pour nostre sujet.

**In medium pr**odeo Gnotofolitos ego Tam bene limatus tantoque labore politus, Ut nusquam similis usque modo fuerit,

Hoc Bruxella mihi prætendit culmen honoris. Me samà celebri seque perenne beans,

Virginis à partu dum fluxissent fimul anni

Mille quadringenti septuagintaque sex. Ce qui monstre bien que l'Edition n'avoit pas esté en ces quartiers dés l'an 1447. comme nous le veulent persuader Junius & ses compagnons. Mais ce qui est encore plus, j'estime que le Speculum salutis, ny aucun autro livre, n'a jamais esté imprimé avec ces planches de bois gravées depuis un bout jusqu'à l'autre sans distinction des lettres ny des mots. En quoy je me serviray premierement de l'authorité de Junius qui dit tout le contraire, & secondement de la façon des charaeteres, qui pour estre semblable à l'escriture de main, fort pressez & entremessez de quelques syllabes les lettres desquelles estoient liées & moulées ensemble, ont deceu & decoivent encore tous les jours ceux qui ne les contemplent de prés, & avec grande attention & diligence. Ainsi M. G. homme de ra-

re & excellente doctrine, & de tres-subtil & profond jugement, m'asseuroit il y a quelque temps d'avoir veu en la Bibliotheque de Sedan un certain volume composé de la sorte, quoy que j'ayesceu depuis avec toute asseurance que c'est le livre des Offices de Ciceron imprimé l'an 1466. duquel les lettres sont auffi bien separées que celles de cette page. Et ne sert de rien l'exemple qu'apporte Rutgersius de Veronique ou Berenice Lofabulæ Bur- dronia mere de Scaliger, quæ borologium seu don. p. 261. matutinas boras beatæ Mariæ, penes se babuit

Herculis Hypolom. pag. 116.

pagellis ligneis incifis impressum in membranis litteris inter se collivates & connexis, ut mos scribendi est mercatoribus. Parce que suivant la lettre du Cardinal Madrutio dans Schioppius, il n'y a jamais eu de Berenice en la famille des Lodroni, & que ces Heures ayant esté deschirées par une levrette auparavant que personne les ait pû voir, il y a bien de l'apparence de croite qu'elles n'ont jamais esté que dans l'imagination de Jules Cesar Scaliger qui ne nous donne assez souvent que fa seule Relation pour preuves de beaucoup d'histoires & rencontres, & de celles-là principalement qui regardent luy, ses ancestres ou sa Principauté. D'où nous devons conclure avec Ciceron, quod auctoritatem nullam debemus, nec fidem commentitiis rebus adjun-

natione.

gere. C'est pourquoy il faut en fin advouer que l'Impression a commencé en Allemagne, & que nonoblant toutes les oppositions des Hollandois on ne doit frustrer cette grande & ingenieuse nation de ce que la raison & l'authorité de tous les grands personnages qui vivoient du temps qu'elle nous a donné cette belle invention luy accordent; j'en produi-

**FRY** 

ray quelques uns des plus anciens, pour monstrer que je ne dis rien sans bonne preuve, & qu'il n'ya que la seule verité qui me conduit en ces recherches. Robert Gaguin sera un des premiers, puis qu'il sit imprimer soubs le Regne de nostre Louys XI. son Art Poètique avec l'Epigramme rapportée au commencement de ce chapitre, dont voicy les deux derniers vers,

Hoc tulit inventum felix Germania terris Artis & ingenii nobile schema sui.

Laurens Valle qui mourut l'an 1465.

Abstulerat Latio multos Germania libros

Nunc multo plures reddidit ingenio. Et quod vix toto quisquam perscriberet anno

Munere Germano consieit una dies.

Angelus Politianus qui florissoit au mesme Epist. 1. lib. temps, Cum tamen ipsi voces omnino barbaras 5. pro Ciceronianis usurparent, quas videlicet excusores issi novorum librorum Teutones perversissime aliquando essimilaris. Nicolaus Perottus Comment. qui estoit son contemporain. Volebam atais plinii. nostra gratulari ob novum scribendi genus è Germania adassa delatum. Philippes Bergal. In Elegia de

mania super ad sos delatum. Philippes Beroal-laudib. Gerde encore plus ancien que ces deux prece-maniz. dents.

O Germania muneris repertrix Quo nil utilius dedit vetustas

Libros scribere que doces premendo.

Marius Grapaldus qui fut un de ses disciples,

Nuperrime cœpit utpote me puero in crepundiis, Lib. 2. Diars olim, ut aiunt, à Germanis inventa ere lite dionarii de teras, & ita libros sormis, ut vulgo dicitur, expartib. 2endendi. Junlanus Majus Cavalier Neapolitit. de pennatain, duquel le livre sut imprimé en 1490. De priscoAccedit ad bac quod Germani solerti & incredirum probili quodam invento nuper novam quandam eles priet. vestos,
mentorum characteres imprimendi rationem in-

Carmine in Henry Bebelius qui vescut un peu apres, laudem Ger-Laude condigna venerare vatum

Turba Germanos, studio sagaci Scripta qui quondam renovare norunt Arte premendi.

Are quod quis modico parare Optimos possit veterum libellos, Hoc dedit nobis merito colendus Teutonus orbis.

In Chronico Paulus Langius a esté pareillement de la mes-Ziticensi. me opinion, rapportant ces deux vers de Sebassien Brant.

> Qua doctos latuit Gracos Italosque peritos, Ars nova Germano surgit ab ingenio.

In lib. dein- Et Matthæus Lunensis qui vivoit il y a plus ventorib. re- de six vingts ans, en parle aussi en cette sorte, Impressura litterarum in Germania post Christie.

sti adventum comperta fuit,

Mais que sert d'en rapporter davantage, & de confirmer par le tesmoignage de quelques particuliers, ce que tout le monde asseure estre tres-veritable ? Il vaut mieux passer outre, & voir par qui & en quelle ville elle sut premierement inventée & establie, sans nous arrester toutessois à l'opinion du bon homme Volaterran, qui dit tout na serve-

Lib. 33. Antrop.

ment, que duo è Germania fratres Roma eam caperant anno 1465, primamque omniam Augustinus de Civitate Dei & Lactantius prodière: D'autant que s'il est d'advis par ces mots que l'Imprimerie ait commencé à Rome, à que ces deux livres ayent esté les premiers de tous imprimez, il se trompe si lourdement, qu'il n'a besoin que d'une ferme negative pour toute response. Et encore moins se fautil ranger du costé de ceux qui faisant une longue reslexion sur toutes les belles & grandes inventions, maintiennent qu'il est de leurs

#### DU ROY LOUIS XI.

antheurs comme de la source & sontaine du Nil,

- qui semper inani Quarendus ratione latet, nec contigit ulli Hoc vidisse caput:

Claudian. in Epig. de Ni-

parce qu'apres avoir diligemment examiné les opinions mesme les plus probables, ils n'en peuvent tirer autre asseurance sinon que comme l'on tient pour certain l'usage du Canon avoir esté trouvé en la ville de Cologne, & celuy de la Boussole en Amalphis de Sicile, suivant le vers assez commun de Pan-

horme.

Prima dedit nautis usum magnetis Amalphis, In Carmine Aussi peut-on croire que l'Imprimerie a esté de ejusurbis premierement trouvée à Strasbourg: mais de scavoir par qui ny en quel temps precisément ces inventions nous ont esté communiquées. ils croyent qu'il est également incertain de toutes les trois: C'est pourquoy n'attribuant l'honneur de cette derniere ny à Fust, ny à Guttemberg, ny à Mentelin, & encore moins à Regiomontanus, comme il semble que Ramus vueille faire, ils le deferent tres- In Proœmio volontiers ignoto Heroi, ou, pour parler plus Mathemat. ouvertement, à quelque ingenieux Citoyen de Strasbourg, lequel estant venu par hazard ou autrement en la cognoissance de ce secret environ l'an 1440. & n'estant assez riche ou industrieux pour le conduire à sa perfection, se transporta apres en avoir fait plusieurs essais à Maience, où il se descouvrit à Guttemberg riche homme de ladite ville, lequel s'estant associé de quelques autres fit en fin reussir ce secret quelque dix ou douze ans apres sa premiere invention: Ce qu'ils conjecturent tant de la diversité qui se rencontre encore és opinions que nous devons alle-

guer,

guer, que du narré suivant faict par Wimphelingus en la vie de Robert Evesque de Strasbourg, Sub hoc Roberto, dit-il, nobilis ars Impressoria inventa fuit à quodam Argentinensi, licet incompleté, sed is cum Moguntiam descenderet ad alios quosdam similiter in bac arte laborantes ductu cujusdam Gensfleisch ex senio caci in domo Bonimontis Guttemberg (in qua hodie est Collegium Juristarum) ea ars completa fuit in laudem Germanorum sempiternum. A quoy il iemble qu'ait auffivoulu ibutter l'Autheur de cet Epigramme, que j'ay trouvé sur la fin d'un vieux Catholicon, & lequel pour estre un des mieux faicts que j'aye veu à la louange de l'Imprimerie, merite bien d'estre inseré en ce chapitre.

Imprimé à Ropen l'an 1499

> Tingere dispositis chartas quicunque metallis Capit, & infignes edidit are notas.

Mercurio genitore satus, genitrice Minerva,

Præditus æthereæ semine mentis erat. Non illum Cereris, non illum cura Lyæi,

Terrenæ tenuit non opis ullus amor. Copia librorum cupidis modo rara Latinis

Copia nororum cupiais modo rara Latims Cum foret, aufpiciis illius ampla venit. Improbus innumeris Librarius ante talentis

Quod dabat, exigua nunc stipe vendit opus. Historia ventre Titi, se Plinius omni

Gymnasio jactant, Tullius atque Maro. Nulleur apar s'erobri felicare temponis artes

Nullum opas ô nostri felicem temporis artem, Cellat in arcano Bibliotheca situ.

Quem modo Rex, quem vix Princeps modo rarus babebat

Quisque sibi librum pauper babere potest.

Mais en effect cette opinion ne me semble pas assez bien appuyée pour estre suivie & preferée à toutes les autres, parce que, comme il est bien vray-semblable, l'Autheur de cet Epigramme s'est servy de son quienmque pour

# DU ROY LOUIS XI.

ne s'entremettre du different qui estoit dessa entre les Historiens touchant Jean Fust & Guttemberg; & le passage de Wimphelingus se peut destruire facilement par un autre tiré de son! Histoire, que nous rapporterons

cy apres en parlant de Strasbourg.

Je trouve doncques quant à ce qui est des opinions les plus communes & vray-semblables, que la pluspart des Autheurs attribuent cette invention à la ville de Maience, & ce en trois diverses façons: Car les uns n'en nomment point l'autheur, comme Hermanus Schedel en sa Chronique des Chroniques Foi. is 20 imprimée il y a plus de cent ans, où il dit fimplement que banc artem apud Moguntians Rheni urbem 1440. inventam fuisse aiunt. En quoy il a esté suivy par Erasme sur la 9. Epistre de S. Paul ad Gerontiam, Tritheme en l'Homelie 7. du premier livre de ses Exhortations, & en la 42. de ses Epistres familieres: Altamerus fur la description d'Allemagne faicte par Corneille Tacite & Conradus Celtes, duquel nous avons ce Distique, Jamque Moguntiacam vastus te flectis ad urbem.

Quæ prima impressas tradidit ære notas.

Les autres disent que ce sut Jean Guttemberg ou Gudemberch, entre lesquels sont le sussition sur care pour Gudemberch, entre lesquels sont le sussition sur care pour control en sur care pour care

nales. Chrestien Macée en sa Chronique,

Pier-

Pierre Appianus en la 2. partie de sa Cosmographie, Genebrard livre 2. de sa Chronique,

Ramus au 2. livre du Proëme des Mathematiques, Vigner tome 2. de sa Bibliotheque, Pasquier en ses Recherches. Et finalement cette mesme opinion est encore confirmée Cap, 18. ur par l'inscription que Serrarius dit avoir leu bis. Mogun derriere la vieille edition des Chroniques de Tritheme, & qu'il me semble à propos de rapporter icy, quoy que fort longue, parce qu'elle est de consequence, & narrative de tout le procedé de Jean Fust & de ses compagnons. Elle est doncques telle: Impressam & completum est præsens Chronicorum opus anno 1515. in vigilia Margareta virginis, in nobili samosaque urbe Moguntina, hujus artis impresforiæ inventrice prima, per Joannem Schoffer nepotem quondam bonesti viri Joannis Fust civis Moguntini memeratæ artis primi auctoris, qui tandem imprimendi artem proprio ingenio excogitare ciepit anno 1450. indictione 13. regnante Frederico 3. prasidente sancta Moguntina sedi R. D. Theodurico Pincerna de Erbach Principe Electore anno 1452, perfecit deduxitque eam in opus imprimendi, operátamen ac multis necessariis inventionibus Petri Schoiffer de Gernsbeim ministri suique filii adoptivi, cui etiam filiam suam Christinam Fusthin pro digna laborum & multarum adinventionum remuneratione nuptui dedit: retinuerunt autem bi duo jam prænominati Joannes Fust & Petrus Schoiffer hans artem in secreto (omnibus ministris & familiaribus eurumne illam quoquomodo manifestarent jurejurando astrictis) quoad tandem anno 1462. per cosdem familiares in diversas terrarum provincias divulgata baud parum sumpsit incrementum. Je croy toutesfois que ce bon nepveu a voulu deferer plus d'honneur à son oncle ·lean

# DU ROY LOUIS XI.

Jean Fusth qu'il n'en avoit jamais desiré, veu que és inscriptions de quatre livres beaucoup plus anciens que ces Chroniques, il ne se qualifie point absolument inventeur de cet Art, mais cette louange luy a esté donnée par ses descendans, qui estoient bien aises de se flatter en la gloire de leurs ancestres; tout ainsi que Jean Mentelin ou Mentel qui en travailla le premier à Strasbourg est qualifié par ses heritiers inventeur d'icelle, comme l'on peut voir par leurs armes mises sur la premiere fueille de l'Onomasticon Othonis Bransfelsii, imprimé audit Strasbourg par Jean Schot 1543. dans lesquelles il y a un Lyon couronné & le casque timbré de mesme, avec cette inscription à l'entour, Infigne Schottorum familia ab Friderico Romanorum Imperatore tertio, Joanni Mentelin primo Typographiæ inventori ac suis concessum anno Christi millesimo quadringentesimo sexagesimo sexto. Apres quoy il nous faut descendre à l'opinion de ceux qui tiennent pour tres-certain & asseuré, avec Wimphelingus qui escrivoit en 1511 que Joannes Guttemberg Ar- Cap. 65. Epigentinensis primus artem impressoriam in urbe tom recum Argentinensi invenit, inde Maguntiam veniens Germanic. eandem feliciter complevit : qui est aussi celle que nous suivrons comme la plus veritable, & de laquelle Serrarius mesme semble demeurer d'accord en la description de la ville de Maience, avec Sethus Calvisius (qui in Chronol. fait ce Guttemberg Orfevre, & non Chevalier, suivant la commune opinion) comme In Encomio auffi Joannes Arnoldus Bergellanus Autheur Calcograph. ancien, curieux & fort diligent, qui dit expref- Lib. de rasément apres Fulgose, l'Autheur du Supple tione comment de l'Abbé d'Ursperge, Bibliander, Ver-omnium dier, & beaucoup d'autres qu'il n'est besoin de Livre 2. de se rapporter. Sed Prosopograph.

Sed te ne fallat mendacis opinio vulgi

Illius referam que fit origorei , Clarus Toannes en Gutembergius hie

Clarus Joannes en Gutembergius hic est A quo ceu vivo slumine manat opus

Hic est Annidum custos sidissimus, bicest

Lui reserat latices quos pede fodit equus, Quam veteres nobis Argenti voce notarunt

A puero fertur sustinuisse virum,

Illa sed huic civis largita est munera grata Cui clarum nomen Mogus habere dedit,

Primitias illic cœpit formare laboris,

Ast bic maturum protulit artis opus.

De maniere que l'honneur de cette merveilleuse invention se doit sans conteste rapporter à Jean Guttemberg de la ville de Strasbourg, lequel ayant tasché quoy qu'en vain de la faire reussir à sa persection en ladite ville, se transporta en sin à celle de Maience où il demeura tout le reste de ses jours, y ayant obtenu le droict de Bourgeoisse: d'où vient qu'il est appellé Moguntinus dans beaucoup d'Autheurs, & messine en cette inscription qui sut mise l'an 1507. sur la maisson où il avoit demeuré en ladite ville.

JOANNI GUTTEMBERGENSI MOGUNTI-NO, QUI PRIMUS OMNIUM LITTERAS ÆRE IMPRIMENDAS INVENIT, HAC AR-TE DE ORBE TOTO BENE MERENTI, IVO VINTIGENSIS HOC SAXUM PRO MONU-MENTO POSUIT.

Or s'estant ainsi estably à Maience il continua de travailler à l'accomplissement de cette sienne entreprise, mais avec de si grands frais, que ne les pouvant seul supporter, il stu contraint de s'associer avec un Libraire de la mesme ville qui s'appelloit Jean Faust ou Fust, lequel assisté d'un sien parent nommé Pierre Schoisser de Gernsheim ou OpiDU ROY LOUIS XI.

lo qui trouva le premier les Poinçons & Matrices, mit en fin cet Art en pratique. Ce que ledit Arnoldus Bergellanus a expri-

né fort gentiment en ces vers:

Iddidit buic operi lucem sumptumque laboris Faustus Germanis munera sausta serens.

Et levi ligno sculpunt bi grammata prima, Quæ poterat variis quisque referre modis. Materiam bibulæ supponunt inde Papirî

Aptam quam libris littore Nilus alit. 'nsuper aptabant mittit quas sepia gutias,

Reddebat pressas sculpta tabella notas. led quia non poterat propria de classe character Tolli, nec variis ulibus aptus erat,

Ilis succurrit Petrus cognomine Schæfer,

Quo vix cœlando promptior alter erat. Ne sagax animi praclara toreumate finxit Qua sanxit Matris nomine posteritas. Et primus vocum fundebat in ære figuras

Immumeris cogi quæ potuêre modis. Et un peu apres venant encore à parler de ette Societé & triade vrayement heroïque, l la comprend en un feul distique,

'llo primus erat tunc Gutembergus in albo,

Alter erat Faustus, tertius Opilio. Or à propos de ce Petrus Schoiffer qui inrenta les Poinçons & Matrices, il ne faut bmettre de remarquer en passant l'erreur de Ramus & de Claude Duret, qui tiennent L.2. proæm. n'elles sont venues de l'invention de Re-Math. tiomontanus, aians si peu pris garde au lieu fon Tirresor des le Cardan sur lequel ils se sondent, qu'ils langues. l'y ont pas remarqué que c'est des Epheme-Lib. 12. de ides qu'il parle, & non pas des Matrices des cap. 69. ettres & characteres, & qu'encore n'en atribue il pas tant l'invention à Regiomontamis qu'à Purbache ou quelque autre grand Mathematicien qui l'avoit precedé. Mais

Mais pour revenir à nos trois premiers & principaux autheurs de l'Impression, je me persuade, & il est bien à croire qu'ils firent une infinité d'espreuves & maculatures anparavant que d'avoir tout justifié & assemblé leurs instruments: apres quoy ils commencerent en fin d'en composer non les Offices de Ciceron, comme ont voulu Ramus, Befoldus, Pasquier, Duret, & tous les Autheurs sans en excepter aucun, au moins que j'aye vens, mais une grande Bible in folio. qui fut achevée l'an 1462, comme il est porté par cette inscription mise sur la fin d'icelle, Præsens boc opus finitum ac completum & ad Eusebiam Dei industriè in civitate Moguntina per Joannem Fust civem, & Petrum Schoiffer de Gernsheim Clericum Diocesis ejusdem , est consummatum anno Incarnationis Dominica 1462. in vigilia Assumptionis gloriose virginis Maria. Sur quoy nous devons premierement remarquer que le charactere dont fut composée cette Bible (que j'ay venë & considerée diligemment en cette ville dans la Bibliotheque de Saince Croix de la Bretonnerie, où elle est imprimée sur velin & reliée en deux volumes in folio) estoit si semblable à l'escriture de main que l'on faisoit en ce temps-là. que ledit Jean Fust en ayant apporté grand nombre à Paris pour les distribuer. la pluspart desquelles aussi estoient sur du velin. & tat de Typo. Ornées de grandes lettres & vignettes d'or. il les venditau commencement pour manuscriptes, & ne les bailloit à moins de soixante escus piece : mais venant par apres à les lascher à vingt ou trente, & ceux qui en avoient acheté des premieres s'estant apperceus qu'elles estoient en trop grand nombre & trop semblables pour estre escrites à la main.

Toannes Walchius apud Befoldum dissergraphia.

main, ils intenterent action de survente contre luy, & le poursuivirent si chaudement que s'estant sauvé de Paris à Maience, & nes'y trouvant pas en assez grande seureté, it passa à Strasbourg où il demeura quelque temps, & enseigna son art à Jean Mentelin habitant de ladite ville, qui y eut pour ses successeurs Adolphus Ruschius, & Martinus In epitom. Flaceus, desquels fait mention Wimphelin- rerum Gergus. Secondement que tous les Autheurs se manicas. sont trompez asseurant, comme j'ay desia dict, que le premier livre qui a esté imprimé est celuy des Offices de Ciceron, croyant peut estre en avoir assez de preuves par le discours que Jean Fust a inseré sur la fin dudit livre en ces propres termes, que j'ay copiez sur celuy que Monsieur Rigault a pris la peine de me monstrer en la Biblioteque Royale. & trouvez semblables à ceux qui sont rapportez dans Pasquier, Ramus & Besoldus. Praseus Marci Tullis clarissimum opus Joannes Fusth Moguntinus civis, non atramento plaviali canna neque area, sed arte quadans perpukbra manu Petri de Gerusheim pueri mei felicicer effeci finitum anno 1466. die 4. mensis Februarii. Mais cette raison n'est pas si considerable qu'ils pensent, d'autant qu'il se trouve plusieurs autres livres avec semblables dictons, qui toutesfois n'ont esté imprimez que quinze ou vingt ans, voire melme trente & quarante apres ladite Bible: Ainsi la Morale d'Aristote imprimée à Louvain 1475. a le dicton que nous avons rapporté er dessus: ainsi lisons nous sur la fin des Consequences de Martin Magistri, Has Con-Jequentias Antonius Denidel in Artibus Magister, nec non civis Paristensis in monte sancti Hilarii prima concurrente causa miro charactere exata-

Exaravit anno 1501, ainsi l'Imprimeur des Commentaires de Dorp sur la Somme de Petrus Hispanus, dit qu'ayant pitié de la jeunesse il l'a voulu aider, hac arte cœlitus demissa. Bref nous rencontrons souvent des livres compòsez calamo abeno, artenova characterisandi, literis fusilibus, & paginis ferratis, qui ne representent rien moins que le premier temps de l'Edition. Ce qui est arrivé, comme j'estime, parce que l'on avoit coustume de mettre ces Eloges sur la fin des livres qui sortoient les premiers de la Presse lors qu'elle estoit establie en quelque ville: voire mesme chaque Libraire en faisoit autant à celuy qui avoit le premier roullé dans son Imprimerie pour luy servir de bouchon & faire envie aux marchands, de quoy nous apporterons encore d'autres exemples en la fuitte de ce difcours. Or je ne sçay si Jean Fust imprima d'autres livres que ces deux precedents, sçavoir la Bible & les Offices de Ciceron; mais il y a bien de l'apparence qu'il n'en fit gueres d'autres, parce qu'és Epistres de S. Hierome imprimées de sa lettre & à sa façon, que l'on m'a monstrées dans la Bibliotheque de S. Victor, & en celle-de l'Abbaye S. Germain, je ne trouve au derriere que le nom de son gendre ou nepveu Pierre Schoiffer. en cette sorte: Est autem præsens opns arte impressoria feliciter consummatum per Petrum Schoiffer de Gernsheim, in civitate nobili Moguntina, cujus nobilitati vir B. Hieronymus scribens ad Gerontiam de Monogamia testimonium perhibet sempiterum multis millibus incolarum ejus dem in Ecclesia pro side Catholica sanguine proprio laureatis.

Huic laudatori reddit Moguntia vitem Tot sua scripta parans usibus Ecclesia.

anno Domini 1470. die 7. Septembris. Comme aussi il n'y a que luy de nommé en cette datte du Valere Maxime de son impression, qui est en la Bibliotheque de Mesficurs du Puy, Prasens Valerii Maximi opas præclarissimum, in nobili urbe Moguntina Rheni anno 1471. xviij. kalendis Julius per egregium Petrum Schoiffer de Gernsheim artis impressorie magistrum feliciter est consummatum: non plus encore qu'au Scrutinium facra scriptura, que j'ay parmy mes livres, avec cette inscription, Anno Domini 1478 ad vij. idus. Januarias. Ru in Christo Pat. D. D. Diethero Archi-praside Moguntino, in nobili civitate Moguntia 211 Pertrus Schoiffer de Gerusheim arte magistra 4 suit configuando scutis feliciter finivit. Et c'est tout ce que j'ay pû voir des deux premiers Im primeurs du monde Jean Fust de Pierre Schoisser.: Cependant leur secret qu'ils cacherent diligemment jusques àce que la Bb ble fust achevée, se divulga incontinest apres . & leurs serviteurs devenus maistres l'establirent & pratiquerent en diverses villes où ils se retirerent. Rome fut une des preimieres où la Presse roula par le moyen d'un gent que ses Uldaricus Galius, qui donna sujet à l'Evos propres onvraque Joannes Antonius Campanus (lequel se su. Voyés le rendit Correcteur de son Imprimerie); † de trauté de l'imcomposer cet Epigramme à sa louange, rapt Chevillier pag. porté par Faernus, & inseré sur la sin des 198. Philippiques de Ciceron imprimées par ledit Invita Cam-Uldaricus sans datte de l'année, mais neantmoins comme il est à croire auparavant l'an 1470.

Anser Tarpei custos Jovis, unde quod alis Obstreperes, Gallus cecidit, ultor adest Uldaricus Gallus, ne quem poscautur in usum Edocuit pennis nil opus esse tuis.

Im-

Imprimitille die quantum vix scribitur anno. :. Ingenio band noceas., omnia vincit bomo. le retrancheray toutesfois librement cet Uldaricus de nostre nation Françoise, pour deferer quelque chose à ceux qui maintiennent que son propre surnom estoit Han, lequel fignifie en Allemand un Coq, comme Melandibon terre noire, Has une Oye, Reachlin de la fumée, & Fusch un Renard. Ce qu'ellant affes yray-semblable, je pafferay legerement par dessus cette faute de Campanus, & demenreray d'accord avec tous les Allemands que ce fut un des leurs qui imprima le premier des livres en la wille de Rome lesquels Volaterrran estime avoir esté ceux de Lactance & le S. Augustin de la Cité de Dieu, que Anthoine Verdier dit estre 2. de ses diver- gardé curiensement en la Bibliotheque de Louys Gomez Evefque de Sarno: en suitte de quoy il y imprima encore Tite Live.

Ses Leçons.

heim: & Arnoldus Pannartz y arriverent, qui firent bien rouller la Presse d'autre façon + on present que n'avoit faict cet Uldaric Han, + imprimue Swenheim Thanstoutes fortes de bons livres , avec ces vers pour marquer leur nom & leur demeuregroue j'ay veus sur la fin d'un Continuum ftabli l'Impri- five Catena D. Thoma in Evangelia, en la Bimerie à Rome. bhiotheque du Collége de Montaigu, & des œuvres de S. Leon en celle des Celestins.

Quintilien, & les Tusculanes & Philippiques de Ciceron, continuant tousiours à y travailler jusques à ce que Conradus Swen-

& l'annart font les proi miers qui ont Voyes ( bevil-HET P. 202.

Aspicis illustres lector qui cunque libellos : Si cupis artificum nomina nosse, lege. Aspera ridebis cognomina Tentona forsan, Mitiget ars Musis ni scia corda viram. Conradus, Sweynheym, Arnoldus Pannartzque Magistri

Roma

Rome impresserant talia multasimul.
Petrus cum fratre Francisco Maximus ambo
Huic operi aptam contribuêre domum.

M. CCCC. LXX.

De Rome elle passa à Naples par le moyen d'un Sixtus Rusinger habitant de Strasbourg, qui commença d'y travailler l'an 1471. & se mit si avant, à ce que dit Wimphelingus, aux bonnes graces du Roy & de toute la Noblesse , que s'il n'eust preseré le retour en sa patrie aux grandes recompenses qu'on luy sait soit tous les jours, il n'eust jamais manqué d'estre pourveu de grands Benesices ou de telles autres charges qu'il eust psi desirer.

Au mesme temps Nicolas Janson Francois s'establit à Venise, où il fit merveille d'imprimer avec un charactere si agreable. carré & bien remply, que je ne croy pas que nous en ayons maintenant de plus beau : recours à son Pline de l'an 1472, duquel j'ay veu deux exemplaires, l'un en la grande & magnifique Bibliotheque de Mr. le President de Mesime, & l'autre en celle de Mr. de Thou: recours encore à ses Epistres de Ciceron in folio de l'an 1471. à son Macrobe de la mesme année, à son Justin de 70. Cesar de 71. Aulugelle de 72. Solin de 73. Diogenes de 76. & à ses Vies de Plutarque de 78. qui sont tous de vrais chef-d'œuvres de l'Imprimerie. En quoy il fut aussi secondé par un autre François nommé Jean de Rubeis, qui imprima à Venise l'an 1474, le Dionysius Halicarnasseus, & en 1476. la lecture de Dominique de faucto Geminiano fur le sixiesme des Decretales, mais d'un charactere beaucoup plus rude & inegal. Il y avoit toutesfois des l'an 1470. deux Allemands en ladite ville, scavoir Jean de Cologne & Wendelinus

de Spire, qui y imprimerent les Comedies de Plaute, l'Eusebe, le Quinte Curse, les Apophtegmes de Plutarque, le Corneille Tacite, l'Appian, & plusieurs autres livres. Quelque vingtaine d'années par apres Alde Manuce y vint dresser ses Presses, & commença de travailler à la perfection, non seulement sur les Autheurs Latins, mais encore sur les Grecs, qui avoient bon besoin de son industrie, pour n'avoir esté maniez que fort groffierement par les autres, comme on peut voir tant par le Pfaultier Grec Latin imprimé à Milan 1483, qu'encore par l'*Ethy*mologicum magnum publié à Venise l'an 1490. chez Nicolas Blastus de Crete, & la Methode de Galien de l'an 1500, chez le mesme, que l'ontient avoir esté le premier livre imprimé en Grec des œuvres dudit Autheur.

Et puisque nous sommes maintenant sur le Grec, il faut remarquer que Janus Lascaris Rhyndacenus exilé de Constantinople. a le premier trouvé, ou au moins restably & remis en usage les grandes lettres, ou pour mieux dire Majuscules & Capitales de l'Alphabet Grec, esquelles il fit imprimer l'an 1494. des Sentences morales, & autres vers qu'il dedia à Pierre de Medicis, avec une fort longue Epistre liminaire, où il l'informe de son dessein, & de la peine qu'il avoit euë à rechercher la vraye figure de ces grandes lettres parmy les plus vieilles Medailles & monuments de l'Antiquité: & aussi qu'un nommé Gilles Gormont fut le premier qui establit à Paris environ l'an 1507, une Imprimerie pour les Autheurs Grecs, commençant par la Grammaire de Chrysolaras . la Batrachomio-machie d'Homere, le Poeme d'Hesiode intitulé Opera & dies, & quelques

Ė.

autres petits Traittez qui finissent tous par ce dicton Latin, Operoso buic opusculo extremam imposuit manum Ægidius Gourmontius, integerrimus ac sidelissimus primus, Duce Francisco Tissardo Ambasco, Gracarum litterarum Parisiis Impressor, anno Domini M. CCCCC. VII.

Bref on peut juger que les François ne demeurerent pas inutils ny les bras croifez pendant la premiere chaleur de cette admirable invention, puis qu'outre les deux cydessus alleguez, sçavoir Nicolas Janson & Joannes de Rubeis, il y eut encore un Pierre Maufer François de nation & citoyen de Rouen, qui la porta à Padouë, où il imprima l'an 1474. la Physiognomie du Conciliator Pierre d'Apono, laquelle est gardée en la Bibliotheque de M. Moreau, & l'an 1476. les Commentaires de Caietanus de Thyenis fur les quatre livres des Meteores, & le Trai-Aé des Mineraux d'Albert le Grand en grand folio, avec les marges, le fonds & l'entredeux des colomnes de grandeur extraordinaire, que je conserve curieusement en la mienne.

Pour ce qui est des autres villes d'Italie, bien que je n'aye point rencontré de livres qui y sussent imprimez auparavant l'année 1472. comme par exemple les œuvres de Barbatias à Boulogne, & celles de Balde à Parme de 1472. & 1473. nous pouvons toutessois conjecturer par le passage de Philelphe rapporté cy-dessus chapitre 4. en parlant de la cherté des livres, qu'il y en avoit eu beaucoup d'imprimez auparavant l'an 1470. puis qu'escrivant la mesme année à un de ses amis, il le prie de luy mander le prix des œuvres de Tite Live, parce qu'il les desiroit avoir de cette nouvelle saçon. Et ce qui est grande,

ment à remarquer, c'est que l'on s'adonna fichandement à pratiquer cette nouvelle invention, qu'un certain Petrus Trecius se vantoit quelque temps apres d'avoir corrigé 3000. volumes. Et en effect je puis dire avoir remarqué, qu'auparavant l'année 1474. tous les bons livres, quoy que gros & laborieux, avoient defia esté imprimez deux & trois fois, sans excepter les vieux Jurisconfultes Balde, Bartole, Abbas, Felin de san-&o Geminiano, Barbatias, & mille autres, que l'on peut voir dans la Bibliotheque du Royal College de Navarre, qui n'a point encore condamné ces vieux livres à servir aux fusées du feu de la S. Jean. Vendelinus de Spire homme d'esprit & de grande entreprise, qui avoit exercé cet Art par toutes les bonnes villes d'Italie, s'estant retiré en Altemague s'adonna à composer la pluspart de ces gros volumes, mettant d'ordinaire ces deux vers fur la fin d'iceux, comme par exemple du Bartholede 1471.

Hos Wendelinus clara virtute magifler Transcripsit celeri formula pressa pede.

Et d'autant qu'il a servy comme de Triptolemus pour espandre non les bleds de Ceres, mais ces nouveaux characteres de Maience par tous les coins de l'Europe, & que luy seul a plus imprimé ou faict imprimer qu'une doutaine d'autres les plus riches & sameux de son temps, il y avoit comme presse à qui ley donneroit des Epigrammes pour mettre sur ses livres, desquelles je n'en rapporteray qu'une, qui servira de preuve pour ites autres.

Abbasis pars prima noris que fulgas abenis Est Wendelini presa labore noci. Cujus ego ingenium de versue Palladis ersum

Crediderim, veniam tu mibi Spira dabis. 1474. Tout le monde ayant ainfi la main au Barreau, on s'advisa en fin aux Pays-bas d'en faire aussi de mesme, & le premier de ma cognoissance qui s'y messa de l'Imprimerie fut un Joannes de Westphalia, lequel s'establit à Louvain l'an 1475. & commença son labeur par les Morales d'Aristote, desquelles nous avons parlé cy dessus, continuant d'imprimer toutes sortes de livres, comme on peut voir par ceux qui se rencontrent sort souvent dans les vieilles Bibliotheques.

Reste maintenant à parler de nostre France. & à monstrer comme cette invention y fut apportée pendant le Regne de Louys XI. par deux † Allemans nommez Martin & Michel Ulriques, qui se logerent au Soleil d'or min, seaveir en la rue S. Jacques, & mirent premiere-Martin, Miment soubs leur Presse le Speculum vite bu- chel & Ulric. mane Roderici Zamorensis Episcopi, qu'ils de-lur p. 42. dierent audit Louys XI. comme un premier & affeuré tesmoignage de leur industrie, sans toutesfois y mettre aucune marque qui pût denoter le temps & l'année de cette imprestion. Mais neantmoins nous pouvons affez probablement conjecturer que ce fut pour le plus tard environ l'an 1470, parce que le Manipulus Curatorum Guidonis de monte Rocherii se trouve imprimé l'an 1473. per venerabilem virum Petrum Casaris in Artibus magiftrum, ac bujus artis industriosum artificem: & la Chronique de S. Denys en 1476, par Pasquier Bonhomme l'un des quatre principaux Libraires de l'Université, qui ont tous deux esté posterieurs à ces Allemands. Or apres ce Speculum ils imprimerent encore ians aucune datte la Somme des cas de conscience de Barthelemy de Pise, sur la fin de la-

quelle ils mirent ces six vers qui n'estoient pas si coulans à polis que le marbre de leur Presse.

Heus tu qui samam æternam cupis cumulare, Summa Bartholomina, aspice ne careas Quam nitide pressam Martinus reddidit atque Michael Ulricus moribus unanimes.

Hos genuit Germania, nunc Lutetia pascit

Orbis miratur totus eorum opera.

Depuis ils travaillerent sur les Homelies de S. Gregoire en 75. sur les Dialogues d'Occam en 76. sur les Sermons de Utino qui se trouvent impresse Parisiis per Martinum Unicum & Michaelem anno 17. Ludovici XI. Et quelques temps auparavant ils avoient publié la Bible que j'ay veuë en la Bibliotheque des Celestins & en celle de seu M. Petau Conseiller au Parlement, avec ces vers qui marquent l'année de son edition:

Ĵam tribus undecimus lustris Francos Ludovicus Rexerat, Ulricus Martinus itemque Michael Orti Teutonia banc mihi composuëre figuram Parisii arte sua me correctam vigilanter

Venalem in vico Jacobi sol aureus offert.

Apres ceux-cy il y eut encore denx habitans de Strasbourg nommez Nicolas Philippi & Marc Reinhardy, qui se vindrent habituer en cette ville, où ils imprimerent la traduction Françoise du Miroir de la vie humaine en 1482. & acheverent d'y rendre l'edition fort commune & triviale: d'où par apres elle se respandit par toutes les autres villes de France és années que l'on peut cognoistre par les plus vieilles editions qui y ont esté faictes, comme par exemple le plus vieux livre que j'ay veu imprimé à Lyon sont les Pandectes en Medccine de Matthaus Sylvaticus de l'an 1478. regnante Ludovico Rege

# DU ROY LÖUIS XI.

per Germanos, le plus ancien de Geneve est le livre des Anges du Cardinal Ximenes, de la mesme année : à Caen Problemata Logicalia Hieronymi ab Hangesto, de l'an 1511. à Bourdeaux les œuvres en Medecine de Gabriel Tarregua, de l'an 1720. à Abbeville Sainct Augustin de la Cité de Dieu, de 1487. à Langres, Expositio super Psatterium Joannis de Turrecremata, de 1482. à Thoulouse les Commentaires de Thomas Valois in D. Aug. de Civitate Dei, en 1488. à Angoulesme le Grecismus, de 1493. & ainsi des autres. Combien qu'il soit bien difficile d'en juger au vray. parce qu'il se rencontre une infinité de vieux livres, & peut-estre des premiers qui ayent esté imprimez, ou les Libraires n'ont mis ny leur nom, ny le lieu, ny l'année, ny bien souvent le tiltre. A propos de quoy je feray encore deux remarques qui sont necessaires pour l'accomplissement de ce chapitre : la premiere, que presque tous les anciens livres estoient extremement nuds, c'est à dire desgarris non seulement de leurs principaux tiltres & lettres capitales, que l'on laissoit en blanc pour les faire peindre ou illuminer, mais aussi du tiltre des pages & chapitres, du chiffre, des reclames & de l'alphabet. Neantmoins parce qu'ils se trouvoient trop empeschez à assembler & disposer par ordre toutes les fueilles & cayers des gros livres, ils s'aviserent de prendre les premiers mots des quatre premieres fueilles de chaque cayer qu'ils imprimoient fort proches les uns des autres, & neantmoins avec telle distance que l'on pouvoit cognoistre l'ordre & la disposition des cayers, ce qu'ils appelloient Registrum operis, que j'ay veu à la fin de presque tous les vieux livres, avec ce Distique, Colli-

Colligere has chartas si fors tibi lector amice Complaceat, primas respice litterulas.

Neantmoins parce que cette methode d'afsembler les livres ne se pouvoit pratiquer qu'avec grande patience, & que les Relieurs s'y trompoient bien souvent, ils s'aviserent des reclames, puis du chiffre, qu'ils mettoient mesme à chaque ligne, & en fin des alphabets disposez comme on les pratique aujourd'huy. L'autre remarque sera sur la difference des characteres, qui ont esté changez & diversifiez en plusieurs façons; car les premiers qui furent mis en usage, & desquels le servirent Jean Fusth & Pierre Schoiffer en toutes leurs Editions sont tellement semblables à l'escriture de main qui estoit pour lors en usage, qu'à peine les peut-on distinguer par autre signe que par la liaison qui ne s'yrencontre pas comme à nos livres manuscripts. Toutesfois Nicolas Janson changea ce charactere à une lettre carrée. bien fournie, & au reste si belle & si nette, qu'elle ne cede gueres à celle de nostre Vascolan: En quoy il fut suivy par Alde Manuce, qui changea aussi le vieux charactere Grec. & outre ce inventa sa lettre couchée. appellée dans les privileges qu'il obtint des Papes pour s'en pouvoir servir luy seul, Charader seu Cursivus Cancellarius, prenant tant de peine à perfectionner ce qui sortoit de sa Boutique, que tout ainsi que l'on dit à cette heure d'une belle escriture qu'elle semble estre moulée, l'on disoit au contraire de son temps que ses editions ressembloient à l'Escriture de main, parce qu'elles estoient faictes iis litteris in Chalybem tam docte eleganterque incifis, ut calamo scripta esse viderentur. Mais

ce beau charactere ne fut que fort peu de

temps

Leo X. in privilegio ci concesso.

#### DU ROY LOUIS XI.

temps pratiqué à Venise, où les ouvriers moins cupides de l'honneur que du profit, le changerent incontinent en un autre extremement difforme, que Scaliger sur Catulle appelle à bon droid, Longoberdicum & morolum, avec lequel les Juntes, Gregorius de Gregoriis, & Octavianus Scotus imprimerent pendant l'espace de cinquante ou soixante ans tous les livres de Philosophie Scholastique, Medecine & Jurisprudence: ce qui dura jusques à ce que la Barbarie estant universellement chassée des Escholes, ces vieux characteres le furent aussi des Imprimeries. Qui est tout ce que j'avois à dire sur cette recherche, que personne n'avoit encore entrepris de bonne sorte, & à laquelle neantmoins quelqu'un se devoit il y a long temps addonner, parce que le tarder ne vaut rien en cette affaire, & que ceux desquels nous en pouvons seulement recevoir instruction, scavoir les vieux livres, se gastent & pourrissent tous les jours par nostre negligence. on sont porter, Advicum vendentem thus edores.

# CHAPITRE VIII.

Que non seulement Louys XI. mais beaucoup d'ansres Roys de France ont aimé & favorisé les lettres.

Es Historiens rapportent que Carneades grand Orateur & celebre Philosophe estant envoyé en Ambassade à Rome, s'adressa premierement aux Consuls, & leur exposa ce qui estoit de sa charge: puis dés

le lendemain fut voir tous les Senateurs, & les falua & entretint les uns apres les autres avec toutes sortes d'honneurs, de caresses & compliments. Et moy à son exemple ayant mis fin à tout ce que j'avois entrepris de monstrer & descouvrir de nouveau en l'histoire de Louys XI. je toucheray un mot en passant de celle de tous les autres Roys, me souvenant de cette inscription qui estoit à Rome, Milia przadu Zaganidi na rois oumanis ୨፻፴ሩ : & feray voir comme la pluspart d'iceux inter Imperatorias dispositiones summis Reipublioratione,pro cæ gubernandæ provisionibus occupatas, litera-Scholis inft. rum quoque habuere delectum: crainte que mon filence ne prejudiciast à leur gloire, & que n'ayant discouru que de Louys XI. on ne s'imaginast aussi qu'il n'y a eu que luy d'entre tous les Roys de France qui ait merité par ses estudes, & la grande affection qu'il avoit pour les Muses, le nom de Musagete, aussi bien que celuy d'Hercules par la sorce & victoire de ses armes. Certes ils n'igno-Idem ibid. roient pas non plus que luy, quod mutuis operibus & præmiis juvari ornarique deberent,

Eumenius

Musarum quies defensione Herculis, & virtus Herculis voce Musarum. Et s'il ne s'en rencontre tant de preuve & de tesmoignage que de nostre Louys ou de François premier, il n'en faut pas si tost accuser leur ignorance que la paresse & negligence de ceux qui fuivans la fougue des siecles Barbares ont obmis tout ce qui estoit de plus beau & de plus requis & necessaire en leurs livres, pour ne les groffir que de fables & de vieux contes forgez à plaisir, mais neantmoins avec auffi peu d'industrie que de verité. C'est pourquoy apres avoir estendu & representé avec les plus vives couleurs que l'antiquité m'a pû

ournir tout ce qui estoit necessaire à ce grand l'ableau de la doctrine de Louys XI je raccourciray dans ses bordures les preuves & tesmoignages que nous pouvons avoir de la science de tous nos autres Roys, pour rendre cet œuvre accomply, & l'esprit du Ledeur satisfait de tout ce qu'il pourroit desirer en cette matiere.

Venantius Fortunatus & Mr. Savaron Lib. 6.cap. 44 apres luy affeurent que Charibert Roy de Pa- que la traillé ris, afin de commencer par les plus anciens, fant l'orname fut scavant en Droict & en la langue Latine, de Prison, siegeoit à la Tribune, & y rendoit Justice. Les propres mots du premier rapportez par Masson en ses Annales, sont, Cum bella odisset, pacem ac litteras & justitiam amabat: primus enim Regum nostrorum Latine scivit, cum parens atque avus Sicambrice locuti essent.

Chilperic qui luy succeda a merité cette Fortunatus. louange, quodprimus Regum nostrorum Poeta Lannal. fuit, quodque nullo interprete multarum Gentimm linguas discernere erat solitus. Mais qui plus est il voulut à l'exemple de l'Empereur Claude enrichir nottre Alphabet, & l'augmenta de cinq lettres pour adoucir l'Idiome François, lesquelles il commanda par Edict à tous les Maistres d'Eschole des Citez de son Royaume de monstrer aux Escholiers. & enjoignit aux Antiquaires & Escrivains de racler tous les livres en parchemin afin de les referire avec ces nouveaux characteres. Ce que Gregoire de Tours a exprimé en cette Lib. s. e. 45à sorte: Addidit & litteras litteris nostris, id Histor,

est w, sicut Graci babent, ae, the, vuvi, quarum characteres subscripsimus, hi sunt, O + Z II, & misit epistalas in universas civitates Regni sui, ut sic pueri docerentur, ac libri antiquitus scripti planati pumice rescriberentur. Mais voyez

ce que le souvenir de quelque mauvais traittement luy fait dire par apres, & comme la passion domine aussi bien sur la plume des Everques que sur celle des particuliers. Confecit duos libros, adjouste-il, quasi Sedulium imitatus, quorum verficuli debiles nullis pedibus fublistere possunt, in quibus dum non intelligebat, pro longis syllabas breves posuit, & pro brevibus longas statuebat, & alia opuscula vel Hymnos five Miss, que unlla ratione suscipi possunt. Et cependant Aimonius Monachus est d'un

cap. 16.

advis du tout contraire, cottant pour preuve de son dire le bel Epitaphe que ce Roy composa à l'honneur de S. Germain Evesque de Paris, & que j'apporteray tout entier, pour faire juger fi Gregoire de Tours a eu raison de dire qu'il n'entendoit pas les Quantitez. Ecclesia speculum, patria vizor, ara reorum,

Et Puter & Medicus, Pastor amorque gregis. Germanus virtute, fide, corde, ore beatus

" Carne tenet tumulum; mentis bonore Polum. Vir cui dura nibil nocuerunt fata sepulchri.

Vivit enim , nammors quem tulit ipfa timet. Corevet adbuc potius justus post funera, nam qui Fillile vas fuerat, gemma superba micat.

Hujus opem ac meritum mutis data verba loquantut,

· Redditus & casts pradicatore dies. Hine vir Apostolicus rapiens de carne trophenm

"Itere triumphali confidet arce throni.

Chotaire le Jeufie estoit bien verse aux letttes; patient, craignant Dieu; liberal envers les Eglises & Prestres, aumosnier, bening à tous, & plein de pieté; vertus qui

C2p. 42.

Fredegarius accompagnent les lettres: Iste Clotarius, dit le Scholastique, fuit patientia deditus; timens Deum, Ecclesiarum & Sacerdotum magnas manerator, pauperibus eleemosynam tribuens.

buens, benignum se omnibus & pietate plenum

ostendens.

Papire Masson donne cette louange à Da-Annal lib. s. gobert, que tous ceux qui ont escrit de luy demeurent d'accord, neminem illo suisse ad su-dia litterarum propensiorem animo, boni es aqui amantiorem, aut erga Deum magis pium. L'Historien Rigord adjouste qu'il estoit tres-eloquent, & ce qui se passa entre luy & son Maistre Sadragesile serviroit à un besoin de preuve certaine comme il estoit pressé en ses exercices.

Quant à ce qui est de l'Empereur Charlemagne, il ne merita pas moins cet Epithete d'honneur par l'accroissement des lettres que par celuy de son Empire; quoy que je ne sois pas de l'opinion de Vincent de Beauvais, Platine, Gaguin, Boece, l'Historien, Nicole Gilles, Belleforest, Gaultier, Genebrard, & quelques autres, qui s'accordent tous que cette Université de Paris sut establie & fondée soubs son Regne, au moyen des quatre disciples du Venerable Bede qui vindrent crier & publier par les carrefours d'icelle qu'ils avoient des Sciences à vendre : comme si auparavant eux le monde eust esté beste, & qu'il n'y eust point eu de S. Germain, de S.Rhemy, de S. Irenée, ou de Venantius Fortunatus, pour escrire & enseigner non seulement la Theologie, mais toutes les sciences & disciplines. Il falloit donc que Chilperic eust esté en Escosse, puis qu'il sçavoit si bien escrire & parler le Grec & le Latin long temps auparavant que ces Messieurs l'eussent apporté en France, & que Pierre de Pise qui l'enseigna à Charlemagne eust faict le mesme voyage, ou l'eust appris par revelation. Certes je ne puis me tenir de rire VOYARL

voyant deux nations s'entrebattre si furiensement pour scavoir à laquelle demeurers l'honneur d'avoir apporté les lettres en France. Car je croy en verité que si quelques Hibernois ou Escossois passerent en icelle du temps de Charlemagne, c'estoit plustost, comme Simonides a dict, The supple 671' The The modern Jugges poite, que non pas poury apporter & establir les lettres, qui y avoient esté de tout temps en grande estime & reputation, quoy que pour lors elles fussent renfermées dans les Monasteres, où tant s'en faut que les Hibernois & Escossois les ayent remises, que an contraire ils avoient eux mesmes coustume de les y venir puiser comme à la source. Tesmoin ce qu'adict Alcuinus de S. Willibrorde.

•

Stobzus ex

Maximo ferm, 23.

nta.

Venerat occiduis quidam de finibus orbis Vir virtute potens, divino plenus amore. Ore sagax & mente vigil, & servidus actu Adte temporibus Pipini Francia selix:

Quem tibi jam genuit focanda Britannia mater. Et ce que Jocelinus Braclandus adjouste en sa Chronique de S. Olcan disciple de S. Patrice (lequel avoit aussi eu pour maistre nostre S. Germain ) Grandiusculus factus discendi aviditate Gallos adiit, ibique diutius legens multæ literaturæ scientiam adeptus repatriævit, repatriatus Scholas erexit , innumeros discipulos quorum plures Episcopi sanctifnerunt, erudiendos in literaturæ copiam provexit. Et en effect le Moine de S. Gal qui nous a le premier donné cette histoire, la raconte bien plus simplement que non pas Vincent de Beauvais, ou les autres qui l'ont fuivy; car il ne dit rien autre chose sinon que les bonnes lettres estant fort negligées en France, contigit duos Scotos de Hibernia cum mercatoribus Britannis

sis ad littus Galliæ devenire, viros & in is literis & in secularibus incomparabiliter ditos, &c. Postea verò cum ad expeditiones icas urgeretur illustris Carolus, unum eoz nomine Clementem in Gallia residere præcecui & pueros nobilissimos, mediocres & inis satismultos commendavit, & eis prout nevium babuerunt victualia ministrari præcebabitaculis opportunis ad babitandum depu-5. Ce qui encore n'est confirmé par aucun torien qui ait vescu pendant le Regne de arlemagne, ou un peu apres iceluy: au itraire le Religieux de S. Eparche ou Cyt d'Angoulesme qui composoit sa Chroque en mesme temps, rapporte disertent, quod Dominus iste Rex Carolus à Roma is Grammatica & computatitia Magistros sen adduxit in Franciam, & ubique studium rarum expandere jussit: ante ipsum enim Dorum Regem Carolum in Gallia nullum fuestudium liberalium artium. Or en ces passainy en tous ceux que l'on pourroit appordes Epistres de Loup Abbé de Ferrieres. iginhard, de Henry Moine de S. Gerin, & des Histoires d'Aimonius, Rhegi-, Sigisbert & Turpin, il n'est fait aucune ntion des Colleges establis à Paris, non s qu'en cettuy-cy de Jonas Evesque d'Orns en son livre de cultu imaginum, qu'il mposa soubs Louys le Pieux & Charles le auve, où monstrant pourquoy l'heresie des esques Felix & Eliphantus n'avoient pris d en France ou Allemagne, il en donne te raison, Quoniam non solum apud German studium literarum & amor sanctarum scrirarum, verum etiam apud eandem Galliam 'dem memorabilis viri (Caroli magni) soler-

mo studio & ferventissimo desiderio actum est,

ut Domino opem ferente, insibi commisse Ecclesiæ siliis, & liberalium artium apprime disciplina & divinarum scripturarum persecta polleret intelligentia. D'où nous pouvons conclurre contre la simplicité de nos ancestres qui ont enduré si long temps,

Virgil. 4

Impunè ut nostris illuserit advena regnis, que cette Université n'a point eu d'autre commencement que celuy qui a esté fort bien remarqué & descrit par le docte & judicieux Historien de nostre siecle Mr. du Chesne en ses Prefaces sur les œuvres d'Alcuin, veu principalement que le mesme Charlemagne ordonna au Synode tenu à Chalons, comme il est aussi rapporté par Ansegise, at in fingulis Monasteriis & Episcopiis scholæ constituerentur, ubi & ingenuorum & servorum filii Grammaticam, Musicam, Arithmeticam doceantur. Au reste pour ce qui est de sa personne & de son sçavoir particulier, Eginhard son Secretaire nous apprend qu'il eut pour maistre en Grammaire Pierre de Pise, & és autres sciences. Albin ou Alcuin, que Bergomas au 4. livre de son Supplément maintient, quoy que contre l'opinion commune. avoir esté François de nation, soubs lesquels il s'avança tellement en l'affection & cognoissance des bonnes lettres, qu'il voulut par apres que tous ses enfans y fussent diligemment instruits. Son Homere estoit le livre de S. Augustin de la Cité de Dieu, qu'il se faisoit lire pendant son disner, & mettre soubs fon chevet lors qu'il alloit dormir. Il estoit fort eloquent, parloit facilement la langue Latine, & entendoit fort bien la Grecque: la Rhetorique, Dialectique, Arithmetique & Astronomie luy estoient familieres & cognuës: & si un ancien Autheur qui qui a mis la Chronique de Turpin en vers est croyable, il sit peindre les sept Ars liberaux dans une des Salles du Palais qu'il avoit basty à Aix la Chapelle, asin de les mieux concevoir & retenir plus facilement,

Haudprocul ipse domum regalem struxit; in ipse Hispanum bellum quod tandem vicit, & artes Septem præcipuas depingi secit, easdem

Nominibus propriis, distinxit& ordine certo. Il avoit mesme tracé quelques pages d'une Grammaire en sa langue : il fit recueillir beaucoup de rythmes sur les actions des grands personnages qu'il apprenoit par memoire, & avoit coustume de les reciter: outre ce il institua vingt-trois Paraphes ou chapitres de Loix, Constitutions & Ordonnance pour l'usage des François & Allemands, & inventa des noms propres pour exprimer en sa langue les douze mois & les douze vents qui sont rapportez par Eghinard: il appella auprès de luy Paulus Diaconus, qu'il euit grandement advancé s'il ne se fust messé que de ses estudes, & affectionna fort Pauliums Aquileiensis. Ses Medecins surent Me. Farra- Hoc habetut gut Juif, & Bubabyliba Bingesta, ausquels il fub finem commanda de faire le livre des Tacuins ou rum. tables de santé, qui servent encore aujourd'huy en Medecine. Bref il dressa une gran-Paradin en son de Bibliotheque en l'Abbaye de l'Isle sain de fissire de Barbe proche la ville de Lyon, soubs la charge de Ledradus, & puis d'Agobart : aussi aimoit-il tellement les livres, que l'Empe- Melanchon reur de Constantinople luy envoya entre au- in orationibtres presens & joyaux de consequence le manuscript Grec des œuvres de S. Denys, qu'il fit traduire par Jean Scot qui enseignoit pour lors en l'Université.

Louys le Debonnaire heritaaux Couron-K 4 nes

nes & vertus de son pere, le secondant en doctrine, & devançant en pieté, au moins est-ce le tesmoignage qu'en donne Jonas Evesque d'Orleans en son Fragment à Charles le Chauve, où il asseure Ecclesien Christi à Ludovico Augusto disciplinis liberalium artium educatam. Il adjousta aussi des loix à

celles de son pere, & envoya quelques escrits à Michel Empereur de Grece, & à Hilduin Abbé de S. Denys. Et pour ce qui est des Colleges establis par luy, nous trouvons que les Ecclesiastiques assemblez au sixiesme Concile tenu à Paris l'an 820. soubs Gregoi-

Lib. 3. c. 12. re IV. luy firent cette remonstrance, Similiter etiam obnixè ac suppliciter vestræ Celsitudini suggerimus, ut morem paternum sequentes, Saltem in tribus congruentissimis Imperis vestri losis Scholæpublicæ ex vestra auctoritate fiant, ut labor patris vestri & vester per injuriam, quod absit, labefactando non depereat. Que si ces Colleges eussent desia esté establis par Charlemaigne, comme tient la commune opinion, il s'ensuivroit que ce conseil de les bastir auroit esté inutil & supersu.

Baveron.

Charles le Chauve ne degenera point de la science & vertu de ses pere & ayeul, au contraire il prit tellement les estudes en affection, qu'il fut appellé par ses ennemis le Philosophe aux lettres: ayant fondé l'Eglise nostre Dame de Compienne, qui est maintenant appellée S. Cornille & S. Cyprien en l'honneur de ces deux Martyrs qui y reposent. Il composa le Respons Cives Apostolorum, & n'oublia chose quelconque qui peust servir pour attirer & faire venir toutes sortes de galands hommes, non à Paris precisément, mais par tous les autres lieux de son Empire, comme il est porté par le Panegyrique que luy en dressa son Maistre Henry Religieux d'Auxerre en son Epistre sur la vie de S. Germain, où entre autres paroles qu'il luy dit celles cy sont remarquables: Ne nostra inertia que sua sponte amplectitur cacitatem, velum fib: extufationis de ignorantia obduceret, neve de Praceptorum inopia meritò causaretur: id tibi singulare studium effecisti, ut sicubi terrarum Magistri storerent artium, quarum principalem operam Philosophia pollicetur, boc ad publicam eruditionem undecamque tua Celsitudo conduceret, comitas attraberet, dapfilitas provocaret. Et il adjouste un peu apres: Itaque, Casar invictissime, pæne est universus orbis novas in te statuat controversias, novis adversum te declamationibus invebatur; qui dum te tuosque ornamentis sapientiæ illustrare contendis, cunctarum fere gentium Scholas & studia sustulisti, sublatis enim præceptoribus, confine & consequens est, facile omwimm ingenia congelasse. Et en effect il resveilla tellement les esprits que l'on vit florir en mesme temps Jonas à Orleans, Hincmare à Rheims, Hilduinus à Paris, Henry à Auxerre, Lupus, Rabanus, Freculphe, & quelques autres de non moindre estime & consequence.

Entre les Roys de la troisiesme lignée Robert fut le premier qui caressa les bonnes lettres, il eut pour Precepteur ce tant renommé Gerbert ou Sylvestre II. (que nous avons ailleurs desendu du crime de Magie) lequel enseignant avec grand honneur & reputation en la ville de Rheims, merita, comme dit Helgaudus, d'avoir un tel disciple; combien en la vie de Notger Evesque du Liege, qui se trouve escrite sur une grande peau de parcheinin en l'Egisse de S. Jean l'Evangeliste de ladite ville,

que du temps de Robert il y avoit exercice és

Colleges de la Montagne Saincte Geneviefve Habetur fub en cette Université, Quid de Hulboldo dicam? finem Itiner, qui dum adolescentulus è scholari disciplina au-Abrah Oric-fugisset, Parisius veniens sanctae Genovesae Calii, per non-nonicis adhæsit; in brevi multarum scholarum nullas Galinstructor suit, ubi cum aliquamdin à D. Notliz partes.

gero ignoraretur, tandem Canonica Episcopalis sententia executione compulsus est redire, pluribus ibi relictis studiorum ac moralitatis insignibus. Et pour ce je crojrois volontiers que la seule renommée de Gerbert auroit faict quitter à son disciple les Colleges de Paris pour frequenter celuy de Rheims: mais quoy qu'il en soit tous les Historiens sont d'accord que Robert fut à bon droict surnommé par les

fiast. lib. 3.

Evesques assemblez au Concile de Limoge In elucida- doctissimus Regum, à cause peut-estre des Hymtorio Eccle-nes & Proses qu'il composa, au rapport de Clichthovæus, entre lesquelles nous avons la Prose en l'honneur du S. Esprit, Sancti Spiritus adsit nobis gratia, une de la Nativité de nostre Seigneur qui commence, Judaa & Hierusalem, une de S. Pierre, Cornelius Centurio, l'autre de S. Denys & de ses compagnons, commencant, O constantia martyrum laudabilis. Il fit auffi l'Oraison desdits Martyrs, & chantoit volontiers aux Temples reveitu des ornements Sacerdotaux. Et Fulbert Evesque de Chartres luy escrivit une douzaine d'Epistres, qui sont imprimées avec les autres du mesme Autheur. Mais ce que Nicole Gilles remarque au sujet de cette derniere Hymne est plaisant; car il dit que la femme dudit Robert nommée Constance Candide ayant ouy parler des belles compositions qu'il faisoit, le pria qu'il en voulust faire quelqu'une pour l'amour d'elle: ce que luy octroyant volontiers il composa le Respons, O constantia martyrum, de quoy elle demeura tres-satisfaicle, parce que n'entendant pas le Latin, & voyant son nom au premier couplet, elle se persuada facilement que toute la piece n'estoit faicle qu'à son in-

tention, & pour labien louer.

Louys septiesme dict le Piteux fut nourry en sa jeunesse és Escholes du Cloistre nostre Dame, & pour ce au privilege qu'il leur donna en datte de l'an 1157. & de son regne le 20. il se declare estre plus porté & obligé à les favoriser, Nos, dit-il, Ecclesiam Paristensem (in cujus claustro quast quodam materiali gremio incipientis vita & pueritia nostra exegimus tempora) antecessoribus nostris clariorem & inter regni Ecclesias eminentem considerantes, &c. comme il est plus amplement deduit par du Brueil en ses Antiquitez de Paris.

Philippes Auguste rendit l'Université plus florissante qu'elle n'avoit jamais esté, comme le rapporte son Historien Rigordus, le passage duquel se trouve presque dans tous les livres, ayant ellé premierement transcrit par Vincent de Beauvais au 30. livre de son Histoire. Il eut pour Medecin Gilles de Corbeil, duquel nous avons touché l'histoire en nostre Paranymphe. Il y eut aussi de son temps un Joannes Hantivillensis Autheur de l'Architrenius Poëte grandement loué par Lilius Giraldus, Vives, Petrarque, Textor, Gesner, Boece l'Historien, & Pitseus, & duquel on ne peut 'mieux representer le merite, que par cette dixaine de vers qu'il composa à la louange de Paris, dignes veritablement Lib. 3. C. 170 d'estre rendus aussi communs dans tous les livres comme ils font demeurez jus-

ques aujourd'huy fort rares & peu cognus. Exoritur tandem locus, altera Regia Phæbi Parrhifius, Cyrrhea viris: Chrysea metallis, Graca libris, Indastudis: Romana poetis: Attica terra Sophis; Mundi Rosa, Balsamus orbis: Sidonis ornatu: sua mensis, & sua potu, Dives agris, fæcunda mero, mansueta colonis Messe ferax, inoperta rubis, nemorosa racemis, Plena feris, piscosa lacu, volucrosa sluentis. Munda domo, fortis domino, pia Regibus, aura Dulcis, amæna situ, bona qualibet, omne venussum.

Omne bonum, si sola bonis Fortuna faveret.

Louys VIII. son fils n'ayant regné que trois ans, il est difficile aux Autheurs d'avoir pû remarquer quelle fut son inclination envers les lettres: neantmoins Rigordus asseure qu'il y avoit été sort bien instruit en sa jeunesse, & de faict qu'il luy dedia son Histoire Latine, comme Gilles de Paris sit aussi son Carolinus, qu'il avoit composé sur la vie de Charlemagne, pour luy servir d'instruction & d'adresse à la vertu, suivant que sont soy ces cinq vers desquels seulement il me souvient à cette heure:

O factis praclare puer, sed & indole clara; Olim si qua pia constant Oracula menti Declarande magis, quam dulcis & unica sancta Illius Elisabeth soboles & sancta fuisti, Portio magnifici lumbis decisa Philippi.

Lib. 3. Annal. Papire Masson remarque pareillement que ce fut soubs luy que commencerent les Poëtes Provençaux à entrer en vogue, comme aussi ceux qui s'addonnerent à faire des vers Leonins & rimez.

Matthies Paris.

Le sieur de Jesinville.

S. Louys la fleur des Roys & l'honneur de nostre France, portoit grand honneur aux personnes Ecclesiastiques & lettrées, lisoit ordi-

ordinairement le Psaultier de David, estudioit en la saince Escriture, les sentences de laquelle il pratiquoit en sa maniere de vivre, & les alleguoit fort souvent en ses discours: il amplifia de beaucoup le Lais testamentaire fait par Robertus de Duaco Medecin de la Faculté de Paris, & augmenté par Robert de Sorbonne pour l'establissement des Theologiens de cette tant celebre & renommée Maison: & appaisa par deux fois de perilleux troubles en l'Université, excitez tant par la trop grande severité de la Reyne, que par les dissensions des Cordeliers & Jacobins, contre lesquels Guillaume de S. Amour Chanoine de Beauvais escrivit son livre de periculis mundi, qui fut incontinent refuté par celuy que S. Thomas d'Aquin composa pour leur defence.

Jen'ay autre argument que le Roy Philippes le Bel ait esté amateur des lettres sinon que suivant la remarque de Paul Emile, Jam inde à prima adolescentia Ægidium Ro-Lib. 3+ manum Theologum observarat, auctorque fuerat ut de regimine Principum monumenta qua extant conscriberet & ederet, eumdemque Lutetiam à Sacris Remensibus regressus (quod sacræ Scholæ universique Musei oratione novos excipi reges solemne sit) dicere jussit. Il octroya aussi à l'Université d'Orleans les privileges desquels elle jouyt encore aujourd'huy, comme a remarqué Masson en ses Annales. Et Lib. 2. ce fut luy pareillement qui commanda à Jean de Meun de luy traduire beaucoup de bons. livres en François. & entre autres celuy de Boece de la Consolation, que j'ay manu-**Script pardevers moy fort curieusement escrit** & en luminé, avec le Proeme dudit Jean de Menn, qui commence en ces termes : A

za Royale Majesté, tres-noble Prince par la grace de Dien Roy de France Philippes le quart, je Jean de Meun qui jadis en Romant de la Rose, puisque jalousie ot mis enprison bel accueil, en-Seignay la maniere du Chastel prendre & de la Rose cueillir. Et translaté de Latin en François le livre de Vegece de Chevalerie. & le livre des merveilles d'Irlande, & la vie & les Epistres Maistre Pierre Abayelart & Heloys sa femme, E le livre Aelyed de spirituel amitié, envoye ores Boece de Consolation que j'ay translaté de Latin en François, jaçoit ce que tu entendes bien Latin. Mais toutesvoyes est moult plus legier à entendre le François que le Latin, & pource que tu me deiz (lequel dict je tiens à commandement) que je preisse plainement la sentence de l'autheur, sans trop ensuivre les paroles du Latin, je l'ay faict à mon petit pouvoir si comme ta debonneretay le me commanda.

Philippes surnommé le Long a fort aimé la Poësie Provençale usitée de son temps, & a composé plusieurs Poëmes en icelle, lesquels, comme dit la Croix du Maine, ne font encore imprimez: il avoit toufiours beaucoup de Poetes à sa suitte, & s'entretenoit volontiers à la lecture de leurs Syrvantes & Chansons, avec Pierre Milio de Poi&iers, & Bernard Marchio, qui estoient fort ad-

donnez aux mesmes estudes.

Lib. r. rerum memorab.

En sa Biblio-

sheque.

nens.

In epist. ad Barbatum Sulmonenſcm.

Petrarque dit que Philippes de Valois n'estoit aucunement lettré, ce fut neantmoins In epist ad soubs son Regne que Robert Chancelier de Tho. Messa-l'Université de Paris le convia d'y venir recevoir la Couronne de Laurier, avec le tiltre de Poeta laureatus, qu'il aima mieux prendre à Rome l'an 1343. en quoy ceux-là se trompent lourdement qui asseurent que Conradus Celtes fut le premier gratifié de cette ceremonie. Son

1 fils le Roy Jean est grandement loué Lib. 2. rerum : mesme Autheur, pour avoir esté fort iné aux lettres, contre la volonté de ere, quem fama erat filii præceptores pro ostibus ducere. L'Université estoit fort nte pendant son Regne, d'où ledit Pene ayant receu les nouvelles de la defde Poictiers, prit occasion d'escrire, A illa Pariseos qua licet sama instrior & EpistadGuisuorum mendaciis debens, magna tamen lib. 10. 10. dubie res fuit, ubi Scholasticorum agmina, senil. ndii fervor, &c. Et le mesme encore est tesmoin que ce Roy le sit souvent iter de se retirer vers luy, & prendre en France, Me binc Romanus Cæsar, Epist ad Si-, binc Francorum Rex certatim evocant, monidem omissis, hisque muneribus jam præmiss, fenil. i pergam exequi & longum erit & videbibulosum. Bref Pierre Berchore Poicteous fournit une affez bonne preuve pour jet, lors qu'il dit en son Dictionaire sur it Roma: Ego licet indignus T. Livium ad stionem D. Joannis incliti Francorum Reson fine labore & sudoribus in linguam Galtransfuli de Latina.

narles V. n'ayant pas esté instruit és lan-& sciences dés sa jeunesse, ne laissa sfois de s'acquerir le nom de sage de conne heure, par la conduite de toutes aions: ce que Petrarque semble avoir u donner à cognoistre lors qu'il dit en nt de luy au Pape Urbain, Nosse mibi Epist ad Urr adolescentis canum & senilem animum, ecipuam quandam urbanitatem, linguæque Hiam magnis mibi olim in rebus expertam. 'autant que de son naturel il estoit adé à beaucoup de sciences desquelles la : luy estoit fermée par l'ignorance de la Jan-

langue Latine, il prit à sa suitte beaucoup d'hommes de lettres, qu'il employa tous à traduire les bons Autheurs de Latin en François, comme rapporte Gaguin en son Oraison à Guillaume ou plussoft Guy de Roche-

til y a en fort Chancelier de France, † en laquelle apres deux freres avoir long temps discouru sur l'utilité des ce nom qui ont lettres, il adjouste, Idque sagaciter olsacieus vecu du temps Carolus V. cum & infantiam atque adolescende Gaguin; le tiam sine eruditione altioris disciplina exegisse se summer nommé doleret, summopere instituit plurimos in omni mort en 1492. disciplina libros in vernaculam linguam converti, le secont nom- ut quod à consiliariis hominibus Latine proserri chancelier en audiret, id & legeret per se & nullo admonitore 1497. est mort comprebenderet. C'est pourquoy il employa en 1507. Nicole Oresme qui estoit grand Maistre du

mort en 1492. disciplina libros in vernaculam linguam converti, le secont nom- ut quod à confiliariis hominibus Latine professi Chancelier en audiret, id & legeret perse & nullo admonitore 1497. est mert comprehenderet. C'est pourquoy il employs Nicole Oresme qui estoit grand Maistre du College de Navarre, Chanoine de la Sainete Chapelle, & au reste grand Philosophe & Theologien, à luy mettre en François la Bible, les Ethiques, Politiques, & les livres du Ciel & du Monde d'Aristote, avec les Dialogues de Petrarque de l'une & de l'autre Fortune prospere & adverse: en recompense de quoy il luy donna l'Evesché de Lysieux, ou comme veulent quelques Historiens, celuy de Bayeux. Il employa auffi en mesine sacon Simon de Hesdin Docteur en Theologie sur Valere le Grand, Frere Jean Golain Provincial des Carmes sur le Rational des divins Offices ou Ceremonies de l'Eglise, & sur les collations des sainces Peres traduittes de Grec en Latin par Cafsiodore; Jean Corbichon Docteur de l'Ordre des Augustins sur le grand proprietaire de toutes choses de Barthelemy Langlois; Rodolphe de Presle sur les livres de S. Augustin de la Cité de Dieu; bref l'Autheur des Dialogues inter orthodoxum Catholicum &

sormatione Ecclesiæ militantis, lesquels se trouvent manuscrits en la Bibliotheque de Mr. des Cordes, dit que ce Roy ayant grand desir de reformer l'Estat Ecclesiastique, impossit Petro Urbevetano Episcopo ut bistorias Lib. 4. cap. 4. Romanorum Pontificum beati Damafi Papa ad fanctum compositas Hieronymum exponendo scriberet, & pro posse compleret, ac ut exquireret codicem sacrorum Canonum & expositum daret fibi: per has enim scripturas & paucas alsas sperabat sanè posse reformari statum universalis Ecclesia, vel ad minus Gallisana, secundum normam. E regulas contentas in sententiis prædictorum librorum. C'est pourquoy Charles de Louvieres, auquel il donna l'office d'Intendant & Conseiller d'Estat, luy parle en ces termes dans la Preface de son livre intitulé Le songe du Verger, Quand tu te peux retraire de la cure & de la grand pensée que tu prens peur son peuple gouverner & la chose publique. tu te appliques en aucun retraict, & là secretement lis ou fais lire aucune bonne escripture ou doctrine; ou fais par Clercs mouvoir aucunes doubtes on questions: car sur tous Princes Chrefliens tu veoys & oys voulentiers bons Clercs, ta les advance & leurs portes bonneur & reverence. & les as en remembrance en les promouvant de ton propre mouvement. Il eut deux Medecins des plus capables qui fussent pour lors, dont le premier nommé Evrardus de Conty luy presenta deux gros volumes de Commentaires en François sur les Problemes d'Aristote, que l'on peut voir encore aujourd'huy sur les premiers pulpitres de la Bibliotheque de S. Victor: & l'autre qui s'appelloit Maistre Gervais Chrestien fut grand Aftrologue, & fonda un College de son nom

en l'Université, le revenu duquel su augamenté de beaucoup par la liberalité dudit Charles V. qui se retint le nom de sondateur d'iceluy, & y donna les Dissines de Saine ville & de Caenchy pour la fondation de deux Boursiers en Mathematique. Ce su pareillement luy qui octroya les privileges à l'Université d'Angers, comme a remarqué Masson en ses Annales.

Lib. 4.

Charles VI. fut assez soigneusement instruit en sa jeunesse, comme remarque Charles de Louvieres au Songe du Verger, quoy que par apres il n'en rendit gueres de tesinoignage, au moins ne trouve-je rien d'iceluy, sinon qu'il sit transporter la Bibliotheque que son pere avoit dressée, de Fontainebleau au Louvre, comme j'ay remarqué cy-dessus, & savorisa beaucoup les Mathematiciens, & entre iceux principalement Michel Tourne-roue Chartrain sort sçavant en l'Astrologie judiciaire, de laquelle il sit preuve en deux ou trois rencontres qui sont deduites par Mathieu en son Histoire de Louys XI.

Lib. 11.

Pour Charles VII. on peut bien juger que les grandes guerres qu'il eut au recouvrement de son Royaume avec les Anglois, ne luy donnerent gueres de loisir pour s'adonner aux sciences & à la lecture des bons livres, il ne laissa toutessois de grandement favoriser ceux qui en faisoient profession, octroyant

Mass. lib. 4. Annal.

beaucoup de privileges aux Escholes de Poictiers, & establissant de nouveaux Professers en Theologie, Medecine & Philosophie à Angers, où on ne lisoit auparavant que le Droict Civil & Canon. Il avoit aussi à sa suitte Jean de Bregy, Germain de Tibonville, Jean de Builhon, & Simon de Phares, tous grands

Mathieu en Phist de Louys XI.

Aftro-

rologues & Mathematiciens: & il se pourbien faire que Philelphe & Gerson qui it paranymphé hautement, & Juvenal des ins qui luy dedia ses livres, ne furent pas mpts de ses liberalitez, qui occasionne-: fans doute Martial d'Auvergne de faire à Clergie en la cinquiesme Lecon des iles qu'il luy dressa. le feu Roy Charles Debonnaire wit les Clercs gens lettrez en science, i prenoit à les avoir plaisance r s'en servir en tous cas jus & sus. ce moyen si venoit an desfus ous ses faicts & vaillans entreprises. le gardoit de dangiers & surprinses equerant tousiours de bien en mieux, ven l'aimoit & louoit en tous lieux, resperoit en temps d'adversité, mequeroit des pays à planté, ememis mesmes si le louoient. saiges Clercs qui auprés luy estoient, il avoit tousiours en compagnie s fort prudens & pleins de prudomie. dil sçavoit un bomme d'excellence, pert, lettré en clergie & science retenoit & faisoit Conseiller, estoit cause de faire travailler ucoup de gens à sçavoir & apprendre; nce alors se faisoit moult vendre. it ce qu'il adjouste peu apres est encore ; particulier. fen bon. Roi esmeu de bonne colle nit des Clercs & Bourciers à l'escolle. ut jadis son escollier premier bon Evesque de Paris Charretier. harles VIII. aima la lecture des livres mo-: & des Histoires en langue Françoise: : pourquoy il commanda à Uctavien de  $_{L_2}$ Saince

Sainct Gelais de luy traduire le livre Latin de Boniface Symonete des persecutions de l'Eglise Catholique, & apprit sur la fin de ses jours la langue Latine, comme nous avons remarqué cy-dessus en parlant de luy & de

fon pere.

Louys XII. fit grand estat des Commentaires de Cesar & des livres de Ciceron traittans du devoir d'un chacun en sa vacation. Il aima audi les hommes doctes, se servant Polas in ejus de Janus Lascaris pour traitter de ses affaires avec les Venitiens, & tesmoignant à Longolius qu'il avoit grand desir qu'il quittast

l'Italie pour se retirer en France, où il avoit

Jovius in elogiis.

desia appellé Paul Emile. Pendant le sejour qu'il fit à Pavie il se donna le loisir d'affister à une leçon de Jason Mainus tres-fameux Jurisconsulte, accompagné de cinq Cardinaux & d'environ cent Seigneurs de marque: apres laquelle comme il luy demanda pourquoy il ne s'estoit marié, ledit Mainus luy respondit avec autant de subtilité que de promptitude, ut te commendante Julius Pontifex ad purpureum Galerum gestandum me babilem sciat.

Or apres avoir parlé de tous les precedents, il faut maintenant dire avec Guy le Fevre de la Boderie,

Ensa Galliade Suit ce grand Roy François, dont la saincte poi-Cercle 1 . pag. *etrine* 30.

Fut un sacraire vray de science & doctrine : Par lequel tous les arts premier en Gaule nez Apres s'estre en tous lieux du monde pourmenez, En Gaule retournez, le vray lieu de leur source Y sont venus fermer la rondeur de leur course.

 Et à la verité c'est luy qui a chassé tous les restes de l'ancienne Barbarie, desia beaucoup esbranlées par les violentes secousses qu'elle

**e**voit

recenës durant les Regnes de nos deux ers Louys, comme Gallandius, Lam-Regius, Budée, Jean Bouchet, & miltres Panegyristes ont assez publié dans escrits; apres lesquels je diray briefveque ce fut luy qui dressa la grande & su-:Bibliotheque de Fontainebleau, † l'Imerie Royale; & le College des douze Charles V. aveit fleurs. Au sujet duquel Vulteius luy di- commencé cette u 2. livre de ses Epigrammes, i renovare artes & crescere linguas, duce jus retinet lingua Latina suum, vias, Gracas, resonat gens Gallica voces, bræasque tuo munere docta colit. Biratur opus terrarum maximus orbis. loquitur mores barbara terra tuos. it pareillement luy qui envoya Juste Te-, Guillaume Postel, & Pierre Gille en nt à la queste & recherche des bons li-, & lequel ayant veu en un Arrest ces mots, debotavit & debotat, ordonna que les actes de Justice ne se feroient plus en 1. Et si autressois on a hautement loué on l'Africain parce que bat doctus lateri, castrisque solebat snibus in medias Ennius ire vias; fuffisant Elogeluy pourrons-nous dres-Steelicon. our avoir tiré à sa suitte par les chaisnons liberalité non un seul Ennius, mais queil, Ruelle, Paul Emile, Lascaris, Galland. in it, Budée, les deux freres du Bellay, orat. funeb. in, Brixius, Danez, & tous ceux qui ent pour lors les plus eminents parmy les nes de lettres ; entre lesquels on n'eust Erasm. ep. ad nanqué de voir Erasme, s'il eust voulu Christop. ter la Principauté de son College Royal, Messiam e Chanoinie de quinze cens livres de re-item ad Goqu'il luy offrit plusieurs fois; & pareil-item ad Joan-

3 بآ

Bibliotheque comme il est dit cy-devant pag. . 162. & le Roy François I l'a fort augmen-

Claudian. præfat. in 40 , de laudib.

lement Hand.

#### · 166 ADDITION A L'HISTOIRE lement Guillaume Bigot qui estoit le premier

axiomat.Polit.

Philosophe de son temps, si son grand Aumosnier l'Evesque de Mascon ne l'eust di-Richer. in verty de la volonté qu'il avoit de l'approcher auprès de sa personne, afin de n'avoir un fi docte censeur des discours qu'il faisoit tous les jours à sa table. Et ce qui est de plus lousble en luy, c'est que non content d'avoir chois

Budeus lib. 1. Philolog.

Benedictus Theocrenus pour Precepteur de ses enfans, il s'en voulut auffi donner à luy mesme pour s'acquerir la cognoissance dels langue Latine & de l'Eloquence, Poësie, Mathematiques, & Philosophie, esquelles il se rendit si parfaict & accomply, qu'il se

Idem ibid.

monstra un jour plus sçavant Astrologue & Cosmographe que Budée : & composa plusieurs Epistres Françoises & Latines, beaucoup de Poëmes, Sonnets & Epigrammes, traduites par Salomon Macrin de Loudun en Poictou, quelques vers touchant le labourage, desquels parle Jean Liebant au commencement de sa Maison Rustique, une Response aux Protestans d'Allemagne, la Milice de ses Legionnaires, & en fin cet Epitaphe de Madame Laure de Sado Maistresse de Petrarque, que ce seroit un crime d'oublier apres avoir rapporté celuy de Chilperic;

La Croix du Maine.

> En petit lieu compris vous pouvez voir Ce qui comprent beaucoup par renommée, Plume, labeur, la langue & le devoir Furent vaincus par l'aimant & l'aimée.

O gentill' ame estant tant estimée Qui te pourra louer qu'en se taisant, Car la parole est tousiours reprimée Quand le sujet surmonte le disant.

Bref ce grand Roy prit tant de peine à se perfectionner aux lettres, & tesmoigna tant de bonne volonté envers les hommes do-

ates.

ctes, que n'espargnant ny or ny argent pour advancer ce genereux dessein, il s'acquit en sin le tiltre de Prince clement en Justice, Pere L'Auteur des E Restaurateur des bons arts & sciences, qui luy Chroniques de sint donné apres son trespas par un Decret Henry II. public proclamé au milieu de la grande Salle du Palais, & par tous les carresours de la ville de Paris.

Henry II. quoy que bien instruit en sa jeunesse, fut tellement diverty par les guerres qu'il continua avec Charles Quint, qu'il n'eut gueres moyen de caresser ou favoriser ses Muses. Toutessois Pierre Ramus dit l'avoir ouy deviser du College de son pere, qu'il se **promettoit de faire bastir tout ainsi qu'il avoit** esté desseigné, voire beaucoup plus magnifique. Et je croy que Guy le Fevre de la Boderie n'a pas chanté sans juste sujet ou occafion dans le dernier Cercle de sa Galliade, Mais quand Henry second apres François son pere Eut le gouvernement du Regne lors prospère, Adoneques les neuf Sœurs estalerent dehors Tous les joyaux exquis & les rares thresors Qu'elles avoient conquis au reply de tant d'aages **En tant de nations & en si longs voyages.** Si bien qu'en leur boutique,escrin tant fut convert, Tant bien clos & selle ne resta d'estre ouvert, Et bagues, ornements, & riches pierreries Tout fut en vente mis devant la Confrairie Des Poëtes divins & des Chantres esleus, En la Cour de nos Roys cheris & bien voulus.

Charles IX. a faict des livres de la Venerie & de la Chasse, qui ont esté imprimez en l'an 1625, quoy qu'imparfaicts, la mort ne luy ayant donné le loisit d'y apporter la derniere main. Il estoit d'ailleurs si amateur de la Poëfie, que l'un des ornements de celle de Ronsard est d'y voir les vers d'un si brave Roy entremessez.

L 4

Le

Le Roy Henry III. dit Savaron, a devancé tous ses predecesseurs en eloquence & grace de bien escrire. L'Oraison qu'il fit à l'ouverture des Estats de Blois a esté imprimée, par laquelle on peut juger combien il estoit poly & disert en la langue Françoise, au sujet de laquelle il caressa grandement Henry Estienne qui luy dedia le livre de la Precellence du langage François. La Popeliniere dit que ce fut luy qui institua le premier les Historiographes Royaux, un peu apres que du Haillan luy eut presenté son Histoire, lequel il recompensa de l'une de ses charges. Et l'Epitaphe du Poëte Audebert qui se lit au Cimetiere de sain& Pierre d'Orleans fait tres-ample mention comme ce Prince le voulut annoblir à cause de son bel esprit, & luy donna deux Fleurs de Lys pour ses armes, qui se voyent encore aujourd'huy gravées au même endroit.

Epistola in Polybium. nesse soubs la conduite de Florent Chrestien, s'estoit aussi occupé par son conseil à traduire les Commentaires de Cesar. Ce que Casaubon asseure estre tres-veritable, & l'exemplaire escrit de sa propre main que l'on conserve encore aujourd'huy chez Monsieur Chrestien l'Advocat ne permet pas d'en douter. Mais les troubles estans survenus il sut tellement destourné de cette occupation pour s'employer à de plus grandes, qu'il sut contraint par apres de ne plus recevoir d'instruction que de sa propre nature, laquelle ressemblant à celle qui gouverne l'Univers,

Henry le Grand ayant passé sa tendre jeu-

Galen 6 epi-àmuloberos & è pasoson rà diorra minolyus, dem, 5 textu

C'est doncques! maintenant à vous, ô le plus victorieux & triomphant de tous les

Roys,

ys, de suivre le chemin tracé par vos Antres, & de poser la derniere pierre com-: vous avez faict la premiere à ce nouveau rnasse, où cent plumes d'acier graveront is les jours fur le marbre de leurs escrits grandeur de vos victoires, où cent bous d'airain publieront à la posterité le me-: de vos vertus, où cent tonnerres d'Eloence feront elclatter par toute la terre les racles de vostre Regne, où mesmes les oses muettes & inanimées tesmoigneront ques à la fin du monde que vous avez esté ours Juste, Victorieux, Triomphant, né du peuple, chery de Dieu, & pour diencore plus en moins de paroles, le comin Pere de tous les hommes doctes & vernI.





LE

# C A B I N E T

LOUIS XI

Fragmens, Lettres missives, & secretes Intrigues du Regne de ce Monarque, & autres Pieces tres-curieuses, recueil-

autres Pieces tres-curieuses, recueillies de diverses Archives & Tresors par Mr. T. L'HERMITE DE SOLIERS.

# CHAPITRE I.

La disgrace du Comte de Dammartin, & l'enlevement de Monsseur, Frere du Roy.

A grandeur de courage, qui fist dire à Louis, pere du peuple, que sa Majesté ne se souvenoit point de l'offence receuë en la personne du Duc d'Orleans, ne toucha point l'esprit de son predecesseur Louis XI. qui ne pût oublier le déplaisir rendu à Monsieur le Dauphin, par l'aveugle obeïssance que Jacques de Chabanes eust pour le Roy Charles VII. Louïs son fils venant à la Couronne, lança tous les traits de sa colere contrece sidelle Ministre: Il partagea

biens & ses terres à ses Favoris. Le Seimr du Lau eust pour sa part la terre de nquefort en Guyenne, & la Baronnie de chefort, avec laterre d'Auriere, furent ınées à Uvast de Montespedon: Charles Melun s'efforça d'avancer la condamna-1 de ce disgracié, & de tous ceux qui pient le plus en credit; comme l'Admide Montauban, Boniface de Valpergue, üaux, Rellac, & autres, le seul Joachim uhault, Mareschal de France, conserva itié pour ce malheureux; & lors qu'il fut ndre possession du Gouvernement de on, ce genereux Seigneur recevant les tres du Comte de Dammartin, les accomma de ses larmes, & par ses réponses l'atit de mettre sa personne en seureté, dis qu'il envoyeroit quelqu'un des siens en ur. A ces nouvelles Dammartin se retira . Forgeau, & envoya vers le Roy Robert Balfac son nepveu, qui fut introduit prés Duc Philippes de Bourgongne, par le Seieur de Charlus, auquel ce Prince dit tout it, parlant au Duc Jean de Bourbon, que abanes estoit l'un des honnestes Gentilsmmes du Royaume, & qu'il auroit bien ulu qu'il se fust retiré à son service, l'asrant qu'il luy auroit fait plus de bien, que luv en fit iamais Charles VII. Le Duc de urbon dit aussi au mesme Balzac d'asseufon oncle, que devant qu'il fut peu il aut de ses nouvelles. Cependant les cerenies du Sacre estant achevées, le Comte Dammartin impatient de se justifier, suila Cour à Bordeaux, & à la faveur du gneur de Cominges entra dans la Chamdu Roy, & parlant à genoux à sa Maé, luy demanda plustost justice que mi-

' sericorde: mais le Roy tousiours inflexible, luy fit commandement de fortir du Royaume; ce qu'il fit, & passa en Allemagne, où il demeura quelque temps, tandis que Jean-

alle se nommoit Marguerite de Nanteuil.

Suivant le ne de Charlus sa femme se trouvant chassée grainé de Se. de toutes ses maisons, & sans aucuns amis, Maurde 1465 fut contrainte de mandier l'assistance d'un Laboureur de Dammartin nommé Anthoine le Fort, lequel la retira chez luy, où il la nourrit fort long-temps avec fon fils, fileul du Duc de Bourbon, lequel n'avoit alors que dix-huit mois. Cependant Jean Vigié, qui depuis fut Evesque de Lavaur, ne pouvant souffrir que le Comte de Dammartin son oncle, fut plus long-temps exilé, le pressapar ses lettres & par ses conseils de se raprocher de la Cour, où il revint, & se constitua luymesme à la Bastille, pour se purger des crimes que ses ennemis luy imposoient: Mais comme Charles de Melun se declara ouvertement contre luy, & poursuivit sa condemnation, il prit resolution de se remettre en liberté, en ce temps Monsieur Frere du Roy se retira en Bretagne, seignant d'aller à la chasse avec Odet Daydie, Seigneur de Lescun, vaillant & hardy Chevalier, quisit cette entreprise; apres laquelle fut composée cette Balade.

Mettez sus chiens & oyseaux Aussi toute gaudiserie, Jusqu'à ce que Odet Daydie Aura remis sus jeux nouveaux, Lesquels ne seront trouvez beaux. Mais ils pourroient bien cher couster . Un grand mal est bon à oster.

Alors l'Estat estant entrouble, & tous les Princes liguez contre l'authorité de la Couronne, le Duc de Nemours dépescha le Sei-

gneur

gneur de Lanssac pour advertir le Roy, que pour certaines causes il s'estoit accommodé avec les autres Princes, & chargea ledit Lanssac d'en parler à Monsieur du Maine, & aux autres Princes qui estoient à la Cour. Le Duc de Bourbon d'autre-part prit toutes les finances du Languedoc, & arresta le Sieur de Crussol fort familier du Roy, & les Sieurs de Treignel, cy-devant Chancelier de France, & d'Oriolle. Cette occasion si favorable pour les affaires du Comte de Dammartin. luy firent songer aux moyens de recouvrer sa liberté à la faveur du frere, bastard de son nepveu Viger, qui luy aida, & luy fournit une corde pour descendre d'une des Tours de la Bastille. Il passa delà à S. Forgeau. dont il chassa Geofroy Cœur, qui en avoit eu la confiscation. & de là retourna à Moulins se joindre au Duc de Bourbon, qui luy donna le Gouvernement de Moulins, & la Lieutenance de sa Compagnie de Gensd'armes. Ce fut en ce temps que se forma la guerre appellée, Du bien public, qui avança la journée de Mont-l'hery, & l'approche des Princes devant Paris, auquel temps le Roy trouva peu de fidelles serviteurs, puisque fes plus familiers prirent le party ennemy: Le Patriarche de Bourges, fils de Jacques Cœur, qui avoit inutilement demandé la cassation de la Sentence donnée contre son, nue en soufe pere, † divertit le Duc de Nemours d'aller 1463. on peut trouver le Roy, qui luy avoit envoyé Yvon l'histoire du du Fou : Le mesme conseilla ledit Duc de Roy Charles Nemours d'enlever le Roy, lors que sa Ma-VII. impression jesté estoit à Monluçon; & pour cét abouche- 861. 6 entre ment, il falut que les Seigneurs du Lau & de la : Observa-Cominges fussent donnez à ostage : En ce trons sur les temps le Bourguignon venant hostilement belais edition

Epîtres de Raen de 1709.

en France, prit la Ville de Beaulieu, oùle Mareschal Rouhaut avoit mis garnison, tandis qu'il commandoit dans Peronne; mais il eut aussi-tost ordre du Roy de se rendre à Paris avec Jean Balue Evesque d'Evreux, qui eut charge d'y mener le Guet avec Charles de Harlay, qui en estoit Chevalier: Le Bourguignon fit grande violence du costé de Sain& Denys, & poussa son Avantgarde jusques à Sainct Lazare; mais le Mareschal Rouhaut luy resista courageusement. Entre les traistres, dans la Maison du Roy, l'on découvrit le Seigneur du Lau, auquel le Duc de Nemours envoya ses instructions par escrit pour presenter à sa Majesté, & luy fit demander secretement par le Seigneur de Lanffac, si l'entreprise qu'ils avoient faite ensemble d'enlever le Roy se pouroit executer, auquel il manda dire, que non; mais il nelaifsa de s'aboucher avec le Comte Charolois. comme fit auffi Charles de Melun. Grand Maistre de France, & Lieutenant general de l'Armée du Roy, lequel commençant à les soubconner d'infidelité, ordonna pour la garde de Paris Gilles de Sain & Simon, Bailly de Senlis, avec le Comte de Cominge bastard d'Armagnac, sous l'authorité du Mareschal Rouhaut; auquel temps les Bretons passerent les rivieres de Seine & D'Ionne sur des basteaux, & furent repoussez par le Mareschal Rouhaut, un Page duquel nommé Pamabel eust un bras emporté en cette occasion, & furent aussi-tost dépeschez les Sieurs de Precigny, President en la Chambre des Comptes, & Christophle Paillard, Conseiller en la mesme Chambre, pour aller trouver le Duc de Calabre: Jean Beraud Conseiller au mesme Parlement de Paris, se reti-

# DU RÒY LOUIS XL retira en Bretagne, & le Comte d'En fut receu grand Maistre de France, & Gouver-

neur de Paris en la place du Gouverneur de Melun, disgracié, & appellé le Sardanapalle de son temps, engorgeur de vins & de + natitabroüets. †

puis decapité d Andely le 20. Voyés la Crenique Scanda lenfe p. 115. edition de

#### CHAPITRE II.

Mariage du bastard de Bourbon, disgrace du 1700. grand Chambellan, & sa prison: Arrest prononcé en faveur du Comte de Dammartin: Son retour prés du Roy, & autres incidens arrivés dans les années 65.66. & 67.

Ette premiere année en Octobre, le Roy fut souper en l'Hostel de Ville à Paris, où il y eust selon le manuscrit moult beau service de chair & poisson, & illec la fille naturelle du Roy, nommée Jeanne, qu'il avoit euë d'une Dame en Dauphiné, nommée Madame de Beaumont, fut fiancée à Monsieur Louïs bastard de Bourbon, bon, gentil & loyal Chevalier, lequel fit de bons, grands & agreables services au Roy, & à la Couronne, & ne donna jamais à avarice une **seule demie heure de repos pour dormir en** fon cœur.

L'année suivante, Messire Anthoine de Chasteauneuf, Seigneur du Lau, Seneschal Voyes la Crode Guyenne, grand Chambellan du Roy, nique Scanda-& plus aimé de luy que oncques n'avoit esté aucun, & à quile Roy fist de moult grands biens, tant qu'il fut autour de luy & de son service: car en moins de cinq ans il amanda des biens du Roy de trois à quatre cent mil-

le escus d'or, ayant esté fait prisonnier du Roy, & mis au Chasteau de Sully sur Loire, par sadite Ordonnance, fut envoyé audit lies au mois d'Octobre Messire Tristan Lhermitte Prevost des Mareschaux de l'Hostet du Roy, & Maistre Guillaume Cerisai nouvellement Greffier Civil de Parlement, pourillec tirer hors ledit Sieur du Lau, & le mener prisonnier au Chasteau de Husson en Au-

vergne.

En ce mesme temps le Roy fit publier à Paris, que toutes personnes, de quelle condition & estat qu'ils fussent, depuis l'âge de seize, jusques à soixante ans, qu'ils ississent hors de la Ville, en armes & habillemens de guerre; & s'il y en avoit aucuns qui n'eufient harnois, que neantmoins ils eussent en leur main un baston destensable & sur peine de la hart, & lors issit hors de la ville de Paris, la pluspart du populaire chacun sous son estendard ou baniere, & estoient bien quatre-vingt mille testes armées; & ce fut alors que Monsieur de Crussol dit au Roy. Sire, entendez-vous pas bien qu'en cette montre, il y a plus de dix mille qui ne scauroient faire dix lieuës à cheval sans repaistre: Et le Roy luy répondit, par la foy de mon corps, Monsieur de Crussol, je croy bien que leurs femmes chevauchent mieux qu'ils ne font.

Le Mardy 22. Septembre de la mesme année, le Roy partit de Paris pour aller à S. Denis en France, & estoient avec luy, aussi à pied, Monsieur d'Evreux, Monsseur de Crussol, Philippes Lhuillier & autres. & au retour de son pellerinage s'en retourna en ion Hostel des Tournelles, & d'illec fut Cronaque Scan- souper en l'Hostel du Sire Denis Hinsselin daleuse p. 99. souper en l'Hostel du Sire Denis Hinsselin

annetier & Esleu de Paris, qui nouvelnt estoit devenu Compere du Roy, à d'une sienne fille dont sa temme estoit ichée, que le Roy fit tenir pour luy, Saistre Jean Balue Evesque d'Evreux. ir Commere estoient Madame de Re-& Madame de Monglat, † & audit Houel

y fit grande chere, & y trouva trois Scandaleuse p. beins & richement accoustrez, cui-tois Madame que le Roy deust illec prendre son plai- de Buei' fille le baigner, ce qu'il ne fit pour aucunes naturelle du s qui en raison l'emeurent: C'est à sça-

tant pour ce qu'il estoit enrhumé, Heff lin semme

ffi le temps estoit dangereux. Jeudy 8. du mois suivant, Silvestre le Mong'at. 1e. natif de la ville d'Auxerre, pour

ıs cas & delits par luy commis, & qui aucuns temps avoit esté constitué prier és prisons de Thiron, sut tiré hors

né noyer en la riviere de Seine prés de ange aux Merciers, par la Sentence & nent de Messire Tristan l'Hermite.

r la fin de l'année, le Sieur de Balsac + fut + Cétoit Roe Roy de la part de son Oncle le Com-fils de sean Dammartin, & après plusieurs audien- Sr. d'Entrae Roy consentit au retour de son Oncle, gues & de vint en grace; & au mois d'Aoust de Jeanne de Se 68. après toutes les procedures faites

s Officiers du Roy en sa Cour de Parleen matiere d'erreur contre Anthoine iabanes, Comte de Dammartin, grand re d'Hostel de France, fut prononcé rrest au prosit dudit grand Maistre, en

niere qui s'ensuit.

st à sçavoir, qu'à l'occasion du recellede la deposition de Renaut du Traynay ilier, & autres causes à ce mouvans, surs de ladite Cour ont ordonné que

de Jean Bu-

l'Arrest donné l'an mil quatre cent soixante & trois, contre ledit de Chabanes, Comte de Dammartin, seroit de nulle vigueur, & totallement ennullé; & que la deposition dudit Renaut du Traynay, seroit mise dans la Cour, & que pour ce faire seroient regardez tous les moyens & diligences que faire se pourroient, pour recouvrer ladite deposition, & qu'à ce faire soient contraints tous ceux qui auroient esté cause de la recellation d'icelle deposition; & qu'au cas qu'elle ne pourroit estre recouvrée, seroient deputez par ladite Cour certains Commissaires pour aller par-devers ledit Messire Renaut de Traynay, pour refaire ladite deposition, asin que ledit Sieur de Chabanes s'en pust ayder à sa instification.

Le Samedi 20. Aoust de la mesme année. Messire Charles de Melun, Sieur de Normanville, qui avoit esté grand Maistre d'Ho-Hel de France, & nouvellement fait prisonnier au Château-Gaillard lez Andeli fur Seine; apres son procez fait par Messire Tristan l'Hermite, accompagné d'aucuns Seigneurs de la Cour de Parlement , par ledit Messire Tristan fut condamné d'estre decapité pour plusieurs crimes. Il declara aussi avoir en quatre mille escus du Sieur de Chalencon, à cause que ledit de Melun luy avoit fait avoir plusieurs faveurs & Lettres du Roy, pour avoir la Vicomté de Polignac, qu'il plaidoit: Il fut executé au Marché d'Andeli. & fut le pourchas de son execution fait par le

† Voyes Cardinal, qui lors gouvernoit. †

Phistoire ScanLe Comte de Chabanes retourné en gradalusse edition ce, & se trouvant prés du Roy à Montils lez
de 1706. pag. Tours, sa Majesté le declara son Lieutenant
general en Champagne, & luy mit sons se

char

charge quatre cens hommes d'armes, commandez par Salazar, Sieur de Saint Just, Estienne de Vignoles & Robert de Conigan, & avoit en outre quatre mille francs Archers.

#### CHAPITRE III.

Le Roy allant à Peronne trouver le Bourguignon, à la persuasion du Gardinal Balue, escrit diverses Lettres au grand Maistre de Chabannes; les Lettres de Balue au Bourguignou interceptées, son emprisonnement & consiscation de biens, & les Vers composez sur sa disgrace.

U commencement de l'année suivante. le Roy delibera d'aller vers Monsieur de Bourgongne, esperant faire un bon appointement ensemble, & mena le Cardinal Balue, auquel le Roy avoit plus de fiance qu'en aucun de son sang, & est à sçavoir que ce voyage se fit contre le gré & volonté de Mesfieurs les Connestable, grands Maistre & Mareschaux de France, qui firent leur devoir de remontrer au Roy les inconveniens qui en pourroient avenir, à luy & à son Royaume, & nonobstant ledit Cardinal fit leurs opinions estre nulles, & connoissant le grand Maistre la fausseté & mauvaiseté du Duc de Bourgongne, & les pratiques qui pour lors fe mouvoient en France contre le Roy, il ne voulut obtemperer à une Lettre que le Roy luy escrivit, dont la teneur s'ensuit.

Monsieur le grand Maistre, vous pouvez evoir sçeu que depuis aucuns temps en çà, certaines parolles ont esté tenuës entre mes

M 2 gens

gens & ceux du Conseil de mon Beau-frere de Bourgogne, pour affaires qui estoient entre moy & luy, & tellement a esté procedé, que pour y prendre aucune bonne conclufion, je suis venu jusques en cette ville de Peronne; auquel lieu, apres plusieurs demandes qui ont esté faites entre moy & luy, avons tellement befogné, qu'aujourd'huy, graces à Nostre Seigneur, moy & mondit frere avons és mains du Cardinal d'Angers, presens tous les Seigneurs du Sang, Prelats & autres grands & notables personnages en grand nombre, tant de ma Compagnie comme de la sienne; juré paix finable solennellement fur la vraye Croix, & promis ayder, deffendre & secourir l'un l'autre à jamais:& avec ce avons juré és mains, & sur la Croix susdite, le Traité d'Arras, sur les censures & contraintes en iceluy contenües, & autres qui cordiallement ont esté advisées, pour perdurablement demeurer confederez en paix & en amitié, incontinent ce fait, mondit frere de Bourgongne a ordonné en rendre graces & louanges à Dieu, par les Eglises de son Pais, & desja il fait faire en cette Ville grande solemnité: Et pource que mondit frere de Bourgongne a eu nouvelles que les Liegeois ont pris mon Cousin du Liege, lequel il est deliberé de recouvrer par toutes manieres à luy possibles; il m'a supplié & requis qu en faveur de luy, & aussi que ledit Evesque est mon prochain parent, lequel je suis en son bon droit tenu de secourir, que mon plaisir tust aller jusques és Marches du Liege, qui sont proches d'ici, ce que je luy ay octroyé & ay mené en ma Compagnie partie des gens de mon Ordonnance, dont Monsieur le Connestable a la charge, en esperan-

et de brief retourner, moyennant l'aide de Dicu: Et pource que ces choses sont au bien de moy & de tous mes sujets: Je vous Acrits presentement, pource que je suis cermin que de ce serez bien joyeux; & afin qu'en timiez faire pareilles solemnitez, d'autre-Part, Monsieur le grand Maistre, ainsi que dernierement vous ay escrit, je vous prie que plus diligemment que pourrez, vous faites departir tout mon Arriereban, ensemble tous les francs Archers, & que y mettiez tel ordre & provision qu'ils s'en puissent aller au moins de charge & foule du peuple que faire le pourra: & leur baillez gens de bien pour a conduite d'eux par chacun Bailliage & Seneschaussée; & sur tout gardez bien qu'ils ne assent nulles nouvelletez; Et ce fait, si vous oulez venir à Rouen, je le voudrois bien, fin d'ordonner & pourvoir au surplus de ce ui sera à faire, selon que les matieres seront isposées. Donné à Peronne, le 9. Octobre. iigné, Louis: Et au dessous, Neurain, k en la suscription. A nostre cher & amé couin le Comte de Dammartin, grand Maistre le France.

Il est à remarquer, qu'apres la lecture faite le ladite Lettre, le grand Maistre ne voulut **zonsentir aux ordres y contenuës**, ne les ju-

geans pas estre pour le bien de l'Estat.

Le Roy apres le Traité de Peronne, allant contre les Liegeois, escrit cette suivante au **susception de la la la compartina de la** dé par le fusdit Duc de Bourgongne, afin qu'il licentiast son armée.

Monsieur le grand Maistre, j'ai receu les + Imbert de Lettres que par le Sire du Bouchage † m'avez Batarnay Baecrites, tenez vous feur que je ne vay en ce ge. Voyes Co-Toyage du Liege par contrainte nulle, & que mines T.3.p.t.

je n'allay onques de fibon cœur en voyage, comme je fais en cettuy-cy: Et puisque Dieu m'a fait grace & Nostre-Dame, que je me suis armé avec Monsieur de Bourgongne, tenez-vous seur que jamais nos brouilleurs de par delà ne le scauroient faire armer contre moy; Monsieur le grand Maistre mon amy, vous m'avez bien monstré que m'aimez, & m'avez fait le plus grand service que pourriez faire; car les gens de Monsieur de Bourgongne eussent cuidé que je les eusse voulu tromper, & ceux de par-delà eussent cuidé que j'eusse esté prisonnier, ainsi par désiance les uns des autres, j'estois perdu: Monsieur le grand Maistre, touchant les logis de vos Gensd'armes, vous sçavez que nous devisames vous & moy, touchant le fait d'Armagnac, & me semble que vous deviez envoyer vos genstirer tout droit en ce païs-là, je vous bailleray trois, ou quatre ou cinq Capitaines, dés que je seray hors d'icy; & pource choisissez lesquels que vous voudrez, & je vous les envoyeray: Monsieur le grand Maistre je vous prie venez vous en à Laon, & m'attendez-là, & m'envoyez un homme incontinent que vous y serez, & je vous feray sçavoir souvent de nos nouvelles, & tenez-vous Leur que si le Liege estoit mis en subjection, que des le lendemain je m'en irois : car Monsieur de Bourgongne est deliberé me presser de m'en partir incontinent qu'il aura fait au Liege, & desire plus mon retour de par-delà, que je ne fais: François du Mas vous dira la bonne chere que nous faisons, & adieu Monsieur le grand Maistre. Escrit à Namus le 22. d'Octobre. Signé, Louis: & au desfous, Joustin. Et à la suscription. A nostre tres-cher & amé Cousin le Comte de Dam-

Dammartin grand Maistre de France. Apres la lecture de ces Lettres, le grand Maistre dit à Nicolas Boisseau, de la Maison du Duc de Bourgongne, qui avoit accompagné ledit du Mas, qu'il s'estonnoit du mauvais procedé de son Maistre, qui trahissoit le Roy, à qui il avoit tant d'obligation, & hy dit, que ledit Duc se tint asseuré, que fi le Roy son Seigneur ne venoit bien-tost, que tous ceux du Royaume avoient deliberé de luy jouer en ses pais un tel & semblable jeu qu'il vouloit jouer au pais de Liege, & que Monsieur de Guyenne n'estoit pas mort, ny le Royaume despourveu de gens Chevaleureux.

Tost apres le Bourguignon envoya un Ambassadeur vers Monsieur de Guyenne, pour entretenir les promesses qui avoient esté faites entr'eux; ce que sçachant, le Roy dépescha à sondit Frere Monsseur de Bueil, † † Choit And Imbert de Bastarnay, & Maistre Pierre Do-toine de Bueil rioles, lesquels estans prés de Monsieur de Comte de San-Guyenne, escrivirent la lettre suivante au avoit spousé Rov.

Sire, nous recommandons à vostre Grace naturelle du tant & fi tres-humblement, que plus pouvons & vous plaise; sçavoir, Sire, que Samedy dernier les Bourguignons arriverent vers Monsieur vostre Frere; c'est à sçavoir Jacques Monsieur de S. Paul, & Maistre Pierre de Remiremont, lesquels luy ont apporté deux paires de lettres, c'est à scavoir une generale. & l'autre petite & particuliere, laquelle apres Monsieur vostre Frere', nous a recitée & contient en effect six points: Le premier, que Monfieur de Bourgongne envoye visiter mondit Sieur vostre Frere en son nouvel advenement de Seigneurie; le second,

M 4

fi luy avez fourny entierement tout ce qu'avez promis pour son appanage, s'offrant s'employer de toute sa puissance pour le luy faire bailler; le tiers point, qu'il a esté bruit que Monsieur de Bourgongne avoit voult entreprendre le Gouvernement du Royaume, au prejudice de mondit Seigneur vostre Frere, & qu'ils le voudroient bien advertir que ledit bruit n'estoit pas veritable: Le quart point, s'y estoit d'offrir à mondit Sieur vostre Frere la Toyson, laquelle Jacques, Monsieur de S. Paul, avoit apportée pour luy bailler, s'il luy plaisoit la prendre: Le quint, pour offrir à mondit Sieur vostre Frere le mariage de Mademoiselle de Bourgongne, au cas qu'à present il voudroit prendre la Toyson, auquel cas il avoit puissance de conclure ledit mariage, & s'en asseurer: Le sixiesme point, de faire nouvelles alliances avec mondit Sieur vostre Frere, disans qu'ils avoient apporté blanc signé & seellé de mondit Sieur de Bourgongne, pour faire lesdites alliances si fortes, si exprés, & en quelque qualité que mondit Sieur vostre Frere les voudroit deviser.

Sur ces points, Monsieur vostre Frere a fair faire réponse selon l'effect & substance

que s'ensuit.

Au premier point, mondit Sieur vostre Frere remercie mondit Sieur de Bourgongne: Au second, qu'apres que Monsieur vostre Frere a veu, que par tous les traittez qu'on faisoit de son appanage, on ne luy offroit pas rien, qu'il sust propre ne convenable, ne chose dont il se pust bonnement entretenir: Il n'a trouvé moyen fors d'avoir recours à vous, & vous a supplié qu'il vous pleust luy bailler le pays de Guyenne qu'il a

de present, où il avoit son affection plus qu'ailleurs, & qu'il vous a trouvé si franc & filiberal envers luy, que vous luy avez donné ledit appanage, & pays qu'il demandoit: Toutefois qu'il remercie ledit Sieur de Bourgongne de son bon vouloir: Au tiers point, que Monsieur s'est trouvé avec vous bien familierement & en privé, & par plusieurs jours; mais qu'à vous en vostre Hostel ne ailleurs, il n'a point ouy parler de ladite matiere, & croit que ce sont rapports controuvez qui ont esté faits à Monsieur de Bourgongne: Au quart point, touchant la Toyson, que de nouvel, vous qui estes son Roy, & son Chef, avez fait un ordre pour vous & vos successeurs bel & notable, fondé en l'honneur de Monsieur S. Michel, Prince de Chevalerie de Paradis: la representation duquel vous & tous vos Roys de France, avez toufiours portée en vostre estendart : lequel Ordre il vous apluluy offrir, & lapris, & bien desiré à avoir; & par iceluy Ordre, vous comme Chef, & tous les autres Chevaliers qui en sont esté liez & abstraints les uns avec les autres à plusieurs choses bien honnestes & raisonnables à l'honneur de Dieu, & pour le bien du Royaume & de la Couronne de France; & qu'à vostredit Ordre, Monseigneur, se tient & licitement n'en peut, & n'est pas deliberé d'en prendre, mais qu'il remercioit mondit Sieur de Bourgongne de son bon vouloir: Au quint, que Monsieur remercie Monsieur de Bourgongne, & ne leur a tenu nulle parole.

Et au sixiéme, touchant les Alliances que mondit Sieur vostre Frere croit, que Monfieur de Bourgongne soit joint & uny avec vous en bonne amour & alliance, & comme vostre

vostre bon parent & subjet, & que tous cent qui sont vos bien-veillans amis & alliez, mondit Sieur les tient pour les siens; & par ce, croit que mondit Sieur de Bourgongne soit de ce nombre, car mondit Sieur est deliberé d'avoir amour à tous vos amis & bienveillans, & tenir pour ses ennemis ceux qui seront les vostres.

Depuis ladite deliberation, mondit Sieur vostre Frere nous a dit, qu'aucuns l'avoient adverty de donner de la vaisselle d'argent ausdits Bourguignons; pour ce que c'est chose accoustumée de faire aux Ambassadeurs, soit d'amis oud'ennemis, & qu'on auroit ja trouvé ladite vaisselle, mais qu'il ne le vouloit point faire sans vostre Conseil: Surquoy nous luy avons dit qu'il nous sembloit qu'il ne le devoit point faire, & à tant s'est concelud qu'ils n'en auroient point.

Sire, c'est l'essect à ce qui a esté besongné touchant la matiere dessussition; & après que mondit Sieur vostre Frere a veu & leu de mot à mot les presentes Lettres qui sont selon ladite deliberation, il nous a dit qu'il a fait ausdits Bourguignons telle réponse que cy-dessus est contenuë, & trouvons tousiours mondit Sieur vostre Frere en tres-grand desir & vouloir de vous servir & obeir, & en cette matiere & toutes autres, soy conduire & gouverner entierement, selon vostre bon plaisir, & tenir le chemin qu'il vous plaira, & non autre.

Sire, tantost apres que lesdits Bourguignons seront partis, nous en retournerons au plaisir de Dieu, que par sa saincte grace il vous donne tres-bonne vie & longue, & accomplissement de vos tres-nobles desirs; Escrit à Saint Jean d'Angely le vingt-deuxiéme iour d'Octobre; Ainsi signé vos tresobeissants subjets & serviteurs, Jean de Bueils Imbert de Batarnay, & Pierre Doriole; & à la subscription de la Lettre: Au Roynostre

souverain Seigneur.

Les Lettres du Cardinal Balue escrites au Bourguignon, ayant esté surprises, il sut arresté prisonnier, & mené à Montbason, & laissé en la garde de Monsieur de Torcy, † & † Chin Jen des Commissaires establis à faire inventaire d'Essenteville de ses meubles, & pour l'interroger sur les grand Maisre charges à luy imposées : scavoir Tanneguy griegs. du Chastel Gouverneur de Roussillon, Maifire Guillaume Cousinot, † ledit Sieur de Torcy, & Maistre Pierre Doriole General des Maitre des Re-Finances: Les biens dudit Balue ayant esté questre & Seiconfisquez, Monsieur de Crussol eut d'iceux gneur de Manune piece de drap d'or de vingt-quatre aulnes de luy p. 878. & quart, valeur de douze cens livres, quan-de l'histoire de

Lors de la destruction dudit Balue furent leuse p. 32. 6

faits ces Vers.

piece d'escarlate de Florence.

Maistre Jean Balue A perdu la veuë De ses Eveschez, Monsieur de Verdun † N'en a plus pas un, Tous sont depeschez.

Le Roy estant à Amboise, envoya à Pa-aussi arresté ris Monsieur de Chastillon, Grand Maistre Voyés Comi-Enquesteur & general Reformateur des Eaux & Forests, pour prendre & recevoir les monstres des Bannieres, des Officiers, gens d'Estat, & populaire de la Ville de Paris.

Au mesme temps le Roy constitua son Lieutenant General és Pays de Guyenne, Bourdelois, Gascogne, Languedoc, Albigeois,

Roy Charles tité de fourures de Martre Sebeline & une VII. 6/16/19nique Scanda-

† Guillauma de Harauceur Evelane de Verdeen fut

geois, Rouergue, Quercy, Agenois, Per rigord, Auvergne, haut & bas Limoufin, la Marche, Xaintonge, & autres Pays où se faisoient vols & violemens, & oppressions sur les subjets du Roy de la part des Anglois: Anthoine de Chabanes, Comte de Dammartin, auguel fut donné plein pouvoir & authorité pour en faire telle justice qu'il trouveroit bon estre; & manda le Roy, aux Sene-Chaux, Baillifs, Chefs, Capitaines des vivres, Nobles, vassaux, bourgeois & habitans des Villes desdits Pays, d'obeir, donner ayde & faveur à son Lieutenant general, tout ainsi qu'il paroist par ces paroles; sçavoir faisons, que nous confiant à plain des grand sens, vaillance, experience, loyauté, prud'hommie, & bonne diligence de nostre cher & feal Cousin, &c. Cét acte fut passé au Montils lez Tours l'an 1468. signé Louis: Et plus bas, Lalouette, tesmoins lesdits de Bourbon, le Connestable, les Seigneurs de Craon, & de la Forests, Tanneguy du Chastel, & autres, lesquelles Lettres contiennent entr'autres choses le pouvoir d'absoudre, & de pouvoir mesmes poursuivre les Sieurs d'Armagnac & de Nemours, qui avoient adheré au party des Anglois.

L'année suivante 1469. le 26. Avril, le grand Maistre Lieutenant general en Guyenne, partit avec son Armée, & arriva en la Ville de Rhodés, auquel lieu il fit prester serment de fidelité aux principaux subjets, & au mesme temps le Roy sut adverty que les Bourguignons armoient dans ses Pays, & en escrivit au Grand Maistre de cette sorte.

Monsieur le Grand Maistre, je vous envoye le double des Mandemens que Monsieur de Bourgongne a fait en ces Pays, &

### DU ROY LOUIS XI.

est le tout par l'advertissement qu'il a eu de Bretagne, par le moyen du Seigneur de Lescun, & vous asseure que s'il me veut rien demander, je me deffendray bien & ne vous requerray de cét an de me venir servir; Toutefois je vous prie que vous mettiez peine l'avoir promptement le secours; car en ce aisant yous chevirez bien-tost du demeurant, k vous prie que souvent vous me récriviez le vos nouvelles: Aussi j'ay escrit à Monieur le Gouverneur de Rouffillon qu'il se ienne joindre à vous, & que je vous ay fait 101 Lieutenant general en cette année, & ue je veux qu'il vous obeisse comme à moynesme; & derechef luy en escris bien exressement, & qu'il se haste de se joindre avec ous en toute l'Armée de par de là; & pour e je vous prie que de vostre part vous luy escrivicz qu'il se haste de s'y rendre, afin n'abregiez à toute diligence; car plus grand laisir ne service ne me sçaurez faire; Adieu Monsieur le Grand Maissre: Escrit à Tours e 6. Novembre, figné Louis; & au dessous **Poutain:** Et en la subscription, A nostre tres-cher & A.C.L C.D.G. Maistre d'Hostel. & nostre Lieutenant general en Rouergue, Gascogne, & autres marches de par de là.

Le Comte d'Armagnac voyant cette Armée contre luy, envoye le Seigneur de Barbazun vers le Roy, pour tascher à détourner cét orage sur eux. Le Roy en escrit au susdit Grand Maistre en ces termes.

M Onsieur le Grand Maistre, j'ay veu par le Sieur de la Choletiere ce que m'avez escrit; aussi ouy ce que m'a dit Georges vo-

stre serviteur, & veu bien au long le memoire que vous luy avez baillé, dont je vous remercie tant que je puis, & vous prie qu'en la plus grande diligence que vous pourrez. vous mettiez à fin la charge que je vous av baillée; Au surplus, le Comte d'Armagnac a envoyé vers moy le Sieur de Barbazan & autres, pour me suplier qu'il fust receupar Procureur en la Cour de Parlement, & que je fisse cesser la voye de fait en mon Armées & semblablement les Estats du Pays me l'ont fait par eux semblablement requerir: Mais réponse leur a esté faite en mon Conseil bien assemblé, qu'autre provision ils n'auroient en cette partie, fors que ledit Comte d'Armagnac se tirast en ladite Cour de Parlement. pour se justifier des charges qui luy sont données: Toutefois si ledit Seigneur de Barbazan ou autres, se trouvent devers vous, & qu'ils fassent que la possession de Lectoure, & autres Places de par de là vous soient loyalement baillées, & qu'ils fassent au surplus entiere obeissance, & en ce cas & non autrement, pour suporter le pauvre peuple: & afin qu'ils puissent mieux payer les tailles, je suis content que l'Armée n'entre point audit Pays, & que vous le suportiez des charges au mieux que faire se pourra, mais ne vous laissez point endormir de parole; mais aussi il me semble pour le mieux, quelque chose qu'il vous promette, que vous-mesme devez aller en personne pour prendre la possession, & qu'à nuls autres ne vous devez fier : & aussi si vous voyez qu'ils veulent dissimuler, & que la possession des Places ne vous soit loialement baillée, procedez outre à vostre entreprise sans aucun delay, ainsi qu'il a esté conclud & deliberé, & me faites souvent sçsvoir

# DU ROY LOUIS X i.

voir de vos nouvelles Monsieur le grand Maistre: J'ay eu des Lettres de Monsieur de Torcy qui sont bien bonnes, & croy qu'il se tirera devers vous; s'il y vient, je croy que le traiterez bien; mais je vous en ay bien voulu advertir, car son homme est venu vers moy, je croy que ce soit à bon escient: Aux Montils lez Tours le 15. Novembre, signé Louis; & au dessous, Toustain: Et en la subscription, A nostre cher & amé Cousin le Comte DD. G.M. de Fr. & nostre Lieutenant general és marches de par de là.

Le Sieur de Barbazan tascha depuis de surpreudre le grand Maistre, luy voulant saire croire que le Roy avoit changé d'intention, & qu'il ne vouloit plus que la guerre continuast en Guyenne; mais le grand Maistre ne laissa de suivre ses ordres ponétuellement, & en escrivit au Roy, en ces termes.

C Ire, le plus humblement que je puis, à vo-Offre grace me recommande, vous plaife scavoir que depuis que vous ay dernierement escrit par Pierre Cleret, l'ambassade que le Comte d'Armagnac a envoyé devers vous est venu devers moy; c'est à sçavoir, le Sieur de Barbazan & autres, & m'ont dit comme ils ontesté devers vous, '& que vous avez esté content que l'armée n'entrast point au Païs: au cas que ledit Comte d'Armagnac se rendistau Parlement de Paris pour soy justifier des cas à luy imposez, & qu'il baillast en la main de Monsieur de Guyenne, les Terres qu'il a delàlariviere de Garonne, & les autres qui sont decà le Païs de Rouergue à moy; mais je leur ay dit, que vous ne l'avez ainsi voulu, & que sinon qu'ils me baillaffent

lassent la possession de Lectoure, l'obeissate ce des autres places qui sont deçà & delà ladite riviere; & que ledit d'Armagnac enstà se rendre en personne en Parlement, pour s'y justifier desdits cas, dequoy ne leur accorderois point ce qu'ils me demandoient; mais quand ils viendroient ainfi faire, ence cas, & non autrement, & en suivant ce qu'il vous a pleu me mander, je suis bien content que l'armée n'entrast plus avant, mais j'ay bien connu qu'ils ne queroient que dilayer le plus qu'ils peuvent, & à cette cause je partiray demain d'icy, au plaisir de Dieu, passeray lariviere, & iray loger en l'Isle Jourdain, qui est à present en vostre obeissance; & font venus les Consuls vers moy, ontapporté les Clefs & ont fait toute obeissance: ledit Comte d'Armagnac est à l'entour, & fi je puis je l'encloray comme je vous ay tousiours escrit, & croy qu'en peu je vous feray scavoir de bonnes nouvelles de tout, au plaisir de Dieu,

Le grand Maistre reduisit tout le pais d'Armagnac en l'obeissance du Roy, & avoit sous sa charge le bastard de Bourbon Admiral de France, Monsieur de Craon, Monsieur de Crussol, le Capitaine Salazar & autres, & lors fut faite une Chanson qui commençoit,

Canaille d'Armagnac comme à pogné souffrir La venue de France du Comte Dammartin. Dés le regne precedant, il avoit conquis

tout ce pais en l'obeissance du Roy, & apres cette derniere victoire le Roy lui escrivit cet-

Louis Batard de Bourbon, le- te Lettre. quel avost é-s pousé feanne

XI.

† C'étcit

Monsieur le grand Maistre, presentement j'ay eu Lettre de mon fils l'Admiral, † de fille naturelle Marquis & du Seneschal de Beaucaire, telles que je croy que le sçavez bien, & en effet

# DU ROY LOUIS XI.

il n'y a plus que Rodez que tient le bon corps Brillac; l'escris à mon fils I Admiral, que fur tout le plaisir qu'il destre me faire qu'il mette ledit Brillac entre mes mains; aucuns m'ont rapporté que le Comte d'Armagnac rode environ Lectoure, ce que je ne puis pas bien croire : fi ainsi estoit je vous prie que tasfiez bonne diligence & mettiez toute la peine que pourrez pour le prendre: au surplus mon frere le Duc de Guyenne est icy, & faisons bonne chere, & nous en allons à Amboise. en attendant de vos nouvelles: Monfieur le grand Maistre, je voudrois que vous eussiez tout bien fait, & que vous y fussiez; je vous prie abreg z & vous y en venez, & me faites scavoir souvent de ce qui vous souviendra; On m'a dit que le Comte d Armagnac a aucome retraite és terres de Montieur de Foix. fi ainsi est, saites le scavoir à Monsieur de Foix, & je croy qu'il ne le souffrira pas. Escrit Montils lez Tours, le 27. Decembre, signé. Louis Et au dessous, le Clairet.

### CHAPITRE IV.

Lors de l'institution de l'Ordre Saint Michel, le Roy envoye le Collier au grand Massire, qui obtient la grace du Comte à Armagnac, le refus que le Duc de Bretagne fait dudit Collier, la reduction des villes d'Amiens, Mondidier & Roye Lettres injurienses du Duc de Bourgongne au grand Maistre, & la Responce du grand Maistre au Bourguignon.

Lettre du Roy au grand Maistre.

Res-cher & amé Coufin, pource que depuis n'agueres, par l'advis & deliberation de nostre tres-cher & amé Oncle le Roy de Si-N cile,

cile, de Hierusalem & d'Arragon, & nos tres-chers & amez freres les Ducs de Guienne & de Bourbon, & autres de nostre Sang & grand Conseil, a esté deliberé que nous ferions & porterions l'Ordre de Monsieur Saint Michel, & de nostre Compagnie & Fraternité, ferions le nombre de trente-fix Chevaliers; & par l'advis des susdits avez esté essa du nombre des douze, lesquels ont esté choisis pour estire le surplus & jusques audit nombre, & pour un des plus grands & notables Chevaliers d'ancienne lignée, extraict de grandes & notables maisons. & qui tousiours avez bien & loyaument servy nos predecesseurs & nous; & qui plus afait & veu en armées, & aussi pour l'estat & Office de souverain Maistre d'Hôtel de France, & pour la grande prochaineté que vous avez à l'entour de nostre personne, avez esté, comme raison est, esseu pour un des principaux de ladite Compagnie; & pour ce nous vous envoyons presentement le Collier de nostredit Ordre, par nostre amé & feal Conseiller & Maistre de nostre Hostel, le Sire de la Choletiere, afin que le preniez & reteniez, & que d'oresnavant vous le portiez en faisant le serment en sa presence, de bien & loyalement entretenir le contenu és Chapitres & Articles faits fur ce, de point en point, ainfi qu'ils sont contenus; lequel Sire de la Choletiere vueilliez croire de ce qu'il vous en dira de par nous, comme nous mesmes, & par luy à nous faites sçavoir de vos nouvelles. Donné à Cesnan le 26. Octobre. Signé, Louis. Et au dessous, Toustin, & à la subscription. A nostre amé Coutin le Comte de Dammartin, grand Maistre d Hostel de France, & nostre Lientenant és pais d'Auvergne, de Rouergue & d'Armagnac.

3469.

is ledit de Nemonrs s'estant jetté entre les us du grand Maistre, il obtint sa paix à sa veur, le Roy en ayant expedié un plein pouir andit grand Maistre, lequel tandis qu'il es pass de Ronergue & Armagnac, nsa un pouvoir plus absolu qu'aucun Lieutenant veral du Roy qui ait esté, donnant graces, olutions, remissions, confiscations, & aus semblables actions de puissance souveraines, quel temps, le Roy luy escrivit la presente.

Onfieur le grand Maistre, j'ay receuvos Lettres, & ne faut pas que je vous manmais que je vous remercie de tout mon **70ir, du grand aide & secours que m'a**fait à mon besoin; & prie Dieu & No-Dame qu'il me donne grace de le vous re: Monfieur le grand Maistre, il y a : points où il faut respondre; c'est à sça-, du logis des Gensd'armes, de Mon-: de Nemours, & de la composition de ez; au regard des Gensd'armes, il me ble que chacun d'eux doit retourner en logis; & au regard du Seneschal de Toue, du Seneschal de Carcassonne, & de nsieur le Mareschal de Loheac, il mo ble que vous les devez envoyer en Noridie, je les logeray le mieux que je pou-: Au regard de Sallazard, il doit demeuà la Marche. Item, touchant Monsieur Nemours, je vous priemettez-y conclule plûtost que vous pourrez, pour vous evenir, & qu'il fasse la transaction, car : le plus seur point que je puisse avoir, 1, touchant Rodez, j'eusse bien voulu ir Brillac, ainsi que vous pourrez contre par nos Lettres que leur avons escri-Nα

tes. dont je vous envoye le double: mais veu que Brillac tait ce serment, & qu'il ne va point apres le Comte d'Armagnac, il me fuffit & me temble Montieur le grand Maitire, que il n'avez fait autre appointement depuis, que vous devez accepter cetuy-cy, afin de vous en venir; car j'ay esperance à l'aidede Nostre Seigneur, que vous ne fassiez de grands services: Monsieur le grand Maistre, je vous envoye aussi response que l'ay faite aux Lettres que Monsieur l'Admiral m'a escrites touchant cette composition : je ne sçay si l'avez acceptée, j'en envoyeray mes Lettres l'atentes sans difficulté, telles que vous me manderez; & veu la peine que les Genid'armes ont eu cet Hyver, je vous prie despeschez vous en le plûtost que vous pourrez; si n'eust esté vos Lettres que vous m'avez escrites, je leur eusse envoyé leur dite confirmation; car je mandois que fussiez encor en Galcogne, & que leur eussiez envoyé voltre pouvoir par Roüergue. Donné à Amboise, le troisième Fevrier. Signé, Louis. Et plus bas, le Cleret. 1470.

Apres la ceremonie des Chevaliers, le Roy envoya le Collier au Duc de Bretagne, qui le retusa, disant qu'il ne tireroit jamais an Collier avec le Gouverneur du Limosin, Gilbert de Chabanes, Seigneur de Curton,

ny autres gens du Roy.

Peu apres, le Roy ayant fait un Pellerinage à Saint Michel, escrivit au Grand Maistre la Lettre suivante.

Thomique Scandaleuse.

Scandaleuse.

Cette ville Lundy dernier, & incontinent

### DU ROY LOUIS XI. e je fus descendu, j'eus nouvelles de l'Adral, du Gouverneur de Roussillon, & aus qui sont à Harfleur & Honfleur, que les urguignons estoient tousiours là, qui taient guerre, brulans plusieurs maisons & ileaux prés de la coste de la Mer, tuans is, & prennans prisonniers, & mesment un Vaisseau qui retournoit de Rouen, irgé de Marchandises, ont pris & retenu envoyé le Maistre Plege de la Finance, autres hommes qui estoient dedans : & able que veu les manieres que font lesdits arguignons, qu'ils attendent plus grande stance, soit d'Angleterre ou d'ailleurs, ir descendre, pour venir par mer combames gens: Vous scavez quelle faute se · **Cero**it, s'ils n'y trouvoient bonne resistan-& pour ce ne m'en suis pas voulu retour-· jusques à ce que j'aye veu la fin de cette ogne, & me suis deliberé d'aller là en perne, pour resister à leur puissance, & faire que l'on verra estre à faire : & demain en parts d'icy pour y tirer tout droit; & ar le faire plus seurement, j'ay mandé vos 18 qu'ils se tirent à moy audit lieu de Har-

ir, à ceux du Gouverneur de Roussillon, Seigneur de Craon & de Sallazar; pource e sont ceux qui sont les plus prés d'icy: issi j'ay mandé à Capdorat, & à tous les nes Archers, & si en chemin j'ay nouvelue le Duc de Bourgongnes'en soit depariment incontinent je contremanderay vosdites as, & les autres aussi, & leur feray sçair; & plût à Dieu que vous y suffiez quand seray; car si j'eusse sçeu cute aventure, je vous eusse pas laissé aller: Je vous feray voir ce qui surviendra, aussi me saites sçaires.

ir pareillement de vostre costé. Donné à N 3 Au-

Auranche, le premier Aoust. Signé, Lous.

Et plus bas, Le Clerc.

1470.

Lors mesme, les villes d'Amiens, Roye, Mondidier & autres estans reduites an pouvoir du Roy, par les soins du grand Maiste, le Bourguignon luy escrivit la suivante.

#### CHAPITRE V.

Lettre injurieuse du Bourguignon au grand Maistre de France.

E Duc de Bourgongne, de Brabant, de Leimbourg & de Luxembourg, Comte de Flandre, d'Artois, de Bourgongne & de Hainaud, de Holande, Zelande & Namur, Comte de Dammartin, Nos tres-chers & bien amez les Majeur & Eschevins de nostrebonne Ville & Cité d'Amiens, eux demonstrans nos bons, vrais & loyaux subjets, ont envoyé certaines Lettres closes du Roy. presentées à aucuns de nostredite ville, par un Officier d'armes, lequel a fait certaine formation, & depuis nous ont envoyé autres vos Lettres à eux adressantes; sans icelles Lettres du Roy ny les vostres, ouvrir, voir ny faire response, que par nostre vouloir & plaisir: Et à cette cause nous nous sommes voulu charger de faire response à vous, qui vous dites Lieutenant general du Roy: & pour response, vous sçavez que par les traittez faits à Conflans, desquels n'avez pas eu moindre fruit ny profit, que de vostre vie, estat & chevance. Le Roy nous laissa, ceda & transporta ladite ville d'Amiens & autres villes & terres estans sur la riviere de Somme, que feu nostre tres-cher

#### DU ROY LOUIS XI.

TOG neur & Pere, que Dieu absolue, avoit edées depuis le Traité d'Arras, & lesles le Roy, en sa ville de Tours, nous t promis & juré en parole de Roy n'en epter du vivant de nostredit feu Seigneur re: & outre nous transporta les Prevode Vimeu Beauvoisis, en tout droit & es que les autres Villes & terres dessufdesquelles il nous feroit bailler & dér la possession, en quittant & descharit tous les vassaux & autres subjets d'icel-Villes & Terres, des fidelité & serment s avoient à luy, en leur mandant de s faire le serment de fidelité, & nous estre vrays & obeissans subjets; ce qu'ils ont tant à la personne de nos Commis, Amdeurs, qu'à nostre personne; lesquels sports, le Roy par lesdits traitez de Conà de Peronne, faits & jurez sur la vraye ix, a promis & juré en parole de Roy, r son honneur, garder & entretenir, sans : au contraire en aucune maniere, & sur veines contenuës au traité de Peronne: antmoins en enfraignant & contrevenant pirement ausdits traitez, il a fait mettre a main lesdites Prevostez de Vimeu & uvoisis, pour estre rejoints à son domai-Il a fait prendre nos gens & serviteurs. es traiter inhumainement, apres vous r envoyé de par luy grand nombre de -d'armes devant ladite Ville d'Amiens. ites lesdites Lettres du Roy, cuidant au en d'icelles émouvoir les habitans de nolite Ville à vous adherer, & adjoûter foy paroles dudit Officier d'armes, & de stre Pierre de Morvilliers, s'ils l'eussent lu ouyr, pour les soustraire de nostre

sance, ce qu'ils n'ont pas voulu faire, N 4

mais de garder leurs promesses, sermens & loyautez envers nous; parquoy à telles paroles sed tieuses ils ont enouppé leurs oreilles, usant en ce de la prudence que nature donne au serpent, commandée à la saince Escriture, à s'estoupper les oreilles contre la voix des enchanteurs, & pour ses causes plus que par crainte ny subjection d'autruy, ainsi que contiennent vosdites Lettres: Ils ont delaissé à vous faire réponse, en la remettant à nous, scachant que de leur bonne volonté, ferme & entiere loyauté envers nous, nous sommes bien certiorés, & qu'en icelles leur loyauté, eux & autres nos subjets, nous garderons, deffendrons & preserverons, moyennant l'ayde de Dieu nostre Createur, duquel la presence & tesmoignage par lesdits sermens entrevenus, lesdits droids Sont par telle & autre maniere contemnez & violez. Nous avons bien veu par vos Lettres escrites à nostre amé & feal Conseiller & Chambellan, & Capitaine de Mondidier le Bon-d'Arly, que yous presuposez que ce que nous avons fait par nos gens, entretenir nostre possession desdites Prevostez, cesseront contre l'authorité du Roy; Dieu le tout-puisfant, duquel les Roys & Princes tiennent leurs Seigneuries, ne leur ayant pas donné authorité de rompre leurs promesses. & contemner son nom & sa puissance par les serments entrevenus en leurs convenances: PARQUOY plus veritables, on pourroit dire que ladite main mise taite esdites Prevostez, sans cause & sans ordre, Nous non appellez ny ouys, & pour du tout en cuider, debouter a esté, & est contre l'authorité de Dieu lesdits traitez & promesses, lesquels vous n'ignorez pas estre violez ni enfreins par la can-

#### DU ROY LOUIS XI.

201

teleuse & deceptueuse prise de nostre Vil-: Sain& Quentin, par le Comte de Sain& l Connestable, par les courses, pilleries, etres & occisions faites par les gens du en nostre Comté d'Auxerre, & les feux tez & homicides faits és Eglises en nostre nté de Bourgongne, & en vous n'a tenu les habitans de nostre Ville d'Auxerre è soient soustraits de nostre obeissance. uels à cette fin avez fait venir aucuns levers vous, qui depuis nous ont fait sca-· les paroles que leur avez dites tant en t qu'en secret: Comme aussi ont fait aunos feaux, lesquels par promesses, le 1 a voulu faire attraire & elmouvoir à l'entre de nous; mais par la Bonté divine set convaincus toutes telles cautelles & iduleuses malices, & n'est ja besoin que ormais vous effayez de parvenir à vos fins telles escritures ny langages; car au plaile Dieu nous sommes de liberez de garder, lerver & deffendre nosdits subjets de tout ire pouvoir, ainsi que nature & raison iseigne, & par la contravention & fraction lit traité de Peronne, & les peines conuës en iceluy encourue à nostre profit, il as loist de le faire: Escrit en nostre Chade Hedin le seiziesine Janvier 1470. Ainsi né par Mr. le Duc; & au dessous de Longuele, & seellé en cire rouge à seel plaqué.

Grand Maistre se voyant injurié par cette Lettre, sit response en cette sorte,

Res-haut & puissant Prince j'ay veu vos Lettres que vous m'avez escrites, leselles je croy avoir esté dictées par vostre mseil & tres-grands Clercs, qui sont gens pour

pour faire lettres mieux que moy, car je n'ay point vescu du mestier de la plume; & pour vous faire réponce par icelle, je connois bien le mécontentement qu'avez de moy, pource que tout ce que j'ay fait & feray toute ma vie contre vous, n'est qu'à l'honneur & profit du Roy & de son Royaume; Tres-haut & puissant Prince pour vous faire responce touchant l'article de Conflans, que vous appellés le bien public, & que veritablement doit estre appellé le mal public où j'estois, dont vous dites que je n'ay point eu moins de fruict & honneur, que de mavie, estat & chevance: Vous entendez bien qu'à l'avenement du Roy à la Couronne, il tint point à moy que je n'entrasse à son service, & de ce faire fis mon loyal devoir; mais qui garda le Roy de ce faire, fut la redoutance de mes hayneux & malveillans, desquels à l'ayde de Dieu connoissant le droict des parties, je suis venu au dessus à mon honneur, & à leur grande honte & confusion : car je me suis bien justifié contre-eux par bonnes justifications viies par la Courde Parlement, & par Arrest d'icelle donné à l'encontre d'eux, qui ne me sceurent atteindre; Treshaut & puissant Prince Monsieur vostre Pere, à qui Dieu pardonne, scavoit bien que je luy escrivis que son bon plaisir fut me mettre en la bonne grace du Roy, ce qu'il me promit faire; & s'il estoit en vie, je ne sais doute qu'il ne portast bon tesmoignage pour moy; & veux bien que vous entendiez que si j'eusse esté avec le Roy, lors que commençastes le mal public, que vous dites le bien public, vous n'en euffiez pas eschapé à si bon marché que vous avez fait, & mesmement à la rencontre de Mont-l'hery, par vous induëment entre-

203

entreprise: Mais vous qui estes ingrat du bien que le Roy vous fait, avez pris & prenez peine de jour en jour de luy faire toutes les extortions & machinations que luy pouvez faire, tant sur ses subjets & Seigneurs de son Sang, que autres Princes ses voisins qui luy veulent mal à vostre Requeste, lesquels vous avez émeus & taschez encor d'émouvoir de jour en jour à luy vouloir mal, dequoy vostre Souverain Seigneur & le mien viendra bien à bout à l'ayde de Dieu & de Nostre-Dame, & de ses bons & loyaux Capitaines & Gensd'armes: Tres-haut & puissant Prince, vous m'escrivez des paroles par vosdites Lettres, qui équipolent d'estre enchanteur ; ce que je n'ay fait jamais, & quand je me fusse aidé de cét art, je l'eusse exploité & mis en essect, lors que menastes le Roy en Liege, contre le gré & consentement des Seigneurs de son Sang, & les plus sages de son Royaume, tant de ses Capitaines, & autres de ses Conseillers de sa Cour de Parlement, & de son grand Conseil; mais la grande seduction que par vous luy fut faite, ne l'en peut oncques **Emouvoir** qu'il n'allast vers vous, sous l'esperance de l'affience qu'il avoit en vous, non precogitant le danger où il s'est mis d'estre entre vos mains, & ne luy en est demeuré que la peine & le travail d'y aller, dont la Bonté infinie la preservé & gardé, que ne pustes venir à vos fins & fera encor, si Dieu plaist, & de vos malignes intentions obliques & ocultes. Tres-haut & puissant Prince, il ne vous en est demeuré que le deshonneur & la foy que vous avez par droict perduë, lesquelles choses dureront par eternelle memoire envers tous Princes qui sont nez & à naistre; & de moy, je ne sus point la guide

de mener ledit Seigneur Roy audit pays de Liege; mais je fus plustost cause de son retour, parce que je ne voulus rompre l'Armée qu'il m'avoit laissée entre les mains, & que luy vouliez faire separer: Tres-haut & puissant Prince, si je vous escris chose qui vous déplaise, & qu'ayez envie de vous en venger de moy; J'espere qu'avant que la Felle se departe, vous me trouverez si prés de vostre Armée contre vous, que vous connoistrez la petite crainte que j'ay de vous, estant accompagné de la puissance qu'il a pla au Roy de me donner, qui n'est pas petite pour la reconnoissance qu'il a euë des services que j'ay faits au Roy son Pere, à qui Dien pardoint & à luy, & pouvez estre seur que vous ne me scauriez escrire chose qui me sceut garder de faire tousiours service au Roy; & requiers à Dieu qu'il luy plaise me donner graces de faire selon que j'ay le vouloir, & devez sçavoir que je ne vous escris choses touchant cette matiere, que je ne vous donne à connoistre, & soyez aussi seur que de la mort; que si voulez longuement guerroyer le Roy, il sera à la fin trouvé par tout le monde que vous avez abusé du mestier de la Guerre: Ces Lettres sont escrites par moy Anthoine de Chabannes, Comte de Dammartin, Grand Maistre d'Hôtel de France, & Lieutenant General pour le Roy en la ville de Beauvais, lequel tres-humblement vous récrit; Et en la subscription estoit, A Monsieur de Bourgongne.

470.

Quelques jours apres le Roi ratifia l'accord fait par le Grand Maistre, avec les Habitans de la ville d'Amiens, dans laquelle il entra & recent bien-t oft apres la Lettre suivante de la part de sa Majesté.

A Onfieur le Grand Maistre j'ay receu vos M Lettres, que par le Bailly de Caux m'avez escrites, dont je loue Dieu & Nostre-Dame, & connois bien le bon service que m'avez fait, & à jamais m'en ressouviendray, & de ceux qui ont esté avec vous; & au regard de eux de la Ville, tout ce que vous leur avez promis, je le ratifieray, & les dons. que vous avez faits sortiront à effect, ainsi que verrez par les dons & ratifications que j'en fersy, tout ainfique vous avez promis, & sans aucune faute: Je connoistray à jamais le grand service qu'ils m'ont fait, j'envoye Blanchefort & les Fouriers pour faire mon logis, & bien bref y seray sans point de faute: l'espere demain parler à mon frere le Connestable, afin de sçavoir mieux ce que j'ay à faire & aviser sur le tout : J'ay escrit à Philippes de Morvilliers, au Majeur de Monsieur de Torcy, au Mareschal, au Bailly, & autres qui m'ont escrit; Monsieur le Grand Maistre faites-moy tousiours sçavoir de vos nouvelles, & aussi je vous advertiray de ce que je sçauray; & au surplus, je vous prie croyez ledit Bailly, ce qu'il vous dira de mes nouvelles : & adieu Monsieur le Grand Maistre: Escrit à Compiegne, le huicliesme Septembre: Signé Louis. Et au dessous, Toustin.

Huist jours apres le Grand Maistre recent de la part du Roy une Instruction par escrit, touchant l'ordre qu'il devoit tenir à l'aproche de l'Armée du Duc de Bourgongne, laquelle toutenoit les paroles suivantes.

C I le Duc de Bourgongne va droict à Amiens, que Monsieur le Grand Maistre garde bien la Ville, & qu'il se garde de combattre, que le Roy ne soit point avec luy, il ne mettra guerres à y estre, qu'il fasse tousiours donner sur les fourageurs du Duc de Bourgongne du mieux qu'il poura, & sur leurs gardes. S'il passe la Somme pour venir à Montdidier & à Roye, Monsieur le Grand Maistre poura laisser tout l'Arrie-ban, qui ne seroit pas bien en habillemens pour la Guerre, & les francs Archers pour garder Amiens, avec les Gens de l'Ordonnance. & aucuns de l'Arriere-ban, s'il en avoit qui fussent pour se joindre avec le Roy, & s'il sçavoit quelques logis de Chevaux à l'écart qu'il donnast dessus, & aussi sur les Fourageurs dudit Bourguignon, & qu'il leur fasse du pis qu'il pourra, s'il venoit au Mont. S. Quentin, il pourroit aller remparer Ruë, & la ville de Crotoy, & avec l'Artillerie qu'ils ont, prendront le Chasteau, & peutestre pourroit prendre Montreuil sur la mer: & ce fait, laisser les gens de l'Arriere-ban & francs Archers à Rue, au Crotoy & à Montreuil, s'ils le pouvoient, & abbatre la fortification de Saint Riquier, & s'en revenir avec les cinq cens Lances de l'Ordonnance: à Amiens & à Pequigny, pour garder les Païs. d'illec environ, en tenant bon ordre, & tel que les vivres ne leur faillent; & par ce moyen

DUROY LOUIS XI. 207 moyen lesdits gens de l'Arriere-ban, & francs Archers, vivront hors des Païs obeissans au Roy. Fait à Noyon, le 16. Fevrier 1470. Signé, Louis.

Monsieur le Duc de Guyenne estant mal content, attira près de luy Monsieur d'Armagnac; surquoy le Roy escrit la suivante au grand Maistre.

M Onsieur le grand Maistre, Monsieur de Guyenne a rendu les Terres au Comte d'Armagnac, & ne luy a pas encore rendu Lectoure, mais il le luy doit rendre bientost; pour ce il mesemble qu'il seroit temps d'exploiter le fils de Monsieur de Fimarcon. Et si je pouvois prendre Lectoure, elle seroit mienne de bon gain, & ne l'auroient jamais l'un ne l'autre, & seroit pour tenir tout en subjection; Monsieur de Marle est anjourd'huy arrivé, qui a laissé Monsieur de Guvenne à Sainte Severe, malade des fievresquartes, & sont maintenant r'alliez le Seigneur de Lescun & le Gouverneur de la Rochelle, contre Madame de Thouars & le Seigneur de Grammont, & a couché le Sieur de Grammont avec luy, & le Moyne est du costé de Monsieur de Lescun, & tasche d'approcher mon frere de Bretagne, & de l'amener jusques à Xaintes. Je vous prie que si vous scavez rien de nouveau, advertissez moy. Je mets la plus grande diligence que je puis à affembler le reste de ce que je vous dois encore, & je le vous envoyeray le plûtost que je pourray; Adieu Monsieur le grand Mai-Are. Escrit au Montils lez Tours.

# CHAPITRE VI.

Lettres secrettes du Roy au grand Missre; enfemble celles de la maiadie de Monsteur Frere unique du Roy, sa mort, son Testament, & le voyage du Roy en Guyenne & en Bretagne.

M Onsseur le grand Maistre, j'ay dépesché François de Ballefort, & a eu cent trancs du Tresorier des guerres, & vous asseure que je ne l'ay pas trouvé si bon que je faisois, quand je le dépeschay à Amboise, & n'y ay point de fiance; toutefois laissez-le aller, mais mettez-y en d'autres en besongne, dont cettuy-cy ne sçache rien, & le pouvez faire par mains du Seneschal de Beaucaire voitre ne eu; & que le Seneschal monstre bien maniere de se fier en cettuy-cy, mais qu'il y mette d'autres Couriers; & sur mon ame, Monsieur le grand Maistre, je me doute quand il a parlé à ceux que vous entendez bien . ils l'ayent converty: Et je vous prie, questionnez-le un peu de loin, pour voirsi vous serez de mon opinion: Toutefois, en y mettant d'autres leuriers apres la queuë. dont cettuy cy ne sçache rien; il me semble que nous devrions avoir ce que nous demandons, Adieu Monsieur le grand Maistre. Si tost que je sçauray des nouvelles de Monfieur le Connenable, je vous en feray scavoir: Monsieur le grand Maistre, retenez Fremont de Lorse avec vous, jusques à ce que vous ayez parlé au Prevost, & que vous ayez sceu au vray, si la Caille est de Gibier. car je ne veuille rien prendre pour le laisser

# DU ROY LOUIS XI. 2

aller ainsi que vous dis au departir; mais si elle est de Gibier, saites-y diligence. Donné à Meaux le 26. Juin. Signé, Louis. Et en la suscription. A nostre tres-cher & amé Cousin, le Comte de Dammartin, grand Maistre de France.

Il est à remarquer que le Roy eservit cette Lettre de sa propre main, & comme dit lo Manuscrit, pour quelque intelligence qu'il avoit avec Dammartin, & que peu de geus scavoient.

Depuis le mesme Roy apprenant la maladie de Monssieur son frere, ejerivit la suivante.

A Onsieur le grand Maistre, Mardy au foir i'ay receu vos Lettres, dont vous mercie tant que je puis, si Bourré ne fustallé à samere qui est morte, vous eussiez desia les quinze cens livres de reste: mais je l'attensicy d'icy à un jour ou deux, & incontinent qu'il sera venu, je m'acquiteray en la plus grande diligence que je pouray, mery de cœur: Le Bicle qui estoit à Monsieur de Lescun s'en est venu, & a dit adieu au Duc. pourquoy je pense qu'il est instruit: Je luy ay dit qu'il se tinsse en son Hostel. Je vous envoye par escrit ce qu'il m'a dit, ce qui se contrarie l'un à l'autre, & est langage tout forgé; & de ce qu'il charge Monsieur le Connestable, ayant donné meilleur espoir qu'auparavant; Madame de Thouars est morte, & ils ont amené à Saint Jean d'Angely, Monsieur de Guyenne, qui a les fievresquartes; il a fait faire serment à ses Gensd'armes de le suivre contre moy; mais il y en a aucuns qui ne l'ont pas voulu faire, & s'en sont venus comme le fils du Sieur de Dam+

Dampierre. Je vous envoye le fils de Jean de Aulbus mon Maistre d'Hostel, auquel j'ay chargé vous parler plus au long de toutes choses. Je vous prie que vous le croyez de ce qu'il vous dira de moy, & adieu Monssieur le grand Maistre. Escrit à Montils lez Tours, le vingt-neusséme Octobre. Signé, Louis. & plus bas, Thillebault. Et au dessus. A nostre cher & amé Cousin, &c.

# Autre Lettre du Roy sur le mesme sujet.

M Onsieur le grand Maistre, depuis les dernieres Lettres que je vous ay escrites, j'ay eu nouvelles que Monsieur de Guyenne se meurt, & qu'il n'y a point de remede en son fait, & me l'a fait sçavoir un des plus privez qu'il ait avec luy par homme exprés, & ne croit pas, ainfi qu'il dit, qu'il soit vif à quinze jours d'icy au plus qu'on le puisse mener: S'il m'en vient autres nouvelles, incontinent je vous le feray scavoir. Le Seneschal d'Agenois est icy, & je luy ay appointé son estat, en maniere que je crois qu'il est bien content; & afin que soyons asseuré de celuy qui m'a fait sçavoir les nouvelles, c'est le Moyne qui dit ses Heures avec Monsieur de Guyenne, dont je me suis fort ébahy, & m'en suis signé depuis la teste jusques aux pieds, & adieu. Escrit au Montils lez Tours, le 18. May. Signé, Louis. & au dessous, Tillard. Et en la suscription. A nostre cher & amé Cousin, le Comte de Dammartin, grand Maistre de France.

Le Manuscrit dit ces mesmes paroles, il est à sçavoir, que le Moyne estoit soubconné, qu'il avoit joue la fourbe à Monsieur de Guyenne, & baillé la Corme verte, &

qu'ice-

DUROY LOUIS XI. 211
qu'iceluy Moyne fut cause de le mettre hors
de la terre des vivans.

Ce mesme Prince estant à l'extremité fit son Testament en cette teneur.

### TESTAMENT DE Mr. FRERE DUROY.

U Nom du Pere & du Fils. & du Saint A Esprit, Amen. Charles, fils & frere de Roy de France, Duc de Guyenne, Comte de Xaintonge & Seigneur de la Rochelle: Bien souvenants de nostre salut, & sain de pensée; Jaçoit que de corps soyons fort malade, pensans tousjours à la parole de Nostre Seigneur, disant au Roy Ezechiel, Dispose de ta Maison, car demain tu mourras; comme si cette parole nous fust singulierement transmise. Non refusant iceluy mandement, mais iceluy humblement recevant; puis qu'il plaist à Dieu, à l'ordonnance de qui toutes choses sont sujetes, & à qui rien ne se peut tapir de nostre maison, prise en trois sentences:

C'est à sçavoir de nostre ame, qui d'iceluy Dieu est dite le siege, mais qu'elle soit juste & de nostre corps; puis apres de nostre famille, tout par ordre, & successivement par ce present Testament, avons voulu disposer & ordonner en la maniere qui s'ensuit.

PREMIEREMENT donc considerans nulle chose estre parfaite, si finalement elle ne retourne dont elle a pris son estre & sa naissance; considerans aussi, & croyans sermement nostredite ame, comme de nostre Pere Adam & de tous autres mortels, estre creée

O 2 de

de Dieu Tout-puissant, qui de neant a cree toutes choses, icelle à son Createur rendons finallement, luy tres-humblement suppliant, comme arrivée sera à port d'humain salut, la reçoive en ses eternelles Maisons à tousjours perpetuellement vivre avec les benoists Saints. D'humble courage aussi & devote requeste, la commettons à la Vierge glorieuse, qui des pecheurs, jusques icy, nous confessons estre Advocate. & qui non Lans cause est dite du Redempteur de l'humain genre, & Roy de gloire, Mere tres-debonnaire; à Monsieur Saint Michel, & à toute la Cour de Paradis Celeste, afin que par leurs prieres elle monte és saints Lieux, pour perdurablement regner avec eux: Si leur prions & requerons, & tres-devotement les supplions, qu'ils me soient en aide : Et apres, puisque toutes choses doit justement du sien estre rendu, & que ce corps mortel que nous portons n'est que terre, il est bien raison & expedient que luy livrions & rendions à la terre & aux vers, engendrez pour estre d'iceux rongé & consummé, iceluy dont à l'exemplaire des bons Chrestiens, instituons estre baillé à Ecclesiastique sepulture, laquelle nous elisons en l'Eglise de S. André de Bourdeaux, devant le grand Autel, auquel lieu, par nostre heritier, nostre tresredouté Seigneur Monsieur le Roy, lequel, s'il luy plaist, nous instituons nostre principal executeur, & par nos autres executeurs de cettuy nostre Testament & derniere volonté, cy-apres declarées, soit procuré nostre corps estre honnestement ensevely, à la louange de Dieu, non pas à la pompe & orgueil mondain, & fasse faire les Obseques. si qu'au jour de nostre trespas, & au Service

ent celebrer pour nostre ame & les ames los parents: Tous ceux qui voudront ceer, en les payant deuëment, finallement : venir en nostre famille, que vulgaireit on dit nostre Maison; laquelle comi que mal ou bien nous l'avons gouver-: Celuy seul le scait qui tout connoist. itefois, des biens faits, louange à Dieu. s fautes nous luy supplions & requerons rpardon & mercy: Et quant au surplus, me nous devons à plusieurs plus que s ne possedons, à celuy qui quand & de ourra fouvenir, faut recourir par quoy eluy que par droict d'heritier nous doit eder, nostredit tres-redouté Seigneur. nfieur le Roy, comme avons dit devant, 'honneur de la Passion de Nostre Seiar Jesus-Christ: Supplions tant comme s pouvons, & ce nonobliant autant que s pouvons charger sa conscience, qu'à ceux à qui nous devons, fasse payer nos es, & nous descharger d'icelles, comen luy nous avons parfaite fiance; & ainfi l eust voulu pour luy estre fait, si premier nous fust decedé. Outre plus benigneit luy requerons, qu'il luy plaife tous nos iteurs traider humainement. & iceux rvoir d'Offices & Benefices, selon leur tion, & les justement & raisonnableit recompenser des bons services qu'ils s ont faits. Et apres si aucunement avons ais offensé nostredit tres-redouté Seiir, & tres-amé frere, nous luy requerons l luy plaise nous pardonner; car de nopart, si oncques en quelque maniere il s offença, de tres-debonnaire affection, ns la divine Majessé qu'elle luy pardon-& de fi bon courage & bonne volonté luy

vint en France Pierre de Morvilliers, jadīs Chancelier, qui s'estoit retiré en Bretagne depuis la mort du Duc de Guyenne; la mesme année, le Roy estant encore en tréve avec le Breton, il escrivit la suivante au grand Maistre,

Onfieur le grand Maistre, le Duc de Bre tagne a icy envoyé Monfort son poursuivant, pour aller signifier les Tréves au Duc de Bourgongne, finissantes au dernier jour de ce mois: l'escris à Monsieur le Connestable, que si vous & luy voyez que ladite Tréve ne vous soit seante par delà, la faire crier, au moins qu'il en fasse semblant, & dire qu'ils l'ont rompuë de leur costé: Aussi fi voyez qu'elle vous foit bonne tenez la, car avant que le Poursuivant soit par delà il n'y aura pas huit jours de Tréves, tenez y les termes ainsi que vous aviserez estre à faire, & selon que verrez les affaires de par delà, les Bretons montrent qu'ils la veulent tenir; car ils s'en sont allez chacun en son Hostel! Monsieur le grand Maistre, j'envoye mes deux Seneschaux pour avoir Lectoure, dans laquelle Messire Jean d'Armagnac s'est mis par trahison, & celà fait j'espere que la Guyenne sera plus seure qu'elle n'estoit anparavant: Incontinent que j'auray nouvelle de mes Bretons, je vous le feray sçavoir. Escrit à Amboise, le troisséme Novembre. Signé Louis, Et au dessous, Tillard.

#### CHAPITRE VII.

Le Roy soupçonnant le Connestable d'infidelité, ledit Connestable escrit la suivante au grand Maifire & au Duc de Bourgongne, sa prise & mort, & les Vers qui furent faits sur ce sujet, ensuite la mort du mesme Bourguignon, Es le deŭil du Duc de Lorraine,

**L'an mil** quatre cens septante-quatre, que le Roy ordonna que la Feste de Saint Charlemagne fust celebrée par tout son Royaume; au mois de Janvier le Connestable mal voulu du Roy, escrivit la suivante au grand Maistre.

A Onsieur le grand Maistre, je me recommande à vous, tant comme je puis, pource que le bruit de mon abandonnement court toussours de plus en plus, & en suis chacun jour adverty, tant d'un party que de l'autre. J'ay presentement & depuis mes Lettres à vous escrites, envoyé devers le Roy Monsieur de Mouy mon Lieutenant, pour luy remonstrer mon cas, afin que son bon plaisir soit y donner provision; & semblablement i'en escris à Messieurs de l'Ordre, estans de present en Cour, de toutes lesquelles Lettres je vous ay envoyé les doubles, pour en estre adverty à plein : si vous requiers & prietant comme je puis, veu que n'ay fait & ne voudrois faire chose pourquoy le Roy doive avoir cause de faire de moy ledit abandonnement, qu'en cette matiere me vueilliez conseiller & aider & servir si mestier est, comme en cas pareil vous voudrois faire, ce que tenus

tenus sommes l'un à l'autre, par le serment solemnel fait à la reception de l'Ordre, & sur ce me faire sçavoir vostre bon advis & vou-loir: Monsieur le grand Maistre, si est chose que pour vous puisse faire en me le faisant sçavoir, le feray, je prie Nostre Seigneur qu'il vous donne ce que desirez. Escrit au Castelet, le penultième Octobre: Et au dessous, le Comte de Saint Paul, Connestable de France.

Ledit Connestable sçachant l'accommodement fait entre le Roy & le Duc de Bourgongne, il seretira à Mons en Hainaut, où

il escrivit la suivante audit Duc.

A On tres-honoré & redouté Seigneur, fi Montres-nonoie a resource due faire puis, me recommande à vostre bonne grace, de laquelle j'ay totalement affaire, veu la necessité où je suis, pour vous penser avoir fait service; & moy comme vostre treshumble serviteur & pauvre parent, me suis retiré en vos Païs, pour y vivre & mourir, sans espargner ma vie ny mes biens, où il vous plaira m'employer, pour vous mon tres-honoré Seigneur, j'ay souvenance des biens & honneurs que j'ay receu en vostre Maison, tant que j'y ay demeuré, qui me donne esperance que ne me voudriez mettre en oubly; car je sçay que ne voudriez blesser vostre honneur, & aussi ne faits nulle doute que n'ayez assez souvenance des promesses que m'avez faites & fait faire, ensemble du service que je vous ay fait en la Journée de Montlhery, vous suppliant tres-humblement à la fin de mes Lettres, que mon loyer n'en soit perdu, & qu'il vous plaise croire ce Gentilhomme qui est à moy, present porteur, auquel j'ay donné charge de vous Mons, le quatorziéme Novembre. Et au dessous, Mon tres-redouté Seigneur, vofire tres-humble & tres-affectionné serviteur. Louis.

Cette Lettre fut inutile, le Bourguignon se plaignant de ce que sur la confiance qu'il avoit en luy, le Roy d'Angleterre avoit sait des routes, croyant qu'il luy rendroit la ville de Saint Quentin; & il dit au porteur, qu'il n'avoit perdu à escrire, que l'esperance & le papier; & peu apres sit livrer ledit Connestable és mains de l'Admiral de France bastard de Bourbon & des Seigneurs de Saint Pierre & du Bouchage: surquoy l'on disoit en Cour qu'il y avoit eu guerre en Paradis, & que Saint Pierre avoit pris Saint Paul. Apres la mort & execution dudit Connestable, surent composez ces Vers.

Mil quatre cent, l'année de Grace
Soixante & quinze, en la grand' place
A Paris que l'on nomme Greve,
L'an qu'il fut fait aux Anglois Treve,
De Decembre le dix-neuf,
Sur un Eschaffaut fait de neuf,
Fut amené le Connestable
En compagnie grande & notable,
Comme le veut Dieu & raison,
Pour sa tres-grande trabison;
Et là il fut decapité
En cette tres-noble Cité.

De plus fut dressé un Poteau en la mesme place de Greve, sur lequel on lisoit ces deux Vers Latins.

Detegit imbelles animos nil fortiter ausa, Seditio, tantumve sugam meditata juventus.

L'année suivante, le Roy traitant de paix avet le Duc de Bretagne, escrivit cette Lettre au grand Maistre.

M Onsieur le grand Maistre, je vous envoyay l'autre jour une forme du seelé, afin que m'en envoyez le pareil, pour faire tenir au Duc de Bretagne; & depuis ay advisé qu'il n'est pas en bonne forme, & l'ay fait corriger, ainsi que vous verrez: Et pour ce tant que puis vous prier, que me le renvoyez au plâtost que pourrez, & vous me ferez grand plaisir, car je vous promets de faire rompre & canceler l'autre, & vous le renverray: Et adieu Monsieur le grand Maistre. Escrit à Saint Martin de Cande, le cinquiéme jour d'Aoust Signé, Louis.

Cette Lettre receuë, le grand Maistre envoya son seellé contenant ces paroles.

7 Ous Antoine de Chabannes, Comte de Dammartin, grand Maistre de France; Comme il soit ainsi que pour l'entretenement & union de paix fait entre Monseigneur le Roy, d'une-part, & le Duc de Bretagne, d'autre; ait esté advisé pour plus grande seureté, & afin que ledit Traité & Paix sost mieux entretenu, observé & gardé, qu'aucuns Seigneurs & autres de la part du Roy; & pareillement, qu'aucuns Seigneurs & autres de la part dudit Duc, bailleront leur seclé en la forme & maniere que nous autres de la part du Roy, & par son exprés commandement: Promettons audit Duc de Bretagne. sur nostre honneur & Baptesme qu'apportames fur les Fonts, qu'au cas que mondit Sei-

B476.

gneur le Roy meneroit guerre audit Due Bretagne, de jamais ne l'accompagner suivre hors du Royaume, ny avec luy rir en ladite Duché ne Pais du Duc, n'y ire entreprise, pillerie aucune, ny entre-idre harnois ne saire chose quelconque, chement, ou indirectement, qui porte judice audit Duc, ny à son Païs, hors du vaume, tel qu'il est à present; en renont à tout commandement ou contrainte le Roy nous pourroit faire saire. Entesin de ce nous avons signé de nostre main presentes, & à icelles avons sait mettre cel de nos Armes, le huitième du mois oust 1476.

nnée suivante, le Duc de Bourgongne ayans sté tué devant Nancy, le Duc de Lorraine ut au devant de son corps en babit de denil, yant une grande Barbe d'or, venante jusu'à la ceinture, à la mode des anciens Preux, uand ils avoient gagnéquelques Victoires; es rs le grand Maistre ayant esté envoyé en Piardie, par ordre du Roy, il escrivit la suirante à sa Majesté.

ommande à vostre bonne grace, & vous ise sçavoir que j'ay receu les Lettres qu'il is a plû m'escrire par un Chevaucheur de tre Escurie. Sire, de cette matiere nous rivons, & à nous a esté occasion de courir alenciennes, & me desplaist bien, Sire, nous n'y avons sait autre chose; mais on ra encore ce qui sera possible touchant le t d'Avenes; comme aussi sur ce qu'il vous sû m'escrire par une autre Lettre; j'en ay ce nome est cera le à Monsieur Celtier plusieurs sois, para-rempu,

vant & depuis vos Lettres receuës, mais il m'a todiours dit qu'il a rait le mieux qu'il a pû, & qu'il voudroit que le feu rust dans la ville & au païs, puis qu'ils ne se veulent mettre en vostre obeissance. Sire, plaise vous me mander & commander vos bons plaisirs, pour les accomplir à mon pouvoir, au plaisir de Dieu, auquel je prie, Sire, qu'il vous donne bonne vie & longue. A Eschelle le dir-

septiéme Avril.

Plusieurs Villes se rendirent à lors au Roy dans l'Estat de Bourgongne, Arras resista quelque temps, mais ensin le Roy y entra le Mardy quatriéme Mars 1476. apres avoir envoyé dans la ville le Cardinal de Bourbon, le Chancelier, & Guyot Pot, Bailly de Vermandois, pour recevoir les serments des Habitans de ladite ville, qui luy sut remise par Philippes de Crevecœur, Seigneur des Querdes, & a qui le Bourguignon s'estoit le plus sié, luy ayant baillé la charge de sa fille; & peu ayant cette prise, les messnes Habitans d'Arras avoient composé ces Vers.

Quand les Rats mingeront les Cas Le Roy sera Seigneur d'Arras, Quand la Mer qui est grande & lée Sera à la Saint Jean gelée, On verra par dessus la glace Sortir ceux d'Arras de leur Place.

Le Roy, apres son Entrée en cette ville, escrivit cette Lettre au grand Maisstre.

M Onsieur le grand Maistre, Dieu mercy & Nostre-Dame, j'ay pris cette ville, & m'en vais à Nostre-Dame de la Victoire, & à mon retour je m'en vais à vostre Quartier, & vous meneray bonne compagnie; & pour

pour ce nevous souciez que de moy bien guider, car j'ay tout fait par deçà: Au regard
de ma blessure, ç'a esté le Duc de Bretagne
qui le m'a fait faire, parce qu'il m'appelloit
le Roy Coüart, & aussi vous sçavez de pieça
ma coûtume, car vous m'avez veu autresois:
Et de ceux que vous m'escrivez de Taleran
& de Bertrand de Roye, que je vous ay
renvoyez, je n'en sçay oncques rien, & ne
croy pas que rien leur en ait esté dit de par
moy, quelque chose qu'il vous die: Monsieur legrand Maistre, je vous prie que me
fassiez sçavoir souvent de vos nouvelles, &
de ce qu'il surviendra de par delà: & adieu.
A Arras le septiéme de May. Signé, Louis.

La mesme année, le Prince d'Orenge soûtint la guerre en Bourgongne, contre le Seigneur de Craon, & avoit en la Compagnie Messire Claude de Vaudré; & le Sieur de Chasseau Guyon, frere dudit Prince d'Orenge, vint à leur secours; là il y eut grand hurtibilis entre la Bataille des François & Bourguignons, où quinze cens surent tuez, & le Seigneur de Chasteau Guyon prisonnier: au mesme temps le grand Maistre prit d'assaut la ville d'Avene, & le Mareschal Joachin Ronault luy escrivit la Lettre suivante.

Onsieur le grand Maistre, je me recommande à vous, tant comme je puis: J'ay receu de vos nouvelles par ce porteur, & comme vous avez pris la ville d'Avene d'assaut, & qu'avez la conduite de l'armée du Roy, dont je vous asseure que j'ay esté & suis fort joyeux. Monsieur le grand Maistre, je vous prie que si vous voyez que le puissiez faire, que vous me recommandiez humblement

à la bonnegrace du Roy, & qu'il luy plaise avoir bonne souvenance de moy, & prie Dieu, qu'il luy donne accomplissement de tout ce qu'il desire, & vous prie dereches, que tout ce que pourrez faire pour moy, que le fassiez; & adieu Monsseur le grand Maistre, auquel je prie qu'il vous donne bonne vie & longue. A Chassillon, le vingt-quatrième Juin. Et au dessous, le tout, vostre Joachin.

En Juillet de la mesme année 1475. l'Admiral dessit le Duc de Gueldres; prés de Tourney, ayant quatorze ou quinze mille Allemans, buit cens desquels furent prisonniers. & deux mille tuez sur la place, auquel temps le grand Maistre estant Gouverneur du Quesnoy, fit fortifier cette place & la mit en deffense contre le Prince d'Orenge, qui faisoit de grands degasts aux lieux circonvoisins, & soustint le siege contre l'armée de l'Archiduc, le Seigneur du Ludes fut à son secours: avec le Seigneur de Gyé, que le Roy fit Mareschal de France, & luy donna les Comtez de Marle & de Chastel en Portien, & estoit renommé ledit Seigneur de Gyé, par les grands & Sages Capitaines du Royaume, de faire une fois grand fait & service au Roy, & celuy mesme prit Baudouin Bastard du Bourguignon, qui s'e-Stoit eschappé: ledit Roy apres cette action escrivit ainsi au grand Maistre.

M Onfieur le grand Maistre, j'ay receu vos Lettres, & vous asseure par la foy de mon corps, que je suis bien joyeux qu'avez si bien pourveu à vostre fait au Quesnoy, que n'avez pas esté surpris comme sut Salazar, à Grey, car on eust dit que vous autres vieilles gens, ne vous connoissez plus au fait de la guer-

guerre; nous autres jeunes en cussions pris l'honneur pour nous: Je vous prie que faites tant que averiez le cas de ceux qui vous ont voulu trahir jusqu'à la racine, & que les punissiez si bien qu'ils ne vous fassent jamais mal. Je vous ay tousjours dit qu'il ne faut point que me demandiez congé pour aller faire vos besongnes; car je suis seur que n'abandonnerez point les miennes, que n'avez bien pourveu à tout, & pour ce je m'en remets tout à vous, & vous en pouvez aller sans congé, touchant le fai& de Cimay, Dieu mercy, tout en va bien, & aime mieux que vous soyez bien gardé, que vous estre aventuré de perdre deux pour un. & à Dieu soyez. Au Plessis du Parc lez Tours, le vingt-sixiéme Janvier, signé, Louis. Et plus bas, Courtin.

#### CHAPITRE VIII.

Mort du Duc de Nemours, de Charles d'Amboise, & celles de plusieurs autres Seigneurs s & autres choses remarquables, arrivées l'au 1478. 79 & 80.

Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours, ayans este detenu prisonnier, par le moyen du cades de Saint Bazile, savory du Seigneur de Beanjen, sut conduit à la Bastille Saint Antoine, où il escrivit la suivante au Roy.

On tres-redouté & souverain Seigneur, tant & si humblement que saire je puis, me recommande à vostre grace & misericorde, SIRE, j'ay fait à mon pouvoir ce que par Messieurs le Chancelier, premier

Co mot of co.

mier President, Monsieur de Montagu & de Vifray, leur a pleu me commander; car pour mourir ne vous veux desobeir ne des obeïray, SIRE, ce que leur ay dit, me sembloit que devois dire, à vous, & non à autre, A par ce vous suplie qu'il vous plaise, n'en estre mal content, car rien jamais ne vous veux celer, ny celeray, Sire, en toutes les choses dessus dites : i'ay tant méfait envers Dieu & envers vous, que je vois bien que je iuis perdu, si vostre grace & misericorde, ne s'estend, laquelle, tant & si tres-humblement, & en grande amertume & contrition de Cœur que je puis, vous suplie & requert, en l'honneur & la benoiste Passion de Nostre Seigneur Jesus-Christ, & merite de la benoi-.ste Vierge Marie, & des grandes graces qu'il vous fait, plaise vous me l'octroyer, & liberalement donner, si ce seul prix a racheté tout le monde, je le vous presente pour la délivrance de moy pauvre pecheur, & entiere abolition & grace, SIRE, pour les grandes graces qui vous sont faites, faites moy grace & à mes pauvres enfans, ne souffrez que pour mes pechez je meure à honte & confusion, & qu'ils vivent en des-honneur, & au pain querir; & si avez eu amour à ma femme, plaise vous avoir pitié du pauvre malheureux, mary & orphelins, SIRE, ne souffrez qu'autre que vostre misericorde, clemence & pieté, soit juge de ma cause, ne qu'autre que vous, pour l'honneur de Nostre-Dame, n'en ait connoissance, SIRE, derechef, en l'honneur de la benoiste Passion de mon Redempteur, tant & fi tres-humblement que faire puis, vous requiers pardon, grace & misericorde; je vous serviray bien & fi loyaument, que vous connoistrez que suis vray

vray repentant, & que de force de bien faire veux amander mes deffauts, pour Dien, Sire, ayez pitié de moy & de mes pauvres enfans, & eltendez vostre misericorde, & à tousjours ne cesserons de vous servir & de prier Dieu pour vous, auquel supplie que par sa grace, Sire, il vous doint tres-bonne vie & longue, & accomplissement de vos bons desirs. Escrit en la Cage de la Bastille, le dernier Janvier 1478. Et au dessous, Vostre tres-humble & tres-obesssant subjet & serviteur, le pauvre Jacques.

Jean le Boulanger, premier President, condamna à mort ledit Duc de Nemours, accompagné de Denis Heinsselin, Maistre d'Hostel du Roy; & au mesme temps, Charles d'Amboise, Gouverneur de Champagne, sui envoyé dans la baute Bourgongne, où il prit Verdun, Montfauçon, Semeur & Beaune; & le grand Maisse assaillit prés Valentiennes Jacques Galliot, lequel sui presque désait & sort blessé à la tesse Et en ce temps ledit grand Maistre escrivit cette Lettre au Roy.

SIRE, le plus humblement que je puis, me recommande à vostre bonne grace, & vous plaise sçavoir, que depuis cinq ou six semaines en çà, plusieurs gens de Jacques Galliot; se sont venus rendre en cette ville, & entre d'Jaques autres, il y en vint dernierement un qui fei hemme Neapognit de soy venir rendre, & venoit voir icy litain, qui est quel nombre de gens il y avoit en cette ville, mort dopuis au & celà fait s'en devoit retourner vers ledit struct du Rey Galliot, pour le luy declarer; & pource que voyés philipje sus adverty par un de ses compagnons, je pe de Comines le sis prendre, & il connut de bon gré, sans T. 1. p. 38. force, qu'un nommé Prudence, qui estoit 6T. 3. p. 270.

Lieutenant dudit Galliot, avoit marchande à luy à une somme d'argent, qu'il luy devoit donner pour mettre le feu en cette ville, & le devoit advertir du jour qu'il le pouvoit faire, à cette cause leur ay fait faire leur procez & couper les testes; le fait dudit Galliot estrpeu de chose par deçà, la pluspart de ses gens ont esté tuez; les uns & les autres se sont venus rendre, & n'agueres qu'il a esté pris vingt chevaux devant Valenciennes. & a esté luy-mesme depuis peu fort rebouté, outragé & blessé. Il n'est pas à Valenciennes, & dit-on qu'il est allé vers le Duc d'Autriche. bien-tost vous scaurez nouvelles de ce qui en sera, Sire, Je prie Dieu qu'il vous doint bonne vie & longue. Escrit au Quesnoy, le vingt-fixiéme Decembre; & à la suscription. Au Roy mon souverain Seigneur.

Ledit Grand Maistre sit depuis pratiquer ledit Galliot, & l'attira au service du Roy, en ayant eu congé du Duc d'Austriche, & il prit grand peine à l'avoir, dit le Manuscrit, parce qu'il le sentoit estre tres-bon & vaillant

Chevalier.

#### Autre Lettre du Roy au Grand Maistre de France,

Monsieur le grand Maistre, vous retiendrez avec vous tant que vous voudrez les deux cens Lances qui vont à Tournay, & mille ou douze cens Chevaux ne seront pas pour vous courir sus, veu la Compagnie que vous avez; mais je vous prie qu'il ne se fasse pas une autre sois le gast, car vous estes aussi bien Officier de la Couronne comme je suis; & si je suis Roy, vous estes grand Maistre, & adieu. A Saint Quentin, le vingt-

cinquiéme Juin. Signé, Louis: Et plus bas,

Jean de Chaumont.

Dans cette mesme année 1479, la ville de Cambray sut prise sur les François, le Sieur de Fiennes y commandant: Ce qui donna lieu à la Chanson.

> Elle est bien babillée La ville de Cambray, Marafin † l'a pillée.

Le Seigneur de Chaumont faisoit en ce temps la Cambray pour merveille dans la Franche-Comté, où il prit XI. Hist. de la ville de Dole d'assant, & l'Admiral gangup Cambray quatre-vingts Navires Flamans: Ce fut sur T. 1. p. 119. la fin de cette mesme année, que le Mareschal de Gié desirant avoir une espée de la main du grand Maistre, ledit grand Maistre luy escrivit la suivante,

■ Onsieur le Mareschal, je me recom-VI mande à vous, tant & de si bon cœur que je puis; mon neveu Vigier m'a dit que Vous aviez volonté d'avoir une espée que j'ay, je voudrois bien avoir meilleure chose dequoy vous eussiez envie, car vous en finiriez bien, si homme en finoit; Je veux garder les statuts du dessunt Roy, à qui Dieu pardoint, qui ne vouloit point qu'on donnast à son amy chose qui piquast; mais je l'envoye à Monfieur de Bajaumont, qui vous la rendra; si j'estois homme à qui l'on deust faire sçavoir des nouvelles, je vous prierois que m'en fissiez scavoir: mais je ne suis pas au compte des gens de bien pour le present. J'escris au Roy touchant la garde de cette Place; je luy voudrois bien supplier que s'il n'y met autre gens, qu'il luy plût m'en descharger; car je fais doute d'y faire mal ses besongnes &

les miennes. Je prie Dieu, Monsieur le Mareschal, qui vous doingt ce que vous desirez.

Ledit grand Maistre envoya dire à Monfieur de Bajaumont, qu'il vendist l'espéesix blancs, pour en faire dire une Messe en l'honneur de Monsieur Saint Georges; pource qu'il estoit d'opinion qu'on ne devoit rien donner à son amy qui piquast.

### De l'Assemblée generale qui fut tenue à Orleans pour la Pragmatique-sanction.

ţ

Ut en ce temps tenuë une moult belle & grande Assemblée en la ville d'Orleans, où surent envoyez par le Roy, les plus grands Clercs de son Royaume, pour la Pragmatique-sanction; & illec se trouverent les trois neveux de Monsseur le Comte de Dammartin, grand Maistre de France; C'est à sçavoir, l'Evesque de Valance, frere du Seneschal de Beaucaire, nommé Balzac, & austi l'Evesque de Lavaur, & l'Abbé de Marmontier, lesquels firent bon & loyal service au Roy, tant que ont siny.

Response du Roy à celle que Edouard Roy d'Angleterre luy escrivoit sur le sujet de l'emprisonnement de son frere le Duc de Clarance,

A Udit temps, le Roy Edouard d'Angleterre, fit prendre son frere le Duc de Clarance, lequel vouloit aller au secours de la Douairiere Duchesse de Bourgongne; à bien-tost apres envoya ses Ambassadeurs en France, avec Lettres au Roy pour avoir son advis, & le Roy ne luy sit autre response que le Vers suivant du Poète Lucain.

Tolle Moras sepenocuit diferre paratum.

Depuis les nouvelles arriverent que ledit Duc de Clarance avoit esté noyé dans un tonneau de Malyoise.

En la mesme anuée un nommé Julio de Pize, Italien, donna le gage de Bataille à outrance, à Bossile de Juge, Neapolitain, surquoy le Mareschal de Lobeac escrivit la suivante au grand Maistre.

NOnsieur le grand Maistre, je me re-M commande bien fort à vous, tant & de si bon cœur comme je puis; j'ay receu les. Lettres que m'avez escrites, & ouy ce que le Prevoit m'a dit; au regard de ce que m'escrivez que Messire Julio de Pize a resusé le saufconduit du Roy, disant estre suspect, & que Messire Albert dit, qu'il est au dessusdit d'eslire tel Juge qu'il luy plaira; laquelle chose ne croyez pas, au contraire, Monsieur le grand Maistre, j'ay veu trois ou quatre gages devant moy, de foy mentir, & aussi de rompture de Sauf-conduits; mais les demandeurs venoient tous jours requerir la raison aux Capitaines à qui estoit le deffendeur; . & par meilleure raison, comme il me semble; ledit Julio la devroit demander au Roy de Messire Bosile, puis qu'il est son serviteur, & me semble que devriez avoir la sommation que Messire Iolio a faite audit Messire Bofile, & pareillement la response qu'a faite ledit Messire Bosile sur ladite sommation; aussi moy estant à Laval, André Trolop & Jacques de Guiter entreprirent de faire armes à outrance devant moy, à quoy je leur baillay jour, où ils se trouverent tous deux; & moy estant en mon Siege, & les dessins nommez au Camptous armez, & j\*

ledit Trolop hors de sa Tante, garny de toutes ses pointes & bastons à assembler, entra audit Camp Louis le Clerc, lequel se mità genoux devant moy, me requerant justice, & me disant mon Seigneur, voicy André Trolop, qui n'est homme digne de combatre Tacques de Guiter qui icy est; & j'ay eu sa toy, laquelle il m'a mentie, & s'il veut dire le contraire, je suis prest à le combatre devant vous, & surce ledit André qui avoit avec luy du meilleur Conseil qui fut lors en nos marches: c'est à scavoir Aubert de Montfort, Mendonnet, Beauvade & autres notables hommes, & par leurs advis & deliberations, me demanda congé de luy respondre, lequel je luy donné & dit ouy, je suis icy sur le Saut-conduit de Monsseur le Mareschal. embesongné pour accomplir les armes entreprises, & ne pensois point en vous; & pour ce je vous fais response que si aucune chose avez à me demander, que quand vostre plaifir sera de vous trouver de mon party & devant mon Juge, & que m'en accuserez que vous y respondré; ainsi qu'en tel cas, un Gentilhomme doit faire, & en façon qu'au plaisir de Dieu, mon honneur y sera bien gardé; & lors par l'advis de Monsieur de Büeil Louis de Büeil & autres notables gens là presens, je renvoyay ledit Louis le Clerc, & furent lesdites armes accomplies, & luy fut dit que je n'estois pas son Juge en cet endroit,

Pourquoy je vous advertis de ces choses, afin que vous y advisiez, priant Nostre Séigneur qu'il soit garde de vous. Escrit à Pontoise, le huitième Decembre: le tout vostre, le Sire de Loheac, de Lanvaux, de Quergolay Mareschal de France, Signé, André

DU ROY LOUIS XI. 233 dré de Laval; & au dessus de ladite Lettre. A Monsieur le grand Maittre de Chabanes.

Lettre secrette du Roy audit grand Maistre; l'année suivante.

■ Onsieur le grand Maistre, j'ay esté I merry quand j'ay veu que ne me faissez point de response; car il me sembloit que yous n'estiez plus dans la volonté que je vous avois laissé touchant Bourgongne; & je n'ay autre Paradis en mon imagination que celuy là: l'ay eu à ce matin des Lettres du Seneschal de Beaucaire que je vous ay envoyées, & remedirons bien à tout quand l'auray parlé à vous; & pource que je m'en vais Lundy à Tours, je ne vous escris autre chose; mais j'ay plus grande faim de parler à vous, afin de trouver remede en cette matiere, que je n'eus onque à confesseur pour le salut de mon ame. Escrit à Loches, le 28. Octobre. Signé, Louis. Et au dessous, Tillac; & à la suscription A Monsieur le Comte de Dammartin, grand Maistre de France.

Antre Lettre du Roy à Monsieur de Curton, Gouverneur du Limosin,

M Onsieur de Curton, ainsi finez comme avez loyaument commencé, j'espere en l'aide de Dieu, que la chose ira bien en nostre volonté & vouloir pour l'affaire de Flandres; & si avez en vos mains les Espies, faites les bien geesner & les livrez au Prevost; J'ay escrit à Monsieur le grand Maistre qui vous mandera bien au long de nos nouvelles, Escrit à Montils lez Tours, le 6. Novembre, Louis, Et plus bas, Tillac.

Le mesme Seigneur de Curton, selon le Manuscrit, moyenna la Tréve entre le Roy & l'Archiduc Maximilian, avec lequel le

Roy s'aboucha prés de Cambray.

Sur la fin de l'année l'on avoit arresté és prisons de Paris, un Cordelier accusé de quelque crime, lequel toutefois fut mis en libetté par la faveur de Jean le Boulanger premier President, du Sieur Heinsselin & d'Olivier le Dain; ce qui paroist par les Vers suivans, qui furent faits fur ce fujet.

> Un puissant Noble Boulanger Un Heinsselin & un Barbier, Ont mis hors le bon Cordelier.

Audit temps, le Roy prit en sa protection Guillaume de la Mark, dit le Sanglier d'Ardene, & luy fournitargent & hommes, selon le Manuscrit, pour faire la guerre à l'Evelque de Liege. Il est à remarquer que les Comtes de la Mark n'ont pas tousiours esté appellez de ce nom, & qu'ils estoient anciennement nommez les Comtes de Teisferban-† Ou Topa-ce; † & puis apres furent appellez les Combain qui com-prenditifie de tes d'Altene, à cause du voisinage de certai-Bomel & mes Terres d'Adolphe premier Comte d'Alores terres au tene, & de celle du Comte d'Arombourg, le voisinage & Païs Contigus, estoient appellées du langage du Pais Altonce. Cet Adolphe I. estant secondé de la valeur de son frere, le fortifia sur la montagne de Voolsesegge en Westphalie; & depuis l'Empereur erigea en leur faveur ces Terres en Comté Souveraine, & ils furent appellez les Comtes d'Altene, comme qui diroit les Comtes voisins; on les appela aussi les Comtes du Mont, à cause des forteresses qu'ils avoient fait bastir sur cette Montagne.

Adolphe V. du nom, Comte d'Altene,

payo de Gueldres.

Te fignala dans le Septentrion, & se rendit Comte de la Mark, l'une des plus anciennes Comtez d'Alemagne.

Theodoric Comte de Cleves, fut le premier de cette Maison qui occupa une partie

de la Palestine; il mouruten 1114.

Theodoric III. aussi Comte de Cleves, entreprit le voyage de la Terre sainte, sous

PEmpereur Federic I.

Arnoul du mesme sang, & le neusséme Comte de Cleves, sur aussi en Orient, & apres plusieurs victoires obtenues sur les Instidelles, il mourut l'an 1218. & sur inhumé avec une pompe toute Royale dans la ville Hierusalem.

Jean premier du nom, Duc de Cleves & Comte de la Mark, employa aussi ses forces contre le Turc, & tous ceux de cette Maison tousjours armez pour la dessence & les interests de l'Eglise, quoy que ledit surnommé Sanglier d'Ardene sus lors obligé de saire guerre à l'Evesque de Liege. Cet illustre sang est allié en France dans les Maisons de la Tour d'Auvergne & Deschalar, des Marquis de la Boulaye, & des Comtes de Beaumont-Harlay, A. Chanvalon & autres.

La Lettre suivante que le Connestable escrivit au grand Maistre, lors du siege de Beauvais, a esté obmise dans son rang.

M Onsieur le grand Maistre, je me recommande à vous, j'ay receu vos Lettres, & incontinent apres la reception d'icelles j'ay escrit par tous les lieux où j'ay pù sçavoir & connoistre que l'on peut avoir des Charpentiers; J'ay mandé aux Officiers des lieux d'en envoyer à Beauvais en toute dili-

gen-

٠, ۴

gence, le plus grand nombre qu'ils pour roient, & dés hier vous envoyay huit Charpentiers que je trouvay sur le chemin; semblablement j'ay escrit à Monsseur de Mouy & à ceux de la ville de Saint Quentin, qu'ils envoyent audit Beauvais deux des plus groß ses Coulevrines qui soient en la ville, & qu'ils les fassent mener, que jour, que nuit, le plutost que faire se pourra, & en toute diligence. Au regard des douze cent livres que m'avez mandé vous envoyer, je luy ay baillé la somme que Monsieur de Torcy m'a envoyée, ainsi que hier l'avois dit, & tout ce qui me sera possible de ce que vous meserez sçavoir, je le feray de bon cœur: Monsieur le grand Maistre, Nostre Seigneur soit garde de vous. Escrit à Creil, le 12. Juillet. Soubscrit le Comte de Saint Paul Connestable de France. Signé, vostre Louis.

Lettre du Duc de Bourgongne escrite au Duc de Bretagne, qui a esté oubliée dans son rang.

Mon bon frere, je me recommande à vous de tres-bon cœur; j'estois en certain espoir ayant marché jusques devant Roüen, de prositer audit Roüen, du moins pour avoir passage, mais toute la puissance des ennemis estant en cette frontiere, où est le grand Maistre, dont je ne fais aucun doute pour la loyauté dont il est garny, de m'ay pas la chose encore psi sortir de son esfet; ne sçay ce qu'il s'en ensuivra, ce voiant je leur ay donné matiere de penser ailleurs, de ay pris icy camp entre ledit Roüen de le Neus-Chastel, à l'intention de retourner toutes voyes sur la prime, sinon j'exploiteray la guerre en autre quartier plus domma-

1472.

#### \* DU ROY LOUIS XL

geable ausdits ennemis, & feray tout ce que possible me sera pour les esloigner de vostre marche; mes Gens de guerre de Bourgongne & de Luxembourg, font bon devoir en Champagne. J'ay Içeu qu'auffi faites vous en vostre endroit, dont je suistres-joyeux. J'ay Ards & brûlé tout le païs de Caux, par maniere qu'il ne nuira de long-temps ny à vous ny à nous autres, & ne me departiray des armes sans vous, ainsi que certain suis que ne le ferez sans moy. Mais poursuivray l'œuvre encommencée, selon vos advertissements & remonstrances au plaisir de nostre Seigneur, qui vous donne bonne vie & longue, & fructueuse victoire. Escrit à mon Camp lez Boisize, le quatriéme Septembre: Signé, vostre loyal frere Charles, & au dessus. A mon frere le Duc de Bretagne

En Octobre de la mesme année, sut trouvé en Auvergne, en une Religion de Moines Cronique Scannoirs, appartenant au Cardinal de Bourbon, dalouje. un Religieux hermafrodide qui devint gros d'enfant, & fut pris & gardé jusques à ce

qu'il eust accouché.

Au commencement de l'an 1480. moururent Jean le Boulanger & Charles de Gaucourt, Gouverneur de Paris, bel & honneste homme, sage & grand Clerc, dit le Manuscrit; comme fit aussi Charles d'Amboise, Gouverneur de Champagne & de Bourgongne; qui deceda en la ville de Tours, au mois d'Hyver, & à sa louange luy fut sait cét Epitaphe.

MArs mettez Jus vos Armes & Bannieres Et entendez un peu à lamenter, Ne posez, plus vos tentes par Bannieres

1472.

Laissez les Champs sans plus guerres banter; Vous n'avez causes de rire ny chanter Perdu avez vostre aisné sils & Chef, Dont France soufre à present grand mechef.

Dame Pallas vostre Escu de Christal
Avoit porté ce grand Chef que je dy,
Faisant reluire maint acier & metail
En ost rangé comme preux & bardy;
Onc plus grand mal en France ne sourdy
Quand Atropos qui toutes gens vient prendre
Sa vie osta sans craindre de méprendre.

Cruelle mort dont te vient telle envie Que tel chef d'ost & autain chevetaine, Tu as voulu si-tost priver de vie Bien te cuidions de luy estre lointaine; Mais tu as pris ton couroux & autaine A le ravir puis qu'il estoit mortel, Sçache qu'en France on en voit peu de tel.

De son Estat tout estoit accomply
Que Scipion, Pompée ne Hannibal,
Non pas Cesar de vouloir si remply
Ne sut jamais à piedne à cheval;
La baute mort sait as un si grandmal
Atous Nobles & tous gens de guerre
Qu'on doit de toy vers Dieu vengence querre.

Le Royl'avoit pour la vertu haut mis
Et eslevé sur tous les Chess de Guerre,
Pour pugnatif de tous ses ennemis
Comme un Lion de sorce & de vaillance,
Joyeux estoit de sa convalescence:
Mais tost apres comme en un seul moment
La mort luy sit grand couroux & tourment.

Aux Italies jadis fit maints beaux faits
De son fier bras & de sa dure espée,
Enrencontre mortel portoit les faits
Par sa force de vertu attrempée;
Et puis en France sa vertu a montrée
En plusieurs lieux tant que le bruit en cour

Par tout le monde aussi bien qu'à la Cour. Duché Comté de Bourgongne haute & basse Comment a t'il subjugué & reduite, Et d'autres lieux en bref temps repassé Par sa force & sa bonne conduite: Tant a de fois ses ennemis en fuite Mis & chassez jusques en Alemagne N'a guerreyeur qui ne le doute & craigne. Si vous l'aymiez Sire pas n'avez tort Car il estoit à vous serviteur feable, Tant de travail a pris à grand effort Que sa vie a esté moins durable; Mais sagloire sera plus perdurable D'avoir eu tel Maistre & si grand Roy Qui loyaument a servy sans deroy. Il estoit né de maison ancienne

Charles d'Amboise dont tant est de renom De Chaumont Sire & Comte de Brienne, Et d'autres lieux dont je laisse le nom; Je prie à Dieu qu'il luy fasse pardon, Et donne au Roy toujours homme propice, Qui si seal le serve à son Office. Amen.

Apres le deceds de Charles d'Amboise, le Roy donna le Gouvernement de Champagne à Baudricourt, & le Gouvernement d'Arras, qu'avoit auparavant ledit Baudricourt à Messire Olivier Cohesmin, Gouverneur d'Auxerres, lequel commandoit cent Lances.

Ledit Charles estoit sils de Pierre d'Amboise, Sieur de Chaumont, Chambellan du Roy Charles VII. la Maison & Chasteau duquel le Roy Louis XI. sit razer au temps de la Paix du bien public; mais depuis la sit refaire, pour descharger sa conscience: Car ledit Sieur de Chaumont estoit renommé, tres-bon & sage Chevalier.

#### CHAPITRE IX. & dernier.

Le Roy donne le Gouvernement du Quesnoy an Seigneur du Lude, & luy en envoye la Commission, le mesme Seigneur du Lude, savory du Roy, fait licentier plusieurs Compagnies d'Ordonnance, & mesme celle du grand Maistre; les Lettres escrites sur ce sujet de la part du Roy, les Appointemens & pensions qu'avoit ledit grand Maistre.

# Lettres de Creance du Roy augrand Maistre.

Monsieur le grand Maistre, j'ay despesché le Gouverneur de Dauphiné, pour s'en aller au Quesnoy, je luy ay chargé de vous dire aucunes choses; & pour ce vous prie que vous fasslez ce qu'il vous dira, & le croyez comme ma propre personne, & sans disticulté & sans dissimulation nulle: adieu Monsieur le grand Maistre. A Cambray, le 8. Juin. Signé, Louis. & plus bas, Courtin.

1480.

Coppie de la Commission du Roy en saveur de Jean Daillon, Seigneur du Lude, & Gouverneur de Dauphiné.

Ouis par la grace de Dieu, Roy de France, à nostre amé & feal cousin le Comte de Dammartin, grand Maistre d'Hostel de France: Salut & dilection. Nous voulons & vous mandons, que les Chastel & Ville de Quesnoy le Comte, dont de present avez la charge pour nous, que vous les bailliez & mettiez entre les mains de nostre amé & feal Conseiller & Chambellan, le Sire du Lude, Gouverneur de Dauphiné, pour en faire & dispo-

issposer ainsi que par nous luy a esté ou sera ordonné; & ence faisant nous vous tiendrons quite & deschargé de la garde que en avez euë le par nous, & vous en quittons & deschargeons par ces presentes, signées de nostre main. Donné à Cambray, le 8. Juin 1480. Et au bas, Par le Roy, le Prothonotaire de Cluny, Maistre Guillaume Picard & autres presents. Et au dos estoit escrit.

Nous Jean Daillon, Chevalier Seigneur du Lude Gouverneur du Dauphiné, certifions que par Monsieur le grand Maistre; par vertu de ces presentes Lettres, Nous a esté baillé en main la Ville & Chasteau du Quesnoy le Comte, en tesmoin de ce, nous avons

figné les presentes de nostre main.

# Lettre du Roy au grand Maistre.

f Onfieur le grand Maistre, pource que je M sçay la peine & le service qu'avez tousjours porté, tant envers feu mon Pere que moy; j'ay advisé pour vous soulager de ne vous faire plus homme de guerre; nonobfant que j'entend bien que je n'ay homme en mon Royaume qui entende mieux le faict de la guerre que vous, & ou gist plus ma fiance, s'il me venoit quelque grand affaire; aussi l'aiie dit à Pierre Cleret pour vous le dire : Et touchant vostre pension & estat qu'avés de moy, je ne vous l'osteray jamais, mais plûtost la vous croistray; & si n'oubliray jamais les grands services que m'avez faits, pour quelque homme qui en vueille parler; & adieu. Signé, Louis.:

Response du grand Maistre au Roy.

SIRE, le plus humblement que faire je puis, je me recommande à vostre bonne grace.

& vous plaise sçavoir que par Monfieur de Montaucon, qui est passé par icy: J'ay desja sceu que vostre plaisir a esté que je n'ayeplus la charge de la Compagnie qu'il vous avoit pleu me bailler à conduire : Sire, j'avois bien sceu paravant qu'il estoit bruit que vous aviez volonté de ce faire; mais je ne le pouvois croire & me tenois aussi seur de cet estat que de rien que j'aye; confiderez que j'ay longuement servi, & qu'il vous a pleu me faire cet honneur de m'en donner vostre ordre; aussi que les miens ont servy le seu Roy vofire Pere, que Dieu pardoint, en ses grandes affaires, & en temps qu'il en estoit besoin, pour les grands troubles qui estoient lors en ce Royaume; en quoy ils ont finé leurs jours: C'est à sçavoir seu mon Pere en la Bataille d'Agincourt, mon frere Estienne à Crevan, & mon frere dernier en Guienne: & de mov. Sire, depuis que j'ay pû monter à cheval. j'ay servy le Roy vostre Pere, & vous, le mieux que j'ay pû, & non pas sibien que j'en Ry eu le vouloir en ma vie , que la mercy Dieu vous n'y avez eu perte ny dommage. & me vous ay point fait de fante: Toutefois. Sire, puis qu'ainsi en celà tout est à vous. vostre bon plaisir en soit sait. C est bien rai-Sink, je vous supplie tres-humblement que vostre plaisir soit que je demeure en vo-Are bonne grace, & qu'il vous plaise avoir regard à monfait & aux services que moy & les miens vous avons fait, au moins; que je puisse vivre sous vous, selon l'office & estat qu'il vous apleu me donner : &, Sirk, je suis tousjours pour faire & accomplir vos bons plaifirs, & tout ce qu'il vous plaira me commander aidant le benoist fils de Dien, auquel je prie vous donner bonne vie & longue.

#### Estat des Appointemens qu'avoit le grand Maistre.

E grand Maistre d'Hostel de France, avoit vingt-cinq mille deux cens livres de revenu, des bien-faits du Roy: c'est à sçavoir.

Pour l'Office de grand Maistre, dix mil

livres.

Pour l'Ordre de Chevalerie, quatre mil livres.

Sur le Briensonnois, huit mille livres payables au jour de la Chandeleur.

Pour sa Compagnie de cent Lances d'Or-

donnances, douze cent livres.

Et pour les Gouvernements de Montivilliers, Harsteur & Chasteau-Gaillard, deux mille livres,

Et ce en reconnoissance des bons & agreables services rendus au Roy Charles & Louis XI. & l'estimoit le Roy un homme tres-hardy & bon Chevalier; & ce quelques grandes affaires luy sussention toute son affaire.

Lettre du Roy Louis XI. par laquelle il vent que Marie sa fille naturelle, esponsant Aimar de Poictiers, Sieur de Saint Valier, porte les armes de France, avec une bande d'or. 1467-

Ouis par la grace de Dieu, Roy de France. A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut. Comme puis n'agueres nous avons traité & accordé le mariage de nostre tres-chere & amée fille naturelle, Marie, avec nostre cher & feal cousin Aimar de Poictiers, Sieur de Saint Valier, parquoy seroit bien expedient d'ordonner les Armes Q a qu'il

244 ADDITION A L'HISTOIRE, 8 qu'il nous plaira que nostre dite fille po Scavoir faisons, que nous acertenez que dite Marie est veritablement nostre fille turelle, voulant honorer elle & sa poster & qu'elle jouisse des honneurs & preros ves, qu'aux enfans naturels des Princes partiennent, pour l'amour & singuliere fection que nous avons en elle, avons v lu & ordonné, voulons & ordonnons ces presentes, que ladite Marie nostre naturelle, porte les Armes de France. difference d'une bande d'or, comment au costé senestre, ainsi que les enfans n rels ont accoustumé de faire; de laqu chose faire, nous luy avons donné & c nons puissance & faculté perpetuelle. En moin de ce, nous avons fait mettre no seel à ces presentes. Donné à Messay le Juillet 1467. & de nostre regne le 6. Pa Roy, le Sire de Crussol, Maithre Pierre riole, & autres presens. L. Toustain.

Nous apprenons par cette Lettre un set que l'Histoire a ignoré. La Princesse Louis XI. reconnoist pour sa fille nature naquit dix ou douze ans avant que son set tout ce que l'on a sceu de cette avant est que cette Princesse Marie sut quel temps mariée avec le Sieur de Saint Valide qu'elle mourut sans ensans.

and some the state of

# R OY

# CHARLES VIII.

Par Mr. de Brantome dans lequel se trouvent plusieurs particularités qui regardent la vie & le Regne du Roy Louis XI. son pere.



🏜 Our venir à nos grands Capitaines & Personnages François, Si je ne puis mieux commencer 🚵 i'œuvre qu'à nostre petit Roy Charles VIII. Petit l'appellé-je, comme plusieurs de son temps

& aprés, par une certaine habitude de parler, · l'ont appellé tel, à cause de sa petite stature & debile complexion; mais tres-grand de courage, d'ame, de vertu & de valeur, de telle sorte que non pas les François seulement, mais les estrangers luy donnerent par devise, sans qu'il la prit de luy mesme, ce vers glorieux.

Major in exiguo regnabat corpore virtus, Qui est proprement à dire, plus grande vertu regnoit en ce petit corps qu'on n'eust jamais pensé y pouvoir regner. Ce grand Roy fut nourry par le Roy Louys XI. ion pere, au chasteau d'Amboise, separé quasi du monde, nourry & peu prattiqué de personne, non en fils de Roy, ny meime d'un simple Gentil-**Q** 3 hom-

homme, & le tout fait ainsi aposté, asin qu'il perdist cœur & n'attentast rien contre luy: il le traittoit selon la maladie qu'il avoit eue, tant il estoit jaloux de son Estat, & de sapersonne encore plus: & pourtant telle mauvaise nourriture ne luy offença jamais son genereux courage qu'il avoit extrait de tant de braves Roys ses predecesseurs: si-bien qu'aprés la mort de son pere, & hors de son joug, il ne songea & ne couva rien moins; & nese contentant ny voulant se borner de son grand, tres-ample Royaume & si estendu, (duquel estoit la totale ambition du Roy son pere sans attenter ny vouloir enjamber fur un autre) voulut avoir celuy des deux Siciles, & par ce moven se faire couronner Empereur de tout l'Orient. Qui eust jamais pensé & predit si grand courage & ni grande ambition à ce jeune Roy, veu sa nourriture? Car le vieux proverbe de jadis disoit, que la nourriture passe nature, & aussi qu'elle façoune les hommes, s'il faut croire l'exemple de Licurgue, lors qu'il monstra à ses Lacedemoniens deux chiens d'une mesme ventrée, qu'il avoit fait nourrir l'un aux champs & l'autre en ville, qui tous deux firent divers & nouveaux effects, (ce conte est trop commun ) le tout attribuant à la nourriture & non à la nature. Mais cela faillit à ce Roy magnanime, car sa manvaise nourriture n'endommagea en rien son genereux naturel & brave courage qui estoit ne avec luy, & qui le rendit un des grands Roys de la France, voire de la Chrestienté. Ayant donc conceu en soy des ses tendres ans ses belles ambitions, il entreprit le voyage & la conqueste de Naples contre le conseil pourtant de tous ses grands Capitaines & l'opinion d'aucuns de ses Estats, voire voire sans argent qui pis est, estant le nerf de

la guerre.

Il partit de son Royaume, & n'ayant pas fait la moitié de son chemin l'argent luy faut, dont il fut contraint d'emprunter les bagues de Madame la Duchesse de Savoye & de Madame la Marquise de Montserat, toutes deux tres-bonnes Françoises, royales & charitables, qu'il engageatres-bien, & par ainsi poursuivit son chemin d'une audace tres-asseurée, épouvantant toute 1 Italie d'un seul sentiment de sa venuë, envoye des Mare-Ichaux de logis & Fourriers devant, la craye à la main marquer les logis comme il leur plaît, sans aucune rencontre ny resistance de porte fermée, chacun luy fait place; le Pape s'enhardit certainement de luy faire barriere par les fulminations & excommunications, mais il passe outre & marche droit vers Rome, luy faisant réponte gentiment que dés longtemps il avoit fait un vœu (hé quelle gentille invention & feintise de vœu) à Monsieur S. Pierre de Rome, & que necessairement il faloit qu'il l'accomplist au peril de sa vie. Le voilà donc entré dans Rome bravant & triomphant. luy mesme armé de toutes pieces, la lance Tur la cuisse, comme s'il eust voulu aller à la charge; ce qui estoit beau & à donner à entendre s'il y a rien qui branle me voicy prest avec mes armes & mes gens, pour charger & foudroyer tout: Si bien que cette façon d'entrée ne sentoit nullement sa pompe ny bravement, mais un vray tremblement ou foudre de guerre. Ainsi donc marchant en ce bel & furieux ordre de bataille, trompettes sonnantes & tambours battans, entre & loge par mains de ses fourriers là où il luy plait, fait assoir son corps de garde & pose

ses sentinelles par les places & quartiers de la noble ville avec force rondes & patrouilles planter ses justices, potences & estrapades en cinq ou six endroits, ses bandons faits en son nom, ses edicts & ordonnances publices & criées à son de trompe comme dans Paris. Allez-moy trouver jamais Roy de France qui ait jamais fait de ces coups fors que Charlemagne; encore pensé-je qu'il n'y proceda d'une autorité si superbe & imperieuse. Que restoit-il done à ce grand Roy de plus, sinon qu'il s'impatronisait bien à plein de cette glorieuse ville qui avoit dompté tout le monde autrefois, comme il estoit en sa puissance, & comme peut-estre il l'eust bien voulu selon son ambition & selon aucuns de son Conseil? Mais le violement de la sainte Religion le retira & le reproche qu'on luy eust pû faire d'avoir offensé sa Sainteté, bien qu'elle luy

the Roy charles VIII. qu'il lui en donner sujet, & se doutoit-on bien charles VIII. qu'il lui en donneroit un autre, comme il pieds ny les fit, & pour ce force gens le poussoient à luy mains du Pa- rendre la pareille, quand ce n'eust été que pe, mais il le pour se tenir sur ses gardes; mais tant s'en baisa à la joue saut, qu'il luy rendit tout honneur & obeisfan son histoire sance, en luy baisant en toute humilité sa secrete du Pape pantousse.

1495.

Il tire puis aprés droit à Naples à petites journées, où il entre dedans sans aucun effort par une porte, le Roy Ferdinand son ennemy sortant par l'autre en disant ce verset de David.

Si Dien ne gardo la Cité, en vain veille ce-

luy qui la garde.

Il trouve pourtant les Chasteaux qui se mettent en desense, mais les ayant assiegés & battus, estant luy-mesme en personne dans les transhées ordinairement, & y faisant ap-

bot-

Porter son disner, se rendent. Le Prince de Tarente le vint trouver, & faire la reverence au mesme lieu & assiette de son disner, dont il s'estonna sort, le voyant là comme le moindre soldat des siens, & en loua sort sa valeur, & aprés avoir sort parlé ensemble le loua &

l'estima encore davantage.

En celail fitplus que le Roy François, qui aprés la prise de Milan ne voulut entrer dans la ville jusques à ce que Dom Pedro de Navarre eust pris le chasteau. Mais le Roy Charles voulut se trouver lui-même en personne à la prise de ces châteaux, & aprés il fit son entrée fort triomphante, vestu en habit Imperial d'un grand manteau d'écarlate avec son grand collet renversé, fourré de fines Hermines mouchettées tenant la pomme d'or ronde & orbiculaire (de tel mot use la Chronique) en sa main droite, & en la senefire son grand sceptre Imperial, & sur la teste une riche couronne d'or à l'Imperiale, garnie de force pierreries, contrefaisant ainsi bravement l'Empereur de Constantinople, selon que le Pape l'avoit ainsi créé & que tout le peuple d'une voix le crioit Empereur tres Auguste. Qui voudra mieux sçavoir toute la ceremonie de cette belle entrée, lise Gaguin, où elle est fort bien au long descrite, & comme les belles & grandes Dames du pais & de la ville paroissoient aux ruës & aux places principales, belles & si bien ornées de la teste & du corps, qu'il n'y avoit rien de si beau à voir à nos François nouveaux, qui n'avoient veu les leurs de France si gentilles ny en si belles parures, lesquelles en passant presentoient au Roy leurs jeunes enfans, & le prioient de leur donner l'Ordre de Chevalerie de sa propre main, reputant à grand

grand honneur & bonne fortune: ce qu'il ne refusoit point, tant pour les gratifier en cela, que pour avoir plus de loisir & amusement à contempler leurs beautez, leurs bonnes graces & la superbeté & gentillesse de leurs accoustremens. Puis il alla faire sa priere à la grande Eglise cathedrale devant le grand Autel, sur lequel estoit le chef de Saint-Janvier & son digne sang, qui se monftre encore aujourd'huy.

Le lendemain de l'entrée il fit dans le Chasteauneuf un fort superbe banquet en deux grandes tables à tous les grands Seigneurs

J'ay ouy dire à aucuns anciens de Naples la premiere fois que j'y fus, que les Dames

& Princes du Royaume.

v estoient & au'il les faisoit tous & toutes beau voir. Puis apres souper prit le serment † Les Roys de fidelité deux, qui le luy firent de bon cœur avec de belles protestations, mais ils remps de valets ne les garderent gueres apres qu'il fut party. en quoy ils furent à blasmer, car ils avoient grils no fus- le meilleur, le plus doux & le plus humain fent Gentils Roy qu'eux & nous ayons eu il y a longne de Vese se- tems. En cette entrée du Roy on n'y trouve nechal de Bean-rien à redire, sinon que prés de luy estoit le caire éteit de Seigneur de Beaucaire representant le Conmille. Voyés neltable du Royaume de Naples, ce qui n'eles Mem. de stoit gueres beau, car il ne venoit que de Cafelnas. T. frais estre son valet de chambre, † & luy voir les Genealogies porter l'espée, cette veue estoit odieuse. De des familles de pareille chose je vis force gens s'estonner an Bonne, Agoni, Sacre du Roy Henry III. qu'un Mareschal de par Guy Al. par le monde, qu'on avoit veu fort petit compagnon, voire Commissaire des vivres au camp d'Amiens n'y avoit pas 27 ans, fift Mr. le Comte l'office de Pair & Connestable de France & shal de France, portait l'espée de Connestable \*: mais ce fut faute

na prenoient point en ce de Chambre Vesc, & autres

faute d'autre, car il y en avoit deux prisonniers à la Bastille †, & l'autre persecuté \*; ce qui fut trouvé de tres-mauvaile grace, & en fut les Marechaux fort brocardé. Qui voudra voir pareillement es é de Cossi. le denombrement des gens de guerre, tant \* c'évil le de pied que de cheval, de terre & de mer, Marechal de le superbe appareil, le grand attirail & attel-Damville. lage d'Artillerie, bref une armée composée superbement & de tout ce qu'il faloit pour faire peur à toute l'Italie, comme elle le fit, lise ce bon Chroniqueur Guaguin, & Paul

Jove, il trouvera à se plaire.

Je brise donc icy, pour dire qu'aprés que ce gentil Roy eut laisse son Royaume paisible, & donné aux Seigneurs & Dames du Royaume force beaux plaifirs & passe temps, de beaux Tournois à la mode de France, qui ont tousjours emporté le prix par dessus tous les autres, & où il estoit toujours des premiers des tenans & des mieux faisans, Galiet Sr. de avec ses mignons & ses favoris Galliot, Cha- Jaques de stillon +, Bourdillon \* & Bonneval +, qu'on chatillen, defdisoit en rime gouverner le sang Royal, il part quels Mr. de du Royaume, reprend fon meime chemin & les éleges T. 1. retrace les mesmes pas, reçoit nouvelles de de ses hommes la grande ligue faite contre luy pour l'em-illustres Franpeicher de passer, & qu'on l'attend au passa-feis. ge de Fornouë pour totalement le defaire & de la Platiere mettre en pieces, n'ayant que la moitié de dit Bourdillon, son armée & l'autre laissé en sa conqueste, ne il y à en un Marechal de s'en estonne point, (chose miraculeuse!) se France de ce prepare à la bataille, choisit neufPreux pour nom en 1560. les tenir prés de sa personne & combattre de Bonneval; il

prés de luy. Ladislaus, Roy d'Hongrie & de Naples, sant d'honneur quand il donna cette belle bataille au Roy de du Roy Char-Naples Louys II, choisit aussi six Gentils les VIII. Voyés hommes avec luy, & les fit tous Chevaliers Roy P. 610.

avoit été en-

- avant

avant la bataille, & les vessit tous d'une sorte à sa propre devise, (ainsi que dit l'Histoire) tellement qu'ils estoient si bien méconnus, que chacun d'eux ressembloit au Roy, & toutes les fois qu'il envoyoit un Escadron, il envoyoit avec iceluy un des sept Chevaliers, de sorté qu'il sembloit qu'en chacun disdits Escadrons le Roy sust en personne.

Enfin la bataille se donna forte & furieuse, que le dit Roy Ladislaus perdit à demy. Vovez l'Histoire de Naples. Nostre dit Roy Charles fait ce jour de sa main incroyables faits d'armes, monté sur un cheval noir & borgne, qu'on appelloit Savoye, que Monfieur de Savoye luy avoit donné, lequel fervit bien cette fois son Maistre, qui estoit armé de toutes pieces. & sur son harnois trésriche avoit une trés-riche jacquette (ainfi appelle l'Histoire ce que nous appellons une cotte d'armes) à courtes manches, de couleur blanche & violete, semée de croisettes de Hierusalem faites de fine broderie & enrichie d'orfevrerie; son cheval estoit bardé de mesme, son habillement de teste tres riche & superbe: bref, il n'y avoit rien à dire qui ne fust d'un bon & vray gendarme, dit l'Histoire. Il y en eut aucuns qui pour le bon zele & amitié qu'ils lui portoient contrefirent ses couleurs & la livrée, qui furent le Seigneur de Ligny son bon cousin, le Seigneur de Pienne, & le Bastard de Bourbon Mathieu. Je croy bien que ses autres favoris. que j'ay dit cy-devant, en firent de mesme, bien que l'Histoire ne le dise pas. Plusieurs furent jaloux & porterent grande envie à l'élection de ces neuf Preux ainsi choisis. comme il arriva de mesme à celle que sit le Roy Jean en la bataille de Poitiers, qui en fit une tres-gentille excuse que l'on voit dans la Chronique, & comme il en contenta un chacun, certes telles élections peuvent servir à leurs Majestez quelquesois, car c est un grand plaisir d'estre bien secondé & assisté en telle affaire importante de personnes de fiance & de valeur; mais au Roy Jean ny au Roy Charles ces choisis ne servirent gueres; car le Roy Jean non obstant eux fui pris & en danger de la vie (il se peut faire qu'ils avoient esté tous tuez prés de luy, ou qu'emportez par l'aspreté du combat ils l'avoient quitté & combattu ailleurs, ) sans un brave Gentilhomme François du païs d'Artois transfugié avec l'Anglois, ainsi que firent aussi ces braves du Roy Charles, qui s'amuserent fifort à combattre qui cà qui là & à poursuivre la . victoire, que le Roy demeura seul, (dit Philippes de Comines & autres Historiens) l'espace d'une demi-heure, en sorte que sans son brave cœur, sa valeur, sa resolue desense, son opiniastreté de combat & son bon cheval Savoye (car tout y servit) il estoit mort ou pris & troussé. En telles importantes affaires, puis que l'on y est choisy & appellé, il y faut mieux avoir l'œil & de la confideration, sans se laisser trop aller à l'ardeur de son courage.

J'ay oui dire à aucuns anciens Capitaines, que jadis par les vieilles coustumes des batailles les grands & premiers Escuyers des Roys de France devoyent tousjours estre auprés d'eux, sans jamais les desamparer ny abandonner, & ne faire que parer aux coups que l'on donne à leurs Maistres, ny sans s'atimuser à autre chose que cela, ainsi qu'on dit que sit ce brave & grand Escuyer de S. Severin à la bataille de Pavie, à l'endroit du Roy

Fran

ne se pratique gueres plus; car ou mourant vaillamment là, ou survivant ayant tres-bien fait, l'on est aussi honorablement créé comme si cette ceremonie s'y sust solemnisée,

& possible encore mieux.

Il y a aussi un abus que tel estoit touché ou accollé, (car ainsi se faisoient les Chevaliers, ou par le touchement du bout de l'espée sur l'espaule, ou par l'accollade) qui venant puis aprés au combat, au lieu de bien faire & de bien combattre, il s'enfuyoit à bon escient de la bataille, ne faisant rien qui vaille, & voila une Chevalerie & une accollade bien employé; & c'est pourquoy disoit Monfieur de Sansac, qu'il étoit bien meilleur cent fois & plus honorable de se faire créer Chevalier aprés la bataille ayant tres-bien combattu & fait bien le devoir de Chevalier, ainfi que le Roy François premier voulut estrefait Chevalier de la main du brave Monsieur le Bayard, aprés la bataille des Suisses, & comme de nostre temps sut fait Mr. de Thavanes, Chevalier tant de l'honneur que de l'ordre du Roy Henry, aprés la bataille de Renty, comme j'en parleray en son lieu; force autres ont esté ainsi créés, comme je le dirois bien, mais cela seroit trop long, & auffi qu'aujourd'huy l'on se dispense assez d'ailleurs pour se faire Chevaliers, que les moindrent se créent d'eux-mesmes sans aller au Roy; de forte qu'on peut dire qu'il y a aujourd'huy plus de Chevaliers tels quels & de Dames leurs femmes, que jadis n'y avoit d'escuyers & de Damoiselles, tant est grand l'a bus parmy la Chevalerie.

Pour revenir encores à nostre grand Roy Charles, il faut noter une grande faute que firent ce jour-là, comme je tiens des pins

grands

grands que moy, tant de bons Capitaines qui estoient avec luy, & Seigneurs, qui estoient Messieurs les Mareschaux de Gié, de Rieux, de la Trimouille, de Ligny, de Pienne, le Bastard de Bourbon, & force autres, que le Roy, estant hai & cherché de ses ennemis tout ce qu'il se peut, & qui luy en vouloient plus qu'à pas un, tant pour sagenerosité & son ressentiment, que pour asseurance & créance qu'ils avoient conceuë entr'eux, que le Roy pris ou mort tout seroit perdu pour la France & tout gagné pour eux, & qu'à celuy il faloit tout hazarder & donner. envoyerent un Trompette, ou Heraut, pour fous feintise demander quelque Seigneur Venitien prisonnier, & sous telle ombre espier & aviser bien, & remarquer les signes que pourroit bien avoir le Roy pour le recognoistre & le charger.

Ce qui fut aisé au Trompette, car estant mené vers le Roy il le reconnut par ses armes, son habillement de teste, sa cotte d'armes, son cheval, jusques à la prise de sa place de bataille, & ainsi rapporta bonne langue telle que l'ennemy la desiroit, si bien que sur son rapport toute la plus grande charge tomba sur lui comme une foudre, dont bien luy servit de faire à beau jeu beau retour. Te vous laisse donc à penser s'il y avoit raison de donner entrée dans l'armée sur le point de combattre à un tel galand que celuylà, & sion ne le devoit pas chasser ou faire retirer. Je ne sçay pas où ces Messieurs pouvoient avoir le sens & les yeux de commettre telle faute que nos plus petits Capitaines d'aujourd'huy ne feroient pas. Mais de ce temps nos anciens François estoient si francs & si bons qu'ils pensoient tous les autres leur

estre semblables, & Dieu sçait, n'avoientils pas lû torce Histoires modernes de la faute de telles gens? Or d'autant que Jacques de Bergame au supplement de ses Chroniques a mis par escrit la harangue que le Roy sit ce jour-là à ceux de son armée avant de commencer la charge, & qu'elle me semble tres-belle & gentille, j'ay avisé de la mettre icy. Elle est donc telle sans la chan-

ger.

Certes, tres-forts & hardis Chevaliers, miamais je n'eusse entrepris de si grandes cho-"ses comme ce voyage, n'eust esté la fiance que j'ay tousjours eue en vôtre vertu & "prouesses, pareillement les sollicitations & promesses de Sforce, Duc de Milan, lequel nous eust bien gardé d'être en neceffité de ...combattre s'il m'eust tenu sa foy. Mais comme ainsi soit que la nature des traistres se ..delecte plus en trahison qu'en foy & vertu. nous devons combattre afin de vaincre mauvaistié, & soyez certains qu'autant ou plus nous est facile de vaincre la bataille que de "la commencer, (gentille rodomontade de mot) car nos ennemis sont soudovers & mercenaires, qui combattent plus par crainnte que par amour qu'ils ayent à leur Prince, parquoy nous ne les devons pas redouter. "Songez que nos ancestres en combattant vaillamment ont passé par tout le monde & ade leurs ennemis ont emporté grandes des-"poüilles & triomphes, & à nous, qui som-"mes leurs successeurs, eschappera cette stroupe imbecille que n'en rapportions vi-"coire? Regardez, pour l'honneur de Dieu, nce que c'est que fortune vous offre à pre-"sent. O preux Chevaliers, considerez que vous estes François, desquels la nature &

proprieté est de faire & souffrir force choses, comme les Gaulois, ayant tousjours ntenu estre plus glorieuse chose de mourir "en bataille que d'estre pris. Nos ennemis , se confient en leur multitude, & nous en no-... fire force & vertu: si nous vainquons, tous mles Italiens sont à nous & nous obeissent; ...& fi nous fommes vaincus, ne vous chail-"le, (gentil mot ancien) France nous re-"cevra, qui defendra assez son pais; bref no-"stre cas est seurement: mais je vous avertis "que pour cette heure n'ayez soin ni solicintude de vos femmes & enfans, ne pensez "qu'à vaillamment combattre, & si vous avez "autre courage & qu'aymiez mieux honteunsement par fuite vous retirer & voir voltre "Roy & naturel Seigneur dolent & captif es "mains de ses ennemis, declarés-le de bon-"ne heure. " Voila certes de belles paroles d'un brave & gentil Roi pour n'avoir jamais estudié, mais elles provenoient du profond de son cœur genereux, auxquelles aussi tost tous ses gens, tant grands que petits, respondirent qu'ils n'étoient pas prests seulement de hazarder leurs corps pour son service. mais d'y employer leurs ames & les engager à tous les diables pour luy quand besoin seroit. On ne scait quel plus louer à la verité. ou les beaux mots du Roy, ou la response de ses sujets, qui ne concluoient pas moins que de l'engagement de leurs ames & de se rendre esclaves des diables pour luy. Telle franchise de parler n'a gueres esté entenduë ni dite des Chrestiens, ni tel devoir de servitude n'a esté offert de ses sujets à leur Roy & Seigneur, qu'il faut louer venant de telle affection. Ces François ce coup-là avoient raison de conter ainfi d'escot pour ce Prince.

R. 2

car jamais ne fut veu meilleur Prince en France, fidoux, fi benin, ny fi liberal; fi bien que jamais personne ne se departit desa presence qu'elle s'en allast esconduite de chose qu'elle luy demandast, ny qu'il luy dist jamais mauvaise parole; & c'est ainsi qu'il faut gagner les gens, aussi fut-il tres-lovaument servy des siens & bien aymé, & mesmes en cette bataille qu'il gagna fort heureusement. Elle gagnée rebrousse son chemin, repasse les montagnes, leve le siege de Novarre, desengage le Duc d'Orleans son beaufrere, fait la paix, & puis rentre en France, arrive à Lyon, sain & gaillard, joyeux & triomphant, rencontré & recueilly de la Reyne Anne safemme, l'une des belles, honnestes & vertueuses Princesses du monde, avec un visage beau & riant d'elle & de toutes les Dames de sa Cour, qui en faisoient de mesme à leurs peres, maris, freres, parens, amys & serviteurs, & Dieu scait les contes qu'ils leur faisoient de leur voyage. Qu'est-il besoin d'alleguer davantage pour haut louer, couronner& confirmer ce Roy pour l'un des plus grands & braves Roys qu'il y eust de long-temps en France, comme j'ay oui dire à une grande Dame de ce temps. nourrie petite fille à la Cour, qui disoit, que quand le Roy François premier parmy les discours qu'il faisoit quelquessois, il rangeoit tousjours ce petit Roy Charles parmy les plus grands Roys de France ses predecesseurs, en alleguant les mesmes raisons que y'ay cy-dessus alleguées. Guicicardin, tresbon Hilloriographe certes, a voulu mesdire de luy mal à propos en son Histoire, mais il est hors d'estre receu pour n'en parler que par passion, & austi qu'il sit à lui & à tous

ceux de sa patrie si belle fezarde, qu'il ne sçavoit comment s'en revencher sinon à mesdire de luy, & de le deffigurer & le descrire difforme de corps & de visage; son effigie douce & benigne, qui est à S. Denis en bronze doré devant le grand autel, ne le nous figure pas tel, ainsi que j'ay oui raconter à feu ma grand' mere Madame la Seneschalle de Poitou, de la maison de Lude, que j'allegue souvent en ce livre & qui avoit esté nourrie fille de Madame de Bourbon, sœur dudit Roy & sa regente, & mesme avec luy, qu'il avoit le visage beau, doux & agreable, & l'accomparoit à un Gentil-homme prés de nostre maison, & disoit que c'estoit sa vraye semblance, en l'appeliant souvent par ce mesme mot, la Veronique du petit Roi Charles VIII, & prenoit grand plaisir de le voir & l'accoster souvent pour l'amour de son idée; mais selon la semblance de ce Gentilhomme, je trouverois ce Roy fort beau & fort agreable; il estoit de petite stature, de taille fort maigrelette, pareille à celle, disoit cette honneste Dame, du Roy, & en faisoit force beaux contes & mesmes deson voyage de Naples, que Monsieur le Seneschal de Poitou son mary avoit fait avec luy, qui en racontoit bien aussi & en rapporta force beaux & riches menbles que j'ay veus en nostre maison. Enfin ce fut un grand Roy, lequel, s'il ne fust mort, vouloit redresser nouvelle armée resolument & plus forte qu'auparavant, pour apprendre au Pape & aux Potentats d'Italie à tourner mieux au baston qu'ils n'avoient fait, qui fut cause qu'ils ne le regretterent gueres, & par depit l'appellerent comme ils font encore aujourd'huy, Cabezzuceo, qui est autant à dire, testu & opiniastre; mais

plustost faut-il dire qu'il estoit resolu, courageux & determiné en ses entreprises & actions.

Ce mesine Jacques de Bergame que j'ay allegué cy devant, dit que la renommée de ses valeurs estoit si divulguée de-la parmy le monde, qu'il en faisoit non seulement trembler l'Europe, mais l'Asie; en telle sorte que le grand Turc, pour lors Bajazet, eut telle frayeur de luy qu'il ne l'allast chercher jusques chez luy & le chasser de son Empire, comme fort bien il avoit resolu, qu'il se mit incontinent sur ses gardes, fit amas de grandes forces & munitions; cependant luy envoya une Ambassade magnifique pour requerir son amour & bienveillance, ce qu'il refusa tout à plat; car pour certain ce brave & tres-Chrestien Roy avoit resolu & conclu par sentence irrevocable (disent les Histoires) d'aller conquerir le Royaume de Hierusalem & tout l'Empire d'Orient, & s'en faire couronner Roi & Empereur: mais la mort par trop cruelle le prevint & l'en empescha. Helas! il ne mourut point dans un lieu où son genereux cœur le portoit, mais au chasteau d'Amboise au plus vil lieu, qui fut dans une galerie, voyant jouer à la paume, comme dit Philippes de Comines, si que l'on peut dire de luy comme dit Paul Jove du Roy François premier, Et sic maximus orbis Rex in infimo totius Gallia vico periit. Ainsi mourut le plus grand Roy du monde dans le plus petit village de la France; ce qui n'est, car la maison, le chasteau & le bourg sont tres beaux, grands, illustres & fort renommez en France, mais il faloit que le dit Paul love parlast ainsi. Mais il sera mieux dit de nostre Roy Charles, Et sic maximus Rex totins orbis in vilissimo totius sua aula loco periit. Et ainsi ainsi le plus grand Roy du monde est mort au plus vilain & sale lieu de sa Cour, ainsi que dit Philippes de Comines, &, s'il vous plast, en voyant jouer à la paume; spectacle certes bien different de celuy qu'il s'estoit proposé, mourir en voyant ses belles entreprises & conquestes saire & achever devant luy. Certes le sale lieu sut trop indigne de ce grand & tres-illustre Roy, & la sogune ou dés le commencement le devoit quitter là, ou bien, puis qu'elle l'avoit entrepris, ne le devoit abandonner, ains le parsaire & poursuivre jusques à son plus beau periode, puis qu'il s'estoit offert pour la Chrestiente & le nom de Dieu.

L'Italie ne le plaignit pas, aussi le Poëte Faustus disoit que ses victoires & faits belliqueux estoient autant de belles marques & enseignes qu'il appelle vera stemmata proprement en Latin, sur le front des Italiens, qui jamais n'en tomberoient, cela est assez commun. Comme j'ay dit, que le Roy son pe-re ne voulut jamais qu'il apprist mot de Latin sinon celui-cy, Qui nescit dessimulare, nescit regnare, aussi l'apprit-il bien & le pratiqua; mais d'autre meilleure façon que son pere, qui le tournoit à mal, & le fils à bien; tellement qu'il se lit dans la Chronique d'Anjou, que lors qu'il entreprit son voyage de Naples, il y eut force Ambassadeurs d'Italie, qui allerent vers luy pour le requerir humblement; (ainsi parle la Chronique) il leur fit response en telle sage & douce ambiguité, qu'ils n'eurent cause d'aucune suspicion ny de hayne contre luy, ny aussi apparence ou promesse d'amitié, dont aprés trop plus que devant le craignirent; connoissant par ses effets qu'en luy estoit toute generosité, vaillan-

lance & gentillesse: & par ses dits, qu'il estoit garny de sens & de prudence; ainsi parle la

Chronique.

Il fit pourtant une grande faute quand il livra les pauvres & valeureux Pisans aux Florentins, qui dirent puis aprés, pour cela Dieu l'en avoir puny & osté si viste de ce monde, & par une mort si subite. Les Chrestiens, au moins aucuns, ne l'aprouvent point, pour n'avoir loisir de se recommander à Dieu; Cesar au contraire, qui tenoit la mort la moins opinée & preveue la plus heureuse.

C'est une belle question pour disputer. L'on parla fort diversement du genre de la mort de ce grand Roy; aucuns la disoient du catharre, ou apoplexie, où il ne pouvoit estre sujet, veu sa complexion debile & son naturel point y adonné, car il n'estoit gros, gras ny replet, & telles gens y sont sujets.

Aucuns disoient qu'il avoit eu le bocon Italiane, d'autant qu'il menaçoit encore fort

l'Italie & le craignoient.

Aucuns, qu'il n'avoit pas bien accomply la volonté de Dieu à ne punir & reformer les Prelats & gens d'Eglise en leurs abus & insolences, ainsi que Dieu l'y avoit appellé, comme luy sceut bien dire Savonarole. Les Pisans, comme j'ay dit, affirmoient, pour leur avoir rompu sa foy: bref, il en sut assez parlé; mais la plus vraye verité sut, que telle estoit sa destinée & son heure, bien que Dieu se courrouce fort contre ceux qui violent une soy solemnellement donnée: & voila pourquoy cette devise, Qui nescit dissimulare nescit regnare, ne vaut rien, ainsi que j'ou's une lt sois prescher à un grand Predicateur. Donne le sois prescher à un grand Predicateur.

† Voyès le fois prescher à un grand Predicateur, Dojournal de Henry III. sur de Sorbonne, nommé Monsieur Pon-Henry III. sur cet, † qui preschoit à la Paroisse S. Sulpice à S. Ger-

### DU ROY LOUIS XI.

S. Germain des Prez, qui dit tout haut, sur un sujet que je ne diray pas, † que telles paroun lujet que je ne diray pas, T que tertes paro-les estoient d'un vray Atheiste, & qui ouvroit Henry III. le chemin aux Roys & aux Princes pour aller à tous les Diables & les rendre vrays Tyrans. Possible qui en voudra bien peser les raisons il trouvera ce Prescheur tres-veritable & fort homme de bien selon nostre bon Seigneur Jesus-Christ, qui hayt mortellement les hypocrytes, lesquels on peut nommer proprement traistres dissimulez, disoit ce bon Prescheur. C'estoit le Prescheur autant hardy à parler que jamais a entré en chaire, & hors de 1à. Par cas un jour Monsseur de Joyeuse, † + L' Jusheur du temps de la grande feste, despense & mag-du journal de nificence qui se fit en ses nopces, le rencon-Henry III. attrant par la rue, il luy dit, Monsieur Pon-Mr.d' Epernon. cet, je ne vous avois jamais conneu qu'à cette heure, dont j'en suis bien-aise, car j'ay fort oui parler de vous, & comme vous faites rire le monde en vos fermons.

Il luy respondit froidement, comme l'autre luy avoit parlé de colere; Mr. c'est raison que je les fasse rire, puis que vous les faites tant pleurer pour les subsides & grandes despenses de vos belles nopces que le

peuple souffre pour vous.

Ce fut à Monsieur de Joyeuse de se retirer. bien qu'il eust eu grande envie de le fraper; mais s'il l'eust touché le moins du monde, le peuple (qui est mutin pour tels sujets de leurs Prescheurs libres; car ils les aiment naturellement) tel s'assembloit, qui eust fait quelque vilain scandale sur luy & sa suite, car il estoit fort aimé dans Paris. Brisons icy, & d'autant que cette devise precedente, que j'ay dit de cette dissimulation, essoit sortie & enseignée à son fils par le Roy Louys XI. son pere

pere & par luy-mesme observée si curieusement, il faut un peu parler de luy, non par un grand sommaire, car je serois tort aux beaux & longs discours que sait Philippesde Comines deluy en sa belle Histoire; mais par de petits contes les plus briess que je pourray de ses dites dissimulations, seintes, sinesses

& galanteries.

Entre plusieurs bons tours des dissimulations, feintes, finesses & galanteries, que fit ce bon Roy en son temps, ce fut celuy lors que par gentille industrie il fit mourir son frere le Duc de Guyenne quand il y pensoit le moins, & luy faisoit le plus beau semblant de l'aimer luy vivant, & le regretter aprés sa mort; si bien que personne ne s'en appereent qu'il eust fait faire le coup, sinon par le moyen de son fol qui avoit esté audit Duc son frere, & il l'avoit retiré avecque luy aprés sa mort, car il estoit plaisant. Estant donc un jour en Les bonnes prieres & oraisons à Clery, devant nostre Dame, qu'il appelloit sa bonne patrone, au grand Autel, & n'ayant personne prés de luy, finon ce fol, qui en estoit un peu essoigné, & duquel il ne se doutoit qu'il fut fifol, fat, fot, qu'il ne pût rien rapporter: il l'entendit comme il disoit, Ah, mabonne Dame! ma petite Maistresse, ma grande amie, en qui j'ay eu tousjours mon reconfort; je te prie de supplier Dieu pour moy & estre mon advocate envers luy, qu'il me pardonne la mort de mon frere, que j'ay fait empoisonner par ce meschant Abbé de S. Jean; (notez, encore qu'il eust bien servy en cela, il l'appelloit meschant; ainsi fautil appeller tousjours telles gens de ce nom;) je m'en confesse à toy comme à ma bonne patrone & Maistresse. Mais aussi qu'eusse-je Roeu faire? il ne me faisoit que troubler mon Roiaume. Fay-moy doncques pardonner, ana bonne Dame, & je sçay ce que je te donmeray. (Je pense qu'il vouloit entendre quelques beaux presens ainsi qu'il étoit coustumier d'en faire tous les ans force grands & beaux à l'Eglise.) Le fol n'estoit point si reculé ny dépourveu de sens, ny de mauvaises oreilles, qu'il n'entendist & retinst fort bien le tout; en sorte qu'il le redit à luy en presence de tout le monde à son disser, & à autres, luy reprochant ladite affaire, & lui repetant souvent qu'il avoit fait mourir son fiere.

Qui fust estonné ce fut le Roy; (Il ne fait pas bon se fier à ses fols, qui quelquessois sont des traits de sages, & disent tout ce qu'ils sçavent, ou bien le devinent par quelque instinct divin;) mais il ne le garda gueres, car il passale pas comme les autres, de peur qu'en reïterant, il sus scandalisé davan-

tage.

Il y aplus de 50. ans, que moy estant fort petit, m'en allant au College à Paris; j'ouis faire ce conte à un vieux Chanoine de là, qui avoit prés de 80. ans; & depuis ce conte est allé de l'un à l'autre, par succession de Chanoine en Chanoine, comme depuis me l'ont consirmé de cette mort. Qu'on lise les Annales de Bouchet, on y verra la meschanceté, la miserable sin & le desespoir de ce méchant Abbé.

Ce Roy la donna bonne aussi au Connestable de S. Pol, quand il luy commanda de venir par devers lui, lui ayant mandé qu'il avoit besoin de sa teste, non pas pour la consulter, mais pour la luy faire couper, comme il sit. Il ne l'alla pas trouver pour cela, ny de son

gré, mais livré par le Duc de Bourgogne. Je ne veux m'amuser à faire des contes de sa luslice qu'il a fait executer sur les uns & sur les autres, car de cela je m'en rapporte à ceux & aux grands personnages des Cours de Parlement, qui le sçavent mieux que moy, & aussi de l'Histoire sanglante qui a esté escrite de luy, où elle touche plus sur les cordesai-

gres de sa vie que sur les douces.

On m'a dit qu'elle est en la Bibliotheque du Roy, que le Roy François ne youlut jamais qu'elle fust imprimée, dont c'est dommage, car là-dedans on y eust veu choses & autres, & plusieurs grands Roys & autres Princes y eussent pris exemple, ainsi que je tiens d'un grand personnage d'Estat ; car il

† James de n'y a rien qui pousse la personne tant à la Beaumont Sr. vertu que l'honneur & l'abhorrement du vide Bressiure en ce, ny qui le mene aussi tant à la vertu que Poiteu, qui de l'emulation de la mesme vertu.

Pour ce coup je me suis avisé de mettre en Louise de icy quelques doubles de lettres qu'il écrivoit Beaument Pre- à Monsieur de Bressiure, † que j'ay trouvées d'Anteine de dans le thresor de nostre maison lequel ilsit Vivonne qui grand de son temps par belles charges, car n'en a point en il estoit son Conseiller & son Chambellan, d'enfans: de fon Lieutenant general en Poitou, Xaintonme Louise de ge, Aunix & autres lieux qu'il luy pleut, son Seneschas de Poitou, & qui plus est, son se-Lude, il alaif- cond Tristan l'Hermite, car il estoit fait à la main pour cela, & dautant que Metire Annommés An- dré de Vivonne, mon grand-pere & Seneschal de Poitou aprés luy, épousa en premie-Bourdeille Pere res nopces sa fille, belle, honneste & riche Damoiselle, heritiere, il luy tomba dans ses Bourdeille Ab- coffres force lettres que ledit Roy Louys XL be de Brantome luy escrivoit. J'ay esté carieux d'en recouvrer quelques

che-Chonart a Daillon du Sé cing enfans, dont une fille ne, a epousé François de de Pierre de Memoires.

unes,

### DU ROY LOUIS XI.

& en mettre le double icy, non pas outes, car j'en ay veu une centaine qui nt la paille, & subellines, que j'eusse toutes mises, mais on m'eust tenu pour opiste, & aussi qu'il y en a aucunes fort daleuses & pour le Roy & pour force hones Gentils-hommes d'aujourd'huy, dont

s predecesseurs y sont compris.

Ine chose que j'ay notée dans ces lettres, : qu'en une centaine que j'ay veu au Diae feing d'un seul signet, ny le sien partier que j'y ay veu; mais ce sont tous di-Secretaires qui ont signé; ce qui me fait re qu'il n'avoit point ou gueres de Secrees particuliers à lui comme ont eu depuis njourd'huy nos Roys, ou qu'il ne se fioit res en eux, ou qu'il se servoit des premiers rcs, qu'on nommoit tels, pour Secrees, qu'il trouvoit, ou se servoit des prers Notaires qu'il rencontroit aux lieux & iges d'où il escrivoit, ou bien de quelques es petits Secretaires de Princes & autres tils-hommes de sa Cour premier rencon-; ainsi qu'il fit un jour d'un petit scribe, L' bon compagnon, qui se presentant à , lors qu'il voulut faire escrire à la haste, nt à l'assemblée lui voyant son escritoire du à sa ceinture, luy commanda aussi-tost uy escrire sous luy; & ainsi qu'il eut ouson gallemard, que l'on appelloit ainsi s, & encores aujourd'huy aucuns l'apent tel à la vieille Françoise, & voulant : tomber sa plume, avec elle tomberent x dez, auquel le Roy demanda tout auffià quoy servoit cette dragée. L'autre sans onner luy répondit, Sire, c'est un remen contra pestenn. Vien ça, dit le Roy, tu un gentil paillard, (il usoit souvent de 270 ADDITION A L'HISTOIRE ce mot) tu es à moy, & le prit à son service. Car le bon Prince aimoit fort les bons mot & les esprits subtils.

Voicy donc le double de la premiere lettre

de celles que je veux écrire icy.

#### T Т

A Monsieur de Bressiure.

# R. DE BRESSIURE,

J'ay receu vos lettres & les 2000. liv. que m'avez envoyées par le porteur, dont je vous remercie. Des nouvelles de par deca, nous avons pris Hesdin, Boulogne, Fiennes, & le Chasteau à la Montoire, que le Roy d'Angleterre, qui fut plus de six semaines devant. neput prendre, & fut pris de bel assaut, & tous ceux qui estoient dedans, qui estoient

bien 300. tous tuez.

Les garnisons de l'Isse, de Douay, d'Orchies & de Valenciennes s'estant assemblées pour se mettre dans Arras, & estant bien 700. hommes à cheval & mille hommes à T Chair pied, le Gouverneur de Dauphine, † qui estoit en la Cité, en fut averty & alla au-devant, & n'estoient point de nos gens plus hant de fix vingts lances, qui donnerent dedans: en effet ils les vous festoierent si bien qu'il a demeura plus de six cens sur le champ, & de prisonniers ils en amenerent bien fix cent àla Cité, & ont esté tous les uns pendus, & la testes coupées, & le reste gagna la fuite. Cen dudit Arras estoient assemblez bien 22. 0123. pour aller en Ambassade devers Mademoiselle de Bourgogne, ils ont esté pris & les Instructions qu'ils portoient, & ont eu les te-

### DU ROY LOUIS XI.

stes tranchées, car ils m'avoient fait une fois le serment. Il y en avoit un entre les autres. Maistre Oudard de Bussy, à qui j'avois donné une Seigneurie en Parlement, & afin qu'on connust bien sateste, je l'ay fait atourner d'un beau chaperon fourré, & est sur le marché de Hesdin, là où il preside. Incontinent que nous aurons autres nouvelles je les vous feray sçavoir. Je vous prie que vous pourvoyiez bien toûjours à tout de par de-là & de ce qui surviendra m'en avertissiez sonvent, & Adieu.

> Escrite à Verdun ce 26. jour d'Avril. Ains signé, Louis. Et plus bas, Jesme.

Quelle plaisanterie, notez, de faire ainsi encapuchonner ce pauvre diable d'un chaperon fourré à la mode d'un President qui preside.

### AUTRE LETTRE.

# MR. DE BRESSIURE, mon Amy,

l'ay esté averty que Mr. de Rohan traitte son appointement avec le Duc, & qu'il s'en veut aller en Bretagne, & à cette cause s'est retiré en une Abbaye prés de Nantes : je serois bien marry, veu le tems qui court, qu'il s'en allast, & pour ce je vous prie qu'incontinent vous en alliez là où il est, vous y pouvez aller seurement & sans danger, & que vous trouviez façon de le faire venir devers moy, & prenez trois ou quatre de ses gens qui menent ce train de le faire aller en Bretagne, & parles à ceux qui sont de nostre bande, afin de les faire venir devers moy, & leur promettez beaucoup de biens, & aussi

que je traitteray bien Mr. de Rohan. Quoy qu'il en soit, gardez bien qu'il ne s'en aille point en quelque saçon qu'il le veuille prendre; mais si par douceur le pouvez avoir, je l'aimerois mieux qu'autrement. Il y a un jeune garçon du Dauphiné qui le gouverne, parlés à luy & à tous les autres que vous verrez de qui vous pourrez ayder en cette manière.

Escrite à la Victoire, le 7. Septemb. Ainsi signé, Louis, & plus bas, Petit.

Quelle finesse! Sur'tout il vouloit retirer à soy Monsieur de Rohan, qui estoit lors un grand Seigneur comme aujourd'huy.

### UNE AUTRE.

# MR. DE BRESSIURE,

Je vous prie que vous sçachiez de Merichon s'il voudroit vendre son hostel de la Rochelle, car je le voudrois bien avoir pour moy ou aucuns des miens, pour estre plus prés d'eux & leur voisin, & les faire tenir du pied. Je ne veux point de ses terres ny autres choses, mais seulement ledit hostel; & y besognez si secretement qu'il ne s'en apperçoive point qu'il vienne de moy, ny que je le veüille avoir. Adieu.

Au Plessis du Parc le 20. jour de May.

Monsseur de Bressiure, de ce que je vous escris je vous prie qu'il soit si secretement, qu'il n'en soit nulles nouvelles.

Ainsi signé, Louis, & plus bas, Scerbisey.

Bonne finesle.

### UNE AUTRE.

### MR. DE BRESSIURE,

Vous sçavez comme j'ay à cœur la matiere pour laquelle j'ay envoyé devers vous mon bel Oncle du Mayne, & pour ce je vous prié que vous y besogniez le mieux que vous pourrez, & tellement qu'avant vostre partement la chose soit concluë; & en quelque état que la chose soit, escrivez avant iceluy vostre partement à mon frere le Connestable que la chose est faite, & y envoyez homme propre, & vous prie bien qu'il n'y ayt faute.

Donné au Pont de Cé, le 16. jour de Juilles.
Ainsi signé, Louis. Et plus bas, De
Chentard.

Autre finesse, pour tromper ce Conne-stable.

### AUTRE LETTRE.

# MR. DE BRESSIURE,

J'ay été averty de Normandie & d'ailleurs, que l'armée des Anglois est rompue pour cette année, & pour ce que je vois vous n'avez que faire au quartier où vous estes pour cette heure, je m'en retourne prendre & tüer des sangliers, afin que je n'en perde la saison en attendant l'autre pour prendre & tüer des Anglois. Faites-moy sçavoir tousjours de vos nouvelles, & ce qui vous surviendra, toutes sois ne vous bougez de là, (entre nous) & si vous avez besoin, mandez-le moy, & se

274 ADDITION A L'HISTOIRE je m'en iray à vous, mais que me le fassiez sçavoir. Adieu.

Escrite à Argenton ce 4. Novembre. Ainsi Signé, Louis. Et plus bas, de Doyate.

C'est parler en brave & vaillant Roy de ne vouloir perdre la saison de tüer des sangliers non plus que des Anglois en la leur, & vouloir aller secourir ses gens au besoin s'il en arrivoit.

### AUTRE LETTRE.

# MR. DE BRESSIURE,

J'ay esté averty que les, forces de mon beau-frere de Guyenne s'appressent pour entrer en nos païs, que Dieu ne veuille. Mais quand ainsi seroit, je vous prie qu'en toute diligence vous fassiez la resistance possible, en attendant de vos nouvelles pour y donner la provision si je ne vais à vous.

> Donné à Vendosme, ce 11. jour d'Octobre, Louis. Et plus bas, Demoulins.

Il ne s'estonnoit pas & parloit bravement ce Roy-là.

### AUTRE LETTRE.

### MR. DE BRESSIURE,

J'ay receu les lettres de Monsieur de Calabre & veu la créance qu'il m'a envoyée par escrit, je ne m'y sieray que bien à point. J'escris audit de Calabre & aussi à mon cousin le bastard. Je vous prie, Mr. de Bressiure mon amy, que vous prenien bien garde à tout, & que nul incon-

### DU ROY LOUIS XI.

275

inconvenient n'avienne pendant mon voyage, ainsi qu'en vous en ay ma consiance.

Escrite à Chantelle, le 4 jour de Mars, Signé, Louis. Et plus bas. Jesme.

### AUTRE LETTRE.

# MR. DE BRESSIURE,

J'ay veu ce que vous m'avez escrit, & Mr.le Maistre touchant les Dames de Poinctievre; je luy fais response qu'il laisse le tout ainsi qu'il l'a trouvé, car Mr. de Poinctievre est par deça, & j'ay fait prendre le serment de luy.

Escrite à Amboise, ce 24. de Septembre, Signé, Louis. Et plus bas, Parent.

Il en escrit de mesme à ce Maistre d'Hostel, & l'inscription de la lettre est. A nostre amé & feal Conseiller & Maistre d'Hostel Jean Guerin. Quelle Seigneurie! pensez que c'estoit quelque bon garnement de bas lieu. De tels il s'en servoit souvent plustost que d'autres, pourveu qu'ils le servissent sidellement.

### AUTRE LETTRE.

# MR. DE BRESSIURE, mon Amy,

Je crois que vous sçavez assez que depuis nagueres le Pape, à ma requeste, à pourveu Monsseur d'Evreux † de l'Abbaye de Bour- † Cétois Jean geuil, & parce que j'ay entendu que vous estes Balse depuis curateur du seu Evesque de Malaizé, qui te-Cardinal voyès Cominoit ladite Abbaye, & qu'à cause d'icelle il a nes To. 3. Pas. plusieurs biens qui deuement appartiennent à 66. mondit Sieur d'Evreux, qui est son successeur, je vous prie de tenir la main que le tout soit rendu, car il est bon Diable d'Evesque pour à S 2 cette

cette heure, je ne sçay ce qu'il sera à l'avenir; il est continuellement occupé à mon service. Je vous en prie encore, Monsieur de Bressiure mon anny, qu'il n'y ayt faute.

Escrite à Compiegne, le 8. jour d'Aoust. Signé, Louis. Et plus bas, Merlin.

Il pense veu cela que Messieurs le Chanoines de son temps ne faisoient grandes élections de leurs Evesques, & qu'il cousoit, tailloit & faisoit tout. Notez aussi qu'il appelle cet Evesque bon Diable. Je pense que ce fut le Cardinal Balé, fait aprés, il luy rendit bien la pareille depuis.

### AUTRE LETTRE.

# MR. DE BRESSIURE,

J'ay essé averty que Mr. de S. Lou est alsé devers vous, pour se conseiller à vous de ce qu'il avoit à faire, & m'ebahis bien de ceque ne l'avez pris, veu la grande trahison & mauvaistié qu'il a faite à l'encontre de moy, & pour ce si voulez que jamais j'aye siance en vous, s'il est en lieu où vous le puissiez recouvrer, saites le prendre incontinent, car ce m'est sort chose à cœur que ne m'ayez averty de son al-lée. Je vous prie que me fassiez sçavoir ce qui en est.

Escrite au Plessis du Parc ce 16. jour de Janvier. Signé, Louis. Et plus bas, De Chaumont.

Je pense bien que le dit Monsieur de Bressiure fut en grand accessoire aprés cette lettre receue pour attrapper ledit Monsieur de S. Lou; car s'il y manqua il ne saut point dout er qu'il n'entrast en mésiance de luy; comme il l'en menaça. Il faloit bien dire que ce Monsieur

### DU ROY LOUIS XI.

277

fieur de S. Lou fut grand, puis qu'il l'appelloit Monsseur: j'en ay connu de ses descendans, qui sont aujourd'huy entre autres un que j'ay veu Lieutenant de l'une des Colonelles de Monsseur de Strozze; qui sut tisé à la Roche la Belie brave & vaillant Gentil-homme.

### AUTRE LETTRE.

# MR. DE BRESSIURE,

J'ay esté averty que depuis nagueres les Anglois ont arresté le navire de Monsseur des Bordes, & pour ce il se faut donner garde d'eux & en avertir par tout où vous verrez estre à saire, tant par mer que par terre, mesmes à la Rochelle, à S. Jean d'Angely à Xaintes & ailleurs où besoin sera, sans entreprendre sur eux ny leur faire la guerre; & aussi que l'on se donne garde que les marchands d'Angleterre ne manient quelque pratique sous ombre de leurs marchandises, & s'ils prennent quelque chose, qu'on prenne autant sur eux; mais qu'on ne commence pas. Adieu.

Escrite au Plessis du Parc, ce 20. jour de Janvier. Signé, Louis. Et plus bas, Amiet.

### AUTRE LETTRE.

# MR. DE BRESSIURE,

J'ay receu les lettres que vous m'escrivez, qui font mention d'un nominé Huisson, que vous dites qu'a fait plusieurs maux en une commission qu'il dit avoir eu e de moy, à pour ce je veux sçavoir qui est ce Huisson, à les abus qu'il a fait touchant cette commission. Je vous prie qu'incontinent ces lettres veu es vous me l'envoyiez si bien lié; à garrotté, à si

feurement accompagné, qu'il ne s'échappe point, ensemble les informations qui ont ellé faites à l'encontre de luy, & qu'il n'y ait point de faute; & me faites soudain sçavoir de vos nouvelles, pour faire les preparatifs des nopces du galand avec une potence.

Escrite à la haste du Plessis du Parc, le 30. Juin. Signé, Louis. Et plus bas, Jesme.

Il n'y a personne qui voyant cette lettre, ne die que le pauvre Diable aussi tost arrivé aussi tost depesché, car il escrivoit de colere & à la haste.

### AUTRE LETTRE.

### MR. DE BRESSIURE, mon Amy,

J'envoye presentement mon fils de Beaujeu en Guyenne. Je vous prie sur tout le plaisir & service que me sçauriez jamais saire, que vous l'accompagniez & obeissiez comme à moy: & au surplus donnez bonne provision par tout & ne le perdez point deveuë, ainsi que plus au long j'ay chargé Mr. d'Achon de vous dire. Je vous prie que le veuillez croire de ce qu'il vous dira de par moy.

Escrite à Roye, ce 7. jour de May. Signé, Louis. Et plus bas, Johier.

Il montre par cette-cy, qu'il ne se fioit en son propre gendre, puis qu'il mande audit Sieur de Bressiure de ne le perdre de veuë.

### AUTRE LETTRE.

# MR. DE BRESSIURE mon Amy,

J'ay reçeu vos lettres, & au regard de la confication de Madame de la Roche-foucaut, c'est bien la raison que Mr. de Maillé l'ayt, puis qu'il l'a épousée: car mal sur mal n'est pas santé; & vous remercie tant que je puis de la bonne diligence que vous saites en la commission que je vous ay donnée, & desenses que vous avez sait saire qu'on ne touchast point aux Bretons, & vous prie deresches qu'on les sasse bien traiter & qu'on ne leur demande rien.

Monsieur de Bressiure mon amy, j'envoye mon sils Monsieur de Beaujeu par delà, pour pourvoir à tout ce qui sera necessaire en Guyenne. Je vous prie ne l'abandonnez point & m'y servez, comme en vous j'ay

confiance.

Escrite à Bray sur Somme, ce 10. jour de May. Signé, Louis. Es plus bas, Jesine.

### AUTRE LETTRE.

# MR. DE BRESSIURE,

J'ay appointé avec Madame de Belleville de la place du Montagu, & Blanchefort y va pour en prendre la possession pour moy, & pource que, comme vous sçavez, il est besoin d'y mettre des gens dedans jusques à ce que j'y aye pourveu, qui sera bien brief, je vous prie qu'incontinent ces let-

tres receües, en toute diligence vous luy envoyiez audit lieu de Montagu 30. ou 40. Gentils-hommes bien seurs, & qu'ils y soient Samedy prochain, bien habillez & en point, & que chacun d'eux ayt une bonne arba-leste; mais qu'ils ne fassent point de bruit, & quand ils approcheront dudit Montagu, qu'ils envoyent dedans ledit Blanchefort, pour leur faire sçavoir leur venuë.

Monsieur de Bressiure mon amy, vous sçavez que cecy me touche fort; je vous prie qu'y fassiez si bonne diligence qu'il n'y ait point de faute, qu'ils y soyent audit jour, & que ce soient gens de qui vous tenez seureté & qui ne soient point Seigneurs dequoy

on ne se puisse bien ayder.

Escrite à Sablé, ce 2. jour du mois d'Aoust. Signé, Louis. Et plus bas, Thilhart.

Cette lettre montre le bel equipage auquel il vouloit ces Gentils-hommes entrer en la place, & sur tout avec leurs bonnes arbalestes & bion habillez; aussi qu'il ne veut point de Seigneurs qui ne sçachent bien servir pour faire trop des grands: il veut des Gentils-hommes moyens & desquels on s'asseure plus, & qui sont plus de satigue

que ces grands.

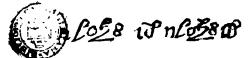
Sans aller plus avant & sans parler davantage de ce Roy, il faut dire & avouër que ce fut un grand Roy, tant pour grandes affaires d'Estat, ainsi que Philippes de Comines le figure tres bien, que pour la vaillance & la guerre, ainsi qu'il le sit bien paroistre à la bataille de Monthery, qu'il donna bravement, sans s'estonner des plus grands de son Royaume qui s'estoient le-

281

vez & bandez pour le bien public.

l'ay ouy dire à une Dame notable, que le Roy François le louoit extremement, fors qu'il estoit un peu trop cruel & sanguinaire, & que c'essoit luy qui avoit mis les Roys de France hors de Page; car devant luy (disoit il) les Roys n'estoient que des demy-Roys, & n'avoient encore gagné l'autorité & la préeminence sur leur Royaume comme depuis; mesmes que les Estats & Cours de Parlement se messoient fort de controller & censurer leurs actions, volontez & ordonnances, au lieu que celuy-cy assemblant ses Estats & Cours, ils ne disoient & ne taisoient rien sinon ce qu'il vouloit, jugeoit & ordonnoit, condamnoit, pardonnoit, absolvoit, le tout à son bonplaisir: & disoit le Roy François, qu'ainsi il faloit regner; qu'il sembloit le Juge de Montravel en Perigord qui estoit de son temps, & avoit porté long-temps les armes de-là les Monts & bon compagnon, qui faisoit & jettoit ses sentences comme il luy plaisoit; & si par cas on appelloit, il avoit tousjours prés de sa chaire une grande espée à deux mains, qu'il portoit souvent, il la desgainoit soudain, & avec son cap de Diou l'approchoit du col du pauvre appellant, & luy faisoit si belle peur, le menacant de luy couper tout à net s'il ne desistoit de l'appel; en sorte qu'il estoit contraint de subir à la sentence telle quelle qu'il eust prononcée. Le conte en est plaisant, & le proverbe en court encore aujourd'huy au pays: Il ressemble le Juge de Montravel, qui veut estre bien creu, & craint en son dire & sentence comme il luy plait.  $\mathbf{Or}$ 

Or d'autant que ces lettres de ce grand Roy que j'ay produites, & d'autres point aussi, j'ay apperceu & consideré son signet, tres-beau certes & fait de bonne main, mais un peu bizarre: j'ay avisé de le contresaire & le montrer; bien que je sçache qu'il s'en trouvera assez, voire quasi à revendre, dans les Chambres du Parlement & des Comptes, peut estre pareils & semblables aux miens, sans rien changer aux precedentes: le signet est donc tel:



Je laisse à juger aux gens d'esprit la forme de la lettre, en sorte que peut-estre un bon escrivain n'y sçauroit que mordre ni censurer en son art d'ortographe, & mesmes en sa derniere lettre de S. Pour achever Louys & couronner la fin de nos petits contes de nostre grand Roy, il saut que je sasse de nostre grand Roy, il saut que je sasse celuy-cy & puis plus, car il le vaut, que j'ay leu dans la Chronique de Savoye.

Le Pape Eugene ayant envoyé une fois vers luy un grand, suffisant & docte perfonnage du pais de Grece & Archevesque de Nicée, nommé Bessarion, pour son Legat à moyenner la paix entre luy & le Duc de Bourgogne Charles; ce bon Docteur n'estant si bon Courtisan comme bon Philosophe, & ne sçachant discerner la grandeur de l'un à l'autre, & du Seigneur au Vassal, il s'en va premierement vers le Duc; duquel ayant eu sa depesche, s'en alla apres sort nesciemment trouver le Roy, qui

qui trouva fort estrange la façon de ce pauvre Philosophe, d'avoir abordé premier le Vassal que le Seigneur, cuidant que ce sust par quelque mépris: nonobstant il ouit sa harangue philosophale tellement quellement; en aprés d'un visage moitié courroucé, moitié ridicule & de mépris, & luy ayant mis la main doucement sur la barbe reverenciale, de mesme que sit le bon homme Hommenas quand il filoit les moustaches de la sienne, parlant des miracles des Decretales dans le bon rompu Rabelais, il luy dit, Monssieur le Reverend, Barbara Græca genus retinent, quod babere solebant.

Et sans luy saire autre response, le planta là tout esbahy, & quant & quant luy sit dire par quelque autre qu'il eust à seretirer, & qu'il n'auroit autre response ny depesche; de laquelle ledit pauvre Reverendissime eut tel déplaisir & dépit, que retourné à Rome il en mourut.

Où Diable ce Roy avoit-il apris ces vers, pour les dire & pratiquer si bien à propos?

Il ne redoutoit gueres le Pape ny d'autres de son temps; outre que l'humeur lui pristilla dessus de pointiller sur ce point d'honneur & de presceance, qui devoit pourtant excuser ce bon Prelat; car il y alloit à la bonne soy, & en prenoit le patron sur les ceremonies de l'Eglise: Quia qui canit magnam Missam, vadit ultimus in processione & est major.

Sur quoy je laisse à discourir à de plus grands personnages que moy, si ce bon homme de Prelat faillit là, & à qui on doit plustost adresser sa parole & son Ambassade, au grand ou au paris

grand ou au petit.

Je n'allegue pour moy que cet exemple judicieux arrivé de nostre temps du bon Pape Pie V. qui envoya au Roy d'Espagne Dom Philippes, plustost son neveu le Cardinal Alexandrin, qu'à nostre grand Roy Charles IX. quandil le vint trouver à Blois, comme je vis en poste, estant allé en Espagne premier par mer. A ce conte le Roy Charles se devoit estomaquer, mais point; car avant luy le Pape Paul III. Farneze avoit envoyé son neveu Alexandre Farneze au Roy François, premier qu'à l'Empereur. Quelques-uns disoient que c'essoit en son chemin faisant à passer par la France, & plus commode pour aller trouver l'Empereur en Flandres, où il estoit pour lors. Je m'en rapporte du tout au dire des plus grands personnages que moy.

Comparaison du Regne du Roy Louis XII. à celuy du Roy Louis XI. Tirée de l'histoire du Roy Louis XII. par CLAUDE DE SEYSSEL. Evesque de Marseille depuis Archevesque de Turin.

L'Histoire Anecdote du Roi Charles VII. & de son Regne. Pourque Mr. Varillas a donnés au temps (lesquels pour ce qu'ils n'ont pas de
public est presque toure tréé qu'ils voudroient, combien que plus à l'ade cette compavaison avec
venture, qu'il ne leur est deu) parlent incesest et différence samment de luy, de ses faits & de ses dicts,
qu'il a amplise le plus saux cieux disans
se pussions de le plus liberal, le plus puissant, le
presadice de
l'honneur den
à ce Roy.

L convient parler du Roy Louis XI, fils
du Roi Charles VII. & de son Regne. Pourque sur list de son Regne. Pourlas adonnés au
d'authorité
que tour tréé qu'ils voudroient, combien que plus à l'ade cette compaventure, qu'il ne leur est deu) parlent incessette différence samment de luy, de ses faits & de se dicts,
qu'il a esté le plus sage, le plus puissant, le
plus liberal, le plus vaillant, & le plus heureux qui jamais fut en France. Et neantmoins
à ce Roy.

de son Regne, & qui est tout notoire & de fresche memoire entre toutes gens, il a eté (toutes choses dignes de louanges à un Prince considerées) moins à louer beaucoup que le Roy Louis qui est à present. Et son Regne est autant different du Regne moderne, comme l'Empire de Domitian de celuy de Trajan. Si ne veux-je pas pourtant detracter à ses vertus & louanges qui sont grandes, mais il convient rendre à un chacun son los, sans

flater ny épargner l'un ny l'autre.

Pour venir au commencement de son Regne, il est notoire fût pour la cruauté de son Pere, ou comme est l'opinion de plusieurs, pour sa temerité, qu'il fut l'espace de sept ans & plus, si hay & soupçonné de son dit Pere, que pour seureté que on luy presentat, ne s'osa fier de venir en son pouvoir, ains pour crainte de sa personne, fut contraint s'enfuir à celuy, qui avoit eté ennemi capital de sondit Pere, jaçoit qu'il fut reconcilié, & par le tems qu'il fut en Flandre fuitif, luy ny ceux qui l'avoient suivy ne defiroient ne demandoient aucune chose tant que la mort de son dit Pere: si s'en enqueroient les aucuns par augures & devinemens, les autres par Astrologie, & plusieurs par nigromance: & outre ce y avoit des serviteurs domestiques dudit Roy qui s'attendoient avoir grand loyer du fils, pour luy faire sçavoir à toute diligence la maladie & la mort du Pere.

Après que par la mort de son Pere, il eut ce que tant il avoit desiré & qu'il fut couronné Roy, il commença à éloigner & mepriser les Princes & grands Seigneurs du Royaume, & à plusieurs osta & aux autres diminua les Offices & Etats qu'ils avoient

du Roy Charles son Pere, & persecutaplusieurs des principaux serviteurs de sondit seu Pere qu'il mescroyoit l'avoir imputé vers luy, & segouvernoit & servoit d'aucuns petits personnages, gens audacieux, & pressa faire ses volontés.

Aussy fit-il les dessenses des chasses dont il se delectoit grandement, si aspres, & si rigoureuses, qu'il étoit plus remissible de tuer un homme qu'un cers ou un sanglier.

Pour lesquelles choses, les Princes & grands Seigneurs du Royaume voyans son esprit & sa maniere de vivre, eurent si grande crainte, & tant se mecontenterent de luy, mesmement Charles son frere, François, Duc de Bretagne, Charles, Comte de Charolois, fils du Duc Philippe de Bourgogne, Jean, Duc de Bourbon, Jaques, Duc de Nemours, Jean, Comte d'Armagnac, Louis, Comte de faint Paul, & presque tous les autres Princes & grands Seigneurs, qu'ils conspirerent & se mirent en armes contre luy, fous ombre toutefois du bien public, mais à la verité pour lui faire perdre le Royaume, ensemble la vie. Et apres la bataille que ledit Comte de Charollois eut contre luy à Mont-le-Hery, tous lesdits Princes le vinrent affieger dans Paris, où il s'etoit retiré, mais en usant de son sens & de son astuce, il traitta par secrets messagers l'appointement avec les principaux, leur promettant & accordant ce qu'ils demanderent, tellement qu'il les fit desassembler.

Apres qu'ils furent ainsy separés, & par ce moyen leurs sorces rompues, ainsy qu'il trouvoit les occasions, courut sus à un chacun d'eux, & plusieurs en assola, avant qu'ils pussent avoir secours les uns des autres, dont les premiers furent Charles, son frere, & Jean Comte d'Armagnac, car il chassa l'un du Duché de Normandie qu'il luy avoit accordé par le Traitté, & l'autre fut tué en la Cité de Lectore; après qu'il se fut rendu, & qu'il eut pris soy & seureté des Lieutenans dudit Roy Louis. Plusieurs y a qui disent (ce que toutesois je n'affirme pas) qu'il sut cause de faire mourir sondit frere par poison, mais bien est chose certaine, qu'il n'ût jamais siance en luy, tant il vesquit, & ne sût pas deplaisant de sa mort.

Voyés cy-dovans p. 211.

Aufli fit il detenir prisonnier le Duc Jean d'Alençon, qu'il avoit delivré de prison, à son nouvel avenement. Pourtant qu'il su trouvé avoir depuis eu intelligence avec les Anglois, à les Bretons, à apres qu'il su mort, sut pareillement pris le Duc René son fils, par soupçon, à par son commandement detenu tant qu'il vesquit à Paris, à procedé contre luy comme criminel de leze majesté.

'Il se vangea bien pareillement par succession des temps, desdits Louis, Comte de saint Paul qu'il avoit sait Connestable de France, & Jaques, Due de Nemours, lesquels par sentence de la Cour souveraine du Parlement de Paris, surent publiquement decapitez & aucuns des Conseillers de laditte Cour, pourtant qu'ils avoient eté d'opinion de mitiger la peine dudit Jaques, Due de Nemours, surent par ce Roy suspendus de leurs Offices.

Au regard du Duc Jean de Bourbon, combien que pour l'amour de sa sœur, qu'il avoit epousée, il ne le persecutat pas si avant, si l'eut-il toujours en haine & soupçon, & chercha plusieurs occasions pour ley courir

fus, jusques à luy envoyer de ses ministres, gens de petite condition, pour luy faire sous couleur de justice plusieurs choses bien aigres & intolerables, pensant pour le grand cœur qu'il connoissoit en luy le provoquer à faire quelque violence ou resistence, mais cognoissant iceluy Duc, à quelle sin tout se faisoit, l'endura patiemment & echapa par

tolerance & diffimulation.

En tant que touche René, Roy de Sicile Duc d'Anjou & Comte de Provence son oncle, & Charles d'Anjou, Comte du Maine son cousin, combien qu'il ne les persecutat par guerre, toutefois il n'avoit amour ne fiance à eux pourtant mêmement que ledit Charles, qui etoit avec luy à la bataille de Mont-le-Hery, l'abandonna & s'enfuit avec une grande partie des gensd'armes, dont il avoit la conduitte, qui ne fut pas sans soupçon d'avoir intelligence avec les ennemis du Roy, & pour cette raison ne voulut jamais donner aide ny contort auxdits René & Charles à la conqueste & recouvrement du Royaume de Naples, que Dom Alfonse Roy d'Arragon leur avoit par force tollu. & apres sa mort, l'avoit laissé à Dom Ferrande son fils bastard, car ledit Roy craignoit que sesdits oncle & cousin ne fussent trop grands & trop puissans. Jaçoit que apres la mort dudit Roy René il donna aide audit Charles Comte du Maine, contre René Duc de Lorraine, pour obtenir le Comté de Provence, dont apres iceluy Charles mourant sans hoirs, le laissa heritier.

Au regard du bon Charles, Duc d'Orleans pere de nostre Roy Louis, jaçoit que jamais ne voulut consentir à la conspiration & conjuration des autres Princes, ains tou-

jours

### DU ROY LOUIS XI.

jours fut loyal envers ledit Roy Louis, toutefois il en fit toujours bien peu d'estime, tellement que luy ayant iceluy Duc, comme loyal sujet bon parent & sage Prince, fait plusieurs remontrances, pour l'induire à se reconcilier & bien vivre avec lesdits Princes, le contemna de paroles, sans avoir regard à la majesté de sa vieillesse, ni à sa loyauté, dont de regret qu'il en eut & autrement. pour debilité de sa personne, il fina sa vie dedans deux jours.

doit y avoit douze.

28a

Après sa mort, n'usa pas ledit Roi de plus grande humanité envers son fils à present regnant, qu'il avoit fait envers le pere, ains d'Orleans sa tacha le faire nourrir de sorte, qu'il n'eut cœur mere prit le ne entendement pour mal faire à luy, ne à soin elle mosme ses enfans, tant étoit soupçonneux, & usa de l'Education envers luy de beaucoup de rudesses, mais luy donna de entre autres le contraignit par force & mena- tres bons maices d'epouser Madame Jeanne sa fille, fem- tres sur tout me toutefois bien sage devote & honneste, qu'il scavois mais moult difforme de sa personne, & in-ires bien. habile à porter enfans, voulant par la sterilité St. Gelais. de sa fille luy tollir le pouvoir & l'espoir d'avoir lignée, tant avoit en haine le sang Royal.

de son fils, 👉

Mais il ne se put pas si aisement venger dudit Charles de Bourgogne qui tantost apres succeda à son pere, ny du Duc François de Bretagne pourtant qu'ils estoient plus puissans que les autres, mais eut par longtemps guerre avec eux & fit plusieurs treves & appointemens & finalement le Duc de Bretagne si bien se defendit & gouverna qu'il eut la paix avec luy & demeura en son entier; mais ledit Charles Duc de Bourgogne qui estoit impatient de repos, apres plusieurs guerres qu'il eut, en diverses fortunes avec les Francois soy confiant destreves, qu'il avoit avec

ledit Roy Louis, s'en alla affieger la Cité de Nuis sur le Rhin, où il resista à la puissance de l'Empereur Federic, & de tout l'Empire & eut contre eux victoire; de laquelle tantse en orgueillit, que en s'en retournant, prit toute la Duché de Lorraine, & apres s'en alla contre les Suisses par lesquels sut vaincu en deux Batailles, & sinalement ayant rassemblé son armée & assiegé la ville de Nancy en Lorraine au cœur du grand hiver, plus par obstination, que par sens, sut par René Duc de Lorraine, à l'aide desdits Suisses & de aucuns hommes desdits François, que le Roy Louis, (pour ce que la treve duroit en-

core) avoit cassés, deffait & tué.

Et bien apparut apres sa mort, combien ledit Roy Louis craignoit que les Princes de fon sang fusient grands; car combien que Dame Marie seule fille & heritiere d'icelus Duc Charles, luy suppliat, que son plaisir fut luy donner à mary l'un desdits Princes de fon fang tel qu'il voudroit, entendant par ce moyen remettre sa personne & ses biens, en la puissance dudit Roy Louis; toutefois il refusa le party, craignant que celuy qui l'eponseroit, estant accru de si grosses Seignenries, ne fut apres trop puissant, dont laditte Dame foy voyant hors d'espoir d'avoir amitié avec ledit Roy, pour se garder de safureur, & resister à la force qu'il luy faisoit, fut contrainte s'allier en Allemagne, & epousa Maximilien Duc d'Autriche, fils dudit Empereur Federic, qui fut le commencement de plusieurs guerres, qui ont depuis esté entre ledit Maximilien, & la maison de France, lesquelles encore n'ont pris fin, & Dieu veuille qu'elle y soit de nofire tems.

Un

### DUROY LOUIS X I. 291

Un seul y eut de la maison de France que ledit Roy Louis XI. aima & honora tant ou'il vesquit, c'est à scavoir Pierre Seigneur de Beaujeu frere puisné dudit Jean Duc de Bourbon, auquel pour ce qu'il le connoissoit homme paisible, benin, & de bon vouloir, sans mauvaistié ny tromperie, il donna en mariage Madame Anne sa fille aisnée qui estoit lors l'une des plus belles & des plus honnestes Dames que l'on sceut, & est encore des plus sages & des plus vertueuses, & au surplus luy fit d'autres grands biens, † & luy donna plusieurs charges moult honora-morte en bles, & finalement (connoissant approcher 1522. la fin de ses jours) ordonna que luy & saditte femme, eussent le gouvernement & maniement principal de la personne & des affaires de Charles son fils & successeur & le leur recommanda plus que à nul autre, combien que aucuns qui estoient aupres dudit Roy Louis à ses derniers jours ayent affirmé depuis, que s'il fut echappé & guery de saditte maladie, il avoit intention de chasser ledit Seigneur de Beaujeu, à quoy toutefois je n'adjoute pas grande foy, mais quoy qu'il soit excepté cessuy cy tant seulement, tous ses autres parens, il dessit, rabailla ou mesprisa.

Et certainement doit bien estre jugé cruel, s'il avoit si mauvais courage envers eux, sans qu'ils luy eussent messait, & s'il les avoit offensé & provoqué tellement qu'il ne les cuidat pas estre bien reconciliez, ny avoir bon vouloir envers luy, il n'avoit pas esté bien sage de les irriter & provoquer, mais encore que sans leur avoir en rien messait, il les connut de mauvaise & perverse volonté envers luy & son Royaume, si faut il dire

3 QU

qu'il estoit bien malheureux, d'avoir trouvé tels parens desquels il estoit contraint se desfier & garder, là où il s'en deut servir, aider, & honorer.

Mais tant fut grand le soupçon & crainte qu'il eut de ses parens, que de son seul fils mesme, qui encores estoit enfant, avoit soucy qu'il n'eut le cœur trop grand, & que par ce moyen venant en aage, par l'instigation des Princes, ne luy fit quelquefois, ce qu'il avoit fait à son pere, & à cette cause le faisoit nourrir au Chateau d'Amboise, entre les femmes, avec un petit nombre d'hommes qui n'estoit pas de grande etosse, & ne vouloit en maniere quelconque, que autres gens l'allassent veoir ny passassent par la ville d'Amboise, mesmement nobles hommes & gens d'Estat, dont par long temps a esté grand doute entre plufieurs gens, s'il estoit mort ou vif, & pour ce que Messire Imbert de Baternay Seigneur du Bouchage (lequel par ses sens & vertus, a esté continuellement des plus privés serviteurs dudit Roy Louis) estant une fois, par son commandement, allé veoir ledit Dauphin, le mena un bien peu d'espace & de temps, hors de laditte ville d'Amboise, & luy fit voler quelque perdreau. pour le recreer, cuidant faire plaisir audit Roy fon maistre, iceluy Roy s'en courrouca aigrement, comme si par ce moyen il avoit commencé luy donner cœur de fortir & connoistre le monde.

Envers sa femme aussi la Reyne Charlotte de Savoye, il ne sut pas plus humain, ny plus courtois que envers les autres; car outre que par un bien long temps & tant qu'il sut en aage vigoureux, il luy tint bien mauvaisse loyauté de sa personne, il la tint toujours

petitement accompagnée, & accoutrée la plus part du temps en quelque chateau où il i'alloit veoir quelquefois, plus pour desir d'avoir lignée que pour plaisir qu'il prit avec elle, & pour la crainte qu'elle avoit de luy & pour autres rudesses qu'il luy faisoit souvent, est bien acroire qu'elle n'avoit pas grandes voluptés ny grands passetemps en sa compagnie, mais qui pis est à la fin de ses jours il l'envoya en Dauphiné & deffendit expressement qu'elle ne fut point aupres de son fils

quand il seroit Roy.

Au regard de ses serviteurs & domestiques, jaçoit qu'il leur fit de grands biens, & les énrichit en peu de temps, & pareillement toutes autres gens dont il se vouloit servir, autant ou plus que jamais fit Roy, il avoit toutefois un esprit si variable & si inconstant & estoit au surplus si craint de tous, qu'il n'y avoit celuy, tant fut pres de luy ny en sa grace, qu'il ne le regardat en grand crainte: car bien souvent par petites occasions & legers soupçons, ceux qu'il avoit elevés jusques au ciel, & desquels sembloit qu'il se fiat du tout, il les chassoit à leur grand honte, ou à tout le moins confusion, combien qu'il ne leur ostoit point les biens qu'il leur avoit fait, s'il n'y avoit grand cause, mais par effet il n'y avoit celuy autour de luy tant le connoissoient dangereux & muable qui fut sur de son estat, & de cela, comme je cuide, advint plusieurs fois, que ceux dont plus il se fioit, & que plus il avoit honorés & elevés, craignans sa legereté & variation, se sont trouvés avoir conspiré contre sa personne & son Etat, decapité à Anentre lesquels pourtant que je ne les veux pas dells en 1468. tous nommer & pour cause, furent Charles Chronique de Melun, † & le Cardinal Ballue.

p. 115.

Or s'il estoit craint & peu aimé des Princes & des grands en general, si estoit il encore plus hay du peuple, lequel il chargea de son temps si fort de tailles, pour l'horrible depense qu'il faisoit à la guerre & à la gendarmerie, & aussy pour les grands dons qu'il faisoit aux Eglises & gens particuliers, que plusieurs menages en Normandie, en Languedoc, & autres lieux de son Royaume, estoient contraints abandonner leurs heritages, & s'en aller hors dudit Royaume, & quelque remontrance qui luy fut faitte par aucuns bons & notables Prelats & religieur, de rabaisser lesdittes tailles, jamais on ne luy put persuader, en quelque extremité de maladie qu'il fut, disant qu'il estoit forcé ainsy faire ou laisser perdre & gaster le Royaume, & ceux qui se parforçoient luy persuader, il les estimoitses ennemis & du Royaume, ou gens ignorans les affaires d'iceluy, du nombre desquels furent l'Archevesque de Tours ; Cardinal du saint siege Apostolique, & l'E-+ Jean Geof- vesque d'Alby, † gens Sages de grand doctifroy on Louis ne, & de vie exemplaire.

† Elio do Bourdeille.

d' Ambeife.

Ensomme toute son etude son desir & ses fins estoient d'estre craint & obei de tous, & pour cette cause tâchoit à rabaisser les grands, affin qu'ils fussent plus craintifs & obeissans, & avançoit & enrichissoit promptement les petits & movens dont il se vouloit servir, affin qu'ils obeissent à toutes ses volontés, sans ayoir autre regard à Dieu ny aux hommes : il tâchoit aussy d'avoir grand nombre de gens de guerre, & les bien entretenir & contenter, tant les capitaines que les soldats, non pas seulement pour resister à ses ennemis & les oppresser si bon luy sembloit, mais aussy pour tenir ses sujets en crainte & obeissance, mesmement les grands, car pour l'imagination qu'il avoit contre eux, il entroit facilement en soupçon de plusieurs gens, & croyoit legerement aux rapporteurs, de sorte que bien souvent sans grans indices, il faisoit prendre & gehenner plusieurs gens tant nobles qu'autres, & quelquefois, comme l'on dit, mourir, dont puis apres etant averty de leur innocence, se repentoit & tachoit de l'amender, en quelque façon; & s'il le commandoit chaudement, il avoit Tristan l'Hermite son Prevost des Marechaux, homme sans pitié, qui l'executoit aussy promptement, & n'y avoit de luy aucun appel, tellement que l'on voyoit autour des lieux où ledit Roy se tenoit, grand nombre de gens pendus aux arbres, & les prisons & autres maisons circonvoisines, pleines de prisonniers, lesquels on oyoit bien souvent de jour & de nuit crier pour les tourmens qu'on leur faisoit, sans ceux qui etoient secretement jettés en la riviere.

Il etoit neantmoins aumosnier & faisoit de grands biens aux Eglises, non pas tant seulement au Royaume, mais en plusieurs autres quartiers où il mettoit sa devotion & fantaisie, mais ce n'etoit que pour cuider prolonger sa vie, ce que l'on appercevoit assés, parce qu'il ne demandoit jamais aux gens d'Eglise, ausquels il faisoit ces dons, qu'ils priassent pour la remission de ses pechés, mais tant seulement pour sa prosperité santé & longue vie, tellement que faisant une fois reciter par un prestre l'Oraison que l'on faisoit en l'Eglise à saint Eutrope, auquel il s'etoit voué & recommandé, & voyant qu'elle contenoit & requeroit pour avoir santé de l'ame & du corps, commanda que l'on ôtat ce mot

mot l'ame, disant que c'etoit assés que ledit Saint luy fit avoir santé du corps, sans l'importuner de tant de choses, & luy sembloit (combien qu'il s'abusat) de pouvoir corrompre & gagner par dons Dieu & les Saints, que nous devons placquer par bonnes œuvres & par amendement de nos pechés, ce qu'il ne faisoit mie, ains entre autres choses il oppressa plusieurs fois la liberté Ecclesiastique, car il vouloit que tous benefices, non pas seulement les Evechés, ains les Abbayes & Dignités fussent conferés à sa volonté, quelques fois à gens de guerre ou autres tels qu'il choifissoit, & ceux qui luy contredissient traittoit de sorte, que bien peu de gens se trouvoient qui luy osassent desobeir, pour quelconque homme qu'il requit, & outre ce faisoit souvent pour autres causes arrester, bannir, emprisonner & mastraitter de son authorité Legats du Pape, Cardinaux, Prelats. & autres gens d'Eglise, & iceux spolier du revenu de leurs benefices †.

† Cest un Ecclefiaftique qui parle & gui prend peut e fre trop en ce-Ses Confreres.

Pareillement les mariages que les saints Canons veulent sur toutes choses estre contractez de franche volonté & sans contrainda le party de te, il faisoit souvent faire à son plaisir, pour enrichir ses serviteurs, maugré les peres meres & parens des femmes quand elles avoient grands mariages, ou groffes fuccessions.

> Sa devotion sembloit plus superstitiense que Religieuse, car à quelque image ou Eglise de Dieu & des Saints, & mesmement de Notre Dame qu'il entendit que le peuple eut devotion, & où se fit quelques miracles, il y alloit faire ses offrandes ou y envoyoit homme expres: il avoit au surplus son chapeau tout plein d'images, la pluspart de plomb ou d'estain, lesquelles à tous propos

quand

quand il luy venoit quelques nouvelles bonnes ou mauvaises, ou que sa fantaisse luy prenoit, il baisoit, se ruant à genous quelque part qu'il se trouvat si soudainement quelques fois, qu'il sembloit plus blessé d'entendement que sage homme, & s'il sçavoit quelque homme que l'on estimat de sainte vie, il tachoit l'avoir en quelque pays qu'il sut & quoy qu'il luy coutat, ainsy qu'il sit de frere Francisque de Paule, qui depuis sonda l'Ordre des Minimes, lequel à grande difficulté il sit amener de Calabre, esperant par ses prieres & merites obtenir santé & guerison.

Il etoit pourtant au surplus moult sage & clairvoyant en ses affaires & soudain à executer ses entreprises, hardy de sa personne & plus aisé à decevoir autruy qu'à se laisser tromper, car il avoit un entendement aigu, & cauteleux, & un parler artissicieux & captieux, prompt à gaudisserie & cavilla-

tion.

Il tint outre plus tous les moyens qu'il put pour garder que l'argent ne sortit de son Royaume, & à cette cause, n'usoit jamais gueres d'habillemens riches & mesmement de soye, ny aussy de sourures precieuses, affin de donner exemple aux autres de ainsy faire & que par ce moyen ils n'employassent argent en draps de soye, en Martres ny autres cheres sourures que l'on apporte des pays estrangers.

Auffy ne voulut il jamais envoyer armée hors des limites du Royaume, combien qu'il y fut par plusieurs fois incité, comme

l'on dit par les Italiens.

Et par effect il tint de son temps par son sens & par sa puissance, son Royaume en gran-

grande obeissance, seureté & reputation, & les subjets & aussy ses voisins en grande crainte & soupçon, lesquelles choses, si nous voulons croire Ciceron en ses Philippiques doivent plus estre attribuées à imbecilité qu'à gloire; car comme il dit, c'est chose glorieule à un Prince de bien meriter envers la chose publique, & d'estre loué, honoré, aimé & chery des subjets, mais d'estre craint & hay, c'est chose detestable & imbecille: & aussy le Philosophe dit en ses Politiques, que la nature d'un Tyran, est tacher d'etre craint, & d'un bon Prince d'estreaimé: & comme dit Ciceron au second livre de ses Offices, celuy qui est craint est hay, & celuy qui de tous est hay, bien seroit expedient qu'il fut mort, mais encore qu'ils vivent & prosperent si sont ils assés punis, parce qu'il est consequent & necessaire qu'ils craignent ceux, desquels ils veulent estre craints, ainsy que faisoit ledit Roy Louis lequel comme dit a été, n'etoit pas tant seulement en crainte de ses subjets, & mesmement des Princes & deses mesmes parens, mais de son fils propre encore enfant, craignoit l'aage & la virilité: & bien se declara evidemment la crainte qu'il avoit de ses sujets quand il ouit dire que le Duc Galeas Sforce avoit eté par aucuns Mi-† En 1476-lanois occis en la Cité de Milan, † en jour de feste & en l'Eglise, car il augmenta la garde autour de sa personne, & dessendit qu'on ne laissa homine approcher de luy, & si aucun s'en efforçoit, commandoit que on l'occit, & outre plus faisoit par un page porter empres luy un epieu (pour se deffendre de qui le voudroit outrager) lequel apres qu'il etoit en sa chambre, tenoit au chevet de son lict & veritablement il apparut bien à sa mort s'il

etoit aimé ou hay, car là où toutes sortes de gens s'en rejouissoient, bien peu y en eut qui en fussent marris, non pas meimes de ses **serviteurs & de ceux auxquels il avoit fait de** grands biens, & plusieurs choses qu'il avoit faittes & ordonnées en son vivant, furent par ordonnance des Etats & par Arrest des Parlemens revoquées comme tortionaires & tyraniques, ensemble ce qui s'en etoit ensuivy, & des ministres, dont il usoit pour executer ses volontés, les uns furent condamnés à mourir, les autres à moindre peine corporelle, & plusieurs à amendes pecuniaires, & plus grand nombre en y eut eu de punis,

fi la mort ne les eut exemptés.

Lesquelles choses ne sont pas pour avenir apres la mort de notre Roy, & bien le put on appercevoir, quand il fut si grevé de maladie que ses medecins mesmes & tous ceux qui etoient empres luy le tenoient pour mort, † car dès que le bruit en fut par le Royaume, arrivé au mois l'on eut veu mener un si grand dueil par gens d'Avril 1505. de tous etats, comme si chacun eut perdu son propre enfant, & plus que jamais ne firent de Roy, dont il soit memoire, & fut bien lors apperçu, que Dieu avoit plus agreables ses bonnes œuvres, & le bon traittement qu'il faisoit à son peuple, que les grandes offrandes & les vœux dudit Roy Louis XI. car soudainement, là où on le cuidoit mort, revint en amendement, & depuis toujours est allé en amendant, de sorte qu'il est apresent à l'aide de Dieu, autant ou plus sain & bien dispolé de son corps, qu'il a eté depuis qu'il est Roy, & croy fermement qu'il a eté par ses merites & pour les prieres du peuple, preservé miraculeusement, ainsy que l'on lit de Trajan, le bon Empereur, qui miraculeuse-

† C'est à dire premblement de terra.

ment fut par Divin secours sauvé du terremot † de la cité d'Antioche, aussi quelque bonté, que l'on attribue audit Trajan, iceluy Roy l'avoit mieux merité que luy, cut outre ce qu'il fut payen & persecuteur des Chrétiens, il fut lubrique; non pas tant seulement avec les femmes, mais encore qui est chose abominable à dire, avec les jeunes garcons, ainsi que Dion le temoigne en savie, ce que l'on ne peut dire de notre Roy, depuis qu'il est venu à la Couronne, quant aux femmes. Du remanent il n'en faut point parler, car il est trop en horreur à tous Francois, & si ne sût point la justice mieux entretenue à Rome, ny tant augmentée de son temps, en tout son Empire (qui est le principal los qu'on luy baille ) qu'elle l'a été en France, & aux autres pays sujets de ce regne; car par ce que l'on lit dudit Trajan, & mesmes que Pline l'Orateur, qui a écrit ses louanges, en a dit, il entretint tant seulement & remit en son premier état l'authorité du Senat de Rome, & des autres Officiers, mais cetuy-cy ne s'est contenté de conserver & maintenir l'authorité & prerogative de ses Cours Souveraines, qui sont les Senats de France, en la maniere qu'il les avoit trouvées & qu'elles avoient été instituées, mais en a erigé de nouvelles, & par bonnes Ordonnances authorisé les anciennes & reformé les abus sans avoir acceptation de personnes, ainsi qu'il a été dit dessus, dont il fait beaucoup plus à louer, & s'en doit-on bien émerveiller, pour autant que Trajan avoit été elu & choify par Nerva son predecesseur qui l'adopta par le consentement du Senat & du peuple Romain, etant desia connu & experimenté homme de sens & dever-

tu, & que l'Empire ne luy etoit point deu par droit de sucession, ny par lignée aucunement. Donc etoit chose bien aisée à un bon Prince, choisir entre ses sujets un bon & vaillant homme digne de luy succeder, mais le Roi Louis dont nous parlons est parvenu à la Couronne par lignée & par nature, non point par election, & si a été en son jeune & florissant age, nourry + plutost La Roy Leuis en lubricité & lasciveté (afin qu'il fut imbe-bien elevé. cille d'entendement, & n'eut sens, ny au-voys la Rothorité pour avoir suitte, ny credit) que en marque ey-des vertus & choses requises pour regner, com-vent p. 289. me il a été dit cy-dessus, mais la bonté de sa nature & la noblesse & hautesse de son cœur a vaincu & furmonté par propre vertu. & fans imitation d'autruy toutes delices & nourriture, tout ainfy que Hercules vainquit les monstres par sa prouesse que Junon luy avoit envoyés pour le detruire & affoler. & si a acquis les vertus & mœurs dignes de regner & est parvenu au Royaume, digne de fes mœurs, contre l'opinion dudit Roy Louis XI.

Or qui est donc celuy tant soit peu depourveu de sens & detracteur du temps present qui presume de preserer ledit Roy Louis XI. au Roy Louis XII. à present regnant soit en bonté de nature, en douceur & suavité de mœurs, en attrempance & moderation de cœur & de vouloir, & finalement en heur & felicité de Regne? Certes cetuy-cy dequoy nous parlons, est en faits, en dits & en conditions du tout contraire à celuy, fors en ce seulement que tous deux ont été hardis à la guerre.

Aussy luy sont les choses avenues du tout autrement, car premierement cetuy-cy est **venu** 

venu au Royaume par vraye succession, sans jamais avoir été soupconné en maniere quelconque, d'y être voulu parvenir par aucun moyen sinistre, vivant ledit Roy Charles VIII; ains tant qu'il vesquit l'honora toujours comme pere, & aima comme fils, combien que ledit Roy Charles, ne luy montrat par avanture pas signe d'amour reciproque: & jaçoit que pour le gouvernement da Royaume il vint en grand different avec Madame Anne de France, Duchesse de Bourbon jusques à se mettre aux armes, il n'est pourtant personne vivant qui sçut dire pour verité que jamais il taschat d'usurper ledit Royaume, ains apres que ledit Roy Charles l'eut tenu en prison trois ans ou environ. connoissant l'amour & la loyauté que iceluy Duc d'Orleans, à present Roy, avoit envers luy, mit sa personne entre ses mains. & sous sa seureté vint en la Cité de Rennes à petite compagnie pour epouser la Duchesse de Bretagne, à present Reyne & accomplir le traitté de mariage qui avoit été conclupar ledit Duc d'Orleans, & apres la mort dudit Roy Charles, combien qu'il soit à croire qu'il eut grand joye d'être élevé à un si glorieux Royaume, toutefois quand il vint pour faire reverence, & donner l'eau benite au corps du Roy exanimé, qui gisoit sur unetable en habillement Royal (ainsy qu'il est de coutume) ne se put contenir, pour l'amour naturel qu'il luy portoit, qu'il ne pleurat bien chaudement, dont pour la pitié & bonté qu'il avoit usé envers son predecesseur, Dieu permit que les autres fissent le semblable envers luy, car jaçoit qu'il fut en assés lointain degré en ligne collateralle, conjoint audit Roy Charles, toutefois tous les Prin-

ces & sujets d'un accord merveilleux, incontinent le tinrent & reputerent comme Roy, & jamais n'y eut Roy au commencement de

son regne si paisible en France.

Il a aussy singulierement aimé, advancé, & honoré les Princes de son Royaume, la où l'autre les persecutoit & rabaissoit ou déprisoit, ainsi que l'on peut voir du Duc Pierre de Bourbon, lequel pour sa bonté & vieillesse, il a honoré & reveré tant qu'il a vescu comme fon pere, & pour ce qu'il n'avoit qu'une seule fille laguelle il desiroit bailler à femme à Charles de Bourbon Comte de Montpensier, avec ses Duchés, Terres & Seigneuries, pour toujours entretenir & faire grande la Maison de Bourbon, ledit Seigneur non pas tant seulement en a été content, mais a consenti liberalement que les Duchez de Bourbon & d'Auvergne & autres terres qu'il pretendoit devoir retourner à la Couronne, demeurassent audit Comte de Montpensier & aux siens, & se tient & repute à grande gloire, que par son moyen & par sa liberalité la Maison de Bourbon soit & demeure plus grande & plus puissante, que jamais ne fut en nul temps, ce que ledit Roy Louis XI. craignoit sur toutes choses & de celle & des autres.

Au regard du Comte d'Engoulesme son ne-ce, mariée à veu & plus prochain parent, il luy a donné François Come la Duché de Valois, & qui est plus grande cho- d'Engeulesme, se, sa fille unique † en mariage & par effet decenem, aen l'aime aussy cordialement qu'il pourroit estre une sour Maaimé de son pere, s'il vivoit, & de sa mere dame Renée de qui est en vie.

Semblablement le Duc d'Alençon, les Com-encere née; tes de Vendosme, de Foix, & de Dunois, qu'il n'étant venue a trouvés jeunes, & celuy de Nevers, qui de au monde

elle n'étoit pas

puis qu'en 1510.

de Cleves Com- puis peu de temps par le trepas de son pere, te de Nevers est demeuré en bas âge, il tache à son poumort on 1506. voir de les faire bien nourrir par gens de bien, ce quifait ju- & exerciter en toutes choses vertueuses pour steur écriveit le desir qu'il a qu'ils soient gens de cœur & m 1507. de vertu, ce que ledit Roy Louis XI. craignoit en son fils unique propre, & s'il est question de jouter, ou de faire quelque autre exercice convenable à eux luy-mesmels adresse & incite comme s'ils étoient ses propres enfans, ayant toutefois grand soin qu'ils ne se travaillent trop, & au surplus, touchant leurs terres & affaires, il est aussy curieux qu'ils soient bien conduits, comme de leurs personnes, & pour conclusion il se travaille autant & pense à les faire grands & gens de bien, comme le Roy Louis XI.

craignoit que les siens le fussent.

Au regard de la Reyne Anne Duchesse de Bretagne sa femme, ainsy qu'il l'avoit honoré vivant ledit Roy Charles, comme sa Dame & Princesse depuis qu'il l'a épousée, l'a toujours tant & si grandement aimée, estimée & cherie, qu'il a en elle mis & deposé tous ses plaisirs & toutes ses delices, ny jamais a été soupconné d'avoir violé son mariage, ny pris plaisir charnel ny volupté avec autre femme, combien que on luy en ait souvent offert de bien belles & plaisantes. dont un homme ferme & constant eut été bien tenté, & au surplus il luy laisse la totale administration de son Duché de Bretagne. & des terres qu'elle a en France pour le donaire dudit feu Roy Charles, tout ainsy que si elle n'étoit point sa femme, & par effect ne fut jamais Dame mieux traittée ny plus aimée de son mary, aussi certainement elle le merite bien, car de sens, de pruden-

# DU ROY LOUIS XI.

ce, d'honnesteté, de venussé, de courtoisse de gracieuseté, il en est bien peu qui en approchent, moins qui soient semblables, ce nulle qui l'excede, ce pour sa parsaitte selicité en ce monde, etoit bien requis audit Roy Louis d'avoir une telle compagne; aussy les vertus conditions excellentes d'elle, meritoient bien d'avoir pour mary un si grand,

finoble, fibon, & fi heureux Roy.

Et tant que touche ses serviteurs domestiques & autres gens dont il se sert, il n'use pas de si grands dons envers eux comme faisoit ledit Roy Louis XI. mais toutefois ceux qu'il connoist l'avoir bien servy, & qui le servent loyalement, ne laisse depourveus, ains sans vouloir etre par eux importuné, les pourveoit quand l'occasion y echoit (comme il advient souvent) d'offices ou d'autres biens selon leur etat & desserte, quelquesois de son propre mouvement, & sans qu'ils en scachent rien, tellement que fiul d'eux ne demeure depourveu, & de l'estat qu'ils ont de luy, s'ils ne font quelque faute notable, sont asseurés comme de leurs heritages, & par ce moven tous ont cause de soy contenter, chacun en sa qualité, là où faisant les grands & exceffifs dons, ledit Roy Louis XI. en enrichissoit un petit nombre, & en laissoit un bien grand nombre de mal contens; aussy ses grandes largesses se faisoient à la charge du pauvre peuple, & bien pouvoient dire ceux auxquels il donnoit, qu'ils etoient ainsy que les enfans des bestes & oiseaux vivans de rapine nourris du sang du pauvre peuple : Mais ceux à qui notre Roy donne, ont ce reconfort, que ce qu'ils prenent n'a point eté induement tollu à autruy, & quiplus est à priser ceux qui servent ledit Roy regnant ne font

font en aucune crainte de luy s'ils ne meffont, car il n'est point envers eux, terrible, ngoureux, austere, difficile ny variable, sins tout constant, humain, doux, & familier, & devise bien souvent avec eux tout privement non point comme Roy mais comme compagnon sans soy irriter ny courroncer, si aucun d'eux dit chose folle, ou mai pensée, pourveu qu'elle ne soit au prejudice d'autuy. tellement qu'il ne semble estre plus grand que ses serviteurs, si non pour autant qu'il est meilleur & ne porte haine ny regrei apersonne s'il n'a meffait, & si aucune fois il se courrouce, quelque menace qu'il face (dont à peine se peut contenir nul homme de cœu tant soit attrempé; ains est sens & vertu de le scavoir faire à temps & saison sans exceder) si ne craint pourtant celuy qui est menacé, d'avoir mal en sa personne ny en se biens s'il n'est connu par justice, qu'il aye meffait: & tout ainly qu'il est prompt à puni tous malefices & toutes offenses qui touchent l'interest d'autruy ou de la chose publique, il est prest à pardonner celles qui ne touchent qu'à sa personne, car jamais il ne fut cruel ny vindicatifice que l'on connut bien evidemment à son avenement à la Couronne, car l'année mesme que mourut le Roy Charles VIII. combien que par infligation d'aucuns qui avoient authorité envers ledit Rov. il fut si mal traitté, qu'apeine se osoit trouver en sa presence, & aucuns de ses principaux serviteurs persecutés d'honneur & de biens. toutefois etant Roy n'en fit aucun semblant. non plus que si ne luy en souvenoit.

Au regard des flateurs dont les oreilles des Princes communement sont afliegées, ils ne sont pas bien venus envers luy, ains si aucun enidant luy complaire tient quelque propos. de luy en sapresence à son avantage trop longuement, il donne bien à connoitre par signes & ne luy repondant rien qu'il feroit mieux de se taire, & s'il ne l'entend assés par ce moyen. il s'en va, ou change propos, tant est modeste & continent en toutes choses, & aime mieux que ses louanges soient aux cœurs des

hommes que en la langue.

Et ne faut point craindre d'estre maltraitté de luy par faux rapports qui est l'un des grands dangers qui soit aux autres Cours; car tous ceux qui disent mal d'autruy il les repute laches & mechans s'ils ne le veulent maintenir en la presence de ceux dont ils parlent; & de cela advient qu'en sa maison ny a dissension, envie ny partialité moins que en maison de Prince du monde, pourtant qu'ils n'ont cause de pourchasser l'un contré l'autre, car ils n'y gagneroient rien, ny aussy d'entreprendre l'un sur l'autre, pourtant qu'il ne donne point les biens par pratiques mais par merites de sa propre volonté & sans en vouloir etre importuné, & ceux qu'il a connu & experimenté gens vertueux & savans en tous estats, jamais ne les a desapointé s'il n'y a eu cause bien evidente, & si est le plus zisé à servir en tous endroits que Prince du monde & qui plus supporte de ses serviteurs, tant que touche à sa personne: fi peut on bien connoitre evidemment sa constance & fermeté envers les serviteurs en une chose qui est de plus grande importance que toutes les autres; car ayant dès le commencement de son Regne choisy Monseigneur George d'Amboise + lors Archevesque de Rouen & 25 May 1510. apresent Cardinal & Legat en France, pour la conduitte de ses principalles affaires pour

ce qu'il le connoissoit etre homme tres excellent & accomplide sens, d'experience, de loyauté & de bonne vie, jaçoit que par plusieurs fois il ait eté longuement absent de luy, & par aventure picqué & chargé deplafieurs choses, ainsy qu'il advient à toutes gens qui ont si grande authorité, & aussy que les choses dont il avoit charge soient quelquefois avenues autrement qu'on n'estimoit, & quelques paroles qu'il ait eu avec luy, pour matieres quelconques, comme il est presque de necessité, ayant si longtemps mené les affaires du Royaume, si n'a t'on jamais aperceu, que son credit & authorité fut en rien diminuée, mais toujours augmentée, pour autant que les merites & la prudence croifsoient avec le temps & par continuation de Services.

Il n'est besoin declarer la liberalité dont il a usé envers son peuple & ses sujets, car jamais n'a pensé en autre chose que de les soulager de toutes charges le plus qu'il pourroit, de leur diminuer les tailles & de les garder d'oppression & de pillerie. Car quelque affaire qui luy soit survenue, jamais ne leur a mis charges nouvelles, ains tout l'argent qu'il a pu epargner, restraignant la depense, tant de sa personne que de sa maison, & par autres moyens railonables, il l'a toujours employé aux affaires de ses guerres avant que de charger son peuple, & (qui ne † Cela fait fait à oublier) ayant l'année passée † souldoyé juger que l'au- bien grosse armée en Italie tant pour chatier cecy en 1;08. les Generois que pour resister aux entreprises du Roy des Romains, sans mettre sur son peuple aucune charge nouvelle, & etantadverty par ses gens de finance, que laditte armée ne se pouroit entretenir outre le mois

theur a ecrit

300 de Fevrier ensuivant, sans mettre une crûe de taille (combien que son peuple par tout le Royaume entendant le besoin & connoisfant le bon traittement que ledit Seigneur Inv faisoit, eut liberalement & de son bon gré accordé laditte crûe & consenti qu'elle fut mile sus, & aussy que la guerre ait depuis ledit mois de Fevrier duré plus de cinq mois en plus grande depense que devant.) Il n'a toutefois jamais voulu que laditte crue ainsy accordée fut exigée, tellement qu'il est à emerveiller, comme sa parcimonie, industrie & bonne conduite, peut suppléer à faire choses si grandes & de si grande depense, en diminuant le revenu, là où les autres Roys qui prenoient sur leur peuple tout ce qu'ils pouvoient, etoient toujours en neceffité; mais la grande amour fait faire choses presque impossibles, & tout ainsy que rien ne suffit à ceux qui tout veulent avoir, à ceux qui rien ne veulent, fors ce qui est necessaire, rien ne fault. Aussy la diligence qu'il a usé à croitre & augmenter son domaine, a bien aidé à sa frugalité & attrempance, car là où les Princes & mêmement le Roy Louis XI. soy confians de l'argent qu'ils levoient sur le peuple, a leur volonté, ne tenoient pas grand compte de leurdit domaine, & par ce moyen les fermiers & autres qui en avoient charge, faisoient beaucoup de tromperies, il a taché tant qu'il a pû de remettre son domaine en value afin de soulager par ce moyen fon peuple.

Je ne veux pas pourtant dire (afin que je n'obmette rien) que le Roy Louis XI. ne fut plus abondant & artificieux en langage, mais s'il excedoit en cela, & s'il etoit aussy plus çaut, plus malicieux & par adventure

de plus grand esprit, il est plus à estimer que cetuy cy soit plus franc plus rond & plus ouvert en fait & en parolle sans simulation ny deception, dont ceux qui ont eu à traitter & besogner quelque chose avec luy, se sont si fort asseurés en sa foy & promesse, que sur icelle ont mis non pas tant seulement leur Etat, mais leurs personnes, ainsy que fit l'Archiduc Philippe d'Autriche lequel jacoit qu'il fut descendant du Duc Jean de Bourgogne, qui avoit fait meurtrir le Duc Louis d'Orleans ayeul dudit Roy, aussy que le Roy des Romains pere d'iceluy Archiduc, luy eut fait la guerre au commencement de son Regne, & ne sut encore pas bien fon amy, ce neantmoins au voyage que fit ledit Archiduc en Espagne il passa à repassa par le Royaume de France, en aussy grande seureté comme par ses terres mesmes, autant ou plus honoré chery & bien traitté par iceluy Roy, qu'il fut des Roy & Reyne de Castille, desquels avoit epouséls fille aisnée, par moyen de laquelle s'attendoit etre leur successeur, & ne luy eut pu ledit Roy Louis faire plus courtois recueil, ny plus grande demonstration d'amour s'il eut eté son propre fils, & qui plus fait à louer à son retour d'Espagne, jaçoit que lesdits Roy & Reyne de Castille, n'eussent voulu tenir l'appointement fait par luy, quelque procuration qu'il eut d'eux (dont à bonne cause iceluy Roy Louis se fut pu douloir, & asseurer de luy) toutesois pour cela ne luy en fit jamais pire chere, ains etant tombé en grieve maladie à Lyon, iceluy Roy en etoit auffy soigneux que s'il l'eut engendré, teliement que luy ou la Reyne ne bougerent gueres d'empres luy. Le

Le Roy d'Arragon mesme depuis qu'il sit eponsé la niepce dudit Roy Louis, apres tous lesdits differens, & la prise du Royaume de Naples, ne s'est il pas venu rendre en la puissance d'iceluy Roy dans la Cité de Savonne +, & outre plus de sa bouche, & de sa personne, ne voulut estre servy que de ce qui luy etoit administré par les gens dudit Roy Louis, & certainement bien le pût faire, car - ledit Roy Louis n'estime nuls biens tant que sa foy & loyaulté, & s'il eut voulu, comme plusseurs autres eussent bien fait trouver des occasions pour venir au contraire, peut etre qu'il eut recouvert ledit Royaume, & d'autres choses plusieurs sans grande dissiculté, mais il veut vivre, sans reproche quoy qu'il luy puisse avenir.

Pareillement Dom Federic d'Arragon combien que ledit Roy Louis luy ût tollu le Royaume, qu'il occupoit, † ne vint il pas mettre sa personne, ensemble celle de sa Royaume de femme & de ses enfans, entre ses mains plu- Roy Fordinand toft, qu'entre celles dudit Roy Ferrand d'Ar-d'Arragon ragon son parent & son allie, tant connois-s'empara enfoit la grande loyauté & humanité d'iceluy dit Federic ne

Roy Louis. S'il convient parler de sa Religion, il est ment en Fran-Prince devot & Catholique sans hipocrisie ce, il y sut ny simulation, car il se garde d'offenser degrépartie de Dieu, & le reconnoist en toutes choses force, le Roy mieux de fait, que de parolle, & bien luy le traitta fort semble à iceluy etre plus agreable qu'on luy luy ayant donoffre un bon & entier vouloir sans aucune né pour subsidemonstration exterieure, que de luy dire fer la jouissan. une longue oraison, ou faire grande incli- de Anjon, il nation corporelle, toutefois il se reconci-mourue à lie avec luy par Confession de ses pechez Tours en Nosept ou huit fois l'an, en usant de la grace vembre 1504.

† En 1507.

Naples dont le vint pas libre-

qu'il

qu'il luy a donnée de guerir les malades des Écrouelles, ainsi qu'ont fait les autres Roy de France depuis Clovis le premier Roy Chretien en toute humilité.

Il se garde aussy de faire ny souffrir eltre fait tort ny violence à ses sujets ny dommage à ses voisins, s'il n'est provoqué, & singulierement d'oppresser l'Eglise, ainsy qu'en plusieurs choses ont pû connoitre ses sujets tant en France qu'en Italie, dont pour eviter prolixité je raconteray un seul exemple que j'ay vû digne de memoire; c'est que les Seigneurs de Milan avoient accoutumé de prendre & percevoir d'une grande partie des Prelats du Duché un bœuf gras à Noel & l'avoient estimé à cinquante Ducats chacun bœuf, laquelle somme ils mettoient en leur recepte, de si long temps que Jean Galeas Vicomte, qui fut le premier Duc de Milan, entre autres plusieurs choses, qu'il donna en mariage à Madame Valentine sa fille (que le Duc Louis d'Orleans ayeul de notre Roy epousa) y mit cette exaction, ce neantmoins le bon Roy ayant recouvert ledit Duché, a voulu etre informé d'où etoit venu ce droit, & parquel moyen, & entendant qu'on n'en trouvoit aucun titre, fors tant seulement l'usance si ancienne, comme dit est, a deffendu qu'on ne l'exigeat plus, & aussi que l'on ne prit aucunes choses sur les biens des Eglises dont les Seigneurs passés, mêmement les Sforcesques qui avoient usurpé la Seigneurie, disposoient bien souvent à leur vo-Ionté, & mesme touchant les Benefices & dignités Ecclesiassiques, combien qu'il aye voulu garder son authorité & préeminence pour la raison, il en a usé toutesois si modestement, que l'on ne suy peut imputer, qu'il

# DU ROY LOUIS XI.

qu'il ait forcé les droits & la liberté de l'E-

glise.

Pareillement touchant les mariages, il n'est homme vivant, pour qui il en ait jamais voulu presser personne de ses sujets, & si quelquesois il en a prié, ç'a eté de sorte que ceux qui n'ont voulu obtemperer à sa requesse, n'ont point apperceu que pour cela il ût

aucun mal talent envers eux.

Vrayest qu'il est plus pompeux en habillemens & acoutremens de sa personne que ne fut ledit Roy Louis XI. car sans point de faute, celuy cy fut en cette partie, trop extreme, tellement qu'il sembloit bien souvent mieux un marchand ou homme de basse condition, qu'un Roy, ce qui n'est pas bien seant à un grand Prince, mais le Roy qui est à present, a en cecy gardé tellement la mediocrité qu'on ne luy pourroit imputer d'estre excessif en trop ny en peu, aussy l'a t'il gardé touchant sa depense de bouche, dont l'autre etoit par trop excessif & curieux.

Neantmoins a tenu tels moyens que son Royaume est beaucoup plus riche d'argent, & de toutes choses qu'il ne fut jamais du temps dudit Roy Louis ny auparavant, comme il peut apparoir par raisons & experiences evidentes, quoyque veuillent maintenir plusieurs gens au contraire, disans que les guerres d'Italie ont epuisé le Royaume d'argent; & pour montrer qu'ainsy soit comme je dis, l'on void generalement par tout le Royaume bastir grands edifices tant publics que privés & sont pleins de dorures, non pas les planchers tant seulement, & les murailles qui sont par le dedans, mais les couvertes, les toices, les tours, & images qui font

sont par le dehors, & si sont les maisons meublées de toutes choses, trop plus somprueusement que jamais ne furent, & on use de vaisselle d'argent en tous etats, sans comparation plus que l'on ne souloit, tellement qu'il a eté besoin, sur cela faire ordonnance, pour corriger celle superfluité, car il n'y a sortes de gens qui ne veuillent avoir tasses, gobelets, aiguieres & cuilliers d'argent du moins, & au regard des Prelats, Seigneurs, & autres groffiers, ils ne se contentent pas d'avoir toute sorte de vaisselle tant de table que de cuisine, d'argent, s'il n'est doré, & mesmes aucuns en ont grande quantité d'or massif: aussy sont les habillemens, & la maniere de vivre plus somptueux que jamais on ne les vit; ce que toutefois je ne prise pas, mais c'est pour montrer la richesse du Royaume.

Pareillement l'on voit les mariages des femmes, plus grands & le prix des heritages & de toutes autres choses, plus haut, & si trouve-t'on plus de vendeurs que d'achepteurs; & qui est chose trop apparente, le revenu des benefices, des terres & des Scigneuries, est cru par tout generalement de beaucoup, & plusieurs y en a qui à present font de plus grand revenu par chacune année, qu'ils ne se vendoient du temps mesme du Roy Louis XI. pour une fois, & pareillement les fermes des gabelles, peages, greffes, & de tous autres revenus, sont augmentées bien grandement, & en plusieurs lieux, plus de deux tiers, en autres de dix parts les neuf, aussy est l'entrecours de la marchandise tant par mer que par terre fort multiplié; car pour le benefice de la paix qui a eté de ce Regne, & pour l'authorité

315

a reputation que les François ont eu en Ita-- lie, Allemagne, Espagne, Angleterre & autres pays, & Provinces tant maritimes que terrestres, pour raison des grandes victoires que nostre dit Roy aeu, toutes gens (excepté les nobles lesquels encore je n'excepte pas tous) se messent de marchandise. & pour un marchand que l'on trouvoit du temps dudit Roy Louis XI. riche & groffier à Paris, à Rouen, à Lyon, & aux autres bonnes villes du Royaume & generalement par toute la France, l'on en trouve de ce Regne plus de cinquante, & si en a par les petites villes plus grand nombre, qu'il n'en souloit avoir par les grosses & principales Cités, tellement qu'on ne fait guerres maifon fur rue qui n'ait boutique pour marchandife ou pour art mecanique, & font apresent moins de difficulté d'aller à Rome, à Naples, à Londres, & aillieurs de là la mer, qu'ils faisoient autresois d'aller à Lyon, ou à Geneve, tellement que aucuns en y a, qui par mer sont allés chercher & ont trouvé des terres nouvelles, car la renommée & l'authorité du Roy à present regnant est si grande, que ses sujets sont honorés & supportés en tous pays tant en mer qu'en terre, & n'y a si grand Prince, qui les olat outrager, ny permettre qu'ils le fussent en sa terre & Seigneurie; l'on voit aussy quasi par tout le Royaume faire jeux & ebatemens à grands frais qui sont choses qui jamais ne se firent ny se peuvent faire en pays pauvre; & si suis informé par ceux qui ont la principale charge des finances du Royaume, gens de bien & d'authorité, que les tailles se recouvrent à present beaucoup plus aisement & à moins de contrainte & de frais,

frais, sans comparaison qu'elles ne faisoient du temps des Roys passés, & neantmoins le peuple par la longueur de la paix est tant multiplié, que l'on ne se devroit point émerveiller si on trouvoit plus de genspauvres qu'on ne souloit, car d'autant que les biens & l'argent se departent entre plus de personnes, autant en a moins un chacun, mais la raison est au contraire, pourtant que tous labourent & travaillent, dont avec les gens croissent les biens, le revenu & les richesses. Qui est donc celuy tant sot & insensé, qui yeuille dire & maintenir le Royaume, où l'on voit telles choses, etre pauvre d'argent, & qu'il n'y en ait grande abondance? certainement jamais homme ne vit tels ouvrages faire en pays indigent.

Parquoy ne me puis assés emerveiller, d'un tas de gens ingrats & meconnoissans du bien qu'ils ont, qui blasment notre Roy Louis d'avoir fait la guerre en Italie disans qu'il devoit ainsy que fit ledit Roy Louis XI. borner son Royaume & non point sortir dehors, comme s'il eût fait une grande faute d'acquerir le Duché de Milan qui luy appertenoit à juste titre, par succession paternelle, & pareillement d'avoir accepté la Cité & Seigneurie de Gennes qui est en partie la seureté dudit Duché, & par ce moyen d'avoir rendu toute l'Italie à luy obsequente & astrainte, & qui plus est d'avoir rejetté la guerre hors du Royaume & amusé ses ennemis de par de là (ainsy que les Romains & tous ceux qui se sont gouvernés par raison, par police, & par bon conseil ont toujours taché de faire) & aussi osté la foule des gensd'armes d'iceluy Royaume : certes ces gens si curieux & si mal entendans

#### DU ROY LOUIS XI.

le bien qu'ils ont devroient beaucoup plus blamer & reprendre le Roy Charles le grand qui tant est loué & renommé par tout le monde, lequel par si longtems mena la guerre continuelle en Italie, en Allemagne, en Espagne & en autres nations etranges, & haut louer cestui cy (si comme font toutes autres nations ) lequel n'a jamais mené la guerre plus longuement que de trois mois, & le plus souvent a eu victoire en beaucoup moins de temps, & si n'a fait passer en Italie armée que quatre fois en tout, & pour parler à la verité, on le devroit bien blasiner & reputer pauvre de cœur & de conduitte, si pour crainte de telle depenfe (qu'il a toutefois faitte sans surcharger. son peuple, mais toujours en le dechargeant) il avoit refusé d'acquerir un si beau, si grand, si riche, & si opulent pays, qui luy apartenoit par droiture, par la force duquel sans aide d'aillieurs, ses predecesseurs Ducs de Milan ont fait de si grandes choses qui devoient bien suffire à puissans Roys, & memement ayant eté outragé & provoqué par celuy qui occupoit ledit pays avant qu'il fut Roy & après : & si tels Duchés & Seigneuries se pouvoient acquerir par achapt, il feroit bien mauvais marchand, qui refuseroit d'en achepter, au prix que la conqueste en a couté, & jamais ne fit iceluy Roy chose qui luy revienne à si grand gloire ny à si grand honneur & profit au Royaume, dont on s'appercevra mieux journel-'lement; ii voudrois bien que, sans faire tort à personne, à la louange de Dieu & à l'augmentation de la Religion Chretienne, il en put acquerir d'autres à si bon marché, & quoy qu'on die du Roy Louis XI. s'il eut

en telle occasion d'acquerir si grand chose en Italie, fiaisement, & qu'il n'eut eté empesché en France en crainte de ses voisins & de ses sujets, il n'eut pas resusé un tel party ny plaint la depense, & si ne se fut par aventurc pas arresté, à ce que par droit luy eut pû appartenir, s'il eut eu le moyen de pafser plus outre, comme a eu cetuy cy: mais étant en si grand crainte & soupçon de ses sujets & non voyant le moyen pour parvenir si promptement à si grand chose, n'est pas à emerveiller, s'il ny voulut entendre, car c'eut eté grand folie, & memement de recevoir la Seigneurie de Genes qu'on luy presenta, non ayant autre terre en Italie, car ce ne luy eut eté que depense, & si le Roy qui est à present n'eut eu ny esperéd'avoir autre chose en Italie, autant en eut il fait.

Or est assés clairement apparu, parce que j'ay dit cy dessus, que se Roy Louis XII. dont nous parlons, a eté & est trop plus simé, chery & desiré de ses sujets, que ne soit le Roy Louis XI. ny autre des plus anciens, plus utile & profitable au Royaume, & digne de plus grande louange; si ne le dis pas pour haine que j'aye à nul d'eux, ny pour aucun mal talent, car ils, ny aucun d'eux n'ont jamais meffait à moy ny à aucun des miens, mais il me semble que l'office d'un bon sujet & serviteur envers son Prince. quand il est bon & vertueux est de blasmer ceux qui n'ont pas eté semblables, car par ce moyen le peut on louer grandement, fi l'on reprend ceux qui n'ont point merité telle gloire, & si ne fais pas ce jugement de moy mesme, car ce que je dissetrouve par actes & ecritures authentiques & appert par effects

DU ROY LOUIS XI. & choses permanentes, & quand on le voudroit faire, la commune renommée du peuple en porteroit temoignage tres veritable & certain : car les François ont tonjours eu licence & liberté de parler à leur volonté de toutes gens & mesme de leurs Princes, non pas apres leur mort tant [enlement, mais encore en leur vivant & en leur presence.

# EXTRAIT

D'une ancienne Chronique commençant en 1400. O finissant en 1467. imprimée Cette Chrodans les histoires des Roys Charles VI. augmentée C Charles VII.

'An 1461. à l'entrée de May le Duc Phi-1476 fur les Lippe de Bourgogne tint la feste de l'Ordre Journaux tede la Toison d'or fort noble en l'Eglise de nus par les St. Bertin en la Ville de St. Omer, où Mairres Etoient le Comte de Charolois, le Duc de Cle-Ducs de ves, le Comte d'Estampes, Adolphe de Cleves, Bourgogne. Jaques de Bourbon, quatorze Chevaliers de cet ordre, les Evesques de Therouanne, d'Amiens, de Salubrie & de Tournay † les Abbés Guillaume des Dunes, & de Winebecque, le Prevost Gallois on de l'Eglise de St. Omer & trois Seigneurs Fillatre qui', Grecs, dont l'un se disoit parent & grand quoyque d'une naif-Chancelier de l'Empereur de Grece; sance illegi-PEvesque de Tournay, qui estoit aussy Ab- time ne laifbé de St. Bertin, fit le service devant le sa pas de par-

La Dauphine accoucha d'une fille audit nités Ecclefiastiques: an à Geneppe.

L'Ambassade d'Outremer dont estoit chef

depuis 1461.

& continuée jusques en

† Ce Corde- un Cordelier Patriarche d'Antioche † vint des lier nommé vers le Roy de France & puis devers le Duc Lani de Bou- de Bourgogne requerir leur aide & secours maistre four- contre le Turc. Le Duc la receut à St. Omer be, qui après le 28. May & la dessraya pendant le temps avoir trompé bien des gens, futen- qu'elle fut auprès de luy; il y avoit des Ampé bien des gens, futen- du Duc de Georgie, du Seigneur d'Armenie, heureux & du Soudan Roy de Mesopotamie.

Pour trouver Le jour de la feste de la Magdelaine tre-

Le jour de la feste de la Magdelaine treauprès du passa de ce monde dans le Chateau de Mens DucdeBour en Berry CHARLES VII. de ce nom Roy de gogne, qui France, agé de 58. ans & de son Regne le suelques ne. 39. dont le Corps sut porté à Paris, & de gociations, il Paris à St. Denys, là où il sut enterré sont vivoir enco-honorablement, dans la Chapelle & proche

ie en 1473. de ses Pere & grand Pere.

Au commencement du mois d'Aoust Mr. de Beaujeu, Mr. le Duc de Bourbon, l'Archevesque de Lyon, & Mr. Jaques de Bourbon vinrent en la ville du Quesnoy en Hainaut visiter le Comte & la Comtesse de Charolois leur sœur.

Tost aprés le trépas du Roy Charles VII. Louis son fils aisné accompagné du Duc Philippe de Bourgogne & d'autres grands Seigneurs s'en alla à Rheims où il sut sacré Roy Voyen le Ce- de France à grand honneur & solemnité le

temonial de 15. Aoust.

France. To. Le Lundy dernier jour d'Aoust, le Roy' 1. p. 172. & Louis accompagné comme dessus, sit son entrée dedans Paris, qui sut noble & très-bel-

le à regarder.

Le Dimanche 13. Septembre le Comte de Charolois etant à Paris fit des joustes devant l'hostel du Roy.

Le Duc de Bourgogne partit de Paris le Mercredy 30. Septembre & alla coucher à St. De-

1461.

St. Denys où il resta deux jours puis en par tit pour retourner en ses pays, il arriva le Lundy 12. Octobre en la Ville de Valenciennes avec l'Archevesque de Lyon, l'Evesque de Liege, les Comtes d'Estampes & de St. Paul, Mr. Jaques de Bourbon, Mr. Adolph de Cleves. & autres Seigneurs, il y receut les Ambassadeurs du Pape & du Roy d'Angleterre Edouard lesquels il festoya fort il alla ensuite 🐴 lvoix au pays de Luxembourg où il resta depuis le 28. Octobre jusques au c. Novembre qu'il en partit pour retourner à Bruxelles où il arriva le Samedy 28. Novembre.

Le Comte de Charollois fit pendant ce temps un voyage en Bourgogne, il arriva à Dijon le Dimanche 11. Octobre & en partit le 10. pour aller à St. Claude où il arriva le 26. au soir, il en partit le lendemain pour aller à Chalons sur Saone ensuitte à Bourbon-Lancy & à Moulins, où le Duc de Bourbon ( son beau frere) + le deffraya pendant sept jours + Le Comil se rendit ensuitte à Nevers où le Comte de te de Charoce nom le regala pendant quatre jours ensuitte lois avoit il se rendit à Tours où il arrive le Dimende epousé Isail se rendit à Tours où il arriva le Dimanche belle de 22. Octobre, deux jours apres il y donna à Bourbon souper au Roy avec lequel il alla en pelerina- sœur du Duc ge à Sainte Catherine de Fierbois d'où ils revinrent ensemble à Tours le 4. Decembre le Comte y resta jusques au Vendredy onzieme qu'il en partit pour aller à Amboise & pendant que le Comte fut à Tours & en ce pelerinage il fut toujours deffrayé aux depens du Roy.

Le Parlement de Paris fit de belles remontrances au Roy † sur les libertés de l'Eglise + Elles sont Gallicane.

Le Chancelier Des Urfins fut desapointé & dans les Me-moires de Pierre de Morvilier fut Chancelier en sa place. Du Tiller.

**im**primées

1461. Le Marechal de Lobeac, l'Admiral, le Prevost de Paris & autres furent aussy desapointés.

Audit an fut l'esté beau & sec, les vins bons & vineux & les bleds à bon compte.

Ceux de Rheims se mirent en sedition & tuerent aucuns des fermiers du Roy qui y envoya une secrette armée sous le Seignem de Mony qui en sit prendre quatre-vingt ou cent des plus seditieux, & les sit decapiter, & depuis la ville se tint en paix.

Poton de Sainterelle (on Xaintrailles) Senechal de Guyenne mourut à Bourdeaux, cetuy Poton & la Hire en leur temps servirent le seu Roy moult notablement & vaillamment, & surent capitaines plus renommés

que nuls autres de leur tems.

Le douzieme jour d'Octobre fut presque toute brulée la ville & l'Eglise d'Evere, (ou

d'Evreux. )

Audit an entre la St. Remy & la Tousfaints furent veus en l'air plusieurs signes comme brandons de feu & d'autres merveilles.

Le Comte de Charolois étant avec le Roy en Tourainne se perdit à une chasse à la très grande deplaisance du Roy & puis il fut retrouvé & par son moien sut delivré le Dus de Sommerset Anglois que les François avoient pris & s'en alla demeurer à Bruges.

Le Roy ayant constitué le Comte de Chavolois son Lieutenant general en la Duché de Normandie, à trente six mil francs de penfion, ce Comte se rendit à Rouen le Samedy 19 Decembre, & en partit le 21. pour se rendre en Artois, & de là vers le Duc de Bourgogne son Pere à Bruxelles où il arriva le Mardy au soir 19. Janvier.

Le

Le Roy Louis mit jus audit an la Pragmatique Sanction, à la priere du Pape laquelle avoit duré en France plus de trente ans (c'étoit depuis l'année 1438, )

Audit an trepassa Messire Floquet vaillant Capitaine Bailly d'Evreux, & Maitre Nicolas Rolin mourut à Authun Chancelier du Duc de Bourgogne sage Seigneur & riche.

Le Roy étant à Tours le 18. Decembre y receut l'hommage du Duc de Bretagne tant pour ce Duché que pour les Comtés de Montfort & d'Estampes + apres quoy le Roy alla en + L'acte en pelerinage à Notre Dame de Redon en Bre-est imprimé

dans la noutagne. velle histoire Louis d'Albret & Jean Jeoffroy Evelque de Breragne d'Arras furent faits Cardinaux par le Pape T. 2. cof.

Pius II.

Le Duc de Bourgogne étant à Bruxelles le Dimanche 17. Janvier y regala le Comte Thomas. Daryette & autres Ambassadeurs du Duc de Milan, l'Archevesque de Lyon, les Evesques de Liege, de Cambray & de Tournay & fit faire en son Hotel le festin de Nopces de, Jean de Vautravers & d'Isabelle de Franciere & le lendemain tomba si grievement malade qu'il fut abandonné des Medecins, puis revint en convalescence par la grace de Dieu apres cinq mois de maladie, ayant congedié ses Medecins seulement le 4. Juillet Inivant.

En cet an trepassa la Dame de Ravestain (Beatrix de Portugal) tres bonne Dame & honorable niepce de la Duchesse de Bourgogne & fut commune renommée qu'elle fut empoisonnée ( par Jean Constain duquel il est parlé cy après.) †

Audit an environ l'entrée de Mars tre-let vol. : pa. passa Dame Jeanne de Bar Comtesse de St. Paul"3"

† Montire-

1461. laquelle laissa d'elle quatre fils & quatre filles.

Messire Gauvin Quieret vaillant hommes hommes d'armes trepassa aussy en la ville d'Abbeville.

Au mois de Mars la Duchesse d'Orleansaccoucha d'un beau fils (il a été depuis Roy de France) & le tint sur les toncs le Roy Louis qui luy donna son nom & la Reyne d'Angletere qui étoit venue requerir secours au Roy pour recouvrer le Royaume d'Angleterre.

1462.

Pasques arriva le 18. Avril.

Le jour de St. Jaques & St. Christophe (25 Juillet) de l'an 1462. Jean Conflain sommelier du corps du Duc Philippe de Bourgogne sut de capité au Chateau de Rupelmonde, pour ses malesices, & d'autant qu'il machinoit & contendoit à empoisonner le Comte de Charolois, & ledit jour ce Comte qui étoit à Bruxelles en partit apres disner pour aller au Chateau de Rupelmonde, où il resta jusques au Samedy 31. Juillet qu'il en partit pour venir à Anvers & ensuite aller en Hollande où il resta pendant les mois d'Aoust & de Septembre n'etant revenu à Bruxelles que le Mardy, Octobre.

Le 15. Septembre trepassa l'Abbé de St. Waast d'Arras, Jean du Clerc grand aumosnier, & Prelat de grand gouvernement & belle conduitte agé de 86. ans.

Le Duc de Bourgogne envoya le Seigneur de Chimay devers le Roy Louis, pour aucuns differens etans entre eux & parla lors au Roy si aigrement que plusieurs en eurent grande merveille, pour ce que le

Koy

DU ROY LOUIS XI.

Roy luy avoit demandé si le Duc de Bourgogne etoit d'un autre metail que les autres

Princes. + Le Mardy 28. Septembre la Duchesse Veu- de Chimay ve du Duc de Cleves vint voir le Duc de Bour- luy repondit gogne son frere qui etoit lors à Bruxelles & autre metail

resta avec luy jusques au 25. Octobre.

Le Samedy 16. Octobre arriva aussy à agardé & sou-Bruxelles la Duchesse Veuve du Duc de Bour-Roy votre Pere bon pour demeurer avec son frere le Duc ce que nul au-Philippe de Bourgogne & amena avec elle plu- tre Prince ausieurs de ses enfans que ledit Duc honora & roit voulu fai-

avança.

Le Dimanche 17. Octobre le Duc de yant pas ap-Bourgogne pour temoigner la joye qu'il avoit prouve cette d'avoir avec luy ses deux sœurs les Duchesses ayant dede Bourbon & de Cleves leur fit un grand banc-mande au quet où la Duchesse de Bourgogne, la Comtesse Prince de Chide Charolois', Mesdemoiselles de Bourbon, le may com-Duc de Cleves, l'Archevesque de Lyon, Mon-osé parler seigneur Jaques de Bourbon. Adolphe de Cleves ainsy au & le petit Comte de Wirtemberg affisterent, le Roy, ce Prin-Comte de Charolois ne sy tronva pas etant pour dit, si j'avois Iors à Abbeville d'où il ne revint à Bruxelles eté a cinquante que le 25. Octobre.

Le Dimanche quatorze Novembre le Duc pensé, que le de Bourgogne etant à Bruxelles fit un grand vouls dire ce banquet à la Duchesse de Bourbon, & Mesda-qu'il m'a die moiselles de Bourbon où le Comte & la Com- de Monseitesse de Charoloss, l'Archevesque de Lyon Mon-Maitre, je seigneur Jaques de Bourbon, le Seigneur de serois venu pour Ravestain, le Comte de St. Paul, le Comte d'E-luy direce que Stampes Monseigneur Adolphe de Gheldres je luy ay reponqui etoit venu voir le Duc & autres affiste- let vol. 3. rent.

Le Roy de France envoya en Angleterre, 1e Grand Senechal de Normandie Messire Pierre de Bresey avec deux mille combattans.

1462.

325

† Le Prince ouy il est d'un puisqu'il vous de Dunois n'a-

lieues & euse

1462. Le Duc de Bourgogne envoya cent hommes d'Armes & quatre cens Archers à l'Evelque de Mayence pour l'aider en une guerre que ledit Evelque avoit contre un Seigneur d'Allemagne.

Entreveue du Roy de France & du Roy de Ca-

stille à Fontarable.

Le Comté de Roussillon fut engagé à la France ce qui a causé depuis de grandes brouilleries avec les Roys d'Arragon.

Le Dimanche 20. Fevrier le Comte & la Comtesse de Charolois etans en la ville du Quesnoy en Hainaut firent faire en leur Hotel & à leurs depens le banquet de nopces de Jean Seigneur de St. Simon & de Jeanne de la Trimouille.

1463.

L'an 1462. Pasques arriva le 10. Avril & le 19. de ce mois trepassa Maitre Robert le Jone Gouverneur d'Arras, qui tout son temps eut grand gouvernement agé lors de quatre vingt douze ans, son fils Messire Guillaume le Jone Chevalier Seigneur de Contay luy succeda dans ce Gouvernement.

Le Duc de Bourgogne envoya une Ambassade devers le Pape *Pius* pour être dispensé du vœu qu'il avoit fait d'aller contre le Turc & pour pouvoir en son lieu, y envoyer fix mil combattans à ses propres couts & depens.

Le Dimanche 12. Juin en la ville de Bruges se firent les nopces de Monseigneur Phisippe Bastard de Brabant & de Demoiselle Anne de Baeust en l'Hotel & aux depens du Duc de Bourgogne qui etoit lors en cette ville avec la Duchesse de Bourbon, Mesdemoiselles ses filles, les Deux petits bastards de Bourgogne, Monseigneur Jaques de Bourbon, Monseigneur de Ravestain & autres.

Le

1463.

Le Dimanche 26. Juin le Comte & la Comtesse de Charolois etans en la ville du Ouesnoy en Hainaut firent faire en leur Hotel & à leurs depens le banquet de nopces de Guillaume Seigneur de Stavele fils du Vicomte de Furnes & de Demoiselle Leonor de Poitiers

fille de *Mr. d'Arcy.* 

Le Duc de Bourgogne etant à Hesdin le Lundy 1. jour d'Aoust avec la Duchesse de Bourbon & Mesdemoiselles ses filles fit regaler aux fontaines du parc, le Patriarche de . Hierusalem + , l'Admiral & autres Ambassadeurs de France, & dix jours apres il en par-Louis de tit pour aller à Notre Dame de Boulogne Harcour où il arriva le Samedy 13. Aoust il y sejour- Bayeug. na jusques au Jeudy 25 Aoust qu'il en partit pour aller à St. Paul & de là à Hesdin où il arriva le Jeudy 1. Septembre & resta jusques au 24. Octobre.

Le Dimanche 7. Aoust le Comte & la Comtesse de Charolois etans au Ouesnoy en Hainaut firent faire en leur Hotel & à leurs depens le banquet de nopces du Seigneur de Stades & de Marie fille du Seigneur de Harchies.

La Reyne d'Angleterre fut en aventure de perdre la vie & son fils en une forest du pays où ils furent pris & debagués de Brigands puis s'en vint au refuge vers le Duc de Bourgogne qui la fit recevoir en la ville de St. Paul & regaler le Vendredy 2. Septembre apres quoy il la fit convoyer & guider jusques en Lorraine à Nancy-le-Duc, & si luy donna de beaux dons & riches.

La Comtesse d'En accompagnée d'Etienne Chevalier Tresorier de France vint à Hedin au commencement du mois de Septembre. le Duc de Bourgogne la fit deffrayer pendant

le temps qu'elle y fut.

X 4

Le

1463.

Le Roy donna au Seigneur de Croy l'Office de Grand Maître d'Hotel de France & si luy donna la Comté & la Seigneurie de Guines, etant es mains des Anglois.

Jean ( de Bourgogne ) Comte d'Estampes cousin Germain du Duc de Bourgogne & de touttemps nourry en la maison de Bourgo-

gne laissa cette maison & se retira en la Mai-Ion du Roy pour ce que le Comte de Charolois

+ Ce ne fut ne l'avoit point en grace. †

pas la seule Le fixieme jour de Septembre fut par le raison mais Parlement sentence rendue contre Messire que ce Prince Antoine de Chabannes Comte de Dampmartis & le Comte & fut jugé digne de mort pour cause d'ade Nevers voir commis crime de leze Majesté \* mais le son frere Roy luy sauva la vie & le fit remettre en avoient de grandes pre- prison.

tentions fur Le Roi par sa singuliere volonté sit ardoir la Duché de & bruler tous les rets & tous les filets ser-Brabant & vans à prendre bestes sauvages en l'isse de autres Sei-

gneuries sur France & en plusieurs autres lieux.

quoy le Duc Le Roy rembourfa le Duc de Bourgogne de de Bourgogne refusoit quatre cens mil escus, & reprit à luy les vilde leur faire les & les terres engagées sur la riviere de Somme justice. Sain- pour pareille somme puis vint devers le Duc quille Hist de lors etant en la Ville de Hesdin il y demeura & fut deffrayé par le Duc depuis le Mercredy \* Voyés les 28. Septembre jusques au Mercredy 19. Octolettres de Ra- bre qu'il en partit apres disner, le Comte & la belais p. 163. Comtesse de Charolois etoient pour lors à la Haye edition de où le Comte resta jusques au Samedy 17. De-1710. cembre.

> Le Roy deposa plusieurs officiers des pays degagés nonobstant qu'il eut promis au Duc de Bourgogne qu'il n'en y mueroit ny changeroit aucuns, & en eut le Seigneur de Lanmoy la plus grande part (ou perte) dont plufieurs gens murmurerent ailés.

> > Le

Le 15. Octobre apparut en l'air un grand brandon de feu.

Le 30. Octobre mourut Dame Marie de Bourgogne veuve d'Adolph Duc de Cleves, le Duc de Bourgogne son frere etant à Bruges luy fit faire des obseques le Samedy 26. Novembre.

La Reyne de France Marie d'Anjou veuve du Roy Charles VII. trepassa le 29. Novembre, le Duc de Bourgogne luy fit faire des obseques en la ville de Bruges où il estoit le

Samedy 24. Decembre.

Le Dimanche 18. Decembre en la ville de Bruges se firent en l'hotel & aux depens du Duc de Bourgogne les nopces de Monseigneur Adolphe lors fils unique de Monseigneur Arnoul Duc de Gheldres, avec Mademoiselle Catherine fille de Madame la Duchesse de Bourbon, le Comte de Charolois etoit pour lors à Roterdam & la Comtesse à la Haye où le 25. Decembre elle regala le mesme Adolphe (son beau frere †) qui l'y etoit † Il venoit allé voir.

d'épouser sa fœur.

1463.

Tost apres fut grand trouble & debat entre le Duc de Bourgogne & le Comte de Charolois son fils pour leurs serviteurs, que chacun d'eux tenoit contre le gré l'un de l'autre, pour lequel debat appailer furent afsemblés les trois Estats des pays du Duc qui les mirent en bon accord, si que le fils retourna devers son Pere à Bruges où il arriva le Lundy 13. Fevrier & demeura trois iours avec luy apres quoy le Ducpartit pour venir à Lille où il arriva le Samedy 18. Fevrier & où il resta jusques au mois de May suivant, le Comte retourna en Hollande.

Le Jeudy 9. Fevrier le Duc de Bourgogne etant en la ville de Bruges y fit faire en l'E-

glise de St. Donas les obseques de la Reyne d'Escosse † .

mommoit Marie & etoit fille d'Arnoul Duc deGheldres & de Catherine de Cleves. Monfirelet Meyer & auvoyage du Royà Lille il

noient des

1463.

† Elle se

Le Roy sejourna un peu de temps à Tournay audit an apres qu'il eut eté en la Cité lez Arras & fut audit Tournay receu fort honorablement, puis s'en alla à Lisse \* où etoit le Duc de Bourgogne qui le receut là fort noblement à cette fois le Roy detourna le Duc du voyage qu'il avoit conclu de faire en Turquie, le tres autheurs Roy retourna en France, & trouva à St. Cloud patient dece lez Paris le Duc de Savoye & son fils aissé qui l'avoient là longuement attendu.

L'an 1464, tost apres Pasques qui etoitarest cepenrivé le premier Avril le Roy manda & pria dant incertain qu'il y Philippe de Savoye troisieme fils du Duc de ait eté, carles ce nom † de venir vers luy en seureté, mais Maitres il le fit prendre & mener prisonnier au Ched'Hotel du Duc de Bour- teau de Loches en Touraine, où il le fit tenir

Logne qui tel'espace de cinq ans.

Le 17. May le Roy retourna à Paris où la

notes journalieres fort Reyne etoit accouchée d'une fille.

exactes de ce Le Comte de Nevers (Charles de Bourqui se passoit gogne) trepassa & le Duc de Bourgogne etant à Bruges luy fit faire des obseques le Vence Prince, n'en font au- dredy 25. May (Jean de Bourgogne) Comte cune mend'Estampes frere de ce Comte de Nevers luy tion dans leur journal succeda en ses terres de Nevers, de Retbel. quoy qu'ils de Donzy & autres Seigneuries.

y failent Au mois de May arriva une bataille en mention des Angleterre dure & mortelle du Roy Edonard

du Roya He. contre le Duc de Sommerset pour le Roy Hendin en Sep- ry & furent ledit Sommerset & tous les siens tembre 1463. mors ou pris & fit le Roy decapiter ledit Das en Juin & en Juillet 1464. de Sommerset.

Messire Pierre Louvain sut assassiné de la † le Roy ne main de Messire Raoul de Flavy pour contre retint ce Prince en vengeance de la mort de feu Guillaume de prison que du consente- Flavy son frere.

En

#### DU ROY LOUIS XI. 33

En plaidant une cause en Parlement à Paris, la Chambre se prit à trembler & cheut ment du Due
illec une grosse pierre de la Massonnerie, & de Savoye
le lendemain advint le peril en plaidant cetthieu Hist. de
te cause & saillit un des baulx (ce sont soliveaux mis de travers) de la chambre hors de 2·11. 1.

Von lieu.

Le Samedy 23. Juin le Roy arriva au soir en la ville de Hesdin où etoit le Duc de Bourgogne qui le receut & desfraya jusques au Lundy 25. qu'il en partit apres disner, ces Princes se firent aucunes requestes l'un à l'autre sans sortir essect le Comte de Charolois

etoit lors en la ville d'Aire.

Le Royrevint à Hesdin vers le Duc de Bourgogne le Lundy 2. Juillet au soir, & y sut dessirayé aux depens du Duc jusques au Lundy 9. de ce mois qu'il en partit apres disner, & apres avoir eu quelques conferences avec les Ambassadeurs d'Angleterre au sujet de la continuation de la Treve entre la France & P'Angleterre, il s'en alla apres cela à Abbeville & à Rouen, puis retourna à Novion gros village pres la forest de Cressey: où il se tint assés long-temps en attendant quelques nouvelles.

Le Dimanche 15. Juillet la Reyne, la Princesse de Piemont, Mademoiselle de Savoye ses sœurs & le Comte d'Eu vinrent à Hesdin souper avec le Duc de Bourgogne & disner le lendemain, elles y vinrent encore disner le Jeudy 19. Juillet, le Comte de Charolois etoit lors en la ville du Quesnoy en Hainaut, & avoit ensuite eté à Gand, la Comtesse de Charolois etoit à Gorkum en Hollande.

Le Samedy 11. Aoust le Duc de Savoye arriva à Hesdin vers le Duc de Bourgogne qui le fit traitter & deffrayer jusques au Lundy 3. Sep-

1464.

3. Septembre qu'il en partit apres disner le Comte & la Comtesse de Charolois etoient lors en Hollande.

Le 15. jour d'Aoust trepassa le Pape Pins II. & luy succeda le Pape Paulus II.

Le Dimanche 9. Septembre le Duc de Cleves vint visiter le Comte de Charolois qui etoit lors à Gorkum en Hollande.

Le Mercredy 12. Septembre l'Admiral de † C'etoit France † vint en la ville de Hesdin disner avec Jean Sire de le Duc de Bourgogne.

Montauban Mort en 1466.

Le Jeudy 20. Septembre le Comte de Charolois s'etant embarqué à Dordrecht essure
une grande tempeste qui l'obligea de se mettre à l'ancre & de changer de batteau il arriva heureusement avec quelques uns de sa
compagnie en la ville de Rotterdam & le mesme soir il alla coucher à la Haye.

Le Bastard de Rubempré sut pris en Hollande par le commandement du Comte de Charolois etant là, lequel Bastard selon la commune renommée avoit charge du Roy de prendre iceluy Comte & de luy amener

mort ou vif.

La Treve entre la France & l'Angleterre fut renouvelée pour un an à commencer du

premier Octobre.

Le Comte de Charolois signifia à son Pere la prise & la confession d'iceluy Bastard de Ruhempré sur quoy ce Duc partit de Hesdin le 7. Octobre & s'en alla à Lille où il arrivale 11. de ce mois, le Roy etant encores à Novion attendant aucunes nouvelles & de-

+ Jean Due firant encor retourner à Hesdin devers le de Bourbon Duc qui en etoit party hastivement comme II Fils de dit est.

Charles & Le Duc de Bourbon † vint à Lille le 14. d'Agnes de Bourgogne Octobre visiter le Duc de Bourgogne son on-

cle,

DU ROY LOUIS XI. 33

1464.

cle, puis il s'en alla à Gand visiter le Comte de Charolois & fut festoyé fort noblement par tout pendant 41, jours qu'il fut avec eux.

Le Comte de Charolois arriva à Lille vers le Duc de Bourgogne son Pere le Dimanche 4. Novembre au soir & le 6. dudit mois ce Duc sit faire un present de vin au Comte d'Eu à l'Archevesque de Narbonne & au Chancelier de

France Ambassadeurs du Roy.

Le 11. Novembre feste de St. Martin le Duc de Bourgogne etant à Lille sit taire en l'Hotel du Comte de Charolois, où ce Comte, la Duchesse de Bourbon, Madame de Gueldres, & Mademoisselle de Bourbon, le Duc de Bourbon, l'Archevesque de Lyon, Mgr. de Beaujeu, Adolph de Cleves Sgr. de Ravestein, Mr. Jaques de Bourbon & autres afsisterent.

Le Jeudy 23. Novembre le Duc de Bourbon apres avoir pris congé du Duc de Bourgogne & du Comte de Charolois etans à Lille en

partit pour retourner en France

Le Roy manda à Rouen venir devers luy

les deputés de Tournay & des villes dega- † Celoient
gées † & leur fit remontrer qu'il etoit de-celles sciplaisant de ce qu'on disoit communement tuées sur la
qu'il avoit voulu faire prendre le Comte de Cha-Somme les
rolois par le Bastard de Rubempré & seconde-quelles
ment leur dit qu'il avoit commis le Comte avoient eté
de Nevers Capitaine de Picardie.

Celoient
eté soit
engagées au
Ducde Bour-

Le Roy fit reprendre par ses gens & re-gogne par le mettre en sa main la ville & le Chateau de traitté d'Ar-Crevecœur lez Cambray qu'il avoit neant-185 de 1435. moins donnée à Messire Antoine Bastard de

Bourgogne & fut le Chatelain emmené pri-s'en trouve sonnier devers le Roy.

Assemblée de Seigneurs à Tours † con-velle Histoitre le Duc de Bretagne le 18. Decembre. gne. To. 2. Le 4. Janvier trepassa Charles Duc d'Or-col. 1270.

leans

1464. † Le Fils nommé Louis a depuis cté Roy

de France

leans agé de 70. ans & laissa fils + & fillede la fille de Cleves sa femme niepce du Duc de

Bourgoyne.

Auditan entre Noel & Caresme, le Roy Edouard d'Angleterre prit à femme & epouss XII du nom. la fille du Seigneur de Rivieres, niepce du Comte Louis de St. Paul fille de sa sœur qui avoit epousé premierement le Duc de Bedfort lors Regent de France duquel mariagefurent mal contens ceux de Londres & plusieurs Seigneurs du pays.

L'hiver fut si dur & si gelé que le pain & le vin engefoient à la table & geloit bien profond dans les celiers & dura depuis le dixieme jour de Decembre jusques au quinzieme jour de Fevrier & furent engelées les Rivieres de Seine & d'Oile & fi firent gran-

des neiges.

Environ la fin de Fevrier retournerent les deux Bastards de Bourgogne de leur voyage d'Outremer à peu d'exploit & laisserent à Marseille leur navire & leurs harnois.

Le Duc Philippe de Bourgogne fut si malade à Bruxelles qu'on douta de sa mort & lors requit son fils qu'en tous lieux de devotion, on priat pour la santé de son Pere & si envoya de sesplus feaux amis prendre & saisir

les places favorables au Seigneur de Croy en Les leures ecrivant par toutes bonnes villes † qu'il reduComte de putoit son ennemy ledit Seigneur de Groy avec en datte du tous ses alliez il debouta le Seigneur de Com-

menran pour advancer le Seigneur d'Aimeries. Le Duc de Berry seul frere du Roy laisse l'hotel du Roy & s'en courut en Bretagne pour se tenir avec le Duc pour la crainte ou Chroniques pour la haine du Roy & s'allierent icenx Ducs ensemble avec le Comte de Charolois & plu-

heurs autres.

Charolois 22. Mars 1464. font imprimécs dans le 3.volume des de Monstre-

lct.

335

Le Comte de Dammartin echapa de prison de la Bastille St. Antoine & s'en alla en Bretagne devers le Duc de Berry.

Le Comte de Charolois fit prendre & saisir la ville & le Chateau de Lannoy dont le Seigneur & la Dame s'etoient retirés à Tournay

avec toutes leurs bagues.

Le Duc de Berry envoya ses lettres † au † Elles sons Duc de Bourgogne & autres Princes du fang 1464 impri-Royal pour eux mettre sus & aider de remet-mees dans le tre le Royaume en ordre & en justice.

Le Roy de France envoya le Seigneur de des Chroni-Lannoy en Angleterre pour avoir alliance avec Monstreles. le Roy Edouard à la nuisance de la maison de Bourgogne mais ce Roy Edouard envoya les lettres du Roy de France au Duc de Bour-

gogne pour soy adviser.

A l'entrée d'Avril fut une grande conjonaion de Saturne & de Jupiter qui signissioit comme disoient aucuns, grands maux à avenir au monde.

Audit an se firent alliances des Princes de Erance contre le gré du Roy afin de mettre

le Royaume en ordre & justice.

Le 12. Avril jour de la Passion de Notre-Seigneur dit le Vendredy Saint les Seigneurs de l'ordre de la Toison prierent humblement au Duc de Bourgogne qu'il voulut pardonner à son fils & le bon Pere luy pardonna tout Ion mal talent le lendemain Vigile & la nuit de Pasques 1465.

Pasques arriva le 14. Avril & tost apres le Duc de Bourgogne mit son armée sus laquelle il laissa conduire à son fils le Comte de Charolois pour aller devers le Duc de Berry avec les autres Princes qui avoient mis sus

toutes leurs puillances.

Le Bastard de Bourgogne reprit sur les gens

3. Volume

1464,

1465.

1465. du Roy Ariæux & Crevecœur que le Roy depuis un peu de temps avoit fait prendre sur ledit Baltard.

Le Samedy-25. May le Comte de Charolois se rendit à son armée qui etoit à Fontaime au Pire, le lendemain il alla à Homneconr
où il resta trois jours le 29. May il campa à
Rozel en Vermandois, où il resta jusques au
3. Juin qu'il en partit pour coucher à Bray
il y sejourna jusques au 6. qu'il passa la Riviere de Somme & alla coucher à Libuns en
Samers, d'où il partit le 10. pour aller à Roye
qui se rendit à luy & où il sejourna jusques
au 19. qu'il en partit pour aller à Archien,
le 20. il mit le siege devant le Chateau de Beazlieu qui se rendit le 24. & pendant ce temps
se rendoient aussi à ce Comte ou à ses commis ceux de Nesle & de Montdidier.

Le Mardy 25. Juin le Comte de Charolois alla à Bessons le 26. à St. Remy en Beauvoiss le 27. à Fresnoy le 28. à Pont Maixence où il resta le 29. & passa la Riviere le 30. pour venir camper à Baron sur Honnette en l'isse de France, d'où il partit le Mardy 2. Juillet pour camper à Mitry, il y resta le 3. & le 4. & en partit le 5. pour aller à St. Denys, où il resta jusques au 10. attendant apres les autres Princes qui ne pouvoient venir ny approcher à cause de l'armée du Roy qui etoit entre les deux Osts pour empescher qu'ils ne se pussent joindre ensemble.

Le Mercredy 10. Juillet le Comte de Chavolois partit de St. Denys & alla camper à Bonlogne la petite pres le Pont St. Cloud. Le Comte de St. Paul chef de l'avantgarde de ce Comte trouva moyen de faire passer à tous ses gens la Riviere de Seine, & prit le Pont St. Cl. ud & lors passa toute l'armée cette Ri-

viere

viere pour tirer vers Estampes & trouver là l'armée du Duc de Berry, & c'etoit lors le quinzieme Juillet & ce jour ce Comte partit de St. Cloud & alla camper à Long jumeau.

Le Mardy 16. Juillet le Comte de Charolois partit de Long jumeau & vint au Val de Mont le Hery où il mit son armée en bataille, le Roy s'advança avec toute son armée pour le combattre, & combatirent par diverse fortune, mais enfin le Roy fut deconfit & se retira cette nuit à Corbeil, le Comte resta sur le Champ de Bataille, il en partit le lendemain 17. pour aller à Mont le Hery, d'où il partit le 18. pour aller camper à Chastres, le Vendredy 10. il coucha à Estampes où les Ducs de Berry & de Bretagne & les autres Princes de leur alliance vincent bientost apres, ils y resterent jusques au Mercredy 31. Juillet qu'ils en partirent pour venir à Angierville en Beausse où ils camperent, le Comte de Charny † cuidant † Pierre de venir devers le Comte de Charolois avec cin-Comte de quante lances fut epié des gens du Roy & Charny fut pris & retenu prisonnier & ses gens se Conseiller & Chambel. Sauverent.

Le Jeudy premier Aoust le Comte de Cha-de Bourgorolois alla camper à St. Mathurin de l'Archamp, gne, il étois il y resta jusques au 5. qu'il en partit pour de Henry de aller coucher à Mores où il fit bastir un beau Bauffremont Pont sur la Riviere de Seine laquelle il passa & de Jeanne & campa outre cette Riviere pres Moret iuf-de Vergy. ques au 9. qu'il alla camper à Herissy en Brie, le 10. il alla camper à Nangy en Brie où il resta jusques au 15. qu'il en partit pour aller camper à Vitry, le 16. il alla camper à Bray Comte Robert où il resta jusques au 19. qu'il alla camper à Maisons sur Seine à un quart de lieue du Pont de Charenton & le Mardy 20. Aoust il alla camper à Constans où il setour-

1461.

lan du Duc

journa jusques à la fin du mois d'Octobre.

> Les Princes assemblés avec leurs gens passoient par le pays de Beauce & de Gastinois & avans traversé la Seine audit Pont de Moret allerent par la Brie passer la Riviere de Marne à Charenton & se loger pres Paris qu'ils voulurent affieger ayans repris le Pont de St. Cloud & Lagny.

> Le Roy fit crier à Rouen où il etoit allé son Arriereban, puis retourna à *Paris* le 28. Aoust & envoya devers les Princes pour trou-

ver aucun bon moyen de Paix.

Les Liegeois alliez au Roy de France à son pourchas coururent lors & mirent feux es pays du Duc de Bourgogne qu'ils avoient envoyé deffier, entre autres ils affiegerent la ville de Limbourg appartenant audit Duc, mais quand ils virent que le Roy ne leur avoit point envoyé le secours qu'il leur avoit promis ils s'en retournerent en leur ville, voyans aufly que le Duc avoit mis fus une grossearmée contre eux.

Audit an furent brulées en la ville d'Ardre cent à six vingt maisons par seu de meches ou par malefice d'aucuns haineux ou mauvais garnemens.

Le Comte de Charolois sejournant à Conflans lez Paris ceux de Dinand saillirent de leur ville portans une ressemblance dudit Comte fils disoient revetu de ses armes laquelle ils pendirent devant Beinnes (ou Bouvignes) à un gibet disant

de luy plusieurs vilenies & injures. 7 Le Roy etant à Paris & les Princes autour de cette ville ils convinrent & se virent ensemble durans les Treves qui etoient entre

eux par plusieurs fois.

Au mois d'Aoust le Roy Edonard & Angle-

qu'il étoit Baltard , &

publicient deshonneur de la Duchesfe la Mere.

Meyer.

serre fit prendre le Roy Hepry & le fit mettre en prison au Chateau de Londres.

Entre ces choses deux traitres furent trouvés à Boulogne sur la mer qui reconnurent avoir vendu le Chateau aux Anglois, si en furent decapités le onzieme jour de Septembre.

A la fin du mois de Septembre les Bretons surprirent la ville de Pontoise de nuit par le moyen du Capitaine mesme de la Ville.

Le Duc de Bourbon pour & au nom du Duc de Berry entra dans le Chateau de Rouen par le moyen de la Veuve du Seigneur de la Vertune (autrement la Grande Seneschale) apres il entra en la Ville & la mit en l'obeissance du Duc de Berry & puis les autres villes de laditte Duché.

Entre ces choses ceux de Dinand ne cessoient de mettre les feux au pays du *Duc de* Bourgogne, & les gens du Duc pareillement

bruloient leur pays.

Le Jeudy 26. Septembre la Comtesse de Charolois (Isabelle de Bourbon fille de feu Charles Duc de Bourbon) mourut en la ville d'Anvers apres deux mois de maladie, laissant d'elle Damoiselle Marie sa seule fille.

Le Comte de Nevers (Jean de Bourgogne auparavant Comte d'Estampes) fut pris de nuit en son Chateau de Peronne par les gens du Comte de Charolois & la ville & le Chateau remis en la main du Duc de Bourgogne, & fut ledit Comte de Nevers mené prisonnier au Chateau de Bethune.

Le Comte de Nassau, le Senechal de Hainaus & le Bailly avec dixhuit cent combattans mirent les feux au pays de Liege & trouverens A Montenac quatre mil Liegeois lesquels ils combattirent si qu'il y en cut plus de deux Υa mille

1465.

mille deux cens tués sur la place, ce quiarriva le 15. ()ctobre.

Les Conscillers & Ambassadeurs du Roy & des Princes les mirent en bon accord & Il y eut deux tra très fut la paix faitte entre eux \* par certains Publics, Pun moyens dont entre les autres le Comte de passe à Con-Si. Paul fut ordonné Connestable de France, le flans le s Octobre, & Duc de Berry devoit avoir la Normandie pour l'autre à Appanage, le Comte de Charolois reut le Pays St Maur des fosses le . 9. degagé † & le Comté de Guines, tous les autres reurent leurs terres & quelque avancement O&obre | C'etoient du Roy & prirent tous & un chacun d'eux letla Rivierede tres du Roy de ce qui leur touchoit verifiées & confirmées par le Parlement le 11. Octo-Somme. bre.

La Paix faitte du Roy & des Princes chacun s'en retourna sur le sien, le Comte de Charolois partit de Conflans le Jeudy 31. Octobre pour venir à Villiers le bel où le Roy l'accompagna, ils y furent entemble jusques au 3. Novembre qu'ils se separerent apres disner, le Roy promit au Comte de luy donner sa fille aisnée en mariage apres quoy le Comtepartit & vint coucher à Senlis, il alla ensuitte à Compiezne, Noyon Chasteler, Lyense, Moncornet, Kanwez où il regala Madame de Ne-Le Ducde vers \* qui y etoit venue disner, il arriva à

Bourgogne tenoit fon mier.

Maizieres sur Meuze le Jeudy 21. Novembre mary prison- & y fut regalé par Madame de Nevers, il en partit le 26, pour venir à Ranwez, ensuitte à Maubert Fontaine, Chimay, Beaumont, Binch, Fleru, Judoigne & Thilemont, où il arriva le Lundy 9. Decembre & resta jusques au 21. qu'il alla à Saint Tron où il sejourna jusques au 12. Janvier, il alla ensuitte camper à Cleyngelme pays de Liege où il fut jusques au 22. Janvier qu'il alla à Vechtwal pres Tongres, il lejourna trois jours, puis revint à saint Tron où

il resta jusques au 30 qu'il partit pour Bruxelles où il arriva le Vendredy 31. Jan ier au soir, il y trouva le Duc de Bourgozne son Pere avec Madame la Duchesse de Bourbon. Madame de Gheldres & Mademoiselle Marguerite de Bourbon les filles, il alla le \a.nedy 8. Fevrier en Pelerinage à Notre Dame de Halsemberghe & partit de Bruxelles le Mercredy 12. Fevrier pour aller à Gandoù il arriva le Vendredy 14. Fevrier au foir.

Pendant ce temps le Roy s'accorda avec Ce Traitte le Duc de Bretagne, leur Traitté \* fut arrefté est imprimé

à Caen le 23. Decembre 1465.

Le Duc Charles de Normandie se tira vers velle Histol-Rouen pour se saisir de sa nouvelle Duché & gne T. 2. les habitans le receurent dedans à Seigneur; col. 1283. mais tost apres le Roy luy osta toute icelle Duché & convint le Duc retraire avec le Duc de Bretagne, & fi fit le Roy noyer le Sr. d Esternay + 11 étoit (ou de Sternay) † & aucuns autres qui avoient General de eté favorables à son frere, & plusieurs ensuité Normandie s'absenterent & s'enfuirent hors du pays.

Les Liegeois advertis que le Roy ne les Cronique avoit point compris en son Traitté & voyans p. 78. la grande armée que le Comte de Charoliois avoit toute preste pour entrer en leur pays à saint Tron & là autour obtinrent Treves à leur requeste premierement & puis la paix moyennant les amendises honorables & profitables qu'ils promirent faire par leur scellé.

Nonobliant laditte Paix ceux de saint Tros tuerent deux hommes des gens de Monsr. le Batard de Bourgogne cuidans faire plus grand mal, mais ils furent prevenus & tués au nombre de seize ou vingt & les autres se tinrent en paix.

Le Comte de Charollois qui etoit retourné vers son Pere à Bruxelles en partit le Mer-Yз

dans la nou-

credy 12. Fevrierpour aller à Gandoù il arriva le 14. il y resta jusques au 22 qu'il en partit pour Bruges où il arriva le 24. il y resta jusques au 17. Mars qu'il en partit pour aller à pied à Boulogne, ledit jour 17. il fut à Audembourg, le 18. à Nieuport, le 19. aux Dunes, le 20. à Dunkerke, le 21. à Berghes, le 22. à Watenes où le Prevost du lieu le regala, le 23. à St. Omer où l'Evesque de Tournay Abbe de St. Bertin le regala, il y resta jusques au 28. qu'il alla à Ardres, où il fut regalé par Guillaume Bornel, & le 29. Mars il arriva à Boulogne, en laquelle ville le Comte de Nevers le vint prier & requerir de pardon, & il luy pardonna tout & luy fit tres bon acceuil.

Le Roy leva & mit sus la plus grosse armée qu'il eut encores sait seignant de vouloir dessente le pays de Normandie contre les Anglois, & le Comte de Charolois de son cosse sit aussy la sienne dounant à entendrel que c'etoit pour servir le Roy en Normandie contre les Anglois.

Le Roy envoya en Angleterre le Bastard de Bourbon lequel y obtint une Treve de 22. mois, & le Comte de Charolois y envoya aussy le Bastard de Bourgogne son frere pour estre

asseuré des Anglois.

L'an 1466. tost apres Pasques qui arriva le 6. Avril, ceux de Dinand ennuyés de la paix se remirent aux champs & allerent bruler en Hainaut & au pays de Namur contre Ieur traitté & ordonnance de l'Eglise de Rome si qu'ils en cheurent en sentence d'excomuniement.

Le Mardy 15. Avril Mr. de Warwic vint trouver le Comte de Charolois à Boulogne où il sejourna jusques au 18. qu'il en partit & pendant

1466.

1465.

1466.

dant ce sejour il sut entierrement dessrayé par ce Comte avec toute sa suitte qui etoit d'environ trois cens personnes.

Le Duc de Bourgogne fut malade à Braxelles depuis le 23. Fevrier jusques au 29. Avril.

Le Comte de Charoltois qui etoit party de Boulogne le 22. Avril pour aller en Picardie arriva à Montreuil le 23. Avril, il en partit le 29. passa par Rue, & le Crotoy, & arriva le 2. May à Abbeville, il y sejourna jusques au 18. qu'il alla à Amiens où il sejourna jusques au 30. qu'il alla à Corbie & le lendemain à Peronne où il demeura pendant tout le mois de Juin, il alla ensuite à St. Quentin d'où il partit le 12. Juillet pour retourner en Hainaut & delà à Bruxelles où il arriva le Samedy 26. Juillet.

Le Duc de Bourgogne qui etoit à Bruxelles fort debilité par maladie & par viellesse, assembla toutes ses troupes & les sit tirer à Namur environ au commencement du mois d'Aoust.

En ce mesme temps trepassa de grieve maladie le Seigneur de Haultbourdin Bassard de St. Pol beau Chevalier & vaillant & bon ches de guerre.

Le Comte de Charolois partit de Bruxelles le 2. Aoust pour se rendre à Namur pres de laquelle ville, il assembloit l'armée du Duc son Pere qui se rendit luy mesme à Namur le 14. Aoust, ceux de Dinand surent environnés de ses gens de tous les costés de la Riviere de Meuze, les approches se faisoient de jour en jour pour les assaillir, & tost apres surent gagnés leurs sauxbourgs, le Comte se logea à celuy de Lesse en l'Abbaye de ce nom où il sur pendant tout le siege.

Le Duc partit de Namur le 20. Aoust apres Y 4 disner

disner & alla par eau coucher à Bouvignes, il fit sommer ceux de Dinand de se rendre, mais ils repondirent fort fierement & dirent plufieurs injures du Duc & de son fils, & tost apres se trouverent si oppressés & battus des engins à poudre que l'on jettoit contre leurs portes & leurs murs & au dedans de leur Ville qu'il sembloit que ce fut là un droit enfer, si que finalement ceux de la garnison s'enfuirent & les habitans se rendirent à la fin à la discretion du Duc le Lundy 25. Aoust.

Trois jours furent employés à piller cette ville de Dinand qui etoit fort riche, puis y prit le feu par regarde ou autrement, & le Comte de Charolois fit mettre le feu par tout si

que la Vîlle fut toute brulée.

Quand cette ville de Dinand fut ainsy toute consommée & le feu eteint . le Comte de Charolois par ordonnance du Duc son Pere manda des ouvriers & fit abattre portes tours & murailles & tous les edifices de laditte Ville si qu'il n'y demeura rien dessus terre, & sembloit proprement qu'il n'y eut eu oncques habitations, Eglises, ny maisons.

La ville de Thuin fut donnée au Comte de St. Pol pour ce qu'il n'avoit point eté au pillage de Dinand, \* ceux de Thuin se rachepterent de luy & abatirent leurs portes & leurs murs & aufly firent ceux de saint Tron & partant ils echaperent sans etre pil-

1és.

Le Comte de Charollois avec toute son armée tira vers Liege au commencement du mois de Septembre pour combattre les Liegeois qui etoient sortis en grand nombre de lour Cité, & si le Comte eut eté bien avisé il les pouvoit tous ruer jus à cette fois assés legerement de lez Montenac où il etoit le 4. & le 5. Septembre.

ledomage. ment.

1466.

Le Duc de Bourgogne partit de Namur le 7. Septembre pour venir à Peruwez & eninitte à Judoigne où il resta quelques jours.

Les Liegeois pour avoir paix avec le Duc de Bourgogne promirent & s'engagerent de fournir tout ce qu'on leur demandoit & baillerent des ostages à cet effect, & partant fut la paix faitte pour cette fois qui fut le 8. de Septembre.

Cette Paix etant ainly faitte le Comte de Charolois congedia son armée & s'en alla à Louvain devers le Duc son Pere qui y etoit arrivé le 12. Septembre, ce Comte en partit le 24. pour aller à Bruxelles où il donna à difner aux Ambassadeurs du Roy le Dimanche 28. le 29 il en partit pour aller à Gand où il s'arresta, le Duc ne retourna à Bruxel-

les que le 2. Octobre.

Le 13. de ce mois d'Octobre *Madame de* Gheldres la jeune qui demeuroit avec le Duc de Bourgogne partit de Bruxelles pour aller trouver son mary, & le lendemain 12. Madame la Duchesse de Bourbon & Mademoiselle Marguerite \* sa fille qui avoient toujours eté à \* Elleadela depense du Duc partirent aussy de Bruxel- puis été males pour retourner en Bourbonnois, elles prirent riée à Phileur route par Gand où le Comte de Charollois voye Sgr. de les deffraya jusques au 22 qu'elles en parti-Bresse & enrent apres disner.

Le 20. dudit mois d'Octobre le Duc partit de Bruxelles par eau, passa par Vilvorde, Malines Tenremonde Peteghem où le Comte de Charolois difina avec luy, Courtray, & arriva

le 20. à Lille où il s'arresta.

Le Comte de Charolois partit de Gand le 13. de Novembre pour aller à Bruges où il resta jusques au 26. pendant qu'il y fut il y regala les Ambassadeurs du Roy, ceux de Mr.

fuitte Duc de.

₹466.

Mr. de Bourbon, & ceux du Comte d'Armagnat, il alla ensuitte à l'Escluse & à la Brielle, où il s'embarqua le premier Decembre pour passer en Hollande, mais à cause des glacesil sut obligé de prendre terre à une lieue de Dordrecht & aller par charoy à Gorichem (c'est Gorkum,) où il arriva fort tard & resta jusques au 10. Janvier.

L'Archevesque de Treves, les Evesques d'Utrecht & de Mets en Lorraine & le Comte de Blanquenhem vinrent à Gorichem au mois de Decembre visiter le Comte de Charolois qui les regala ainsy que les Ambassadeurs des Duss de Normandie & de Bretagne qui etoient pres

de ce Comte.

Le Duc de Bourgogne etant à Lille fut malade pendant les mois de Janvier & de Fevrier, le Comte de Charolois, qui avoit eté pendant ce temps en Hollande & en Zelande revint à Bruxelles le Mardy 10. Fevrier, le Comte Palatin, l'Evesque de Spire & le Comte de Hanin (ou de Hanau) vinrent le voir en cette Ville où il les retint jusques au 16. qu'il les mena à Tenremonde, ensuite à Gand, Bruges, l'Escluse, puis les ramena à Gand où ils le quitterent le 23. Fevrier, & pendant tout le temps qu'ils furent ensemble le Comte de Charolois deffraya toute la compagnie & la repale folendidement \* apres quon il vint le 20.

e voyés phi- gala splendidement \* apres quoy il vint le 24. lippe de Co- à Lille voir le Duc son Pere qui y etoit enmines l. 2. core malade & qui le 2. Mars se fit mener en batteau en la ville de Brages où il arriva le 5. Mars: le Comte de Charolois alla à Gand dont il partit le 14. Mars pour aller à Brages où il resta pres du Duc.

1467. L'An 1467. Pasques arriva le 29. Mars & tost apres passa en Angleterre Messire Antoine Bassard de Bourgogne où il sit une armée de

plai-

plaisance contre le Seigneur d'Escales frere de

la Reyne d'Angleterre.

Le Duc de Bourgogne etant à Bruges y receut au mois d'Avril les Ambassades des Ducs de Bourbon, de Normandie, de Bretagne, de Calabre & du Conestable de France lesquel-

les il fit regaler.

En ce temps changerent leurs atours les Dames & Damoiselles, & se mirent à porter bonnets sur leurs testes & couvrechefs si longs que tels y avoit qui touchoient la terre par derriere leur dos, & elles prirent des ceintures plus larges, & de plus riches ferrures qu'oncques; mais ils laisserent leurs queues à porter, & au lieu de cela elles prirent grandes & riches bordures.

Les hommes aussy se prirent à se vestir plus court que oncques mais ils avoient fait, si qu'on voyoit leurs derrieres & leurs devants. ainfy comme on fouloit vetir les finges, & se mirent à porter si longs cheveux, qu'ils leur empeschoient les visages & les yeux; deplus ils portoient de hauts bonnets sur leurs testes trop mignonement & des souliers à trop longues poulaines; les valets mesmeament à l'imitation des maitres & les petites gens indifferemment portoient des pourpoints de soye ou de velours, chosos trop vaines & sans doute haineuses à  ${f D}$ ieu.

Le Lundy quinzieme jour de Juin à neuf heures du soir trepassa de ce monde le Noble Duc Philippe de Bourgogne, le Comte de Charolois qui etoit lors à Gand en partit apres disner pour venir voir son Pere lequel il trouva mourant.

Le corps du Duc fut mis en terre à St. Domas de Bruges pour un temps moult noble

1467.

treux de Dijon en Fe-Wier 1473.,

blement, \* le nouveau Duc luy fit faire Il a été de des obseques magnifiques, le 22. Juin en lareaux Char ditte Eglise de St. Donas où affilterent les Evesques de Salsebery, de Cambray, de Tournay, de Sarrepte, de Salumbrie, & quinze autres Prelats qui furent tout deffravés aux depens du Duc, ce fut l'Evelque de Tourner qui fit l'Office.

Le Vendredy 26. Juin le nouveau Duc de Bourgogne partit de la ville de Bruges apres disner & alla coucher à Deinse, le lendemain

il alla coucher à Zuinarde pres Gand.

Le Dimanche 28, au matin il se renditen la ville de Gand où il fit son entrée solemnelle, prit possession du Comté de Flandre en l'Eglise St. Pierre & fit les sermens ordinaires, il resta trois jours dans cette ville & en partit le 1. Juillet pour aller à Tememonde.

Environ ce temps le Duc de Warvic vint d'Angleterre en France & fut quelques jours en la ville de Rouen où le Roy le fit regaler apres quoy il retourna en Angleterre 'avec M. l'Admiral de France. \*

Louis Bastard de Bourbon.

Celestins.

Le Duc de Bourgogne partit de Tenremonde le 3. Juillet pour aller à Malines où il rests jusques au o. de ce mois qu'il en partit pour Prieure de aller à Hevre + pres Louvain, il y resta jus-

ques au 12. qu'il en partit apres disner pour Vovez les se rendre à Louvain où il prit possession de delices des Pays-bas T Duché de Brabant, le 13. il coucha à Vil-1. p 114 edi- vorde, le 14. il en partit apres disner & se rencion de 1711 dit à Bruxelles dont il prit possession & y sit son entrée publique ayant fait tenir son echanconerie ouverte à tous ceux qui y voulurent aller boire, il resta dans cette ville jus-

ques au 27. Aoust qu'il en partit pour aller à Vilvorde, ensuitte à Malines, Lieres,

As-

Anvers, & le 8. Septembre au soir il revint à Bruxelles.

1467.

Le Mardy 22. Septembre le Roy alla en . Vovésl'hie pelerinage \* à pied de la ville de Paris en floite de Ste l'Eglise de St. Denys en grande devotion.

Le Lundy 12. Octobre le Duc de Bourgogne P Feibica etant à Bruxelles fit le banquet des nopces du p. 361. Vicomte d'Argueil † avec Damoiselle Jeanne † Jean de de Bourbon \* le 13. il partit pour aller à Lou- Chalon devaing, il y resta jusques au 19. qu'il alla à d'Orange. Thy-le-Mont où il sejourna jusques au 26. \* Jeanne filqu'il alla à Leauwe en Brabant, le 27. il le de Charles vint au siege qu'il faisoit faire de la ville de Ducde Bourfaint Tron, & le 28. il gagna la bataille sur les nes de Bout-Liegeois au village de Brulen. Le 2 Novembre la ville de saint Tron se femme &

rendit à volonté, le Duc en fit demolir les belle de portes, les tours, & les murailles, la peste BourbonDuqui estoit dans cette ville causa une grande chesse de

mortalité.

Le 6. Novembre le Duc avec son armée me il a été en bataille arriva devant la ville de Tongres dit cy devant qui se rendit, il alla camper le lendemain sur le 16. Sepla rivierre de Jerre au lieu dit le Waige, il y se- 1465. journajusques au 9 qu'il alla à Autey, le 11.

il campa devant Liege.

Le Mardy 17. Novembre ce Duc accompagné de quantité de Princes, Barons, Chevaliers., Ecuyers, Capitaines & gens de guerre tous en riches parures fit son entrée en la ville & cité de Liege & y retablit l'Evesque † † Louis de · il fut receu des gens d'Eglise & habitans en Bourbon grande reverence, il y sejourna jusques au beaufrere du 28. qu'il en partit avec son armée pour ve- DucdeBournir à Huy où il fut dix jours, le 7. Decembre gogne. il alla à Marche en Famine où il resta jusques **2**u 9. qu'il alla coucher à St. Hubert en Ardenne, il y disna le 10. & le mesme jour re-

Denys du

Bourgogne morte com-

vint

vint à Marche où il resta jusques au 12. qu'il revint à Huy, il alla de là à Tongres à Treid Maestricht fur Meuze \* où il fut cinq jours, à Haffelt, à Dieft, à Louvain, il arriva à Bruxelles le 24. Decembre. Le 25. il y tint Cour ouverte à tous venans & y fit donner à manger à plus

de deux mil pauvres.

Le 28. Decembre les Ambassadeurs de l'amise arriverent en grande compagnie en la ville de Bruxelles, ils furent festoyés par le Duc qui partit deux jours apres pour Tememonde & retourna le 3. Janvier à Bruxelles où il sejourna jusques au 26. Mars qu'il alla à Nivelle, le 27. à Mons où il sejourna, le 4. Avril il alla au Quesnoy, le 5. à Valenciennes, le 6. à Anthoing, le 7. à Lille, le 8. à Roulers & le 9. à Bruges où il resta.

Le Roy tint les Estats de son Royaume en la ville de Tours, ils durerent depuis le 6. Avril

jusques au 14. dudit mois.

1468.

Pasques arriva le 17. Avril & le 20. le Dac de Bourgogne estant encore à Bruges regala Mr. de Malicorne , l'Abbé de Begar & autres Ambassadeurs des Ducs de Normandie & de Bretagne, apres quoy il alla à l'Escluse & à Middelbourg, puis revint à Bruges le 27.

Le Dimanche 8. May il fit la feste de l'ordre de la Toison d'or où se trouverent treize Chevaliers & fit plusieurs Chevaliers notveaux (ce furent Edouard IV. Roy d'Angleterre, Louis de Chalon Sgr. de Chateau-Gryon, Jean de Damas Sgr. de Clessy, Jaques de Bourbon, Jaques de Luxembourg Sgr. de Richebourg, • 11 eft parle Philippe Comte de Beauge Sgr. de Bresse depuis

de luy dans Duc de Savoye, Philippe de Crevecœur Ser. & Efles Memoi- querdes depuis Mareschal de France, & Clarresde Comi- de de Montagu Sar de Couches \*) & regula de de Montagu Sgr. de Couches \* ) & regals -les Ambassadeurs de Rome, & Angleterre, des 16.  $\mathbf{D}$ ucs

#### DU ROY LOUIS XI. 351

Ducs de Normandie, de Bretagne & de Calabre.

1468.

La nuit du 22. au 23. May mourut en la ville de Bruges Monseigneur Jaques de Bourbon nouveau Chevalier de la Toison fils de feu Monseigneur Charles Duc de Bourbon \* & \* Mort es de Madame Agnes de Bourgogne.

Au commencement du mois de Juin l'Evesque de Mets vint voir le Duc de Bourgogne en la ville de Bruges, le Landgrave du Rhin & · l'Evesque de Verdun y vinrent ensuite, ils furent souvent regalés ainsy que les Ambassadeurs du Pape, de France, d'Angleterre, d'Arragon, de Normandie, de Bretagne, de Lor-

raine, du Comte Palatin & autres.

Le Samedy 25. Juin Dame Marguerite Norck four du Roy d'Angleterre (Edouard IV.) future epouse de Monseigneur le Duc de Bourgogne arriva en la ville de l'Escluse, Melles. de Bourgogne & d'Argueil l'y allerent voir le lendemain, & le Lundy 27. le Duc de Bourgogne y alla & revint le lendemain à Bruges où le Seigneur de Scales (frere de la Reyne d'Angleterre) vint le 29. le 30. le Duc alla coucher à l'Escluse & revint à Bruges le premier Juillet.

Le Samedy 2. Juillet Mgr. le Duc de Bourgogne alla en la ville de Dam voir Madame Marguerite d'Yorck qui y estoit arrivée, il retourna le mesme jour à Bruges, le lendemain il en partit à cinq heures du matin pour aller en laditte ville de Dam où estoit laditte Dame accompagnée de la Duchesse de Norfolck, de l'Evesque de Salsebery des Comte & Comtesse de Scales, du Sgr. d'Ondeville frere dudit Comte & de quantité de Barons, Chevaliers, Dames & Damoiselles d'Angleserre jusques au nombre de dixhuit cens per-

fon-

**146**8

sonnes, auquel lieu mondit Seigneur eporfa madite Dame Marquerite, & ce fait retourna à Bruges, & maditte Dame environ à dix heures du matin affisé en une litiere noblement adextrée & accompagnée de plusieurs Comtes, Comtesses & nobles hommes entra en l'Hostel de mondit Seigneur à Bruges où il y eut Court ouverte à tous venans.

Meyerus.

Le 6. de Juillet mourut en la ville de Brages Monseigneur Adrien de Borjelle Sgr. de Bredam compagnon de l'ordre de la Toison d'or lequel avoit epousé Dame Anne fille bastarde de seu Monseigneur le Duc Phi-

lippe.

Le 13 Juillet le Duc partit de Bruges pour aller à l'Escluse & delà il passa en Zelanda, puis en Fiollande où il fut depuis le 19. jusques au premier Aoust qu'il en partit pour se rendre à Bruxelles où il arriva le 3. pres de la nouvelle Duchesse qui y estoit arrivée douze jours auparavant, il n'y resta que huit jours apres lesquels il vint au Quesnoy où le Connestable de France, l'Archevesque de Lyun, & l'Evesque de Verdun le vinrent voir & demeurerent quelques jours avec luy, le 26. Aoust il partit du Quesnoy & vint coucher à Peronne où le Connestable se trouva le lendemain.

Traitté d'Ancenis entre le Roy & le Duch

Bretagne le 10. Septembre.

Le Duc qui estoit à Peronne depuis le 26, Aoust en partit le 15. Septembre pour aller avec son armée au pays de Santers où il campa pres du bois de Merancourt & resta jusques au 22. qu'il vint camper à Libons en Santers où il s'arresta.

Le 2. Octobre le Cardinal d'Angers (Jean Balus)

1468.

Balue) vint voir le Duc de Bourgogne en son camp à Lihons en Santers, le 5. ce Duc retourna à Peronne où ce Cardinal se rendit le lendemain 6. le Roy y arriva le Dimanche 9 Octobre ayant en sa compagnie ledit Cardinal, le Comte de S. Paul Connestable de France, l'Archevesque de Lyon & le Seigneur de Beaujeu, d'autre part y vinrent Monsir. Philippe de Savoye, l'Evesque de Geneve & autres Seigneurs qui furent tous sessones.

Le Jeudy 13. Octobre le Duc qui avoit cru partir le lendemain ne partit pas, mais le lendemain il fit son Traitté avec le Roy & le 15. ils partirent ensemble & allerent coucher au Chateau de Bapaumes, où vinrent aussi Mrs. de Bourbon, de Beaujeu, le Cardinal d'Angers, l'Archevesque de Lyon & autres Princes

du Sang.

Le Dimanche 16. le Roy & le Duc apres avoir disné à Bapaume vinrent coucher à Cambray le 17. ils y disnerent & coucherent au Chateau du Quesnoy, ils y resterent jusques au 19. qu'ils en partirent apres disner & vinrent coucher à Givry en Hainaut, le 20. ils coucherent à Chastelet sur Sambre pays de Liege le 21. ils arriverent le matin à Namur, ils y sejournerent jusques au 24. qu'ils allerent coucher au Chateau de Falaise, ils y resterent le 25. & le 26. au matin ils en partirent & vinrent coucher à Mommale, le 27. ils arriverent devant la ville de Liege qui fut prise d'assault le Dimanche 30 Octobre & ce jour furent faits plusieurs Chevaliers & le vin fut distribué aux gens de guerre avant l'assault, le Roy & le Duc allerent coucher au Palais de la Cité ils y furent ensemble jusques au Mercredy 2. Novembre que le Roy & Mrs. les Princes partirent pour retourner en Fran-

7.

1468.

ce, le Duc resta à Liege jusques au 9. qu'il en partit apres disner & en partant il fit mettre le feu par toute laditte ville & Cité apres quoy il vint souper & coucher dans l'Abbaye Abbaye de de Vivigniers \*, il en partit le 10. & vint en la ville de Treicht sur Meuze où il resta insques au 12. qu'il vint coucher à Wersel pays de Limbourg, le 13. il vint à Herve audit pays, le 14. à Polleur pays de Franchimont, il en partit le 17. & à son depart il y fit mettre le feu & par tout le pays de Franchimont + apres quoy il vint coucher à Louvigny pays de Suvelo.

Dependant de l'Evesché de Liege.

Filles de

l'Ordre de

Cuiteaux.

Le 18. Novembre, le Duc arriva à Frerthur, Chatellenie de Huy, le 19. il loges en l'Abbaye du Val nostre Dame lez Huy & y sejourna jusques au 26. qu'il en partit apres avoir separé son armée & ce jour il vint coucher à Landes pays de Brabant le 27. il vintà Louvain où il sejourna jusques au 29. qu'ilse rendit à Bruxelles où il s'arresta, le 4. Decembre il y regala les Ambassadeurs de France & le jour de Noel il tint table où Mr. Philippe de Savoye & le Prelat officiant mangerent. les pauvres furent traittés suivant l'ancienne coutume de Brabant.

Le Samedy 28. Janvier le Duc partit de Bruxelles & passant par Alost, Ondenarde, Courtray, & Lannoy, il arriva à Lille le Mercredy premier Fevrier, il y resta jusques au 16. qu'il en partit pour aller en pelerinage en l'Abbaye de St. George pres Hesdin, le 21.il arriva au chateau de Hesdin où il trouva la Duchesse sa mere & la Duchesse sa compagne qui y estoit depuis le 23. Novembre à laquelle il n'avoit veue depuis longtemps il resta avec elle jusques au 15. Mars qu'il partit pour venir à Arras où le Duc d'Ar

griche \* arriva le Mardy 21. Mars, ils en par- 1400. tirent ensemble deux jours apres, le 24. ils lien depuis arriverent à Heldin vers les Dames entre les- Empereur L. quelles estoit Mademoiselle sa fille, le 26. decenom. iour de Pasques fleuries il disna en salle & avec luy le Duc d'Autriche Monsr. Philippe de Savoye & le Prelat qui avoit fait l'office du

jour.

Le 2. Avril jour de Pasques ces trois Princes estans encore à Hesdin disnerent ensemble, ils resterent en cette ville jusques au 15. que le Duc de Bourgogne en partit avec le Duc d'Autriche, ils allerent à Rue, au Crotoy & à Boulogne & le 21. allans de Boulogne à Ardres ils rencontrerent en chemin le Comte de Warwich qui les venoit voir & qui retourna le même jour à Guines ces deux Ducs arriverent à St. Omer le 22. Le Comte de Warwich y vint le 26. en grande compagnie. Le 27. le Duc de Bourgogne soupa en saile, le 29. ils allerent à Aire vers les Duchesses & Mademoiselle, & ils retournerent à St. Umer le Lundy premier jour de May.

Le Connestable de France arriva le 4. May à St. Omer où il resta huit jours avec le Duc de Bourgogne qui en partit le 12, pour aller à Aire vers les Dames, ensuitte il alla à Caffel à Tpre à Courtray où il resta depuis le 17. jusques au 30. May qu'il partit pour. Deynse le lendemain il alla à Gand où il demeura six semaines avec la Duchesse & où il trouva des Ambassadeurs de Rome, de France, de Pologue, de Venise, & autres & où le Duc de Cle-

ves le vint voir.

Le 11. Juillet le Duc de Gueldres qui estoit avec le Duc de Bourgogne depuis le 19. Juin prit congé de ce Duc qui partit le 13. aved la Duchesse son epouse pour aller à Bruges,

1469.

il y resta jusques au 29. qu'il alla coucher ! l'Escluse, le 30. il alla disner à nostre Dame d'Ardembrouck en petite compagnie & revint coucher à l'Escluse, le 31. il monta en batteau avec le Duc de Cleves, disna devant Armude & coucha à Middelbourg en Zelande.

Le premier Aoust le Roy etant au chasteau d'Amboise institua l'ordre de St. Michel.

Le 4. Aoust le Duc de Bourgogne alla disner à Armude & revint coucher à Middelbourg d'où il partit le 6. apres disner pour aller coucher à la Vere où il fut un peu malade il en partit le 11. disna sur l'eau & coucha à la Brielle. Le 12. apres avoir disné à la Brielle François de aux depens de Monsr. d'Ostrevant \* il alla Borselle son de pens de Wollis. a ogite dans in ana dateur de la souper à la Haye où il sut malade pendant un Chartreuse mois: le 16. Septembre il alla à nostre Dame de Stravesan (ou Sgravesan) d'où il revint coucher à la Haye, le 21. il alla entendre la Messe & dejeuner à St. George à deux lieues

de Delft mort le 19. Novembre 3470.

de la Haye où il retourna coucher.

Le 27. Septembre le Duc de Cleves qui estoit venu voir le Duc de Bourgogne & avoit toujours demeuré avec luy depuis le 12. Juin prit congé de ce Prince pour s'en retourner & le Duc de Bourgogne alla souper à Delft, le 28. il alla disner à St. George & souper à la Haye où il y avoit des Ambassadeurs de Rome, Allemagne, Castille, Arragon, Venise, Cologne, Hautefrize, &c. il y resta jusques au 3. Novembre & pendant ce temps il alla faire plusieurs pelerinages à St. George à nostre Dame de Stravezant & à sainte Croix.

Le 3. Novembre il partit de la Haye al'a desjeuner à St. George disner à Delft souper à Roterdam, le 4. il disna & coucha en batteau pres l'isle de Cormedic, il y resta jusques au 6. qu'il vint coucher à Anyers où il demenra

jus-

jusques au 13. qu'il vint disner à Malines & coucher à Vilvorde, le 14. il coucha à Bruxelles où les Ainbassadeurs de Rome, Allemagne, Castille, Naples, Savoye, Venise, Calabre, Cologne, Iuilliers & autres se rendirent.

Le 24. Novembre le Comte de Vaudemons arriva à Bruxelles où il fut festoyé par le Duc, le Comte de Meurs y arriva le 3. Decembre &

fut pareillement festoyé.

Le 6. Decembre le Duc alla coucher à Hal,

11 y disna le lendemain & le soir revint à

Bruxelles, le 12. il alla à la Messe à St. Sebastien de Linquebecke, le 14. le Comte de

Memen \* le vint saluer & il sut regalé, le « Ce pour,

16. ce Duc alla souper à St. Josse lez Bruxel roit bien
les à cause du trespas de Pasquet en son Hostre Mestel, le 17. il disna à St. Sebastien soupa à

St. Josse, il y disna le lendemain, puis alla
coucher à Tenremonde, le 19. il en partit apres
disner & vint coucher à Gand où il resta.

Le 31. Janvier le Seigneur de Duras, l'Aumosnier de la Reyne d'Angleterre & autres au
nombre de 26. personnes apporterent au Duc
de Bourgogne etant lors en la ville de Gand,
l'ordre de la Jaretierre que le Roy d'Angleterre luy envoyoit & qu'il reçeut en ceremonie
le 4. Fevrier ils y furent jusques au 9. suivant
pendant lequel temps ils surent tous dessrayés
aux depens du Duc, le Sgr. de Duras eut
un present de deux slacons d'argent pesans
28. marcs, les autres eurent aussy des presens à proportion.

Le Dimanche 18. Fevrier le Duc & la Duchesse de Bourgogne estans à Gand, se firent les nopces de la Damoiselle Jeanne de Berghes.

Le 20. le Duc partit de Gand pour aller à Bruges où la Duchesse & Mademoiselle se rendirent le 22. & le 27. le Duc tint salle

pour

1469. pour les nopces du fils † de Mr. de Culem-† Gaipart fils boarg avec Jeanne de Bevres fille de Mr. le de Gerard Bastard de Bourgogne. Ser de Cu-

lembourg Borielle & d Elifabeth de Buten.

Le 6. Mars le Duc etant à Bruges regala Horstrate & le fils du Duc de Juilliers, le 17. il alla avec la Duchesse en pelerinage à nostre Dame d'Ardembourg & revinrent à Brages où ils resterent.

> Le s. Avril le Duc partit de Bruges pour Lille où il arriva le lendemain & s'arresta, la Duchesse & Mademoiselle allerent à Bruxelles, Malines, Anvers, & Louvain.

1470.

Pasques arriva le 22. Avril & le 30. dudit mois le Duc apres avoir disné à Lille alle coucher à Roulers en petite compagnie.

Le premier May il disna à Roulers soupa à PEscluse où il resta le lendemain, le 3. jour de la procession du saint Sang, il vint disner à Bruges & retourna coucher à l'Escluse, il en partit le 8. & alla coucher à Middelbourg en Zelande, il en partit le 10. apres disner & vint coucher au chateau de la Vere où il disna le lendemain & revint à *Middelbourg* où il difna le 12. puis alla coucher au chateau de Zznebourg en Zelande, le Dimanche 13.il monta sur l'eau à Flessingbe & vint coucher à l'Eschese, d'où il partit le 22. disna sur l'eau soupa à Middelbourg les navires de guerre etans restés à *l'Escluse* attendans le vent, le 24. ils partirent pour Ermuyden où l'armée de Zelande devoit se rendre, le Duc resta à Middelbourg, le Dimanche 3. Juin il y fit publier à son de trompe que tous gens de guerre y assemblez eussent à se retirer en leurs navires pour partir, le 4. il fit decoler quatre hommes pris pour homicides en lisse de Zuitbevelandt\* desquels trois estoient freres germains & le quatrieme leur germain,

 L'une des Isics de Ze lande.

Le 6. Juin le Duc fit partir les navires des Havres de la Vere & d'Arnemude ils resterent à Ramequin faute de vent, le 9. il alla entendre la Messe à nostre Dame au Poldre, le 11. la flotte au nombre de 26. navires partit de Ramequin lez Flessinghe commandée par le volfan de Sgr. de la Vere Comte de Grandpré \* Lieute- Porfelle denant & Capitaine general.

Le 12. le Duc apres avoir disné à l'Abbaye lier de la de Middelbourg en Zelande partit pour Flessin-Toison d'os. ghe & vint descendre à Stoppeldame, d'où il alla coucher vers la Duchesse au chateau de Middelbourg en Flandre où il s'arresta & où le 17. ils firent le banquet aux Dames, la Duchelle ayant fait renforcer son plat acause que

le Duc soupa avec elle.

Le 22. le Duc partit de Middelbourg & vint coucher à Bruges où vinrent les Ambassadeurs de France, d'Arragon, de Calabre du Comte Palatin & autres. Le 23. il ordonna un plat de crue pour regaler les Ambassadeurs d'Arragon, le 25. il en partit apres disner & alla coucher à Oudembourg, le 26. il coucha à Niemport, le 27. il disna à Furnes coucha à Berghes, le 28. il coucha à St. Omer où les Ambassadeurs de France, Naples, Bretagne, & autres se trouverent.

Le Samedy dernier Juin la Reyne accoucha d'un fils qui fut nommé Charles & eut pour parreins Charles de Bourbon Archevesque de Lyon & Edouard Prince de Galles & pour marraine Madame Jeanne de France femme de

Jean Duc de Bourbon.

Le 4. Juillet le Duc de Bourgogne partit de St. Omer apres difner & alla à Aire voir Madame la grande (sa mere), le 5. il en partit apres disner & revint à St. Omer où il trouva les mesmes Ambassadeurs & ceux de Venise.

Z 4

1470.

puis Cheva-

1470. le 19. il y fit festoyer les Ambassadeurs de Bretagne.

> Le 25. le Ducapres avoir disné à St. Omer alla coucher à Desurene, le 26, au chateau de Boulogne, le 28. à Estaples, le 29. il alla ouir Metle à St. Josse sur mer disner à Verton

& coucher au Crotoy où il resta.

Le 2. Aoust il disna à l'Abbaye de Domp Martin & alla coucher à Hesdin où il demeura cinq mois & demy ayant presque toujours avec luy le Duc de Gheldres & pendant ce sejour il y fit regaler les Ambassadeurs du Dac de Bretagne les 8. & 10. Septembre, celuy du riche Duc de Bavierre le 15. Octobre & y receut les Ambassadeurs de France, Naples, Mayence, & autres.

Le Roy Eduard d'Angleterre arriva à la Have le 11. Octobre le Duc de Bourgogne luy fit donner cinq cens escus d'or de quarente huit gros piece \* par mois pour son entretien outre plusieurs autres sommes de deniers & dons qu'il luy fit avant son depart pour l'Ar-

gleterre.

Le 28. Novembre la Duchesse de Bourgogne & Melle. Marie arriverent à Hesdin vers le Duc.

Le Dimanche 2. Decembre se firent en la ville de Hesdin les nopces de Philippe de Mangerot avec la Damoiselle de Rochebaron, ils surent regalez par le Duc & la Duchesse.

Le Mardy jour de Noel le Duc tint falle le jeune Duc de Gheldres mangea avec luy.

En ce mois de Decembre le Duc de Bourgogne ordonna à Messire Henry de Hornes Sgr. de Peruwez d'aller avec gens d'armes dans la ville de Thielt en Gheldres, d'en retirer Arnoul le vicl Duc de Gheldres qui y estoit detenu prisonnier par le jeune Duc son fils,

Cela fait . fix cens florins.

fi.

B

1

1

fils, & de l'amener en la ville de Hesdin com-

me il fit. Le Mercredy 2. Janvier le Duc partit de Hesdin & alla à Aire où il trouva le Roy d'An-

gleterre il y resta le 3. en partit le 4. apres dis-

ner & revint à Hesdin.

Le 5. Janvier la Duchesse de Bourgogne partit de Heldin disna à Heuchin & arriva le soir à Aire où elle soupa avec le Roy d'Angleterre son frere, elle rella le 6. avec luy, le 7. ce Roy vint à St. Paul où le Duc de Bourgogne se rendit & coucha, il en partit le lendemain apres disner pour retourner à Hesdin où il resta & où les Ducs de Gueldres pere & fils se trouverent.

Le 12. le Roy d'Armes dit Toison d'or \* alla \* Il se nompar le commandement du Duc de Bourgogne moit Gilles porter au Connestable de France lettres de som-

mation † de le venir servir en armes.

Le 16. le Duc avoit dessein d'aller à Dour-mation ne lens & le souper y avoit mesme été preparé, pouvoit remais le voyage fut remis au lendemain qu'il lervice deu s'y rendit à petit train & où les deux Ducs de par le Con-Gheldres se trouverent, il y resta jusques au nestable Dimanche 3. Fevrier qu'il en partit en armes res qu'il apres disner & vint souper à Avesnes le Comte avoir dans la en Artois avec le jeune Duc de Gheldres, le 4. domination il coucha à Bapaume, le 5. à Arras, où ceux du Duc. de la ville qui devoient livrer le vin à trois deniers le lot s'accorderent moyennant douze muids, il y resta avec les Ducs de Gheldres & grand nombre de Capitaines jusques au 10. qu'il alla souper en son ost au camp lez Wailly & ce jour les plats des Chambellans furent reduits en argent.

Le jeune Duc de Gheldres (nommé Adolphe) voyant que le Duc de Bourgogne prenoît le party de son pere contre luy, s'enfuit du camp

1470.

† Cette fom-

**1**470. camp de ce Duc qui depescha, le 10. Fevrier, des expres à Mastricht & à Bois-le-Duc pour l'y faire arrester s'il y passoit.

Le 12. Fevrier le Duc de Glocestre vint à Lille voir la Duchesse de Bourgogne sa sœur, il resta quelques jours avec elle & l'accompagna julques à Gand.

Environ ce temps \* le Roy Edonard partit

La pension que le Duc Pour l'Angleterre.

de Bourgo-Le 13. le Dac de Bourgogne partit de son gne avoit camp de Wailly & vint camper à Hebaterne, ordonnée pour l'entre- d'où il partit le 16. & campa à Tolencourt (ou tien de ce Totencourt). le 18. il campa pres la ville de Roy luy fut Donrs sur Somme vers Amiens, le 21.il campayce jufpa hors le village de Louville pres Amiens, ques au Is. Ferries.

de 23. à Winacourt (ou Winencourt) vers Pequigny, le Dimanche 24. à Belloy, son avantgarde prit la ville de Pequigny qui fut incontinent mise en seu, le Chateau se rendit le foir par composition, le 25. apres avoir dejeuné à Belloy il passa la Somme & campa sous Pequigny où il resta jusques au Lundy 4. Mars qu'il en partit & vint camper hors le village de Clary sur la Serre: il avoit ordonné de faire à Perrone les obseques de Done Petre In-

† Jean d'An-fant de Portugal & celles du Duc de Calabre † jou Duc de mais elles furent remises à un autre temps.

Calabre pere Le & Mars le Duc de Bourgogne partit de de Nicolas Duc de Cala- Clary & vint camper fur la Serre entre les vilbre duquel il lages de Verdesalle & de Salver, le 6. il passa fera parle cy cette riviere & vint camper fur Mez vers apres p. 368.

Amieus, il y resta jusques au 10. qu'il en partit avec son armée & campa à l'Abbaye de St. Aiffen vers Amiens, il y receut & regala l'Ambassadeur du Duc de Bretagne, il en partit le 27. pour aller avec son armée, outre ladite Abbaye en la *Valée de la Croix à la Pier*me d'Amieus où il resta & conclut le 9. Avril

une treve de trois mois avec le Roy., apres · Quoy il partit de ce camp le 10. & vint avec Ion armée à Glisi sur Somme, le 11. jour du Jeudy absolu il campa pres l'Abbaye de Corbie & entra dans cette Abbaye où il fit le Mandé \* + C'eft à dire

la Cene.

1470.

🗟 treize pauvres.

1471.

Le 14. Avril jour de Pasques le Duc assista a l'office celebré par l'Abbé de Corbie qu'il fit difner avec luy & il renvoya sa gend'armerie & son artillerie, il sejourna à Corbie jusques au 18. qu'il en partit apres desjeuner pour vemir coucher à Dourlens, il en partit le 20. disna à Bucquoy soupa à Bapaume, d'où il partit le 22. & vint à Peronne il y fit le 23. la feste de l'ordre de la Jaretierre & mangea en falle, le 2. May il y fit faire les obseques de Dom Petre Infant de Portugal, le 4. celles du Duc de Calabre, & ce jour il donna à Messire Antoine de Vadeville Comte de Rivieres de Michelles & Liste-wich une pension de douze cens florins par an, & une autre de pareille somme à Messire Guillaume Seigneur de Hastingbes Chambellan du Roy d'Angleterre \*, le Diman- \* Voyce les che 7. & le Vendredy 11. il regala les Am- Memoires bassadeurs de France, & le 19. ceux de Bre- de Comines tagne.

l. 4. ch. 8. &

Le 10. Juin il partit de Peronne & vint à Bapaume, le 11. il disna à Sewastre & couch à Dourlens.

Le 12. la Duchesse de Bourgogne quiestoit à Gand avec Mademoiselle y fit faire un grand feu de rejouissance pour les victoires du Roy d'Angleterre son frere on y employa un mil de gros bois & fagots.

Le 14. le Duc partit de Dourlens & vint à Abbeville, il en partit le 17. & alla au Chateau de Crotoy, il y disna le lendemain, puis revint

à Abbeville où il resta quelque temps.

La

1471.

La Duchesse de Bourgogne qui estoit lors à Gand en partit le 25. Juin & arriva au Crasq le 15. Juillet, le Duc s'y rendit le lendemain, il y resta jusques au 19. qu'il retourna à sibeville où les trois Estats de ses pays s'assemblerent le 22. Juillet, le 23 il alla vers la Dachesse au Crotoy ils en partirent ensemble le 24 disnerent à Rue & coucherent à St. Josesmer, le 25. ils revinrent au Crotoy, le 26. le Duc revint à Abbeville la Duchesse etant restée au Crotoy.

Le premier Aoust y eut un grand seu de meschef en la ville d'Abbeville, le Duc sit payer le dommesse sousser par les panyers il peter

•L'Ambassa. le dommage souffert par les pauvres, il pardeur de Ro. tit le 5. apres disner & vint au Crotoy vers la me ic nem-Duchesse, le 9. il revint à Abbeville où il resta, moit Lucas le 18. il y regala les Ambassadeurs de France de Tollenti le Ducle &t & d'Arragon, le souper y avoit eté preparé, son maitire mais il partit à petit train & vint coucher at des Reque- chateau d'Auchy, il en partit le lendemain un don de disna à Henchin & soupa à Aire vers Madame 375. florins. la Duchesse sa mere avec laquelle il resta just Charles de ques au Samedy 24. qu'il alla à l'Abbaye d'Ame, 1X. d' Auchy les Moines lez Hesdin, le 25. il alla 11 Duc de Sa- chateau d'Auchy où arriverent les Commis voye&d'lo- pour la Paix qui devoit se traitter à Roye, le 26. il retourna à Abbeville où les Ambassadeurs de Rome \*, Naples, Bretagne, Gheldres Charles d'Anois , & autres se trouverent. plusieurs au-

plusieurs autheurs marquent qu'il frang d'Abbeville les obseques du Prince de est mort en Piemont † & le lendemain celles du Comte

1472. mais d'Eu \* auxquelles il affilta.
on voit par

Les 6.7.8.10.& 11. Septembre le Duc remoit en gala les Ambassadeurs de France & ledit jour 1471. Voyez 11. il regala aussy ceux de Bretagne.

les Memoires Le 12. la Duchesse qui estoit au Crotoy regade Comines la le Seigneur de Hastingues grand Chambellan d'Angleterre. Le Le 26. le Duc partit d'Abbeville apres disner alla au Crotoy vers la Duchesse, les Ambassadeurs de France & de Venise y arriverent le 3. Octobre pourquoy il ordonna deux plats de crue le 13. il y settoya les Ambassadeurs de France au disner, & le souper y estoit ordonné, mais il partit sur les nouvelles qu'il eut de la maladie de Madame sa mere & alla coucher à Hesdin, le lendemain il alla disner à Hauchin & souper à Aire vers Madame sa mere, le 17. il en partit apres disner & alla st. Omer où se trouverent les Ducs de Cleves & de Gueldres & où il resta.

Le Vendredy premier Novembre le Duc de Bourgogne etant à St. Omer avec le Duc de Gueldres, les Ambassadeurs d'Arragon, de Bretagne, de Venise & autres receut en l'Eglise de St. Bertin l'ordre du Roy d'Arragon & il tint salle, il y resta jusques au 15. qu'il en partit apres disner & asta à Tournehem, le 16. il alla à Boulogne, où il resta jusques au 28. qu'il en partit apres disner & revint à Tournehem le lendemain 29. à St. Omer où le Duc de Gueldres & les Ambassadeurs de Bretagne, d'Arragon, de Venise & autres estoient restez, la Duchesse estant malade à Arques.

Le 2. Decembre le Duc alla en petite compagnie voir la Duchesse sa compagne à Arques, il retourna le lendemain à St. Omer où estoient le Duc de Gueldres & les Ambassadeurs de France, d'Arragon, Bretagne, Venife & autres, le 10. il partit de St. Omer apres disner & alla à Aire devers Madame sa mere, la Duchesse etant à Arques y regala Messire Jean de Cleves & le Marquis de Rothelin, le 13. le Duc retourna à St. Omer, il en partit le 16. apres avoir sestoyé au disner les Ambassadeurs de France, & vint à Aire, où le

de St. George il celebra la feste de l'Ordre de la Jartierre & tint salle ouverte, le 28. il alla à Male vers la Duchesse & revint le lendemain à Bruges où il y avoit des Ambassadeurs du Pape, de l'Empereur, des Roys de France, d'Angleterre, & de Naples, des Ducs de Guyenne, de Bretagne, de Venise, de Cols-

gne, du Palatin & autres.

Le Mardy 5. May le Duc partit de Bruges apres disner & alla à Ecclo, le 6. il alla à Gand, le 8. à Tronchiennes voir la Duchesse, le 9. il revint à Gand & y resta jusques au 12. qu'il alla à Oudenarde, le 13. il coucha à Lenze, le 14. à Valenciennes, le 15. il disna à Cousta à Douay, le 16. à Lirras, où il tint Court ouverte le 17. sesse de la Pentecoste & eut avec luy à disner le Presat officiant, & Jean de Cleves, les Ambassadeurs du Pape, de Naples, d'Angleterre, de Bretagne, de Cologne, & autres, mangerent avec les Maistres d'hotel.

Le 20. le Duc de Calabre \* arriva à Arras d'Anjou fils & fut toujours aux depens du Duc de Bourgo-de lean Duc gne, avec lequel il fit une nouvelle alliance, de Calabre, apres avoir renoncé à celle qu'il avoit avec duquel il a Roy.

devant pag. En ce mois de May mourut *Charles Dus*362. & de de Guyenne † le Roy prit possession de ce
Bourbon.

Duché.

† Son testament, datte ras apres disner & vint coucher en son camp
du 24. May pres Bapaume, le 5. le Duc de Calabre vint
devant p. l'y joindre, le 6. ils camperent à Champ Limosin pres Esclusiers sur Somme, le 9. le Duc
vint disner à Peronne & retourna à son camp,
il en partit le lendemain apres disner & vint
camper hors Libons en Santerre, le 12. il cam-

pa pres Nesle qui fut prise d'assault & mise

21

1475

au feu & à l'epée, le 13. il en fit demolir le chateau & les murailles, le 14. il campa à Roye apres avoir fait brusser ce qui restoit de la ville de Nesse, le 15. la ville de Roye luy Int rendue par les François qui en particent leurs vies sauves, les capitaines avec deux petits chevaux sans habillement de guerre où autre bagage, les hommes d'armes un cheval seulement, les archers à pied en pourpoint blanc le baston à la main, le Dimanche 21. dudit mois le Duc de Calabre revint au camp du Duc de Bourgogne pres Roye, ce Duc en partit le 25. & vint camper hors Maisnil pres Montdidier, le 26. il campa au bois du Gart hors Bertuel\*, le 27. à Tbilliers pres Beau-teuil. vais, le 28. à St. Lucien pres Beanvais.

Mademoiselle de Bourgogne fut pendant tout ce mois en la ville de Mons & y donna, du consentement du Duc son Pere, sa promesse par ecrit, d'epouser le Duc de Calabre qui l'accepta & en donna aussy sa promesse.

Le Jeudy 9. Juillet l'assaut fut donné à Beauvais & huit jours apres 16. dudit mois, le Duc de Bourgogne fort chagrin de ne pouvoir reuffir dans son entreprise sur Beanvais fit publier des lettres tres injurieuses contre le Roy à l'occasion de la mort du Duc de Guyenne qu'il disoit avoir eté empoisonné par frere Jourdain Faure dit Vercors, & Henry de la Roche par commandement du Roy, & promettoit de vanger cette mort sur ceux qui en estoient la cause & voudroient favoriser le Roy en cela.

Le Mercredy 22. Juillet, le Duc leva son fiege de devant Beauvais & vint camper à la Rougemaison pres Lucy, le 23. il campa hors le village de Fercus, le 24. il campa outre Poin à la Croin Raont où il resta le 25. le Di-

#472

manche 26. il campa à Rambuires, le 27. il campa à Bovincour (ou Brunecour) pres la ville d'En, le 28. il campa outre l'eau sous la ville d'Eu vers Dieppe, il y resta jusques au o. Aoust qu'il vint camper avec le Ducche Calabre en deca du village de Cryel sur mer · vers Dieppe, le 12. il y recent l'Ambassadeur d'Escosse, qui en partit le 15. le 17. il campa au Bastich de Bellimont sous Martin Eglise pres Arkes en Caux & l'avantgarde gagna & brulla la ville d'Arkes, le Lundy 24. le Duc passa l'au avec le Duc de Calabre & vint camper au bois pres le village de St. Laurent sous le chateau d'Arkes, le 26, il campa pres le Chateau de Longueville en Caux & ce chateau fut pris & brussé, le 27. il passa la riviere & campahors le village de Tostes en Caux, le 28. il campa fous Cailly en Canx, le 30. il campa presla justice de Rouen, le 31. Aoust il fit sommer la ville de Rouen de luy livrer le passage qui luy fut refusé.

Le Mardy premier Septembre le Duc resta fous Rouen, le 3. il campa avec le Duc de Calabre à St. Martin le blanc du costé d'Es, le r. il campa outre Neufchatel entre les deux censes de St. Antoine, le 9, il campa pres la cense de Varimpré, le 11. il campa en deca de la ville de Blangy où il receut les Ambassadeurs d'Angleterre & de Bretagne, le 14.il campa à Framicourt où il receut le 15. l'Ambassadeur de Venize le 16. il campa sous Araines, le 17. à Pincquigny, le 19. entre Pronzel-le-Val & Pronzel-le-Mont sur la riviere de Selles lez Amiens, le Dimanche 20, il passa la riviere, campa avec le Duc de Calabre sur la Montagne de Coppeguelle son armée en bataille & fit bruler les villages de decal'est depuis son camp jusques aux Fortes d'Amien, le 21. il campa à la Faloise, le 22. à Merwy, le 23. passa l'eau à Moreul, campa à Maziers en Santers, le 25. à Libons, le 27. à Epaigny sur Somme où il resta.

Le Dimanche 4. Octobre le Duc alla disner à Peronne & revint à Espaigny, il en partit le 12, avec le Duc de Calabre & vint camper à Homblen pres Ham, le 15. il campa à Verlaine lez. Hem, le 16. à Flavy-Marteau, le 17. devant la ville de Janly, le 18. il pas-La l'eau & vint à Chauny sur Oise qui se rendit ce jour, le 21. il campa devant la Fere, le 24. il passa à l'Oise & campa à Devillet lez St. Aubain, le 26. il campa à Nonvyon l'Abbesse, le 27. à Ribemont sur Oise, le 28. il pass-**1a** la riviere & vint camper à *Villers le vert* , il y resta le 29. & ce jour la Duchesse & Mademoiselle de Bourgogne qui estoient à Gand donnerent le banquet de nopces de Griselidis pourquoy y eut douze plats de crue, le 30. le Duc alla à Fonssomme & au camp de Ferrevagne, le 31. il campa devant Beaurevoir ; le 2. Novembre le *Duc de Calabre* partit & revint ' **Te** 4. au camp de *Beaurevoir*, il en repartit le 7. pour retourner en Lorraine apres avoir renoncé par ecrit à la promesse que la Princesse de Bourgogne luy avoit donnée de l'epouser & renouvellé en mesme temps le Traitté d'Alliance qu'il avoit fait avec le Pere de cette Princesse.

Le 6. Novembre le Duc de Bourgogné vint camper hors Premont pres Serain, le 8. il campa devant Bohain pres l'Abbaye, le 11. fut publiée la Treve entre le Roy & le Duc jusques au premier Avril suivant (1473.) le 14. il campa à Couchain hors Busuignies, le 16. il vint à Chastel de Cambresis apres avoir separé son armée, le 18. il coucha à Cambray

As a

où la ville luy fit present de deux poinçons de vin, le Chapitre de l'Eglise de nostre Dame, d'un poinçon, & le Chapitre de l'Eglise de St. Gery, de 36. lots, le 20. il vint à Peronne, d'où il partit le 24. apres disser & coucha à Bray sur Somme, le 26. à Dourlens, le 28. à St. Ricquier, le 29. à Abbeville où se trouverent les Ambassadeurs de Rome, de l'Empereur, d'Arragun, de Venise & autres.

Le Jeudy 3. Decembre Mademoiselle de Bourgogne étant à Gand avec la Duchesse sa belle mere renonça par ecrit à la promesse que le Duc de Calabre luy avoit donnée de l'epouser.

Les lettres font du 7. Decembre.

En ce temps \* Arnoal Duc de Gueldres vendit au Duc de Bourgogne les Duché de Gueldres & Comté de Zutphen, pour la somme & au rachapt de trois cent mil florins de Rhin.

Le Lundy 14. Decembre: le Duc partit d'Abbeville apres disner & vint au Crotoy, & ce jour lesdits Ambassadeurs & celuy de Bretagne qui estoit arrivé à Abbeville 16 6. de ce mois en partirent pour aller à Brages.

Le 16. le Duc partit de Crotoy, alla ouit la messe à Rue & vint disher & souper à Mansserie sur mer, où les Ambassadeurs d'Arragon & de Venize se trouverent, le 17. il dista à Bellesontaine, soupa à Bonlogne, le 18. il disna & soupa à Desurene, le 19. il vint à Theronanne, le 20. il disna au chateau de Liblers & coucha au chateau de Gosnay, le 21. il sit aux Chartreux de Gosnay l'anniversaire de Madame la Grand sa mere, le 22. il partit de Gosnay après disner & vint coucher à Lille, le 23. il coucha à Ronllers, le 24. il

arrie

arriva à Bruges, où estoient les Ambassadeurs de Rome, de l'Empereur, d'Arragon, de Bretagne, & de Venize, le 25. il tint salle ouverte, les Chambellans disnerent avec luy, le 30. il partit de Bruges apres disner & vint à Dam, le 31. il coucha à l'Est

cluse.

Le Samedy 2. Janvier il partit de l'Escluse apres difiner, monta sur l'eau & alla coucher à Ermude, le 3. il coucha à Zericzee, 🗗 y resta jusques au 7. qu'il en partit apres disner & vint coucher à Ermude, il arriva le 8. à l'Escluse apres avoir esté en grand dauger fur l'eau, pour quoy il envoya dix florins quinze sols en offrande & action de grace à nostre Dame d'Ardembourg, le 9. il disna à Dam, & coucha à Bruges où estoient les Ambassadeurs du St. Pere, de l'Empereur, d'Arragon, de Venise & autres, le 14. éstant en habit de Duc il fit la ceremonio de créer Comte le Seigneur de Chimay \* & \* Jean de ce en la personne de Philippe de Croy Sire de Croy. Quievrain son fils à cause de l'indisposition du Pere, ce Seigneur de Quievrain mangea avec luy, les autres Comtes mangerent à une table separée, le 16. il alla disner à Ardembourg & revint à Bruges, il en partit le 23. apres disner & alla à Gand vers la Duchesse, le Seigneur de Hastings chef de l'Ambessade d'Angleterre y arriva le 25. & fut sestoyé d'un plat, le lendemain il fut encore festoyé avec les autres Seigneurs Anglois & y eut trois plats de creue, le 28. le Duc partit de Gand apres disner & alla coucher à la Neuse (ou Ter-Neuse) es quatre Mestiers † le † Ce sont 29. il monta sur mer & ancra le soir pres Hulst Boude Reimerswalle, le 30. il disna & coucha à chaute Axele Zericze le 21. il mangea sur l'eau & cou de.

A2 3

1472:

1472.

cha dans son basteau devant Gberviller. Le Lundy premier Fevrier il passa à Niesbavre & coucha à la Haye en Hollande où l'Ambassadeur de Bretagne arriva le 2. le 3. le Duc alla ouir Messe à Sgravezande, le 4. il l'entendit & desjeuna à St. George lez Delf, il partit de la Haye le 5. apres disner & alla à Leyde, le 7. à Harlem, le 8. il en partit apres disner & alla par eau à Ambsterdam, il y disna le lendemain 9. & coucha à la Garde, il y disna le 10. & coucha sur l'eau entre Roterdam & Dordrecht, le 11. il couchs à Gorichem (ou Gorcum) & y resta jusques au 15. qu'il en partit apres disner & vintpar cau coucher à Dordrecht, il en partit le 17. apres disner & vint à Gbiervliet où il resta à cause du vilain temps, le 19. il s'embarque, disna sur mer & coucha à Zericze. il en partit le 22. apres disner arriva à la Vere & coucha à Midelbourg, il en partit le 24. disna sur mer & soupa à l'Abbaye de St. Michel d'Anvers, où les Ambassadeurs de Rome & de Venise se rendirent, il en partit le Luady premier Mars apres disner & alla coucher à Malines, le 2. il vint à Bruxelles où la Duchesse s'estoit rendue, il resta avecelle jusques au 27, qu'il partit apres disner & alla à Auvers, le 28. il disna sur l'eau & coucha à Reimerswalle \*, le 30. il revint à

Zelande, qui Anvers & le 21. à Malines. a csté submergée. Voyez les Pays Bas, Tome III. P\*8. \$7.

Pendant les mois de Fevrier & de Mass se tinrent dans les villes de Laon & de Gui-Delices des se plusieurs conferences entre les Ambassadeurs du Roy & ceux du Duc de Bourgogne pour parvenir à la paix, les Ambassadeurs de ce Duc furent Jean de Luxembourg Comte de Marle (fils du Conestable) Philippe de Croy Sgr. de Quievraing, Guy de Brimen Sgr. de Ham-

Humbercourt, Antoine Rolin Sgr. & Aimeries Grand Bailly de Haynaut, Ferry de Clugny Protonotaire du St. Siege, \* Antoine Seigneur puis Evelque de Montjeu, Gerard Vurry Maistre des Re-de Tournay questes & Gerard Bataut Secretaire, ils con- & Cardinal.

vinrent d'une Treve entre ces Princes.

Le Jeudy premier Avril le Duc partit de Malines & alla à Bruxelles où il trouva la Duchesse & où les Ambassadeurs de Rome, Angleterre, de Naples, Bretagne, Venise, & autres se rendirent, le 4. il confirma la Treve avec le Roy, alla disner à la maison de ville de Bruxelles & y vit les jousses qui s'y firent sur le marché, le 8. il alla à Anvers, le 9. il alla disner & souper à sainte Gertrude-Berg, la Duchesse partit pour aller à Gand, le 10. il revint à Anvers, il en partit le 12. dejeuna à Poss disna & soups † Cestà dire à Gand, le 13. il alla à Courtray, le 14. à qu'illeur la-Lille, le 15. il y fit le mandé † à treize pau-valespieds.

Le 18. Avril jour de Pasques le Duc etant à Lille regala le Prelat qui avoit officié de-, vant luy & lesdits Ambassadeurs pourquoy y eut deux plats de creue, le 20. il alla à Bethune, le 21. disna à St. Paul coucha à Hesdin, le 22, à Abbeville, le 24. à Dourlens, le 26. à Miraumont où le Seigneur du lieu le regala & deffraya quelques offices, le 27. disna à Miraumont aux depens du Seigneur du lieu & coucha à Peranne, le 28. à Cansbray, le 30. il en partit apres disner & alla coucher à Haspre.

Le Samedy premier May plusieurs Princes, grands Seigneurs, Chevaliers de l'Ordre & autres allerent au devant du Duc qui partit de Haspre apres desjeuner & arriva à Valenciennes où il trouva la Duchesse & se

1473.

473. fit hors laditte ville un tournoy pour a joyeuse venue & y eut creue par tous les offices.

Le Dimanche 2. May, le Duc celebra la feste & solemnité de l'ordre de la Toison d'or où se trouverent le Sire de Ravestain, le Comte de la Koche en Ardenne, Messire Jaques de Luxembour, , le Sire de Croy Comte de Porsien, le Sire de Lannoy, le Sire de Molembaix, le Sire de la Vere, le Sire de Brederode, Meffire Simon de Lallaing, le Sire de Montagu, le Sire de Chastean-Guyon. le Sire de la Roche. le Sire d'Esquerdes, le Sire de la Gruthuse & le Sire de Clessy, tous Chevaliers de cet Ordre. ils disnerent à la table du Duc, & à une autre table mangerent l'Evelque de Tournes Chancelier qui avoit fait l'office, les Tresorier, Greffier, & autres Officiers de l'Ordre, & plusieurs Princes, grands Seigneurs, Chevaliers & autres & y eut Cour ouverte.

Le 3. se tint à Valenciennes le Chapitre de cet ordre, le Duc y crea Chevaliers Ferdinand Roy d'Arragon & de Sicile, Ferdinand Roy de Naples, Guy de Brimen Scigneur de Humbercourt, Jean de Luxenbourg Comte de Marle, Philippe de Croy Comte de Chimay, Engelbert de Nassau Comte de Vianden, & Jean de Rubempré Seignent de Bievres, & fit dire quinze Messes pour chacun des sept Chevaliers derniers morts scavoir Monseigneur Jaques de Bourbon, Pierve de Bauffremont Sgr. de Charny, Jean de Crequy, François de Borselle Comte d'Ostrevant, Claude de Montaign Sgr. de Conches, Jean de Cray Comte de Chimay, & Thibast de Neufchastel Mareschal de Bourgogne.

Le 11. May le Duc alla souper avec la Duchesse au hanquet qu'elle donnoit pour

#### DU ROY LOUIS XI. 377

les nopces de Bellequin \* fille de Jean de 1475. Bosschuysen Sommelier de corps de ce Duc, quesde Ste. le 18. il partit de Valenciennes apres disner & Aldegonde. coucha à Mons, le 19. à Binch, le 20. à Ni-Voye, l'hi-

velle & le 21. à Louvain.

Le 23. May le Roy d'Arragon fit declarer 179. où elle à Philippe de Savoye Comte de Beaugey & au- est ditte, tres Commandans l'armée du Roy devant mais mal Perpignan qu'il avoit eté compris dans la tre-de Boffin. ve arrestée entre le Roy, les Ducs de Bourgogne, de Bretagne & autres, & qui devoit durer jusques au premier Avril de l'année Luivante & il les fit sommer de se retirer avec l'armée des Comtez de Roussillon & de Cer-

daigne.

Le 24. le Duc de Bourgogne partit de Louvain & alla coucher à Leauwe en Brabant. le 25. il disna à St. Tron, coucha à Tongres. le 26. à Maestricht, où les Ambassadeurs du faint Pere, de Hongrie, Naples, Angleterre, Prusse, Venize & autres se rendirent, il en partit le Jeudy 10. Juin apres disner & alla coucher au camp de Moervelt lez Elsem, le 12. il campa pres Echt le 12 pres Montfort, au Pays de Gueldres, dont le chateau fut mis à son obeissance, le 15. il coucha à Remunt (ou Ruremonde) le 16. il campa à Thiegelen pres la ville de Venlo de laquelle il fit commencer le siege le 18. & où se rendirent les Ambassadeurs du St. Pere, de Venize & autres, Le Conle 20. il achepta de Gerard Duc de Juilliers tradide Venles droits & pretentions sur les! Duché de teest dans le Gueldres & Comté de Zutphen pour la som-Traitté, inme de 80000. florins du Rhin, \* le 21. la titule, Afferville de Venlo luy fut rendue, il y receut le rateris Caroli 24. l'hommage & serment des habitans de la V. in Ducate ville, il en partit le 25. & vint camper à Geldrie, im-Wissen lez Wez accompagné desdits Ambassa-versen 1541. deurs,

lencienes. p.

deurs, le 26. il campa devant la ville de Gochs dans laquelle il passa le 27. apres disner, les habitans luy ayans fait hommage& serment de luy estre bons & loyaux subjets & il alla coucher au Chateau de Cleves, où le Duc de ce nom le deffraya, il en partit le 29. & se rendit à son armée campée à Manuyck fur Meuze ler Ghemp le 30. il campa à Duickemborch lez Nimegbe.

Le Samedy q. Juillet il partit du camp de Duickemborch & s'approcha de Nimeghe pour en faire le siege, deux Ambassadeurs du St. Pere & ceux de Hongrie, de Venize & sutres estans pres de luy, le 14. le Duc de Clever vint à ce siege, le 18. il disna avec le Duc de Bourgogne & à la priere des habitans de Nimezbe, travailla à faire leur paix, le 19. la ville de Nimegbe se rendit, le 20. les Bourguemaistre, Echevins, Bourgeois & habitans de laditte ville vinrent crier mercy au Duc à pieds & chefs nuds & à genoux, luy presenterent & livrerent leurs clefs. les Stal-• C'eff à dire broces \* & estrangers estans à la solde de la-

Gente armes ditte ville vinrent vestus de leurs habilleou chevaux legen.

1473.

mens de guerre, lesquels ils mirent bas & laitlerent en presence du Duc & apres allerent puller l'eau & chercher aillieurs leur adventure, & fut fait un plat de creue pour le Duc de Cleves.

Le 22. Juillet le Duc de Bourgogne alla difner à Nimegbe & revint dans son camp, le depuis Duc 24. il alla encore disner au Chateau de Nide Gueldres mezhe avec le Duc de Cleves & coucha en son qui a'a point camp, le 25. il logeatau Chateau de Nousfans & Phi. ghe & y regala le Duc de Cleves & lesdits lippedepuis Ambassadeurs, le 26. il ordonna deux plats marice à Re- de creue pour les enfans de Gueldres \* & l'Ambassadeur de Cologne, le 27. il partit

laisse d'enne Duc de

Lorraine.

de Nimeghe apres disner & coucha en son camp ayant ordonné un plat pour lesdits enfans de Gueldres, le 28. il disna en son camp lez Nimeghe & campa lez Griethuyse au Pays de Cleves, il y resta jusques au 31. qu'il en partit apres disner, passa la riviere du Rhin & campa lez l'Abbaye de Elten \* sur le bord \* Abbaye de de la ditte riviere au Comté de Zutphen.

l'Ordre de

Le Dimanche premier Aoust . Le Evesque St. Benoist. de Munster vint voir le Duc de Bourgogne dans son camp lez Elten & il y fut regalé, le 3. ce Duc alla camper lez Baecq pres Zutphen, le 4. il alla disner, & coucher à Zutphen où l'Archevesque de Cologne le vint visiter, le 5. il receut le serment de ceux de Zutphen. 1'Archevesque de Cologne & le Duc de Clewes estans lors avec luy, le 6. l'Evesque d'Urecht vint luy rendre visite, le 11. il partit apres avoir desjeuné à Zutphen, passa la riviere d'Issel & alla disner & coucher à Arnhem au Pays de Gueldre, le 12. les habitans d'Arnbem luy firent serment d'estre bons & loyaux Sujets.

Mort d'Arnoul Duc de Gueldres & de Nico-

las Danjou Duc de Calabre.

Le 14. Aoust le Duc de Bourgogne passala Riviere du Rhin, & le Vahal & vint à Nimeghe, où l'Ambassadeur de l'Empereur se rendit, le 16. il y regala les enfans de Gueldres & les Ambassadeurs du St. Pere & de l'Empereur, le 17. il disna à Nimeghe & soupa à Gocht, le 18. il disna & soupa à Strale, le 19, il disna à Strale & coucha à Duelse où il receut & deffraya l'Ambassadeur de l'Empereur avec sa suitte au nombre de 36. personnes, le 20. il soupa au Chateau de Breynner (ou Breymber) appartenant au Damoiseau Louis de Palan & scitué pres la ville de Len-

Lennich en Brabant, le 21. il coucha à Roede en Brabant, le 22. il arriva à Aix, ayant avec luy les Ambassadeurs du St. Pere, de l'Empereur, de Pologne, de Lorraine & autres, il y sejourna jusques au 26. qu'il en partit apres disner & alla coucher à Keteneusse au Duché de Limbourg, le 27. il coucha à Saers, le 28. il alla à Harleu St. Laurent en la Comté de Psalme & y regala l'Ambassadeur de l'Empereur, le 29. il coucha à Lymorly où il regalacet Ambassadeur & ceux de Pologne & de Lorraine, le 30. il coucha à Bassogue & le 31. à Martelange.

Pendant ce mois se tint à Senlis une conference entre les Ambassadeurs du Roy & ceux du Duc de Bourgogne pour parvenir à la Paix, les Comtes de Marle, & de Chimas, Antoine Rolin Sgr. d'Aimeries & Ferry de Clagny Ambassadeurs du Duc eurent ordre d'envoyer un Heraut au Roy pour le sommet d'executer la Treve arrestée entre eux.

Le Mercredy premier jour de Septembre le Duc de Bourgogne partit de Marcelange & alla coucher à Arlon en Luxembourg, ayant avec luy les Ambassadeurs du St. Pere, de l'Empereur & autres & les enfans de Gueldres qui furent desfravez à ses depens, il partit d'Arlon le 6. & alla souper à Luxembourg où ces Ambassadeurs se rendirent & ensuitte ceux de Mets de Venise, de Treves, de Lorraine, & du Comte Palatin. il envoya à Anvers chercher toute la vaisselle d'argent à dorée qui y estoit pour la faire transporter à Mets ou aillieurs & s'en servir à la feste qu'il vouloit donner à l'Empereur, il fit aussy pour ce sujet, chasser dans le Pays de Luxembourg & aux environs, le 29. il partit de Framemposit spice deletites a sint conchet

# DU ROY LOUIS XI.

Makeren, le 30. il en partit apres disner accompagné de plusieurs Nobles de ses pays Frederies pour venir à Treves, d'où l'Empereur\* vint au devant de luy en grand triomphe jusques à une demie lieue hors de cette ville où ils entrerent ensemble, & s'estans separez le Duc vint souper & coucher en l'Abbaye de

St. Maximin lez Treves.

Le Vendredy premier Octobre ce Duc estant en laditte Abbaye y receut la visite de l'Archevesque de Treves, du Comte de Catzenelboge, du Marquis de Baden & d'autres Princes & grands Seigneurs de l'Empire, le 2. estant accompagné des Evesques de Liege & d'Utrecht & d'autres Princes & Seigneurs il alla rendre visite à l'Empereur en son Palais en la Cité de Treves, le 3. l'Empereur accompagné des Archevesques de Mayence & de Treves, de son fils Maximilien (depuis Empereur I. de ce nom) des Ducs Louis de Bavierre, Albert de Monnicken, & autres Ducs, Comtes, & Princes, vint voir le logis du Duc de Bourgogne en l'Abbaye de St. Maximin, le 4. les Archevesques de Mayence & de Treves, le Marquis de Baden, le Comte de Catzenelboge, le frete du Turc, & plusieurs grands Seigneurs à Allemagne vinrent voir le Duc, ils y retournerent encore le lendemain avec le Comte de Wartemberg. le 6. le Duc de Bourgogne accompagné des Evesques de Liege & d'Utretht alla voit l'Empereur, le 7. ce mesme Duc accompagné de ces deux Evesques, des enfans de Cleves, des Comtes de Marle, de Nassau, de Vianden, de Meeghen, de Heurne, de Saume, de Raverscheit, de Darem (ou Darorem) de Tierstein, & de plusieurs autres Everques Princes & Nobles de ses pays al-

la au devant de *l'Empereur* qui, accomptgné des Archevesques de Mayence & de Treves, de son fils, des Ducs Estienne de Bavierre, Albert de Monnicken, Louis de Bavierre, du Marquis de Baden & de son fils. llen a cté du Patriarche d'Antioche \* de l'Evesque de Metz des Comtes de Catzenelboge de Wir-

parlé cy de Vant p. 320.

tembergh & de plusieurs autres Evesques. Ducs, Comtes, Princes, & grands Barons de l'Empire, vint ouir Messe & disner avec le Duc de Bourgogne qui tint Cout ouverte, pourquoy y eut grande creue par tous les offices & la depense de bouche dece jour fut de 1117. florins l. 14. s. 7. d.

Les 8. & 9. Octobre apres disner PEmpereur accompagné comme il a eté dit vint encore voir le Duc de Bourgogne, le Dimanche 10. ce Duc alla voir l'Empereur, les 11: 12. & 13. il receut les visites des Archevesques de Mayence & de Treves & de plusieurs autres grands Seigneurs d'Allemagne. le 14. il alla voir l'Empereur qui le vint voir le 15. & le 16. Le 17. il receut la visite du Duc Estienne de Bavierre, le 18. l'Empereur vint en grande compagnie voir le Tournoy que le Duc de Bourgogne fit faire à plufieurs Chevaliers & Ecuyers de son Hotel au plus pres de son logis, le 19. & jours suivans ce Duc receut les visites des Princes & Seigneurs d'Allemagne.

#Le contract estimprime de Monseigneur Louis Duc d'Orleans avec dans legrand Madame Jeanne de France seconde fille du recueil des

Le 31. l'Empereur accompagné de son fils, des Archevesques de Mayence & de Treves, du Marquis de Baden, de deux de ses enfans, & d'autres Princes & grands

Le 28. Octobre fut arresté le mariage

Traittez de Roy. Paix.

Seigneurs vint voir le Duc de Bourgogne.

Le Lundy premier Novembre & les deux

jours suivans le Duc receut les visites de

plusieurs Princes d'Allemagne.

Le 3. fut arresté le mariage \* de Mon- \*Lécontract leigneur Pierre de Bourbon avec Madame est imprimé Anne de France fille aisnée du Roy.

Le 4. le Duc de Bourgogne alla voir l'Em- Traittez de pereur qui luy accorda l'investiture des Du-Paix. ché de Gueldres & Comté de Zutphen, la ceremonie s'en fit sur un hourt, sur le marché de la ville de Treves, les lettres \* en \* Elles sont furent expediées deux jours apres, l'Arche-imprimées vesque de Mayence eut 1200. florins pour téintitule?

son droit de sceau.

Les 7. 9. 10. & 12. Novembre le Duc de Imperatoris Bourgogne alla voir l'Empereur, le 14 il re- Geldria Ducaceut le fils de l'Empereur qui vint voir tirer mimprime à le Papegay, & il fit festoyer les Ambassa Anvers en deurs du Duc de Lorraine, les 19. 20. 21. 22. 1541. & 23. il fit festoyer plusièurs Princes, les Eleus d'Allemagne & les Ambassadeurs de Danemarc & de Bretagne, le 25. il partit apres disner de St. Maximin lez Treves & alla coucher à Mackeren en Luxembourg, le 26. il alla par la riviere de Mozelle en petite compagnie à Thionville où les Ambassadeurs de Rome, Hongrie, Pologne, Venize, Naples, du Comte Palatin, d'Angleterre, de Dannemarc, Bretagne, Cologne & Ferrare se rendirent, il en partit le 11. Decembre apres disner & alla coucher à St. Marie du Chesne, le 12. il coucha à Chambliech, le 13. au chateau de Pierrefort où il resta le 14. le 15. il coucha à Fronart, le 16. il arriva à Nancy, le Duc de Lorraine estant venu au devant de luy avec les Nobles de ses pays, le 18. il coucha à St. Nicolas où le Duc de

1473

dans legrand

dans leTrait-Affertio juris

1478

Lorraine l'accompagna, le 19. il partit de St. Nicolas apres disner accompagné du Dm de Lorraine & vint coucher à Neuville, le 20. il disna à Bacaracq aux depens de l'Evesque de Mets & coucha en l'Abbaye de Mayemoutier, le 21. il coucha à Villers, le 22. à Berkem, le 23. à la Heuze, le 24 à Brisacq au Comté de Ferrete, oû les Evesques de Spire & de Basse, le Marquis de Baden, & autres Princes & grands Seigneur d'Allemagne vinrent le voir & où les Ambassadeurs du St. Pere, de Venize, & autres se rendirent; il y relta jusques au 31. qu'il en partit apres disner & alla coucher à Ensentem où il s'arresta.

Le 3. Janvier ce Duc fit affembler un Parlement dans sa ville de *Malines* & pour le composer nomma les personnes suivantes.

Il a depuis Messire Guillaume Hugonet \* Sgr. de Saileté decapité lant & du Lys Chevalier Chancelier. par les Gantois. Mem. Messire Ferry de Clum Evesque de Tour-

de Comines nay chef du Conseil du Duc.

1. s. ch. 17. Messire Jean Garondelet C

Messire Jean Garondelet Chevalier Sgr. de Champuans & juge de Besançon premier President.

Maistre Jean de la Bouverie second Presi-

dent.

Messire Guy de Brimeu Comte de Meghes

Il a sussi Sgr. de Humbercourt \* Chevalier Chambeleté decapité lan du Duc, Conseiller.
par les Gantois Messire Simon de Lallaing Sgr. de Montign

Comines l. Chevalier Chambellan du Duc, Conseiller.

Conseillers & Maistres des Requestes.

Maistre Jean Jaquelin. Maistre Lyenard de Pososse

# DU ROY LOUIS XI. 385

Maistre Thomas de Plaine. Messire Artus de Bourbon. 1473.

C'eft celui

laquelle n'a

Conseillers Clercs à 16. sols de gages par jour.

Messire Adrien de Poitiers Prevoit de St. Pierre de Lille.

Mrc. Jean Vincent Prevost de St. Pierre de Cassel.

Mre. Jean Rolin.

Mre. Richard de la Chapelle Chantre de l'Eglise de St. Donas de Bruges.

Mre. Louis Wury Doyen de Dole.

Mre. Antoine Gerart.

Mre. Philippe de Brimeu Prevost de l'Eglise de Nivelle.

Mre. Arnoul de Lallaing Prevost de l'Eglise de N. Dame de Bruges.

## Conseillers Lays à 20. sols de gages par jour.

Maistre Arnoul Dele Becque.

. Me. Folpart d'Ameronghen.

Me. Philippe Wielant. \*

Me. Pierre de Gorges. Me. Jean du Bois.

Me Tem Tues

Me. Jean Lyon.

Me. Jean de Janly.

Me. Guillaume de Clany le jeune, Sgr. de mée.

Montelon.

Me. Pierre de Clerevaulx.

Me. Estienne de Courradis de Lignana.

Me. Philibert de la Frete.

Me. Fernand de Lucenne.

Maistre Jean Candele premier Advocat du

Me. Thomas de la Papoire Procureur General.

Me.

Bb

1473. Me. Jean d'Offay \* second Advocat du qui a fait le Duc.
Traitté des Pierre Duret substitud.

Pretentions Nicolas de Rutter Greffier Civil.

de Marie de Bourgogne fur le Duché Jean de, Longueville Greffier des Presents-

de Bourgo- tions.

pays, lequel

est imprimé

Jaques de Drumez Payeur des Gages. Robert de Hesdin premier Huissier.

au commente de 2. partit d'Enssem apres disner & alla cou-Tome du cocher à Tanne où les Ambassadeurs de Rome; tieus de Mr. du Comte Palatin, des Suisses, de Berne & Leibnits. autres se rendirent, il en partit le 11. disna † 11 se nommoit Lucas & Peausort & coucha à Montbeliart où il disessentie Eves. na le lendemain aux depens du Seigneur du que de Sebe-lieu, puis alla souper à Baulme les Nomes su

que de Sebe-lieu, puis alla souper à Baulme les Nones au Comté de Bourgogne aux depens de l'Abbesses du lieu, il en partit le 13. apres disser de la coucher à Besançon où le Doyen du Chapitre luy presenta deux poinçons de vin & le Chapitre luy en presenta huit muids, il en partit le Lundy 17. apres disser & alla coucher à Mernay au Comté de Bourgogne, le 18. il coucha à Auxonne, le 19. en son chateau de Rouvre, d'où il partit le 21. apres disser & alla coucher à Perigny à une lieue de Dison, où il alla le 23. & où le Cardinal d'Authun \* les Archevesques de Colonne † &

\* Jean Rold Authun \* les Archevesques de Cologne † & Rupert de Besançon \* les Ambassadeurs de Rome, Comte Pala du Comte Palatin, d'Arragon, de Bretatin du Rhin.

\* Charles de gne. de Venise, des Suisses & autres se ren-Neuscharel dirent, le 25. il y tint Estat de Duc & Cour ouverte.

Le 8. Fevrier le Duc estant à Dijon envoya une figure de cire representant sa personne & deux grands cierges avec ses armes le tout pesant. 540. livres & les sit offrie

à

à St. Blaise en l'Eglise de Paroy les Monyaux & ce même jour estant accompagné du Cardinal d'Autun de l'Archevesque de Besaucon des Ambassadeurs du St. Pere, d'Arragon, de Bretagne, de Venise, & de plusieurs Prelats & Nobles du Pays de Bourgogne alla au devant des corps de feus tres nobles Duc Philippe & Duchesse Isabelle ses Pere & Mere que Mrs. de Ravestein, de Ricquebourg, & Messire Jaques de Luxembourg, avoient amenés du Comté de Flandre & fit mettre ces corps dans la chapelle de son Hostel. le 10, estant accompagné comme est dit cy dessus, il conduisit ces corps depuis la chapelle de son Hostel jusques aux Chartreux lez la ville de Dijon, où il les fit enterrer le Vendredy 11. le 19. il partit de Dijon apres disner & alla coucher à Ronvre, il y disna le 20. & coucha à Auxonne, le 21. il disna à N. Dame de Montrolant & coucha à Dole où il s'arresta.

Pendant ce mois se tint une conference en la ville de Compiegne entre les Ambassadeurs du Roy & ceux du Duc de Bourgogne pour parvenir à la Paix, la Treve entre ces deux Princes fut continuée jusques au 15. May, le Roy en donna ses lettres le premier Mars. \*

Le Dimanche 6. Mars le Duc de Bourgo. imprimées gue estant à Dole envoya en grande diligen-dans legrand ce un expres aux villes de Berne & de Fri- Traittez de bourg avec lettres adressantes aux Avonez & Paix. Conseil de ces villes, lesquels il requeroit qu'ils voulussent luy faire reponse & declarer s'ils avoient fait alliance avec le Roy com- \* Guillaume me on le disoit, il chargea en mesme temps de la Baume le Seigneur d'Irlain \* de s'informer de ce qui depuis Cheen estoit, le 8. il partit de Dole & alla cou-Toison d'or. Bb 2

Elles sont

cher à Arbois, le 9. il coucha à Salins où il resta le 10. il en partit le 11. & coucha à Quingey, le 12. à Besançon, d'où il partit le 15. & coucha à Vesoul, il en partit le 23. & coucha à Luxen en Bourgogne, d'où il partit le 28. & alla coucher à Remiremont en Lorreine, le 29. à Espinal, le 30. à Bayon, & le 31. il entendit la Messe à St. Nicolas & alla disner & coucher à Nancy.

Le Vendredy 2. Avril ce Duc partit de Nancy apres disner & alla coucher à Nominy, le 2. à Thionville, d'où il partit le 4. & alla coucher à Luxembourg, où il resta & les Ambassadeurs, d'Angleterre, Hongrie, Arragon, Bretagne, Venise, Lorraine & autres

se rendirent.

1474.

Le 10. Avril jour de Pasques ce Duc en habit Ducal tint salle & Cour ouverte & disna ayant à sa droitte l'Evesque de Salubrie qui avoit fait l'office, & à sagauche Mr. Jess de Cleves, les Ambassadeurs d'Angleterre, Hongrie, Espagne, Bretagne, Venise, & autres surent traittez à d'autres tables.

Le 22. Avril Messire Girard de Duressont Sgr. de Duras & Me. Jean Morton Docteur es loix Maistre des Rolles de la Chambreda Roy d'Angleterre, Ambassadeurs de ce Roy vers le Duc de Bourgogne prirent congé dece Duc en sa ville de Luxembourg pour s'entetourner vers leur maistre, ils eurent en present pour eux deux, cent dix marcs de vaissele d'argent & chacun un cheval, Bertrand & Duras trere dudit Girard qu'il avoit accompagné dans cette ambassade eut aussy un cheval en present.

Le Samedy 23. Avril feste de St. George le Duc de Bourgogne estant à Luxembourg solemnisa la feste de l'ordre de la Jaretierre,

## DU ROY LOUIS XI.

la Duchesse & Melle. de Bourgogne estoient

pour lors à Gand.

Au commencement du mois de May, le Duc fit arrester prisonnier le Comte de Montbeliard \* & le retint quelque temps avec \* Henry II.

luy.

Environ ce temps le Duc estant satisfait de Wirtemdes agreables services du Comte de Campo-berg & d'Ebasse † & de Jaques Galyot Escuyer, fit pre-lisabeth de sent au premier d'une fleur de diamans du Landshut sa prix de 180. florins & au second d'une croi-femme. sette garnie de cinq tables de diamans & †111'a depuis trois perles pendans de la valeur de 84. flo-trahi à sa rins.

Le 9. Juin le Duc partit de Luxembourg Duc a été apres disner & alla coucher en petite com-tue. pagnie à Arlon & revint le lendemain coucher à Luxembourg, il en repartit le 22. apres dejeuner & coucha à Arlon le 22. à Bastoigne d'où il partit le 25. apres dejeuner & coucha à Marche en Famene, le 26. il arriva à Namur, il en partit le 27. alla disner à Wavre & coucher à Bruxelles où la Duchesse & Melle. de Boargogne se rendirent le 28. au soir.

Le Dimanche 3. Juillet le Duc partit de - Bruxelles apres difner & alla coucher à Malines où la Duchesse & Melle. de Bourgogne se rendirent, le 10. il envoya ordre au Seigneur de Romont estant à Arras de faire sommer le Roy de desister de faire la guerre au Roy d'Arragon attendu qu'il estoit compris comme son allié dans la Treve faitte entre eux & environ ce temps il fit faire un riche bonnet Ducal avec un Cercle d'Archiduc pour faire son entrée en son Parlement de Malines.

Le 11. Juillet le Duc apres avoir disné Bb 3

1474.

fils d'Ulric VII. Comt**e** 



Mense, le 14. il dilna à I by-le-. cha à saint Tron, le 15. il avoit ler à Liege, & le disner y avoi sté, mais il en fit apprester un 1 Tron où il ne disna pourtant pas disner, souper & coucher à Ton partit le 16. & alla à Tricht sur l' Duchesse estoit depuis quatre jc il partit de Tricht apres dejeunes son ost coucher en son camp pre de St. Gheerlick où les Ambassad ples, Venise, Juilliers, Dannem se rendirent, il resta dans ce ca au 25. qu'il alla coucher en sor Thyver, il en partit le 26. & alla Lenneke, il marcha avec son ar 28. & 29. & le 30. il campa pres N. Dame pres la porte de la vi devant laquelle il venoit mettre 31. il envoya Messire Francisque quis de Ferrare son Conseiller & lan & A.... D.A ... J J. D ......

1474:

Pendant ce moiss le Comte de Montbeliard qui avoit eté arresté prisonnier à Luxembourg & ensuitte conduit à Trecht sur Meuse fut mis au Chateau de Boulogne à la garde & depense du Chastelain du lieu.

Le 3. Septembre ce Duc fit donner un assaut à un boulevard devant la ville de Nuys & y furent bleisez, noble homme Thomas Stanley, Thomas Ebringhem, & Talbot Gentilshommes Capitaines, treize hommes d'armes & 54. archers tous Anglois, il fit donner 36. florins au Sr. Stanley 20. florins à chacun des Capitaines 4. florins 16. sols à chacun des hommes d'armes & 2. florins 8.

sols à chacun des archers.

En ce temps le Duc fit faire de grande Estendarts avec l'Image de St. George, des Guidons & des Cornettes pour les differens Estats de son Hostel, Archers de corps & de la grande garde & pour les vingt compagnies d'ordonnance, le premier des Estendarts de ces compagnies elloit en champ d'or avec l'image de St. Sebastien le mot & la devise de Monseigneur le Duc garni de fusits, de flambes, & de la Croix de St. André, le 2. avoit l'image de St. Adrien en champ d'azur. Le 3. l'Image de St. Christophe en champ d'argent : le 4. St. Antoine en champrouge, le 5. St. Nicolas en champ vert, le 6. St. Jean Baptisse en champ noir, le 7. St. Martin fur drap fangain, le 8. St. Hubert sur gris, le 9. Ste. Catherine sur blanc, le 10. St. Julien sur violet, le 11. Ste. Marguerite sur tanné, le12. Ste. Avoye sur jaune, le 13. St. André sur noir & violet, le 14. St. Estienne sur ver & noir, le 15. St. Pierre sur rouge & vert, le 16. Ste. Anne sur bleu & violet, le 17. St. Jaques sur bleu & Bb 4

or, le 18. Ste. Magdelaine sur jaune & blen, le 19. St. Jerosme sur bleu & argent & is

20. St. Laurent sur blanc & gris.

Le 22. Septembre le Duc fit festoyer l'Ambassadeur de Naples estant pres de luy au siege de Nuys & envoya du pain, du vin & des viandes aux gens qui travailloient à faire une digue sur la riviere du Rhin.

Le 18. Octobre les Ambassadeurs de Horgrie & de Danemare furent regalez par le Duc

au siege de Nays.

1474.

Le 17. Novembre ce Duc apres avoir dinné au fiege de Nays alla en compagnie de Princes. Barons, grands Seigneurs & en grand triomphe en batteau à l'opposite de la ville de Dusseldorp à une lieue du siege où il avoit fait dresser plusieurs tentes & pavillons & sait porter un grand banquet pour recevoir, & sessoyer le Roy de Dannemarc, Jean Comte d'Aldembourg son frere, leur neveu, les Ducs de Saxe, de Branswick, de Meckelborch & autres Princes & grands Seigneurs de leur compagnie lesquels estoient à Dusseldorp, & apres la feste retourna audit siegeoù les Ambassadeurs de Naples, Venise & autres se trouverent.

Le 18. le Duc de Saxe & autres Princes & grands Seigneurs de l'hostel du Roy de Dammenare vinrent visiter le Duc de Bourgogueen son camp de Nuys où il les regala, ils yretournerent encor le lendemain: avec le Duc de Branswick & le Comte de Brandebourg & y furent encore regalez.

Le 20 le Duc de Bourgogne accompagné de plusieurs Princes, Comtes, Barons, & autres grands Seigneurs alla à un quart de lieue dudit siege pres d'un bois où il avoit fait dresser plusieurs tentes & pavillons bien

esdəir

393 riches & fait porter un grand disner pour le Roy de Dannemarc qui s'y rendit avec son frere, son neveu, les Ducs de Saxe, de Brunswick, & de Meckelbourg & autres Comtes & Barons & apres les epices il retourna souper & coucher audit siege.

Le 21. le frere du Roy de Dannemarc vint voir le Duc de Bourgogne qui le destraya.

Le 26. l'Electeur de Saxe & autres grands Seigneurs de l'hotel du Roy de Dannemarc vinrent voir le Duc de Bourgogne qui les regala.

Le 29. le frere du Roy de Dannemarc, le Duc de Saxe & autres Seigneurs vincent encore voir le Duc de Bourgogne qui les def-

fraya.

Le Jeudy premier Decembre l'Archevesque de Cologne, le frere & le Chancelier du Roy de Dannemarc vinrent visiter le Duc de Bourgogne au siege devant Nuys où il les regala, ils y retournerent encore les quatre jours suivans, le 6. ce Duc partit apres disner & alla en grand triomphe à un bois à une demy lieue du siege, auquel lieu il avoit fait dreffer plusieurs tentes & pavillons & fait porter un grand banquet pour festoyer le Roy de Dannemarc, ses frere & Neveu, les Ducs de Saxe, de Brunswic, de Meckelbourg & autres Princes & Seigneurs de leur compagnie, & apres le banquet & les epices il retourna au siege, il se consomma à ce banquet six voudres de vin du Rhin, blan & bien bon, revenans à 34. muids gauge Françoise le tout pour la valeur de 250. florins, & le 7. il fit encore un grand banquet au mesme lieu apres quoy il retourna au siege.

Le 22. le Duc de Bourgogne regala l'Archevesque de Cologne, le 25. il fit livrer pain,

vin, & viandes aux Ambailadeurs de Hongrie & de Naples, & au Prelat qui avoit fait l'office du jour, & pendant ce mois il fit donner une robe de velours, fourrée, deux robes de drap aussy fourées, & d'autres habillemens à Adulph de Gueldres prisonnier à

Courtray.

Les 11. & 12. Janvier le frere du Roy de Dannemarc vint voir le Duc de Bourgogne qui le regala ainsy que les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hongrie qui estoient vers luy, le 30. ce Duc regala quelques gens du Roy de Dannemarc qui devoient aller avec luy au lien où ce Roy devoit s'assembler avec mondit Seigneur, & le 31. ce Duc apres avoir disné au siege devant Nuys en partit à privée compagnie & alla pres d'un bois à demy lieue du fieze où il avoit fait dresserdestentes & pavillons communiquer avec le Roy de Dannemarc qui y estoit venu, accompagné du Duc de Meckelbourg & de quelques gens de son hostel pour le banquet desquels le Duc de Bourgogne avoit fait porter quatre plats de viande & apres les epices il retourna souper & coucher au siege de Nuys & pendant le sejour que ce Roy fit à Dusseldorp & aux environs ce Duc luy envoya en trois fois 4340. florins 1. fol pour la depense.

Les 3. & 6. Fevrier le Duc de Bourgogne regala le frere du Roy de Dannemarc, les 11: & 17. il regala ce Roy qui l'estoit venu voir les 18. 20. 22. 25. & 26. il regala son frere, quelques uns de ses Conseillers & autres personnes de son hotel & l'Ambassadeur de

Naples.

Les 3.4. & 7. Mars ce Duc regala les Ambassadeurs de Naples & du Connestable de France, le 7. il regala l'Ambassadeur de Verise;

le

39**5** 

le 12. l'Ambassadeur du Ducde Milan arriva vers luy, il le fit regaler ainsy que les jours suivans avec les Ambassadeurs de Hongrie & de Lorraine.

1475.

1474

Le 26. Mars jour de Pasques il regala ces Ambassadeurs avec le premier Chambellan & le Prelat officiant, pourquoy y eut 4. plats de creue, les 30. & 31. il regala l'Ambassadeur du Comte Palatin.

Pendant le mois d'Avril le Duc de Bourgogne estant au fiege de Nays regala en differens jours les Ambassadeurs de Naples, Milan, Venise, Hongrie, Bretagne, du Comte Palatin, de Juilliers, Cologne, & d'Arragon, & le 29. de ce mois le Sire de Riviers Ambassadeur du Roy d'Angleterre \* arriva vers \* 11 estoit ce Duc & en fut regalé.

auffy fon beaufrere.

Les 1. 2. & 3. May jours de Revoison ou des Rogations ce Duc fit regaler le Legat du St. Siege, les Ambassadeurs d'Angleterre, de Sicile, Arragon, Naples, Milan, Venise, Palatin, & autres & y eut chacun de ces jours huit plats de creue pour ces Ambassadeurs qui furent encore regalés plusieurs jours fuivans.

Le Jeudy premier Juin le Legat revint vers Mgr. le Duc avec aueuns Princes & Barons d'Allemagne qui furent tous regalés, ainsy que les jours fuivans avec les Ambassadeurs de Sicile, Arragon, Naples, Milan, Venise, Juilliers, Palatin, Cologne, & autres.

Les 4. & 7. Juin & autres jours suivans quelques Princes d'Allemagne & gens de l'Empereur vinrent vers le Duc & en furent rega-

lés avec lesdits Ambassadeurs.

Le Mardy 13. Juin ce Duc apres avoir disné au siege devant Nays, où il estoit depuis le 30. Juillet de l'année precedente, le

Jc-

leva, & partit à tout son ost, approcha de l'ost de l'Empereur & alla souper & coucher au camp de l'Abbaye du Vai Nostre Dame qui pleure pres Nuys, ayant aupres de luy les Ambassadeurs de Sicile, Arragon, Naples, Milan & Venise, lesquels il fit regaler & les jours suivans pourquoy y eut trois plats de creue chaque jour, le Dimanche 18. & jours suivans estant au mesme camp il fit regaler le Legat, ces Ambassadeurs, les Duc de Saxe, Marquis de Brandebourg, & autres grands Princes de l'ost de l'Empereur qui vintent prendre congé de luy le 26. le 27. il partit de ce camp apres disner & alla coucher avec son ost au camp pres le Chateau de Hulkewrode, il y resta avec les Ambassadeurs de Sicile, Arragon, Naples, Milan; Venise, & autres jusques au 30. qu'il en partit apres disner & alla camper pres Linnick.

Le Samedy premier Juillet il disna an camp pres Linnick & alla camper à Rode-le-Duc ayant ces Ambassadeurs avec luy lesquels il sit regaler de trois plats, le 4. il partit de ce camp apres disner & alla camper pres le Mont de Galox, le 5. il disna en ce camp & coucha à Tricht sur Meuse, il y desjeuna le lendemain disna à Hasselt & coucha à

Diest.

Le 6. la Duchesse de Bourgogne qui avoit eté presque toujours à Gand, arriva à Calais vers le Roy d'Angleserre son frere qui la desfraya.

Le 7. ce Duc vint de Diest à Malines où il resta jusques au 10. qu'il alla disner à Tenremonde & coucher à Gand, il en partit le 11. apres disner & alla coucher à Bruges, il y disna le 12. & coucha à Nieuport, le 13. il disna à Dunkerke, coucha à Gravelines, le 14. il arriva à Calais vers le Roy d'Angleterre

qui le desfraya, la Duchesse estant pour lors à St. Omer avec les Ducs de Clarence & de Glocestre ses freres, le 18. il alla au Chateau de Guines avec ce Roy qui le fit deffrayer, il en partit le 19. & alla à St. Omer où il trouva la Duchesse, il en partit le 22. & alla à Fauquemberghe pres l'ost du Roy d'Angleterre. il y sejourna le 23. & en partit le 24. apres dejeuner & alla disner souper & coucher en la cité d'Arras, & ce jour il mangea du poisson à cause de la veille de St. Jaques, le 27. il partit *d'Arras* apres disner & alla coucher à Dourlens, il en partit le 29. apres disner & alla voir l'ost du Roy d'Angleterre & coucher en la Cense de Hamencourt, la Duchesse partit ce jour de St. Omer pour retourner à Gand où Melle. de Bourgogne estoit restée.

Le Mardy premier Aoust, ce Duc disna en la Cense de Hamencourt, coucha au village d'Aichen pres l'ost du Roy d'Angleterre, il en partit le 2. apres disner & coucha à Ancre, il en partit le 3. apres disner & coucha à Curleu sur Somme pres ledit ost, le si il passa la Somme & coucha à Feuillieres pres ledit oft il y difna le 6. paffa par l'ost du Roy d'Angleterre & coucha à Peronne il y resta jusques au 12. qu'il en partit apres disner passa par l'ost du Roy d'Angleterre & alla coucher à Cambray, il y disna le 13. & coucha à Valenciennes, d'où il partit le 18. apres disner soupa à Cambray & alla coucher à Peronne, il y dejeuna, le 19. alla vers le Roy d'Angleterre en son camp pres St. Cry sur Somme & revint disner & coucher à Peronne il y disna le 20. alla encore voir le Roy d'Angleterre au mesme camp & alla coucher à Cambray, le

21. il disna à Valenciennes concha à Mons, le 22. il disna à Nivelle & coucha à Namur,

4475. où les Ambassadeurs de Naples, Arragon, Ve-

nise & autres se rendirent.

Le 29. Aoust entreveue du Roy avec le Roy d'Angleterre au lieu de Pequiny, ces Princes convincent d'une Treve \* entre eux & que le Dauphin epouseroit la fille de ce Roy d'An-

dans le grand Reccuil des gleterre. Traittez T.

# Elle eft

imprimée

1. p. 613.

Le Vendredy premier Septembre les Ambassadeurs de France, Milan & du Comte Palatin arriverent vers ce Duc qui estoit à Namur & en partit avec ces Ambassadeurs disna à Chinay & coucha à Marche en Famene, il y resta jusques au 4. qu'il en partit apres disner & alla coucher au Chateau de la Roche en Ardenne, il y disna le's. & coucha au Chateau de Rolers, le 6. il disna à Martelange coucha

le entre Luxembourg & Montmidy. imprimées dans le grand recueil des Traittez de Paix T. 1. p. 616.

à Arlon, le 7. il dejeuna à Aix & coucha au + Petite vil- Chateau de Thieuredainges, le 8. il arriva au Chateau de Soleuwre † toujours accompagné de ces Ambassadeurs & où le Legat du Pape arriva le 12. le 13. il y donna ses lettres \* \* Ellestsont pour une Treve de neuf ans avec le Roy, il en partit le 23. & alla disner & coucher au Chateau de *Bassompierre* acompagné du Legat & des mesmes Ambassadeurs il y disna le 24. coucha à Goise où il disna le 25. & coucha à Pont à Mousson, le 26. il alla en grand triomphe au devant du Prince de Tarente, le 29, il partit du Pont à Mousson apres disner & alla avec son armée coucher an Chateau de Condé estant accompagné de ce Prince, du Legat & de ces Ambassadeurs, le 30. il dejeuna à Condé & coucha au village de Nezville à une lieue de St. Nicolas la Duchesse & Melle. de Bourgogne estans toujours à Gand.

Le 3. Octobre les Ambassadeurs de France arriverent vers le Duc de Bourgogne qui estoit

399

au village de Neuville avec le Prince de Tarente & les Ambaisadeurs de Naples, Arragon, Venise, Milan & autres & qui en partit pour aller coucher à Affonville, il en partit le 7. apres difner & alla camper pres Bayon où ce Prince & ces Ambassadeurs se rendirent, le 7. il campa pres Charmes, il partit le 10. & campa à Dommarcq, il marcha le 13. & campa pres l'Abregement sur Mozelle, le 14. il affiegea Espinal qui se rendit le 19. & où il disna avec le Prince de Tarente, le 20 il difna au camp fous Espinal & alla camper pres Chauvigny, il y disna le 21. & campa pres le Chateau de Vandemont qui se rendit ce jour. il y resta le 22, en partit le 23, apres disner & alla camper pres le Pont St. Vincent, il y disna le 24. & vint camper; au siege devant Nancy ayant avec luy ledit Prince de Tarente, le Legat du Pape & les Ambassadeurs de l'Empereur, France, Naples, Arragon, Venise, Milan, Juilliers, Palatin & autres se rendirent à ce siege.

Le 29. Octobre la Duchesse de Bourgogne estant à Gand avec Mademoiselle y ordonna neuf plats de creue pour le fessin de nopces de Jean de Baeust & de Gertrude de Berlettes.

Les 4. & 6. Novembre le Legat du Pape & l'Ambassadeur de l'Empereur vinrent de St. Nicolas au siege de Nancy où le Duc de Bourgogne les regala à disner & les sit deffrayer ainsy que l'Ambassadeur de France pendant le temps qu'ils furent avec luy.

Le Jeudy 30, Novembre la ville de Nancy fe rendit à ce Duc qui y alla disner & coucher, il y resta tout le mois de Decembre, & le 25, de ce mois il y tint salle, le Prelat officiant & le Prince de Tarente mangerent avec luy.

• \$475.

Le Jeudy 11. Janvier le Duc de Bourgogn partit de Nancy & alla coucher à Thou en Luraine, le 12. il disna & coucha à Neuschassele en Lorraine il y resta jusques au 17. apres disner qu'il alla coucher au chateau de Dombrot il y disna le 18. & coucha à Jonvelle où il disna le 19. & coucha au chateau de Mans, le 20. il coucha à Vesonl & le 22. à Besançon où il s'arresta & pendant tout ce temps il sit toujours dessrayer!' Ambassadeur de France.

Le Mardy 6. Fevrier ce Duc partit de Befançon apres disner & alla coucher à Chassean neuf pres le village de Willonfans, il y disna le 7. & coucha à la Riviere où il disna le 8. & coucha à Joingne, il en partit le 12. apres disner & coucha à Orbe pays de Savoye, il y resta jusques au 19. qu'il en partit avec son armée & campa devant la ville de Granson en

Savoye.

Le Vendredy premier Mars ce Duc estant en son camp sur le lac pres la ville de Granson ordonna cinq plats de creue pour l'Ambassadeur de Milan, le 2. il sut tout le jour sur les champs \*, le 3. il sut tout le jour sur les champs \*, le 3. il sut tout le jour sur les champs \*, le 3. il sut tout le jour sur les champs \*, le 4. il ordonna que le Prince de Tarente, qui estoit toujours avec luy, atroit un plat de viande de creue pour luy & sa suitte, le 9. il partit de Nozeret apres disner & coucha à Joigne, il en partit le 11. & alla coucher à Orbe, il y resta jusques au 14. qu'il alla avec son armée, coucher sur les champs assez pres de Lozanne, le 15. il campa pres Lozanne & y resta.

Le 6. Avril l'Ambassadeur de l'Emperem arriva pres Lauzanne au camp du Duc de Bourgogne qui le sit regaler & les jours suivans d'un plat de creue, le 11. jour de Jeudy absolu ce Duc sit le mandé à 13. pauvres.

Son armi

1476

Le 14. Avril jour de Pasques ce Duc estant campé pres Losanne, ayant l'Ambassadeur de l'Empereur avec luy, ordonna 4. plats de creue pour le Prelat officiant, le Legat du St. Pere, le Prince de Tarente & autres grands Seigneurs qui disnerent avec le grand Chambellan, le 23. il celebra la feste de St. George & y eut deux plats de creue, le 20. il alla en petite compagnie coucher à Lozanne, où il resta jusques au 27. May qu'il en partit apres disner avec son armée & alla camper à Morrain pays de Savoye pres le lac de Lozanne, & où le Legat du Pape les Ambassadeurs de Milan & du Comte Palatin le suivirent.

Le Mardi 4. Juin ce Duc partit de Morrain apres diffier & campa avec fon armée pres le chateau de Beanlay en Savoye, il en partit le 6. & campa pres Stavoyer en Savoye ayant avec luy Mr. de Scales, l'Ambassadeur de Milan & autres, le 7. il campa à Monta pres de Stavoyer, il en partit avec son armée, le 9. apres disner & alla camper devant la ville de Morat au pays de Savoye, le 10. il campa Foe pres Morat, le 11. il campa devant Morat ou l'Ambassadeur de Milan se rendit. il y restajusques au Samedy 22. auquel jour, les Allemans, Suisses, Bernois & autres ses ennemis vincent devant la ville de Morat pour en faire lever le siege, il fit avancer ses gens contre eux, mais par fortune de guerre ilfut mis en deroute, tellement qu'il convint à ses gens de guerre de se retirer & abandonner le camp, & luy de les suivre, ce qu'il sit en petite compagnie & vint au giste à Moreges pays de Savoye & toutes les provisions de tous les offices furent perdues.

Le Dimanche 23. Juin ce Duc disna à Moreges & soupa à Jay en Savoye, il y resta

.1476.

aux depens de la Duchesse de Savoye jusques au 27. qu'il en partit apres disner & alla souper & coucher à Myjou, le souper ayant eté appressé à St Claude où il n'alla pas, le 28. il alla ouir Messe & disner à St. Claude & coucher à Morran Comté de Bourgogne, il y dejeuna le lendemain disna à Chassillan coucha à Poligny.

Le Lundy premier Juillet ce Duc partit de Poligny apres disner & coucha à Arbois, le 2 il coucha à Salins où il resta jusques au 14 qu'il en partit apres disner & alla au Chateau de Rochesort devers la Duchesse de Salins où on luy envoya de la nouvelle batterie de cuisine qu'il avoit fait achepter à Dijon, le 22 il partit de Salins apres disner & alla coucher à la Riviere, il alla le 27 disner au Chateau de Joulx & revint à la Riviere.

Le 6. Aoust ce Duc disna à la Rivierre coucha à Arley, il en partit le 7. apres disner & coucha à Domblan ou Jean de Vantagners le sessoya & dessiraya partie des ossiçes, il retourna le lendemain coucher à la Riviere, où il rassembla son armée & campa le 19. & où il receut le 28. les Ambassadeurs de Castille, de Pologne & autres qui resterent avec luy jusques au 9. Septembre.

Le 10. Septembre, la Ducbesse de Burre gagne estant à Gand avec Mademoiselle, y donna un festin pour les nopces d'Essiermete de Crevecunr l'une de ses Demosélles.

Le 25. Septembre le Duc partit de la Rivierre apres disner avec son armée & campa à Liniers, il en partit le 27. & campa à Ornem, le 28. il campa à Sonne-le grand, le 29. il alla disher à Montfaulcon & revint coucher en son camp pres Sonne le-grand le 30. il disna à Besançon coucha en son camp pres

Chastillon.

Le Mardy premier Octobre ce Duc resta en son camp de Chastillon, les 2. & 3. il campa pres Vezoul, le 4. à Buffeznencourt, le 5. à Jonvelle, le 6. à Bellemeville en Lorraine, les 7. 8. & 9. à Neufibastel, le 10. il campa aux champs, les 11. & 12. il campa pres Toul en Lorraine, le 13. il campa pres le village de Nouveau, le 14. pres du Chateau de Dienlewart sur la Mozelle, au de là de laquelle rivierre (stoit le Duc Re*né de Lorraine* avec son armée qui gardoit le passage de cette riviere, le 15 il passa la riviere de Mozelle & campa pres Condet & ce jour furent desfaits quatre à cinq cens Allemans menans vivres au Duc René. 16 16. il déjeusna au Pont de Condet, alla vers le Pont à Mousson pour rencontrer le Duc Rene qu'il trouva en bataille gardant un passage & un fort pres dudit pont & fut tout ce jour en bataille au devant du Duc Rens & soupa & coucha pres de ce sort, le 17. il dejeuns en son camp à une lieue du Pont à Mousson, vint jusques au passage & fort que le Duc René tenoit pour tacher de le passer & y trouva ce Duc René en bataille qui gardoit ce passage, & le Duc de Bourgogne fut tout le jour en bataille & y resta avec son armée, le 18: le Duc René abandonna le Chateau & le Pont à Mousson où le Duc de Bourgogne entra & coucha en l'Eglise St. Antoine, le 19. il dejeuna à Pont à Mousson & campa pres Condet, le 30. il campa pres le village d'Essey lez Nan-Cca

1476.

ey, le 21. il campa à Neuville entre Nany & St. Nicolas, le 22. il campa devant Nany

qu'il affiegea.

Le 30. Novembre le Duc de Bourgogue essant au siege de Nancy y celebra la seite de St. André & ordonna un plat de creue pour les Chevaliers de l'Ordre de la Toison qui afsisterent à cette feste & qui disserent avec Mr. le Bassard.

Le premier Decembre la Duchesse essant à Gand avec Mademoiselle de Bourgogne ordonna quatre plats de creue pour les siancailles de la fille du Seigneur de la Gruthusse & le 29. de ce mois le Roy de Portugal qui estoit venu au Chateau d'Amans vint voir le Duc de Bourgogne en son camp au siege devant Nancy & y sut regalé de vin &

epices.

Le Dimanche 5. Janvier le Duc de Bourgogne estant au siege de Nancy, averty de la venue du Duc René de Lorraine son ennemy avec une grande puissance de gens de guerre, Lorrains, Allemans, François à autres pour venir faire lever ce siege à le combattre, sit en grande diligence mettre se gens d'armes aux champs laissant ledit siege garny à assembla son armée entre la Maladerie lez Nancy à la Neuville, à ayant peu de gens de son costé attaqua vaillamment ses ennemis, mais leur grand nombre rompit son armée qui sut mise en deroûte, à y surent pris à tuez plusieurs nobles vassaux à subjets de ce

\*Cequisult mise en deroûte, & y surent pris & tuez n'est pas plusieur's nobles vassaux & subjets de ce dans le Jout Duc, le siege sut abandonné avec toutes les acru le de-provisions de vin 4 epices, cires & autres voir adjouter pour tous les Offices, \* & le Duc y perdit pour l'eclair malbeureusement la vie ne laissant qu'une semplifiement de l'histoire.

DUROY LOUIS XI. 405 Gand avec la Duchessede Bourgogne sabele

1476,

Gand avec la Duchelle de Bourgogne ja belle mere.

Epitaphe de ce Duc rapportée par Pontus Heuterus,

Te paçis piguit, te tæduit atque quietis, Carole, ficque jaces? jamque quiefce tibi.

Autre rapporté par Teschenmacher dans son histoire de Gueldres.

Te piguit pacis, tædultque quietis, in urna Mortue jam Carole, litis amice jace. Æthera num pateant tihi, vel descensus averni, Sollicitus nec eras, me neque cura premit,

### REMARQUES

Sur l'Histoire du Roy Louis XI. par Mr. Varillas,

S I le public doit avoir de l'obligation à ceux qui luy donnent des Histoires veritables, il ne doit pas avoir moins d'indignation contre ceux, qui abusans du talent & de la facilité qu'ils ont pour écrire, ne les mettent en œuvre que pour publier des Histoires romanesques.

Entre ceux qui se sont le plus distingués par ces sortes d'écrits Mr. Varillas est un des plus fameux, il a si adroittement messe le vray avec le faux, & appuyé ses mensonges par tant de citations de titres, d'instructions, de lettres, de memoires, & de relations controuvées, qu'il en a fait accroire à tous ceux qui ne se sont pas dessiés de ses imaginations.

Cc 3

Il n'y a que cela qui puisse excuser ceut qui ont eté chargés d'examiner les Ouvrages de cet Autheur, les termes d'Anecdotes les ont eblouis, ils ont passé sous ce titre specieux & sans rien approfondir des Histioires si secretes, que personne n'en avoit jamais rien sceu, pas mesme ceux du temps desquels on voudroit saire accroire qu'elles

se sont passées.

Cependant cet Autheur a de charmansendroits, il decouvre les intrigues les plus cachées des cabinets des Princes, il rappelle une infinité d'evenemens finguliers, & il les enchasse agreablement dans le corps de ses Histoires, cela forme un composé qui se fait lire avec plaisir, que l'on ne quitte qu'avec peine, dont on a de l'impatience de voir le denoüement, & qui est d'autant plus dangereux qu'il gaste l'esprit & le remplit de fausses ldées, & de prejugés qui paroitront legitimes à ceux qui voudront les appuyer sur les Privileges accordés pour les imprimer.

Il y a mesme dans ses Histoires un certain air d'authorité qui impose, & auquel il semble qu'il ne soit pas permis de resister, l'Autheur a eu le plaisir d'en triompher & la temerité de menacer le Roy dans l'Epitre Dedicatoire de l'Histoire du Roy Hesery III. que si on ne luy payoit pas sa pension, quarante cinq ou cinquante volumes qu'il avoit prets à mettre en lumière couroient risque de perir dans sa poussière.

Quelle perte pour le public si l'on etoit persuadé que ces ouvrages promis avoient autant de solidité & de verité que d'agrement? mais quelle idée peut on se sormer d'un Historien qui en ecrivant la vie du Relier.

### DUROY LOUIS XI. 407

Henry III. debute par un conseil tenu par ce Prince à Cracovie en 1574, dans lequel il introduit & fait parler Carnavalet \* qui etoit \* C'est aux mort dès l'an 1571. sans avoir laisse qu'un pages 13. & fils, qui ne pouvoit pas encore avoir cinq me edition ans, comme on l'apprend des Memoires de de Paris de M. de Castelnau To. 2. p. 817. & 818. & qui 1694. apres ce Conseil fait partir le Roy Henry III. à la fin du mois de May quoyque le Roy Charles IX. son frere ne soit mort que le 30. de ce mois & que la nouvelle n'en ait eté portée en Pologne que le 11. ou le 12. Juin.

Quelle foy adjoutera t'on à un autheur qui commence par des beveues si grossieres, qu'ilappuye pourtant de raifonnemens si-singuliers & de circonstances si positives, qu'il semble qu'il ait en entrée dans le cabinet de ce Prince & qu'il en ait recueilly tous les discours qui

s'v font tenus?

On jugera de cette Histoire du Roy Henry III. par cet echantillon pour venir à celle du Roy Louis XI. qui doit faire le sujet de ces

Remarques. \*

Ce n'est pas que l'on ait entrepris de sui l'edition de vre l'Autheur pas à pas, & de redresser tou-les ont eté tes les faussetés, les meprises, les contra-faittes. dictions & les citations forgées qui se trouvent dans cette Hittoire, Hfaudroit pour cela deux volumes aussi gros que ceux qu'il en a donnés, mais dans le deffein que l'on a eu de faire imprimer l'addition à l'Histoire du Roy Louis XI. & d'y adjouter quelques par ticularités de la vie de ce Prince, on a cru qu'il estoit necessaire de desabaser le public des preventions où il pouroit erre en faveur d'une Histoire plus remblie de mensonges que de verités.

Entre les Historiens François qui ont trant-Cc 4

qu'il avoit à la revolte, & Jean Duc de Bourbox par le motif du refus de la charge de Connetable qu'il croyoit avoir demandée dans une conjoncture propre à n'etre pas refulé.

Il ne devoit pas ignorer que le Duc d'Alencon s'appeloit Jean & non pas Charles, que le Duc de Bourbon s'appeloit Charles & non pas Jean, que l'office de Connetable n'etoit pas lors vacant, Artus de Bretagne Comte de ... Kichemont qui n'est mort qu'en 1457. en ayant eté pourveu des l'an 1429. & qu'ainsy cet office n'a pu etre demandé par le Duc de Bourbon, ni servir de pretexte à sa retraitte.

Le mecontentement du Duc de Bourbon ne dura pas longtemps, il fit sa paix peu apres, mais si l'on en veut croire Mr. Varillas (p. 12.) apres avoir pfié le Dauphin de chercher une autre retraitte que celle qu'il luy avoit donnée, en quoy il fait tort à ce joune Prince, qui s'estant laissé, pour ainsy dire, enlever par les Dues d'Aleucon & de Bourbon, reconnut bientost sa faute, & par Histoire de l'entremise du Comte d'Ense reconcilia avec Charles VII. le Roy son Pere, \* à qui il demanda pardon de la legereté qu'il avoit fait paroitre en cet-

editton du Louvre pag. 410. & 411.

CR 1433.

te occasion.

Ce ne fut point le Duc de Bourgogne qui fut l'entremetteur de cette reconciliation, le Dauphin ne luy en sceut pas mauvais gré, & ne s'imagina pas, comme il est dit (p. 14) que le Duc de Bourgogne, ayant en la personne du Comte de Charolois, un fils entreprenant, il ne vouloit pas luy donner un mauvais exemple, le Comte de Charolois n'etoit Il etoit né agé que de sept ans en 1440. \* & ce n'est pas un age où on soit capable de former de gran-

> des entreprises. Mr. Varillas palle tout d'un coup à la retrait-

#### DU ROY LOUIS XI. 411

traitte du Dauphin en Dauphiné, qui est arrivée en 1448. \* & non en 1456, comme il le Charles VII. dit à la marge de la (page 16.) avec des cir- p. 230.

constances qui sont toutes de sa facon.

Il adjoute (pag. 18. & 19.) que le Roy Charles VII. approchoit de soixante ans, qu'il venoit de recouvrer la Guyenne, que la Cour de Rome. qui avoit favorisé les François contre les Anglois, ne les avoit pas plussoit veus chasses de la Normandie & de la Guyenne, qu'elle avoit changé de conduirte & levé les excommunications fulminées contre Edonard. III. Koy a'Angleterre, mais que le Roy Charles VII. avoit mieux aimé hazarder ses nouvelles conquestes, que de laisser plus longtemps son fils faire le Roy en Dauphind & pour prouver tout cela il cite la negociation du Cardinal Giles.

La Chronologie de ce temps detruit tous ces faits, la Guyenne a eté entierement reduitte en 1453, le Roy Charles VII. n'avoit lors que 51, ans etant né en 1402, le Pape apres cette reduction n'a pullever les excommunications fulminées contre le Roy d'Amgleterre Edouard III. qui etoit mort soixante seize ans auparavant \* ce ne pouvoit estre e siemment aussi Edouard IV. qui n'a commencé à regner en 1377 Hiqu'en 1460, le Dauphin etant lors retiré aux stoired'Angu'en 1460, le Dauphin etant lors retiré aux stoired'Angu'en 1460, le Cardinal Gilles ce ne peut estre qu'imagination de l'autheur.

Il y a eu environ ce temps, deux Cardinaux de ce nom, l'un nommé Jean Gilles & l'autre Gilles de Viterbe \* & aucun des deux \* Ciannian.
n'a pu etre employé par le Roy Charles VII. le premier est mort en 1407, quinze ans avant que ce Prince fut parvenn à la Couronne, le seçond n'est venu au monde qu'on.

1473.

1472. onze ans apres la mort de ce Rm. La sortie du Dauphin de la Province du Dauphine sa retraitte en Brabant & deux negociations pour le raccommoder avec le Roy son Pere sont rapportées (p. 20.) & suivantes, il y est dit que le Duc de Bourgogne envoya son Gendre Ravestain au Roy pour luy expliquer de quelle maniere le Dauphin s'etoit retiré dans son pays, que le Roy se contenta de presser de temps en temps son fils de retourner à la Cour, que le Dauphin profitant du dessein du Pape Calixte III. de faire une ligue generalle contre le Turc fit propofer au Roy Charles VII. pat Jofredy legat es France de mener les troupes Françoises au fiege de Constantinople, & que le Duc de Cleves fut chef de la seconde ambassade tout cela est fondé, dit il, sur la relation d'Adries de Croy, sur ce que le Comte de Ravestain (qu'il veut faire passer sans raison (p. 408.) pour batard de la maison de Cleves) avoit epousé une des filles bastardes du Duc de Bourgegue, sur la negociation & la Remontrance de Infredy Evelque d'Arras & Legat du Pape, & fur les lettres d'Edonard III. Roy d'Angkterre au Pape Calixte III.

de Croy \* dont on vent faire accroire avoir ven la Relation n'etoit pas encore né; Re-Chevalier de la Toison vestain n'etoit pas encore gendre du Duc de d'or en 1519. jerus.

Vant p. 352.

Bourgogne, il etoit marié à Beatrix de Portse en 1553. Me gal qui n'est morte qu'en 1469. Anne fille naturelle de Philippe le Bon Duc de Bourgogne sa seconde femme etoit lors mariée en premieres nopces à Adrien Seigneur de Borselle \*Voyez cy de- mort en 1468. \* la mesme année le Seigneur de Ravestain l'epoufa, mais depuis la mort de de Duc Philippe, Jean Joffredy Everque d'Ar-

Ces Preuves sont toutes inventées. Adries

DU ROY LOUIS XI.

ras, n'a point eté Legat en France du vivant du Roy Charles VII. On ne fera jamais voir de lettres du Pape Calixte III. an Roy d'Angleterre Edouard III. ce Prince etant mort soixante & dixhuit ans avant l'exaltation de ce Pape, qui est mort en 1458. \* & si on vouloit \* Ciaconiui. dire que ces lettres sont adressées au Roy d'Angleterre Edouard IV. cela ne pourroit pas etre, puis qu'il n'a commence à regner qu'en 1460. deux ans apres la mort du Pape Calixte III.

La verité est que le Duc de Bourgogne n'a envoyé qu'une fois ses Ambassadeurs à ce fujet vers le Roy Charles VII. que ny Raves stain ny le Duc de Cleves n'ont point eté chefs de cette Ambassade, & que la charge en fut donnée à Jean de Croy & Simon de Lallaing, leur negociation est exprimée naturellement & fort au long dans l'histoire du Roy Char- Histoire de les VII. dans les Memoires de Du Haillan, & Charles VII. dans la Chronique de Monstrèlet.

p. 288. &

Entre les Princes & Seigneurs qui eurent 706. le plus d'empressement à prevenir les effects du ressentiment que le Roy Louis XI. pouvoit avoir garde contre ceux qui ne luy avoient pas eté favorables aupres du Roy son Pere, il a plu à Mr. Varillas de nommer le Dus d'Orleans \* & de le faire partir pour aller au . Page 30. devant de luy jusques sur la frontiere du Royaume, quoyque ce Prince, qui etoit lors agé de soixante & dixans, fut resté aupres de la Reyne Douariere pour la consoler, & qu'il ait eté uni des Princes menans \* Ceremole deuil à l'enterrement & au service du feu nial de Fran-Roy Charles VII. qui se firent les 5. & 6. 180. Hist de Aoust 1461. \* pendant que le nouveau Charles VII. Roy etoit en chemin pour le faire sacrer à P. 317. addi-Reims.

tion à Monfrelet. D 22.

Le Roy Charles VII. etant mort le Roy Louis XI. se fit sacrer à Reims. Mr. Varille pour en rendre la ceremonie plus pompeule y fait trouver quatre Ambailadeurs d'autant de Roys d'Orient, il dit (pag. 31) que le cnef de cette Ambassade etoit un Cordelier nommé Louis que le Pape Calixte III avoit autrefois envoyé aux Chretiens schismatiques, que ce Religieux s'etoit si bien acquité deson devoir, qu'il avoit merité des louanges extraordinaires non seulement d'Eugene IV. qui luy avoit continué sa mission, mais encore de Pie II. qui luy fit expedier des Bulles de Patriarche sans les luy delivrer, qu'aussitost que ces Bulles furent expediées, le Cordelier en exerca les fonctions en Allemagne, qu'etant passé en France, le Roy l'amusa jusques à ce qu'il eut eté informé que c'etoit un **f**ourbe, & qu'en ayant eu des preuves, il se contenta de luy faire un aigre reproche, sur les attentats qu'il avoit faits dans son Royaume contre les Privileges de l'Eglise Gallicane, il cite pour preuve le Registre de Pie II. & les provisions de ce Patriarche qui sont dans ce Registre.

Il y a dans ce recit un melange de vray & de faux, car comment se peut il faire que le Pape Calixte III. ayant envoyé ce Cordelier aux Chretiens schismatiques, sa inission ait eté louée & continuée par Eugene IV. qui etoit mort huit ans avant que Calixte III. ait

eté Pape.

Voyez ey devant pag. 320. Il est parlé de ce Cordelier nommé Louis de Boulogne\* dans les Commentaires du Pape Pie II. il avoit eté envoyé par le Pape Calixte III. vers les Grecs schilmatiques, dont il amena quelques uns à Rome, lesquels il voulut faire passer pour Ambassadeurs des Roys de Trebisonde de Perse & Armenie.

#### DU ROY LOUIS XI.

Michel Auger se disoit Ambassadeur de Da-Commenvid Roy de Trebisonde, Nicolas Tephelon se ditaires du Passoit Ambassadeur de George sils d'Alexandre pe Piell. 1.5 e Roy de Perse, de la grande Armenie & de la petite Iberie. Mahomet Trucumanno, se disoit Ambassadeur d'Asam sils de Carailucas Trucumanno gendre de l'Empereur & Roy de Mesopotamie, Cassada Carceccham se disoit envoyé de Gorgora sils de Gazabecchi Duc en Iberie majeure & Morat Armenius se disoit Envoyé de Urtebecus Seigneur de l'Armenie mineure.

Outre ces noms & ces titres extraordinaires qu'ils s'etoient donnés ils se parerent d'habits extremement bigeares, & par le secours de leurs quesses & le debit que le Cordelier sit de quelques Indulgences, ils trouverent le moyen de voyager par l'Allemagne, l'etat de Venise, & de se rendre à Rome, lieu de leur Ambassade imaginaire.

Le Pape Pie II. les receut honorablement, il promit de faire le Moine Patriarche, il en fit mesme expedier les Bulles, sans pourtant les luy delivrer, & à l'egard du secours qu'ils demandoient, il repondit, qu'il ne pouvoit rien entreprendre sans l'assistance de

la France où il les envoya.

Ces Ambassadeurs en figure arriverent en France sur la fin du Regne du Roy Charles VII. \* ils en virent la Pompe funebre, & \* voyés cy on leur permit à Reims de voir la ceremonie devant pagdu sacre du nouveau Roy, ils n'en obtinrent 320-autre chose, car ce Prince reconnut d'abord que ce maitre Moine étoit un bon Apostre & que luy & ses compagnons n'etoient que des vagabons qui avoient plus d'attention à remplir leur marmite par le sécours de l'argent qu'ils tiroient de leurs questes, que d'é-

tendre & faire fleurir la religion Chretienne, on leur ordonna de fortir au plus viste da Royaume, où ils ne firent aucunes fonctions, n'ayant pour cela, ny caractere, ny mission,

ny authorité reconnues.

Le Pape, quoy qu'il ent eté de plus legere croyance, n'avoit pas laissé d'entrer en quelque deffiance à leur egard, il fit informer dans tous les lieux d'Allemagne où ces pretendus Ambassadeurs avoient passé, de quelle maniere ils s'y étoient gouvernés & avant appris qu'ils y avoient fait quantité de brigandages spirituels, dont ils avoient retiré des sommes considerables, il sit au retour une forte reprimande au Cordelier, luy deffendit de prendre le titre de Patriarche, qu'il s'etoit donné par tout, & le chassa honteusement avec ses compagnons des terres de l'Eglise, mais il n'en sut pas plutost dehors qu'il recommença un metier qu'il avoit trouvé plus agreable, que celuy de mener une vie reguliere dans un Cloitre.

Le Pape Pie II. fut averty que malgré ses corrections & les dessences qu'il avoit saittes à ce Patriarche imaginaire d'en faire aucunes sonctions, il ne laissoit pas d'en saire metier & marchandise, sur les terres de la Republique de Venise, il en ecrivit au Senat de cette Republique & le pria de saire arrestet ce Cordelier, qui, en ayant eté averty, se retira avant qu'on eut pu luy mettre la main sur le colet, ces circonstances se trouvent rapportées au livre 5. des Commentaires de Pie II. mais on n'y trouve pas les provisions de ce Patriarche, ny la lettre de ce Papeau Senat quoyque Mr. Varillas l'asseure à la mar-

ge des pages 32. & 34.

L'adresse avec laquelle Mr. Varillas pretend tend page 38. que le Roy engagea le Duc de Bresagne à luy rendre hommage est encore une imagination, Charles d'Anjou Comte du Maime, dont il veut que la maladie presque continuelle ait eté le pretexte du voyage du Roy. estoit un Prince d'une santé si robuste, qu'il avoit eté dans toutes les guerres qui s'etoient faittes depuis qu'il avoit eté en age de porter les armes, la mort du Roy Charles VII. son beaufrere, auquel il avoit eté tres attaché & dont il etoit le favory, luy fut tres sensible, il ne prit d'autre party dans son affliction que de se consoler avec la Reyne Douairiere sa sœur aupres de laquelle il demeura sans assister à aucunes ceremonies publiques, le pretexte du voyage du Roy en Bretagne fut une devotion à St. Sauveur de Rhedon, • le Duc Bretagne pat de Bretagne s'etoit rendu à Tours auparavant, d'Argentrei & y avoit fait hommage au Roy † au mois dep. \$59. Decembre 1461.

La delivrance du Duc d'Alençon fignala le d'hommage commencement du regne du Roy Louis XI. dans le 2. le proçes de ce Duc est imprimé \* & Mr. Va. Tome de la rillas y auroit trouvé assés de bons materiaux nouvelle hipour bien expliquer cet evenement, mais il tagne. a mieux aimé inventer des faits & des preus Traitté de ves que derapporter ce que d'autres ont pularion des blié avant luy.

Jean Duc à Alençon estoit si attaché au Roy avec quel-Charles VII. & si estimé de ce Prince qu'il fut ques procés preseré à plusieurs autres pour estre le parain Mr Dupuy. du Dauphin, † il servit fidelement le Roy † Histoire de dans la guerre contre l'Angleterre, & ce ne su Charles VII. qu'en 1440. qu'il servit ade la Cour & qu'il p. 370. emmena le Dauphin.

Cette mesintelligence sut bientost appaisée, Charles d'Artois Comte d'Eu sit leur accomodement & le Duc d'Alençon demeura

La Duchesse de Savoye sa belle mere & aussy sa tante ne luy donna pas de meilleures esperances, ensorte qu'estant au desespoir d'avoir eté si mal receue, elle prit le party de s'en retourner par Mantone à Venise & de là dans l'isse de Rhodes sans oser aller en France n'ayant que trop eprouvé en Savoye jusques où s'estendoit la liberalité & la magnificence des Princes de delà les monts. Propter quas res mærens omni spe posita, Regina infelix, retro per Mantuam & Venetias in Rhodum navigavit nec ausa est in Gallias proficisci, jam pergustata apud Sabaudienses, Uteromontanorum liberalitate & magnificentia Principum.\*

Comment. de Pie II 1.7. p. 180.

Quelques relations que l'on veuille citer au contraire elles passeront asseurement pour inventées & le temoignage du Pape Pie II. l'emportera toujours dans l'esprit des gens bien sensez, c'estoit à luy que la Reyne de Cypre s'estoit adressée, il luy avoit conseillé d'aller en France, il n'y a pas lieu dedouter qu'elle ne l'ait informé des raisons qu'elle avoit eu pour n'y pas aller & du peu de fruit qu'elle avoit esperé de ses lettres de recommandation, & elle a bien temoigné depuis qu'elle n'esperoit gueres de secours de ce costé, puisque n'ayant pas reussi dans son expedition & ayant eté quelques années apres entierrement chassée de son Royaume, elle ne choisit d'autre retraitte que la ville de \* Ciaconius Rome où elle est morte en 1487. \*

T. 3. p. 123. La Pragmatique sanction du Roy Charles VII. est une de ces loys fondamentales du Royaume connue de tous ceux qui scavent tant soit peu l'histoire Ecclesiastique de France: les Conciles de Constance & de Basse qui l'ont precedée & de qui elle a eté tirée sont imprimez, & si Mr. Varillas les avoit leus, il DU ROY LOUIS X I.

en auroit pu parler autrement qu'il n'a fait

p. 49. & suivantes.

Il avoit eté resolu dans le Concile de Constance d'en convoquer un second cinq ans apres & qu'ensuitte on convoqueroir des Conciles tous les dix ans, & bien loin que ce Decret euteuson execution non seulement on n'avoit point assemblé le Concile de Basse dix ans apres celuy de Constance, comme Mr. Varillas le dit, mais on avoit eté seize

ans \* sans assembler de Concile.

L'explication que Mr. Varillas donne p. 72. stance a & 53. des articles de la Pragmatique Sanction commence ne convient point au dispositif de cette or-en 1414. & donnance, l'article 18. fairdessenses de te celuy deBaste nir le chapitre des Chanoines pendant le temps de la grande Messe, l'article 19. destend les spectacles & les banquets dans les Eglises, c'est au 20. & non au 19. que la peine contro les Prestres concubinaires est ordonnée, le 21. declare que l'on n'est point obligé de fuir la compagnie des Excommuniez à moins que l'excommunication n'ait eté denoncée ou qu'elle soit publiquement notoire, c'est dans le 22 qu'il est deffendu d'interdire les lieux sinon à cause des fautes, des maistres, des Recteurs ou des Officiers & non en confideration de l'excommunication des particuliers y estans à moins que les maistres des lieux n'eusseut differé de les . Cette Clemettre dehors deux jours apres qu'ils en aus mentine a ront eté requis, & l'article 23. abolit la cles eté remise en mentine litteris \* & declare que le fait enon- vigueur en France par la cé dans les lettres Apostoliques ou autres, reception ne pourra nuire à ceux qu'il regarde, à moins des differenqu'il n'y en ait d'autres preuves par temoins tes Bulles ou par titres legitimes.

. Il dit p. 56. que le Pape Eugene IV. ne re- de lansenius. Dd 3 ESI-

pour la condamnation

garda la Pragmatique que comme unediminution de son pouvoir qu'il falloit endurer plussost que de separer de sa communion le plus puissant Royaume de la Chrestienté à que Calixte III. qui luy succeda su de mesme sentiment que luy, ne saisant pas reslexion que Calixte III. n'a pas succedé au Pape Esgrue IV. que ce sut Nicolas V. qui luy succeda que Calixte III. a succedé à Nicolas V.

Eugene IV. mort 1447 Nicolas V. mort 1455. Calixte III.

L'histoire de la fortune & des negociations de Jean Jeoffroy Evelque d'Arras est rapportée p. 78. 60. & suivantes, il y est dit que l'obedience que les Ambassadeurs de France rendirent au Pape à Mantone ne l'empescha pas de leur parler de la Pragmatique sanction comme d'une loy seditieuse & de leur faire en presence des Ambassadeurs de l'Empereur & autres un long discours à ce sujet avec menaces contre le Roy & ses sujets, quece affront etoit tresgrand pour la France, qu'il n'etoit pas difficile de repondre au Pape, mais que ceux de l'ambassade n'etoient pas gens à parler sur le champ, qu'il n'y en avoit qu'un seul d'entre eux qui eut le talent de s'enoncer en public & qu'il n'etoit pas tout a fait dans les interests du Roy, que c'etoit Jean Joffredy Evelque d'Arras, homme d'une maissance si obscure, qu'on ne sçavoit que le nom de la Province d'où il pretendoit estre forty, lequel ayant appris à lire, ecrire, composer en mechant latin, & à raisonner de la Religion sur les principes d'Aristate s'etoit introduit à la Cour du Duc de Bourgogne auquel il s'etoit presenté faute d'autre homme intelligent, pour aller à Rome faire approuver l'ordre de la Toison d'or, à quoy il avoit reuffi & pour recompense en avoit eu P Evelche & Arras, puis moit eté fait premier

Secretaire du Duc de Bourgogne, que cet homme aspirant desja au Chapeau avoit eté d'avis de ne rien repondre à la harangue que sa Sainteté venoit de proferer à Mantone, qu'il fit entrer dans son sens la pluspart de ses Collegues & eut affez d'adresse à son retour aupres du Duc de Bourgogne son maistre de luy fairo appronver sa conduitte, qu'il n'en fut pas de mesme des autres Ambassadeurs de Charles VII. puis qu'à leur retour en France ils furent acceuillis avec des injures & des menaces, que peu s'en falut qu'on ne les traitta en criminels de leze Majest, que Danez Procureur general au Parlement de Paris informa contre le discours du Pape & protesta contre tout ce qui s'etoit fait & se seroit à l'assemblée de Mantone, tout cela fondé, dit-il, sur la reponse de Pie II. aux Ambassadeurs de France Mantoue les veritables causes de l'institution de l'Ordre de la Toison d'or, & l'information imprimée de Danez Procureur generali contre le discours du Pape.

L'assemblée de Manione s'est tenue en 1459, par le Pape Pie II. en veue de faire une ligue entre les Princes Chretiens pour faire la guerre au Turc, comme aussy pour y recevoir l'obedience des Princes de la Chrestienté & y etablir sa domination souveraine,

Le Roy Charles VII. y envoya ses Ambasa sadeurs entre lesquels il a plu à Mr. Varillas de mettre Jean Josse Evesque d'Arras, & à la page 62. il fait approuver le silence & la conduitte de cet Evesque par le Duc de Bourgogne son maistre, de sorte que Jean Josse de trouve avoit deux maistres l'un, le Roy Charles VII. l'autre le Duc de Bourgogne, il faut debrouiller ce qui en est, ainsy que tout le recit sait à ce sujet.

Dd 4

Jean Jostedy n'etoit point d'une naissances ebscure qu'on ne sceut que le nom de la Province d'où il se disoit sorty, son Pere & son grand Pere estoient marchands, de la ville On Lucheu en Bourgogne, il s'etoit fait Religieux de l'ordre de Cluny & avoit pris les degrés de Docteur en Theologie & en Droit, il avoit eté Prieur de nostre Dame du chateau de Salins & Abbé de St. Pierre de Luchen, il s'etoit attaché au service du Duc de Bourgogne lequel il a quitté depuis pour passer au service du Roy Louis XI. qui l'avoit pris en affection pendant qu'il etoit retiré en Brabant.

Il n'est pas seur que Jean Josse y ait eté demander à Rome l'approbation de l'Ordre de la Toison d'Or, cette approbation ne paroist nulle part, elle n'etoit ny d'usage ny necessaire, les veritables causes de l'Institution de la Toison d'Or ont eté citées en l'air; supposé cependant que cette approbation ait eté obtenue & que Josse y ait eu pour recompense l'Ervesché d'Arras, cette recompense a eté tardive, l'Ordre de la Toison d'Or ayant eté institué en 1429 stile de France & Josse y n'ayant eté elu Evesque d'Arras qu'en 1453. \* par la demission de Jaques de Conimbre.

\* Logrius in Chronico Belgico.

**4** • . . .

Il est tres certain que jamais Jossey n'a eté au service du Roy Charles VII. Et qu'il n'a point eté l'un de ses Ambassadeurs à l'assemblée de Mantone, il etoit dans ce temps là au service du Duc de Bourgogne, il sut l'un de ses Ambassadeurs à cette assemblée, il en faisoit les fonctions avant que les Ambassadeurs de France y sussent arrivez, & il y porta la parole pour faire les excuses de ce que le Duc de Bourgogne ne s'y etoit pas trouvé en personne.

#### DU ROY LOUIS XI.

Le motif de l'assemblée de Mantone estoit de faire une ligue contre le Turc & le Duc de Bourgogne avoit pris à ce sujet des engagements des plus particuliers, il ne s'etoit pas contenté de promettre un secours considerable pour cette guerre, mais dans le sameux fesim du saisan \* sait dans la ville de Lille, il \* 11 yeuravoit sait vœu d'aller en personne à la teste une descride son armée, les Princes & les principaux prion etcadue dans les Seigneurs de sa Cour avoient à son exemple memoires sait de pareils vœux de sorte qu'ils se trou- d'Olivier de voient engagez dans cette entreprise par les la Marche. liens les plus sacrez de la Religion.

Des Casuittes commodes auroient pu dire que ces vœux s'estans faits apres avoir tenulongue table, ils n'engageoient pas si fortement que s'ils avoient eté faits à jeun, & cette decision ne paroistroit peut estremement relachce à des gens rasinez en matie-

re de Politique.

Le Dus de Bourgogne plus scrupuleux songea à executer son vœu, au moins en partie, l'assemblée de Mantone, à laquelle il avoit eté invité par le Pape Pie II. luy parut favorable à son dessein, il resolut d'y envoyer plusieurs Ambassadeurs, il leur donna pour ches Jean Dus de Cleves son neven l'un de ceux qui avoit sait vœu avec luy.

Le Pape, ayant appris l'honneur que le Duc de Bourgogne luy faisoit, de luy envoyer un Prince son neveu pour chef d'Ambassade, resolut, de luy faire tout l'honneur possible, il envoya, contre l'ordinaire, deux Cardinaux à sa rencontre & eut pour luy & ses Collegues toutes les distinctions qui estoient deues à leur naissance & à leur qualité.

Jean Jeoffroy Everque d'Arras, l'un des Am-. bassadeurs du Duc fut chargé expressement.

Charles VII fieurs negociations \* particulierement en P. 283. 477. Espagne où il s'etoit beaucoup distingué, Guillaume Chartier Evesque de Paris estoit un habile politique qui connoissoit parfaittement les affaires du Royaume, il en a lais-Ké des marques dans la harangue qu'il fit au Roy Louis XI. fur l'estat de son Royaume apres \* Bibliothe-la bataille de Mont-le-Hery \* Thomas de Courque de la celles avoit eté employé en plusieurs nego-Croix du clations, le Concile de Baste l'avoit deputé Maine. en ambassade vers le Roy Charles VII. les actes de ce Concile font mention qu'il avoit parlé au Roy pendant deux heures & qu'il luy avoit extremement plu, loquutus fuit solemnisfime. & per duas boras tenuit & valde Regi placuit \* il avoit eté jugé digne de remplir la Voyés les eclairciffeplace de Cardinal, mais n'ayant pas moyen mens for . de soutenir cette dignité, il l'avoit resusée l'authorité des Conciles apres y avoir eté nommé † par le Pape ou & des Papes Anti-Pape Felin V. enfin il estoit en si grande reputation pour l'eloquence de la chaire † Ciaconius T 2.P. 947. qu'il fut choisy pour faire l'oraison funebre \* Histoire de du Roy Charles VII. \* en l'Eglise de St. Denys ce Roy p. & Guillaume Consinot Bailly de Rouen avoit Histoire de eté employé dans plusieurs ambassades + & Charles VII, estoit si eloquent que ses collegues le priep. 878. rent de soustenir devant le Pape Pie II. l'honneur de la France & les droits du Duc de Ca-\*Comment. labre sur le Royaume de Naples \*, ces porde Pie II. p. traits tres ressemblans, tirez d'autheurs ori-\$7. ginaux & contemporains sont bien differens de ceux que Mr. Varillas en adonnés, & il est eftonnant qu'il ait si peu connu ceux qui ont eté employez à cette ambassade qu'il les ait voulu faire passer pour ignorans & incapables

> de parler en public, ce qu'il dit là dessus pag. 60. est si injurieux à la memoire de ces grands hommes qu'il falloit necessairement le re-

> > -2916

dresser sur un endroit de son histoire où il a

mis le plus de fables.

L'Evesque d'Arras a deu garder le silence dans les disserens du Pape avec le Roy Charles VK. tant au sujet de la Pragmatique sanction que du Royaume de Naples, cela ne le regardoit point & le Duc de Bourgogne son maitre auroit eu raison de luy faire des reproches s'il s'etoit ingeré de parler d'une chose où il ne pouvoit prendre tout au plus qu'un

interest tres eloigné.

Les Ambassadeurs de France avoient à faire à un Pape habile & entesté au delà de l'imagination, il ne voulut rien demordre de ce qu'il avoit fait en faveur du Bastard d'Arragon contre le Duc de Calabre, les Ambassadeurs de France luy en firent des reproches dans une audience particuliere qu'il leur donna à ce sujet, leur discous dura. deux heures & le Pape se vanta d'y avoir repondu sur le champ d'une maniere si vive que ces Ambassadeurs n'eurent rien à y repliquer & que quelquesuns mesmes d'entre eux luy firent des excuses de l'avoir trop. pressé à ce sujet, c'est peut estre de cette action dont Mr. Varillas a entendu parler. mais elle ne s'est point passée dans une audience publique, Jean Joffredy Evesque d'Ar- \*Comment. ras n'y estoit pas, & il ne s'y agissoit point dede Pie II. p. la Pragmatique Sanction. \*

Le mauvais succes des Ambassadeurs de nom qui s'est France ne peut estre imputé qu'à l'enteste- renduillument & à l'injuste politique du Pape, ces stre n'estie Ambassadeurs ne meriterent pas pour cela pasencore d'estre accueillis avec des injures & des re-mort Evesproches & d'estre traittez en criminels de que de La-leze-Majesté, Danez † n'informa point con- Gallia Christie eux ny contre le discours du Pape 3 il ne stiena.

fit point imprimer son information, il n'etob pas Procureur general & ne l'a jamais esté, c'estoit Jean Danvet qui estoit lors Procurent general & qui a eté depuis premier Prefident du Parlement; il protesta seulement contt les menaces du Pape au sujet particuliere ment d'une constitution \* faitte à Mantone, constitution coutre les appellations que l'on voudioit

Execrabilis, faire des jugemens de la Cour de Rome at elicest au 7. livre des De-futur Concile.

cretales l. z. tit 9 ch t & dans les Comment. †Elle est imprimécau 2 livre de Roy Louis XI par Ma-

**e**hicu.

Cette protestation † du Procureur general fut faitte par ordre expres du Roy Charles VII. qui ne voulut pas permettre qu'une constide Pie II. 1.3. tution si passionée & si contraire à l'ancienne liberté & à la pratique de l'Eglise fut executée dans son Royaume, & qui voulut conserver, par cet acte solemnel, une ressourl'histoire du ce & une vove de justice à ceux qui se trouveroient opprimez par l'avidité, la politique, les intrigues & les passions de la Cour de Rome.

> Mr. Varillas parle à la page 66. de l'adrefse dont l'Evesque d'Arras se servit pour faire abolir la Pragmatique Sanction, il luy fait penetrer un secret qui est que le Roy Louis XI. avoit de la consideration pour Jean d'Anjon Prince de son sang, Duc de Calabre, fils unique de René Roy de Sicile son Oncle, & mesme qu'il avoit dessein d'en faire son gendre en luy donnant en mariage Anne de Frant sa fille aisnée, ce sont ses paroles, qu'il dit avoir tirées des premieres lettres du Roy à Charles Comte du Maine & qu'il repete encore pages 81. & 104. & page 148. de sa comparailon.

> Si ces lettres existent (dont on a lieu de douter) il faut que Mr. Varillas les ait mal Entenques, cur certainement ce a'estoit point

## DU ROY LOUIS XI.

1 Jean d'Anjou Duc de Calabre que le Roy destinoit sa fille, mais à Nicolas d'Anjou son fils, Madame Anne de France n'avoit, lors de ce projet de mariage, qu'environ deux ans & ne convenoit point à Jean d'Anjou qui en avoit trente sept, elle auroit pu convenir à Nicolas d'Anjou lors agé de treze ans, la proposition de cemariage fut encore renouvellée dix ans apres \* sans aucun effet, Ni. \* Sainte colas Duc de Calabre estant mort en 1473. sans Marthe Hist. avoir eté marié & la Princesse ayant eté ma- France. rice la mesine année † à Pierre Seigneur de † voyez cy Beaujen depuis Duc de Bourbon.

à son Parlement, en avoit ecouté les remontrances au commencement de l'année 1462. sans y avoir egard, que l'Evesque d'Arras apres avoir informé le Pape du succes de sa negociation partit de Paris pour aller porter à Sa Sainteté l'abolition de la Pragmatique, qu'il receut en chemin les nouvelles de sa promotion au Cardinalat avec une lettre du Pape, qui l'invitoit à hater son voyage afin de

Le recit que Mr. Varillas fait page 69. & suivantes au sujet de la Pragmatique Sanction est presque tout imaginé, il dit que l'Evesque Arras avoit fait comprendre au Roy qu'il devoit absolument remettre au Pape la Pragmatique Sanction & se fier entierement à la generosité du souverain Pontife sur l'Investifure du Royaume de *Naples*, que le *Roy* envoya une ambassade extraordinaire à Rome, dont le Cardinal de Contances & l'Evesque d'Arras furent les chefs, avec l'original de la Pragmazique & une lettre du Roy en datte du 27. Novembre 1461. par laquelle il marquoit au Pape qu'il avoit bien voulu luy sacrifier cette loy, que cependant ce Prince, qui n'avoit pu s'exempter de communiquer son dessein

Geneal, de devant pag.

recevoir le chapeau des mains Sa Sainteté, que cet Evesque en sut si transporté de joya qu'il oublia de solliciter le Pape d'accomplir la promesse qu'il avoit faitte d'investir du Royaume de Naples le Duc de Calabre, ou du moins il se laissa persuader den remettre l'execution à un autre temps, qu'il se contenta de la ceremonie que fit le Pape à la messe de minuit, de benir une epée enrichie de diamans & de la commission qu'on luy donna en le congediant de la presenter au Roy, que sa Majesté se plaignit d'estre traittée en enfant par le present d'un bijou & qu'on avoit mesine adjouté la mocquerie à l'injure, puisque le Bastard Ferdinand competiteur du Duc de Galabre s'etoit reconcilié avec la cour de Rome par le seul engagement où il estvit entré de marier sa fille avec Antoine Picolomini neveu du Pape, que l'antipatie de Pie II. pour les François ou la crainte de les rendre trop puissans à Naples l'emportant fur ses promesses, luy fit accorder l'Investiture à Ferdinand & luy fit nommer Lega à latere le Cardinal latin Ursin Doyen du sacre College pour l'installer dans le Royaume de Naples & le couronner: que ces deportemens du Pape firent entrer le Roy dans de nonveaux emportemens de culere, que le Carainal d'Arras essayoit avec une adresse inimitable, que ce Cardinal en fut quirte pour accepter la commission de retourner à Rome pour voit s'il n'y auroit pas moyen de reparer la faute qu'on y avoit faitte, que le Roy luy donna pour collegues les Evesques à Angers & Xaintes & pour chef le Comte de Chaumont.

Quoy que ce recit qui contient plus de vingt pages le trouve appuyé de plusieurs citations de lettres, instructions, remontrances, nevociations, investitures & d'une pre-

Le Roy Lonis XI. estoit trop destiant & connoissoit trop le Pape Pie II. pour se laisser amuser de l'esperance qu'en abolissant sans condition la Pragmatique, il obtiendroit l'Investiture de Naples pour le Duc de Calabre. aussy ce Prince chargea expressement ses Ambassadeurs de demander cette investiture.

Le Pape avoit une ardeur extreme pour l'abolition de la Pragmatique & on ne pou-, voit le flater par un endroit plus sensible qu'en luy donnant des esperances de faire anneantir cette loy:

L'Evesque d'Arras estoit lors à Rome & ayant fait connoitre qu'il pourroit reussir dans cette affaire, le Pape l'envoya en France avec Antoine de Noxe pour y travailler.

Les dispositions où ils trouverent le Roy Louis XI. à cet egard ne pouvoient estre plus favorables, cette loy n'estoit pas de son goust. & il 'h'en falut pas d'avantage pour le porter à promettre de l'abolir; il en ecrivit dans ce sens au Pape & luy demanda en mesme temps deux Chapeaux de Cardinal, pour l'Evesque d'Arras & le Protonotaire d'Albret.

Le Pape bien aise d'engager le Roy & de faire plaisir, au Duc de Bourgogne qui luy avoit ecrit en faveur de l'Evesque d'Arras se resolut à accorder les deux chapeaux qu'on luy demandoit, la promotion se fit le 18. Decembre 1461. \* & aux deux nouveaux & Ciaconian; Cardinaux François, le Pape en adjouta quatre autres scavoir Barthelemy Roverelle Arche-

20[-

vesque de Ravenne, Jaques Amanatus Evesque de Pavie qui a pris depuis le surnom de Picolomini, François fils du Marquis de Mantom & Jaques de Cardonne Evesque d'Urgel.

Le Roy Louis XI. qui s'impatientoit du retardement de la promotion expedia Autome de Noxe & le chargea de lettres par lesquelles il promettoit encore au Pape d'abolir la Pragmatique & pressoit la promotion qui se sit avant que cet envoyé sut de retour à Rome.

Le Pape renvoya Antoine de Noxe en France & luy donna la commission de porter au Roy l'epée qu'il avoit benite la veille de Noel de l'année 1461.

L'Evesque d'Arras ne put pas estre chargé de cette commission, il n'estoit pas encore en chemin pour Rome ayant appris en Francela nouvelle de sa promotion au Cardinalat.

Le Roy l'avoit choisy avec Richard Olivier de Longueil Cardinal Evesque de Coustances, les Evesques d'Angers & de Xaintes pour estre ses Ambassadeurs à Rome & il leur avoit donné Charles d'Amboise Sgr. de Chaumont pout ches de cette Ambassade.

Apres que l'Evelque d'Arras eut eté affeuré de sa promotion à la Pourpre, il songea à s'acquitter de la commission dont il estoit chargé & qu'il avoit tenue secrette jusques alors, il ecrivit à Rome que le Roy avoit promis sa fille au sils de Jean d'Anjou, qu'il souhaittoit un Royaume à sont gendre, qu'il setoit les derniers essorts pour chasser Ferdimand du Throne qu'il avoit usurpé, qu'il n'estoit pas ordinaire aux Papes de s'opposer à la maison de Frame, qu'il falloit rappeler le secours envoyé à Ferdinand, que s'estoit un moyen seur pour appaiser l'esprit

lir la Pragmatique Sanction.

Le Pape, qui s'etoit imaginé que cette Pragmatique eltoit abolie vit bien qu'il l'avoit cru trop legerement & qu'il s'estoit un peu trop fié aux promesses de l'Evesque d'Arras. voicy de quelle manière il en est parlé dans le septieme livre de ses Commentaires p. 186. Creatis ut relatum est Cardinalibus Atrebatensis postanam se navigare in portu cognovit, nec sibi de quasita nimium dignitate ambigendum, qua prius tacuerat de Ludovici animo ad res Siculas scribere capit, filiam Regis parvulam Joannis Andegavensis filio Rhenati nepote fere coætaneo desponsatam esse: genero Regnum optari facturum omnia Ludovicum at Ferdinandum & solio pellat, Pontifici non exusus fore Francorum familiæ adversari, auxilia quæ Ferdinando missa fuissent revocanda, sic Regis animum placari posse, & Pragmaticam Sanctionem certi||ime [ublatum iri.

Quel deplaisir pour le Pape d'avoir eté amusé dans une affaire qu'il croyoit faitte. cependant le Roy ordonna à ses Ambassadeurs de partir pour Rome, ils y arriverent au commencement du mois de Mars de l'année 1462, aussitost apres leur arrivée le Pape tint un Consistoire public où il leur donna audience, le nouveau Cardinal d'Arras porta la parole, il s'etendit beaucoup sur les louanges du Roy & de la nation Françoise, il montra l'ordre pour l'abolition de la Pragmatique, il parla beaucoup de la guerre contre le Turc, de retablir la maison d'Anjou sur le Throne de Naples, de remettre la ville de Genes sous l'obeissance de la France & il promit que le Roy fourniroit quarente mil chevaux & trente mil archers pour chasser le

Ee a Ture

Turc de l'Europe & recouvrer la Terre Sainte.

Le Pape impatient d'entendre les eloges que l'Evelque d'Arras faisoit de son Roy & de sa nation sut ravy quand il eut siny sa harangue, il luy repondit qu'il estoit persuadé de la puissance de la France, de la grandeur & de la pieté du Roy, il s'etendit assez sur la Pragmatique, apres quoy il sit approcher l'Evelque d'Arras, luy mit le chapeau sur la teste, le sit asseoir au rang des Gardinaux & pour temoigner sa joye de l'abolition de la Pragmatique, il ordonna qu'on feroit pendant trois jours des illuminations & desprieres pour rendre graces à Dieu de la suppression de cette Pragmatique.

Ces trois jours ecoulez, les Ambassadeurs de France recommencerent leurs poursuites pour l'Investiture de Naples & ils ne pur sent rien gagner sur l'esprit altier du Pape qui demeura serme pour le party d'Arraga

contre celuy d'Anjou.

L'Evesque d'Arras sut sait Cardinal avant cette ambassade, il n'etoit point à Rome lors que l'epée sut benite, & il ne sut pas chargé de la commission de la presenter au Roy, il n'oublia ny ne differa pas le point principal de son instruction & le Parlement de Paris ne sut point informé de cette negociation avant qu'elle eut eté commencée.

Supposé pourtant que le Roy n'ait pu s'exempter de luy communiquer son dessein & que le Parlement luy ait fait des Remontrances à ce sujet au commencement de l'année 1462. comme Mr. Varillas le dit page 72. dequoy auroient elles pu servir puisque le Roy avoit resolu la chose & en avoit ecrit au Pape des l'année 1461. & que les Ambassadeurs

#### DU ROY LOUIS XI.

de France n'étoient partis que pour terminer cette affaire à la satisfaction de la Cour de Rome.

Il est vray apres cela que le Parlement fut . Elles sons consulté & qu'il fit ses remontrances en 1461. imprimées dans les Me-\* mais la chose ne luy fut renvoyée juridique- moires de ment qu'en 1467. † Mr. Varillas en convient Mr. du Tillet. au Tome 2. de cette histoire page 134. de t Voyez la la comparation.

La Pragmatique Sanction estoit un Extrait sur l'an des principaux articles des Conciles de Cons 1467. Bance & de Baste & cette loy estoit non seu-

lement tres juste, mais encore tres necessajre pour maintenir les Regles & la discipline

de l'Eglise.

Apres que le Rey, par une trop foible complaisance pour la Cour de Rome, ou pentestre par l'envie de detruire l'ouvrage du Roy son Pere, eut donné les ordres pour l'abolition de cette loy, il crut que le Parlement luy donneroit en cela des marques de son obeissance, mais il n'y trouva pas toute la soumis-

fion qu'il attendoit. Jean Balue \* depuis Cardinal, qui d'une voyes cy basse naissance estoit parvenu à une grande 187. faveur aupres du Roy, se flata de reuffir dans cette affaire, il se chargea de porter la revocation au Parlement, & il trouva dans Mr. de Saint Romain Procureur General un homme inflexible qui ne voulut jamais consentir à l'abrogation d'une loy si avantageuse & si necessaire à l'estat, Balue eut beau luy parler avec beaucoup de hanteur & dans son emportement le menacer de l'indignation du Roy, de luy faire perdre sa charge & de le faire punir de sa desobeifsance, il ne gagna rien pour cela saint Romain luy repondit avec fermeté & une grandeur d'ame qui a peu d'exemples qu'il aimoit mieux perdreson estat son bien

Mathieu . Hift de

& sa vie que de faire chose contre son devoir & le bien du Royaume \* digne & genereuse re-Louis XLL2, ponse qui seule fait l'eloge de ce grand homme & doit servir d'un bel exemple à cent qui, comme luy, sont chargez de maintenir les loix fondamentales de l'estat, les libertez de l'Eglise, l'authorité du souverain, &

les droits du public.

L'Investiture de Naples estoit le point principal de la negociation des Ambassadeurs de France à Rome en 1462. Mr. Varillas pretend que Ferdinand d'Arragon s'estoit reconcilié avec la Cour de Rome par le seul engagement de marier sa fille avec Antoine Picolomini Neveu du Pape, que cela joint à lantipatie du Pape pour les François ou à la crainte de les voir trop puissans en Italie luy avoit fait accorder cette Investiture à Ferdinand & à nommer Legat à latere, le Cardinal Le vin Ursin Doyen du sacré College pour l'installer dans le Royaume de Naples & le couronner, & il ne se trompe pas moins en cet endroit qu'aillieurs, car non seulement pout lors la fille de Ferdinand d'Arragon estoit promise à Antoine Picolomini, mais il l'avoit epousée & en avoiten pour dot le Duché de Melphe, le Pichinin qu'il cite comme ayant fait cette negociation pour Ferdinand estoit lors dans le party contraire au sien & chesde l'armée qui luy etoit opposée, le Cardinal Latin Ursin n'etoit point lors Doyen du sacré College, il ne l'a mesme jamais eté \* & le Roy Louis XI. n'a pas pu entrer à ce sujet en de nouveaux emportemens contre l'Evelque d'Arras, ny cet Evesque les essenver avec adresse puisque l'installation & le couronne-

Ciamius.

Comment ment de Ferdinand d'Arragon le sont faitsen de Pie II. p. 1458. \* trois ans avant que ce Roy fut par-#6. 6 37. ACUA venu à la Couronne & que cet Evesque se sur attaché à son service.

Mr. Varillas parle incidemment des troubles d'Angleterre page 83. & il pretend que l'Evefque François d'Antragues Ambassadeur Apossolique en Angleterre etoit cause des revolutions arrivées en ce Royaume, que la maisson de Lancastre avoit eté privée du Throne, que la maisson d'Yorck n'avoit point fait de quartier dans les batailles qu'elle avoit gagnées, & que cet Evesque rendoit à la Franca toutes sortes de mauvais offices en Cour de Rome, il cite pour preuve les lettres de cet Evesque à Pie II.

Cet Evesque est nommé dans les Com+ mentaires du Pape Pie II. qui l'avoit envoyé & qui par consequent devoit le connoitre; Franciscus Interamnensis Episcopus, de ces trois mots Mr. Varillas en a forgé son Evesque François d'Antragues au lieu de dire François Evesque de Terni qui est effectivement celuy qui a eté Nonce en Angleterre depuis 1458, jusques en 1461, voicy comme il en est parlé page 88. de ces Commentaires. Miserat Pius priusquam Roma recederet Franciscum Interamnensem Episcopum in Angliam qui Regis auxilia adversus Turcas exquireret Kegnique lites componeret: le sujet de cette Ambassade estoit d'appaiser les troubles de ce Royaumo & d'en tirer du secours pour la guerre contre le Turc, le Nonce n'y reuffit pas, en retournant à Rome il passa à la Cour de France où il eut une audience particulière du Roy qui luy declara sa resolution de maintenir la maison d'Anjou dans le Royaume de Naples, cet Evesque ecrivit plusieurs fois au Pape que s'il ne donnoit les mains aux desseins du Roy, la Pragmatique ne seroit pas

Comment. de Pie II. p. 186.

abolie: Afferebantur & Interamnensis Episcopi frequentes litteræ, qui postquam ex Anglia discellerat ad novum Regem Franciæ se comulerat. Is locutum se semotis arbitris cum Ludo-Vico (cribebat, cuius ea sententia esset ita demum Pragmaticæ Sanctioni finem imponere, h de Regno Siciliæ ei mus gereretur, cupere genero Regnum, Ferdinando que Princeps Tarenti-Dus possideret relinqui posse & ne regui titulum amitteret Sardiniam adjici, Antonio Pontificis nepoti, Calabriz partem donari, Ecclesiæ Romanæ sua jura servari, sic Regem pacis causa statuisse, ce sont apparemment ces lettres que Mr. Varillas cite à la marge de la page 84. sans les avoir veues, puisque s'il les avoit leues il est à croire qu'il n'auroit pas fait les beveues qu'il a faites à ce fujet.

Il revient apres cela à Jean Joffredy quitacha, dit il pages 87. & 89. de joindre l'Archevesché de Besançon, (d'oùiletoit né) & l'Eve-Iché d'Albi à l'Evesche d'Arras & à l'Abbaye de St. Wast, qu'il avoit desja, & qu'ayant pre**fe**ré l'Evesché *d'Albi* à l'Archevesché de *Be*sançon, il s'etoit conservé deux aziles l'un dans les Etats du Duc de Bourgogue en retenant l'Evesché d'Arras, & l'autre dans le Royaume de France, & en cela il n'a fait que trois fautes, la premiere en disant que Toffredy estoit natif de Besançon quoyqu'il sut né à Luchen, \* la seconde en le faisant Abbé de St. Wast d'Arras, dignité qu'il n'a jamais

Ciaconius.

Locrius.

possedée, \* & la troisieme en luy faisant retenir l'Evesché d'Arras, qu'il ne conserva pourtant pas avec celuy d'Albi, puisqu'auffitoit Raissius in qu'il eut passé à ce dernier Evesché, on luy donna pour successeur dans celuy d'Arras, Pierre de Ranchicourt qui y fut nommé en

Le

Belgica (hrsfilms & lo-

. **4462.** \*

Le second livre de l'histoire du Roy Louis

primé entre

XI. ne contient presque autre chose que la guerre de Naples & l'affaire de Benevent, il en est parlé pages 106. jusques 120 tout d'une autre maniere qu'elle ne s'est passée, estant certain que la restitution de Benevest \* fut de Pie II. B. une de conditions de l'Investiture accordée 36 & 133. à Ferdinand d'Arragon en 1458, que Ferdimand fut obligé d y acquiescer, quoyque malgré luy, & qu'il en donna son mandement † le \* Il est im-

18. Fevrier 1469.

les preuves La negociation de l'Archevesque de Raven-du traitté ne, que Mr. Varillas fait Romain (pag. 124.) intitulé: de quoy qu'il fut Ferrarois & qu'il nomme (pag. Regni Neapo-146.) Roncuelli, quoy que son nom tut Rove- Tremelles Durella est des plus singulieres : on a desja dit a presenté que ce Prelat avoit été fait Cardinal en 1461. en 1647 à la la Principauté d'Amalphi avoit eté donnée au conference neveu du Pape trois ans auparavant, le voya- iter pour la ge de ce Cardinal à Naples ne s'est fait qu'en paix genera-1462. † de sorte que le remerciment pour le cette donation n'a pu servir de pretexte à ce de Pie II. P. voyage, ny le chapeau de Cardinal en estre 142. la recompense

C'est à cette occasion qu'il est parlé (page 142.) du blocus de Genes qui fut si long à ce que dit Mr. Varillas que le Roy Louis XI. eut le temps de secourir le Chastelet \* & comment \* C'est le l'auroit il fait? la chose estant arrivée en Charcau de 1460. avant qu'il fut parvenu à la Couronne, ce fut le Roy Charles VII. son Pere qui y envoya du secours, en voicy la preuve tirée des Commentaires du Pape Pie II. page 126. Aloifius Vallensis (Louis de Laval) Gubernator qui pro Francis urbem tenebat pavidus in arcem profugit, Castelettum appellant, & plus bas medio tempore Carolus Franciæ Rex suppetias laturus obsessis, ingentes copias terra marique com-

paravit & terrestri quidem exercitui Bailivum Constinensem præfecit.

. Ce n'est pas la seule meprise que l'autheur ait faitte à ce sujet, car dans la mesme page & les suivantes, il confond deux entreprises sur Genes, l'une qui s'est faite en 1460. du temps du Roy Charles VII. & l'autre en 1462.

C'est à l'occasion de cette derniere qu'il fait mention page 148. du traitté fait en faveur du Prince de Tarente & de ceux de sa maison, pourquoy l'Archevesque de Ravense (qu'il nomme icy Rovarella) avoit un pouvoir ecrit de la propre main du Pape & sans limites.

Le Pape ne faisoit en cela que fonction de mediateur, l'Archevesque etoit son Ambasfadeur, il n'agissoit pour l'une ny pour l'autre des parties interessées, ainsy ce pouvoir pretendu sans limites estoit une piece, qui ne pouvoit estre mise en œuvre, le Prince de Tarente s'accomoda avec Ferdinand d'Arragon, le Traitté fait entre eux le onzieme des Comment Calendes d'Octobre 1462. est imprimé.

250.

de Piell. P. L'Archevesque de Ravenne y est nommé Cardinal, il ny est point parlé de la cession de la proprieté de la ville de Nole en faveur d'Ours Ursin, ces Princes ne pouvoient pas disposer de cette ville, qui appartenoit en propreau Prince de Salerne, & ils n'y promirent point le Generalat de l'armée Ecclesiastique à Neapolon Ursin qui avoit eté mis à la teste de cet-\*Comment, te armée apres la bataille de Nole, \* un an

de PicII. p. auparavant que ce traitté eut eté'conclu.

242.

Mr. Varillas fait ensuitte prendre prisonnier Robert de St. Severin Prince de Salerne à la bataille de Sarno qui s'est donnée en 1460, il le fait de plus Chevalier de l'Ordre du Crosssant institué par la maison d'Anjou, il luy

fait

fait former un scrupule extravagant sur le serment qu'il avoit presté en recevant le colier, il fait abolir cet ordre par une Bulle du Pape, laquelle il cite, aussy hardiment que si elle existoit, à la marge de la page 151. il fait à la les Eure de cette Bulle chimerique changer ce Prince de party & abandonner le Duc de Calabre, qui voyant ses forces diminuées par cette defection & celle du Prince de Tarente rappelle Malateste à son secours, lequel est coupé en chemin & battu pres Sinagaglia le 12. Aoust 1462, il fait assieger Troja par le Duc de Calabre, & il fait faire si à propos une fortie aux troupes que ce Duc affiegeoit dans cette ville, qu'il fut battu si absolument que le Roy, apprenant le malheur de ce Prince : cesse de temoigner qu'il eut dessein d'en faire son gendre.

On ne peut gueres imposer d'avantage au public, que l'on a sait par ce recit, le Prince de Salerne ne sut point sait prisonnier à la bataille de Sarvo; mais, cette bataille perdue, il se rangea du party François, ainsy qu'il elt rapporté dans les Commentaires de Pie II. page 105. en ces termes, secundum banc victoriam Princeps Salerni ad Francos desecit cui Est Nola parebat: il se peut saire que le Duc de Calabre l'ait associé dans l'Ordre du Croissant, mais c'est une imagination que le scrupule de ce Prince & la Bulle pour l'abolition de

cet Ordre.

Jean d'Anjou Due de Calabre avoit resolu en 1458. de saire un Qrdre de Chevallerie sous le titre du Croissant pour engager les tren vin Theatre te six Chevaliers, dont cet ordre devoit estre d'honneur de composé, à se signaler par des actions partieulieres de valeur.

Ce dessein, qui n'etoit encore qu'ebau-neal.

ché, luy ayant paru avantageux, il travailla à le mettre en perfection & en 1464. il anssta & publia les statuts de cet Ordre, quin'avoit eu auparavant aucune forme ny riende

reglé.

Le changement du Prince de Salermeelt de l'an 1462. & s'il estoit vray que la lecturede la Bulle de Pape, en est eté le motif, il sudroit que cette Bulle ent aboli un Ordre qui n'estoit pas encore tout à fait formé, qui ne l'a eté que deux ans apres, & qui n'a pas laif-Ié de subsister depuis, nonobitant cette pre-

tendue Bulle d'Abolition.

Ce qui est adjouté du siege de Troja & de la sortie faitte par les affiegez n'est pas plusveritable, le Duc de Calabre ne faisoit point ce siege, il estoit maistre de cette ville, ce qui donna occasion à la Bataille fut la ville d'Ursaria que Ferdinand affiegeoit, le Duc de Calabre & Picinin, qui commandoit son armée, voulurent la secourir & se posterent sous le canon de Troja, Ferdinand alla à leur ren-\*Comment. contre & deffit entierrement ce Duc, \* Pere de celuy que le Roy destinoit pour estre son

de Piell. p. 247.

gendre. Apres avoir parlé des guerres d'Italie Mr. Varillas revient page 60. à la Cour de France, & il fait un long detail de la fortune & de la disgrace du Bastard de Dunois & de ce qu'il avoit fait pour le Duc d'Orleans & le Comte d'Angoulesme ses freres, qu'il avoit (ditil) delivrez à ses depens, de la prison où ils estoient depuis la Bataille d'Azincourt.

Pour un homme curieux de faits finguliers comme Mr. Varillas il est estonnant qu'il n'ait pas rappelé, à cette occasion, un des plus beaux endroits de l'histoire de France & de Bourgogue, au lieu c' l'enveloper, comme

il

il a fait, de circonstances si opposées à la **ve**rité qu'on a peine à le reconnoitre.

On ne peut pas dire que le Bastard de Dumois n'ait travaillé à tirer de prison Charles Duc d'Orleans son frere, mais pourquoy ne pas faire part de cet honneur à Philippe le Bon Duc de Bourgogne qui y a certainement le plus contribué?

On scait que les querelles des maisons d'Orleans & de Bourgogne avoient presque ruiné la France par les guerres intestines que les massacres des chets de ces deux maisons y

avoient allumées.

Philippe Duc de Bourgogne qui avoit fait longtemps la guerre à la France pour le venger de la mort de son Pere, avoit à la fin consenti à faire la paix avec le Roy Charles VII. & etouffant tout à fait dans son cœur l'esprit de vengeance il avoit cherché à se reconcilier chrestiennement avec Charles fils aisné de Louis Duc d'Orleans que son Pere avoit fait

assaffiner en 1407.

Ce Prince Charles avoit eté fait prisonnier à la bataille d'Azincourt en 1415. il y avoit vingteing ans qu'il estoit arresté en Angleterre lorsque le Duc de Bourgogne songea à acquerir son amitié, il convint de sa rancon. en paya la plus grande partie, le recent avec toutes sortes d'honneurs dans sa ville de Gravelines, l'amena à St. Omer, où il luy fit epouser en 1440. Marie de Cleves sa Niepce. & pour marque de la sincerité de sa reconciliation, il luy donna son ordre de la Toison Histoire de d'or \* & prit reciproquement celuy du Duc Charles VII. d'Orleans: cette action heroique augmenta p. 106. & l'estime & l'assection que l'on avoit pour luy 413 & celle & luy sit meriter le titre de Bon, qui l'a tou- la Toison jours fait distinguer depuis entre les Princes d'or p. 10de la maison.

Pour ce qui regarde Jean d'Orleans Comte Angoulesme frere de Charles il n'avoit point eté pris à la Bataille d'Azincourt, il avoiteté envoyé en Angleterre deux ans avant cettebataille, pour servir d'ostage de la somme de cent mil escus qui estoit encore deue au Roy d'Angleterre pour les frais de l'armée qu'il avoit envoyée au secours de la maison d'Orleans: il ne revint d'Angleterre qu'en 1445. apres le payement fait de ce qui restoit deu de cette somme. \*

Histoire Genealog. de France he. T. 1.

Mr. Varillas commence son troisieme livre par Ste Mar- par les affaires de Navarre & dit p. 101. & 192. que Jean puisné de la maison d'Arragon avoit epousé Jeanne d'Evreux heritiere de Navarre à condition que si cette Princesse mouroit la premiere en laissant des enfans; leur Pere n'auroit l'administration de la Navarre que jusques à la majorité de l'aisné des fils ou de l'aisnée des filles, que cette prevoyance n'avoit pas eté superflue. la Reyne de Navarre etant morte avant son mary à qui elle laissa un fils nommé Charles Prince de Vianne, & trois filles dont l'aisnée avoit epousé Henry l'impuissant Roy de Castille, la seconde avoit eté mariée à Gaston de Foix Prince de Bearn, il ne nomme point la troisieme qui ne sert de rien, dit il, à l'eclair cissement de cette histoire.

> Quoy que les Contracts des Roys de Navarre soient citez à la marge comme estant entre les manuscrits de Lomenie la chose n'en est pas plus vraye, car Jeanne d'Evreus n'a point eté mariée à Jean d'Arragon mais à Jean Comte de Foix, \* c'est sa sœur Blanch d'Evreux qui a eté mariée à Jean a'Arragon & qui a laissé un fils & seulement denx fillet (comme il le dit luy mesme, page 87, de sa

neal de Ste. Marthe.

comparation de Louis XI. avec Ferdinand) l'aisnée nommée Blanche a epousé le Roy de Castille Henry IV. la seconde nommée Leonor a eté mariée à Gaston de Foix & il n'y en a pas eu de troisieme, il fut dit expressement \* par le contract de mariage de Blanche de Navarre vario. qu'elle succederoit au Royaume de Navarre & questi elle mouroit avant son mary, laisfant enfans ou non, il regneroit sa vie durant en Navarre, quoyque Mr. Varillas dise le contraire pages 192. & 194.

Hift. de Na-

L'Entreveue du Roy Louis XI. avec Henry IV. Roy de Castille est rapportée pages 205: & 206. le Roy Louis XI. n'a pas pu se plaindre de ce qu'on ne luy cedoit point la Biscaye, ce n'etoit point le sujet de son voyage, il n'en avoit eu d'autre que celuy de reconcilier ensemble les Roys de Castille & d'Arragon qui s'etoient brouillez à cause de la revolte des Catalans que le Roy de Castille appuyoit, le Roy fut choify par eux pour arbitre & il trou- Turquet. #. va moyen de les accorder, en faisant; aban- 935. donner le party des revoltez par le Roy de Castille.

L'affaire du Rachapt des villes de Lille, Chatelains Donay, & Orchies, etoit d'affez grande con- de Lille, Gasequence pour engager Mr. Varillas à en fai land & Du Pug re un recit fidel, & il avoit cet avantage que Traittez des trois autheurs fameux \* ont traitté cette ma- droits du tiere & qu'on y trouve les pieces entierres qui Roy.

la concernent.

Au lieu de cela il dit pages 221. & 222. que me 1. que les premiers Roys de la branche de Valois avoient c'etoit les engagé † aux derniers Comtes de Flandre Lille, Flandre qui Donay, & Orchies, que le Roy supposant que avoient cedé les Engagistes n'en avoient pas connoissance au Roy, Lilsomma le Duc de Bourgogne de recevoir le le Douay, remboursement des sommes prestées par ses Bethune.

Haer dans fes

ancestres sur ces trois villes & que le Duc se deffendit dans les formes & montra le Contral de mariage de Philippe le Hardy son ayeul seul de la main du Roy Charles V. qui portoit que ces villes ne pourroient estre retirées du vivant des epoux ny de leur posterité masculine.

Le fondement de cet engagement pretendu, est le contract, Mr. Varillas le cite à la marge, comme etant au thresor des chartes & comme s'il l'avoit veu, cependant il n'y cu a jamais eu , le droit de rachapt des villes de Lille, Donay & Bethune est plus ancien & \* voyez Ga- tout opposé à ce qu'il en rapporte \* les Roys

Puy.

land & du Philippe VI. & Jean II. son fils qui sont les deux premiers de la branche des Valois ont possedé les villes de Lille, Donny, & Orchies, & ne les ont point engagées aux derniers Comtes de Flandre, le Roy Charles V. a aussy possedé ces villes jusques en 1369, qu'il les ceda à son frere Philippe, surnommé le Harbi en consideration de son mariage avec l'heritiere de Flandre, le Duc de Bourgogne n's point asseurement montré le contract de ce primé dans mariage signé de la main du Roy Charles V. CE la Chroni- outre que ce n'estoit pas lors la coutume de que de Flan-Princes de signer leurs lettres & contracts, degherst pag. c'est que celuy en question a eté passé à Gand 202. & il a le 12. Aout 1369. † par les Ambassadeurs de eté depuis ce Roy qui n'y etoit pas, les lettres particulieres que ce Prince en a données ont et dans le codex passées par ordre de ce Prince en son Conseil Diplomaticus à Paris le 25. Aouit 1369. & fignées Blanchet. de Mr. Leib- I n'a tenu qu'à Mr. Varillas de les voir ayant le premier eté imprimées il y a cent ans dans l'histoire des Chastelains de Lille par vander Heer page Traittez de 112. & depuis encore dans les memoires de deHollande. Galand page 64. des preuves. Cher

† litenatin extrait im dre par Ouentierement imprimé . Tome des

Charles Duc de Bourbon a eté le sujet d'une remarque sur cette histoire, & Mr. Varellas est tombé dans la mesme erreur à l'egard de Jean Duc de Bourbon son fils, c'est à la page 235. où il dit que ce Duc de Bourbon s'etoit imaginé qu'on luy donneroit pour present de nopces l'epée de Connestable en consideration de son mariage avec la sœur du Roy, il adjoute page 236. que lors que la mere de ce Duc Jean estoit demeurée veuve elle avoit eté rapelée par son frere à la Cour de Bourgogne où ses enfans avoient eté elevez aupres du Comte de Charolois, que sa fille aisnée estoit destinée pour femme de ce Comte & que s'il mouroit sans enfans le Duc de Bourbon luy devoit succeder.

Le mariage de Jean Comte de Clermont depuis Duc de Bourbon avec Madame Jeanne de France, sœur du Roy Louis XI. a eté arresté en 1446, pendant qu'ils estoient jeunes & confommé environ l'an 1450. l'office de Connestable n'a point eté vacant pendant cet intervalle de temps, Artus Comte de Richemont en estoit pourveu, & n'est mort qu'en 1457. le Comte de Clermont jeune comme il estoit n'a pas deu se facher de ce qu'on ne luy donnoit pas pour present de nopces un office qui n'a

eté vacant que plusieurs années apres.

Le *Duc Charles de Bourbon* est mort en 1456. Agnes de Bourgogne, sa veuve ne s'est retirée aupres du Duc de Bourgogne son frere qu'en 1462. \* elle n'y a point amené sa fille Titt. de Charles VII. ailnée nommée Marie pour y estre elevée, & elle Voyez cy dene la destinoit point pour semme du Comte de Cha-vantp. 325. rolois, car elle l'avoit mariée des l'an 1437. à Jean d'Anjou Duc de Calabre, cette Princesse estoit morte en 1448. & avoit laissé des enfans, Isabelle de Bourbon sa seconde fille, n'a point sté elevée au Pays bas, le Duc son Pere l'avoit

mariée de son vivant au Comte de Charolois en 1454. ce Comte en avoit eu Marie de Bourgogne sa fille unique née en 1457. six ans avant que la Duchesse de Bourbon se fut retirée avec le Duc de Bourgogne son frere, & le jeune Duc de Bourbon n'etoit point l'heritier presomptif de la Maison de Bourgogne: c'etoit le Duc de Cleves fils de Marie l'aisnée des sœurs de Philippe Duc de Bourgogne qui en estoit le plus proche heritier en cas que le Comte de Charolois vînt à mourir sans enfans.

Entre les causes du different du Comte de Charolois contre Mrs. de Croy, Mr. Varillas dit, page 239. qu'ils furent accusez d'avoir sollicité le Comte de Nevers d'usurper le Duché de Brahant, sous pretexte que le Dus Jean de Bourgogne s'en essoit emparé apres la mort de ses deux freres tuez à la bataille d'Azincourt, sans en donner aucune recompense à

leurs heritiers.

Cette bataille s'est donnée en 1415. Jean Duc de Bourgogne y perdit malheureusement ses deux freres Antoine Duc de Braham, & Philippe Comte de Nevers, mais il ne s'empara pas pour cela du Duché de Braham & il ne l'auroit pu faire que par une usurpation criante.

Philippe le Hardy Duc de Bourgogne avoit de abregé dans son vivant fait le partage \* de ses biens aux le Receuil trois Princes ses enfans, qu'il avoit eus de des Traittez Marguerite de Flandre.

e Paix im-

Jean son fils aisné eut pour son partageles Hollande.

Duché & Comté de Bourgogne, la SeigneuT.I. p. 848 rie de Salins, les Comtés de Flandre, d'Alos,

d'Artois & les Seigneuries de Tenremonde & de Malines.

Le second fils nommé Antoine eut les Duchez de Brabant & de Limbourg, le MarquiSat d'Anvers & les terres d'Outre Meuze.

Philippe son troisieme fils eut les Comtez de Nevers & de Rethel, la Baronnie de Donty, les terres de Chateau Regnault Braux & de Champagne, & en cas que le Duc de Berry vint à mourir sans ensans, ce Prince devoit avoir le Comté d'Estampes avec les villes de Dourdan & de Gien, & à leur dessaut les chateaux de Montreal & Chastelguyon avec trois mil livres de rente à prendre sur la Saulnetie de Salins.

Apres la mort de Philippe le Hardy en 1404. les trois Princes ses fils se tinrent à leur partage & suivant le dessein du Pere ils formerent trois branches, l'aisnée du Duc de Bourgogne, la seconde du Duc de Brabant & la troisieme du Comte de Nevers.

Le Duc Jean de Bourgogne ne songea point à disputer le Duché de Brabant & on ne trouvera nulle part qu'il s'en soit emparé apres la mort de ses freres tuez à la bataille d'Azincourt.

Antoine Duc de Brabant a laissé deux enfans masses qui suy ont succedé l'un apres l'autre, l'aisné nommé Jean qui a eté plus connu par les galanteries de Jaquette ou Jaqueline, de Bavierre sa femme que pour avoir fondé l'Université de Louvain.

Ce Duc de Brabant etant mort sans enfans en 1426. Philippe son frere cadet qui etoit lors Comte de St. Paul luy succeda au Duché de Brabant qu'il a possedé jusques en 1430. qu'etant mort sans ensans cela sit naitre une contestation au sujet du Duché de Brabant & autres biens vacans par sa mort.

Philippe le Bon Duc de Bourgogne pretendit cette succession comme etant fils de l'aisné & le plus agé des pretendans & cela n'auroit Ff 2 point

point fait de difficulté si Charles Comte de Ne vers n'avoit justifié que le dessein de Philippe le Hardy grand Pere commun des pretendans avoit eté de former trois branches & avoit substitué la troisieme branche des Comtes de Nevers à la seconde des Ducs de Brabant au deffaut d'hoirs masses de cette seconde branche.

Le Duc de Bourgogne n'eut point d'egard à cette disposition, il s'empara du Duché

devant pag. **228. &** 329.

de Brabant nonobstant les oppositions continuelles de son cousin germain: Charles le Hardy fils du bon Duc adjoutant l'outrage à l'injustice le fit prendre de nuit en 1466. \* dans la ville de Peronne & le fit conduire au chateau de Bethune, où il le traitta si durement, quoyque Mr. Varillas dise le contraire page 206. qu'il fut forcé de donner au Duc de Bourgogne ses lettres de renonciation aux Duchez de Brabant de Limbourg & terres d'Outre Meuze.

Il ne fut pas possible au Comte de Nevers de fortir, qu'à cetre condition, de la dure prison où il etoit retenu & pour conserver ses droits, il ne se contentapas de faire une protestation contrelarenonciation qu'on luy arrachoit, mais par le conseil d'un fidel Ministre nommé Bertaud il fit ecrire cette protestation sur la bande de parchemin où le sceau devoit estre attaché, & la fit enveloper de la cire du sceau d'une maniere à ne Histoirede pouvoir estre veue \* : estant remis en liberté il fit affigner le Duc de Bourgogne an Parlement de Paris pour y obtenir par justice ce qu'on ne luy avoit pas voulu rendre amiablement, tout cela s'est fait depuis l'ouverture à la succession au Duché de Brabant sans que le Duc Jean de Bourgogne, y ait pu pren-

dre

Nevers par Coquille.

dre part estant mort plusieurs années au-

paravant.

Entre les differentes intrigues qui precederent la guerre du bien public Mr. Varillas en rapporte page 245. une des plus singulieres en disant que le Roy d'Angleterre Edouard IV. envoya par Jaques de Luxembourg frero du Comte de St. Paul à sa sœur Comtesse de Charolois, une lettre que le Roy Louis XI. luy avoit ecritte pour le sonder s'il seroit d'humeur de rompre avec son beaufrere & que lo Comte de Charolois ayant une preuve si convaincante de la mauvaise volonté du Roy conduisit luy mesme son armée en France pour repousser, disoit-il, par la force ouverte les injures cachées qu'on luy faisoit.

Les autheurs contemporains \* rapportent \* Histoire de que le Roy envoya en 1464. le Seigneur de Charles VII. Lannoy en Angleterre pour traitter d'alliance devant pag. avec le Roy Edonard IV. contre la maison de 315. Bourgogne & que le Roy d'Angleterre envoya les lettres du Roy Louis XI. au Duc de Bourgogne, & aucun n'a dit ny pu dire avec verité que le Roy Edouard IV. avoit fait remettre ces lettres à sa sœur Comtesse de Charolois.

Cette Princesse estoit lors en Angleterre n'etant pas encore mariée & ne l'ayant eté que plus de trois ans apres, le Comte de Charolois etoit en 1464. a&uellement marié à sa seconde femme Ijabelle de Bourbon qui n'est morte que le 26. Septembre 1465. \* plus de vant p. 3130 deux mois apres la bataille de Mont-le-Hery Mr. Varillas en convient luy melme à la page 275, en disant qu'apres cette bataille ce Comte ecrivit à son agent à Londres de negotier son mariage avec Marguerite sœur d'Edouard quoy qu'il n'eut pas dessein de le conclure en quoy il se contredit & adjoute

des circonstances peu veritables, car il suit negocier cette affaire à Londres avant que le Comte de Charolois sut veuf au lieu que le Traitté sut conclu deux ans apres à Bruxelles le 17. Fevrier 1467. (sile de France) par Isabelle de Portugal sa mere que ce Comte lors devenu Duc de Bourgogne n'auroit pas voulu employer à cette negociation s'il n'avoit eu dessein de la conclure agreablement, il ne devoit pas aussy traitter cette Princesse d'Angleterre de Comtesse de Charolois puisqu'elle n'a eté mariée que depuis que son mary eut pris le titre de Duc de Bourgogne apres la mort de Voyez cy de-Philippe le Bon son Pere. \*

Vant p. 347.

Si l'on en veut croire Mr. Varillas le Comté d'Estampes a eté la pome dont le Roy Louis XI. s'est servy pour mettre la discorde entre le Comte de Nevers & le Duc de Bretagne, il dit pages 313. & 314. que le Comté d'Estampes ne se donnoit qu'à vie, que les predecesseurs de Louis en avvient disposé de cette sorte que se Majesté depuis son avenement à la Couronne les avoit imitez en l'accordant au sils aisné du Comte de Nevers, qu'elle changea la nature du Comte d'Estampes & en investit le Duc de Bretagne à condition qu'il passeroit à ses descendans masses femelles.

Il faut estre peu scrupuleux pour avancer des saits avec aussi peu de sondement qu'ils sont rapportez icy, le Cointé d'Estampes est un ancien Domaine de la Couronne qui avoit servy d'appanage aux Princes du sang de la branche d'Evreux, il avoit ensuite passe Jean Du de Berry, qui se voyant sans ensans masses en avoit disposé en faveur de Philippe le Hardy Duc de Bourgogne son frere.

Par le partage des biens de ce Duc le Comté a'Estampes devoit appartenir à Philippe son trois troisieme fils qui en a jouy luy & ses deux enfans. L'aisné Charles Comte de Nevers qui vivoit en 1461. quand le Roy Louis XI. est parvenu à la couronne & qui est mort en 1464.

\* n'a jamais eu d'enfans, ainsy le Roy n'a pu \*Voyez cy dedonner à son fils aisné le Comté d'Estampes vant p.330.
pour en jouir sa vie durant, Jean de Bourgogne
frere cadet de Charles & qui luy a succedé au
Comté de Nevers n'a eu qu'un fils qui estoit
mort des l'an 1452. avant que le Roy Lonis XI.
fut parvenu à la Couronne, ainsy cette pre-

tendue donation est imaginaire.

: Il est vray apres cela qu'il y a eu un different entre le Comte de Nevers & le Duc de Bretagne pour le Comté d'Estampes, mais ce ne fut point le Roy Louis XI. qui le causa, ce fut le Roy Charles VII. qui nonobstant la donation faitte de ce Comté par le Duc de Berry au Duc de Bourgogne ne laissa pas de le don- . Les lettres ner en 1421. & confirmer en 1425. \* à Ri- de donation chard fils de Jean V. Duc de Bretagne, le Pro- & confirmacureur General pretendit qu'aucun de ces tion sont Princes n'avoient droit au Comté d'Estam- dans la noupes, il forma opposition à la confirmation velle histoire du don que Marguerite d'Orleans veuve dudit de Bretagne. Richard avoit obtenue en 1442. l'opposition T. 2. p. 978. ne fut jugée en faveur du Procureur General que par arrest du 18. Mars: 1477. & en \* Du Pur 1478. \* le Roy Louis XI. usant de son droit, Traitté des donna le Comté d'Estampes à Jean de Foix droits du Comte de Narbonne, pour luy & ses enfans Roy. masses, les lettres de don furent verifiées au Parlement sans prejudice aux oppositions, du Duc de Bretagne & du Comte de Nevers, tout cela s'est passé longtemps avant & longtemps apres la guerre du bien public & n'a pu servir de moyen au Roy Louis XI. pour desunir le Comte de Nevers du Duc de Bretagne.

Ff 4

Le

Le projet du mariage du Comte de Charolois avec la fille aisnée du Roy Louis XI. fait le sujet des pages 316. & 317. Mr. Varillas dit que le Roy donna au Comte de Charollois le Comté de Boulogne, luy promit pour le dot de mariage de sa fille les Comtez de Chanpagne & de Brie, que ce Prince charmé des offres du Roy persista deux ans dans son aveuglement, qu'il sollicita, tous les mois, l'execution des promesses du Roy, qu'il se contenta des reponses qu'on luy faisoit que Madame n'estoit pas encore en estat de consommer le mariage, & qu'il ne se desabusa que lors qu'il la vit epouser le Comte de Beauseu.

Les Propositions de marier le Comte de Charolois à Madame Anne de France se sont faittes peu apres le trepas de sa seconde semme Elisabeth de Bourbon morte le 26. Septem-Pogez cy de- bre 1465. \* le Roy en donna sa promesse le

3. Novembre suivant & assigna les Comtez de Champagne, de Ponthieu & de Boulogne pour seureté du dot de la Princesse sa fille: elle n'estoit lors que dans sa cinquieme année & les pretendues sollicitations du Comte de Charollois renouvellées tous les mois ne purent assez avancer l'age de la Princesse pour la mettre, en estat de consommer son mariage, le Comte de Charolois impatient d'avoir une femme, rompit les liaisons qu'il avoit à cet egard. fit traitter son mariage avec Marguerite d'Yorck, qui fut arresté par

contract du 17. Fevrier 1467. & consommé \*Voyez cy de- le Dimanche 3. Juillet 1468. \* ce Prince vant P 352. ne fut pas desabusé des esperances qu'il avoit conceues à cet egard lors qu'il vit la Princesse An-

ne epouser le Comte de Beauseu, Voyez cy deson mariage ne fut arresté qu'en 1473. \* le Jant p. 382. Comte de Charolois etant remarié & hors d'es

Yant p. 339.

flat

fat d'accomplir la promesse qu'il avoit fait.

d'epouser cette Princesse.

Il y a en une assemblée de Notables à Tours comme Mr. Varillas le dit, pages 321. & 322. & le Duc d'Orleans y parla avec tant de franchise contre les desordres de l'Etat, que le Roy s'offençant de sa liberté luy en fit des reproches qui le toucherent si vivement qu'il s'en faisit & mourut, il faloit s'en tenir là, mais pourquoy dans le recit de ce que le Roy dit au Duc luy faire reprocher, qu'il avoit excité la guerre du bien public, le faire mourir deux jours apres (comme il le dit encore, page 112 de la comparaison) & faire concevoir au Gomte de Dunois un deplaisir si grand de cette mort, qu'il en mourat luy mesme de

langueur deux ans apres.

L'assemblée des Notables s'est tenue à Mathieu Tours le 18. Decembre 1464. \* le Duc d'Or Histoire de leans, touché au vif de ce que le Roy Louis XI. Louis XI. n'avoit pas approuvé la franchise avec la-Hilloire de quelle il avoit parlé pour le soulagement du Bretagne. peuple se retira à Ambaise, où il mourut le 4. Janvier suivant \* le Roy ne peut pas luy . Ste. Martho avoir reproché d'avoir excité la guerre du & Ansimo bien public qui n'etoit pas encore commen-Hist Geneal. cée & qui ne s'est faitte que six mois apres sa de France. mort : c'est aussy contre la verité de dire que le Comte de Dunois en conçut un deplaisir mortel qui luy causa une fievre lente & une langueur qui le rendirent bientost incapable de faire les fonctions de la guerre & luy ofterent la vie deux ans apres, ce Prince ayant fait la guerre pendant la campagne de la bataille de Mont-le-Hery, ayant aufly été nommé \* le 14. \* Ceremo-Avril 1467. stile ancien pour un des commis- nial de Fransaires qui devoient choisir ceux qui travail-285. Leroient à la police & reformation des desor-

dres de l'Etat, & n'etant mort qu'en 1470. fix ans apres la mort du Duc d'Orleans.

Le temps de la mort du *Duc de Calabre* n'est pas mieux marqué par M1. Varillas, c'est dans les pages 309. 318. & 323. qu'en rapportant les moyens dont le Roy se servit pour desunir les Princes liguez dans la guerre du bien public, il dit que les Catalans venoient d'appeler le Duc de Calabre à leur secours, que ce Duc n'etant pas content des vingt mil hommes qui luy avoient eté promis pour recouvrer le Royaume de Naples, le Roy luy donna deux cens mil escus comptant & augmenta de trois cens lances les Vingt mil hommes promis, & qu'un accident funeste degagea le Roy des frais qu'il faloit faire pour retablir la maison d'Anjon sur le throne de Naples, il raconte la mort de Charles Prince de Vianne, & il adjoute que les Catalans deputerent vers le Duc de Calabre, pour le conjurer de venir prendre posseffion de leur Principauté, que ce Ducpersuadé qu'il recouvreroit plus facilement la Conronne de Naples par diversion que par les voyes directes, ou flate du plaisir qu'il y anvoit à prendre par droit de represailles le patrimoine de ceux qui luy avoient usurpé le sien, amaffa promptement ce qu'il put de troupes & passa avec elles en Catalogne où il mourut sans oser presser le Roy de l'assister, parce que sa Majesté luy eut repondu qu'elle ne s'estoit point obligée à l'aider à conquerir une partie de l'Espagne mais bien de l'Italie.

Charles Prince de Vianne est mort en 1461. René Roy de Sicile & Duc d'Anjou pretendoit que le Royaume d'Arragon luy appartenoit du chef d'Ioland d'Arragon sa mere, il etoit demeuré attaché au party du Roy pendantlaguerre du bien public & avoit fait tous ses efforts pour detourner son fils Jean Duc de Calabre & de Lorraine de prendre party avec les Princes liguez: cette guerre pacifiée en 1465. le Roy de Sicile travailla à recouvrer l'Arragon & la Catalogne, non pas par le plaisir de prendre par droit de represailles le patrimoine de ceux qui avoient usurpé le sien, mais pour rentrer dans un bien qu'il pretendoit luy appartenir legitimement: comme il etoit vieux & caduc, il en donna la commission à son fils qui entra dans la Catalogne, dont il etoit presque le maistre lors qu'il mourut à Barcelone en 1470.

\* cinq ans apres la guerre du bien public, le \* Ste, Martha Roy Louis XI. ne s'etant pas cru degagé des Hist eencalpromesses qu'il avoit fait à ce Prince & qu'il yout cy deexecuta en luy donnant du secours pour la guer- vant p. 3620
re de Catalogne, comme il luy en avoit pro- & 3630

mis pour la guerre de Naples.

On doit admirer la fecondité du genie de Mr. Varillas dans le recit qu'il fait page 329. & suivantes, de la politique de la maison de Bourgogne pour s'approprier le Comté de Hainaut, il pose en fait que Philippe le Hardy avoit commencé l'union des Pays bas par son mariage avec l'heritiere de Brahant, de Flandre & d'Artois, que pour continuer ce dessein, Jean son fils aisné avoit epousé la fille du Comte de Hainaut, & parce qu'elle avoit un frere unique d'un temperament delicat, on l'avoit privé de la succession de son Pere pour l'asseurer toute entierre à sa sœur, & on luy avoit fait obtenir à l'age de quatorze ans l'Evesché de Liege pour le consoler de la perte des Comtez de Hainaut, Hollande & Zelande, & pour preuve il cite le contract de mariage de Jean Duc de Bourgogne.

Les lecteurs credules auront regardé cocon-

contract cité comme une de ces pieces secrettes qui decouvre une intrigue politique pour faire tomber la succession du Comte de Haimant dans la maison de Bourgogne, cependant ce Contract ne contient rien de ce qu'on luy fait dire & mesme il n'y a pas un mot de vray dans le recit que Mr. Varillas fait à ce sujet, Marguerite heritiere de Flandre & d'Artois n'etoit point heritiere de Brabant quand Philippe le Hardy l'a epousée, Jean de Bavierre, qui a eté depuis Evesque de Liege, n'etoit pas frere unicque de Marguerite de Bavierre que Jean fils aisné du Duc de Bourgogne a epousée en 1385, il avoit un frere aisné nommé Guillaume il se fit en mesme temps un Annales de double mariage \* de ce Comte Guillaume

Ruieau.

Hainaut par avec Marguerite fille aisnée de Philippe le Haray Duc de Bourgogne & de Jean de Bourgogne avec Marquerite seconde fille du Duc Albert de Bavierre, qui n'etoit pas encore Comte mais seulement administrateur du Comté de Hainaut, ce Duc Albert avoit une fille aisnée qui a eté mariée en premieres nopces à Edouard de Gueldres & en secondes à Guillaume Duc de Juilliers, ainsy il auroit falu desheriter les deux fils & la fille aisnée du Comte de Hainaut pour faire passer ce Comté à la fille cadette & par son moyen à la maison de Bourgogne.

Jean de Bavierre au temps de ce double mariage n'eroit agé que de treize ans & fut laissé en pleine liberté, il n'a eté elu Evesque de Liege qu'en 1389. \* quatre ans apres ces mariages consommez & il estoit lors agéde

Fizen & Chapeaville dans leurs Histoires de dixsept ans.

l'Evesché de lifes.

L'Histoire de la vie irreguliere de Tean de Bavierre & de l'election de son successeur convenoit peu à celle du Roy Louis XI. Mr. Varidas auroit pu se dispenser de la rapporter.

ij,

il dit à ce sujet, pages 333. 334. 331. & 336. que les Chanoines de St. Lambert presserent fortement Jean de Bavierre leur Evesque de prendre les ordres sacrez, qu'ils s'adresserent pour cela au Pape Gregoire XI. tenant son siege à Rome, qui ses rebuta, qu'ils s'adresserent au Pape Beneist XII. tenant son siege à Avignon qui leur permit de proceder à une nouvelle Election, qu'ils choisirent un de leurs corps, lequel ils soutinrent par la voye des armes, qu'ils furent entierrement deffaits & perdirent trente mil hommes, que Jean de Bavierre jouit plas de trente ans de sa victoire, qu'estant vieux on luy permit de se choisir un successeur, qu'il accepta le sujet que Philippe Duc de Bourgogne son neveu luy proposa, qui etoit Louis de Bourbon, qui fut choisy Evelque par les Chanoines de St. Lambert qui echouerent deux fois de suitte contre le mesme eceuil, que Louis de Bourbon, menant une vie aussi licentieuse que son predecesseur, ils poursuivirent sa deposition en Cour de Rome ou Pie II. \* ne leur fut pas \*Ila eté eles plus favorable que l'avoit eté Gregoire XI.

Le Pape Gregoire XI. est mort en 1378. on-en 1462. Ze ans avant que Jean de Bavierre ait eté elu Evesque de Liege & il n'a pu avoir aucune part à ce qui s'est passé à son sujet, on ne peut pas dire que Mr. Varillas a entendu parler de Gregoire XII. qui a eté elu Pape le 30. Novembre 1406. & qui vivoit du temps de Jean de Bavierre; parce que le schissme de l'Eaglise de Liege ayant eté formé avant l'Election de ce Pape, il ne peut pas y avoir contribué.

On peut voir (pages 76. 77. & suivantes du Tome 3. de l'histoire des Evesques de Par Cha-Liege \*) que les habitans de cette ville & peaville.

des autres de ce Diocese, indignez de ce que Jean de Bavierre leur Evesque, loin de se disposer à recevoir les Ordres sacrez, comme ils le souhaittoient, temoignoit avoir de l'inclination pour le mariage, firent une assemblée, au mois de Septembre 1406. dans laquelle ils choisirent Henry Seigneur de Peruwez pour leur Protecteur & Thiery de Peruwez son fils aisné, pour leur Evesque, qu'ayant eté informez que le Pape Innocent VII. resident à Rome prenoit le party de Jean de Bavierre, ils s'adresserent au Pape Benoist XII. resident à Avignon, qu'ils en obtinrent la confirmation de l'Election de Thiery de Peruwez, & que tous les Chanoines de St. Lambert, excepté un seul nommé Guillaume de la Roche, demeurerent attachez à Tean de Bavierre.

Ce schisme finit par la mort de Thierry de Peruwez, qui sut tué dans une bataille qu'il perdit en 1408. Jean de Bavierre remportala victoire, mais il n'en jouit pas trente ans (comme Mr. Varillas voudroit le faire accroire) il n'eut pas non plus la liberté, etant vieux, de se choisir un successeur, il n'accepta point Louis de Bourbon, que Philippe Duc de Bourgogne luy avoit proposé, & les Chanoines de St. Lamsest marie la bert n'echouerent pas deux sois de suitte contre

 Cé Prince s'est marié la mesme an née à Elisa-

nécà Elifabeth de Luxembourg Niepez de l'Empereur Sigifmond & veuve d'Antoine Duc de Brabant, & eft mort ca 1424.

le mesme eceuil.

La bataille où le concurrent de l'Evesque de Liege sut tué s'est donnée en 1408. Jean de Bavierre, agé seulement de quarante sin ans, s'est demis de l'Evesché de Liege en 1418. \* ainsy il n'a jouy que dix ans de savictoire, Philippe le Bon n'etoit pas encore pour lors Duc de Bourgogne, il n'a pu proposer à Jean de Bavierre, ny Jean de Bavierre accepter pour son coadjuteur, Louis de Bour-

Bon qui non seulement n'etoit pas encore né, mais dont le Pere Charles I. Duc de Bourbon n'a eté marié qu'en 1426. \* huit, ans apres la \* Sainte demission de Jean de Bavierre.

Les Chanoines de St. Lambert, apres cette demission, n'echouerent pas deux sois de suitte contre le mesme ecenil, ils eleurent pour leur Evesque, Jean de Valkenrode & apres luy Jean de Heinsberg, qui ont eté tous deux de tres dignes Prelats \* Louis de Bourbon n'a \* Histoire eté elu Evesque de Liege qu'en 1456, qui est de Liege. trente huit ans apres la demission & trente deux ans apres la mort de Jean de Bavierre.

Il n'y a point de lecteur judicieux qui n'ait deu reveiller son attention sur ce que Mr. Varillas avance dans son argument du quatrieme livre où il dit: On convainc icy de sausset l'endroit le plus curieux de Philippe de Commines par des pieces authentiques du Tresor des Chartes & du Receuil de Lomenie.

Une censure aussy injurieuse auroit du rendre Mr. Varillas d'autant plus circonspect dans ce qu'il rapporteroit touchant la negociation de Peronne, qu'il s'agissoit de verisier si ce que Phitippe de Commines a ecrit à ce su-

jet est vray ou faux.

Il reproche à Commines, page 377. d'avoir raconté des circonstances dont on se seroit bien passé, comme de scavoir l'equipage du courier, qui sut sur le point d'etre depeché au Duc de Berry, de faire un chapitre entier de digression à ce sujet, & page 378. il asseure qu'il y a dans le tresor des chartes de France & dans les manuscrits de Mr. de Lomenie vingt deux Traittez conclus & signez le mesme jour quatorze Septembre 1468.

Si on juge de la verité de ce fait par la datte qu'il donne à ce traitté, par le reproche qu'il

qu'il fait à Comines, d'avoir donné une de scription de l'equipage de ce courier, & par le pretendu chapitre de digreffion faitte à ce sujet, le jugement n'en sera pas avantageut pour luy, car ce Traitté n'est pas du 14 Septembre mais du 14. Octobre 1468. Comines n'a point parlé de cet equipage, il dit seulement livre 2. chap. 9. Je vis un bomme bouzé (c'est à dire botté) & prest à partir. ce qui n'est pas une description assez etendue pour s'attirer des reproches. & le chapitre entier de digression ne touche point cette matiere, mais le dommage que l'entreveue de deux grands Princes peut leur apporter : ce Chapitre, qui est le huitieme du second livre des Memoires de Comines. est si beau qu'il faut estre de bien mauvais goust pour ofer blasmer un autheur d'une chose qui merite de luy attirer des louanges, la mauvaise application que Mr. Varillas en fait ; donne lieu de croire qu'il ne l'a jamais leu avec la moindre attention.

Ce n'est pourtant pas là le principal, Mh Varillas pretend qu'il y a eu un Traitté separé pour chacune des renonciations que le Roy fit aux Comtez de Mascon, Auxerre &. de Bar sur Seine, à la Gouvernance de Lilk, aux Seigneuries de Donay & d'Orchies, à la dependance du Comté d'Artois comme fief de Comté de Boulogne, à la ville & Banlieue de Bouchain, au Comté d'Ostrevant & à ses dependances, au ressort du messine Comté d'Ostrevant, au Baillage de Vermandois, aux villages scituez aux Pays bas & dependans de la Prevosté de Riblemont & de l'Election de Laon, à l'hommage que Marguerite Comtesse de Flandre avoit fait en 1253. à St. Louis pour la Seigneurie de Ruremonde & pour le

Comté de Waes & sur les villes d'Armentieres, de Frobeis & de Salles & sur quelques autres scituées le long des Rivieres de la Lys & du Gourgne, qui etoient du Baillage de Beauquesne, le tout pour estre acquis au Duc de Bourgogne & à sa posserité masse & semelle & à ses heritiers jusques à l'infini, sans que la Monarchie Françoise y put jamais rien pretendre.

L'Autheur des Remarques sur le Traitté de Peronne lesquelles sont à la page 112. du troisieme volume des Memoires de Comines, edition de 1706. pretend qu'il n'y a jamais eu qu'un Traitté, que les autres actes ne sont que des commissions pour en faire executer les principaux articles, & que Mr. Varillas a mis plus de faussetz que de lignes dans l'abrege qu'il a donné des pretendus vingt deux Traittez de Peronne.

Sans examiner si ce sentiment est outré ou non, il est certain que cet abregé n'est ny sidel ny exact, & que dans l'espace d'une demy page Mr. Varillas a fait dix sautes des plus

grossieres.

La premiere en disant que le Roy renonça à la Gouvernance de Lille & aux Seigneuries de Douay & Orchies ce qu'il ne fit pas, mais aux appellations directes & immediates des justices de ces lieux dont il se reserva seulement les appellations mediates & le jugement en dernier ressort;

La seconde au sujet de la renonciation du Roy à la dependance du Comté d'Artois comme fief du Comté de Boulogne, ce qui ne peut pas avoir eté, carjamais l'Artois n'a eté un fief dependant du Comté de Boulogne, au contraire \* Traitté le Comté de Boulogne etoit anciennement un fief droits du monvant du Comté d'Artois.\*

Gġ

.

La 3. au sujet de la renonciation à la ville de Bouchain au Comté & au ressort d'Ostrevant dont il ne s'est point du tout agi pour lors:

La 4. au sujet de la renonciation au Baillage de Vermandois dont il ne s'agissoit point aussy mais d'une rente de 4000. livres quele Duc de Bourgogne pretendoit à cause de son Comté d'Ostrevant sur la recepte de Vermandois, pourquoy il fut! arresté que le Duc remetrroit ses titres entre les mains de Commissaires qui en decideroient.

La 7. au sujet de la renonciation aux villages & autres lieux scituez dans les Pays bas qui dependoient de la Prevosté de Riblemont & de l'Election de Laon dont il n'est pas ditun

mot dans le Traitté.

Le Pays de

Wacs n'eft

La 6. au sujet de la renonciation à l'Home mage que Marguerite Comtesse de Flandre avoit fait en 1253. à saint Louis pour la Seigneurie de Ruremonde & pour le Comté \* de Wass. pasun Com. dont il ne s'est aucunement agi pour lors.

La 7. sur les villes d'Armentieres de Frobeis de Sales & autres terres scituées le long des rivieres de la Lys & du Gourgne qui etoient du Baillage de Beauquesne desquelles il n'est pas dit un mot dans le Traitté.

La 8. en estropiant les noms des villages de Fleurbais & Sailly sur la Lys & les nommant mal *Frobeis & Sales*.

La 9. en parlant de la petite ville de la Gorque scituée sur les rivieres de Lys & & Lave, laquelle il metamorphose en rivieredu nom de la Gourgne.

Et la 10. en adjoutant au Traitté de son chef les termes suivans, sans que la Monarchie Françoise y put jamais rien pretendre, lesquels pe sont pas dans le Traitté.

Il n'etoit point necessaire de donner dans une histoire du Roy Louis XI, des relations etendues des batailles données en Angleterre & Mr. Varillas auroit pu se dispenser de les rapporter & d'y adjouter des circonstances opposées à ce que d'autres Historiens en ont . Edouard ecrit, celle qui concerne le Prince de Galles \* fils du Roy qu'il dit, page 441. avoir perdu la vie sous Henry VIun tas de morts à l'age de dixhuit ans n'est par arrivée de cette maniere, au contraire ce jeune Prince fut pris prisonnier & mené au Roy Edouard IV. qui luy demanda à quel dessein il etoit entré avec des troupes dans son Royaume, ce Prince repondit, peut estre avec trop de fierté, que c'etoit pour delivrer son pere de la captivité où il le tenoit & recouvrer les Etats qui luy appartenoient, cette reponse aigrit si fort Edonard, qu'au lieu d'avoir pitié d'un Prince qui etoit à samisericorde, il se laissa emporter jusques à le maltraitter de coups, les Ducs de Glocestre & de Clarence, & le Milord Hastings encherissans sur cette barbarie se jetterent sur ce jeune Prince & le, massacrerent inhumainement, \* cruauté qui ternit toute la gloire. Histoire de ce Roy & que le Ciel a depuis vangée par d'Angleterre la mort miserable de ces assassins. T. I. p. 800.

La funeste avanture du Duc de Guyenne a eté rapportée par plusieurs historiens: Mr. Vasillas dit pages 444. & 445. que ce Prince aimoit passionement Marguerite de Cambes sille unique du Seigneur de Montsoreau, que cette Dame n'avoit pas sujet d'aimer le Roy parce que sa Majesté avoit contraint Louis d'Amboise son mary de luy vendre la Vicomté de Thouars qu'elle etoit avec ce Prince lors qu'il passa par St. Jean d'Angely où Jean Faure versois Abbé de ce lieu les regala & au descett

sert leur donna une pesche empoisonnée qui fut cause de leur mort. La Vicomtesse de Thouars nommée Nicole &

non pas Marguerite de Jambes ou de Chambes n'etoit point fille unique du Seigneur de Montsereau, elle avoit un frere nommé Jean qui a epousé Marie de Chateaubriant \* & a laissé po-France, T. 2. sterité & deux sœurs l'une nommée Jeanne marice à Jean de Polignac Seigneur de Rendan \* & l'autre nommée Helene que Philippe T. 2. p. 941. de Comines a epousée en 1472. \* Mr. Va-Son conrillas l'avoue, page 476. en quoy il se contrà& de ma-

La Vicomté de Thouars avoit eté premie-

riage est entredit.

tre les preuvesdes Memoires de Comines.

droits du

Roy.

🖣 Anfelme

D. 1441.

Histoire de

Anfelme

rement reunie au Domaine en vertu d'un arrest du 8. May 1431. par lequel Louis d'Amboise avoit eté condamné à mort comme criminel de leze Majesté & ses biens acquis & \* Traitte des confisquez au Roy \* Mr. Varillas dit icy que le Roy Louis XI. avoit contraint Louis d'Amboise de luy vendre cette Vicomté & il dit Tome 2. page 357. qu'il en avoit eu ane denation en bonne forme dressée par le Chancelier Doriolle en quoy il se contredit, & pour ce qui est du repas où on pretend que le Duc de Guyenne trouva sa perte, il ne s'est pas donné à St. Jean d'Angely ny par l'Abbê de \* Histoire de ce lien . mais à St. Sever \* par la Comtesse de

Bretagne.

Montsoreau mesme, laquelle fut en cela d'autant plus à plaindre, qu'elle prit dans sa propre maison & au milieu des siens, le fatal morceau qu'on croit luy avoir oté la vie & au Duc de Guvenne.

Cette Remarque donne occasion d'en faite une sur le temps de la mort de ce Prince que les historiens mettent communement 2u 12. May 1472. au lieu qu'il n'est mort que le 24. du mesme mois, comme le

dit.

dit Mr. d'Argentré page 879. de son histoire de Bretagne & qu'il est justifié par le Testament \* que ce Prince fit le mesme jour de \* 11 est imfa mort.

primé cy de-

Mr. Varillas employe la plus grande partie vant p. 211. de son cinquieme livre à chercher les raisons qui ont pu authoriser Philippe de Comines à quitter le party de Charles Duc de Bourgogne, il les tourne de toutes les manieres, faudroit quasi copier tout ce qu'il a dit depuis la page 468, jusques à la derniere du premier volume, pour redresser les fautes qu'il y a fait, on se contentera d'en rapporter les principales.

La veue du Roy pour attirer Comines à son service fut à ce que pretend Mr. Varillas, page 469, pour empecher qu'il ne detournat le Duc de Bourgogne de deux desseins qu'il avoit formez sur le jeune Duc de Lorraine & sur la ville de Mets.

Philippe de Comines a quitté le service du Duc de Bourgogne en 1472. l'entreprise du Duc sur la ville de Mets a eté formée au commencement du mois de Septembre 1473. de sorte qu'il y a grand sujet de douter que le Roy Louis XI. ait preveu plus d'un an auparavant que le Duc de Bourgogne la formeroit, Supposé cependant qu'il en ait penetré le dessein, il n'en est pas de même de celuy contre la Lorraine qui n'a paru qu'en 1475. & qui n'etoit pas formé en 1472. Nicolas d'Anjou qui etoit lors Duc de Calabre & de Lorraine, etoit fort attaché au Duc de Bourgogne, les liaisons de ces deux Princes furent mesme si grandes que le Duc de Bourgogne permit à la Princesse Marie sa fille unique de donner au Duc de Calabre & de recevoir de luy une promesse de mariage, cette promesse eft Gg 3

est du 13. Juin 1472. le Duc de Calabre n'y renonça que le 5. Novembre & la Princesse \*Voyez cy de- le 3. Decembre de la mesme année \* & peut vant p 369 estre que cette Alliance se seroit renouée, le 371. & 372. Duc de Calabre ayant fait des avances pour cela, mais la mort qui le surprit en 1473. à l'age de 25. ans ensevelit tous ses desseins

avec luy.

Mr. Varillas dit pages 471. 473. 474. & 475. que Philippe de Comines avoit berité de la Seigneurie de Comines, qu'il avoit eté donze ans au service du Duc de Bourgogne, qu'il etoit fils de Jean Pite Seigneur de Commes, qu'il avoit perdu l'esperance d'acquiter le reste des debtes de son pere & que le Duc de Bourgogne ne voulut pas souffrir qu'il sutsait mention de luy dans la Treve de 1475.

Antoine le Pipre de la Grand motte quoyque

cité par Mr. Varillas page 472. pour preuve de ce qu'il raconte en parle tout d'une autre maniere, effectivement Philippe de Comines n'a point herité de la Seigneurie de Comines, elle appartenoit à la branche aisnée de cette maison, Philippe etoit de la branche cadette, \* il n'a eté que buit ans & non pas danslelivre douze au service du Duc de Bourgogne, son de Mr le Pi Pere ne s'appeloit pas Jean Pite, son nom pre & dans etoit Colart de le Clite, il n'avoit point perdu l'esperance d'acquitter le reste de ses nes, edition debtes, le Duc de Bourgogne les luy ayant remises par lettres patentes du premier Octoou deBruxelbre 1469. & bien loin que ce Duc ait refusé de faire nommer Philippe de Comines dans

\* Le Traitté la Treve \* de 1475. il l'y fit nommer dans en est impri l'article quatrieme, non pas pour le retablir mé dans les dans ses biens, mais pour le priver du droit preuves des

Les autres raisons que Mr. Varillas allegue Comines.

Memoires de d'y rentrer.

\* Voyez sa Genealogie lesMemoires

de Cómi-

du Louvre

de la tourner en deux façons.

Enfin il n'y a dans ce long recit que trois lignes de souffrables, c'est lors qu'en parlant de Philippe de Comines il dit page 468. \* il \* Voyez p. pouvoit avec bonneur dans les maximes qui etoiens 58. de les alors en usage passer de la Cour de Bourgogne à celle de France, il failoit s'en tenir là, & c'est effectivement ce qui a osté à Comines tous les scrupules qu'il auroit pu avoir en quittant

fon premier maistre,

Il le fait ainfy entendre dans le chapitre onzieme du troisieme livre de ses Memoires lequel commence par ces mots. Environ ce tems je vins au service du Roy & fut l'an mil quatre cens septante deux, & ceux qui cherchent la justification du changement de Philippe de Comines, l'auroient trouvée dans ces mots s'ils en avoient fait l'application à l'estat où le Royaume se trouvoit pour lors.

Philippe de Comines avoit eté elevé à la Cour du Duc de Bourgogne, & tant que le Duc Philippe avoit vecu, il y avoit eu toute forte d'agrement, mais il ne put s'accomoder de l'humeur hautaine, inegale, capricieuse & feroce du Duc Charles, voicy comme il en parle à la fin du douzieme chapitre du premier livre de ses Memoires : Depuis que le Comte de Charolois eut eté Duc de Bourgogne & que la fortune l'eut mis plus baut que ne fut jamais homme de sa maison & si grand qu'il ne craignoit nul Prince pareil à luy, Dieu le soufrit cheoir en cette gloire & tant luy diminua du sens qu'il meprisoit tout autre conseil du monde sauf le sien seul.

Gg 4 Les

Les hommes de ce caractere, tous grands qu'ils soient, ne gagnent point les cœurs & ne conservent point d'amis, ainsy il n'est pas etonnant que Philippe de Comines, degouté du service d'un Prince qui meprisoit tout le monde, ait cherché un autre maitre que

celuy qui ne le pouvoit plus souffrir.

" : Ces sortes de changemens estoient en ce temps là tres communs, on ne trouveroit point apresent etrange que l'on passat du service d'un Electeur de l'Empire à celuy de l'Empereur ou de celuy d'un Duc d'Orleans à ce-Tuy d'un Roy de France, & par la mesmeraison, on ne doit point trouver à redire de ce que Philippe de Comines a quitté le service du Duc de Bourgogne pour passer à celuy du Roy Louis XI. son Roy legitime.

Le Duc de Bourgogne etoit de la maison de France, doublement vassal & pair de la Couronne à cause du Duché de Bourgogne & du Comté de Flandre, Philippe de Comines etoit de la partie de la Flandre qui etoit de la souveraineté de France, & quoyqu'il fut vassal du Duc de Bourgogne & l'un de ses Chambellans, il n'en etoit pas moins sujet du Roy.

Il parle dans ses Memoires (livre 1. chap. 9.) d'un lieu dit le marché où le Roy & les Seigneurs qui s'etoient liguez contre luy tachoient de s'attirer reciproquement les gens de guerre des uns & des autres, il parle encore (livre 3. chap. 2.) de Bandain Bastard de Bourgogne qui avoit passé avec plusieurs autres au service du Roy Louis XI.

Le Chancelier de France Pierre de Morvillier etoit fils d'un President des Parlemens du Duc de Bourgogne & avoit eté elevé à la Cour de ce Prince.

Le Cardinal Jean Rolin Evefque d'Anten, fils d'un

fl atta-

d'un Chancelier du *Duc de Bourgogne* s'est attaché au parti de la *France* & y est mort en 1483,

Le Cardinal Jean Jeoffroy ou Josfredy Evelque d'Arras, qui devoit toute sa fortune à Philippe le Bon Duc de Bourgogne, ne laissa pas de le quitter pour prendre le party du Roy Louis XI. & cela ne detourna pas mesme ce Duc de solliciter le Pape pour luy saire obtenir le chapeau de Cardinal ainsy qu'il a eté dit cy devant page 433.

Guillaume de Rochefort, qui combattit pour le Comte de Charolois à la Bataille de Mont-le-Hery & qui a eté l'un de ses maistres des Requestes & employé par luy en plusieurs negociations en Italie, a depuis eté Chancelier de France ainsy que son frere Guy de Rochefort qui avoit aussy eté auparavant au service de la

maison de Bourgogne.

Guillaume de Vergy, qui est mort Marechal du Comté de Bourgogne \* a passé du service de \* Voyez les la maison de Bourgogne en celuy de France & lettres du depuis est retourné à ses premiers maistres. XII. T. 4. P. Philippe Pot l'un des favoris du Roy Louis 49 86. &

XI. avoit eté auparavant au service du Duc 223.

de Bourgogne & Chevalier de la Toison d'or.

Jaques de Luxembourg, Philippe de Crevecœur, & Jean de Damas qui ont passéau service de France avoient; aussy eté au service de la maison de Bourgogne & Chevaliers de la Toison d'or.

Jean de la Vacquerie avant que d'estre premier President du Parlement de Paris avoit eté au service du Duc de Bourgogne & Conseil-

ler Pensionnaire de la ville d'Arras.

Guillaume de Cluny Tresorier de l'ordre de la Toison d'or & maistre des Requestes du Duc de Bourgogne a quitté ces offices pour s'etablir en France où il a eté Evesque de Poitiers.

Cecy est Les Seigneurs \* d'Avelus, de Baudevilk, tiré d'an estat des re- de la Queille (Humbert de Lurieu qui avoit stes des gages epousé Catherine fille naturelle du Bon Du & pensions de Bourgogne,) de Clessy, de Montaigu, Bon deües aux officiers de de Rely, de Bailleul, de Montcaverel, de Charles Duc Neufville, de Miraumont, Deschaves, du de Bourgo- Bois, de Gony, de Bours, de Soye, Guyat gue pour les Dusye, Evrard Bouton, de Gapanes, de Lu-1474. 1475 ques, de Sailly, Bauduin d'Esne, de Vanx, de & 1476 ala Belleforiere, de Fosseux, de Contay, d'Igny, de marge du-Lens, de Ruffey, de Longvillers, de Rup, de quel on a marqué ceux Montmartin, du Bourg, de Caumont, de Troyqui avoient le, de Fontenay, Guillaume de Cicon, Antoiprisun party ne d'Oiseler, Louis de Bournonville, de Montcontraire au bis, d'Ordre, de Cottebrune, de saint Sorlin, fien. de la Viesville, Olivier de Vandrey, de St. Moris, Louis de Neele, Louis de Herbam, d'Es-

\* Ila eté de-pieres, de Crevecœur, \* de Croifilles, de Ha-

chal de Fran mieres, Lancelot de Bouffut, Jean de Bournonville, de Savye, de saint Venant, de Gregny, Gerard de Roussillon, Jaques de Solleville, Michaut de Changy, de Caveron, de Gruthuse, Lyon de le Hovarderie, Marc de Montmorency, · le Sanglier d'Ardenne, Simon de Loges, Remer de Brojcuse & George de Menthon, tous Chambellans de Charles Duc de Bourgogne ainsy que Philippe de Commines l'avoit eté Alardin Bournel, Antoine de Lamet, Antoine de Fontaine, Drue de Humieres, Etienne de Faletans, Gilles d'Oignies, Jean de Cohem, Louis de la Baulme, Simon de Damas, Thiery de Charmes, Jennet de Bourponville dit le beau. Charles de la Viesville, Louis de Meurchin, Guillan. me & Etienne du Vernoy, Andrieu de Rambures, Guillaume de Martigny, Guillaume de Poiziers, Guyon d'Usie, Jaques de Crequy, Charles de Contay, Bon d'Esne, Jean de Vantravers, Philibert de Courssan, Jean & Nolin de Bourmonville, Jean de Hemont, Sauvage de Ponville, François de Ferieres, Tannequin de Cabannes, Didier de Mandelo, Charles de Courteville, Guillaume de Grachault, Jean de la Porte, Jean Damas Sr. de Marcilly, Hugues de Chantemarle, Michault Damas, Hemart de Doulhain, Jean de Neufchastel fils du Sr. de Montaigu, Charles de Longueval, Pierre de Mailly, Jennet de Soissons, Antoine de le Hoverderie, Antoine de Bessey, Mabievot de Froideval , Jennet de Helfaut , Michel & Pierre de Belforiere, Jaques de Carnin, le Bastard d'Avelus, Robinet de Framinzelles, Jacotin du Quesnoy, Porus de Lannoy & Louis de Visen Ecuyers de Chambre ou des quatre Estats du Duc de Bourgogne, ont quitté le service de ce Prince ou de la Princesse sa fille pour passer à celuy du Roy Louis XI.

Philippe de Comines ne doit pas avoir eté de pire condition que ces Seigneurs dont la pluspart luy etoient egaux en naissance & en dignité, leur memoire n'a point eté noircie pour avoir passéau service d'un Roy dont ils etoient nez sujets, & on ne doit pas cherchez d'autre justification du changement de Philippe de Comines que le mecontentement qu'il avoit à la Cour de Charles Duc de Bourgogne, & la liberté où il etoit de quitter le service d'un des vassaux du Roy pour suivre le party de celuy qui etoit leur commun souverain.

Le fecond volume de Mr. Varillas est moins l'histoire du Roy Louis XI. qu'un receuil de plusieurs historiettes arrivées avant ou pendant le regne de ce Roy, il y enchasse des portraits de sa façon, voicy celuy que l'on trouve (page 20.) de Catherine de Cleves semme d'Arnoul Duç de Gueldre, que le Duc

Duc Adolphe son fils avoit eu l'inhumanitéde mettre en prison, le Duc de Gueldres avoit epouséen secondes nopces la sœur du Duc de Cheves son voisin & cette vertueuse Princesse, qui aimoit beaucoup son mary, quoy qu'il eut pres de cinquante ans plus qu'elle, & qu'elle n'en eut point d'ensans, n'oublia rien de ce qui servoit à le deivere, il cite pour preuve de ce recit Uho Emmins dans son histoire de Gueldres, ainsy ily auroit de la temerité à contredire ce recit ûcette pretendue histoire de Gueldres n'essoit une de ces pieces qui n'ont existé que dans la teste de l'autheur, estant certain qu'Uho Emmius, qui a fait l'histoire de Frise, n'a point fait d'histoire de Gueldres.

Bib<sup>†</sup>iotheta
 Belgica.

Vovez les

Mem de Co-

mines l. 4.

Isaac Pontanus a fait une histoire de Guldres il y parle de cette Duchesse d'une maniere plus veritable, mais bien differente de co

que l'on en vient de rapporter.

Catherine de Cleves, que Mr. Varillas nous donne pour vertueuse, etoit une des plus mechantes diablesses qui fut lors au monde, elle sut promise à l'age de huit ans à Armal Duc de Gneldres, qui n'en avoit que quatorze, le mariage sut ensuitte accomply, ce Duc à sa semme n'ont eté mariez qu'une fois, iln'y avoit point de disproportion d'age entreeux, le mary n'ayant que six ans plus qu'elle, ils ont eu ensemble cinq ensans scavoir Edouard mort jeune, Adolph Duc de Gueldres, le plus mechant homme de son temps, Marie, mariée à Jaques II, Ray d'Escosse, Marguerite mariée à Federic Prince Palatin & Duc de

† Voyoz, son Bavierre, & Catherine morte à marier.

du livre 11. Cette megere n'avoit ny affection ny mede l'histoire nagement pour son mary, elle le traittoit d'Ecosse de une hauteur insuportable, & l'accabloit continuellement d'injures & de repro-

ches

ches outrageans qu'elle luy faisoit, sur sa naissance, qu'elle s'imaginoit estre fort au dessous de la sienne, & sur les devotions exterieures qu'il pratiquoit, elle complota enfin avec son fils, ausly furieux & enragé que la mere, pour faire mettre dans un cachot le mary & le pere le plus infortuné de son

temps.

Ce portrait, qui est original & bien plus ressemblant que l'autre, se peut voir dans Pontanus, pages 418. 502. 504. 522. 524. & 525. avec la lettre que le Duc de Cleves ecrivit inutilement à sa sœur la Duchesse de Gueldres pour l'exciter à faire sortir son mary de la prison où elle & son malheureux fils; l'avoient fait enfermer, & où il seroit poury de misere si le Duc de Bourgogne n'en avoit eu pitié & ne l'en avoit fait retirer par force.

\*Voyez cy de-Mr. Varillas passe ensnitte à l'entreveue de vant p. 360. l'Empereur Federic II, avec Charles Duc de Bourgogne laquelle s'est faitte le 30. Septembre 1473. mais pourquoy y faire imaginer à l'Empereur (page 28.) que si le Duc de Bourgogne avoit eu à choisir un gendre c'auroit eté le frere du Roy Louis XI. puisque ce Prince etoit mort le 24. May 1472. seize mois avant

cette entreveue \*

L'alliance du Roy Louis XI. avec les Suisses vant p. 168. est rapportée, page 66. Mr. Varillas dit qu'el- & 181. le devoit durer dix ans, que le Roy donneroit à chaque canton six mil escus de pension par an, que, moyennant certaine somme, les Suisses luy fourniroient autant de gens de guerre qu'il voudroit, bien entendu qu'il ne les pouroit employer contre les anciens alliez des Suisses, ny les occuper aux sieges des villes & des forteresses, & il semble qu'il ait veu

ce Traitté, lequel il cite à la marge comme etant dans le receuil de Mr. de Lomenie.

Heureusement pour le public ce Traitté est imprimé dans le grand receuil des Traittes de Paix, mais differemment de ce que Mr. Varillas en rapporte, l'alliance devoit durer pendant toute la vie du Roy, la pension des Suisses n'etoit que de vingt mil livres par auct il n'y est point dit que les Suisses ne pourroient eilre employez aux fieges des villes &

des forteresses.

Mr. Varillas parle ensuitte de l'attentat de Duc de Bourgogne sur la vie du Roy Louis XI. & dit pages 71. & 72. que le Duc apresavoir mis en usage la dissimulation qui luy etoit necessaire dans la premiere entreveue avec le Roy d'Angleterre, il conduisit les Anglois Bologne & à Peronne & qu'il ne se contraignit pas de mesine à l'egard de Louis XI. soit que l'aversion qu'il avoit pour luy fut excessive ou que luy imputant la levée du fiege de Nays il crut qu'une telle injure ne pouvoit ere **f**uffisament reparée que par l'entierre roine de la France, apres il raconte comment il engagea, en 1474. le nommé Icier à entreprendre d'empoisonner le Koy.

Le siege de Nuys n'a eté levé que le 13. Juin 1475. le *Duc de Bourgogne* n'arriva à Calais vers le Roy d'Angleterre que le 14. Juil-

\*veyer cyde- let suivant \*, ainsy il ne se peut pas faire que vant pages. la levée de ce siege ait eté le motif de l'en-

395. \$3960 treprise du Duc de Bourgogne sur la personne du Roy laquelle s'est faitte en 1474. comms

il le dit page 73.

La negociation du Roy Louis XI. avec le Roy d'Angleterre commence à la page 81. Mr. Varillas dit que le Herant du Roy d'Angleterre deconvrit à Louis que son maistre n'aveit

passé la mer qu'à la sollicitation des Ducs de Bourgogne, de Bretagne & du Connestable, ce qui est tout à fait opposé à Commines, qui dit, Ii. 4. chap. 5. que ce fut le Roy qui dit au Heraut que le Roy d'Angleterre ne venuit qu'à la sollicitation du Duc de Bourgogne & da Connestable qui le tromperoit. Comines n'etoit pas loin du Roy lorsque le Heraut eut son audience, il fut mesme chargé de l'entretenir pour empescher qu'il ne parlat à personne, on ne doit pas s'imaginer qu'il ait voulu rapporter la chose autrement qu'elle s'est passée.

Il paroist bien que Mr. Varillas n'a pas restechy sur ce qu'il ecrivoit quand il a parlé de cette negociation à la page 89, où il dit que le Roy Louis XI. se contenta de la Treve qui fut signée & que le jour fut pris au 20. Aoust 1471. pour l'entreveue des deux Roys, il ne devoit pas ignorer que le Traitté s'est fait le 29. Aoust \* & que l'entreveue ne s'est pu fai- \* Il est imre que le mesme jour ou le lendemain trente, prime dans

comme il en convient à la page 92.

Il est bon apres cela d'eclaireir un point de cette histoire dans lequel Philippe de Comimes s'est mepris, il dit à la fin du chapitre 8. du livre 14. que le Duc de Bourgogne sentant les nouvelles du Traitté du Roy d'Angleterre avec le Roy Louis XI. vint de devers le Luxembourg où il etoit à tres grande haste devers le Roy d'Angleterre pour luy demander ce qui etoit de ce Traitté.

Mr. Varillas a enchery sur ce recit & il fait partir le *Duc de Bourgogne* de la ville de Luxembourg quoy qu'il n'y ait pas eté en ce temps, mais l'un ny l'autre n'ont pas eté informez au juste de la route que ce Duc prit pour lors.

Apres la levée du siege de Nays ce Duc Dist

prit son chemin par le pays de Limbourg le Brahant & la Flandre & se rendit à Galais le 14. Juillet 1475. il y fut agreablement reces du Roy d'Angleterre qui le deffraya, ils demeurerent au mesme lieu jusques au 18. qu'ils en partirent ensemble pour aller au Chateau de Guines où le Roy deffraya encore ce Duc qui partit le 10. pour aller à

Svoyet cy de. St. Omer. \* **♥ant p. 397.** 

L'armée d'Angleterre s'approcha de Permne & le Duc de Bourgogne pour en estre plus voisin se rendit dans cette derniere ville le 6. Aoust, il y resta jusques au 12. qu'il passa par cette armée & alla coucher à Cambray, le 13. il alla à Valenciennes, le 18. il retourns à Peronne, le 19. au matin il alla voir le Roy d'Angleterre & revint à Peronne, le 10. il alla encor voir le Roy d'Angleterre pour la derniere fois apres quoy il alla dans le pays de Luxembourg.

Ce fut apparemment dans l'une de ces deux dernieres entreveues que le Duc de Bourgogne s'expliqua avec le Roy d'Angleterre & luy fit cette bravade dont parle Philippe de Comimes chap. 8. & 10. de son livre 4. mais celane luy fit pas negliger ses interests, il travailla Ilest im- serieusement à faire son Traitté, celuy du Roy d'Angleterre fut fait le 29. Aoust & quinde Comines, ze jours apres le Duc signa le sien \* dans le Chateau de Soleurre à deux lieues de la ville

de Luxembourg † le Mercredy 13. Septem-

primé dans les preuves † Dans la Table des preuves des

Memoires de bre 1475. Dans l'entreveue du Roy Louis XI. & du Comines il eft mis à So- Roy d'Angleterre à Pequigny le 30. Aoust 1475, che de Ver. Louis invita le Roy Anglois à venir se rejouir vins en Pi- à Paris, Mr. Havart qui avoit reconny que cardie, mais ce dessein estoit agreable à son maistre, alls c'estunems- le mesme jour trouver le Roy Louis XI, qui

la

#### DUROY LOUIS XL 481.

le fit souper avec luy & pendant la table Mr. de Havart dit à l'oreille du Roy que s'il vouloit il trouveroit moyen defaire venir le Roy son maistre jusques à Amiens & peut estre jusques à Paris.

Le Roy qui s'etoit repenti de la proposition qu'il avoit saitte l'eloigna autant qu'il le put, mais comme on en parla encore apres souper on rompit cette entreprise en disant qu'il salloit que le Roy partit en grande diligence pour

aller contre le Duc de Bourgogne.

Cette raison rapportée par Comines 1. 10. ch. 4. etoit tres apparente, car le Duc etoit lors à Namur & faisoit retablir son armée dans le pays de Luxembourg, d'où il pouvoit entrer en Champagne, mais il n'a pas plu à Mr. Varillas de suivre ce sentiment, & pour raconter quelque chose de nouveau il dit, page 97. que Louis fit entendre à Mr. de Havart que le Duc de Bourgogne s'etoit emparé de toute la Lorraine excepté Nancy, & que sa Maiesté Tres Chretienne etoit contrainte de s'avancer avec ses forces sur la frontiere de Champagne pour deffendre le Duché de Bar qui relevoit de sa Monarchie, ce qui ne peut pas avoir eté dit lors par le Roy, puisqu'il est certain que ce discours s'est tenu le jour de l'entreveue de Pequiny & que le Duc de Bourgogne n'a fait entrer son armée en Lorraine que pres d'un mois apres cette entreveue; scavoir à la fin du mois de Septembre. \*

Le dessein du Duc de Bourgogne de renou-vant p. 1910.

veller en sa personne la Monarchie de Lothaire est rapportée avec une circonitance de
la façon de Mr. Varillas, il dit, pages 127.

& 128. qu'on ne sçait si la Duchesse de Savoye
Iolend de France sœur du Koy Louis XI. navoit pas eté contente de l'echange fait en sa perHh

#Voyez ey de-

sonne lors qu'on l'avoit donnée en mariage? Amedie neuvieme du nom & troisieme Duch Savoye pour avoir Charlotte sœur du meime Amedie en qualité de femme de Louis XI.

the. Anfel-

La Princesse Charlotte de Savoye n'etoit pas encore née, lors que le mariage du Prince Amedée son frere fut arresté en 1436. \* avec Madame Iolent de France, le Roy Louis XI. lois Dauphin sut marié la mesme année avec Magnerite d'Escosse, le second mariage du Dauphin avec Charlotte de Savoye a eté arresté en 1451. sans le consentement du Roy Charles VII. ains y il n'y a point eu d'echange.

Tout aussitost apres la mort de Charles Duc de Bourgogne le Roy Louis XI. prit possession du Duché de Bourgogne, & à la priere des Estats de ce Duché qui luy avoient pressée le serment de fidelité au nom de cette Province, il institua un Parlement à Dijon à l'instar de celuy de Paris.

Cette institution du Parlement de Dijon peut se justifier par les lettres d'erection du 18. Mars 1476. stile ancien, imprimées il a plus d'un siecle dans le receuil des ordonnances de Fontanou, Mr. Varillas convient de cette erection, page 59. de son livre 10. qui contient les anecdotes de cette Hilloire, mais au lieu de se tenir à la verité de ce fait il en invente un autre qu'il rapporte, pages 200. & 201. de cette histoire en disant que · le Roy convoqua les Etats du Duché de Bourgogu pour la fin de Janvier 1477. qu'il y fit representer les raisons qu'il avoit pour que ce Dashe luy fut remis pour le garder à la Princesse de Bourgogne jusques à ce qu'elle eut achevé de receuillir la succession de son pere, qu'il durnoit sa parolle Royalle qu'il le rendroit alors de bonne foy, que la pluspart des Estats y conjentirent & que Louis fut ainsy mis, en possession de tout le Duché de Bourgogne, excepte quelques villes dont les deputez luy avoient eté contraires.

La France n'est elle pas bien obligée à Mr. Varillas de l'idée qu'il donne de ses droits sur le Duché de Bourgogne, & ne pourrat-t'on pas dire que l'on a eu tort de rayer la pension \* \*vovez cy dequ'il avoit si bien meritée en soutenant les vant p 406. interests de la Couronne? soit montré au Procureur General, cependant on peut estre asseuré que jamais le Roy Louis XI. n'a donné sa parolle Royalle de rendre ce Duché: & que son intention a toujours eté de le garder comme un Appanage devolu à la Couronne au deffaut d'hoirs masses du dernier Duc de Bourgogne, Mr. Varillas avoue mesme, page 217. que le Roy pretendoit ce Duché comme fief masculin, en quoy il se contredit comme en beaucoup d'autres endroits.

Les changemens arrivez aux Pays Bas apres la mort du Duc de Bourgogne sont rapportez dans le livre 8, avec des circonstances dont on pourroit contredire une partie, mais il y en a une qui n'est pas souffrable, c'est au sujet du proces fait à Hugonet & Imbercourt, il dit page 234. que le premier chef d'accufation contre ces deux Seigneurs fut d'avoir authorisé Descordes à rendre la Cité d'Arras aux François & qu'ils y repondirent, pertinemment en montrant un article du Traitté conclu dans cette ville entre le Roy Charles VII. & le Duc Philippe le Bon en 1437, qui contenoit en termes expres, qu'elle servit de bonne foy reunie à la Monarchie Françoise en cas que la maison de Bourgogne tombat en quenouille.

Siles reponses de ces deux accusez n'ont Hh 2 pas

pas eté plus justes que celle que Mr. Varillas pretend qu'ils firent au premier chef de l'accusation formée contre eux, il n'est pas etonnant que leur procés leur ait eté fait comme à des imposteurs, etant certain qu'il n'est pas Il estimpri. dit un mot dans le Traitté d'Arras de 1435. du retour de cette ville à la Monarchie Françoise Monstrelet, en cas que la maison de Bourgogne tombat en que nouille.

mé dans la Marche, & le Recevil des Traittez.

Les Gantois ayans fait decapiter le Chancelier Hugonet & le Seigneur de Himbercourt le 2. Avril 1477. se rendirent maistres des sffaires & presque de lapersonne de Marie de Bourgogne, & s'il en faut croire Mr. Varillas page 240. ils envoyerent des ordres precis dans les deux Bourgognes pour qu'eiles eussent à se reunir immediatement à la Monarchie Françoise & à recevoir les officiers & les garnisons qu'il plairoit à Louis de leur envoyer & que personne ne defera à des ordres si extravagans.

Ces ordres, s'ils avoient eté donnez, seroient veritablement extravagans; mais ils sont encore de la façon de Mr. Varillas, les deux Provinces de Bourgogne firent chacune leurs affaires separement, le Duché avoitres connu le Roy & luy avoit fait serment de fidelité avant la mort de ces deux Seigneurs, & fi ceux de Gand s'etoient avisez d'y envoyer quelques ordres, les porteurs auroient pu

eitre mai receus.

Les différentes intrigues pour le mariage de Marie de Bourgogne commencent à la page 256. & lepremier agent que Mr. Varilles y nomme, est Louis de Bourbon Evesque de Lisge Oncle de cette Princesse.

Il avoit entrepris de la marier au Danbin & peut estre qu'il auroit surmonté à la fin la

repugnance qu'elle avoit pour un mariage si disproportionné pour l'age, Mr. Varillas embarassé des poursuittes de ce Prelat, coupe le nœud Gordien & affaffine ce pauvre Evefque cinq ans auparavant qu'il soit mort effectivement: voicy l'abregé de ce qu'il en dit pages

254. 256. 257. & 258.

Le chef de la brigue qui travailloit alors pour les veritables interests de la France etoit Louis de Bourbon Evesque de Liege Oncle de Marie de Bourgogne, qui de son costé pour amuler cet Evelque luy avoit fait present de quinze mil florins qu'il avoit donnés à Guillaume de la Marck son favory, lequel s'etoit souleve contre luy, luy avoit fait la guerre, & l'avoit tué de sa main propre, de sorte que Marie de Bourgogne, ayant eté ainsy delivrée de la faction qui la sollicitoit de se marier avec le Dauphin, se delivra elle mesme du fils aisné du Duc de Cleves qui etoit le second Prince qui pretendoit à son alliance.

Cet Evesque que Mr. Varillas fait tuer avant que Marie de Bourgogne ait eté mariée, c'est à dire en 1477. n'en est pas mort du coup, au contraire il a vescu encore cinq années & a survescu mesme *Marie de Bourgogne*, cett**e** Princesse etant morte le 27. Mars 1481. stile de France & cet Evesque n'ayant eté tué que le 30. Aoust suivant. \*

Au reste il ne faut pas s'etonner que Mr. le Hist. des Varillas ait abregé la vie de Louis de Bourbon, il l'avoit fait elire Evesque de Liege plusieurs années avant qu'il fut venu au monde, comme il a eté remarqué cy devant\*, ainfy . Pages 462. il ne s'est pas fait un scrupule de le faire as- & 463, Sommer un peu plusiost, les grands politi-

ques comme luy ne doivent pas s'arreter en

beau chemin pour si peu de chose.

Everques de

Le Roy Louis XI. apres avoir manqué de marier le Dauphin son fils avec Marie de Boargogne fit, à ce qu'on pretend, une seconde faute en refusant de le marier avec l'heritiere de Castille, & Mr. Varillas dans le recit qu'il en fait donne à la page 270. le portrait suivant de la fameuse Isabelle Reyne de

Castille.

Le Roy de Caffille avoit une sœur appelée Isabelle, agée de trente deux ans passez sans avoir eté mariée, sa beauté qui n'avoit eté que medisere & commençoit à se passer, etoit tellement obscurcie par l'eclat de la Reyne de Castille sa belle sœur & de l'Infante Jeanne sa niepce, qu'elle n'oioit presque paroitre à la Cour, & il repete plusieurs fois la mesme chose de l'age de cette Princesse page 276. & au livre onze qui contient la comparaison des Knys Louis XI. & Ferdinand d'Arragon pages 147. 152. & 169.

Cette Princesse Isabelle a eté mariée à ce Roy Ferdinand d'Arragon, & voicy un autre portrait que l'on trouve à la page 92. de cette comparation, Louis & Ferdinand furent egalement adunnez à l'amour volage nonobstant que leurs femmes fussent tres belles & tres ver-

tueufes.

On ne dispute pas la vertu à ces Reynes, mais pour la beauté on peut la disputer à Isabelle de Castille suivant le premier de ces deux portraits qui ne ressemble pas aussy pour l'age, etant certain que la Reyne Isabelle est née en 1451, qu'elle aepousé Ferdinand Roy d'Arragon en 1469. & qu'elle n'avoit lors que dixhuit ans.

Il est parlé, page 292. de la maniere dont le Roy Louis XI. negocioit avec l'Angleterre, de la relistance du Sgr. de Hasting: à recevoir l'argent de France & de la faveur qu'il portoit ouvertement à Maximilien pour le faire rentrer dans les biens de Marie de Bour-

gogne sa semme.

On chercha longtemps, dit Mr. Varillas, la cause de ce retus & l'on decouvrit ensin que le dernier Duc de Bourgogne peu de temps avant que de mourir, l'avoit gagné\*moyen-« Cesturem nant une pension de mil escus, qu'on luy 1471. en offrit deux mille, que Camines qui avoit porté la parole reconnut que Hastings ne vouloit pas donner quittance, qu'on se dispensa d'ecrire & qu'il accepta la pension & pour preuve il a mis à la marge de la page

293. dans les layettes d'Angleterre.

En quelque endroit que soient ces pretendues Layettes, on n'y doit rien trouver qui puisse entierrement convaincre Hastings d'avoir receu pension du Ray, puisqu'il n'en a pas donné quittance, il n'etoit pas au surplus necessaire de faire un mistere de ce fait ny de l'alterer, Comines l'entremetteur de cette affaire l'a parfaittement bien deduitte dans ses Memoires, 1. 4. ch. 8. & 1 6. ch. 2. les curieux pourront y avoir recours, cependant il est certain que l'on ne fut pas longtemps à chercher la cause du refus de Haflings, Comines qui luy avoit procuré l'amitié & la pension de Charles Duc de Bourgogne, le declara au Roy qui fit offrir une pention plus forte à ce Seigneur Anglois qui l'accepta, la chose s'est passée \* longtems avant \* Cefuten le mariage de Maximilien d'Autriche avec 1475. Marie de Bourgogne, & ainsy n'a point eté faitte en veue de detourner Hastings de la faveur qu'il portoit à ce Prince Maximilien.

Au reste quoy que le Sgr. Hastings ait refusé avec sierté de donner quittance de la Hh 4 pen-

pension que le Roy luy donnoit sous pretexte qu'il ne vouloit pas que l'on put dire quele Grand Chambellau d'Angleterre, eut eté pen sionnaire du Roy de France & que ses quittar ces fussent trouvées en sa chambre des Comptes, il en avoit une autre raison plus secrette, c'est qu'il avoit accepté la pension que le Du de Bourgogne luy faisoit, qu'il en avoit des lettres patentes en datte du 4. May 1471. & qu'il avoit donné à l'argentier du Duc de Bourgogne des quittances signées de sa main La copie & scellées de son sceau, \* il venoit mesme

authentique ces quittan de Lille.

deces lettres de recevoir une année de cette pension echene patentes & au premier May 1475, lors qu'il en accepta une plus forte du Roy, la crainte qu'on ne les, sont dans put le convaincre par ses propres actes d'ala Chambre voir receu en mesme temps de l'argent des des Comptes deux partis opposez, fut la veritable cause du refus qu'il fit de donner quittance à celuy qui luy en porta de la part du Roy.

L'argent de France distribué avec tant d'adresse en Angleterre fit que Louis receut delà les premieres nouvelles que Jaques d'Armagnac Duc de Nemours travailloit à retablir les Ar glois dans la Guyenne, comme le dit Mr. Varillas, page 203. est une reconnoissance indirecte que la negociation avec Hastings s'est faitte avant le mariage de Maximilien d'Autriche. car le Duc de Nemours a eté arresté au mois de Mars 1477. stile de France & decapité le 24. Aoust 1477. suivant la Chronique de Du Tillet.

La condamnation de ce Duc de Nemours est un evenement des plus singuliers du regne

du Roy Louis XI. ce Prince a eté blasmé de la dureté qu'il a eu en cette occasion, \* & on pretend qu'il se l'est reprochée avant que de mourir & qu'il a mesme reparé la chose autant qu'il l'a pû. Mr.

Summum jus summa in-Jaria.

Mr. Varillas dit, page 294. que ceux des juges qui n'avoient pas conclu à la mort en perdirent leurs Offices, page 335 que le Roytemoigna du regret de n'avoir pas laissé achever le proces de ce Duc de Nemours dans toutes les formalitez de la justice & d'avoir maltraitté les juges qui n'avoient pas opiné à la mort \* & page 82. † Voyez cy de son histoire Anecdote faisant le livre 10. devant pag. de cet ouvrage il dit que le Roy, avant plus lettres du de preuves qu'il ne luy en faloit pour perdre le Roy Louis Duc de Nemours, permît que l'on gardat dans XII. T. 1. Po son proces toutes les formalitez de la justice &, page 84. de la mesme histoire Anecdote, que le Roy laissa aux juges prendre tout le temps dont ils crurent avoir besoin pour mieux examiner l'affaire.

Ces deux faits si opposez forment un Probleme hillorique, & on ne scaura à qui croire ou à Mr. Varillas parlant dans son histoire de Louis XI. ou au mesme Mr. Varil as parlant dans son histoire Anecdote de ce Roy, cependant le public a grande raison de se plaindre de ce qu'on luy impose dans l'un ou l'autre de ces deux recits contradictoires.

Mr. Varillas ne se contente pas de cela. il dit encore, page 64. de cette histoire Anecdote que le Roy Louis XI. avoit donné le Duché de Nemours à Jaques d'Armagnac Comte de la Marche & le luy osta avec la teste, qu'il avoit eu une raison Politique d'en user ainsy, que sa Majesté leva par cette action de justice le plus horrible scandale qu'il y eut alors dans le Royaume, que l'inceste que ce Duc de Nemours continuoit depuis vingt ans avec sa propre sœur etoit connu de tous les François, que les gens de bien murmuroient de ce qu'on le laissoit si longtems impuni, que Louis le fit cesser par le supplice du coupable

& qu'on ne luy en eut point d'obligation presupposant que sa Majesté avoit pensé à venger sa propre querelle & non celle du public.

Par ce recit, presque tout fabuleux, la memoire du Duc de Nemours se trouve noircie d'un inceste de vingt ans avec sa propre jour,

& Anfelme Hist Geneal, de France.

pendant qu'il est certain qu'il n'en a jamais Ste. Marthe eu aucune, \* avec laquelle il ait pu avoit une habitude criminelle, & que lors qu'il fut pris dans le Chateau de Carlat, en 1475, il y etoit avec Louise d'Anjou sa femme Princeise vertueuse, qui y mourut en couche

\*Chronique peu de jours apres la prise de son mary \* s'il Scandaleuse. y avoit quelque reproche à faire au sujet d'un inceste, ce seroit avec plus de fondement, à Jean Comte d'Armagnac tué à Lectoure en 1472. & qui est acculé par Du Bouchet dans ses Annales d'Aquitaine & par Mejerus dans ses Annales de Flandre (1.16.) d'avoir epousé sa propre sœur en vertu d'une fausse dispense qui luy sut procurée par Ambroise de Cambray, Mr. Varillas en a fait l'histoire au livre 5. page 459. de son premier Tome, & n'a pas dû confondre ces deux Seigneurs, ny imputer faussement à Jaques d'Armagnac Duc de Nemours, le mesme crime dont il & chargé Jean Comte d'Armagnac.

> On trouve une autre contradiction, page 313. au sujet de la negociation du Cardinal de St. Pierre aux liens avec le Roy Louis XI. qui luy fit entendre qu'il luy feroit plaisir de se mester de la paix, & à qui ce Cardinal repordit qu'il ne le pouvoit sans ordre de la Cour de Rome, au lieu qu'il est dit, page 34. de cette histoire Anecdote, que le Pape envoya ce Cardinal son neveu pour disposer le Roy à la paix, ou du moins à continuer pour un an la Tre

ve avec Maximilien, ce qui fut effectivement le veritable sujet de la legation de ce Cardinal.

L'instruction du Roy Louis XI. au Dauphin son fils, est imprimée dans l'histoire de ce Roy par Mathieu, dans les preuves des Memoires de Comines, & dans l'histoire du Roy Charles VIII. edition Royalle, Mr. Varillas qui la cite, à la page 331. ne se contente pas d'en faire un abregé peu sidele & disserent de ce qu'elle contient, il parle encor page 333. d'une pretendue instruction donnée par ce mesme Roy au Sgr. de Beauseu laquelle a eté vraisemblablement ecritte par Comines sous le Roy, & qu'il regrette comme une excellente piece.

On peut s'imaginer que cette instruction seroit excellente si elle avoit eté donnée, mais il n'y a aucune apparence que Comines l'ait ecritte sous le Roy, au moins il n'en dit rien dans ses Memoires, au contraire il parle 1. 6. ch. 11. de ce que le Roy recommanda verbalement au Seigneur de Beaujeu sans saire mention d'aucune instruction par ecrit.

Le livre neuvieme finit par un reproche fait au Roy Louis XI. de ce qu'estant redevable à la maison d'Amboise du recouvrement des deux Bourgognes, ce grand service ne le detourna pas de penser à la frustrer de ce qu'elle possedoit de meilleur, qui etuit la Vicomté de Thouars que le Roy s'etost fait donner par Louis d'Amboise, dont la fille unique & heritiere etoit mariée dans la maison de la Trimouille, que le Chancelier Doriole, qui vraysemblablement avoit dresse cet acte de donation, l'ayant fait examiner, on y trouva à redire en ce qu'il n'y avoit pas d'apparence que Louis d'Amboise eut appauvry sa fille pour enrichir la Monarchie, que l'on conseilla au Roy de Sup-

Supprimer cette donation & d'achepter la terre ce qu'il fit à vil prix & qu'il en jouit à ce titre jusques à ce que le Cardinal de Bourdeille le voyant prest d'expirer prit la liberté de l'advertir qu'il falloit restituer cette Vicomé, que cette remontrance eut effet le Roy avant commandé de retablir les enfans de la fille de Louis d'Amboise dans Thouars de la mesme maniere que s'il n'y eut eu ny donation ny vente.

il faloit avoir autant de talent que Mr. Varillas en avoit de melanger le vray avec le faux pour fabriquer une histoire semblable qui ne pourroit servir, si elle etoit entierrement vraye, qu'à convaincre le Roy Louis XI. de la plus grande des ingratitudes, au lict que la restitution de cette Vicomté est honorable à sa memoire.

Louis d'Amboile Vicomte de Thouars ayant eté convaincu de crime de leze Majesté sut condamné à la mort par Arrest du Parlementie nu à Poitiers le 8. May 1431. & ses biens de-

clarez confisquez au profit du Roy.

Cet Arrest pouvoit estre executé dans tout fon contenu, mais la clemence du Roy Charles VII. l'emporta sur la rigueur de la justice, il convertit la peine de mort en celle de prison & se contenta de la confiscation des biens qui luy etoient adjugez dont la Vicom-

té de Thouars faisoit partie.

Nonobstant cette confiscation le Res Louis XI. ne laissa pas d'achepter cette Vicomté & de la reunir à son Domaine par des lettres patentes qui furent interinces au Parlement par arrest du 11. Avril 1478. malgré les oppositions de Louis de la Trimouille agissant tant pour luy que pour les enfans qu'il avoit retenus de Marguerite d'Amboife

Chopin Dupuy.

#### DU ROY LOUIS XI.

sa femme fille & heritiere de Louis Vicomte de Thouars.

Cela ne peut avoir aucun rapport au recouvrement des deux Bourgognes qui ne s'est fait qu'en 1477. & 1478. ny à Charles d'Amboise Seigneur de Chaumont qui n'a eté Gouverneur de Bourgogne qu'en 1478. & qui, ne descendant pas des Vicomtes de Thouars, n'avoit aucunes pretentions sur cette Vicomté.

Elle etoit echeue à Louis d'Amboile par succession de sa grande Tante Isabelle de Thouars & de sa grande Mere Jeanne de Thouars, il n'y a jamais eu de donation faitte de cette Vicomté au Roy Louis XI. & quand il y en auroit eu une, elle n'auroit pu estre dressée par le Chan-· celier Doriole qui n'est parvenu à cette dignité qu'en 1472, pres de quatre ans apres la mort de Louis d'Amboise arrivée en 1469. Mr. Varillas ne s'est pas souvenu en cet endroit qu'à la page 445. de son premier Tome il a dit que le Roy Louis XI. avoit contraint Louis d'Amboise à luy vendre cette Vicomté ainsy qu'il a desia eté remarqué. \*

Il est vray qu'Elie de Bourdeille lors Arche- vant p. 467. vesque de Tours & qui n'etoit pas encore Cardinal \* renouvella dans l'esprit du Roy le scru- . Ila eté fait pule qu'il s'etoit fait luy mesme sur la maniere Cardinal le dont les biens de Louis d'Amboise luy avoient 15. Novemeté adjugez, il temoigna à cet Archevesque apres la mort que quoyque la crainte qu'il avoit eue des liai- du Roy sons du Vicomte de Thonars avec le Duc de Louis XI. Bretagne l'eut porté à retenir ces biens pour Ciacenius. luy ofter le moyen de s'en servir contre luy, cependant son intention n'avoit jamais eté de les ofter à ses descendans, il luy dit de luy amener Louis de la Trimouille & ses freres, petits fils & heritiers de Louis d'Amboise, il les ecou-

Voyez cy de-

497

ta paisiblement, leur promit de leur rendre la Vicomté de Thouars & ordonna qu'il leur

\* Histoire de en fut expedié des lettres. \*

Louis de la Là maladie & la mort

Trimouille par Jean Bouebet.

La maladie & la mort du Roy arresterent l'execution de sa promesse jusques à ce que la Comtesse de Beaujeu, ayant eté bien asseurée de la volonté du Roy son Pere, consentit que le Seigneur de la Trimonille sur retabli dans la Vicomté de Thouars a charge de payer à cette Princesse la somme de dixsept mil escus qui etoit apparemment le prix de l'achapt que le Roy Louis XI. avoit fait de cette Vicomté.

Le livre dixieme contient PHistoire Ausdote du Roy Louis XI. & le livre onzieme & dernier de tout cet ouvrage, est la comparaison de ce Roy avec Ferdinand Roy d'Ar-

ragon surnommé le Catholique.

Il n'y a personne qui sous ces titres brillans ne doive s'attendre d'y trouver quelque chose de nouveau & de singulier touchant la vie du Roy Louis XI. cependant cette Histoire Anecdote est presque toute tirée de la comparaison que Claude de Seysel a fait des Roys Louis XI. & XII. & qui a eté impriméeil y a pres de cent ans \* dans son Histoire du Roy Louis XII. Mr. Varillas l'a seulement tournée à sa maniere en y adjoutant plusieurs raisonemens de Politique, quantité d'expressions outrées, & des particularites d'Histoires fort incertaines, on le contentera d'en remarquer deux.

La premiere au sujet de l'acquisition saite par le Roy Louis XI. de la ville de Boulogne jur mer il est dit, pages 16. & 17. que le Roy declara publiquement qu'il vouloit que les Roys de France tinssent desormais le Comté de Boulogne en hommage de la Ste. Vierge & qu'il luy

\* Elle est rimprimée cy devant p. 284.  rendit cet hommage avec une pompe extraordinaire dans une Eglise proche de Paris qui en a depuis retenu le nom de notre Dame de Boulogne.

Il faut avoir bien envie d'imposer au public pour debiter de pareilles fables, le Roy Louis XI rendit effectivement hommage à la Vierge de fon Comté de Boulogne, mais il se rendit luy mesme pour ce sujet dans la ville de Boulogne sur mer en l'année 1478, il presenta lors de son hommage un cœur d'or fin du poids de treize marcs & ordonna à son retour par ses lettres patentes données à Hesdin au mois d'Avril 1478. \* que ses successeurs Roys de France ren- Elles sont droient un pareil hommage & presenteroient imprimées

un cœur d'or du mesme poids pour estre em-tede N. Daployé au bien de l'Eglise de Boulogne sur mer. me de Bou-

Il se peut faire que par rapport à la devotion logne de Mr. que le Roy Louis XI. avoit à l'Eglise de N. Da-le Roy pag. me de Boulogne sur mer, il en ait eu aussy pour l'Eglise de ce nom scituée pres de Paris, mais c'est une fausseté de dire que cette Eglise pres de Paris en a retenu le nom de N. Dame de Boulogne, puisque par les lettres d'amortissement accordées cent ans auparavant par l'Abbesse de Montmartre aux confreres de N. Dame de Boulogne, qui avoient dessein de faire bastir une Chapelle au village de Menus pres Paris elle leur donne pouvoir de bastir cette chapelle sur un terrain de sa mouvance, & ordonne que le village de Menus seroit dores navant appelé Boulogne sur Seine, ces lettres sont de l'an 1320. \* & depuis ce temps l'Eglise de \* Elles sont N. Dame de Boulogne sur Seine a toujours re-imprimées tenu ce nom sans que le Roy Louis XI. qui n'est entre les venu au monde que plus de cent ans apres y cette histoire ait contribué en la moindre maniere.

Les Heritiers de la maison de Poitiers de la de Boulogne branche de St. Valier sont interessez à detruire la p. 263.

dc N. Dame

#### 496 ADDITION A L'HIS l'OIRE, &c.

seconde particularité que l'on a remarquée dans cette histoir. Anecdote, il y est dit pages 47. & 48. que le Roy Louis XI. maria la troisieme de ses filles naturelles à Aymard de Poitiers Seigneur de saint Valier sorty de l'ancienne maison des Cointes de Valentinois, que le Roy donna le Gouvernement de Poitou à saint Valier en le faisant son gendre, qu'il n'auroit rien manqué à la sacisfaction des deux epoux si leur union eut eté de plus longue durée, que saint Valier devint bien tost veuf & ne pensaplus à se remarier, tant il etoit persuadé qu'il luy seroit impossible de trouver une femme qui approchat du merite de celle qu'il avoit perdue.

On veut bien passer à la Dame de saint Valier le merite qu'on dit qu'elle avoit au dessus de toutes les autres femmes, il ne s'ensuit pourtant pas que son mary n'ait songé à se consoler de sa perte par un second mariage, effectivement il a epousé en secondes nopces \* Jeanne de la Tour ditte de Boulogne de laquelle il seu plusieurs enfans entre autres Jean de Poitiers son fils aisné qui de Jeanne de Batarnay sa femme,a eu la fameuse Diane de Poitiers, si connue Seigneurs de lous les Regnes des Roys François I. & Henry II.

La comparaison du Roy Louis XI. avec Ferdinand Roy d'Arragon n'est pour ainsy dire qu'un abregé des principales actions de ces deux Princes, dans lequel Mr. Varillas n'a pas etéplus exact que dans son Histoire, ainsy qu'on a fait voir par les contradictions qui ont eté remarquées cy devant & qu'on n's pas cru devoir repeter icy.

FIN.

 Histoire des Ducs de Bourgogne des Comtes des Valentinois & des St Valier par Duche fne.

### ক্ষান্ত ক্ষান্ত

### TABLE

### DES MATIERES

### ET DES NOMS

Contenus dans le Supplement aux Memoires de Comines.

Adolphe Duc de Gueldre. Voyez Gueldre. Bhaye de St. Agenois [le pays on le Waast d'Ar-Senejchal d' | 188. 440 Abbeville. 331.364. 210 Agrippa. 59 69. 72. 75. Abelard. Aimeries. 334. 375. 380. 178. Aire. Accroissement des armes & des lettres en mes-Alain Chartier bais me temps & les raipar Marie Stuart. < 1 sons qu'on en peut Albert le grand. 74.96 Albert [Messire] 231 donner. 34.35 Achon. Albi [l'Evesque d'] ou Acrostiches pratiquez Albigeois. 100.187. par les anciens. 294. 440. 34 Admiral de France. Albret. 192.196. 197. 219. Alchimie. Alcuin etoit François. 224.229.322. 327. Adulphe Comite d'Alte-150 Alde vendoit ses impres-

# TABLE

pressions fort cher &	doit aller trouver le
travailloit à Veni-	plus bonorable le pre-
fe. 44. 136 See. Aldegonde. 377	mier. 282.284
Ste. Aldegonde. 377	Ambassadeurs imagi-
Aldembourg [le Comte	naires & fourbes.
<i>d</i> 7 302	320.414.415.
d'] 392 Alençon [le Duc d']	Amboise [la ville, le
215.287.303.409.	Cardinal, Jean,
417.	Louis ou Charles d']
Alexandre de Villa	100.187.193.196.
Dei quand florissoit.	208.216.225.227.
67. Son doctrinal en-	237.239. 245.275.
seigné dans les Eco-	292.294.307.434
les. 20	467. 491. 493.
les. 29 Alexandrin [le,Cardi-	467. 491. 493. Amerongben. 385
nal 284	Amiens. 198.205.206.
nal] 284 Allemagne. 224. 290	250. 362. 370.
Allemans ont appor-	Amiet. 277
té l'Imprimerie en	Amiet. 277 St. Amour [Guillaume
France. 139.140	de] 157
Almeansor. 64	de] 157 Andely. 178
Almanser. 64 Alost. 450 Alphabet. 145	Angers [la ville on le
Alphabet. 145	Cardinal d'] 162.
Alphonse de Castille s'a-	180. 352. 432. 435
musa trop aux etu-	Voyez Balue.
des. 6. Composa des	Angelo Catto astrolorne
tables Astronomiques.	de Louis XI. 54
65	Angleterre Anglois, 79.
Alphonse Roy d'Arra- gon: 288	162. 188. 197. 219.
gan. 288	230. 273. 273. 274
Alphouse Roy de Na-	277. 287. 321. 325.
ples. 83	327. 330. 346. 357.
Alphonse Roy de Na- ples. 83 Altene [le Comte d']	361.363.375.391.
. 224	396.411.418.439
Altonce 234	453·478·4 <b>88</b> •
Altonce 234 Amalphi. 441	Anglois vienment etc.
Ambassadeur vers plu-	dier en Philosophie à
sieurs Princes, sil	Paris & Jone gran-
•	de

dement subtils. 79	Armement du peuple de
Angoalesme [le Com-	Paris. 176.187 Armenie. 415
ted'] 444	Armenie. 415
Anjou[le DuchesChar-	Armentieres. 465,466
les, Jean ou Re-	Armes de France ac-
ned'] 288.311.430.	cordées à une fille
431.458.	naturelle du Roy Louis XI. 294
431.458. Anne de Bretagne.3021	Louis XI. 294
304.	Armes plus estimées
Anne de France. 291.	que les lettres. z. 6
302: 383.430. 456.	Arnoul Duc de Guel-
Antioche. 300 Antiquaires blasmez.	dres. 475. 476
Antiquaires blasmez.	Voyer Gueldres.
103	Arnoul [Maistre] 54
103 Anvers: 356.451	Arombourg, 134
Appanage: 184.1851	Arombourg, 134 Arragon [le Roy 4]
483.	215.311.320.3 <b>56.</b>
Arabes s'adonnent aux	359. 376. 3 <del>77. 3</del> 89.
sciences, les aug-	390.446.458.
mentent & sont em-	Arras, Artois. 213.2231
ployez par Alphonse.	239.270.330.42 <b>2</b> .
Archiac. 254 Arconvalle. 28.31 Ardres. 228	424.431.43 <b>3.440.</b>
Archiac. 254	450.460.464. <b>465</b> .
Arconvalle. 18.31	473.483.
Ardres. 338 Aretin. 9	Arriereban de France.
Aretin. 9	Artillerie comme des
Argenton. 100. 274	Artillerie comme des
Argenil [le Vicomte d']	anciens.
349.35t	Artus Comte de Riche-
Argirophile. 82	mont. 410.449
Aristote. 2.70.96	Assemblée du Clergé à
Aristoxenus. 2	Orleans. 430
Arifoxenus. 2 Arlæux. 336 Arly. 200	Altrologues blafmez.
Arly, 100	54. Genn de Louis
Armagnat. 174. 182.	XI. 54 Astrologie. 64. 161.
188.189.191.192.	11111100gie. 04. 101.
193.196.207.216.	162.163.285. Ashenes. Ii 2 Asours
223.286.287.488.	Assume Assume
4900.	11 4 (100%)

•				
	T	A B	LÉ	
Ato	urs des Dames	. 2Å7	Baeuft. Bayaumont.	226, 300
Au	debert aimé de	Hen-	Bayaumont.	320. 399 261
	y <i>III</i> .	168	Bajazet.	262
Av	cles. 474	. 47¢	Bailleal.	474
Av	erroes.		Baiser do <b>nne</b>	à un Sça-
Av	erroes. Enes. 221	. 222	vant.	\$1.53
An	ffay.	. 286	Baiser du P	ate. 248
Au	guste. 3	. 249	Balbus.  Ballefort.	- 84
Ay	icenne.	64	Ballefort.	208
Au	bin Sr. de Ma	ulcor-	Dayac. 17	1.177.239
, ·	ee. Ibus,	214	Balue. 174	. 177. 178.
An	lbus,	210	179.180	. 187.275.
Av	ranches [la v	ille ou	293.352	437.
	'Evesque d']	94.	Banieres de .	Paris.170
:	198.		187.	<b>T</b>
	riere.	171.	Bar [ville	ou Jeanne
An	sheurs de l'i	nven-	de] 323	. 404.481
•6	tion des choses	ne as-	Barbarie	chajjee ae
3	lent presque r	ien ae	France.	0.03.80.
	l'impression.	104	82 88. 164.	101. 143.
AX	theur du son	ige ae	Barbazan.	189. 191
4.	Poliphile.	34	Barbe d'or.	
AŅ	ubun [le Ca	7 01110 01 1 5 - 2 2 4	Barlæus.	22I 113
4.	d] 380 uriche [le D	0.30/	Barthelemi	de Pile
,	Archiduc] 22	221	20, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	139
	290.310.355		Bafin [Jean	1 oc
A	wergne. 188	. 2.27.	Bastard de	Roserbon.
	303.	-5/-	175.192.	
	werre. 201.	239.	254.257.	
•	464.	-37.	Bastards de	
Az	incourt [B	ataille	326. 333.	334.331.
	242.44	5.450	390.472.	,
			Bastard de	Brabant.
\$7	ъ	`.		326
	1		La Bastille.	225
$\sigma$	) Aden. 38	1.382	Batarnay d	n Bonche-
	Badius.	85	.: ge. 181	
1.45	3.75		219.292	. 49 <b>6</b> . `

Bataut. 375	Belleville. 279
Bataut. 375 Baudeville. 474 Bandricourt. 239	Bembo [le Cardinal]
Bandricourt. 239	23
Bauduin Bastard de	Benevent, 441
Bourgogne. 224	Benevent, 441 Beraud. 174
Baufremont. 337.376	Berenice Lodronia n'a
Bavierre. 360. 381.	jamais eté. 120
451.460.476.	Bergame [Jaques de]
la Baume. 387.474	458.262
Bayart [le Chevalier]	Berghes.' 357
St. Bazile. 225 Beaucaire [Draconis	Berghes. 357 Berlettes 399
St. Bazile. 225	Bernard de Chartres
Beauçaire [Draconis	lone par Sarisbe-
on le Senechal de	riensis. 75
52. 192. 208. 230.	riensis. 75 Bernard [Jean] 427
233.250.408.	Berne. 387
Beaujeu [le Comte de]	Berne. 387 Beroalde. 90
215.225.278.279.	Berry [le Duc de] 215.
291. 320 353. 431.	334-335-339-349-
456.491.494.	451.455.463.  Bertaut. 452  Bertius. 112
456. 491. 494. Beaulieu. 174	Bertaut. 452
Beaumont Bressuire.	Bertius. 112
268. 271 <b>. 273. 275.</b>	Besançon [l'Archeves-
399 390	que de] 387.440
Beaumont Harlay.235	Bessarion mal recen du
Beaumout [la Dame	Roy Louis XI. 29. a
	emmené G. Fichet à
de] 175 Beaune, 227	Rome. 45. Voyes
Beauquesne. 465.466	de lay pages. 44.82.
Beauvade. 232	282.
Beauvais. 204. 235.	282. Bessey. 475
ერი. "	Betfort [le Duc de].
De le Becque. 385 Begar [l'Abbé de] 350.	. 334
Begar [l'Abbé de] 350.	Du Benil. 177. 183.
307.	187. 232.
Du Bellay. 17. 165.	187.232. Revres. 358
_ 255.	Bible donnée à Keni-
Belleforiere. 474.475	clin. 41. Celle de
, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	li 2 Mayer.

### TABLE

Mayence vendue St. Bonaventure. 96 fort cher. 43. A eté Bonneval. 251 le premier livre im-. des Bordes. 277 primé, en quelle Bornel. 342-474 façon & combien Borselle. 352.356.376. vendue. 130. Quand 412. imprimée à Paris. Boschuysen. 377-474 Bossu on Bonsut. 377. 140 Bibliotheque Royalle. 474. Boucart [Jean] 86 36. 162. 165. 268. Bibliotheques modernes Du Bouchage. 181. 187. par qui dresses. 36. Celle de Louis XI. Bouchain. 464.466 tres-grande & celele Boulanger. 227,234 bre. 37. Celle de 237. la Bonlaye. Charlemagne. 151 235 Boulogne [la ville on Le Bicle. 200 Bicaque Bataille de Louis de 64. 77. 4 255 270. **32**0. 339. 342. Bigot [Guillaume] 17. 391.456.464.465. 23. 166. 494.495. **Blan**chefort on Blan-Bourbon [Artus de] 385 quefort. 171. 205. Bourbon [le Duc, la **379.** Duchesse ou le Car-Blanchinus. Blevis [Alasacie de] dinal de \ 100.171. 172.173. 188.194. 41 Blais | ville ou Pierre **222. 237. 261. 286**. .de] 78. 284 287. 291. 303. 319. Bocace a aide à chasser 320. 325. 332. 3<u>39</u>. la Barbarie. 78.80 349.351.410.431. la Boderie. 164.167 449.453.463.484 Bourdeaux, Bourde Boece de la consolation traduit en François. lois. 171. 187.212. 157 Boss. Bourdeille. 254. 208. 385.474 Boiffeau [Nicolas] 183 294. 492. 493. Bonniech. Kent

Bourges. 192	287. 289. 323, 3 <b>33.</b>
Bourges. 193 Du Bourg. 474	339. 350. 360, 36 <b>2.</b>
Bourgogne [le Duc, la	417.455.402
Duchesse ou pays de]	Brezé. 325
201.222.227.230.	Briançonois. 243
233.237.239.270.	Brienne, 239
286. 310. 319. 324.	Breze. 325 Briançonois. 243 Brienne, 239 Brillac. 193.195, Brimen 274.284.285
334. 386. 425. 445.	44, 146, 64, 9, 4, 3, 4, 3, 7, 1
450.482 484.491.	Voyez Humber-
493. Voyez Phi-	cours.
lippe ou Charles	Brixius. 17.169
Ducs de Bourgogne.	Bruges. 351.358.367
Bourgueuil [ Abbaye	Brixius. 17.169 Brigges. 351.358.367 Brulais [le Vicomte de]
de] 275	214
Bournonville. 474.475	Brulefer [Etienne de]
Bourré. 209 de Bours, 474 Boutillier. 85 Bouton. 474 la Bouverie. 384	8.7
de Bours. 474	Brunsvic, 392 393 Bruxelles, 119, 322,
Boutiliser. 85	Bruxelles. 119. 322.
Bouton. 474	348.352.354.374.
la Bouverie. 384	Bådée, deffend les
Brabant.328.348.354.	François d'ignoran-
412.450.451.452,	ce. 17. Appele en
460.	Cour par Charles
Brandebourg. 392	VIII. 22. Vovez de
Brantome. 245. 251., 268.	luy pages 23, 99, 165, 166, Bureau [Jean] 177,
Brafidas, 7 Braux, 251	Baman [Land The
Braun 355	Butiday 06
Bray Cur Summa 370	Bullidae CE
Bray sur Somme. 279 Brederode. 376	Butidan. 96, Busseiden. 95 Busses (Oudardde) 271.
Bresse [le Sgr. de] 345.	tivil formaterilate:
350. 353. Voyez	C. Abanes, 419 Cabines du Roy
Savoye.	Ahanes 479
Bretagne , Bretons.	Cabinet de Rov-
172.174.175.189.	Louis XI. 170
193, 196, 207, 208.	Lonis XI. 170 Calabre [le Due de]
315.216.220.223	174.374.361.368.
236.271.279.286.	370. 371. 379. 428.
क्श्री कर कर कर कर कर कर कर कर	11 4 430,
	4. 4. (18.4)

TAI	3 L E
430.432.458. 469.	Catalogne. 1 459
<b>Calais</b> . 478 480	le Catay. 108
Calculator five Mo-	Catto [Augelo] 52.54
nachus Cistercien-	Caveron. 474
fis. 96	Caumont. 474
Calixte III.Pape. 412.	Causes des changemens
413.	qui sur viennent aux
Cambray[Ville ou Am-	sciences. 62
broise de] 219.234.	Caux [le pays on bailly
240.241.371 490.	de] 205.237
Campanus. 39	Celtier. 221
Campubasse. 389	Gercle d'Archiduc.389
Canaille d'Armagnac.	Cerines. 419
192	Gerisay [Guillaume]
Candele [Jean] 385	176
Capdorat. 197	Cesnan. 194
Capnion. 41.83	Chahannes Dammar-
Caracteres de Fust, de	tin. 170. 171.172.
Janson & d'autres	177.179. 181. 183.
Imprimeurs. 142.	188. 192. 194.
143.	196.204.220.230.
Carcassone [le Sene-	<b>23</b> 3. <b>24</b> 0. <b>242.</b> 328.
chalde] 195	335
Cardinal St. Pierre	Chalcondile. 82
aux Liens. 490	Chalençon. 178
Carlat. 490	Chalon. 350
Carmes. 85	Chambes. 467.468
Carnavalet. 407	Champagne. 227.237.
Carneades & ce qu'it	239.451.456.
fit à Rome. 143	Champeaux [Guillan-
Cornin. 475	me de] 73
Carondelet. 384	Chancelier de France.
Cas de conscience. 139.	216.222.225.331.
425, 443.	_,333·473·
Cafaubon. 188	Chanceliers de l'Uni-
le Caftelet. 218.441	versité de Paris. 95.
Castelnau. 407	96.
Comment for activities	Changement dans ton-
310.	<b>t</b> es

tes choses & dans les	beaucoup de livres
C.:	en François. 160.
Changy. 474 Chantelle. 275 Chantemerle. 475 Chanvalon. 235 La Chapelle. 385 Changy four from the common four four from the common four four from the common from the common four from the common from t	Vouloit reformer PEglise. 161. Ac-
Chantelle. 275	PEglise. 161. Ac-
Chantemerle. 475	corde des Privileges
Chanvalon. 235	à l'Université d'An-
la Chapelle. 385	gers. 162. Charles VI. avoit une
Chaperon jone chos jui	Charles VI. avoit une
une teste coupée. 271	bibliotheque. 36. Fa-
Character cursivus &	vorisoit les Mathe-
lòngobardicus.142	maticiens. 162
143.	Charles VII. ce qu'il fit
Charibert Roy de Paris	pour les lettres. 163.
charion. 145	Voyez de luy Pages
Charion. 102	23.36.54.86.162.
Charles le Chauve fa-	170.171.239.284.
vorisoit les bommes	285.320.411.428.
de lettres. 152	430. 441. 492.
Charlemagne fit venir	Charles VIII. comment
les bommes doctes en	instruit en sa jeunes-
France. 91. 149.	se. 18. Etoit de pe-
etoit studieux & let-	tite complexion
tré. 147. 150. Ses	pourquoy. 19. Sa
compositions. 151.	phisionomie. 20. E-
Voyez de luy pages	tant agé s'adonna
21.35.63.156.217.	aux lettres & aprit
248.317.	le latin. 21. 46. Fa-
Charles V. Empereur se	vorisa Budée. 22.
repentit de n'avoir	Aimoit les lettres.
Appris le latin. 10.	163. Sa naissance.
Voyez de luy Pages	359. Voyez de luy
31. 167.284.	Pages 15. 32. 53.
Charles V. [le Roy]	84. 245. 253. 260.
avoit une Bibliothe- que à Fontainebleau.	302.306.491.
36. Acquit de bonne	Charles IX. a fait un li- vre de chasse. 167.
heure le nom de sage.	Voyez de luy Pages
159. Fit traduire	284.407.
139. I'm elmania	284.407. Châr-
<i>∴</i>	20074

Charles Duc & Alen-409.410 Charles Duc de Berry & de Guyenne. 183. 103.211.286.287. 368.467.477.

1

Charles Duc d'Orleans. 188

Charles Comte de Charolois, ou Dac de Bourgogne fait la paix avec le Roy Louis XI. & letrabit. 180. 183. Se deffend d'avoir voula usurper le gouverpement de l'inice. 184. Offre sa fille un Due de Gnyenne pontven qu'il reçoive son ordre de la Toison d'or. 184. Fait la guerre & binler en Normandie. 197. 236. 237. Ecrit me lettre injurieuse au Conste de Daminiarsin & en recoit une reponse vive. 198. 201. Abandonne le Conestable & le li-· wre an Roy Libris XI. 219. 268. A des liaifum avec le Duc de Bretugne 236. Livit impattent da 1805. 289.405:01gueilleun de fas vi-

Civires & de sa gran deur. 290.471.0h tient le pardon de on Pere. 335. Est pendu en effigie par cens Dinand. 338. de Perd la Duchelje son eponse. 339. Int emprisonner le Comte de Nevers, pm lny párdonne. 339. 342.452. Regale la Comtesse de Nevers, G en est regalt. 340. Past braler la ville de Dinand. 344. Fat faire les obseques 4 jes Pere & mere, 348.387. Prendpofsession du Comité de Flandro & du Duché de Brabant. 348. Retablit PEvelque · de Liege. 349. E· Marguerste ponte ' d Worck. 351. 352. Last fon traitte avec le Roy & Peniment an Pays de Liege. 353. Fait bruler la Ville de Liege & tout le pays de Franchimone. 354. Int traitter les pasville 354.375. 400. Reçoit l'Otate de la laretierre & en fait la fefte. 357. 368. 388. Fet

tes. Assiege Nancy Fait delivrer de pri-Son le viel Duc de & y est tue. 52, 221. Gueldres. 360. Fait 290.399.404. *Son* bruler la ville de Epitaphe. 405. Som *Nesle.* 363. 369. bumeur. 290. 405. Fait publier des let-471. Peu soigneux tres injurieuses au de son salut. 405. Roy Louis XI. 369, Voyez de luy Pages Rompt la promesse de 46. 54. 173. 174. mariage de sa fille 179.182.188 214, avec le Duc de Ca-216. 282. 286. 321. labre.368.371.372. 322. 324. 328. 329. 469. 470. Fast une 3 32. 334. 410. 449, Treve avec le Roy 469. Louis XI. 371.374. Charles de Louvieres 387. Est en danger antheur du songe du sur mer. 373. Acbe-Verger. te les Duché deGnel-Charles Fernand homdres & Comté de me docte & aven-Zutphen, en prend gle. possession & en recoit Charlotte de l'Investiture. 272. Reyne de France. 377.383. Voit l'Em-292. pereur à Treves, le Charlus. Charmes [Thiery de] regale. & en est regale. 381.383. Fait des offrandes. 386. Charmy, Assiege Nuys & en Chartier leve le siege. 395. Guillaume ] 46.51. Regale le Roy de Da-428. nemare. 392. 394. Chartres Voit le Roy d'Anglede terre & le brave. Chartreux. 348. 356. 396. 397.480. At-366. Chateau Brient. 468' tente à la vie du Roy Louis XI.478. Etoit Chatean Gaillart. 178. toujours en chemin. 243. Chateau Gayon. 223, 321,329.& fuivan-

Savoye 171.172 474 237.367 [Alain on [ PEvesque 350

## TABLE

250.451.	Clementine, Litteris.
Chateau neuf [Antoi-	421
ne Sgr. du Lau] 175	le Clerc ou du Clerc.
Chateau Porcien. 224	198.232. 324.
Chateau Regnault.	Cleret   Pierre 191.
451	196. 241.
Chatillon 94.187.224.	Glerevaux [Pierre de]
27I.	385
Chaumont. 229. 239.	Clermont [le Conte
. 276.432.434.493.	de] 449 Clery. 266
Chensard. 273	Clery. 266
Cherté des livres avant	Clessy. 350. 376. 474
l'impression. 1 39.41	Cleves. 235.304.319.
Chevalier [Etienne]	325. 329. 330. 332.
327	356. 365. 368. 378.
Chevaliers Chevalerie.	379. 388. 412.425.
249.251.255.	445.450.475.
249.251.255. Chevillier. 101	445.450.475. le Clite. 470 Clizin [George] 50
Chilperic etoit savant.	Clizin [George] 50
145. Inventa cinq	Clotaire aimoit les let-
lettres. 145. Compo-	tres. 146
sa l'Epitaphe de St.	tres. 146 Cluny [le Protonotaire
Germain. 146.166.	ou Guillaume de]
Chimay. 225.325.373.	241.375.380.384.
380. la Chine. 107. 109	385.473.
la Chine. 107. 109	Gent Geoffroy on 14-
14 Choletterre. 189.194	ques]. 173 Cobem. 474
Chrestien [Florent]	Cobem. 474
. 105	Gohesmin [Olivier]
Chrisuloras. 82.136	435
Chronique scandaleuse.	Coiffier [Rolant] 214
′14	Gollege Royal. 91. 165
Cicon. 474	Golleges à Paris & en
le Clairet. 193.214	France. 85.140.152
Clarence [le Duc de]	154.161. Colleman. 54
230.231 Claude de France. 303	Colleman. 54
Claude de France. 303	Colugne. 378. 379.390.
Clemangis. 28.31.85	<b>393•</b>
A = 7.3	Co-

Comines [Philippe de]	Roy Robert trompet.
14. 23. 27. 53.55.	154
100. 253. 262. 280.	Constantinople prise jut
408.463.468.491.	canse du retablisse-
justisie.469.& suiv.	ment des lettres. 82.
Commentan. 334	249.
Commentan. 334 Comminges [le Sgr.	Constitution Execrabi-
de] 171. 173. 174.	tis. 430 Contay. 326.474
214.	Contay. 326.474
Compiegne. 152.205.	Conty [Everard de]
<b>2</b> 76. 287.	161
Conciles de Constance	Cordeliers. 157. 134.
& de Baste. 420.	320. 414. 416.
421.428.437.	des Cordes. 118.161
Concile de Limoges.	Corme verte. 210
154	Cortez [Ferdinand]
Concile de Paris. 152	108
Conestable de Naples.	Corvinus [Mathias]
250	·
Conestable de France.	Corvin Roy de Hongrie
179. 180. 188. 201.	protege les Scavans.
205.208.209.217.	83
219.235.23 <b>6.2</b> 50.	Coss. 251
<b>2</b> 67. <b>2</b> 73. 287. 340.	Cottebrune. 474 Cottier. 52.53
347-352-353-355-	Cottier. 52.53
394.410.449. Confesseurs du Roy	Couches[le Sgr. de]350
Confesseurs du Roy	Courcelles[Thomas de]
Louis XI.& du Duc	427.428
de Guyenne. 94. 214	Controlle. 225.240 Controlle. 225.240 Controlles 225.240
Conigan [Robert de]	Coursan. 474
179	Courteville. 475
Conradus Ceites n'a	Coursin. 225.240
eté le premier d'en-	GUNIFIJANS NE PENIEND
tre les Poetes con-	que les Princes s'a-
ronné. 158	pliquent aux sciences
ronné. 158 Constain [Jean] 323. 324. Constance femme du	Clears raisons. 4.5
324.	Confinot [Guillaume]
Constance senome du	23.187.428
	Gon-

### TABLE

Constances [l'Evesque	Dampierre. 11
Cardinal de] 431.	Dampierre. 210 Dansville. 251
	Danez. 165.423.419
Cracovie. 407	Dante a etudié à Po-
Craon. 188.192.197.	•
	Pris. 78 Dariette [le Counte de]
Creil. 226	
Creil. 236 Crequy. 474 Crevan. 242	Danthing Dankin
Grevan. 242	Dauphine, Dauphin
Crevecœur [le Chatean	ou Dauphine. 54.
on Philippe de ]222.	240.270. 272. 293.
333.336. 350.402.	319.409.410.413
472. 474.	Decembring [Area
Croshles. 274	Decembrius [Ange-
473. 474. Croililles. 474. Crotoy. 206. 364. 373	lus. 81 St. Denys. 176.261
Crey. 334. 373. 376.	D.C. 1 170.201
412.413.450.	Deschalar. 235 Deschavez. 474
Crusol. 173. 176.187.	Dejchavez. 474
192. 244.	Diane de Poetiers. 490
Culte des Images. 149	Dictons que l'on metion
Curton Tob 200 20	ancienement sur le
Curton. 196.233.234	fite des livres. 131
Cypre. 418.420	Dinand.338.339.341.
D.	_ 344
<b></b>	200
Arabana maria An	Dissimulation. 263.
D'Agobert etvit stu- dienn & elo-	264:
asense G elo-	Divers moyens de fa-
quent. 147	variser les lettres.35.
Daidie [Odet] 214	36.
Daillon du Lude. 240.	Doctrinal d'Alexandre
268. 270. le Dain [Olivier] 234 Dalmata. 84	de Villa Dei ensei-
EDain [Ulivier] 234	The aux enfant 10
Daimata. 84	Dole. 229.387
<i>Vama</i> s. 35 <b>9. 47</b> 3,474.	Domitian. 285
. 4/1.	Dole. 229.387  Domitian. 287  Donat. 116
Dammartin [le Comte	Donzy. 220.451
de]170.177.Voyez	Doriolle. 172.182187.
Chapannes.	Dorey: 330.451 Doriolle. 173.183187.
•	Desta

Donay, 270.368.4	47:	de Petrarque. 166 Epitres de Se. Jerome,
464.465. Douthain. Doutdan. Doyate. la Driefche. Drumez.	470	quand imprimées.
Dourdan.	7/} 4c t	131
Dovate	7) * 2.74	Erasme de Roterdam
la Driesche	~/ <b>~</b> 27	avoit etudié à Paris.
Drumez.	386	88. 89. 164.
Dunois [le Comte	de	Eschelle. 222
303, 444, 467.		88. 89. 164. Eschelle. 222 Escope. 330
Duras. 257.	288	Escossois n'ont apporté
Duras. 357. Duret. 129. Duse. Dusseldorp.	886	les lettres en France
Duke.	47Å	mais y venoient etu-
Dusteldorp.	202	dier. 79.148
		Esquille marine connue
E.		des anciens. 105.0h
		· tronvée. 123
E Bringbem [7]	Tbo-	Eine. 474
L mas	10E	Espagne. 284
Ecarlatte de Flore	nce.	Espec. 474 Espagne. 284 Espec ne se doit don-
• •	187	ner. 23Q
Edit de Louis XI.	con-	ner. 230 Espernon. 265 Esperes. 474
tre la doctrine	des	Elpieres. 474
nominaux.	91	Estampes [la ville on
Edonard Roy & An	gle-	le Comte d ] 319.
terre. 230. 334.	335.	323. 328. 330 339.
338.350.351.	60.	451.455.
362.411.413.4		Litendarts du Duc de
467.		Bourgogne. 391.
467. Eloije, Elten.	158.	Bourgogne. 301. Estouteville: 86.187
Elten.	379	hisenne de Laigna
Elten. Emile [Paul]	165	Chevalier for Sca-
Emmins.	470	vant. 17
Empereur 40r	icus.	En [la ville on la
	246	Comte d'] 175.327.
Euchanteurs. 200.		331.333.364-410
Eugoule/me.		417.
Entragues. 177.		Euesque bon diable.
Spitaphe de Laur	<b>(4)</b>	375.270
		Lu-

## T A B L E

Expent 11. Fape. 202.	Eerseres.
414.421.	Fernand [Charles] 57
Evrard de Conty me-	Ternel. 101
decin de Charles V.	Festin du Faisan. 415
<u>v</u> · 161	le Fevre de la Boderit.
Rareux 174 126-276	761 -hu
322. 323. 446.	Fiches [Guillaum]
	45.84.87
F.	Fiennes. 220 270
	Fillatre. 210
L'Able de la fonda-	45. 84. 87 Fiennes. 229 270 Fillatre. 319 Finarcon 207
F Able de la fonda- tion de l'Uni-	Flandre, Flamens, 229.
versité refutée. 147.	233.285.348.450.
	464. 472.
Falaize. 252	464. 472. Flavy. 330
Faletans. 474	Fleurbais on Froben.
Falaize. 353 Faletans. 474 Farneze. 284	1 10
Faure dit Vercors. 369.	Floquet. 323 Florentins 264
467.	Florentins 264
467. Faustus Andrelinus Poete de Charles VIII. 21.22	Foix [le Comte de] 13.
Poete de Charles	193 303.446.455.
VIII. 21.22	Fontaine an Pire. 336
Fantes survenues es	Fontaine [Antoine de]
dates des Impressions.	474
109	Fontaine Blean. 36.
Federic I. Empereur.	162.165.
235	162.165. Fontenay. 474
Federic III. Empereur. 41.290.477	la Forest [le Sr. de] 188
41.290.477	St. Forgeau. 171.173
Rederic d'Arragon. 311	Formalistes. 85
Felix V. Pape. 428	Fornone [Bataille de]
Felix V. Pape. 428 Ferabot. 84	251
Ferdinand Roy d'Arra-	le Fort [Antoine] 172
gon. 447. 486.496	Forteon [Guillanne]
<b>Ferdinand</b> Roy de Na-	Forteon [Guillaume]
ples. 248.311 Ferdinand Bajtard	Fosseux. 85
Ferdinand Bajtard	Fon bardy. 266. 167
# Arragon.288.432.	da Fon [Yvon] 173
438.	Fonc-

DESMA	. 1
Foucques [Robert] 214	
Foulques Grisegonelle	
& sareponse. 3	
Fourures de Martre Se-	
halina 187	
Framinzelle. 475	
Franc archer de Bagno-	
let ouvert vif par les	
Medecins. 47	
Francs Archers. 197.	
206.	
Franche Comté. 229	
Franche Comté. 229 Franciere. 323 France, François, Francs. 257. 259.	
France, François,	
France, François, Francs. 257. 259.	
315.	
François I. a chasse les	
restes de la barbarie.	
90. A fondé un colle-	
ge à Paris. 90. 165. Ce qu'il fit pour re- tablir les lettres. 164.	
Ce qu'il fit pour re-	
tablir les lettres.164.	
Aimoit les sciences	•
छ protegeoit les Sca-	•
vans. 164. A eta-	•
bli les Professeurs	
Royaux. 165. Son Scavoir. 166. Fait	<b>;</b>
Chandles and M.	
Chevalier. 256. Ne	•
veut pas qu'on im-	•
prime l'Histoire san-	
glante du Roy Louis XI.qu'il louoit. 268	ï
NI. YM II IONOIL. 200	•
281. Est visité par	
le Legat du Pape avant l'Empereus Charles V. 284	, #
Charles V. 28A	
Voyer de luy Page	2
. Of the my I ago	•

16. 22. 24. 35. 144. 249. 254.262.408. 496. François Duc de Berry fils du Roy Louis XI. 215 François ont admis beaucoup de fables en leurs Annales. 12. Par qui refutées & celle de l'ignorance de Louis XI. 13. Ont toujours en la liberté de parler de leurs Princes. 319 Fremont de Lorfe. 208 385 la Frete. Fribourg. 387 Frize 476 Froidemont. 475 Fumée [Adam] 52 Furnes [le Vicomte de] 327 Fusch. Fust on Faust 116.118. 123. 127. 128.

#### G.

G Age de Bataille.
231
Gaguin Bibliothequaire de Louis XI. 36.
44. 84. 87. 249.
251. Ecrit son bistoire sans estre gagé.
Galeas Sforce ou VisKk

## T A B L E

tomtei 298.312	. George d'Amboise Car
Galeotus de Petra	dinal. 307 George Clizim Gree
mala Cardinal. 23	George Clizim Gree
Galeotus Martius	chassé de Constanti-
bomme docte. 57.	nople. 50
Adroit aux armes.	nople. 50 Gerard [Antoine] 385
58. Sa mort tragi-	Gerbert Maitre du Roy
que. 59 Galiot Genouillac. 227.	Rubert. 153 Gerson. 163
Galiot Genouillac. 227.	Gerson. 163
251 389.	Gervais Chretien Me-
Gallandius. 165 Gallois: 319 Gantois: 484 Gapanes: 474 Gascogne 187	decin de Charles V.
Gallois: 319	161
Gantois: 484	Gervasi [Laurent] 85
Gapanes: 474	Gié [le Marechal de]
Gascogne 187	224. 229.257.
Gajion ae Foix. 440	Gien. 451
Gattinare [Mercurin	224. 229. 257. Gien. Gilles [le Cardinal]
de] 408 Gaucourt. 215.237	411
Gaucourt. 215.237	Gilles de Corbeil & sa
Gaza [Theodore] 82	louange. 76. Mede-
St. Gelais. 164 Genape. 28 Genebrard. 108	cin de Philippe Au- guste. 155 Gilles de Paris autheur
Genape. 28	guste. 155
Genebrard. 108	Gilles de Paris autheur
General de Norman-	au Carolinus. 156
die. 341 Generosité d'un labou-	Gilles de Rome aimé de
	Philippe le Bel. 10.
reur envers la Com-	I <b>5</b> 7.
tesse de Dammartin.	Gilles de Viterbe. 411
172.	Gilles Gormont impri-
Genes, Genois. 308.	prima le premieren
316.435.441.	Grec à Paris. 136
Geneve [l'Évesque de]	Glocestre [le Duc de]
2: 1: 5: 2 353	362.467
Genlis [le Sgr. de] 100.	Gloire, la veritable est
_ ვაŗ.	d'estre aimé. 298
Gentilshommes Sca-	Gon alve Fernand. 7
vans avant le regne	de Gorges. 385
de François I. 23	la Gorgue on la Gont-

gne. 465.466	Duchesse ou le pays
gne. 465.466 Gots, laisserent les li-	de] 54. 224. 234.
vres aux Grecs. 5	325.329.330.345.
Gouy. 474	355.360.372.377.
Gouy. 474 Grachaut. 475	379. 383. 394. 4601
Grand Maitre de Fran-	475.
ce. 177. 179. 181.	Guerin [Jean] 275,
240. 243. Voyez Chabanes.	Guerre du bien public
Chabanes.	ou du mal public.
Grammont [le Sor. de]	173.202.281.286.
207. 214	
Gransfortius. 86	459. Guerres d'Orient. 235
Gransfon. 400	Guillaume Chartier
207. 214 Gransfortius. 86 Gransfon. 400 Grees chassez de Con-	ecolier de Charles
stantinople ont cau-	<i>VII</i> . 163
sé ; le retablissement	VII. 163 Guillaume de St. A-
des lettres. 82. Par	mour. 157
qui receus & favo-	mour. 157 Guillaume du Bellay
risez. 83. Geux qui	Gentilhomme Sca-
enleignerent à Pa-	vant. 17.23
ris. 84 Gregoire le Grandata-	Guillaume Fichet Re-
Gregoire le Grandata-	cteur s'oppose à
ché de supprimer les	Louis Xl. 45. Hom-
livres de Ciceron.	me docte. 84. Reta-
92	blit les bonnes lettres
Gregoire I bybbernas	à Paris. 87 Guines. 328.48
enseigne le Grec à	Guines. 328.480
enseigne le Grec à Paris. 83 Grey. 224 Griselidis. 371 Groningue. 86	Guiter laques de
Grey. 224	<b>23</b> I
Griselidis. 371	Guttemberg. 123. 125.
Groningue. 86	I <b>2</b> 8.
la Gruthuje. 370 474	Guyenne [le Duc ou le
Guarinus Veronen-	Pays de] 183.184
sis a retabli les bon-	187. 191. 193. 207.
nes lettres & fut ap=	208.209.210.211.
prendre le Gres à	215.242.266.274.
Constantinople. 81	278. 279.411.467.
Eneldres [le Duc, la	488. Kka H.
	Kka H.

## T A B L E

4-	voir appris la langu
H.	latine. 10. Etoit ele
<b></b>	quent. 168. Il eta-
Adrianus Junius	blit les Historiogra-
Adrianus Junius  se trompe en ce	phes. 168. Voyez
qu'il dit de l'Impri-	de luy pages 250.
merie. 110.116	265. 406. 407.
Hainaut. 459	Henry IV. a traduit les
Halles   Alexandre de	Commentaires de
96	Celar. 168
96 Hallewin, 386 Han. 134	Cefar. 168 Henry VI. Roy & An-
Han. 134	gleterre: 220.467
Hanan [le Comte de]	gleterre. 339.467 Henry IV. Roy de Ca-
346	Riller AAT
Harancourt [Guillau-	ftille. 447 Herbam. 474
me de] 187	Hercules vaillant
me de] 187 Harchies. 327	lettré tout ensemble.
Harfleur, 197.243	2
Harlay. 174.215.235	Hermafrodite. 237
Harlem.110.112.114.	Hermonime de Sparte a
117.	enseigné à Paris.83
Hastingues [le Sgr. de]	Hesdin. 270. 271. 360.
363. 364. 373. 467.	365.405.
486.487.	365.495. Hibernois. 148
486.487. Havart. 480.481	Hincmare Archevesque
Hautbourdin [le Sgr.	de Reims. 153
Hauthourdin [le Sgr. 343	Hinsselin. 176. 215.
Hedin [Jean ou Robert	227. 234.
de] 201.327.331.	227. 234. la Hire. 321
<b>. 386.</b>	Histoire necessaire aux
Hegenitus. 114.117	Princes. 8
Heinsberghe. 463	Historiens de Louis XI.
Helfaut. 475	ne parlent desa jen-
Hemont. 475	nejje. 14
Heinsberghe. 463 Helfaut. 475 Hemont. 475 Hemont les	Historiographes Royaux
Foetes, 107 250.	par qui etablis. 168
496.	Hisver tres rude, 224
Henry III. fashe de n'a-	Hollande. 459
	He

Homage des Comtes de Flandre à la Frau-	Humbercourt.375.376 483.484. Humieres. 474 Hus, 134
ce. 464.466	Humieres. 474
Homage du Duc de	Hus, 134
Bretagne au Roy	ψ,
Louis XI. 323	I.
Homage du Roy Louis	
Xl. à la Vierge. 494,	J Acobins. 157 Janly Voyer Gen-
495:	J Janly Voyez Gen-
Homere, Sa patrie in-	lis.
certaine. 107	Jansson [Laurent] 114.
certaine. 107 Hommenas. 283	116.135.144,
Hommes doctes neces-	116.135.142, St. Janvier. 250
saires aux Princes,	Janus Lascaris vient
49. Se portent en	à Paris. 84. Tron-
mesme temps à mes-	ve & introduit les
mes desseins. 61,	lettres grecques ma-
Fleurissent pendant	juscules. 136. Am-
le regne de Charles	bassadeur pour Louis
magne. 65. Ceux	XII. 34 164
qui etoient du temps	XII. 84 164 Jaquelin, 384
de la Barbarie. 75.	Jaqueline de Bavierre,
Pendant les Regnes	451
de Charles le Chau-	Jaques Cottier com- ment puny. 53
ve & de Louis XI.	ment puny. 53
84. 153 Honfleur. 197	Jaques Roy d'Angleter-
Honfleur. 197	re ecrivoit trop. 6
Hongrie [le Roy de]	Jaques II. Roy d'Escof- se. 476 Jason Mainus engage
271	se. 476
Honnecourt. 336 Hornes. 360.381 Ia Hovarderie 474.475	Jason Mainus engage
Hornes. 360.381	ses hvres. 41. Jare-
la Hovarderie.474.475	ponse à Louis XII,
Houpelande Guillau-	Į 64.
me] 85 Houzé, 464	St. Jean d'Angely [la
Houze, 464	ville on l'Abbé de]
Hugonet, 367.384.483.	209. 215. 266. 277.
484.	467.
Huison 277	Jean Roy de France,
• 1	Kk3 appli-

applique aux lettres, appelle Petrarque, 159.252 Jean Boucart reforme l'Université. 86 Jean de Meun a traduit plusieurs livres. 157 Jean Despautere, en quel temps à commence d'estre leu. 67 Jean de Ravenne a le premier ouvert les 80 Ecoles. Jean de Rubeis François a imprimé à Vem: | e, 135 Jean Fust a trouvé l'Imprimerie suivant quelques autheurs. 125. Comment il le faut entendre. 127. 129. Mis en proces pour sa bible. 130. A imprimé pen de livres, Jean Guttenberg a inventé l'Imprimerie, 123. 127. 129. A/socie avec Jean Fust. 128 Jean Mentelin, n's trouvel'Imprimerie. 127.A eté le premier Impriment de Strasbourg. Jean Pic Comte de la Mirande a etudié longtems es Univer-

fitez de Franco. 90 Jean Reuchlin avet etudié à Paris 88 Jean Weselus docte Cordelier. Jeanne de France. 289. 382.449. Jeanne fille naturelle duRoy Louis XI.183 Jeoffroy ou Joffredy.294 323.412.422.425. 440.473. Jerujalem. 235,252 ]esme. :271.275.278. 279. Ignorance, quand & par qui introduite es escoles. 63 Igny. 474 Illiers [Milond] 427 Images, livre de lui culte. I49 Impression& salouar ge. 101. Son willté. 102. Pourque negligée. 103. Par qui bien decritte. 105. Naetécomme des anciens. 100. N'est venue de la Chine. 107. Ny de Cathay. 108. N'r toit trouvée la 1428. 109. Naci premierement trusvée à Harlem.110. On n'y peut ries ad-113. Ell jonter. **VIFE** 

vient d'Allemagne,	Joannes Rosselinus
120.Opinion de ceux	autheur de la seste
qui tiennent son au-	des Nominaux. 72 Johier. 278 Joinville. 23 Jolent de France. 481
theur inconnu. 123.	Johier. 278
Refutée. 124. Trou-	Joinville. 23
vée à Mayence.125,	Jolent de France. 481
Par Guttemberg &	Jonas Evesque d'Or-
lean Fust. 128.	leans. 152
Quand & par qui exercée à Stras-	leans. 152 Joseph Iscanus au-
exercée à Stras-	theur du Dares
bourg. 131. A Ro- me. 133. A Naples	Phrigius Metrise.
me. 133. A Naples	. 68
& à Venise. 135. A	Jove [Paul] 59.108
Padoue & autres	Joustin. 182
villes d'Italie. 137.	Joustin. 182. Joyeuse. 265
Aux Pays-bas, à Pa-	Irlain [le Sgr.d] 387
ris & autres villes	Isabelle de Bourbon
de France. 139.141	Duchesse de Bour-
Inceste. 489.490 Instruction du Roy	gogne. 339.449
Instruction du Roy	Isabelle Reyne de Ca-
Louis XI. à son fils.	Isabelle Reyne de Ca- stille 486 l'Ille jourdain 192
491	l'Ille jourdain. 192
Inventions nouvelles	Italie, Italiens. 238.
negligées. 103. 104.	_ 263.297.312.316.
Leurs autheurs in-	Juge [Bofile de] 231
connus, 123	le Juge de Montravel
oannes de Arcon-	menaçoit de tuer
valle precepteur de	ceux qui appeloient
Louis XI. 28	de ses sentences. 281
oannes de Westpha-	Juilliers. 460
lia etablit l'Impri-	Jules Scaliger a avancé
merie aux Pays-	beaucoup de fables
bas. 139 Joannes Hantivillen-	touchant sa famille.
Cannes Hantivillen-	120
sis autheur de l'Ar-	Junius [Adrianus]
chitrenius. 68.Poe-	110.113.117.
te excellent. 155. Ses	110.112.117. St. Just. 179
vers à la louange de	17 la . T
Paris. 156	Kk4 L.

ТАВ	I. F
1 21 19	1
<b>T</b>	Laval. 233.441
L.	Lavaur [l'Evejque de]
T 45 3-2 Ca 4	172.174.175.230.
L Actance & St. Au-	Laure de Sado. 166
gustin de la Cité de Dieu sont les pre-	Laurens Janson, n'a
miers livres impri-	inventé l'Imprime-
mez à Rome. 122.	Lautrec. 114.115
134.	Lectoure. 190. 192.
Ladistas Roy de Hon-	193. 207. 216.287.
grie. 251 252	490.
Laetus [Pomponius]	Legat du St. Siege.395.
106.108	398.401.
Laigue [Etienne de]	Leibnits. 386
17	Lenoncourt. 214
La Lave. 466	Lens. 474
Lallaing. 23.376.385.	Lescun. 172. 189.207.
<b>4</b> 13.	209.214.215.
Lalouette. 188	Lettre des Medecins do
Lambin. 165	Paris à Louis XI.38
Lamet. 474	Lettres quand porties
Lancastre. 439	en Italie. 106
Langue grecque igno-	L'huillier. 176
rée anciennement.	Libertez de l'Eglise
81. Ceux qui par- loient deux langues	<i>Gallicane</i> . 321.414. 42 <b>7</b> .
admirez. 82	Licques. 474
Languedoe. 187.294	Liege [laville on l'E-
Lannoy. 328. 335.354.	vesque de] 180.182.
367.376.453.475.	203. 238. 338. 339.
Lansac. 173.174	341. 344. 349. 381.
Lanvaux. 232	459.461.484.485.
Laun. 171. 182. 374.	Ligny. 252.257
464.466.	Lihons en Santers. 336.
Lapidanus. 84	312.368.371.
Lascaris. 82. 136. 164.	Lille. 270. 330. 331.
165.	340. 354. 358. 307.
du Lau. 171. 173.175.	375.425.447.464
215.	Line.

Limbourg. 338.450.	mez, anciennement.
452.	141
Le Limousin.188.196	Livre qui a et le pre-
Livre d'Auguste. 233	mier imprime à Ro-
Livre d'Auguste.	me. 134 Livres imprimez à Paris, 139 Loches. 215, 330
Livres rares.39.41.43.	Livres imprimez a
Livres de trois sortes	Paris, 139
faits par les Princes	Loches. 215, 330
32. Ceux qui ont eté	Lodronia [Berenice]
composez par le com-	I oraș [Simon da] 174
mandement de Louis XI. 32. Fort chers	Loges [Simon de] 474
avant l'impression.	Lorique. 72 Loheac [le Marechal
39. Et au commen-	de] 195.231.322
cement d'icelle. 43.	Lombard [Pierre] 74
44. Se laissoient	Londres. 224
par testament. 41.	Londres. 334 Longueval. 475
Se vendoient par	Longueil, 17.56.164.
contract. 42. Com-	_/ _
posez en vers Leo-	105.434. Longaeville.201.370.
nins. 66. Ceux d' A-	386. Longvillers. 474
ristote reservez pour	Longvillers. 474
l'Antechrist. 70.	Lorfe[Fremont de] 208
Ceux des Nominaux	Lorraine [le Duc ou
enchainez & cade-	Duché de] 221.290.
nassez. 87. Augmen-	283.403.469.481.
tez par le moyen de	Lothaire Il. a etabli des
l'impression. 101	Professeurs en Juris-
Livres quand impri-	prudence. 70 St. Lou. 276
mez aux Pays-bas.	St. Lou. 270
118. N'ont point eté	St. Louis affectionné
imprimez avec des	aux lettres. 156.466
planches de bois. 119.	Louis le Debonnaire
Le premier de tous imprimé. 130	fauteur des bommes doctes. 65 151
Livre des Offices de Ci-	Louis VII. a eté nourry
ceron n'a eté le pre-	au Choistre nostre
mier imprimé. 131	Dame. 150
Livres comment impri-	Dame. 155 Louis

Louis VIII. a eté bien instruit en sa jeuneffe. 156 Louis XI.sage politique. 7. 297. Etoit sca+ vant. 11.13.15.17, 23.25. 27. 34. 46. Pourquoy estimé ignorant. 13. Blame de plusieurs pour cette cause. 15. Ses etudes luy apportoient de l'empeschement. 18. Ltoit fort fin & avisé. 25.27. Quelfut son maitre. 28. 31. Scavoit la langue latine, etoit eloquent, versé aux Mathematiques & sciences Morales. 29.31. Etablit un Grether ou Historien de son Ordre. 45. Endure que G. Fichet s'oppose à Son mandement. 45. Fait dresser, un Epitaphe injurieux à Guillaume Chartier. 46. Permet aux Medecins d'ouvrir un bomme vif. 47. Ses Medecins, Astrologues, Theologiens, Historiens & Huma-#iftes. 52.54.55.56. 57. 161. Cru sans fondement authoriz

du Rozier des guer res. 32.33. Raison pourquoy il n'a pai fätt etudier son fils. IX. 245. 263. 304 Se fait instruire a laPragmatique Sar Gion. 33.230. De meure cinq ans à Genape. 28. Fait une Bibliotheque. 35.37. Institue l'Ordre de St. Michel. 45. 356. Recherchoit les bommes doctes. 46.45. 51.55. Malade. 55. Donne azile aux Scavans Grees furtis de leur pays. 50.83. Reforme l'Univalité de Paris. 68.Com damne les Nominaux. 87.91. Etott parfait & accomply. 50. Bannit labarbarie des ecoles. 88.90. 101. Fait etablit l'Imprimerie France. 101. Aimoit & favorisoit les lettres. 143. Etait vindicatif. 45. 170.287. 488. Conseil de l'enlever. 173. Estabi. 174. 183. 276. A des Maitreses. 175.486. Marie∫es filles masurelles, 175. 24%

243. 496. Disoit de bons mots. 176. 233. 297. Va à Peronne contre le sentiment de les premiers Ufficiers. 179.409. Fait la paix avec le Duc de Bourgogne. 180, 218 Va à Liege. 180. 182. 203 Devot à la Vierge. 182. 195. 205. 222. 266. 296, 494.495. Se prepare à se deffendre contre le Duc de Bourgogne. 189.197.Fait bonne chere à son frere. 193. Fait grace au Duc de Nemours puis le punit rigoureusement.195.488. Envoye le colier de son Ordre de St. Miçhel au. Duc de Bretagne, qui le refuse. 196. Fait divers Pelerinages, 176 196. 222.321.323.349. Deffend au Grand Maitre de France de donner combat an Duc de Bourgogne a moins qu'il ny soit. 206. Ses intelligences secretes, 209. Soupçonné d'avoir fait empoisonner son frere. 214.215, 266.

287.369 Prendpossession de la Guyenne. 215. Perd son fils 215. Ne vouloit plus porter les babits ny monter les chevaux qu'il avoit lors qu'il aprenoit de manvaises nouvelles, 215. L'ait abattre une partie de la forest de Loches de chagrin d'avoir perdu son fils. 215. Fait une Treve puis la paix avec le Duc de Bretagne. 216. 220. 289. 341. 352. Urdonne la fet**e** de St. Charlemagne. 217. Est bleffe. 223 Ne veut passer pour Roy Couard. 223, Fait reponse au Roy d'Angleterre par un seul vers latin. 230. Ses desseins sur la Bourgogne. 233. 483. Se trouve avec l'Archiduc Maximilien. 234. Fait rebatir par principe de conscience le chateau da Sgr. de Chaumont. 239. Enfeigne la dissimulation au Prince son fils & la' pratique. 263. 265. 266. Histoire San-Zlass-

glante de sa vie.268. Ses lettres. 268.269. & suiv. Avoit divers Secretaires. 269. U-Joit Jouvent du mot paillard. 269. Fait couper la teste à quelques babitans de la ville d'Arras. 271. Feut achepter un Hotel à la Rochelle.272. Ses finesses. 266.272. 273.286, 297. 309. Se servoit de gens de bas lien. 275. 280. 286. 288. Dit que Jean Balue est bon dıable d'Evesque. 275. 276. Grand juflicier.268.271.276 277. 278. Deffiant. 277. 278. 288. 289. 292. 295. 433. Cruel.281.286.291, 205. Loue par le Roy François I. 281. A mis les Roys de France bors de Page.281. Sa signature. 282. Fait affront au Cardinal Bessarion. 29. 282.283 Ne craignoit le Pape ny autres personnes. 283. Comparaison de son regne à celuy du Roy Louis XII. 284. Son Histoire avecdote.

284.494. Impatient de la mort de son Pere dont il destitue les Officiers. 285. Aimoit fort la chasse. 286. Punit des Juges qui n'avoient pas jugé il desirait. comme 287.489 Maltraitte de paroles Charles Duc d'Orleans qui en meurt de regret. 289 457. Contraint Louis Duc d'Orleans à epouser sa fille Jeanne. 289. Haisfoit fon fang. 289. 291. Ne vent que Marie de Bourgogne epouse un Prince de France ny agrandit ses parens. 290.291. 303. Traitte petitement sa femme & fon fils. 292. Punit severement sos Officiers. 293. Etvit bai. 294. Donnoit aux Egli|es. 294. 295. A mis des tailles excesfives. 294. Vouloit etre craint.294.298. Ecoutoit les rapporteurs. 295. Faitretrancher quelques mots d'une oraison, 299. Craignoit les maladies & la mort. **296**,

296. Conferoit les Evelchez & Abbayes. 296. Maltraitte quelques gens d'Eglise. 296. Faisoit des mariages à son plaisir. 296.Plus superstitieux que religieux. 296. Etoit bardy & Sage. 280. 297. Menage son argent.'297. Ne veut envoyer son armée bors de son Royaume. 297. 316. *Craignoit* son fils & tout le monde. 192. 298. Sa mort desirée, 299. Ses ordonnances revoquées apres sa mort & ses Ministres punis. 299. S'habilloit mal. 313. Sacré à Reims. 320. Abolit la PragmatiqueSan-Etion. 323.435. Envoye des troupes en Angleterre. 325. Son entreveue avec le Roy de Castille. 326. Va voir le Duc de Bourgogne.331.353. Voit le ComtedeCharolluis & fait la paix avec luy & les Princes Liguez. 338. 340. Fast noyer le Sr. d'Eternay. 348.

Tient les Etats det Royaume. 350. Va à Liege. 181. 353. Voit le Roy d'Angleterre.398.479.480. Fait alliance avec les Suisses. 477 Craint que le Roy d'Angleterre ne vienne à Paris. 481. Repare le tort fait au Duc de Nemours & au Viconste de Thouars. 488. 492. Voyez de luy Pages 50.53. 84. 121. 140. 144. 245. 317. 318. 328. 331.333.405.407. 424, 428, 430, 453, 455.482.488.496. Louis XII. sa naissance. 324. Son portrait. 21. Aimoit la lecture & les scavans. 164. Pere du peuple. 170.299. 318. Son regne plus estimé que celuy de Louis. XI. 285. 301. 315. Ne dunnoit pas beauconp à ses Officiers. 305. N'econtoit pas les flateurs. 306. Epargnoit pour soulager fon peuple. 308.N'etoit pas dissimulé. 310. Recoit agreablement Philippe Ar-

Archiduc d'Autri-	391.418.473.479.
rbe. 310. Gagne: la	Lyon [la ville de] 260.
conpunce du Roy	310.
d'Arragon. 311. E-	du Lyon [Robert on
toit devot Jans bipo-	Jean] 214.385
erifie. 311. Ne von-	
loit souffrir qu'on fit	<b>M.</b>
tort à personne ny	
marier quelqu'un	MAgie. 153 Mabomet II. ai-
contre son gré. 312.	- Wabomet II. as-
1 313. Magnifique en	mott les hommes do-
babits. 313. A en-	Aes. 50.82 Maillé. 279
richi son Royaume,	Wasile. 279
augmenté le com-	Maillezais [l'Evesque
merce & ses reve-	de] 275 Mailly. 475
Mus. 313 314. 316.	Maine la Dan au Com
Voyez de luy Pages	Maine le Duc ou Com-
36.57.84.284.288.	te de] 1 73. 273.388. 430.
334.494. Louis XIII. a fondé le	Mainus [Jason] 164
College Royal. 169	Malateste. 443
Louis II. Roy de Na-	Male, brulé. 367
ples. 251	Malicorne. 214. 350
ples. 251 Louise d'Anjon. 490	Malines. 284.450
Louvain [la ville ou	Mancin. 84
Pierre de ] 330.348	Mancin. 84 Mandelo. 475 Mangerot. 360
Louvieres Charles de	Mangerot. 360
161.162	Illantone. 419.423
Lucain. 230 Lucenne. 385	Manuce [Alde] 143
Lucenne. 385	Manuscrits Arabes de
Luchen. 424.447	l'Escurial & de
du Lude.224.240.261	Leyde. 64.65 Marafin. 229
<b>2</b> 68.	Marajus. 229
Lurieu. 474 Lufignan [Charlotte de] 418	la Marche. 188 195.
Lujignan [Unarlotte	489. Marcilly. 475
Turambaura 222 262	la March 201
<b>221</b> x emoung .237.307.	la Marck. 234. 235.
374.380.388.389.	: 485. <i>Mar</i> e
•	Luar

Marguerite Stuart bai-	Mathieune dit rien de
Sa Alain Chartier.5 I	la jeunesse de Louis
Mariage d'Anne de	XI. 14. Accuse à tort
France avec Pierre	le regne de ce Roy
de Bourbon. 383	d'ignorance. 86.88
Mariage de Jeanne de	Maximilien Archiduc
France avec Louis	d'Autriche. 234.290
Duc d'Orleans. 382	355.487.491.
Mariangelus. 113	355.487.491. Maximianus poete
Marie de Bourgogne.	barbare & Brotique.
339. 360. 386. 46 <b>9.</b>	67
484.485.487.	Mayence. 113. 115.
Marie fille naturelle de	128.138.326.381.
Louis XI. 243	128.138.326.381. Meaux. 209 Medecins de Paris pre-
Marke [le Comte ou	Wedecins de Paris pre-
Comté de ] 207 224.	tent un livre à Louis
374.380.381.	XI. 38. Ouvrent un
Marmoutier. 230	bomme vif par per-
Marseille [la ville ou	mission du Roy. 47
l'Evesque de] 82.	Medecins de Charles
284.334. Martigny. 474	magne.151.De Phi-
Martigny. 474	lippe Auguste. 155.
S. Martin de Cande.	De Charles V. 161. De Louis XI. 52
Martin Magistri au-	Medicis 35 82
monier de Louis XI.	Medicis. 25.83 Meghen [le Comte de]
55.85.131	
Martin & Michel Ul-	357 Mekelbourg. 392. 394
riques aportent l'Im-	Melancton. 102.134
pression à Paris. 139	Meleun [Charles de]
Martius [Galeotus]	171.172.174.175.
se casse le col. 57.59	178. 293.
se casse le col. 57.59 Marulle. 82	178.293. Mendonnet. 231
du Mas [François] 182	Mentel ou Mentelin.
Majcon. 464	127.131
Mathematiques, Ma-	Menthon. 127.131 474
thematiciens. 162.	Menus village de 495
163.	Merancour. 352
•	Men

•	
т А	BLE
<u>1</u>	<u> </u>
Merichon. 27	
Merlin. 27	6 Monsieur, frere du Ruy
Mersene [le Pere] 5	8 Louis XI. 172. 208.
Mejchineau. 21	• • • •
Meslay. 24	
Methaphisique d'Ar	
stote brulée. 7	
Methode , premier l	i- Montagu. 226. 279.
vre de Galien impr	
mé. I3	
Mets. 46	
Meun Jean de] 15	
Meurchin. 47	4 Monthason. 187
Meurs [le Comte de	
7/Constant	0 3/4
Mexique. 10	
St. Michel.196.Voye Ordre.	
- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Milan. 249. 258. 29	
312. 316. <b>M</b> iracles en l'etabliss	Montespedon. 171
ment de la Mona	
chie Françoise. 1 Miræus se trompe o	
parlant de Gagu	in quise de ] 247
& de Longueil. 3	in quise de] 247 7. Montfort [le Comtéo2
56.	Aubert de ] 216.232.
Miraumont. 47	
Moine intrigant. 20	
210.	7. Montjeu. 375 Montils lez. Tours.178.
le Moine [Silvestr	e] 191.207.210.333.
	·~ 7//
Molinet [Jean] 10	
Mondidier. 198.20	o. le de] 173. 202.218.
206.	280. 286. 288. 337.
Monglat. 1	
Monnoye, son inves	. 1/1
	Mandan and
	Munt-
	E151444.

Montmartre. 495	
Montmorency.251.474	N.
la Montoire. 270	_
Montpensier. 303	Mur.182.353.
Montravel. 281	397.
Montreal. 451	Nancy. 221.399.481
Montreuil. 187. 206	Nantes. 271
Montsoreau. 467	Nantes. 271 Naples. 53.246.250.
Montsoreau. 467 Morat. 401	251.261.263.288.
St. Moris. 474	311.390.428.432.
Mort de Charles Duc	435. 438. 458.
de Bourgogne. 221.	Narbonne [l'Archevef-
290. 299. 404.	que ou le Comte de]
Mort de François fils du	333.455
Roy Louis XI. 215	Nations se flattent en
Mort de Philippe le	leurs origines. 12
Bon Duc de Bour-	Navarre [la Reyne on
	Dom Pedro de ] 249.
gogne. 347 Mort d'Isabelle de	446.
Bourbon Duchesse	Necessité de la Comtesse
de Bourgogne. 339	deDampmartin.172
Mort d'Isabelle de Por-	Nemours [le Duc de]
tugal Duchesse de	172.188.195.225.
Bourgogne. 366	227. 286. 287. 488.
· Mort du Duc deGuyen-	480.
ne. 215. 266.468	Nerva. 300
Morton. 388	Nesle [la ville on Louis
Morvilliers. 199.205.	de] 368.369.474.
216. 321. 472.	Nevers [le Comte de]
Moulins [ville de]	303.304.321.328.
173	330.333. 339.450.
de Moulins. 274	451.452.455.
Mony. 217. 236.	Neufchatel. 236.376.
	286.476
322. Munich. 381	Neufville. 474
Munster. 379	386.475. Neufville. 474 Neurin. 181
Aramajier. 319	Nicee [l'Archevesque
	47 282
• •	4] 282 L1 Ni-
•	4. P. Ch.

•	
T A	BLE
Nicolas V. Pape. 86.	
422.	ο.
Nicolas de Clemangis	•
desfend les François	O Det d'Aidie. 172.
d'ignorance. 23	Voyez Lescun.
Nicolas Jansson, aim-	Oignies. 474
primé des premiers	Oiseler. 474
& travaille à Veni-	Oignies. 474 Oifeler. 474 Okam. 96.140 St. Omer
Se. 135	OF. 0 117C7 . 44)
Nicole Oresme & ses traductions. 160	Ondeville. 358
Nimegue. 378.379	Opinion d'Aristoxenus touchant l'ame. 2
Noblesse du tems de	Opinion des hommes do-
Louis XI. n'aimoit	ctes que les Princes
les lettres. 16. Accu-	doivent etre lettrez.
sée d'ignorance par	2. Qu'ils ne le doi-
les Italiens & Alle-	vent etre que medio-
mans. 23	crement. 8
Nole. 442	Opinion des Hollandois
Nominales seu Ter-	refutée touchant l'in-
ministr. 72.86.91.96	vention de l'Impri-
Nopces magnifiques on movements. 265.	merie. 110. 113. 116.
296.	Oraison à St. Entrope.
Normandie. 195.273.	295
287. 294.322. 340.	Orange [le Princed']
341.	. 223.349
Nostre Dame de plomb	Orchies. 270.447 464.
du Roy Louis XI.	46 <b>r.</b>
296	Ordre de St. Michel 45.
Novarre. 260 Novian. 231	185. 193. 196.218.
Novion. 331 Nouveauté ne plaist à	356. Ordre de la Toisondu.
beaucoup. 103	184.185 350.376.
Noxe[Antoine de]433.	422.424.445.
434.	Ordre du Croiffest.
Noyon. 206	442.443
Mozeroy. 400	Ordre [le Sr. d'] 474
Nays. 290.390.478.	Orient

Orient [Roys d'] 414	Partage de Philippe le
Oriole, Voyez Doriole.	. Hardy Duc de Bour-
Orleans [le Duc, la	. gogne à ses enfans.
Duchesse ou la ville	
d'] 170. 230. 260.	Parva Logicalia, ce
312. 324. 333. 382.	que c'etoit. 72
413.444.445.446.	que c'etoit. 72 Patin. 94
	Patriarche d'Antioche.
455.457. Ostrevant. 464.466	320. 382. 414. 416
Outre Meuze le pays	Patriarche de Bourges.
0xfort. 451.452	173
Oxfort. 77	Patriarche de Jerusa-
_	lem. 327 Pavie[la ville, Batail-
P.	Pavie[la ville, Batail-
	le ou le Cardinal de ]-
P Aillard [Christo- phe] 174 Palant. 379 Palant. 346.386.476	40. 56. 64. 77. 253
phe] 174	St. Paul [la ville, le
Palant. 379	Comte ou la Coustes-
Palatin. 346.386.476	se de] 183.184.201.
Palestine. 235 Pamabel. 174	218.219. 236.267.
Pamabel. 174	286. 287. 323. 327.
Pancirole. 105.108	334. 336. 340. 451.
Panorme a vendu sa	_ 453.
maison pour achepter	Paul II. Pape. 332 Paul V. Pape. 284
nn hvre. 40	Paul V. Pape. 284
nn livre. 40 Papes. 419 la Papoire. 385 Parent. 275	Faul Jove sest trompe
la Paposre. 385	en la mort de Galeo-
Parent. 275	tus Martius, & ex
Paris. 115. 149.159.	l'invention de l'Im-
175.176.187.,237. 265.338.	primerie. 59.107
205.338.	Pauvre Jaques. 227
Parlement de Malines.	Pequigny. 206. 362.
384.389	370. 398. 481. Peraut. 121
Parlement de Paris.	Peraut. 121
190.191.203.281.	Pericles, n'etoit repre-
299.321.331.431.	senté que d'un coté.
437.452.	Perigord. 188.281
Paroy le Monial. 387	
	Ll 2 Pe-

<b></b>	
TA	BLE
Peronne. 174. 179.	51. Se vante d'avoir
<b>339</b> . 352. 368. 371.	eté apprendre le Gres
375.409.463.465.	à Constantinople. 82.
478. 480.  Perpignan. 215. 377  Peruwez. 462  Petan. 140  Petis. 272	A loué Charles VII.
Perpignan. 215.377	Philippe Auguste. 155
Peruwez. 402	Philippe Auguste. 155
Petan. 140	Philippe Beroalde a
Pess. 272	etudié longtems à
Petrarque craint que la	Paris. 190 Philippe d'Autriche.
scolastique ne passe en	и вирре и литиве.
Italie. 78.79. Il est le	Philippe de Comins
premier qui a chassé la barbarie. 80.115.	Philippe de Comines
Invité de se venir	caressé par le Ruy Louis XI.55.Voyez
faire couronner à Pa-	Comines.
ris. 158. 159. Appelé	Comines.  Philippe de Valoisn'e- toit lettré. 158
par le Roy Jean. 160.	toit lettré. 158
Sa maitresse. 166	Philippe Duc de Bour-
Petrus Scriverius re-	gogne.171.319.324
fuse. 113	334-343-347-450-
fute. 113 Petrus Trecius grand	459.
. correcteur d'Impri-	Philippe II. Roy d'Ef-
merie. 138	pagne. 284 Philippe le Bel a fait
Petrus Urbe Vetanus	Philippe le Bel a fait
employé par le Roy	travailler Gilles de
Charles V.à quelques	Rome & Jean de
traductions. 161	Meun. 148. 157
Phernand[Charles] 85	Philippe le Long aimeil
Philelphe loue Louis	la Poesse provença-
XI. 25. A fait un li-	le. 158 Pic [Jean Comste dela
vre de recta puero-	Min on Couste de la
rum educatione.	Mirande] 90
26.N'etoit pas riche:	Picardie 221.254333
44. A le premier ap- pelé les Chevaliers	Picart [Guillanne]
Auratos.45.Recom-	Picinin. 7, 438
mande les Grecs exi-	
kz à Louis XI. 50.	Picolomini. 40.56.
	Pie Pie

Pie II. Pape. 326. 332.	Plessis du Parc lez
414.416.410.422	Tours 225.272.276.
Pie V. Pape. 284 Piedmont [le Prince de] 364 Pienne. 252.257	277.278. Pline. 300 Poessies rimées. 66
Piedmont [le Prince	Pline. 300
_ <i>de</i> ] 364	Poesies rimées. 66
Pienne. 252.257	Poetes excellens qui ont
St. Pierre [le Sgr. de]	fleury pendant la
219	barbarie. 67
la Pierre, recherche de	Poetes Provençaux,
sa causé. 47 la Pierre [Jean de]	quand ont commen-
la Pierre Jean de	66. I50
89.94 Pierre Abailard secta-	cé. 156 le Poge avoit etudié à Paris. 90 Poindievre. 275
	Paris. 90
teur des Nominaux.	Poissons Florille le
69. 72. Son bistoire.	Poitiers, [laville, la
73.75. Pierre Berchore a tra-	Bataille, l'Evesque, Aimard, Adrien,
duit Tite-Live. 159	Guillaume, ou Leo-
Pierre Lombard a re-	wor de] 159. 162.
duit la Philosophie	243.252.261.327.
scolastique en corps	_ 305.473.474.496.
scolastique en corps.	Polignac. 178.468
Pierre Maufer Nor-	Poliphile. 34
mand a porte l'im-	Poliphile. 34 Politian. 121 Pologna. 10.34
pression à Padone.	Pologne. 10.34
-	Polus [le Cardinal] 50
Pietersen. 116 Pinus. 90 le Pipre, 470 Pisans. 264 Pise [Bartbelemy,	Pomponius lætus fait
Pinus. 90	Saturne autheur de
le Pipre, 470	l'Imprimerie. 106
Pijans. 264	Poncet. , 264. 265
Pije Bartbelemy	Pont de Cé. 273
A TETTE, ON JRIES AE	Pontanus. 470
139.147.150.231.	Pontaormy. 255
Pin and 470	Pontoien. 450
Pite [Jean] 470 Pizare. 7 de Plaine. 385	Pont de Cé. 273 Pont au Cé. 273 Pontanus. 476 Pontdormy. 255 Ponthieu. 456 Pontoise. 339 Ponville. 214.475 la Porte. 475
la Platiere Bourdillon.	la Porta
	la Porte. 475
<b>251</b>	Portraits des Roys L1 3 Char-
••	and a court

Charles VIII. Louis XII. 20.2I Portugal [ Beatrix , Mabelle, on l'Infant 323.302.454 Postel Guillaume 165 Poserula [Pierre] 25 Pot [Gayot on Philippe] 222.473 Poton de Xaintrailles. 322 384 Potots. Pragmatique Sanction. 33. 230 323. 420. 421.429. 431.435. 438. Precigny. 174 Predicateur bardy. 264 265. Prevost de Paris. 322 Preux. 221. 251. 254. 258 Princes belliqueux & lettrez. 3. Plus re-. nommez par les armes que par les lettres. 5. Iznorans & valereux.6.Scavaus & malbeureux. 7. Doivent etudier mediocrement. 9. Scavoir la langue latine. 10. Les sciences morales & Politiques. 11. Ne sout obliget de scavoir beaucoup de sciences. 11. Doivent apprendre les

mathematiques. 10. Plufieurs qui ont aiméles lettres en mesme temps. 25. Pervent faire trois sortes de levres. 32. Doivent favoriser les lettres & careffer les bommes doctes.35.48 Probleme bistorique. 489 Protestans. 10 Protestation contre une constitution du Pa-430 pe. Prothée, sa signification dans les emblesmes. 12 Provence Provencanx. 156.288 la Pucelle d'Orleans. 418

### Q.

T A Queille. 474 L St. Quentin. 201. 206. 219. 228. 230 188 Onercy. des Querdes [le Sgr.] 222 Onergolay. Queinoy [la ville on ]acotin du 224.228 240.352.475. Quieret Gauvain 314 Quierrain. 373.374 Quintilien. R.

	Remiremont [ Pierre
R.	de] 183
	de] 183 Rendan. 468
RAbelais. 283 Raby Joseph se	René Duc d'Alençon.
A Raby Joseph Se	287
trompe en ce qu'il dit	René Duc de Lorraine.
de l'Împrimerie. 109	290. 403. 435
Raisons pour la doctrine	René Roy de Sicile a
des Princes. 4	dedié ses livres à
Rambures. 474	Louis XI. qui s'est
Ramus & Duret se	meffié de luy. 46.
sont trompez sur l'in-	288.
vention des caracte-	Renée de France. 303
res. 123.129	Renty[Bataille de]256
Ranchicourt. 440	Reponse hardie du Sei-
Rasis livre rare deman-	gneur de Chimay au
dé par Louis XI.aux	Roy Louis XI. 325
Medecins de Paris.	Ressemblance parfaitte.
37. 38	
37.38 Ravenne[Jean ou l'Ar-	261 Rethel. 330.451
chevesque de] 80.	Rets [le Marechal de]
4.12	250
Raverscheit. 381	Reuchlin. 41.84.88.
Ravestein. 323. 326.	134.
333.366.376.412.	134. Revel. 177
Reaux. 86.87.03	Rhetorique de Guillau-
Regent de France, 334	me Fichet. 87
Kegio Wiontanus n'a	me Fichet. 87 Rhetoriques barbares.
trouvé les caracteres.	00
Registrum librorum	Rbodez. 188.193.195
Registrum librorum	Riblemont. 464.466
ce que c'etoit. 141	Rieux. 257
Reimersvalle. 374	Rigault. 131
Reims. 320.322	Riolan. 47
Rellac. 171	St. Riquier. 206
Reims.       320.322         Rellac.       171         Rely.       474	Rieux. 257 Rigault. 131 Riolan. 47 St. Riquier. 206 la Riviere. 400. 402
Remede contre la pejte.	Kivieres [le Sgr. de]
269	334·3 <b>63</b> ·3 <u>9</u> 5
	L1 4 363.395

. та	B L E
Robert [le Roy] etoit	Romont [le Comte de]
lettre & disciple de	389
Silvestre II. Pape.	Rotbelin. 365
153. A composé des bymnes & trompésa	Ronaux. 171 Roverelle on Roncuel-
femme. 154	<i>b</i> . 433.441
Robertus de Duaco	Rovergue. 188.191
Medecin de Parisa fondé la Sorbonne.	Rouen. 181. 197. 236.
157	370.437.
la Roche [Jean, Hen-	Roubault. 171. 174.
ry on Guillaume de] 215.369.462	223. Roussillon [le pays, le
Rochebaron. 360	- Gouverneur on Ge-
Rochechonart.214.268	rard de] 187. 189.
la Roche en Ardenne. 376	197.326.474. Roussy [le Comte de]
Rochefort [Guillaume	367
on Guy de] 85. 160.	Roy de l'Epinette à Lil- le. 267
473. Rochefort [la Baronnie	le. 367 Roye [la ville on Ber-
de] 171	trand de 198.206.
Rochefoucaut. 279	223.278.369.
la Roche la Belie. 277 la Rochelle [la ville on	Roys de France stu- dieux & lettrez.
le Gouverneur de]	144 1
207.211.214.272.	le Rozier des guerres n'a eté composé par
277. Rogerius Suisset. 96	Louis XI. 32. Im-
Roban. 271.272	prime il y aplus de
Rolin. 323.375.380.	cent ans.33.47.Non
385. 386. 472. St. Romain [Mr. de]	de son autheur com- ment deguisé. 33
437	Rubempré. 332.333.
Roman de la Roze.158 Rome [la ville ou Gil-	376.
les de] 10.283.430.	Rue. 206 Ruffey. 474
439.	Rup. 474
	Ru-

Ruremonde. Rusinger. Russelin. Rusgersius. 11	464	Scaliger.	120. 14 <b>3</b> 128. 130.
Rusinger.	135	Schoiffer.	128. 130.
Russelin.	72	133.14	2.
Rutgersius. 11	3.115	Sciences n	ece∬aires aux
Rutter.	386		s. I. Parqui
			es en France.
<b>S.</b>			ifficiles à ap-
			. 19. Celle
C Ablé.	280		s est de se fai-
S Ablé. Sailly ou Sale	s. 465.		r. 24. Recoi-
466 474.	• •		vers change-
Saint Simon. 17	14.326	mens.	61
Saintyon,		Scolastique	61 e, quant à
Salazar, 179.19	2.195.	comme	nce. 69. In-
			avant Abei-
197. 224. Salerne. Salins. 40	442	lard. 6	9. Son origi-
Salins. 40	2.451	ne. 70	. Comparée à
Sancere [le Con	nte de]	l'araign	de. 71. Sa
	143	divilion	1.71. Meslée
Sanglier d'Ar	denne.		Theologie.72.
234-235-474	•	Ses pri	ncipaux fau-
Sanjac. 25	5.256	teurs.	73
Santé necessair	e aux	Scot on	73 Scotus. 96.
etudians. Sardanapale.	19	143.15	Lucas Evef- 336 s de Louis 269 Nominaux
Sardanapale.	175	Scriveriu	s113
Sarisbery [Jean		Sebenico	Lucas Evef-
69.72.74.75	•	que de]	_336
Sarno. 44	2.443	Secretaire	s de Louis
Sarno. 44 Savonarolle. Savonne.	264	XI.	269
Savonne.	311	Secte des	Nominaux
Savoye Le Duc	c ou la	pai qu	INITUARIES
Duchesse de		B Jes	fauteurs. 72,
<b>252.</b> 330. 331		90. At	olie. 91
.353.377.402		Sedan.	120
481.		Seguser es	ccellent poete
481. Savye. Saxe. 39	474	a Paris	79
Saxe. 39	2.393	ae seive.	408.409
Scales [le Sgr. de	J 347•	semur.	227
351.401.			scellent poete 5. 79 408.409 227 le

ТАІ	3 L E
le Seneschal de Nor-	Spire [l'Evesque de]
mandie. 325	346
le Senechal on la Sene-	Stade. 327
challe de Poiton.	Stalbroers. 378
261.268	Stanley. 391
la grande Senechalle.	Stavele. 327
339	Strasbourg. 123.131
Senlis [la ville on le	Stroffe. 277
Bailly de] 174.380	Stuart [ Marguerite ]
St. Sever. 207	51.54
St. Severin. 253.442	Subjets suivent l'exem-
Seyssel [Claude de] 284	ple du Prince. 16
Sforce. 7. 258. 298.312	Suisses. 256.290.477
Sicile[le Ruy ou Royau-	Sully sur Loire. 176
me de] 193.246.390.	Syrvantes 158
458.	<b>-</b>
Signes an ciel. 322.329.	T.
335	
Silvestre II. Pape. 153	T Acuin par qui com-
Sinagaglia. 443	posé. 147.151
Sixte IV. Pape. 83	Talebot. 391
Sixtus Rusinger a por-	Taleran. 223
té l'impression à Na-	Tanneguy du Chastel.
ples. 1 25	187. 188
Soissons [Jennet de]475	Tardin. 84
Soleure. 398.480	Tarente [le Prince de]
Solleville. 474	249.399.401.440
Somme de Theologie de	443.
Pierre Lombard. 74	Teisterbant. 234
Sommerset. 322.330	Terni [l'Evesque de]
St. Sorlin. 474	439
Souveraineté sur la	Testament de Charles
Flandre. 472	de France Duc de
Soye. 474	Guyenne. 311
Speculum vitæ hu-	Themistitan. 108
manæ est le premier	
livre imprimé à	Honorius de lire l'bi-
Paris. 139	stoire. 8
-37	Thi:
	<b>4</b> ,

Thibout. 94	Traittez de Conflans
Thillebaut. 210	& de St. Maur.198,
Thirm. 177	340.
St. Thomas d'Acquin,	Traitte de Peronne.
Sa doctrine approu-	198. 353.463
vée. 77.96.97.157	Tranquillus Dalma-
Thouars [la Dame ou	ta est venu à Paris.
la Vicomté de] 207.	84
209.467.468.491.	Trapezonce. 44.82
493.	Trebizonae. 415
Thoulouse [le Senechal	Treignel. 173. Voyez
de] 195	Ursins.
Thuin. 344	Treve entre France &
Tierstein. 381	Angleterre.331.332.
Tillart ou Tillac. 210.	398.479.
216.233. <b>2</b> 80. 🖼	Treve entre France &
Titre de bon, donné à	Bourgogne. 371.375
Philippe Duc de	387. 389. 480.
Bourgogne. 445	Treve entre Louis XI.
Tollensi [Lucas de] 364	& Maximilien Ar-
Torcy. 187. 191. 205.	chiduc d'Autriche.
<b>1</b> 36.	<b>234</b>
la Tour d'Auvergne on	Treves [l'Archevesque
de Boulogne. 235.	_de] 381
<b>.4</b> 96 <b>.</b>	Trigault [le Pere] 108
Tournay.224.228.230.	la Trimouille.257 326.
, 333·33 <b>5·</b>	,492. 494.
Tours. 189. 199. 233.	Tristan l'Hermite.170.
<b>2</b> 37. 294. <b>32</b> 1. 3 <b>5</b> 0.	176.177.178.215.
427:457·	268.295.
Toustain. 189. 191.	Trolop [André] 231
194. 205. 244.	St. Tron. 344
Trajan. 285.299	Troye [Jean de] 46
du Trainay. 177	Troyle. 474
Traitres au Roy Louis	Trucumanno. 415
XI. 174	Tullen. 94
Traitté d'Ancenis. 352	Turc, Turquie. 235.
Traitté d'Arras. 198	262. 330. 381.423.
•	439. Tu-

тлв	BLE
	celebre Imprimen
del 200	125 128
Typhernas, 82	Vendosme. 274.303
de] 254 Typhernas. 83 Tyrans. 265.298	Venerie. 167
	Venerie. 167 Venitiens. 164
v.	Verdun [l'Evesque u'
••	ville de] 187. 217.
T A Vacquerie. 473	271. 352.
L A Vacquerie. 473 Waes [le Pays de	Vergy. 337.473
465.466	Vergy. 337.473 Vermandois [le Comil
465.466 Valence [l'Evesque de]	ou Bailly de 222.
230	<b>4</b> 64. 466.
Valenciennes. 221.228.	du Vernoy. 474
270.375. Valentinede Milan.312	464. 466. du Vernoy. 474 Veronique du Roy Cha-
Valentine de [VIslan. 312	les V 111. 201
Valentinois. 496 Valerianus. 60	Vers Leomins. 00
	Vers de Gilles de Pr
Valets de Chambre des	Venter Co transport on min
Roys de France. 250	Vertu se trouve an mi-
St.Valier.243.495.496 Valkenrode. 463	lieu des extremes. 7
Valois [le Comte ou	la Vertune. 339 Verulam. 71
Thomas de]141.303	Vesc [Etienne de] 250
Valpergue. 171	Vestemens changez.347
Valpergue. 171. Varillas. 284.405.	Westphalie. 274
suiv,	Westphalie. 234 Vianden. 381
Varvic [le Comte de]	Viane le Prince de
	446.458
342.348.355 Vascosan. 142	446.458 la Victoire. 272
. Vaudemont [le Comte	Vielant [Philippe] 385
de] 357 Vaudrey. 223.474	Viellards ne sont propres
Vaudrey. 223.474	an jeu d'amour. 19
Vautravers. 323.402.	la Viesville. 94.474
474. Vaux. 474	Vifray. 216 Vigier [Jean, Evelque
Vaux. 474	Vigier Jean, Evelque
st. venant [le sgr, ae]	de Lavaur] 172.
Vandalinna da Sama	229.
Vendelinus de Spire	Vignoles. 179
	Vil-

DES MA	m . n . n .
Villehardouin. 23	Université d'Angers.
Villes sur la Somme.	162
328. 333. 340	Vœu du Duc de Bour-
Vimeu en Beauvoisis.	gogne. 326.330.425
Wimphelingne 199	Volateran se trompe
Vimphelingus. 124.	parlant de l'impres- jion. 122
131. 135. Vincent de Beauvais qu	Volfesegge. 234
[Jean] 155.385	Vopiscus. 234
Virtembergh. 381.389	Urbain, Pape. 159
Visen [Louis de] 475	Ursin ou des Ursins.
Viterbe [Gilles de ] 411	163.321.432.438.
Vivonne. 268	442.
Uldaricus Han <i>a por-</i>	Ujie. 474
té l'impression & Ro-	Usson [le Chatean d']
<i>me</i> . 134	176
<b>U</b> niversité de Paris	Vulceus [Jean] 86
plus celebre que les	Vury [Louis] 385
autres.77. Eloges que	<b>X</b> .
luy donnent les etran-	
gers. 77. Dante & Petrarque y ont etu-	X Aintes , Xainton- ge.188.207.211
dié.78.Nombre d'E-	254·277·432·434·
coliers en icelle &	Xaintrailles. 322
ses colleges.85.Quand	Ximenes [le Gardinal]
& par qui reformée.	141
86. N'a eté fondée	•
par Charlesmagne.	Υ.
147. Ily avoit exer-	Y Orck. 439. 456
cice des le temps de	I Tvetot. 439. 430
Robert. 154. Fort ab-	•
batue pendant la cap-	<b>Z.</b>
sivité du Roy Jean.59	ZElande. 459
Voyez pages 24.63.	Zutphen. 372.
83.90.150.155.157	377. 383.



## ERRATA.

Page 90. ligne derniere, au lieu de Jean Bu-dée mettez Guillaume.

Page 325. à la marge, au lieu de Prince de Chimay mettez Seigneur de Chimay.

Page 405. ligne 8. au lieu de Gueldres metter

Cleves.

Page 477. ligne 21. au lieu de Federic II. mettez Federic III.

Page 482. ligne 25. au lieu de Fontanon metter Fontanon.

## EXTRAIT

### DU PRIVILEGE DU ROI.

Par grace & Privilege du Roi il est permi à François Foppens, de pouvoir imprimer seul les Memoires de Philippe de Commines, &c. Et il est desendu à tous Imprimeurs, Libraires & autres de les imprimer, de les contresaire, de les vendre ou de les debiter étant ailleurs imprimés ou contresaits, dans le terme de neusans, sous l'amende de 30. francs pour chaque Exemplaire, comme on le peut voir plus amplement aux Lettres Patentes données à Brusselle, & signées

LOYENS.

